

BULLETIN DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN ET ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.



TOME DEUXIÈME.



ANVERS,

CHEZ FROMENT, MARCHÉ-AUX-SOULIERS, 665.

—
1844.

ANVERS. — IMPRIMERIE DE J.-E. BUSCHMANN.

SUITE DE LA NOTICE

SUR

L'ANCIENNE CATHÉDRALE

DE

SAINTE-LAMBERT, A LIÈGE.

Par le Baron Xavier VAN DEN STEEN DE JEHAY,

membre de l'Académie; de la Société des Antiquaires de la Morinie; de la Société de Numismatique belge; etc.

(Voir le tome 1^{er}, 3^e livraison des Annales, pp. 331-356.)

A l'entrée de la grande nef de la cathédrale, se trouvait suspendue la grande couronne de St.-Lambert, derrière laquelle s'élevait la chaire de vérité.

Aux deux côtés de cette nef s'étendaient les nefs latérales; puis les bas-côtés, qui étaient ornés de dix chapelles: toutes ces nefs se terminaient à la naissance du transept.

Le second plan offrait le transept.

Au point d'intersection se trouvait le jubé, d'une étendue égale à la largeur de la grande nef; il était surmonté de la grande chaise de St.-Lambert, placée entre les deux buffets d'orgues. Trois arceaux pratiqués sous le jubé permettaient aux fidèles réunis dans la grande nef, d'embrasser du regard le nouveau chœur des Tréfonciers, au milieu duquel s'élevait le mausolée du prince Érard de la Marck.

Le troisième et dernier plan au-delà du chœur des Tréfonciers, était occupé par le chœur supérieur.

Là s'élevait le maître-autel. Derrière s'étendait l'abside qui contenait les mausolées des princes-évêques.

Au-dessus, de belles verrières entouraient la grande rose, qui semblait offrir le fond d'un tableau magnifique, sur lequel se dessinait le maître-autel.

Je viens de donner la description générale de l'intérieur de St.-Lambert, tel qu'il se présentait au sortir du vieux chœur. Qu'il me soit permis d'y ajouter la description détaillée de chacune de ses parties, et des objets intéressants qu'elles renfermaient.

En examinant attentivement le vaisseau, on pouvait conjecturer avec fondement que, selon le plan primitif, au lieu de 520 à 526 pieds ¹, il aurait dû avoir 450 à 456 pieds de longueur.

En effet, le jubé et le chœur des Tréfonciers, qui se trouvaient placés à la naissance du transept, n'auraient dû commencer, comme cela se voit dans toutes les églises d'Occident, construites avant le 16^e siècle, que là où ils se terminaient, et à l'endroit même où finissait l'abside.

L'épaisseur des piliers et des colonnes, et surtout l'élévation de la grande nef et des nefs latérales, semblent confirmer l'opinion que ce temple n'avait pas été achevé, mais qu'il a eu le sort de tant de belles cathédrales gothiques dont les dimensions avaient été arrêtées sur une trop grande échelle.

Quoiqu'il en soit, l'espace de la grande nef compris entre le vieux chœur et le jubé était d'environ 180 pieds de longueur sur 55 pieds de large.

Quatorze piliers et colonnes en soutenaient la voûte, dont on ne pourrait aujourd'hui que très-difficilement préciser l'élévation, non plus que celle des nefs latérales. On est cependant fondé à croire que cette élévation était de 95 à 95 pieds.

¹ Il s'agit ici du pied dit de St.-Lambert, faisant deux cent quatre-vingt douze millimètres.

Ces quatorze colonnes sur deux rangs, étaient primitivement d'un beau gothique primaire ; mais , vers la fin du 17^e siècle elles subirent une transformation complète : on leur donna le style de la renaissance et on les chargea d'ornements en genre rocaille. Chacune de ces colonnes était formée d'un pilier carré, dont les quatre faces étaient presqu'entièrement cachées par des colonnes rondes adhérentes, et offrait ainsi l'aspect d'un faisceau de colonnes qui avait pour caractère un dé élevé, surmontée d'une scotie assez faible, d'un tore inférieure, d'une nacelle sans listel, d'un tore supérieur peu saillant, d'une ceinture, d'un fût cannelé dans le genre de Scamozzi, du congé, d'un astragale, qui était déroboé en partie par des fleurs de lis terminées en axes placées en saillie, et le colarin très-haut. Au-dessus de chaque fleur de lis, une feuille d'acanthé fléchissait sous le poids d'un modillon en style de la renaissance; ce modillon s'étendait au-dessus de l'annelet et de l'oue, et ne se terminait que par un tailloir duodécagone, formant une base où commençait l'arceau de chaque voûte, cintrée de forme allongée.

Au-dessus de cette voûte se prolongeait de chaque côté, une galerie composée d'un rang de quarante-deux colonnettes gothiques de style lancéolé. Chacune de ces petites colonnes était isolée, simple, privée, et enfermée dans un cintre simulée. Cette galerie était surmontée de fenêtres, à triples lancettes, encadrées dans un arc à plein-cintre.

A la naissance de ce-plein cintre, à droite et à gauche deux petites colonnes gothiques s'appuyaient sur la cymaise de l'abaque des colonnes trilatérales : l'orle de ces dernières se trouvait au-dessus du tailloir des piliers qui soutenaient la nef. La voûte de cette nef était à nervures croisées et recroisetées avec symétrie, courant autour d'une quantité de disques qui renfermaient des étoiles en métal doré. Aux grandes solennités, des girandoles de cristal, dont les nombreux lamperons illuminaient l'église, étaient suspendues à la plupart de ces étoiles.

Les nefs latérales, qui avaient 25 pieds de largeur, étaient du même style que la grande nef, à l'exception des colonnes.

Tel était le caractère architectural de ces nefs et de ces piliers. J'ai cru devoir surtout m'attacher à décrire ces derniers, parce qu'ils n'appartenaient proprement à aucun ordre bien distinct, et qu'ils étaient d'un style de pure convention.

Entre les quatre premières colonnes à l'entrée de la grande nef par le vieux chœur, se trouvait suspendue à vingt-cinq ou trente pieds du sol, la célèbre couronne de St.-Lambert. Il ne nous reste aujourd'hui que très-peu de renseignements sur ce monument national. Nous croyons toutefois pouvoir émettre l'opinion qu'il avait plus de cent pieds de circonférence sur trois pieds et demi à quatre pieds de hauteur.

La pièce principale de cette couronne, qui avait la forme d'une grande girondole, était une boule de bronze doré suspendue à la voûte par des chaînes de fer. De cette boule, partaient en forme de rayons, huit barres de fer ornées d'une torsade en bronze, qui se bifurquaient en aboutissant à un nouveau disque, composé de feuilles de lauriers en bronze de corinthe. Ce disque était à son tour, renfermé dans une nouvelle couronne, formée d'épaisses et d'admirables feuilles de vigne en bronze doré. Au-dessus de ces feuilles, une quantité de petites niches renfermaient de petites statuettes en bois doré, représentant des saints, des patriarches sculptés en haut relief. Les dais, les aiguilles, et les clochetons qui surmontaient ces statues pouvaient être chargés à certains temps de l'année d'un millier de bougies ¹.

On se figurerait difficilement l'effet magnifique que présentait alors le temple à la lueur de ce disque de plus de 100 pieds de circonférence, se balançant majestueusement au milieu de la grande nef ².

¹ Des couronnes analogues, mais moins grandes que celle de St.-Lambert, existent encore à Rheims et à Aix-la-Chapelle; cette dernière a été donnée par l'empereur Frédéric-Barberousse au 12^e siècle: elle est ornée de 16 tourelles et de 48 bougeoirs.

² En 1794, lorsque la principauté de Liège eut été rayée de la liste des États européens et que des étrangers ennemis de l'autel et du trône vinrent dépouiller

Sous cette couronne avait lieu chaque année, un spectacle vraiment singulier et peut-être unique dans son genre ; je veux parler de la danse des Verviétois , connue en Liégeois sous le nom de *Creux d'ervi*. Voici en peu de mots en quoi consistait cette cérémonie, qui eut lieu jusqu'à l'entrée des Français à Liège en 1794, et à laquelle avaient été assujettis les habitants de Verviers, vers l'année 1505, pour avoir refusé de se conformer aux poids et mesures en vigueur à Liège ¹.

Le mardi de la fête de la Pentecôte, vers six ou sept heures du soir, on voyait arriver au pont d'Amer-Cœur, un homme portant une croix et suivi d'un tambour battant, derrière lequel marchait le mayeur (bourgmestre) de Verviers, suivi à son tour du dernier marié de la ville et de sa compagne. La porte du pont d'Amer-cœur n'était ouverte à ces cinq personnes, que sur l'ordre intimé par le grand mayeur souverain-officier de Liège, entouré des greffiers aux œuvres.

Le mayeur de Verviers, après avoir salué le magistrat liégeois, commençait par exposer le motif de son arrivée et de celle de ses concitoyens ; ils venaient faire amende honorable dans l'église de St.-Lambert, au nom de leurs ayeux, qui s'étaient rendus coupables de rébellion envers le successeur de St.-Lambert. Alors, sur l'invitation du grand mayeur souverain-officier, ils se mettaient en marche, suivis d'une foule innombrable attirée par la singularité du spectacle. Arrivé sur le pont des Arches, le cortège s'arrêtait ; et là en présence du grand mayeur de Liège et de ses officiers aux

et détruire la cathédrale de St.-Lambert, les commissaires de la république française retirèrent une somme de plus de 50,000 francs de la seule vente de l'or en feuilles, qui avait été appliqué pendant plusieurs siècles sur cette couronne.

Note de M. Dryon, orfèvre-joaillier de la cour de l'avant-dernier prince-évêque de Liège.

¹ FISER, Hist. Leod. Part. II, lib. 4, fol. 8. HEMRICOURT, typ. temporalit. Leod. FOULON, Hist. Popul. Leod. Lib. V, fol. 377.

œuvres, les jeunes mariés, se tenant par la main, dansaient au son du tambour et des acclamations bruyantes de la population liégeoise. Cette première cérémonie achevée, le grand mayeur se retirait ; et les Verviétois entraient paisiblement en ville.

Le peuple de son côté se dispersait, et chacun rentrait dans ses foyers, attendant avec impatience la matinée du lendemain.

Ce jour-là (c'était le mercredi des quatre temps) vers onze heures, à la fin d'une messe très-solennelle, le son du tambour annonçait dans l'église l'arrivée des Verviétois, se présentant dans la même ordre que la veille, à leur entrée dans la ville. Parvenus sous la grande couronne de St-Lambert, les Verviétois, se donnant la main, se mettaient encore à danser ou plutôt à sauter pour toucher de la main la grande couronne. Que ne pouvaient-ils l'atteindre ! leurs compatriotes auraient été dispensés, à l'avenir, de faire annuellement cette amende honorable. Mais hélas ! un obstacle, un seul s'opposa pendant plus de quatre siècles à l'accomplissement de cette condition. La couronne était suspendue à-peu-près à trente pieds du sol.

Epuisés de fatigue après tant de gambades, ils se rendaient dans la grande sacristie : là, entre les mains du grand coste et des Tréfonciers de la cathédrale, ils payaient un tribut, qui consistait en quelques pièces d'or, d'argent et de bronze. Le grand coste leur donnait en guise de quittance un sac de soie verte, contenant un encens très-pur, qu'ils devaient à leur retour à Verviers, déposer et brûler sur le grand autel de St-Remacle, en réparation, ce semble, de l'irrévérence commise à Liège. Au sortir de l'église, un dernier acte leur restait à accomplir : ils se rendaient au marché aux grains (solmoie) ¹, où le jeune marié trouvait un vieux muid placé sur un tréteau ; les sergents de ville le lui présentaient. Le cortège verviétois reprenait le chemin de la ville tributaire, au pont des Arches, la jeune mariée déposait

¹ Ce marché se nomme ordinairement en wallon *li moie* ou *solmoie*, c'est-à-dire le Muid ou sur le Muid.

sur le parapet, contre lequel elle se tenait appuyée, la bourse d'encens; son mari, dans la même position, y déposait le vieux muid que les sergents de ville brisaient à l'instant. Les débris en étaient jetés à la Meuse.

Après cette dernière scène, les Verviétois se hâtaient de reprendre le chemin de leur ville, en emportant avec eux la bourse remplie d'encens: ils étaient suivis jusqu'au pont d'Amer-Cœur d'une population avide d'un spectacle qu'elle voyait se renouveler annuellement avec plaisir et auquel elle attachait beaucoup de prix¹.

¹ Je pense faire plaisir à quelques personnes en donnant ci-dessous le fragment d'un manuscrit déjà cité par feu M. le docteur Bovy, ayant pour titre : *L'ordre des cérémonies de la vénérable église de Liège, touchant la servitude que ceux du ban de Verviers doivent à l'église de Liège, d'y aller danser.*

« S'ensuivent les dansses que les surséants (manants) de Vervier ont à faire et auxquelles ils sont tenus par tribut. — C'est à scavoir que tous ceux de Vervier se doivent assembler le mercredy après le cinquième (c'est-à-dire la Pentecôte) de bonne heure le matin et d'entrer à la grande Église à Liège dessous la couronne et là-même danssent. L'office divin fait, ils viennent en hour (chœur) avec leurs croix et confanons, où il doit avoir une bourse pendant, telle que les nouvelles marisse ont accoutumé de porter forme et tournois (car un ménage doit audit jour à l'église de Liège un denier tournois) et en danssant doivent marcher alentour du grand autel, commençant du sénestre côté au premier pilier, et après qu'ils seront parveus en faisant leur tour padrier l'autel au dernier pilier du droit côté, celui qui porte la croix doit aller avec les mambours de Vervier au grand autel et les autres doivent marcher avant avec leurs ménétriers, et continuant leurs dansses alentour dudit pour jusquesse à ce que ledits mambours soient retournez pardrier eux. Monsieur le Doyen, s' il est présent, et messieurs les maîtres de la fabrique doivent être présents au grand autel et recevoir les offrandes en faisant inquisition aux mambours sur le serment de féauté, si tous les surséants de Vervier sont présents; car de droit ils y sont tenus de venir ou avoir excuse légitime. Les dits deniers reçus et le serment pris dessusdits mambours sur les SS. Évangiles, que l'an futur ils reviendront en tel état, ledits S^{rs} doyvent emplir ladite bourse d'encens. Ce fait, celui qui porte la croix s'en va pour dansser avec les autres; dela ils s'en vont tous hors du hour en danssant jusqu'au milieu du marché, et là bouttant et frappant leur croix en mesure de bled condist le stier de muid, en danssant tout à l'entour de ladite mesure, et parmi ainsi ils sont quites et exempts de toutes tailles et exactions du pays. Les autres de Jupille, du Pont d'Amer-cœur et de St-Pholien, viennent semblablement à la grande Église où ils ont à dansser dessous la couronne et en vieux hour et non grand hour, et sont pareillement tenus d'aller en marché comme ceux de Vervier. »

Mais il est temps de continuer la description de la cathédrale, qu'il m'a fallu interrompre pour rapporter cet intéressant épisode de l'histoire de Liège, dont le récit m'a paru bien placé à la suite de la description de la couronne de St-Lambert.

Du côté gauche de l'église, contre la quatrième colonne, avant d'arriver au transept, s'élevait la chaire de vérité, ouvrage en bois sculpté, datant du 16^{me} siècle. Elle avait la forme d'un pentagone orné à sa base de feuilles de palmier disposées en forme de conques; du milieu de ces feuilles sortait la première assise sur laquelle reposaient les cinq panneaux qui formaient le corps de la chaire. Ces panneaux paraissaient être liés par des draperies en bois doré qui tombaient en festons et se dérobaient dans les sinuosités des arabesques et des coquilles qui ornaient chaque partie saillante du pantagone. Deux escaliers, embrassant la colonne donnaient accès dans la chaire. L'abat-voix de cette chaire était formé par un immense manteau ou voile en bois à franges dorées. Ce manteau drapé avec beaucoup de goût et d'élégance, était disposé de cinq côtés en festons. Cinq anges semblaient être descendus des cieux, les uns pour lever le voile, symbole de l'erreur, les autres regardant l'auditoire, pour l'inviter à être attentif à la parole du ministre du Seigneur. Cette chaire se terminait à son sommet, par la statue colossale d'un séraphin qui prenait son vol vers les cieux en achevant d'enlever la partie du voile qui dérobait la chaire. Ce séraphin jetait un dernier regard sur la terre et paraissait montrer le ciel aux assistants. Le plan de cette chaire fort bien conçu, avait été rendu avec bonheur. Entre les deux piliers les plus rapprochés du transept, on dressait un autel à certaines fêtes de l'année. Cet autel, construit à la romaine, était posé sur une estrade très-élevée dont les nombreuses marches étaient chargées d'un grand nombre de chandeliers de vermeil et d'argent. Au-dessus s'élevaient des trophées, des attributs civils et militaires, liés en faisceaux surmontés de cimenterres et de turbans tures, d'étendards, de longues lances et de gavennes avec croissants et crinières de

chevaux, de guidons et d'autres monuments de la victoire, donnés en grande partie à nos princes par les empereurs d'Allemagne, qui les avaient enlevés dans les guerres contre les Musulmans ¹.

Enfin, tout cet autel, qui semblait être particulièrement consacré au Dieu des armées, était entouré d'un pavillon à larges plis de damas rouge brodé d'or. Les offices s'y faisaient avec accompagnement d'orgues portatives que l'on transportait à volonté dans les différentes chapelles du temple. On attribuait généralement l'ordonnance de cet autel et de ces décors militaires au célèbre peintre liégeois Bertholet Flémal, dont le pinceau habile avait rendu des sujets analogues sur le plafond en toile, qui fut posé en 1670 aux Tuileries, dans la chambre où Louis XIV donnait ses audiences ².

Avant d'entreprendre la description du jubé, j'ai préféré visiter en détail les nefs latérales et les bas-côtés, dont la vue terminait le premier plan.

Ces nefs, loin d'être supportées par des piliers en style de la renaissance, étaient soutenues par 14 colonnes d'un beau gothique secondaire.

En redescendant dans la partie inférieure du temple, et en entrant à gauche dans la nef latérale, on était frappé de la diversité des ordres d'architecture.

Cette nef offrait, à sa naissance, un carré long de 56 pieds sur 34 de large. A l'extrémité de ce carré, une grande porte à deux battants donnait entrée dans un pentagone irrégulier, formant la chapelle dédiée à St-Materne, dont j'ai décrit les fenêtres page 335. (Tome I^{er} du Bulletin).

Cette chapelle était desservie jadis par des chanoines de St-Materne, qui avaient été primitivement fondés au nombre de 50, par

¹ Quelques étendards semblables se voient encore aujourd'hui dans la chapelle de N. D. de la Sarte, près de Huy, à laquelle ils furent donnés par le général baron de Viersel.

² Atlas de J. Caillier, planche 8, fol. 15 et 14; description du palais des Tuileries. Paris, 1741.

Notger, pour l'église de N. D. aux Fonts ; ils furent transférés, l'an 1200, dans cette chapelle et réduits au nombre de onze ¹.

Les prébendes de ces canonicats étaient à la collation des Tréfonciers et du grand-prévôt, qui les conféraient alternativement durant six mois de l'année. ²

Cette chapelle de St- Materne, n'était remarquable que par deux verrières dont les peintures, représentaient l'apôtre St- Pierre et son disciple St- Materne, premier évêque de Tongres, étaient attribuées au liégeois Nicolas Pironnet, qui cultiva avec succès la peinture sur verre au 16^e siècle. ³ L'autel de cette chapelle était en bois, orné de colonnes d'ordre corinthien, en marbre noir. Long-temps le fond de cet autel fut rempli par un tableau sur bois, représentant la résurrection de St-Materne, en présence de ses contemporains Euchaire et Valère. Ce tableau, ainsi que quelques autres, qui décoraient les parois de la même chapelle et qui représentaient divers traits de la vie du saint évêque, et en particulier la fondation des églises de Huy, Namur, Dinant et Ciney, qu'on lui attribuait, semblaient être plus curieux pour leur antiquité que sous le rapport de l'art. Quoiqu'on n'en connût pas les auteurs, on reconnaissait aisément au travail tout de génie, mais empreint de sécheresse, aux contours peu ondoyants, au manque de perspective aérienne et au fini trop étudié, qu'ils appartenaient à la fin du XV^e ou au commencement XVI^e siècle.

En sortant de cette chapelle, on remarquait, à droite, un bloc en pierre calcaire, d'environ six pieds de long sur trois et demi à quatre de hauteur. Cette pierre, qui n'offrait aucun intérêt sous

¹ Chartres de l'église cathédrale au commencement du 15^e siècle.

² Savoir le grand-prévôt durant les mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre. Les Souverains Pontifes qui s'étaient réservé la collation des bénéfices et prébendes qui venaient à vaquer pendant les six autres mois de l'année, abandonnaient cette prérogative aux Tréfonciers. Adjectio. Chockier, ad reg. cancell., 8 gloss. II, n. 5. id. Méan, ob. 595, n. 14. Vult Héeswyk, dis. 6, n. 28.

³ Note de J. Currier, peintre.

le rapport de l'art, s'appelait la pierre ou la table de la *main-morte*.¹

En continuant d'avancer dans la nef, on arrivait de nouveau à l'extrémité de cette dernière partie de l'édifice, pour entrer sous le portail qui se trouvait en face du palais du prince.

Après avoir dépassé la porte du portail, on rencontrait à droite, un nouveau pentagone irrégulier, un peu plus grand que la chapelle de St-Materne. Ce nouveau pentagone était la chapelle de St-Gilles, desservie par treize chanoines, dont six avaient été fondés par St-Hubert. Leurs attributions étaient d'aider les Tréfonciers dans le service de la cathédrale et de veiller aux besoins de la table canoniale, tant qu'elle resta commune pour tous les membres du chapitre.

A cause de cette dernière attribution, ces chanoines et d'autres qui leur furent adjoints par l'évêque Notger, retinrent le nom de chanoines de la Petite-table². Leurs prébendes étaient comme celle des chanoines de St-Materne, conférées alternativement pendant six mois de l'année, par le chapitre des Tréfonciers et par le grand-doyen.

La porte de cette chapelle était d'une ordonnance toute particulière : elle se composait de simples madriers, maintenus à l'extérieur par des traverses en bois ; ces madriers étaient chargés de clous-à-glace et réunis au dehors par des pentures en fer forgé, dont les dessins ronds et à entrelas compartis s'étaient étalés avec grâce sur ces solides vantaux, que fermait une serrure à houssette

¹ Une chronique rapporte que c'était sur cette table que très-anciennement, on payait à l'évêque de Liège le droit de morte-main, consistant à venir déposer sur cette table (de la part de tout héritier d'une succession) les plus beaux meubles ayant appartenu en plein droit à un défunt.

Les princes-évêques de Liège renoncèrent à ce droit dès le douzième siècle. RAUSIN, in *Lcod*, fol. 124 à 125. ZORN. fol. 129. n. 41. FOULLON, lib. IV. C. 41.

GILLES D'ORVALE, dans *Chapeauville*, lib. I. Cap., 25.

² BOUILLE, *Hist.*, T. I. L. I, p. 58. B^{on} DE VILLENFAGNE, *Mélanges de Litt.*, et d'*Hist.*, p. 197, 222.

en bosse garnie de salamandres servant de vertevelles où glissait un verrou surmonté d'une énorme araignée en cuivre, dont l'exécution passait pour un petit chef-d'œuvre de serrurerie.

Cette chapelle ressemblait par l'architecture à celle de St-Maternelle et contenait plusieurs tableaux à volets, dont la plupart, d'ailleurs sans mérite, représentaient des chanoines qui l'avaient desservie. Parmi quelques *ex voto* fixés au mur, à droite de l'autel, on vit longtemps plusieurs instruments de musique très-anciens dont les formes répondaient aux instruments que l'on appelait au moyen-âge vielières, frestels, rebecs, organons, théorbes et psaltériens à vergettes. Il paraît que quelques-uns de ces instruments étaient donnés chaque année à la chapelle de St-Gilles, par les musiciens liégeois qui avaient été fêter à l'abbaye de St-Gilles, le bienheureux Goderan, un de leurs patrons ¹.

Le sol était couvert de dalles tumulaires dont quelques-unes étaient ornées d'incrustations en cuivre ou en marbre.

Au sortir de cette enceinte, en entrant dans les bas-côtés à gauche, on trouvait successivement cinq chapelles qui étaient toutes d'égale grandeur, ayant chacune 25 pieds de long sur 20 de large, et une fenêtre à vitraux peints: ces fenêtres n'étaient point à lancettes, comme celles de la grande nef, mais d'un style ogival rayonnant, et divisées par des meneaux.

Leur partie supérieure était ornée d'un grand nombre de rosaces et de quatre feuilles renfermées entre la grande ogive et les archivoltes. Les peintures de ces fenêtres étaient pour la plupart des présents faits par les personnes de qualité qui se faisaient inhumer dans cette partie de l'église et notamment par plusieurs Tréfonciers que l'on y voyait représentés en pied, avec leurs patrons.

¹ Durant plusieurs siècles on vit tous les musiciens de Liège (pour honorer la mémoire du B. Goderan, fondateur de l'abbaye de St-Gilles) s'assembler, le mercredi après la St-Jean, à l'hôtel de ville, et de là se rendre, en jouant de leurs instruments, à St-Gilles, où, après avoir chanté et joué des instruments à une messe, ils faisaient l'offrande d'un cierge. Fisen, Hist. Eccl. Leod. Lib. VII. Saumery, Délices, T. I. p. 512 à 515. Ernst, Tableau Hist. Suppl.

C'était comme un musée historique, où Liège voyait grand nombre de ses enfants, qui, indépendamment de leur naissance, étaient parvenus à l'illustration soit par la dignité de l'épiscopat, soit par les honneurs de la diplomatie, soit par leurs succès dans la carrière des sciences.

Chacune des voûtes de ces chapelles, offrait des dessins de diverses époques : dans l'une, on trouvait une nef dont les losanges étaient ornées de roses tombant en pendentifs ; une autre offrait la forme d'une sphère, dont la concavité était ronde, ovale ou à pans ; une troisième, en ogives parfaites, semblait comme se dérober sous un réseau de fines arêtes, sorte de treillis de verdure, qui ne s'interrompait que pour laisser voir un médaillon en forme de camé antique. Chacune de ces chapelles avait un autel en marbre blanc, noir ou de diverses couleurs, orné de quatre colonnes aussi en marbre d'ordre Corinthien ou Composite, au milieu desquelles se trouvaient les œuvres de nos bons peintres liégeois, ou d'excellentes imitations de grands peintres étrangers.

Les murs présentaient de grands panneaux gothiques à arcades trilobées et superposées. Le sol était couvert de pierres tumulaires ou de lames de cuivre. Il n'était pas rare de voir dix ou douze pierres recouvrant les cendres d'autant de Tréfonciers qui, étant de la même famille, avaient été successivement et pendant plusieurs siècles en possession de la même prébende.

Enfin, chacune de ces chapelles était close par une grille et une porte en bronze, en cuivre coulé ou en fer battu, travaillées avec toute la perfection qu'avait atteinte la serrurerie au 16^{me} ou au 17^{me} siècle.

Ces grillages et dinantries, dûs en grande partie à la magnificence du Tréfoncier Arnold de Wachtendonck, grand archidiacre du Brabant, en 1570 ¹, étaient embellis par des ornements courants, des anses de paniers, des palmettes, des jones coudés, des treilles

¹ Ouvrage de M. de Clerque de Wissocq, fol. 261.

groupés, avec des gaines de terme surmontées de flammes de dards et de fers de piques.

La première chapelle était encore remarquable par son devant d'autel en bois ¹, avec des figures en marbre qui y étaient incrustées et qui représentaient le grand chancelier, Jean de Wittem, et un autre Tréfoncier son collègue, les genoux en terre. Les mêmes personnages et leurs patrons, étaient peints sur les vitraux, qui dataient du 16^me siècle.

On remarquait dans la seconde chapelle dite des Oranus (par la raison qu'elle servait de sépulture aux Tréfonciers de cette famille) l'autel en marbre brèche saravèche, violet et brun à grandes taches blanches ; flanqué de quatre pilastres en consoles en marbre de margosse blanc, veiné de brun ; deux colonnes en marbre blanc, de forme rudentée surmontaient cet autel dont le fond était occupé par un tableau représentant une descente de croix par Lambert Lombard ² : parmi les beautés qui distinguaient ce tableau, on admirait surtout l'art avec lequel le grand peintre liégeois, avait su s'abstenir du ton sec et dur, si en vogue au commencement du 16^me siècle.

Les volets qui ornaient ce tableau, étaient attribués au pinceau du célèbre disciple de Lombard, Franc Flore : le volet de droite figurait le combat de David et de Goliath ; celui de gauche était occupé par les portraits en pied d'Enéas Oranus, Tréfoncier, et de ses frères : à côté de Pierre Oranus, conseiller du prince-évêque Ferdinand de Bavière, était le portrait de son ami Juste Lipse.

La troisième chapelle, dédiée à St-Jean Baptiste et à St^e-Agnès, se distinguait par son autel en marbre sculpté en bas-relief,

¹ Manuscrit des annivers. de la fam. de Wittem.

² SAUMERY, *les hommes illust. de Liège*, p. 340. Id. Manuscrit conten. les noms des conseil. du prince. Le pendant de ce tableau représentant le Sauveur porté au sépulcre, l'un et l'autre hauts de 65 centimètres, et larges de 51, furent transportés à Paris, en 1794. En 1819. P. de Lovinfosse, artiste peintre de Liège, fit l'acquisition du tableau qui offrait J.-C. porté au tombeau. A la mort de cet artiste, l'œuvre de Lombard fut vendue de nouveau, (25 juillet 1822).

représentant deux amis intimes, les Tréfonciers Martin des comtes de Woestenraedt, et Arnold des comtes de Hoensbroech.

Ce bas-relief, sans être de Delcour, avait du mérite et était d'une belle composition. Le vitrail représentait les mêmes personnages avec leurs armoiries ¹ autour desquelles étaient tracés nombre de distiques à la louange de leur amitié, dont la pureté était comparée à celle du cygne qui se trouve dans les armoiries de la famille de Woestenraedt, et la force à celle du lion qui est dans l'écu de la famille Hoensbroech. ²

Maitre Arnold, sculpteur liégeois, avait orné la quatrième chapelle d'un beau bas-relief en marbre blanc ayant pour sujet la descente de croix ³.

La cinquième et dernière chapelle de cette nef était connue sous le nom de chapelle des comtes de Bocholtz, parce que les Tréfonciers de ce nom l'avaient beaucoup ornée et y avaient choisi le lieu de leur sépulture. Le beau vitrail de cette chapelle était l'ouvrage de Guillaume Flemael qui vivait à la fin du 16^{me} siècle. L'autel en marbre d'Italie se distinguait surtout par un excellent tableau dû au pinceau délicat du liégeois, Jean Ramaye, et représentant la Nativité de N. S. ⁴. Ce tableau, terminé à la fin du 16^{me} siècle, était digne de l'élève de Lambert Lombard, et de celui auquel succéda Rubens, pour achever d'embellir la galerie du Luxembourg à Paris. ⁵

Contre le mur en face de l'autel, était un tableau représentant

¹ Précès de St.-Lambert, année 1385.

² Recueil de Quatrains, de Tercets et autres petites poésies, par J. B., chantre de N. D. à Tongre, 1751.

³ Notice de M. Dartois, amateur et artiste distingué, dont le ciseau habile a exécuté avec bonheur, plusieurs beaux bas-reliefs en cuivre et en bronze, sous les règnes des quatre derniers princes-évêques de Liège.

⁴ Notice de F. J. de Rode, peintre 1818.

⁵ De VILLENFAGNE, Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège; 1817, tom. 2, page 501. Id. DEWEZ, histoire du pays de Liège, tom. 2, fol. 546.

la passion de N.-S.. La touche hardie et la force d'expression dont cette belle peinture était empreinte, faisait deviner qu'elle était due au disciple et ami de Rubens, Gérard Douffet ¹.

Cette dernière chapelle était terminée par un espace cintré de quatre murailles, formant un carré long de 26 pieds sur 21 pieds de large. Cette place était appelée la Chevècerie ou lieu où se fabriquaient les cierges à l'usage de l'église. A la muraille à l'Est de cette chambre commençait le transept. A gauche et à l'entrée du transept, on voyait une première porte conduisant dans une chambre qui fermait l'entrée du petit escalier en pierre, conduisant aux combles de l'église, où se trouvaient un des deux réservoirs de sureté. Ce réservoir était un grand bassin en plomb, contenu dans un autre en bois très-bien calfaté et brayé, servant de réceptacle à une partie des eaux qui découlaient des toitures de l'église : en cas d'incendie, ce réservoir, qui contenait 150 pieds cubes d'eau, pouvait être d'un très-grand secours ². Cet escalier dont il vient d'être parlé, était pratiqué dans une tourelle, dite la tour de Babylone, construite dans un jardin long de 110 pieds, mais large seulement de 25, qui s'étendait le long des cinq chapelles dont je viens de parler, et aboutissait à l'habitation d'un sacristain, adjacente à la chapelle des chanoines de la petite table.

En sortant de ce jardin, et en rentrant dans le transept, on trouvait, à gauche, une seconde porte qui donnait dans une espèce de vestibule en marbre, où venait aboutir l'escalier aussi en marbre, qui conduisait par vingt-quatre marches, du palais du prince à la cathédrale. Cet escalier était garni d'une double rampe en fer battu. ³ En continuant l'exploration de ce bras du transept, on voyait le fond occupé par la sacristie quotidienne, où se conservaient les ornements journaliers, à l'usage du bas-clergé et des

¹ Computus generales, Membro-Fabri et mobil. Peril. Eccl. Cath. Leod. fol. xu.

² Notice de M. de Guise, nommé en 1791, maître xhailteur-couvreur de la cathédrale et des cloîtres.

³ Notice de N. Closset, ancien commensal du prince de Velbrucht.

choraus de la cathédrale. Cette sacristie était un carré long d'environ 57 pieds et garnie d'armoiries en chêne assez grossièrement sculptées. Ce qu'on admirait le plus dans cette sacristie, était une pendule à grandes vibrations ¹, par un élève de Romili.

La gaine de cette pendule était en bronze, garnie de rosettes à fleurons, d'équerres à mascarons et de rinceaux en bronze d'or. Parmi ces ornements se trouvaient des médaillons en belle porcelaine de Japon bleu, blanc et or à grand ramages représentant des poules pintades et autres grands oiseaux. Tout ce bel ouvrage avait à peu près 6 pieds d'élévation. En sortant de cette sacristie, on se trouvait dans une cour, en forme de carré irrégulier, longue d'environ 56 pieds, et nommée la cour des piscines ou des fontaines de St.-Lambert, parce qu'il y avait deux fontaines, coulant dans des bassins en pierre, faits en forme de Lavacrum ou de Labrum.

Sur les murs de cette cour, se voyaient quelques pierres de sable sculptées en ronde bosse, représentant des scènes de l'écriture Sainte et le Sacrement du Baptême par immersion, par aspersion, et par infusion. Ces sculptures, qui étaient très-détériorées par les injures de l'air, pouvaient dater du 14^e ou du 15^e siècle.

Au sud, s'étendait la grande chapelle dite du Vénérable ou du *Corpus Domini*, occupant un espace de 50 pieds de long, sur 24 de large. Elle était remarquable par la table de son autel en lamachelle jaune, garnie de serpentins à taches rouges et blanches, les gradins de cet autel étaient décorés les jours de grande solennité, par quatre petits tableaux en mosaïque péruvienne, composée de plumes d'oiseaux, assemblées par filets. Ce curieux, mais fragile ouvrage, était le produit d'une adresse extraordinaire, et d'une patience encore plus grande. C'était un cadeau fait par le cardinal, Jean Théodore de Bavière, qui avait reçu ces curiosités de deux religieux missionnaires de l'ordre de St-Dominique ². Le tabernacle

¹ Inventaire de 1784.

² Notice de Lambert Amand baron Van-den-Steen de Jehay, échevin de la souveraine haute Cour de justice de la ville et principauté de Liège; mort en 1824.

de cet autel, ouvrage du 16^e siècle, était en ébène orné de médaillons renfermant des cornalines, des sardoines et des chryso-prases. Des infoliatures en ivoire, quatre colonnes en bronze doré, et une vigne sarmenteuse avec des épis de blé aussi en bronze doré achevaient de décorer ce riche tabernacle, surmonté d'un tableau représentant St^e.-Julienne en oraison devant la St.-Eucharistie ¹.

Derrière cette chapelle se trouvait la ciergerie ou dépôt des cierges dont l'approvisionnement devait répondre à la consommation à peu près journalière de trente autels. Dans cette ciergerie se voyaient des flambeaux de cire blanche, de quinze à vingt pieds de haut. A droite de cette ciergerie était une petite chapelle, dite S^{te}.-Anne et St.-Boniface, fermée par une belle dinanterie et ornée d'un bon tableau, qui avait sans doute été donné par quelque Tréfoncier allemand inhumé dans cette chapelle. On attribuait ce tableau au peintre bavarois Carl-Loth, qui vivait au 17^e siècle : il y avait retracé avec bonheur la mort du saint évêque, apôtre de l'Allemagne, au moment de son martyre par les idolâtres. Le coloris un peu rouge trahissait l'élève du Caravage ; mais l'ensemble du travail était remarquable sous le rapport de la composition qui était noble

¹ Ce tableau ne se distinguait que par sa haute antiquité ; on en ignorait l'auteur. Le célèbre graveur liégeois, Jean Valdor l'ancien, (que l'on confond souvent avec Jean Valdor, auteur des gravures des *triumphes de Louis le Juste*), en fit le sujet d'une belle gravure en 1615. Le même graveur, en 1625, prit encore l'institution de la Fête-Dieu pour principe de la superbe gravure qui représente le pape Urbain IV, le cardinal Hugon, S^{te}-Julienne et ses compagnes, les bienheureuses Ève et Isabelle. Jean Valdor l'ancien, gravait ordinairement d'après les tableaux d'Albert Durer, de Lucas de Leyde et d'Allegreves : les gravures dûes au burin excellent du célèbre liégeois sont très-rares aujourd'hui, ce qui m'autorise à mentionner ci-dessous, ses principaux chefs-d'œuvres et les années où il les exécuta, savoir : Ste.-Catherine de Sienne en 1604, la nativité de N.-S. en 1605, Ste.-Lynthyne de Schiedam en 1611, Ste.-Aldegonde en 1618, St.-François de Paule en 1619 ; vers la même époque, un *Ecce homo*, un *Ego vir dolorum*, et un *Ego sum lux mundi*. La Vierge de l'abbaye de St.-Laurent et le B. Ruppert en 1622, la même année, St.-Bruno ; de 1625 à 1628, St.-Bernard, une S^{te}.-Face, la conversion de St. Paul, Ste.-Angèle, St.-Benoit. Enfin la plus belle production du burin de Jean Valdor, est la tête de St.-Jean-Baptiste, faite en bosse, et qu'il dédia en 1625, au Tréfoncier Jean de Surlet de Chockier.

et intelligente, et par l'emploi bien ménagé du clair obscur. Sur un des parois de cette chapelle était un tableau représentant la nativité du Seigneur, par Octavius Brabanson : ce tableau à de belles qualités joignait cependant quelques défauts. Les jours de fête, on plaçait sur l'autel la grande statue en argent de St^e-Anne, haute de cinq pieds : cette statue et celle représentant la même sainte et qui étaient conservées à Paderborne et à l'abbaye de St^e-Venne à Verdun, furent toujours citées pour leur richesse.

Dans cette chapelle se trouvaient encore les étalons sur lesquels les poids et mesures des marchands devaient être rectifiés, ainsi que les coins qui servaient pour marquer les monnaies du prince, et celle que les Tréfonciers faisaient battre durant la vacance du siège épiscopal et qui pour cette cause s'appelaient *Sede vacante*. Ces derniers se divisaient ordinairement en ducats, écus, escalins et liards. Les six premiers numéros de la planche ci-jointe représentent quelques *sede vacante* de divers métaux. ¹ Les six derniers

¹ Savoir, le N^o I est un double ducat en or frappé à la mort du prince-évêque Maximilien-Henri, duc de Bavière.

Sur l'avvers se trouvent ces cinq mots : DUCAT. CAP. LEOD. SEDE VACANTE, et un écusson avec bonnet ducal, diadémé de perles. L'écusson écartelé en quatre, savoir Liège, Bouillon, Franchimont et LOOZ. AUX CÔTÉS 16-88.

Revers, ST-LAMBERT. PATRO. LEOD.

Bustre mitré du Saint, à gauche.

(Ce double ducat est très-rare.) *

N^o II. Double ducat frappé à la mort du prince-évêque Georges-Louis, comte de Berghes (dernier rejeton de cette illustre famille.)

A : — DEC. ET. CAP. LEOD. SEDE VACANTE.

Sur un manteau fourré d'hermine surmonté d'un bonnet d'écarlate rebrassé d'hermine est un ovale écarleté en quatre, savoir : Bouillon, Franchimont, Looz et Hornes, sur le tout Liège.

R : — S. LAMBERTUS PATRO. LEOD.

Bustre mitré du Saint à gauche, en bas 1724.

N^o III. Grand écu de St-Lambert en argent.

A. — MOETA NOVA. CAPLI. LEOD. SEDE VACANTE.

Les armes de la Principauté.

R : — ST-LAMBERTUS PATRONUS LEODIENSIS. 1688.

* Histoire Numismat. de l'ev. et Princ. de Liège, par le Comte de Renesse.

numéros de la même planche, retracent 6 empreintes de méreaux ou mandata ² : un méreau de St-Lambert, était une petite pièce de cuivre que l'on donnait dans la cathédrale, à chaque Tréfoncier ou tout autre chanoine, pour marque de son assistance à l'office divin, ou à quelque fonction ecclésiastique, et pour lui servir à recevoir

Dans un cartouche oblong et orné, se voit le bustre mitré du saint, à gauche : (ce grand écu ou ducaton est très-rare.) *

N^o iv. Grand écu ou ducaton de St-Lambert, frappé à la mort du prince-évêque François Charles, comte de Velbruck de Garath. **

A : — MONETA. NOVA. CAPLI. LEOD. SEDE VACANTE.

Dans un cartouche oblong dentelé, sont les armes de la principauté avec leurs émaux, le tout posé sur un manteau fourré d'hermine surmonté du bonnet d'écarlate rebrassé d'hermine, sans diadème.

R : — ST-LAMBERTUS PATRONUS LEODIENSIS 1784.

Bustre mitré, à gauche.

N^o v. Escalin de St-Lambert en argent, battu un peu avant l'élection de Jean Théodore, duc de Bavière.

A : — DEC. EL. CAP. LEOD. SEDE VACANTE.

Sur une terrasse un lion couronné, rampant, soutient l'écusson ovale de Bouillon, sommé du bonnet ducal, 1724.

R : — ST.-LAMBERTUS PATRO LEOD.

Bustre du Saint.

N^o vi. Liard en cuivre.

A : — DEC. ET. CAP. LEOD. SEDE VACANTE.

Les armes du duché de Bouillon avec un bonnet ducal non rebrassé d'hermine. 1688.

R : — ST-LAMBERTU. PATRO. LEOD.

Bustre mitré.

³ N^o vii. Méreau du règne du prince-évêque et cardinal Gérard de Graesbeeck.

N^o viii. Méreau du règne du prince-évêque Ferdinand, duc de Bavière. (Rare.)

A : — CAPIT. LEODIEN. M. S.

Buste de la Vierge couronné, tenant le sceptre et l'enfant Jésus; en bas. S. M.

R : — Buste mitré du saint, en face, un peu tourné vers la gauche, avec nimbe circulaire; en bas 1653.

N^{os} ix et x étaient distribués après les offices de funérailles ou d'anniversaires.

N^{os} xi et xii furent frappés sous le règne du prince-évêque Joseph-Clément, duc de Bavière.

* Madu, n^o 3550.

** Par Jacoby, graveur du prince-évêque et du chapitre de la cathédrale.

Le dernier *Sede vacante* frappé à Liège en 1792, après la mort du prince-évêque Constantin François, Comte de Hoensbroech, est dû à M. Jehotte, artiste dont le beau talent a fait faire des progrès à l'art si difficile de la gravure.

ensuite la distribution de certains honoraires auxquels il avait droit par sa charge.

Sur la paroi de droite de cette chapelle, se trouvait fixé le célèbre crucifix des miracles. Il serait difficile aujourd'hui, je pense, de bien préciser l'époque à laquelle ce Christ devint pour les Liégeois l'objet d'une dévotion générale et constante. Il était de grandeur naturelle et fait d'un bois qui semblait n'avoir jamais été colorié. Les nombreux *ex voto*, dont il était entouré, étaient un témoignage sensible de la piété de Liégeois.

Je ne décrirai pas ici les bâtiments qui se trouvaient à droite de ce crucifix, parce qu'ils faisaient partie des cloîtres dont je parlerai plus tard. Je ne dirai rien non plus de cette grande porte ornée de marbre et placée à droite de la chapelle de St-Boniface, puisqu'elle conduisait à l'abside et au chœur supérieur qui formaient le troisième et dernier plan.

En descendant de nouveau dans le fond de l'église et en passant contre le jubé, on trouvait une petite chapelle, dite du bas-côté gauche, très-ornée par la magnificence des barons de Surlet de Chockier, dont elle avait conservé le nom ¹. L'autel était à la romaine en jaspe purpurin, orné de plusieurs opales à beaux reflets couleur d'iris. Plus loin, après avoir cotoyé le jubé et la chaire de vérité, on pouvait admirer la nef latérale droite dont l'entrée se trouvait près de la porte qui a été mentionnée plus haut. Cette nef latérale avait le même style architectural que celle du côté gauche. A gauche de la porte qui donnait entrée des cloîtres dans l'église, se trouvait dans une niche faite en marbre de Ste-Anne noir, veiné de gris et blanc, une belle statue de la Vierge en marbre blanc. Cette statue de la Vierge estimée pour la pose aisée et gracieuse, était l'ouvrage du chartreux Robert ². Au-dessus de la niche, s'étendait sur un espace d'environ vingt-cinq pieds d'élévation, un énorme

¹ Précès de la cathédrale de St-Lambert, années 1659, 1645, 1646, 1682.

² Mélanges de littérature et d'histoire par H. baron de Villenfagne, fol. 159 et note 22.

cartulaire renfermant les noms et les titres des Tréfonciers de la cathédrale, ainsi que les dates de leurs décès. Ce tableau peint sur bois formait en quelque sorte les dyptiques de l'illustre église. Il occupait environ tout l'espace qui s'étendait entre la porte des cloîtres et celles du portail du baptistaire, dit le portail de Notre-Dame-aux-fonts ¹ qui répondait pour la structure et l'emplacement à celui qui se trouvait sur le Vieux-Marché vis-à-vis du palais du prince ². En franchissant les portes de ce portail, séparées par le pilier symbolique, on était sur un palier supporté par dix marches, longues de trente pieds. Au bas de ces degrés on rencontrait à gauche deux portes, dont la première conduisait aux habitations des choraux et de là dans un jardin de 124 pieds de long, qui s'étendait jusqu'au pied de la grande tour, et dans lequel les choraux se récréaient en attendant les offices.

En sortant de ce jardin, et en rentrant par la seconde porte, on se trouvait dans le cimetière de l'église de Notre-Dame-aux-fonts, long de cent soixante pieds, et large de cent quarante et un. A son extrémité, un escalier en pierre s'élevait derrière le chœur de la petite église. Peut-être distinguera-t-on cet escalier dans la première gravure représentant la cathédrale. Il aboutissait entre les rues Gérardrie et Souverain-Pont. Ce cimetière était à l'usage des paroissiens de Notre-Dame-aux-fonts. Il s'y trouvait quelques belles pierres en mausolées en marbre, sur lesquelles il ne nous reste, malheureusement, aucun renseignement précis. Au sortir de là, on voyait contre l'église, l'habitation du sacristain de la paroisse, puis, en descendant cinq marches qui avaient les mêmes proportions que celles qui formaient le palier, on pouvait entrer

¹ Dans la 1.^{re} lithographie, représentant l'église de St-Lambert, on pourra voir le dessin de ce portail, ainsi que l'église de Notre-Dame-aux-fonts; placée au tome I^{er} des Annales de l'Académie d'Archéologie.

² L'an 1250 le sire de Bierset fit faire la grande rose qui était sur le portail de la cathédrale du côté du palais. Vers la même époque l'évêque et prince Jean d'Enghien, fit faire la rose du côté de Notre-Dame-aux-fonts. FISEN, Hist., Leod., page 2, fol. 27, 28.

dans l'église de Notre-Dame , longue d'environ , cent dix pieds , sur trente-trois pieds de large. Cette église , dont la fondation première remonte à l'illustre Notger , reçut de son fondateur le nom de Notre-Dame-aux-fonts-baptismaux , qui étaient primitivement à St-Lambert. Elle était la première paroisse de Liège ; un archiprêtre , un curé et deux vicaires la déservaient. Presque entièrement reconstruite aux 16^e et 17^e siècle , elle offrait un vaisseau simple , et avait pour voûte un plafond plat en bois , partagé en carrés rapportés et orné de belles peintures dues au pinceau de Gilles Delcour , disciple de Bertholet Flemael ¹.

Les sept fenêtres bigémées qui éclairaient cette nef , étaient remplies par des vitraux peints , dont le prince Robert de Berghes avait fait présent vers le milieu du 16^e siècle. Ces vitraux représentaient pour la plupart des scènes du Nouveau Testament. La peinture en était harmonieuse , mais les couleurs un peu endommagées. L'autel en marbre , était de l'ordre Composite. Le milieu était occupé par un bon tableau de la Vierge , de Bertholet ; le même sujet , mais traité différemment par Jean Guillaume Carlier , se voyait à gauche. Bertholet avait encore décoré cette église d'un bon tableau représentant St.-Charles-Borromée. ² Le fond de l'église était occupé par un jubé soutenu par deux colonnes en marbre du pays. Il y avait de bonnes orgues , ouvrage de l'organiste Picard.

Mais ce qui était surtout digne de remarque dans cette église , c'étaient les fonts baptismaux , bel ouvrage que Liège a encore le bonheur de posséder dans l'église de St.-Barthélemy. On peut les considérer comme l'un des objets les plus curieux que la Belgique possède , ainsi que le dit M. Polain , archiviste de la province de Liège , dans son instructif et intéressant ouvrage intitulé : *Liège pittoresque*.

¹ Notice de M. le chanoine Hamel , amateur de tableaux , mort en 1821.

² Ce tableau transporté à Paris en 1793 , fut placé au musée Napoléon où il occupait le N^o 283. On l'admirait pour son excellent coloris , son pinceau large et bien fondu , et la vivacité de l'idée , fol. 50 du catal. des tabl. du mus. Napoléon. Landron , hist. du grand mus. , t. 16 p. 21.

« C'est un monument doublement précieux pour Liège ; car
» c'est un échantillon parfaitement conservé de cette fameuse di-
» nanterie , si renommée au moyen âge , et qui porta à un si haut
» degré la prospérité commerciale de l'une de nos villes ; et c'est en
» outre un souvenir religieux pour chacun de nous , puisque pen-
» dant près de huit siècles tous les bourgeois de Liège y ont reçu
» le baptême. » Le même auteur ajoute : « Jean d'Outre-Meuse est
» le seul de nos historiens , croyons-nous , qui mentionne le nom
» de l'habile artiste à qui nous devons ces fonts remarquables : ce
» fut Lambert Patras, le *batteur de Dinant*, qui les fit en l'an 1112 :
» ils lui avaient été demandés par Hellin , chanoine de St.-Lambert
» et abbé de St.-Marie. » La Belgique monumentale, pages 147 et
» 148, décrit de la manière suivante, ces fonts baptismaux. « Leur
» bassin de cuivre coulé a la forme évasée d'un grand mortier , et
» montre sur son pourtour extérieur, une suite de compositions
» en demi-relief, empruntées à la vie de St.-Jean l'apôtre, et à celle
» de St.-Jean-Baptiste. La main nimbée, qui jusqu'au treizième siè-
» cle, fut pour les artistes le symbole de Dieu le père, s'y montre à
» différentes reprises. Chaque sujet est accompagné d'inscriptions
» tantôt abrégées, tantôt complètes. »

Mais il est temps de rentrer dans la cathédrale que nous avons quittée pour explorer quelques-unes de ses dépendances, et de continuer à parcourir la nef latérale et le bas-côté de droite.

Dans le bas-côté de droite, cinq chapelles fesaient face à celles que nous avons vues dans le bas-côté de gauche.

La première était dédiée à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, ou de-Bonnes-Aventures dont l'image miraculeuse y était conservée. Cette chapelle construite sur les mêmes dimensions que celles qui ont été décrites précédemment, offrait cette particularité que l'autel au lieu d'être placé contre le mur à gauche du vitrail, était placé contre ce dernier. Il était formé d'une table de marbre noir entouré d'un cadre de marbre blanc et d'un chambranle du même marbre, au-dessus duquel était une nouvelle table ou plaque de marbre noir dans laquelle avait été incrustée une représentation de la Ste.-Face, bien sculptée en marbre de Carrare.



I.



II.



V.



III.



IV.



VI.



VII.



X.



III.



XI.



IV.



XII.





Path de J. Croemetti-Monard Rue Lalay des Fèves N° 16.

B. Fabronius Sc.

Statue de la S^{te} Vierge dite N. D. des Bonnes Nouvelles,

et devant la quelle passe, au Défilé, en costume de chevalier, suivi de son écuyer.

Enfin, cet autel d'une ordonnance peu grandiose, se terminait en pyramide. Le centre de cette table de marbre, était occupé par une espèce de petit pavillon ou baldaquin en velours rouge, brodé d'or. C'est sous ce pavillon qu'était la statue de la Vierge ¹, qui n'avait aucun mérite sous le rapport de l'art, mais qui était recommandable par sa haute antiquité, et infiniment chère et précieuse aux Liégeois, à en juger par le grand nombre d'*ex voto* en or et en argent qui ornaient la chapelle : la dévotion à cette statue remontait à l'an 1567 ² ou peut-être à l'an 1145. Les quelques personnes qui ont été témoins du culte tout particulier dont cette Vierge était l'objet, verront peut-être avec quelque plaisir une esquisse de sa chapelle et de son autel, que j'ai essayé de reproduire en servant de fond à la lithographie qui représente un Tréfoncier en costume de chœur.

Cette petite chapelle était encore remarquable par la tenture en velours vert et or dont elle était garnie les jours de fête ³. Cette tenture était un présent fait par des dames liégeoises qui avaient aussi donné les deux petits anges adoreurs qui se trouvent aux deux côtés de la Vierge. La seconde chapelle se distinguait par son autel en marbre de caunes rouge et blanc, orné de quatre colonnes torsées en marbre noir, au milieu desquelles se trouvait un tableau représentant St-Maurice et ses compagnons versant leur sang pour la foi ⁴.

Quoique les couleurs de cette toile fussent un peu ternies, on l'admirait cependant beaucoup, à cause de l'anatomie qui était très-exacte et la touche variée à l'infini. On regardait ce tableau

¹ Lithographiée d'après la gravure faite en 1675, par J. Hustin.

² Ægidius aureæ vallis apud CHAPEAUVILLE ; id. FISEN, Historia Eccle. Leodien. Part. II. Lib. V., fol. 124 ; id. BOUILLE, Histoire de la ville et pays de Liège. T. I, p. 408.

³ Computus genera. Fabricæ. Cathed. Leodien.

⁴ Notice de M. Boughon, restaurateur des tableaux de la cathédrale en 1778.

comme étant dû au pinceau du célèbre Benedetto Castiglione, qui, jeune encore, devrait avoir exécuté cette composition, par ordre du prince Maurice de Savoie, qui en fit présent à la cathédrale de St-Lambert, lorsqu'il fut reçu Tréfoncier, en 1659.

Les parois de cette chapelle étaient ornées de demi-revêtements arasés en marbre campan rouge veiné de vert. Sur les revêtements qui décoraient le mur en face de l'autel, on vit longtemps une grande draperie en velours noir, sur lequel se trouvaient fixés des hauberts blasonnés, des rapières et des dagues, des éperons dorés, des brassarts, des cuissarts et des gantelets. Ces trophées lugubres, qu'on appelait cabinet d'honneur ¹, se composaient des armures qui, aux jours des obsèques, avaient orné les catafalques de personnages qui, après avoir résigné les prébendes de Tréfonciers qu'ils avaient obtenues, embrassaient la carrière des armes.

La troisième chapelle indépendamment de son architecture, et de sa belle balustrade en fer battu, était remarquable par la table de son autel, qui était une mosaïque représentant le portrait du bienfaiteur de cette chapelle, le Tréfoncier Emérick de Schillinek de Lantstein-Rottenheim, grand-chantre de St-Lambert ². La majeure partie de cette mosaïque se composait d'un fonds formé par de petits cubes de verre et d'émail, pétris et durcis au feu, et recouverts d'une couche d'or.

Les figures et les draperies semblaient être coloriées au naturel, tant les pièces étaient rapportées avec justesse.

Les marbres de diverses couleurs, le porphyre, le serpentinite servaient à embellir encore ce travail déjà si remarquable. Le tableau de l'autel, qui avait pour sujet un crucifiement, appartenait à l'école allemande et ressemblait beaucoup aux tableaux d'Albert Durer, par sa touche fine et délicate, par son coloris brillant, par

¹ DE MALTE, Traité de droit, in-fol. chap. XXII, p. 49, p. 353. Id. HOPPE, n. 178. Cap. VIII, n. 49, de jure insigni.

² Cathéd. Secrétariat. Décrets et ordon. Id. GILBERT DE CLERQUE, Litteræ convocatoriales.

son dessin correct et conforme à l'anatomie ; aussi y attachait-on le plus grand prix ¹. Le panneau vis-à-vis de l'autel de cette chapelle était orné par un autre tableau de l'école allemande, d'une date plus récente. Ce tableau représentait le même Tréfoncier de Schillinek, tenant le bâton cantoral, revêtu du camail d'hermine, de la cappe et du pluvial ou chappe. L'un des volets représentait les sœurs du Tréfoncier et l'autre ses frères.

Si l'on avait à reprocher à ce tableau des plis trop nombreux et cassés, et la sécheresse de contour, ces défauts n'étaient pas ceux du peintre, mais ceux du temps où l'on ignorait encore la perspective aérienne.

Un grillage en tôle ciselée avec chambranle à entrelas, surmonté de dardelles en bronze doré, servait de clôture à la quatrième de ces chapelles, dédiée à Notre-Dame-de-Liesse : elle était à l'usage des chevaliers teutoniques et des chanoines de plusieurs célèbres chapitres d'Allemagne, qui venaient résider à Liège pour prendre place au chœur des Tréfonciers et jouir des privilèges de la confraternité. Des revêtements en marbre d'Auvergne rose mêlé de violet, de vert et de jaune, ornaient les murs de cette chapelle, dont l'autel, en marbre noir et blanc, était rehaussé par des compartiments avec rinceaux et feuillage en bronze doré, servant d'encadrement à de petits médaillons en porcelaine de Saxe, ² représentant les paysages les plus variés ; ces belles miniatures étaient admirables par la finesse de l'exécution et la belle fonte des couleurs provenant des métaux. Entre les quatre colonnes de marbre blanc qui surmontaient cet autel, se trouvait un tableau peint sur bois par Lambert Lombard. Ce restaurateur des arts dans le pays de Liège avait pris l'institution du Sacrement de la Ste.-Eucharistie, pour sujet de ce tableau, dont on admirait l'heureuse

¹ Suivant la balance citée plus haut, ce tableau devait être d'une valeur de 8,000 fr.

² RENARD LEFEVRE, Compu. gene. émolument. Eccl. Leod. Id. BARTHOLOM. DEROTE

composition, et surtout le naturel des attitudes et de l'expression qui étaient bien balancées et conformes à l'action. Deux ou trois figures de ce tableau ne paraissaient pas être de Lombard : on les attribuait à son élève Guillaume Cayo.

Quatre chandeliers en argent, faits en forme de créquiers, décoraient cet autel, ainsi que quatre vases en ambre jaune ornés de guirlandes et de festons en relief. Ces chandeliers et ces vases avaient été donnés par des chanoines d'Hildesheim, et particulièrement par les barons Von Horde-Schwarzenraben et Von Ehringerfeld ¹.

Il semble que l'on admira longtemps à cet autel, des gradins et un antependium en drap d'argent, rehaussés par des broderies de guipures en or, appliquées sur parchemin. Ces dernières curiosités étaient dues au Tréfoncier de Lamotte, donateur aussi des tapisseries en damas de soie rouge et blanc qui servaient de tentures pour décorer cette chapelle aux principaux jours de fête. Le sol de cette chapelle était recouvert par plusieurs dalles tumulaires : sur quelques-unes on voyait encore en 1784 les représentations de plusieurs chanoines allemands ou chevaliers teutoniques.

La cinquième et dernière chapelle, était à l'usage des échevins de la ville et principauté de Liège ² on l'appelait la *Scuole de*

¹ Ces quatre vases en ambre jaune, furent transportés en 1794 à Paris, et placés le 14 octobre 1807 dans la grande collection des vases en ambre qui faisaient partie des objets curieux conquis par la grande armée, en 1806.

Catalogue du Musée Napoléon (Dubray), p. 108.

² Suivant le témoignage des historiens, l'origine de ce tribunal si célèbre, remontait au VIII^e siècle, ayant été établi par St.-Hubert.

La Cour des échevins se composait de quatorze personnes et d'un grand-mayeur souverain-officier, leur président et chef. Ils étaient nommés par le prince. Ils étaient juges souverains sans appel en matière criminelle dans toute l'étendue de la principauté ; ils étaient les gardiens des lois, statuts, coutumes et pactes entre la nation et le prince.

Indépendamment de leurs attributions judiciaires, ils cumulaient diverses fonctions administratives. Louvrex. Recueil des édits : t. 1, p. 28-29. *НОДИН*. Ied. Prec. t 11, p. 117.

*messeigneurs les échevins*¹. Elle était comme un oratoire particulier, où ces magistrats faisaient desservir les anniversaires de leurs collègues : un beau grillage en fermait l'entrée. Ce grillage passait pour un des bons produits de la serrurerie du 17^e siècle ; il était formé de travées embellies d'ornements en trèfles à palmettes, en rinceaux ou en enroulements. Tous ces décors en fer forgé ou battu, étaient en grande partie dorés, ainsi que les feuillages en tôle emboutie qui fermaient le couronnement chantourné de cette riche clôture.

La chapelle se distinguait par des revêtements de marbre noir décorés par des festons en marbre blanc et des guirlandes de vigne en marbre serpentifère ; de fausses calaïtes d'un bleu clair et d'un vert céladon, étaient employées pour figurer dans ces guirlandes des grappes de raisins.

L'autel en brèche saravêche violet et brun à grandes taches blanches, était en avant corps droit, surmonté de quatre colonnes torsées en marbre blanc, au centre desquelles se trouvait un tabernacle en ébène et écaille de mer, orné de colonnes torsées évidées en bronze doré ; ce tabernacle incrusté d'ivoire et de nacre, était enrichi de médaillons en vermeil faits en forme de ramule enchassés de cornalines, de sardoines et plusieurs autres pierres estimées. Le sommet de ce tabernacle était décoré d'une galerie formée par des balustres cannelés en bronze doré, dont quelques-uns en gaine de terre servaient de piédestaux pour supporter des statuette en haut relief représentant plusieurs saints. Cet autel était souvent orné d'une riche argenterie, plus remarquable sous le rapport de la matière que de la forme. Un devant d'autel en tapisserie fait en point de Hongrie, représentant quelques traits de la vie de la

ZORN. p. 146 n° 105.

Record. de l'an. 1684, t. 11, p. 518.

DE MÉAN. Obs. 55, n° 2.

SOHET. Inst. de droit. t. 1, t. 42, p. 42, p. 144, 145, 146.

¹ Expression de l'article 2. Acte additionnel aux statuts de la lettre de concordance de la St.-Simon et St.-Juste.

Vierge, était un ouvrage qu'on considérait comme ayant du mérite malgré sa détérioration.

Charles François comte de Horion de Colonster, grand-mayeur et souverain-officier du prince de Velbruch, avait donné en 1772, les deux piédestaux en marbre blanc et noir taillés à retours, qui se trouvaient aux côtés de l'autel, de même que les deux vases en porcelaine de Chine posés sur ces piédestaux.

Ces vases posés en forme d'urne à huit pans, haut d'environ cinq pieds, étaient en porcelaine blanche, ornés de peintures représentant des animaux fabuleux et de grands ramages courants, bleu et or; les anses de ces vases et leurs couvercles ornés de mascarons et de griffons en bronze doré, étaient attribués au célèbre Duplessis ¹.

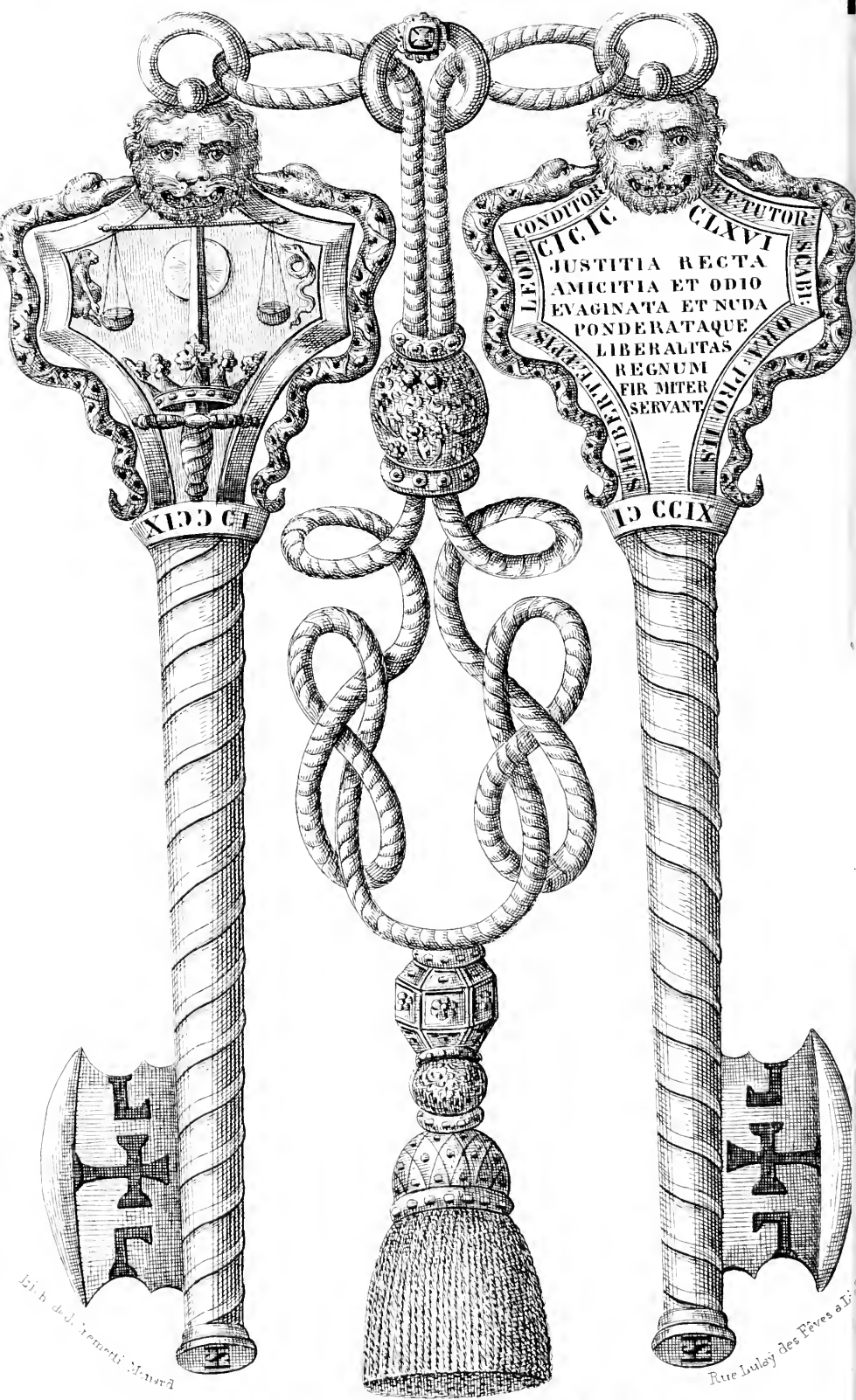
On considérait les vitraux de cette chapelle comme étant le dernier ouvrage de peinture sur verre fait à Liège. Ces vitraux qui devaient dater de 1695, étaient dûs à N. Groulard. ² Il y avait représenté St.-Hubert revêtu de ses habits épiscopaux; à ses côtés, on voyait les quatorze échevins de Liège agenouillés; les grands mayeurs aussi les genoux en terre, étaient en face du saint et lui

¹ Ces vases furent achetés le 22 décembre 1777, à Paris, lors de la vente du cabinet de tableaux et de porcelaines anciennes du comte du Luc.

Note de M. le chanoine H. Hamal.

² Selon la quittance délivrée par cet artiste aux donateurs de cette verrière, les noms de ces derniers étaient ceux des échevins:

Théodore Ernest, baron d'Eynatten-Heukelum, grand-mayeur; Pierre, chevalier de Beex de Flesloux; Arnold, baron de Ville de Wille; Berthold de Haxhe, écuyer; Charles, baron de Méan; François Diffuit de Vivario, écuyer; Wathien de Sélvs de Wilhogne, écuyer; François Antoine Ernest, baron de Fléron de Cawemberg; Lambert Amand baron van den Steen de Jehay; René François, baron de Sluze d'Hoperthingen; Henry, chevalier de Goër de Herve de Jehanster; François, chevalier de Himmisdael de Betho; Michel Henry Jean, baron de Rosen; Louis Hyacinthe de Charneux-Messencourt, écuyer; Ernest Conrad, chevalier van der Heyden de Blizia.



Clefs Magistrales des Echevins

De la souveraine et suprême haute cour de Justice de la principauté de Liège &c.

faisaient hommage de deux clefs ¹. Ces personnages étaient vêtus de longues robes ou simarres pourpres, à fraises et manchettes empesées, ayant sur l'épaule gauche l'hermine en forme d'aumuse; ils tenaient chacun le bâton échevinal, sommé de leurs armoiries.

¹ Ces clefs étaient pour les échevins, un souvenir de l'ancienne puissance consulaire qu'ils avaient exercée longtemps. Jusqu'en 1795, ils s'en servirent pour faire ouvrir les maisons aux livremens de possessions, ou exécuter les décrets de prise de corps.

Ces clefs étaient l'une en argent, l'autre en or ou vermeil; chacune était longue d'un pied environ; l'extrémité n'en était point dorée et représentait un écusson avec le chiffre de St-Hubert. Le corps de la clef était en dessin torsé: la poignée en forme d'octogone irrégulier, était garnie de deux guivres en serpents, signifiant que les échevins devaient, comme les médecins, avoir les yeux ouverts sur tous les besoins du peuple, sur lequel ils avaient juridiction. L'avers de cet octogone était occupé par un singe, symbole de l'agilité et de la promptitude avec laquelle on devait détourner les calamités qui menaçaient l'état.

Un petit serpent dénotait la prudence; une balance dont les bassins étaient de niveau, était l'allégorie de l'impartialité; une épée marquait la célérité avec laquelle on devait punir le crime. Une tête de lion percée par cette épée, signifiait que la clémence devait modérer les châtimens infligés par la justice, de même que le lion est le seul animal, dit-on, qui pardonne à ceux qui se soumettent à lui. L'hostie couverte par l'épée, avertissait les magistrats qu'ils devaient être prêts à défendre leur religion par les armes, et à verser leur sang pour sa conservation; au bas de la poignée se trouve le millésime 709, époque à laquelle on fait remonter l'érection du tribunal des échevins. Le revers de l'octogone offrait au centre ces mots: «*Justitia recta amicitia et odio evaginata et nuda ponderataque liberalitas regnum firmiter servans*, » surmontés du millésime 1666 *, année où ces clefs furent travaillées, et entourées par ces mots: *St-Huberte. epis: Leod. conditor. et. tutor: scabi. ora. pro. iis*. Les deux clefs étaient unies par une torsade en fil d'or, entrelacée avec quelques autres ornemens en métal, incrustés de pierres et parmi lesquelles on distinguait le rubis servant de chaton à une bague, qui devait être assez ancienne.

Telles étaient les dispositions de ces clefs, qui étaient souvent conservées dans cette chapelle; la ressemblance, et surtout l'année, ne laissent aucun doute que ces clefs des échevins furent exécutées à l'instar de celles qui étaient en la possession des deux bourgmestres de Liège.

Recueil Hérald. des Bourgm. de Liège, p. 376. LOUVREX, Recueil des édits. t. 1, part. 1. Chap. 1 n^o 74, p. 29, Id. t. 2, p. 117. SOHET, Inst. de droit, liv. 1, c. 42. BROUVIEN, manusc. 1770.

* *Erratum.* Le millésime 1666 au lieu d'être écrit CCCCCLXVI, doit être écrit CCCCCLXVI.

En sortant de cette chapelle, à l'est, s'étendait un espace cintré de hautes murailles, formant un carré long d'environ vingt-cinq pieds dit le *Sacraire* ou chambre où étaient déposés les ornements sacerdotaux les plus riches. La porte d'entrée se trouvait dans le bas du transept de droite. Cette porte toute bardée de fer et de bronze, en cachait deux autres en bois, recouvertes des mêmes métaux.

Cette grande précaution qui semble, de prime-abord, être superflue, n'était qu'une mesure de prudence bien louable lorsqu'on verra plus loin quelles étaient les richesses que renfermait ce sacraire, dont la bâtisse était mise à l'abri du feu et de toute tentative d'effraction. Le mur de ce bâtiment, qui était du côté de la nef, était clos par une belle balustrade en cuivre battu et renfermant trois petits autels portatifs, dont les gradins du premier étaient ornés de camaïeux couleur d'azur sur un fonds d'or. Les deux autres, et particulièrement le troisième, étaient enrichis de petites peintures sur cuivre et bois représentant des fleurs, parmi lesquelles semblaient dominer le lis blanc, les fleurs d'orangers et les roses. Ces fleurs étaient rendues avec un art merveilleux ; la facilité, la légèreté de la touche, la vérité unie à l'intelligence du clair-obscur, semblaient dénoter que l'auteur de ces jolies productions devait être le célèbre Daniel Seghers, ou quelques-uns de ses meilleurs imitateurs ¹.

Le transept qui va être décrit, n'avait que 40 pieds de large sur 55 de long. Il était donc moins spacieux que celui de gauche : il avait la même architecture que celui-ci. En y entrant, il s'offrait à la vue une chapelle dite du bas-côté droit, adossée contre une autre chapelle qui a été décrite, dans le transept gauche, séparant le grand chœur des Tréfonciers du chœur supérieur. Cette chapelle du bas-côté droit était spécialement dédiée à la Ste-Croix : elle était digne de remarque par une magnifique verrière représentant

¹ Martin Bouhon, peintre du chapitre, 1775. Acta per R. R. P. P. Decan. Leod.

l'adoration des mages ¹. Cet ouvrage terminé en 1520, était attribué à Thiry de Leumont. C'était un présent fait par le grand chancelier Gérard de Militis, des comtes de Marotte ², qui reposait au pied de l'autel sous une dalle de marbre noir incrustée de cuivre.

Les gradins de l'autel étaient d'un fond rouge émaillé, tout recouvert par un réseau ou espèce de treillage de bosquets en filigranes d'argent. Ce magnifique ouvrage remontant à l'an 1608 était attribué à deux ouvriers vénitiens qui l'avaient fait sur l'ordre de Udalrich, baron de Hoensbroech, grand archidiacre de Hesbaye et grand trésorier de la cathédrale ³.

Vers l'an 1630, Arnould baron de Hoensbroech, grand prévôt d'Hildesheim, et parent d'Udalrich fit faire aussi en filigrane d'argent le devant de cet autel ⁴, et cette fois l'œuvre des Vénitiens, fut parfaitement imitée par Jean Taulier, qu'on peut regarder comme étant de Liège par le long séjour qu'il fit dans cette ville.

Jean Taulier, non content d'imiter l'œuvre d'artistes étrangers, voulut encore la surpasser en ornant ce devant d'autel de petits médaillons représentant divers sujets se rapportant à la découverte du bois de la S^{te}-Croix. Ces médaillons en bois, étaient peints dans le genre de Martin de Vos, dont il avait surtout atteint le coloris agréable, le dessin libre et la judicieuse ordonnance. Au commencement du 17^e siècle, cet autel fut décoré d'un tableau donné par le grand prévôt Jean de Elderen-Gnoels, représentant l'élévation de la S^{te}-Croix, par Gérard Douffet ⁵. Sans un coloris un peu brun, ce

¹ Cette verrière fut gravée par Wierix en 1600 et de nouveau en 1604 par Jean Valdor, qui dédia cette gravure à Jean de Curtius de Soumagne.

² Manuscrit du comte J. de Fallais, fol. 10. Id. Recez. de la cathéd. testam. 1558.

³ Le portrait de ce Tréfoncier a été pour Jean Valdor en 1628, le sujet d'une jolie petite gravure.

⁴ Litterae convocatorias.

Id. Relatio notary et secretary etc.

⁵ Les tableaux parlants du peintre, in-12. Namur 1660, p. 40, 41.

Id. Decrets et ordonnances de la cathé. sede vacante.

tableau eut été un chef-d'œuvre, surtout par sa touche hardie, la force de l'expression et l'ingénieuse disposition des figures.

Contre la paroi gauche de cette chapelle était un tableau, haut de six pieds et large de quatre, représentant une sainte famille qu'on attribuait à Camillo Procaccini. Cette composition pleine de naïveté et de charme, était toute prise dans la nature, et rendue avec toute la science de l'art, et la grande manière de l'école lombarde. La paroi de droite était occupée par une croix et deux pyramides en bois recouvertes de velours noir et sur laquelle on fixait les ex-voto en argent et en vermeil donnés à cet autel, dont le tabernacle en cuivre doré renfermait le reliquaire de la S^{te}-Croix.

Cette précieuse relique qui était loin d'être aussi considérable que celle donnée par le Pape au 15.^e siècle, était un présent fait en 1555 par Gérard de Zuilré, abbé de S^t-Laurent ¹ au prince évêque et cardinal Georges archiduc d'Autriche. Ce prince en orna cette chapelle qui depuis longtemps était dédiée à la Sainte Croix.

Ce reliquaire fait en forme de croix cercelée, était en vermeil, ayant environ un pied d'élévation ; elle était ornée de ciselures en rinceaux, en culots, en entrelas avec coquilles ; on attribuait cet ouvrage à Janus Lutma, orfèvre ciseleur d'Amsterdam qui l'avait fait en 1652, et l'avait orné de turquoises, d'hyacinthes et de

¹ La majeure partie de cette belle et précieuse relique était conservée dans l'église de l'Abbaye de S.-Laurent de l'ordre de S.-Benoit. Vers l'an 1540, Adam, 25^{me} abbé de S.-Laurent, la reçut en cadeau de Blanche de France, fille de Philippe-le-Long, religieuse à Longchamps. Voici la lettre que cette princesse écrivait à ce sujet à l'abbé Adam :

« De par Suer Blanche de France.

» Chiers peres en Dieu, savoir vous fai, ke le fust de la sainte vraie Crois ke je
» vous envoyay par maistre Gantier nostre confesseur, est dou fust ke nostres
» tres chiers signour et peres Monsignour le roi Phelippe que Dieu a souille nous
» donnat, et le prist en la sainte vrai Crois, ki est à Paris en la chapelle, nostres
» signour les rois de France et cil en a point de vrai ou monde, nous tenons ke
» celle de ladite chapelle le soit. Car cest chose moult esprovée, si comme cha-
» cun seet. Chiers peres nostre Sire soit garde de vous.

DON MARTÈNE, Ampliss. Collect. t. II. 1452.

saphirs donnés par Marie Ernestine de Berlo, chanoinesse de Nivelles et Nicolas de Plenevaux ancien bourgmestre de Liège. ¹

A la droite de la chapelle de la Sainte Croix était un escalier en pierre, conduisant aux combles du temple. Au pied de cet escalier était une grande porte à deux battants qui donnait accès dans les cloîtres ; en avançant à droite, on montait quelques marches et on arrivait dans une petite chapelle très-retirée dite de Notre-Dame-de-bon-Secours-et de-tous-les-Saints : le fond en était occupé par un autel orné de sculptures en bois de chêne en partie dorées. La statue de la S^{te} Vierge posée sur l'autel, était d'un intérêt médiocre sous le rapport de la sculpture, mais remarquable par la richesse des ornements dont elle était quelquefois revêtue. L'argenterie qui appartenait à cet autel était d'une grande valeur : elle était due à la munificence des comtes de Horion et particulièrement à Maximilien Henri de Horion ancien ambassadeur du prince Jean Théodore de Bavière. ² On attribuait au ciseleur Hutois

¹ Issu de cette illustre famille de Plenevaux, si influente jadis à Liège, et qui durant le cours du 17^{me} siècle eut dix fois de ses membres honorés des fonctions de bourgmestre de Liège, et particulièrement un Nicolas de Plenevaux en 1676 et 1681 qui fut élu bourgmestre quoiqu'engagé dans l'état ecclésiastique, qualité qui excluait de la magistrature selon les lois du pays.

² Le tréfoncier Maximilien-Henri, comte de Horion fut le dernier de ce nom ; il s'était acquis les faveurs des princes évêques Georges-Louis de Berghes et Jean-Théodore de Bavière par les services éminents qu'il leur avait rendus dans les diverses fonctions diplomatiques dont il fut honoré, et particulièrement en 1740 lorsqu'il contribua puissamment à faire désister Frédéric II, roi de Prusse, des prétentions que ce monarque avait sur la baronnie de Herstal pour laquelle il devait rendre hommage au prince de Liège. A ce sujet voici une anecdote que je dois à l'extrême obligeance de M. le professeur Devreux, qui la tient de feu M. le docteur Boyy. On sait qu'une intime amitié avait uni ces deux écrivains que les qualités du cœur et de l'esprit ont toujours distingués. Voici cette anecdote où le comte de Horion fut le principal acteur :

Les États de Liège pour terminer un différend qui pouvait amener les suites les plus funestes pour le pays, députèrent le Tréfoncier comte de Horion vers le roi de Prusse qui, apprenant son arrivée, se promit de s'égayer aux dépens de l'ambassadeur de l'évêque de Liège ; mais bientôt il fut détourné de ce dessein à l'aspect du noble maintien du comte de Horion, et surtout par son langage à la

Gilles, d'Ardenne, les six chandeliers ou candelabres qui paraient cet autel. ¹ Chaque chandelier se composait d'une colonne de porphyre autour de laquelle s'entortillaient deux serpents en vermeil, qui formaient avec aux deux côtés d'une coquille en vert antique, servant de bobèche. Un blason qui se trouvait sur les coquilles, faisait présumer que ces beaux produits d'orfèverie et de ciselure, étaient des présents faits par un membre de la famille de Blois d'Ysendorn de Cannembourg. ² En face de l'autel était un grand confessionnal en chêne avec des ornements du même bois, à dessins en branches d'arbre retortillées en anneaux, les uns dans les autres, et s'interrompant à chacune des six grandes niches renfermant des statues en bois de hauteur naturelle, représentant des anges portant les instruments de la passion du Seigneur. C'était à ce confessionnal que se rendait régulièrement tous les jours, le Tréfoncier grand-pénitencier, qui était ordinairement un évêque. ³ Avant de quitter cette chapelle on devait encore remarquer les deux fenêtres qui l'éclairaient : elles étaient du style

fois mâle et éloquent. Il lui représenta avec une respectueuse énergie l'injustice de l'envahissement du territoire liégeois par les troupes prussiennes, mais Frédéric persistait à exiger une somme de deux millions, pour se désister de ses droits sur la baronnie de Herstal. *Sire*, dit Horion avec le plus grand calme, *si telle est votre dernière résolution, je n'ai plus qu'à me retirer, mais je sais ce qu'il nous reste à faire.*

— Et que ferez-vous, répond le monarque irrité? — *Des processions, Sire, pour que le ciel veuille ramener Votre Majesté à des prétentions moins désastreuses pour notre malheureux pays.*

Frédéric, agréablement surpris de cette réponse, lui accorda non-seulement la remise de la moitié de la somme, mais il l'invita à faire partie de ses soupers où comme on sait, Frédéric n'admettait guère que les gens de lettres, des philosophes et autres personnes d'élection.

¹ Note de Joseph-Louis Lachaussée, orfèvre, ancien argentier du prince Jean-Théodore duc de Bavière.

² Ces armoiries étaient de gueules à deux fasces bretessées et contrebretessées d'argent, au franc quartier de gueules à trois pals de vair au chef d'or de Châtillon.

³ SERVAIS DURIAN, 1772

gothique flamboyant, ornées de beaux vitraux dont le perfectionnement semblait dénoter que c'était l'œuvre de Jean Nivar, ou de Nicolas Pironet. Sur l'une de ces fenêtres était représenté S^t Jean Baptiste, et devant lui était à genoux Don Juan de Merlo de San Opportuno, conseiller du prince évêque Ernest, duc de Bavière. L'autre offrait les traits de la mère de Don Juan de Merlo, Elisabeth de Dunsfort d'Arundell-Londonderry, ¹ les genoux en terre devant sa patronne Elisabeth. En quittant cette chapelle et en redescendant dans le transept, on trouvait une autre chapelle dite la chapelle sous la tour, longue d'environ vingt-cinq pieds et close par un beau morceau de serrurerie en tôle ciselé; elle se distinguait encore par l'autel surmonté d'un tableau représentant la résurrection de Lazare: ce tableau était regardé comme un des trois plus beaux produits du pinceau du savant Bertholet Flémal. ² Cette composition était particulièrement recommandable par l'expression, la grande connaissance du dessin et la fonte toute particulière des couleurs. L'autel de cette chapelle semblait avoir été enrichi par des donations faites par les Tréfonciers des familles de Cortembach-Helmont et de Liverlo, ³ qui l'avaient

¹ Manuscrit héraldique des membres du conseil ordinaire, depuis l'an 1527 jusqu'en 1795.

² Les deux autres tableaux de ce peintre, qui passaient pour ses chefs-d'œuvre, étaient la pénitence du roi de Juda, Ezéchias, tableau qui lui fut acheté par Christine, reine de Suède; et l'Assomption de la Vierge, qu'il donna aux Bénédictins de Liège, qu'il avait institués ses héritiers.

³ L'ancienne et noble famille de Liverlo, quoique éteinte depuis environ un siècle, sera toujours pour Liège un souvenir bien précieux. Un grand nombre de ses membres s'illustrèrent en remplissant les fonctions civiles et religieuses, et surtout en protégeant leurs concitoyens qui se distinguaient dans les sciences, les lettres ou les arts: aussi leur libéralité était-elle passée en proverbe, comme la bienfaisance des Surlet de Chockier et la magnificence des Curtius.

Lorsqu'on voulait exagérer à Liège, les largesses, la charité et l'opulence de quelqu'un, on se servait de cet adage: *généreux comme un Liverlo, bienfaisant comme un Surlet, riche comme Curtius.*

C'est à la famille de Surlet, que Liège doit les fondations ou réédifications de l'hospice des Incurables, de la maison des Repenties, du couvent des Minimes et

orné particulièrement de tapisseries rehaussées de soie, d'or et d'argent. On rapportait à la bienfaisance de plusieurs Tréfonciers ou bénéficiers qui desservaient cet autel, les chandeliers, reliquaires et vases qui l'ornaient et qu'on estimait pour leur forme pleine d'élégance et la richesse des agates, de onyx et des opales qui y avaient été prodigués. Sur la paroi en face de cet autel était un grand tableau haut d'environ dix-huit pieds sur neuf de large, représentant la Sainte Famille, par Anglebert Frisen : ce tableau peint selon l'école italienne, se distinguait par des idées grandioses, par le dessin noble et correct qui annonçait l'étude des antiques. ¹ Vis-à-vis de cette dernière chapelle était un escalier tournant en pierre, conduisant à la grande tour qui terminait le transept; cette tour, dont la base pentagone avait quatre-vingt-cinq pieds de longueur sur quarante-deux de largeur, renfermait deux escaliers : l'un aboutissait aux cloches et l'autre au carillon, dont la sonnerie avait acquise une juste célébrité. Quelques cloches de ce carillon furent conservées et rendues plus tard, pour compléter le carillon de la cathédrale actuelle. Mais les plus belles et les plus harmonieuses avaient subi le sort de toutes les cloches de St-Lambert, dont plus de dix-huit étaient renfermées dans cette seule tour. Parmi ces dix-huit cloches chacune était destinée à être mise en branle pour une circonstance particulière; on remarquait l'ancienne cloche *blanche*, dite du *Ban* ² qui était mise en action pour convoquer le peuple lorsque le salut de la principauté était en danger; le tocsin de *Li Rikopeïe* ³ dont la voix sinistre et rude répandit si

de plusieurs autres établissements de bienfaisance. La famille de Curtius, après avoir amassé une très grande fortune à Léganes en Espagne, en fit usage pour bâtir ce curieux hôtel qui sert aujourd'hui de mont-de-piété à Liège, et pour ériger plusieurs monuments utiles, qu'on voit encore dans cette ville.

¹ Durant les dernières années qui précédèrent la révolution, ce tableau était dans la chapelle du crucifix des miracles.

² FOULLON, l. V. cap. 4 f. 18. Id. RAUSIN in Lood. fol. 415. Id. BOVY. Prom. hist. t. 1 p. 6 etc. id. B^{on} DE VILLENFAGNE, Hist. de la princ. t. I f. 428.

³ Aussitôt qu'il éclatait un incendie dans la ville, le guetteur qui était dans le beffroi de la citadelle sonnait de la trompette; à l'instant on tirait trois coups de

souvent l'alarme dans Liège ; *Chrysogones*¹ pesant douze mille livres, fondue sous le règne du prince évêque cardinal Erard de la Marek, qui l'avait décorée du titre de son cardinalat. Les vibrations de cette cloche, étaient toujours claires, précipitées, lancées à triples volées et n'annonçaient que des événements heureux. Le gros bourdon dit *l'Erard*² pesant quinze mille livres, fut fondu en 1555, par ordre du même cardinal Erard de la Marek : les lourdes et majestueuses coupetées de cette cloche, ne se faisaient entendre qu'à l'avènement ou à la mort du prince évêque, ou durant les jours de très-grandes fêtes pendant la messe, au moment de l'élévation. Vingt-quatre hommes la mettaient en branle, et dans le même instant tous les musiciens, les choraux et les intonateurs jouaient et entonnaient un motet en mi-bémol, qui était le ton de cette cloche.

La cinquième et dernière cloche, beaucoup moins forte que les précédentes, s'appelait *Li Kopareïe*³ ; c'était la cloche de retraite

canon si l'incendie était dans la ville, et un seul coup si c'était dans un des faubourgs : le canon ayant cessé, la cloche se faisait entendre. A ce son, on dirigeait vers le théâtre du sinistre les pompes à incendie de la ville, gouvernées par les pompiers, ainsi que celles des couvents et monastères d'hommes ; car dans l'enceinte de chacune de ces maisons, il y avait toujours une ou deux pompes à incendie, que dirigeaient les religieux. Chacun de ces derniers avait de plus dans la cellule qu'il habitait un seau en cuir dont il se munissait dans ces circonstances.

¹ Cette cloche ne pouvait être mise en branle que par les efforts de 12 hommes Cuvinois. Gloire de l'église de Liège, fol. 140. FISEN. Hist. eccle. Leod. p. II. l. 15 cap. 25.

² Jusqu'au commencement de ce siècle, on vit la circonférence de cette magnifique cloche, au milieu du vieux marché où il paraît qu'elle avait été coulée ainsi que le Chrysogone.

³ Cette cloche était appelée primitivement coppe-oreille ou couparet.

Le légendaire Hubert Depas, dit en parlant de la prise du château de Chevreumont par Notger :

« At puyz retorna leveek en Lieg et amena aveque ly XII klokas et mist l'a saint Lambert que noumeis couparei qu'on sone por les ovriers a la uniet item l'a saint Paul quy nomma Dardare, item l'a saint Pierre que on noumeis Pimette item l'a saint croix ossi parcellement noumeis. En leglise saint Jehan III, quand elle fust parfaite; item l'a saint Martin, et saint Denys II, quy gardèrent moult lontemps. »

ou couvre-feu : elle sonnait tous les jours à huit heures et quarante-cinq minutes ; de toutes les cloches de St. Lambert c'était celle qui concentrait les affections des Liégeois, et dont le souvenir lui est encore cher aujourd'hui ¹. C'est non loin de cette cloche que se

¹ Les vers suivants appartiennent à une pasqueye (chanson wallonne), ayant pour titre LI KOPAREÏE. Cette pièce de poésie fut insérée il y a quelques années dans l'almanach de Mathien Laensbergh. C'est une peinture fidèle et naïve de la vie simple de nos pères.

Cette intéressante composition, que je regrette de ne pouvoir reproduire en entier, est due à monsieur Simonon, qui est un des représentants de l'ancien pays de Liège, et qui, en évoquant les souvenirs de sa jeunesse, sait les communiquer à ses concitoyens d'une manière aussi instructive qu'attrayante. Voici comment s'exprime le poète national :

A kwâr po noûv', al nut'
To les joû, k'wînz' minut',
Li kôparëie sona ;
Pindan l'très grant' hapaie
Mutoi d'ko meie annaie,
Cis' constant' klok' ala !

—
El' aveu chûzi s' sig',
So l'pu hant' tour di Lîg'
So l'klokî d'sîn Lambiet.
Là, woisen' dè nûlaie,
Et doucemîn esbranlaie,
El' fev' etînt si voi.

—
Kouan dè rût'-è gealaie
Mi r'bouty el koulaie
D'on bon r'glatihân feu
Al nut, li kôpareie
M'esteu-t'-in kipagneie
Si g'im' trovér to seu.

—
On knohèv' li manîr'
Dè spârgnî lè loumir'
On fév' mî ki d'nos'tiu ;
Li métôt estex sîmp'
On z'alév doirmi timp',
On s'levér pu matin.

trouvait un couloir conduisant au comble de ce transept, où se trouvait le second réservoir qui pouvait servir au même usage auquel

Ast'eur lè grand signêur
On kangî tot' lèz' heûr ;
J doirmet là matin ,
J d'jûnet vè doz' heûr
J dinet k'fai to neûr
Et sopet l' leddimin.

Tank' Lig independant'
Si mostra triumfant'
Int' sè puissan woisin ,
Li kôpareie tot' fir'
Eleva juskâ cîr
Lè son di s'contint' min.

Kouan les ârmaie francess',
Eploian tot' leu foiss',
Vinî l'an nonnante deû ;
Li kôpareie tot' triss'
Kachei es' î' édifiss ,
Si taiha pu d'treu meu.

Li Franz' estam è vôiè
Baikô d'gîn plori d'jôie
To l'etindam r' sonnè ;
Divin l'vie kôpareie
J revei leû patreie
Kon l'zi v'née raminé.

S'el raisona ko n'feie
Ci fou po dir' al veie
In' éternel adiet ;
L'an d'ansuit' è julet'
Dè viktoir' pu complet'
Raminî les Francet.

Lig ki n'fou-t-échênaie
Pîndan û cinz' annaie
Di nouk dè potenta.
Fouri soumis' al Franz'
Pierda s'î independanz'
Et l'kôpareie mora.

On nous fait espérer que dans peu M. Simonon, se rendant aux pressantes sollicitations de ses nombreux amis, livrera au public un recueil de poésies wallonnes, qui sera un souvenir intéressant et cher aux Liégeois.

était destiné celui qui a été indiqué lors de la description de la tour, qui était du côté du palais du prince et que l'on appelait la tour de Babylone ; mais il était plus considérable que ce dernier bassin et contenait plus de cent quatre-vingts pieds cubes d'eau. Au-dessus des cloches était placé ce carillon, dit le vieux carillon, ne jouant que très-rarement ; en 1755, le chapitre avait fait placer dans la lanterne de la tour un nouveau carillon dont les auteurs étaient le sienr Debeef et son fils ; ce carillon et l'horloge dûs aux mêmes artistes marchèrent pour la première fois le 18 avril de l'année suivante, au moment où la célèbre procession de la translation des reliques de St. Lambert, sortait de la cathédrale. ¹ Ce carillon, l'un des plus beaux de l'époque, lançait tous les quarts d'heure d'éclatantes trilles. Jean Chandoir, vers le milieu du siècle dernier, avait fondu les cloches qui formaient la strette de l'Angelus : les sons scintillants qu'elles donnaient étaient particuliers. La grande tour de St-Lambert si longtemps l'orgueil des Liégeois, avait été commencée l'an 1392, sous le règne du prince Jean de Bavière ². Ce ne fut qu'en 1455, sous le règne de Louis de Bourbon, qu'elle fut achevée, et recouverte, comme le reste de la cathédrale, de feuilles de plomb dorées.

Cette dorure avait assez bien conservé son éclat jusque vers le milieu du siècle dernier, mais depuis cette époque elle se perdit insensiblement.

Quelques années avant la révolution, on avait formé le projet de rendre au plus beau monument de Liège, un de ses embellissements les plus remarquables, en faisant redorer cette magnifique toiture ; mais l'état des finances n'était plus alors en rapport avec les dépenses que nécessitait une telle entreprise ; ce projet fut ajourné. L'extrémité de la flèche de cette tour formait avec le point le plus élevé de la citadelle une ligne horizontale ³.

¹ Abrégé chrono. de l'Hist. de Liège. p. 120.

² Loyens. Rec. Héral. p. 106.

³ Le plateau de la citadelle de Liège est d'une élévation de 158 mètres.

Ce devait être dans un des piliers les plus rapprochés du clocher, qu'était pratiquée une petite niche fermée d'une grille de fer : cette niche qu'on appelait *Lipotal di Heinsberg*, renferma durant plusieurs siècles, le fameux *réglement* ou *régiment* promulgué sous le règne du prince évêque Jean de Heinsberg ¹.

Après avoir examiné en détail les diverses parties qui composaient le premier plan, il reste à décrire celles qui formaient le second, c'est-à-dire le jubé et le nouveau chœur des Tréfonciers. Le jubé comme il a été dit, occupait à-peu-près en longueur, toute la largeur de la grande nef, c'est-à-dire soixante pieds, et avait environ quinze pieds de largeur. Il était soutenu par huit colonnes de jaspe, d'ordre Ionique ², disposées deux par deux aux côtés de trois arceaux à cintre plein. Derrière chacune de ces colonnes, il y avait un pilier en forme de pilastre. Entre les arceaux de gauche et de droite de ce jubé, se trouvaient deux petites chapelles, dont chacune avait à droite ou à gauche, selon sa position respective, une grosse colonne en marbre d'Italie, qui terminait le jubé dans sa longueur. Les voûtes des trois portiques était une marqueterie fort riche, de bois de diverses couleurs, avec des renforcements ornés de roses et de culs de lampe qui tombaient en pendentifs. Chacun de ces trois arceaux ou portiques, pouvait être fermé par une porte en bronze doré. C'est pour orner les vantaux de ces portes, qu'il semble que l'on avait voulu épuiser toute la richesse des décors que comporte l'art de la serrurerie, car ce n'était depuis le couronnement chantourné et la frise en coquille jusqu'aux pilastres en cuivre

¹ En 1424, Jean de Heinsberg s'appliqua à donner à son peuple des statuts nouveaux touchant la forme des élections magistrales : ces statuts réunis en un corps que l'on appelait *Réglement* ou *Régiment* de Heinsberg, furent renfermés dans une niche creusée dans un pilier de l'église de St-Lambert.

Ces documents, avec plusieurs autres émanés depuis, ont été transportés dans la sacristie de St-Jacques, où ils étaient renfermés dans deux coffres sous quatre clefs différentes.

² SAUMERY. Délices du pays de Liège T. 1 p. 104. LOVENS et autres historiens.

laminé et ciselé, qu'une profusion d'ornements d'une variété infinie. Pendant le carême et le temps de l'aveugement, la vue de ces arceaux et de ces portes était dérobée au peuple par de grandes tapisseries blanches qui drapaient la majeure partie du jubé, en forme d'iconostase.

Des deux chapelles dont je viens de parler, celle qui était à droite était dédiée aux saints martyrs Lambert et Albert, évêques de Liège. L'autel en marbre blanc, était surmonté d'un tableau peint par Bertholet Flémal, représentant St-Lambert, priant la nuit, au pied de la croix, dans la cour de l'abbaye de Stavelot, et accomplissant l'acte admirable d'obéissance dont la tradition a conservé le souvenir dans le cœur de tous les Liégeois ¹. La même chapelle renfermait un tableau à volets, offrant les traits des deux saints martyrs Lambert et Albert. Ce tableau qui était assez détérioré en 1784, avait pour auteur Frans Crabeth ². L'autel était orné de six chandeliers en argent, faits en forme de proboscide d'éléphant. Cet ouvrage bien exécuté, mais dont la forme était bizarre, était dû à Gillis d'Ardenne ³. Cette chapelle fut souvent desservie par des prêtres d'obéissance de l'ordre de Malte qui y célébraient la messe, épéronnés et portant sous leurs habits sacerdotaux une soutane en forme de manteau à bec. La chapelle de gauche, était consacrée à St-Remacle, on y voyait un petit autel en porphyre surmonté d'un tableau dont le sujet était le seigneur descendu de la croix; ce tableau était de Bertholet Flémal; ce grand artiste s'était encore ici distingué par son beau génie, et une exécution pleine de vigueur. Un des parois de cette

¹ Ce tableau et celui dont il a été fait mention lors de la description de l'autel de St-Remacle qui était aussi de Bertholet, furent transportés à Paris en 1794, et placés au Musée Napoléon le 18 germinal an VII, sous les Nos 286 et 287. Landon : Annales du musée français T. 15.

En 1756 J.-F. Raclé, peintre du chapitre, avait porté chacun de ces tableaux à 5000 francs.

² La balance du commerce des tableaux, dressée en 1784.

³ BARTHOLOMÆ DEROTTE. Comput. Fabric. Cath. Leod.

chapelle était occupé par un tableau à volets, représentant N.-S. au jardin de Gethzemani. Le volet de gauche représentait le donateur du tableau, le Tréfoncier Jean de Harff Alstorp, abbé de St-Georges et de St-Ode à Amay ; le volet de droite représentait le Tréfoncier Jean de Withem, grand écolâtre de Liège ¹. Ce tableau, peint en 1578, passait pour un des plus beaux ouvrages du peintre liégeois Pierre Dufour, dit de Salzée. Le talent de cet artiste était cette fois attesté par un coloris harmonieux, bien rendu, et par l'attitude naturelle des personnages.

Au-dessus de ces huit colonnes de jaspe et de ces deux colonnes de marbre d'Italie, s'élevait l'architrave en marbre, de St-Rémy, qui était remarquable par sa frise ornée de griffons et de candelabres en marbre blanc. Cette architrave était surmontée d'une balustrade en bronze doré, à hauteur d'appui, qui couronnait tout le jubé. En montant par les escaliers qui se trouvaient de chaque côté de la porte de l'arcade du milieu, on arrivait au haut de ce jubé dont le cintre était occupé par un piédestal massif en bronze, sur lequel était ancrée la grande châsse de St-Lambert, faite en forme de maison gothique avec un toit très-élevé. Dans cette grande fierte était renfermée la véritable châsse que St-Hubert, après y avoir déposé les reliques du glorieux patron des Liégeois, se serait plu à orner, s'il faut en croire la tradition, en y appliquant des lames d'or et d'argent. Cette véritable chaise était rarement tirée de la massive enveloppe qui la contenait. De toutes les parties de l'église on voyait le coffre ou grande châsse qui renfermait celle de St-Lambert. Ce grand coffre pouvait avoir douze pieds de largeur et dix de hauteur : il était d'un bois très-dur, qu'on avait recouvert, à la fin du 15^{me} siècle, de lames d'argent ou de vermeil sur lesquelles étaient des arabesques et des sculptures en creux ou en demi-relief, exécutées avec un talent plein de ressource et de verve.

¹ Manuscrit du 17^{me} siècle, cité par le baron de Villeufagne dans les Recherches sur l'histoire de Liège, T. 2, p. 505. Id. DEWEZ, Notice des Liégeois qui se sont distingués dans les arts.

C'était avec une grâce ravissante que l'artiste avait reproduit les formes végétales; c'étaient des guirlandes dont les sinuosités étaient occupées par des grappes de raisin, en bleu de turquin. Enfin des médaillons représentant des anges, achevaient d'ornez ce monument. On croit aujourd'hui que ces médaillons, faits de formes diverses, étaient émaillés ou peints à l'encoustique. C'était un certain Jean de Fer, ¹ ancien conseiller du prince Jean de Hornes, qui avait fait cadeau en grande partie des ornements qui décoraient cette châsse ². Au pied, se voyait une torchère ou espèce de grand candelabre en bronze ³, d'une forme antique et sévère, à sept branches, dont chacune, en forme de console, avait de douze à seize pieds d'élévation. Derrière la chaise, du côté des chœurs, se dressait un autre candelabre également en bronze, qui avait neuf branches plus grandes encore que celles du premier. Des seize énormes bougies en cire blanche qui ornaient ces candelabres, deux étaient allumées jour et nuit avec tant de soin, qu'à l'époque de la révolution on ne se rappelait pas que la châsse de St-Lambert eût jamais été sans lumière.

La garde de cette châsse était spécialement confiée à cinq personnes, que l'on appelait les gardes du corps du glorieux St-Lambert, ou plus anciennement de la *fierte* ou *fiève* de St-Lambert ⁴. Le président de cette petite cour, dont les membres jouissaient des mêmes exemptions que les Tréfonciers, était le grand-trésorier de la cathédrale; venait ensuite le général bailli de St-Lambert ⁵

¹ Manuscrit de Gilbert de Clerque de Wissocq. Id. Voyage Littéraire, p. 183.

² Toute cette châsse fut très-bien réparée en 1772, et on y ajouta plusieurs pierres précieuses et d'autres ornements de prix. 1772. Décrets et Ordon. secret. du chap.

³ Ce candelabre ne fut doré qu'en 1775 par l'orfèvre Jean Mirvion. Acta per R. R. D. D. Decani Leod. Sede Vacante.

⁴ Manuscrit de Servais Durian 1771.

⁵ La charge de général bailli de St-Lambert était héréditaire dans la famille des chevaliers de Libert de Flémal. ORBONEN, conti. du Rec. Herold. p. 173. Les autres charges de Fiévé appartenaient aux familles des chevaliers de Prend'-homme de Borre d'Oumale, de Lion, de Theux de Meylandt et de Ghéquier de Montquin.

dit la première verge rouge, enfin les trois gardes dits de la 2^{me} 3^{me} et 4^{me} verges. Le soin d'entretenir continuellement la lumière, auprès de cette châsse, était confié à deux ecclésiastiques, qui, à cette fin touchaient, chacun, une rente de six cents florins de Brabant.

C'est devant cette châsse, que chaque jour un Tréfoncier précédé et suivi d'acolytes, qui portaient des flambeaux d'argent, venait chanter l'Épître et l'Évangile, afin que le peuple entendit ces parties importantes de la messe.

Aux jours non fériés, la châsse était couverte d'un poêle en velours rouge brodé en or et relevé en bosse, festonné de lacs et de crépines d'or, garni au bas d'une fourrure d'hermine, et surmonté de faisceaux de palmes en métal doré. Si durant ces jours, la châsse n'était point exposée aux yeux du peuple dans tout l'éclat des pierres et des métaux qui en faisaient une des plus magnifiques fiertes connues, elle conservait du moins le caractère imposant et vénérable que doit avoir le catafalque d'un martyr de la foi.

Aussi une balustrade en cuivre doré en interdisait l'accès. C'est dans cette enceinte et aux deux côtés de la châsse, qu'aux grandes solennités, durant les offices, se plaçaient les deux ecclésiastiques luminaristes, les quatre gardes du corps de St-Lambert vêtus de longues robes de drap mi-parties écartale et violet, tenant leur verge rouge, et douze heiduques armés de pertuisanes. Aux côtés de la châsse s'étendaient à droite, de belles orgues de Picard, et à gauche, celles d'André : ces orgues étaient d'une grande richesse ¹.

Les immenses panneaux qui les dérobaient aux regards les jours ordinaires, étaient ouverts aux grandes solennités et étalaient de chaque côté les peintures et les incrustations dont ils étaient ornés à l'intérieur.

¹ Ces orgues furent parfaitement réparées en 1774 et 1775, pour la somme d'environ 50,000 fr.

Computus general. membro. Fabric. et Mobil. Cathé. secret. dec. et ordon.

En descendant de ce jubé qui fut longtemps le témoin des succès des célébrités musicales ¹, on entrait dans le nouveau chœur, dit le chœur des Tréfonciers, qui avait quarante-cinq pieds de large sur quarante pieds de long.

Ce chœur borné à l'ouest par le jubé, se terminait à l'est par six marches en marbre noir, larges de quarante-cinq pieds, qui le séparaient du chœur supérieur. Au nord et au sud, s'étendaient deux murs en beaux marbres du pays, d'environ quinze pieds de hauteur, ornés de piliers en marbre rouge d'ordre ionique.

A ces deux murs, qui occupaient toute la longueur du chœur, était adossé de chaque côté un double rang de trente stalles.

Les trente stalles supérieures, auxquelles conduisaient de chaque côté, sept ou huit marches, étaient à l'usage des soixante Tréfonciers que formaient le haut chœur.

Les stalles inférieures étaient occupées par les vingt-huit chanoines qui formaient le bas chœur, c'est-à-dire, par les treize chanoines de St-Gilles, dits les chanoines de la petite table; par les deux chanoines impériaux, établis l'an 1192, par l'empereur Henri VI, en expiation de l'assassinat de St-Albert ², cardinal évêque de Liège; par les deux chanoines épiscopaux, destinés au service du prince évêque, lorsqu'il officiait

¹ De tout temps les Liégeois ont aimé la musique et l'ont cultivée avec les plus grands succès. Sans remonter à cette longue série d'excellents musiciens qui date du onzième siècle, époque à laquelle vivait le grand-écolâtre Françon, qui peut être classé parmi les fondateurs et les législateurs de l'art, comme le disait le savant Anglais Burney; à la fin du siècle dernier plusieurs musiciens et chantres attachés à la cathédrale jouissaient d'une juste célébrité. Parmi eux on distinguait les deux Hamal père et fils, musiciens et chantres; Nihoul, premier ténor, maître de chant de l'infortunée reine Marie Antoinette; Tilquin, première contrebasse; les trois frères Banneux et les deux frères Kaar, appelés à Paris sous les règnes de Louis XV et Louis XVI; le célèbre violoniste Pieltin, etc. etc. presque tous amis ou correspondants d'Amadori, de Jomelli et de Durante.

(Note dûe à la complaisance de M^r J. Mailleux, l'un des derniers musiciens de St-Lambert).

² Egidii Aureæ vallis, apud CHAPEAUVILLE, f. 185. id. FISEN, Histo. Leod. liber XI. f. 266. id. BOUILLE, Hist. p. 200.

pontificalement, et enfin par les onze chanoines de St-Materne.

A ces vingt-huit chanoines se joignaient souvent les vingt-quatre chanoines de la confraternité de St Luc, et les quarante-six bénéficiers titulaires de la cathédrale.

Ces stalles, en bois de chêne, ne se distinguaient que par leur bonne sculpture en demi-relief, représentant des feuillages de formes capricieuses en bois doré. Les assises et les dossiers de ces stalles étaient en velours rouge.

Mais ce qui attirait particulièrement les regards, c'était le célèbre tombeau du prince évêque et cardinal Erard de la Marek, l'un des plus grands souverains qui aient gouverné la principauté.

Avant de décrire ce magnifique mausolée, qui était placé au centre de ce chœur, on doit faire remarquer le lutrin ou pupitre surmonté de l'aigle posé entre le tombeau et l'arceau principal du jubé. Ce lutrin, tout en cuivre doré, était un bijou de ciselure en style gothique tertiaire; c'était une des plus brillantes créations d'une imagination libre et inépuisable. Il se composait de colonnes gothiques qui s'effilaient capricieusement, et d'une quantité de dais, de pinacles et de clochetons aigus, ornés de tiges festonnées et de toutes les beautés de la végétation la plus luxuriante.

Ce prototype de style flamboyant était surmonté de plusieurs figurines en haut relief représentant des docteurs, des pères de l'église, les évangélistes, et enfin d'un énorme aigle essorant qui formait le pupitre.

Voici la manière dont le père Bouille décrit le monument du cardinal Erard de la Marek :

« Ce mausolée est de cuivre doré, de cinq pieds de hauteur, dix » pieds un quart moins de longueur, sur cinq pieds un quart » moins de largeur; au-dessus de la moulure d'en haut, il y a cette » inscription : *Arees Houim, Dionantum, Stochem, Franchimont,* » *extruxit. Curingiam, et Seranium reparavit et auxit. Processio-* » *nem translationis Divi Lamberti fundavit. Palatium postremo* » *reedificavit. Præfuit huic Ecclesie annos XXXII, mensem unum,*

» dies XVIII. Vixit annos LXV, menses VIII, dies XVI. Obiit
» anno millesimo quingentesimo XXXVIII ¹. »

« Il y a sept niches séparées par des piliers, dans lesquelles il y
» a sept figures, accompagnées des attributs des vertus qu'elles
» représentent ; l'une regarde le maître autel, trois sont à
» droite et trois à gauche.

» Ce tombeau est surmonté d'une espèce de cercueil ² soutenu
» par quatre griffes de lion, hors duquel paraît une figure
» presque entière fort décharnée, représentant la mort, qui semble
» appeler de la main le cardinal, qui, de grandeur naturelle, est
» agenouillé sur un piédestal, habillé en habit de chœur, avec un
» petit chien, couché à son côté, symbole de la fidélité. »

J'ai cru faire plaisir en joignant à cette notice une représentation,
aussi fidèle que possible de ce mémorable ouvrage, dont le souve-
nir n'est point encore entièrement effacé de la mémoire du petit
nombre de personnes qui ont connu la cathédrale de St.-Lambert
et son chapitre dans leur splendeur.

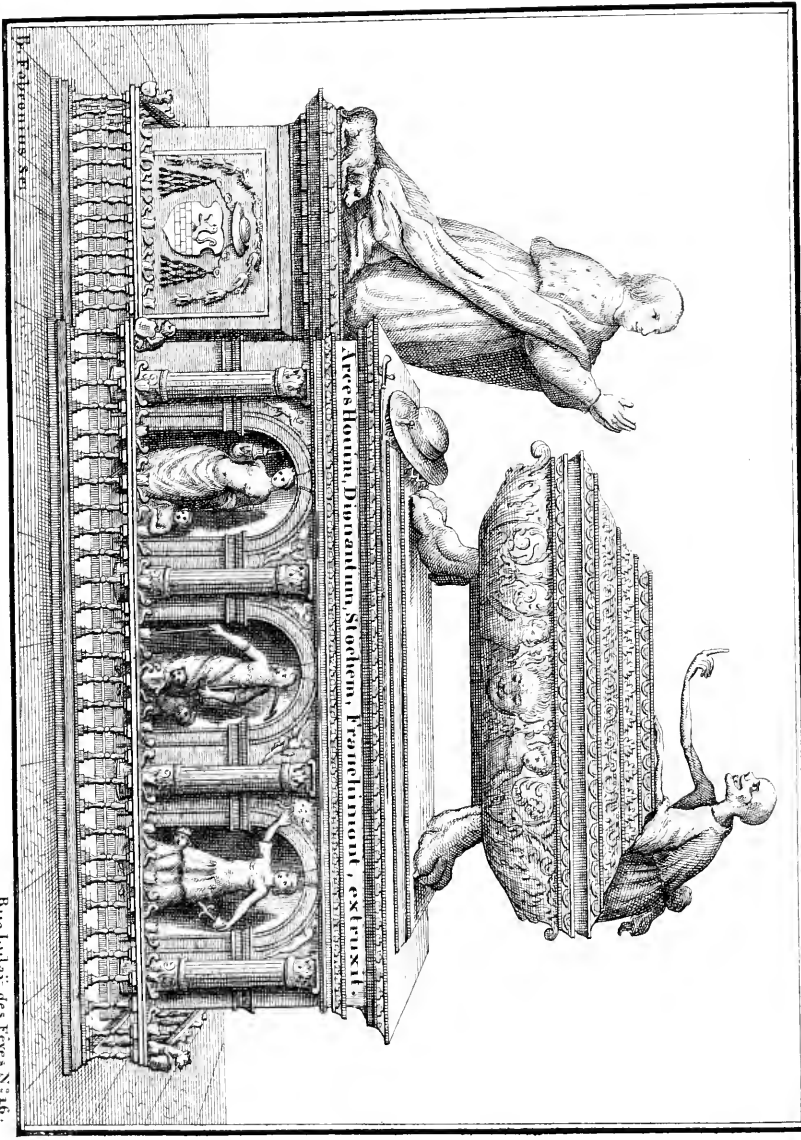
Les trois statues que l'on distingue dans la gravure ci-jointe,
représentent : la première, la Charité, avec cette inscription au
dessous : *Charitas Herodem lividum proterit*. La seconde, l'Espérance,
avec ces mots : *Spes Judam desperatum supplantat*. La troisième, la
Foi, avec ceux-ci : *Fides Mahumetem perfidum conailcat*. Sur la face

¹ BOUILLE, dans son Histoire de la ville et pays de Liège, t. 11, p. 354, rap-
porte ce bon mot d'Erard :

« Quelques seigneurs lui ayant témoigné leur surprise de voir un prince si
» amateur de la paix, s'appliquer ainsi aux ouvrages militaires, il répondit :
» *Qu'il fallait une bonne cage à qui voulait bien garder son oiseau.*

² Ce mausolée avec les ornements accessoires, ayant été enlevé de la cathédrale
après l'arrivée des Français à Liège, fut vendu à des maîtres de forges français,
qui le transportèrent à Givet; pendant deux ans on vit près de cette ville et sur
la Meuse, deux bateaux chargés des débris d'un mausolée, qui avait été le plus
riche de l'Europe: vers l'an 1802 on vendit le cercueil seul, sans le piédestal, ni
le squelette, et l'acquéreur y trouva pour environ 40,000 frs. d'or.

L'an 1805, la tête ou crâne du squelette fut achetée par M.*** (encore vivant)
qui a déclaré y avoir trouvé de l'or pour la somme de 490 frs.



Aves-Honim-Dinantium, Stoetum, Præulimont, extruati.

B. F. Fabronius Scul.

Inde de-l'Ermitage Monord à Liège.

Rue Lulay des Evêques N° 16.

Manoir du Cardinal Grand de la Harpe.

du mausolée, qui regardait le maître autel, était la statue de la Justice, ayant à ses pieds cette inscription : *Justitia Neronem iniquum jugulat*. De l'autre côté du mausolée, dans la première niche, celle de la Prudence et ces mots : *Prudentia Sardanapalum mollem suffocat*. Dans la seconde niche, la Tempérance et ces mots : *Temperantia Tarquinum immoderatum extinguit* ; enfin, la septième et dernière statue, était celle de la Force, avec ces paroles : *Fortitudo Holofernem superbum perimit*. Sur le piédestal où le prince était agenouillé, on lisait cette simple inscription de sa composition : *Erardus à Marcka, mortem habens præoculis vivus posuit*. Ce mausolée, à chaque coin duquel était un grand chandelier en cuivre¹, était dû au talent de Pierre Lecomte, orfèvre de Bruxelles : il avait coûté deux mille quatre cents doubles ducats² (2400), somme énorme pour l'époque, et qui ferait croire que la dorure qui couvrait toutes les parties de ce magnifique travail, avait effectivement l'épaisseur d'un ducat³. J'ai déjà dit que six marches de marbre noir séparaient le chœur des Tréfonciers du chœur supérieur, qui formait un hémicycle derrière lequel régnait l'abside. Ce chœur était d'un aspect imposant ; son architecture était la même que celle de la grande nef, avec cette différence que la plupart des colonnes qui ornaient le chœur, n'avaient d'autres plinthes que de larges coquilles. Mais les vitraux qui l'ornaient, en rendaient le coup-d'œil vraiment magnifique : on ne pouvait se défendre d'un sentiment d'admiration lorsque ces diverses vitraux, par un beau soleil, répandaient leurs mille nuances en faisceaux lumineux, sur les marbres et les étoffes précieuses qui décoraient ce sanctuaire. L'autel, dont on trouvera ci-joint une représentation, avait été

¹ Note de Madame Dupond-Prusson, âgée de 100 ans.

² Cette somme était prodigieuse à une époque où la monnaie était si rare, que la journée d'un manœuvre se payait un liard liégeois. BOUILLE. II. f. 554.

³ Voyage littéraire de deux Bénédictins de la congrégation de St-Maur. T. II. C'est probablement le seul ouvrage où l'on trouve une gravure représentant le tombeau d'Érard.

construit vers le milieu du 17^e siècle, à l'instar de celui de St-Pierre à Rome, mais dans de moindres proportions.

L'original, qui a pour auteur le célèbre chevalier Bernini, a 28^m 765 d'élévation : la copie liégeoise ne se trouvait pas sous un dôme et n'avait que 55 pieds, l'autel était isolé et se soutenait par le poids de son propre équilibre. Il se composait d'une table d'autel en forme de sarcophage antique de marbre blanc avec des ornements en bronze doré. Le devant et les gradins de cet autel, étaient souvent recouverts par d'autres qui étaient mobiles et où se trouvaient prodigués, avec les tissus les plus rares, le diamant et les ciselures¹, ouvrage précieux par la matière, mais encore plus par le travail.

Aux quatre coins de cet autel, s'élevaient quatre colonnes en marbre blanc, d'ordre composite, avec les dés et les chapiteaux en bronze doré.

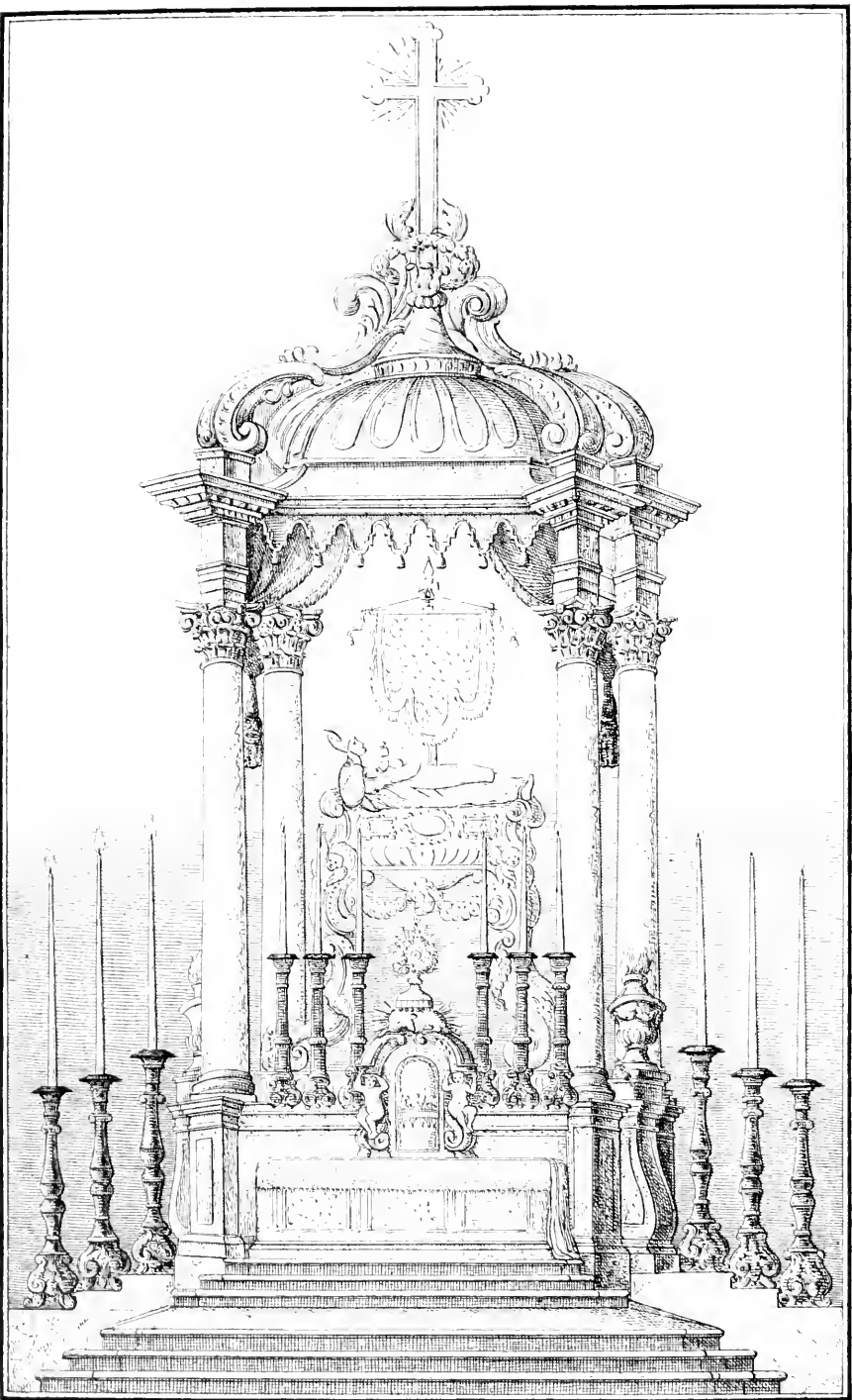
Au-dessus de ces colonnes, le couronnement ou dais, prenait naissance à l'entablement qui reliait les quatre colonnes entre elles, il était fermé de quatre grandes consoles renversées qui se réunissaient au milieu pour supporter un piédestal en guilloché cylindrique, surmonté d'une croix.

Le pourtour de cet autel était drapé de tentures en velours cramoisi, frangé de crépine d'or, et de glands du même métal².

Les extrémités de cette tenture étaient réunies et nouées aux deux côtés de l'autel entre les colonnes, du milieu desquelles se détachaient deux sarcophages en forme de crédences, qui servaient à supporter deux superbes vases ou urnes à l'antique en vermeil, donnés par les princes de Lorraine, qui avaient été Tréfonciers. Sur les gradins de l'autel, était le tabernacle en bronze doré, dont la porte ornée de deux bas-reliefs en vermeil représentait l'institution de la sainte Eucharistie. Ce tabernacle était surmonté d'un anneau

¹ Lors de la description de la trésorerie, il sera fait mention de quelques-uns de ces ornements parmi lesquels il s'en trouvait en bronze, en argent et en vermeil.

² Testa, Prndi a Bellejoyeuse, Liber sive Regnum Coutom. Id. Recez de la cathédrale.



taille par M. Bouché

1841

Vue du Grand-Autel et du Confession de la Cathédrale de S^t Lambert .

pascal en argent, entouré de nuages et de petits anges, au milieu desquels se plaçait l'ostensoir pour l'exposition du très Saint-Sacrement. Dans le principe, lorsque cet autel fut érigé, on remplit le vide qui existait entre la table de l'autel et l'entablement des colonnes, par quatre consoles en bronze doré, décorées d'ornements en rocaille dont les quatre sommets servaient de support à une châsse aussi en bronze, surmontée d'une statue de St-Lambert, représenté en pied, revêtu de ses habits pontificaux, à demi couché et dans l'attitude du repos. Cette châsse renfermait les reliques de plusieurs saints, et l'on y avait ménagé une place pour y introduire la châsse de St-Lambert, lorsqu'on la retirait, à certains temps de l'année, du magnifique coffre qui la contenait au-dessus de jubé; au sommet de cette châsse, qui surmontait l'autel, se plaçait aux grandes fêtes, le gonfanon ou étendard de St-Lambert, dont on rapportait l'origine à Charlemagne ¹. En effet, cet empereur ayant passé les fêtes de Pâques de l'an 770 dans son palais à Herstalle, fut reçu à Liège avec de si nombreuses et sincères manifestations d'allégresse, qu'il voulut montrer aux habitants de cette ville toute sa satisfaction. Outre un grand nombre de beaux privilèges qu'il accorda aux Liégeois, il leur fit présent d'un étendard connu dans la suite sous le nom de gonfanon de St-Lambert, et il en confia la garde au chapitre de la cathédrale ². Cet étendard ou gonfanon était de soie rouge bordé d'une crépine d'or et fixé à une grande lance. Au-dessous de la partie supérieure de cette lance, se trouvait une croix patée dont la partie inférieure formait une niche qui renfermait la cloche que l'on agitait au moment ou l'on mettait en branle la cloche du ban, pour engager le peuple à marcher contre l'ennemi. Ce célèbre étendard, qui joua un rôle si important dans

¹ FISEN. Hist. Eccl. Leod. Lib. V. p. 1. fol. 108. id. HEMRICOURT. Traité de la temporalité. id. FOULLON. Hist. pop. Leod. T. 1, fol. 140. id. BOUILLE. Hist. de la ville et pays de Liège. T. 1, p. 45.

² LOYENS. Recueil Hérald p. 5

les fastes liégeois, n'était confié en temps de guerre qu'au haut avoué de Hesbaye, le châtelain d'Aigrement.

Voici en quels termes M. le baron de Gerlache, dans son histoire de Liège, rend compte des cérémonies usitées lorsque l'on remettait l'étendard au noble chevalier. Il dit en parlant des préparatifs qui précédèrent la fineste bataille de Brusthem :

« On expose sur le maître-autel de la cathédrale le fameux
» étendard, qu'une vieille tradition populaire faisait remonter
» jusqu'à Charlemagne. Enfin, le moment du départ est annoncé.
» En l'absence de l'avoué de Hesbaye, c'est au brave Berlo qu'est
» déferé l'honneur de porter l'étendard. L'on suit de point en
» point les rites anciens. Placé sous la grande couronne qui décore
» la nef du temple de St.-Lambert, Berlo revêt l'armure blanche
» et la ceinture de même couleur, et on lui remet la bourse con-
» tenant cent sous liégeois, le tout fourni aux frais du chapitre.
» Les chanoines le conduisent à l'autel : là, conformément à la
» formule usitée, il jure de rapporter ce gage sacré de la bataille,
» à moins qu'il ne succombe ou ne soit fait prisonnier. Le prévôt
» prend l'étendard et s'avance, suivi des chanoines et des cheva-
» liers, jusqu'à la porte de l'église pour montrer à la bourgeoisie
» en armes ce signe vénéré. Berlo, monté sur un superbe cheval
» blanc, couvert de caparaçons blancs, reçoit l'étendard, se met à la
» tête des métiers, et tous le suivent en silence. » C'est depuis la
perte de la fameuse bataille de Brusthem, en 1467, que nos historiens ont presque tous cessé de parler de l'étendard de St.-Lambert.

Au siècle dernier, l'opinion la plus commune admettait que les débris du gonfanon échappés aux désastres de la journée de Brusthem, avaient été déposés dans la châsse de St.-Lambert, et que les Liégeois se montrant affligés de ne plus voir à certaines époques de l'année, dans l'église de leur patron, cet antique souvenir de la gloire et des triomphes de leurs aïeux, le chapitre avait orné l'autel du Dieu des armées d'un nouveau gonfanon, fait sur les proportions de l'ancien. C'est ce nouvel étendard qui surmonte

l'autel de St.-Lambert , dont je donne le dessin. La vue de cette bannière, qui n'avait d'autre mérite que d'être la copie très-fidèle de l'ancienne, électrisait tellement le peuple qu'à la révolution de 1789, il ne voulut pas avoir d'autre drapeau pour marcher contre les troupes allemandes, qui entraient dans le pays, et qu'il somma le bourgmestre, le conseil, les maîtres et commissaires de la ville, de faire restituer le gonfanon que le prince évêque et le chapitre avaient emporté au moment de leur émigration ¹. Toutes les instances ayant été infructueuses, on dut se résigner à en faire un nouveau, selon le modèle trouvé dans quelques monuments ². Un siècle environ avant la destruction de la cathédrale, le chapitre avait fait exécuter par Gérard Lairesse, un grand tableau représentant l'Assomption de la S.^{te}-Vierge ³. Ce tableau fut trouvé si beau qu'on résolut d'ôter du grand autel, les consoles et la chaise qui les surmontaient, pour l'y placer. Ce qui achevait de décorer ce monument, c'étaient les six grands chandeliers en argent, hauts de seize pieds ⁴, donnés par le prince Georges Louis de Berghes. Aux grandes solennités, un énorme manteau en forme de baldaquin de velours rouge brodé en or et enrichi de perles fines, enveloppait l'autel. Les plis nombreux en étaient relevés de chaque côté par des fermaux et des ardillons ornés de grenats, d'idocrases et de rubellites. Ce magnifique présent était dû à Erard de la Marck, dont la munificence fut toujours inépuisable.

Il serait bien difficile aujourd'hui de se faire une idée de l'imposant spectacle qu'offrait ce chœur supérieur, lorsqu'aux jours de

¹ Ordon. des Bour. et commis. de Liège, 24 mai 1790. Id. 28 mai 1790.

² Déclarations du comte Ch. de Geloës, et du chevalier de Loëtz de Trixhe; 26 mai 1790.

³ SAUMERY, t. V. p. 282. — Idem DE SANDRART, *Academia Picturæ eruditæ*.

⁴ Ces chandeliers ne sont pas représentés par ceux que l'on voit aux côtés de l'autel de St.-Lambert qui fait le sujet de la lithographie ci-jointe. Georges Louis de Berghes, avait payé à Paris, en 1729, la somme d'environ 95,000 fr. pour ces six chandeliers en argent. (*Note de J. Jeanne, orfèvre de la cour du prince*).

chaque solennité, on y voyait six ou sept trônes occupés par le prince évêque, par d'autres évêques, archevêques et cardinaux qui faisaient partie du chapitre des Tréfonciers. Le trône sur lequel se plaçait le prince évêque, s'appelait *Fatdistoire*, nom conservé en mémoire de l'ancien *Faldistorium*, qui, dans les temps primitifs, n'était autre chose qu'un siège ou fauteuil portatif, dans lequel se plaçaient nos premiers évêques, pour annoncer la parole du Seigneur à leurs ouailles. Dans les derniers temps, le trône du prince évêque se trouvait à droite du chœur, élevé de cinq ou six marches. Ce trône se composait d'une stalle et d'un prie-Dieu en velours cramoisi, rehaussé par des broderies d'or travaillées en bosse. Pendant les offices du soir, on plaçait sur le prie-Dieu de cette stalle, deux girandoles, dont les dix-huit bongies servaient à éclairer le prince. Ce bel ouvrage d'orfèvrerie et de ciselure, datait du règne du prince évêque Jean Louis, baron d'Elderen, et était attribué à son ami et protégé, le ciseleur Nicolas François Mivion. Cet excellent morceau, haut de trois pieds environ, se composait d'un piédestal en vert antique, cantonné de montants et de doucines en vermeil, surmonté de six anges en argent en haut-relief, dont trois soutenaient une corbeille en bleu turquin, remplie de roses, de lis et d'autres fleurs en argent et vermeil. Chacun des trois autres anges portait une torchère à trois branches en vermeil ¹. Au-dessus du trône se déployait le manteau ducal, surmonté du chapeau. Ce manteau aussi en velours, était fourré d'hermine, drapé par des génies en bois doré, que le célèbre Delcour avait sculptés en partie ². Plusieurs génies portaient les attributs de la puissance spirituelle et temporelle du prince. En face de ce trône était élevé sur deux ou trois marches

¹ Acta per R. R. P. P. Domi. Decan. Cap. Ecele. Leod. — Idem Joseph Louis Lachaussée, ancien argentier du prince. — Idem P. de Lovinfosse, artiste peintre de Liège.

² Note de J. Caenen, peintre de la cour et conseiller titulaire de S. A. S. E. C. 1767.



S. A. S. E. C. le Prince Evêque de Liège.

*en costume de premier & révérend du chapitre
de la cathédrale de S. Lambert.*

en marbre blanc , un piédestal en marbre noir taillé en retours décoré de guirlandes , d'entrelas et de mascarons en bronze doré , dont le sommet était un pupitre sur lequel se plaçait un très-riche texte des Évangiles , en velin ¹, couvert de lances d'or , d'argent et pierreries , que l'on donnait à baiser à chaque Tréfoncier durant les offices.

Du côté gauche du chœur et vis-à-vis du trône du prince , était celui de l'évêque suffragant , qui avait la forme d'un pavillon en velours ponceau frangé d'or. C'était à côté de ce trône que se dressait , lors de l'élection d'un prince évêque, le trône destiné à l'ambassadeur d'Allemagne, qui se faisait représenter à l'élection, les états de Liège faisant partie du cercle de la Wesphalie. Ce dernier trône, fait en forme de tente en velours rouge, était semé de doubles aigles impériales en or, et surmonté de panaches : dans le fond était le portrait en pied du chef de l'empire. Il n'était pas rare de voir encore dans ce sanctuaire quatre ou cinq autres trônes à l'usage des Tréfonciers de Liège, honorés des dignités de l'épiscopat ou de la pourpre romaine.

Quel coup d'œil que celui qu'offrait ce chœur, dont les parois quoique de marbre précieux, étaient en partie cachées par les riches tentures de tant de trônes, au-dessus desquels se dessinaient ces magnifiques verrières, chefs-d'œuvre des Nicolas Pironnet, des Guillaume Flémoel, de Jean Nivard, de Jean West, des Thiery de Leumont, presque tous enfants de Liège, et élèves des frères Van Eyck.

Ces beaux vitraux où l'azur du lapis mêlé au rouge orangé de l'hyacinthe, où le vert de l'émeraude marié au jaune de la topaze, où toutes les nuances s'entremêlent et se combinent à l'infini, représentaient les portraits en pied des magnifiques donateurs de tant de richesses.

C'étaient de vieux guerriers blanchis au service des empereurs ou des princes bavarois, tout bardés de fer, armés de toutes pièces,

¹ Voyages des Bénédictins, p. 191.

les mains jointes et les genoux en terre, pénétrés d'une sainte crainte et d'un profond respect en présence du Seigneur, dont ils avaient chanté les louanges, alors que, jeunes encore, ils avaient revêtu le camail et la cape des Tréfonciers de Saint-Lambert. C'étaient des personnages dont le souvenir était cher à tous les Liégeois : tels que le pieux et savant cardinal Eeckworth ¹, cet ami constant et désintéressé d'Adrien VI, qui n'usait de son crédit que pour étouffer toutes les querelles, éteindre toutes les haines, essuyer toutes les larmes, et verser le baume salutaire de la religion sur toutes les plaies du cœur humain ; le cardinal Gérard de Groesbeeck, ce prince courtois et magnifique, comme le disait l'infortunée reine Marguerite de Valois, femme d'Henri IV ², qui avait trouvé dans le palais de nos princes un séjour délicieux, *à nul autre pareil* ; et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, dont les noms rappelaient les plus beaux jours de la principauté de Liège.

Les jours de grandes fêtes, ce qui ajoutait encore à la beauté de ce coup d'œil, c'était une espèce de grande couronne formée par la disposition remarquable des draperies en damas pourpre et blanc brodé d'or, dont les Tréfonciers de la maison des princes de Gâvre ³ avaient fait présent. De cette couronne, se détachaient un grand nombre de lampes de bronze, d'or et d'argent, dont les nombreuses lumières projetaient des gerbes de feu qui éclairaient toute cette partie du temple.

En sortant du chœur par une des portes en cuivre doré, qui étaient ménagées entre les trônes des Tréfonciers évêques ou cardinaux, on entrait en descendant quatre ou cinq marches dans l'abside qui avait environ seize pieds de largeur. Cet abside avait le caractère architectural du chœur qu'il entourait, et dont il

¹ Note d'André Gerlich, vitrier plombier du chapitre en 1773. Id N. Closset, commensal du prince de Velbrucht.

² Mémoires écrits par cette reine.

³ CLERQUE DE WISSOCQ, litteræ provision. princî. de Gavre Eras. et Francis.

n'était séparé que par un petit mur en marbre du pays, à hauteur d'appui.

Dans les pannaux des murs de cet abside, on voyait les mausolées des princes évêques de Liège. Leurs cendres étaient recouvertes par d'énormes dalles de pierre incrustées de lames de cuivre, et dressées contre le mur principal.

Les uns y étaient représentés couchés, les mains jointes, les yeux fermés, revêtus de leurs habits pontificaux, quelquefois même d'une cuirasse en-dessous de leur chape. A leurs pieds étaient étalés les attributs de leur double puissance, qui ne les avait point défendus contre la mort. D'autres étaient représentés couchés sur des sarcophages en marbre, se soulevant sur le coude, appuyant la tête dans la main et n'osant se reposer entièrement, parce que le moment de se lever est proche !... Je ne ferai mention que de l'un ou de l'autre de ces monumens, dont presque tous étaient dûs aux ciseaux de sculpteurs liégeois.

Celui qui était élevé à la mémoire du cardinal Gérard de Groesbeeck ¹ et qui se trouvait à la droite du maître-autel, offrait à la vue un sarcophage en marbre noir, avec des incrustations en agate, surmonté d'une urne à l'antique, en albâtre blanc avec des ornements de divers marbres et de bronze doré. Au-dessus, un tableau à volets représentait la résurrection de N. S. Le volet de droite présentait les traits du cardinal et ceux de son patron Saint-Gérard ; le volet de gauche ceux des neveux et nièces du prince.

Ce tableau, terminé en 1580, était regardé comme le chef-d'œuvre de Pierre Dufour dit Zaelzée. On y admirait la disposition ingénieuse et naturelle des figures, qui eut rendu ce tableau très-agréable, sans un coloris un peu monotone et trop vineux. Un autre peintre, qui cultivait les muses, composa l'épithaphe

¹ LOYENS, Recueil Hérald. p. 209. Id. SAUMERY, T. V. p. 152 et 259. Id. BOUILLE T. II. p. 502. Id. VILLENFAGNE, Mélange hist., T. II, p. 502. Id. CATHÉ, Secret. deci. et ordon. cap. Leod. 1789.

placée sur ce mausolée : c'était Dominique Lampson, dont le dévouement envers le prince de Groesbeeck, et le célèbre cardinal Polus, fut si digne d'éloges ¹.

Le tombeau du prince, Jean Louis de Elderen, qui avait été élevé par ordre des Tréfonciers à gauche de l'autel, se composait de tables de marbre blanc qui formaient une espèce de petite chapelle. Sur l'une de ces tables était représenté en bas-relief, de grandeur naturelle, le prince agenouillé devant un Christ. Cet ouvrage avait pour auteur l'un des meilleurs élèves de Delcour : il y avait employé de très-beaux marbres et des calcaires saccharoïdes veinés de talc verdâtre ². Du même côté, se voyait le sarcophage du prince Georges d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien, en marbre de cerûnes rouge et blanc, derrière lequel était une draperie en portor noir veiné de jaune ³.

Du côté de l'Épître était le mausolée de Georges Louis de Berghes, en marbre d'Auvergne rose mêlé de violet, de vert et de jaune. Il était surmonté de la statue du prince en marbre blanc, sculptée par Evrard ⁵. Le même sculpteur avait fait le mausolée voisin, qui recouvrait les cendres du cardinal Jean Théodore de Bavière, représenté de grandeur colossale, debout à côté d'une table, chargée de tous les attributs de l'épiscopat. Ce magnifique monument, qui faisait le plus grand honneur à l'artiste qui l'avait conçu et exécuté, était comme une grande mosaïque, où le porphyre, le serpentín, le jaune antique, le turquin, le campan et beaucoup d'autres marbres de prix avaient été prodigués ⁴.

Le peuple, qui avait le droit de circuler dans cet abside durant

¹ Les tableaux parlants du peintre : Namur 1660, p. 174-175. Id. DEWEZ, Notice des Liégeois célèbres, p. 556. Id. Manuscrit de M. HAMAL, p. 88-89.

² LOYENS. Rec. Herald., p. 491. Id. Note de J. CURIER, peintre.

³ LOYENS, p. 272. Id. BOUILLE, p. 402, t. II. Id. CURIER.

⁴ P. CAUCHOIS, Gloires de Liège. Id. OPHOVEN, continuation du Rec. Herald. p. 64. Id. JEAN FRANÇOIS RACLE, peintre du chapitre.

⁵ OPHOVEN, p. 155 et 154. Id. J.-F. RACLE. Id. Cath. secret. décret. et ordonn. Sede Vacante.

les offices, afin de voir de plus près toute la pompe et la majesté imposantes des cérémonies, pouvait aussi s'y nourrir de grandes et utiles pensées en contemplant ces beaux mausolées dont la richesse et les pompeuses inscriptions ne servaient qu'à rendre plus solennel le néant de toutes les grandeurs humaines.

Le prince régnant ne pouvait lui-même se placer sur son faldistoire, sans avoir sous ses yeux cette longue suite de tombeaux, sans se rappeler la mort, ce terme commun où toute gloire vient s'éteindre, où tout pouvoir vient se briser à jamais.

Cet abside, indépendamment des deux issues qu'il avait dans chaque transept, en avait une troisième pratiquée derrière le grand autel et sous la grande rose. Cette porte n'était point visible du chœur supérieur, car elle était cachée par le grand autel dont le fond, au 17^{me} siècle, avait été orné, comme il a été dit plus haut, d'un tableau peint par Gérard Laïresse. C'était derrière ce tableau, et par conséquent au moment de sortir de l'abside, que l'on voyait la grande mosaïque Maximilienne : voici quelle en était l'ordonnance. Dans un cadre de cuivre doré, large de quinze pieds et haut de trente-deux, se trouvait un assemblage de plusieurs marbres, arrangés en dessins de marqueterie. Le centre offrait une plaque de marbre noir taillée en ovale, d'environ quinze pieds de haut. Sur cet ovale se trouvait une inscription en lettres d'or, qui rappelait aux Liégeois, que c'était aux libéralités des princes évêques de l'illustre maison de Bavière ¹ qu'était dû cet autel et bon nombre des embellissements de la cathédrale. Cette inscription était conçue en ces termes :

D. O. M.

Intemeratæ Virgini Mariæ Deiparæ,

Sancto Lamberto,

Ecclesiæ ac Patriæ Divis Tutelaribus,

Maximilianus Henricus,

¹ LOYENS, p. 419. Id. SAUMERY, p. 104. Id. Computus general., membror.: fabric. et mobil. Id N. Z. WAUTRIN et N. HANZON.

Utriusque Bavariae Dux, Archiepiscopus et Elector
Coloniensis Episcopus et Princeps Leodiensis Ernesti
et Ferdinandi Bavariae Ducum, Episcoporum
et Principum Leodiensium Nepos et Successor,
In sui et praedecessorum memoriam ponebat
anno Domini M.D.C.LVII.

En quittant l'abside, on sortait par cette porte qui était derrière l'autel, et on entrait dans un vestibule, long de vingt-cinq pieds, dont le fond était occupé par une autre porte haute de quinze pieds et large de huit. Celle-ci était à vitraux, en bois de chêne sculpté, orné de guirlandes et d'arabesques. Chaque mur à droite et à gauche de ce vestibule, était orné aussi de deux grandes portes ayant les mêmes proportions et les mêmes dessins que la précédente.

La première de ces portes à droite, donnait entrée dans une chambre adjacente à l'abside, ce qui lui avait fait donner une forme triangulaire; chaque mur avait quarante pieds de long. Cette chambre était occupée par plusieurs tables sur lesquelles on plaçait, les jours où le prince officiait, tout ce qui était nécessaire pour les cérémonies de l'office pontifical. Quelques officiers de la maison du prince, s'y tenaient pendant cet office : c'étaient le trésorier de la chapelle particulière, un sommelier, deux argentiers, et deux valets de pied des pages de S. A. S. En entrant, au sortir de cette chambre, dans celle qui était en face, et du côté gauche du vestibule, on se trouvait dans le petit vestiaire des Tréfonciers. Ce vestiaire avait les mêmes proportions que l'appartement qui vient d'être décrit. C'était-là qu'à l'issue des offices, les Tréfonciers se rendaient : ils y trouvaient leurs laquais munis, chacun, d'une mallette ¹ et d'un cadenas ² dans

¹ Cette mallette était un petit coffre en cuir dans lequel un domestique renfermait le costume de chœur de son maître.

² Espèce de petit écrin fermé à clef, dans lequel se déposaient la chaîne, la croix et les décorations d'un Tréfoncier.

lesquels se déposaient le costume de chœur ¹, la chaîne et la croix.

La porte placée à côté de ce vestiaire était celle qui donnait entrée dans la grande trésorerie de St-Lambert. Ayant dépassé cette porte, on voyait une grille de fer à coulisse, puis un arceau en pierre fermé par une quatrième et dernière porte en bois bardé de fer. Cette chambre longue de trente-six pieds, sur un peu moins de large, était voûtée, pavée en dalles de marbre du pays, éclairée par deux fenêtres cintrées, défendues par deux doubles barres de fer; trois des parois de cette chambre étaient garnies dans toute leur longueur d'armoiries en bois, hautes de dix-huit pieds, ayant environ sept à huit pieds de profondeur. Ces armoiries remarquables par leur massive solidité étaient au nombre de trois contre chaque paroi.

A la base et à l'extrémité de ces armoiries, étaient fixées des boules de bronze coudées, sur lesquelles tournaient des vantaux de portes, composés de barres de fer, ce qui leur donnait la forme de herses ou treilles, garnies à l'extérieur de plusieurs rangées de pointes de fer, à une distance de six pieds. On plaçait devant ces herses deux rangées de chaînes à la Catalogne ².

¹ Le costume de chœur d'un Tréfoncier de Liège, différait peu de celui du Prince : il se composait pour l'hiver, d'une soutane en casimir violet avec les boutons rouges, et de deux rochets garnis de dentelles ou de guipures, du camail en hermine et du grand domino à queue violet, (cappa hiemalis), d'une mozette et d'un catogan en moire pourpre.

La couleur violette de ces vêtements était moins foncée que celle du costume du prince. Le camail en hermine n'était pas non plus doublé, comme celui de ce dernier.

Le costume d'été différait peu de celui d'hiver; la fourrure d'hermine était remplacée par un camail en iberline violette moirée, la soutane et la cappe en satin violet fleuragé.

² On appelait ces chaînes les *engins du moine d'Orvale* : la chronique rapportait qu'un Tréfoncier ayant résigné sa prébende, s'était fait religieux à l'abbaye d'Orvale près de Mont médi, et qu'y ayant été élu abbé, il avait fait cadeau à la cathédrale de ces chaînes qui étaient aussi tendues devant les portes de l'église de St-Lambert le jour où l'on élisait un prince-évêque.

Ce n'était qu'après avoir franchi cette première barrière, établie par une prudence bien légitime, que l'on découvrait les portes en bois, doublées à l'intérieur de fer battu. La première de ces armoiries à droite renfermait le célèbre buste de St.-Lambert. C'était encore un monument mémorable de la libéralité d'Érard de la Marck.

Les historiens rapportent que ce prince, le jour même qu'il fut élu évêque de Liège, se fit remettre les clefs de St.-Lambert, et qu'il donna une grande quantité d'or et d'argent pour ériger à la gloire du premier évêque de Liège un buste magnifique. Non content de cette première largesse, Érard fit voyager six Liégeois en France et en Espagne, pour recueillir dans ces pays des pierres précieuses et des perles fines. A leur retour il donna encore plusieurs lingots d'or et d'argent, ainsi que des perles et des pierres précieuses, pour achever ce buste, dont il avait confié l'exécution au célèbre Henri Zutman, fils de Lambert Zutman, graveur et peintre, connu indistinctement sous les noms de *Zutman Suavius* et *Le Doux*.

Le baron de Villenfagne, dans ses recherches de la ci-devant principauté de Liège, parle ainsi de ce buste. « C'est une pièce » d'orfèverie et de ciselure remarquable par son travail, pour le » temps où elle a été faite et surtout par l'amas de ses richesses. Les » petites figures du piédestal qui ont trait aux principaux événements de la vie du saint, ne sont pas sans doute parfaites; mais » ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'elles ont été jetées en fonte.»

Le buste a un peu plus de cinq pieds; il est tout en vermeil, le piédestal fait en octogone, offre des arceaux dans lesquels sont représentées les principales phases de la vie du saint. On peut distinguer, dans la vignette ci-jointe, trois de ces arceaux. Les hauts reliefs de celui de gauche, présentent deux scènes de la vie de St.-Lambert. Sur le premier plan, on aperçoit le saint indiquant à des ouvriers, qui bâtissent une église, l'endroit, où, après peu de recherches, ils trouveront une fontaine. Le second plan, offre le saint évêque, priant la nuit, au pied de la croix, dans la cour de l'abbaye de Stavelot. L'arceau du milieu représente son



B. Fabronius a Gravé à la loupe, d'après la grande gravure faite au 17^o siècle par Michel Natalis.

Imprimé par J. Creuetté Monard à Liège.

Rue Loulay des Fèves N. 216

S. Lambert ora pro nobis.

Augustam frontem majestatemque Serenam,
Castaque LAMBERTI Martÿris ora vides:
Quaha tum gemmis, tum divite clara metallo,
Principe Legiae gentis in caele micant.

Sed magni dotes animi, et decora alta, clent
Impressisse nos cordibus ipse velit,
Sic agitur tuus aeternum, pia Legia, Praesul
Vivat in arcana pectoris aede tui.

martyre et celui de ses diacres, Pierre et Andolet. Enfin dans l'arrière plan de droite, se voit l'inhumation du saint fondateur, dans le tombeau de ses aïeux, à Maestricht. Sur le premier plan de cet arceau, sont représentés suivant la chronique, les deux parents de Dodon, instigateur du meurtre de S^t-Lambert. Ils se prennent de querelle et se tuent; d'autres complices de Dodon, saisis de frayeur, s'enfuient. Ce magnifique buste reposait sur un brancard qui servait à le porter dans les processions. Ce brancard était en bois, haut de quatre pieds, et recouvert d'une housse en velours rouge sur laquelle régnait un réseau en fil d'or tabisé. Le centre des mailles était orné de turquoises, de nouvelle roche, de jargous et d'hyacinthes : des houppes et des campones en or décoraient cette superbe parure, ainsi que les barbes en drap d'or, qui y étaient adhérentes. Celles-ci étaient soutenues, les jours de procession, par les gardes du corps de S^t-Lambert.

On ne peut se faire une juste idée de la richesse et de l'éclat du buste de ce saint, qu'en pensant qu'il avait demandé sept années de travail, et fut estimé à plus de cent mille écus ¹, somme prodigieuse à une époque où la monnaie était si rare ².

¹ La valeur d'un écu de Liège ou patagon, au 16^{me} siècle, était de quatre florins, cinq sous, faisant quatre francs et quatre-vingt-dix centimes.

² Les archives de la ville de Huy, mentionnent que les chanoines de l'église de N. D. voulant faire une dépense extraordinaire pour offrir une splendide collation à l'évêque Erard, dépensèrent la somme de quatre-vingt-neuf liards. BOUILLE, T. II. p. 334.

LISTE

contenant les noms, les titres et les années de réception des Tréfonciers qui composèrent, durant le cours du 17^me siècle, le chapitre de la très-illustre cathédrale de Saint-Lambert à Liège ¹.

Messeigneurs :

Années de
réception :

1655. D'ALLAMONT DE BUSSY DE MALLANDRY et BLAIGNY (baron Eugène Albert Jacques), évêque de Gand, de Ruremonde, administrateur de Bois-le-Duc.
1613. D'AMSTENRAED DE GHEELEN (noble Guillaume) archidiacre de Brabant et des conciles de Hougarde et de Hozemont, prévôt de St-Phollien à Fosse.
1624. D'AMSTENRAED DE LEERAEDT (noble Æmund).
1627. D'ANTHINE DE FROID-FONTAINE, TAVIER et OUHAR (licencié en droit, François), official de Liège.
1605. D'ARENBERG DE REBECK (prince et comte Charles), archidiacre de Campine et des conciles d'Eick-Maseik, Beringuen, Susteren, Wassebergue, Ravenstein et Megen, prévôt de St-Waudru à Mons et de St-Pierre à Utrecht.
1618. D'ARENBERG comte DE SENEGHEM (prince et comte Eugène), prévôt de St-Waudru à Mons (*non reçu*).

B.

1674. DE BADE-BADEN, marquis DE HOCHBERG, des comtes DE SPANHEIM, D'EBERSTEIN, D'USENBERG et DE MUHLBERG (prince Gustave Adolphe Bernard), abbé de Hempton et de Fulde, chanoine du dôme à Cologne et de Strasbourg, archichancelier de S. M. I. R. en Italie, Cardinal en 1671.

¹ Les personnes dont les noms sont accompagnés de ces mots : *non reçu*, sont celles qui, quoiqu'ayant fait leurs preuves au chapitre, n'y eurent cependant pas accès, soit pour cause de décès, soit par changement de résolution, soit par empêchements politiques.

Messeigneurs.

Années de
réception :

1601. DE BAVIÈRE, palatin DU RHIN, des ducs DE LA HAUTE- et BASSE-BAVIÈRE, et DU HAUT-PALATINAT ; grands-maîtres et électeurs DU St-E. R., landgrave DE LEUCHTENBERG (duc et prince Ferdinand), chanoine de Trèves, grand-prévôt de Cologne, prince abbé de Stavelot et Malmedy, archevêque électeur de Cologne, duc de Westphalie et d'Angarie, évêque de Paderborn, de Munster, d'Hildesheim, Bergttestad et en 1612, prince-évêque de Liège, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz, de Hornes, de Moha.
1649. DE BAVIÈRE-LEUCHTENBERG (prince et duc Maximilien Henri), chanoine d'Hildesheim, de Magdebourg, de Salsbourg, de Strasbourg, de Munster, d'Halberstadt, de Constance, de St-Géréon, abbé de Stavelot et Malmedy, chanoine comte de Cologne, prévôt de Bergttestad, grand-archidiacre de Hesbaye et des conciles de Hasselt, Maestricht, St-Trond, Waremmes, Villers-l'évêque et Tongres, grand-doyen de Liège, évêque d'Hildesheim, de Munster et de Bonn, archevêque électeur de Cologne, archichancelier de S. M. I. et R. en Italie, en 1650, prince-évêque de Liège, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Hornes, de Looz et de Moha.
1671. DE BAVIÈRE, des ducs DE JULIERS et DE CLÈVES, comte palatin DU RHIN, DE VELDENTZ (prince et duc), Wolfganges Georges.
1679. DE BAVIÈRE, des électeurs DU S. E. R. ducs DE JULIERS, DE CLÈVES, marquis et comtes DE RAVENSTEIN et RAVENSBERG (Louis Anthoine),
1690. DE BAVIÈRE et DU HAUT-PALATINAT, des ducs DE LA HAUTE- et BASSE-BAVIÈRE, des grandes-maîtres électeurs DU S. E. R., des landgraves DE LEUCHTENBERG (prince et duc Joseph Clément), archevêque de Cologne, grand-chancelier de S. M. I. et R. en Italie, électeur du St-Empire Romain,

Messeigneurs

Années de
réception :

- prince de Wesphalie, duc d'Angarie, comte d'Arensberg, évêque de Freyzingen et de Ratisbonne, en 1694 évêque et prince de Liège, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Hornes, de Looz et de Moha.
1694. DE BAVIÈRE, des comtes Palatins DU RHIN, grands trésoriers et électeurs DE S.-E.-R, ducs DE JULIERS, DE CÈLVES, DE BERG, DES PRINCES DE MŒURS, comtes DE VELDEXTZ, DE SPANHEIM, DE LA MARCK. (duc François Louis, évêque de Wratislaw).
1695. DE BERG DE TRIPS (chevalier HERMAN) chanoine de St.-Pierre à Sittard.
1653. DE BERG DE TRIPS D'AMSTEF-HIRKERAEDT, (baron Harman-Thierry).
1695. DE BERGHES-RENESE (comte Louis), chanoine d'Hildesheim, chanoine-comte de Cologne.
1683. VON BERINGEN VON WALSCIEN (Philippe), licencié en théologie.
1600. DE BERLO DE FONTENOY-KRICKENBEECK (noble Hubert), abbé de N.-D. à Ciney.
1614. DE BERLO DE HOZÈMONT BLITTERSWICK, PRINTHAGEN (baron Ernest).
1818. DE BERLO-BLITTERSWICK (baron Guillaume).
1652. DE BERLO-BLITTERSWICK (comte François Henri).
1676. DE BERLO DE CHOCKIER ET DE BRUS (comte Ferdinand Maximilien), grand Archidiaque de Campine et des conciles d'Eick, Beringen, Susteren, Wassemberg, Ravestein et Megen. Évêque de Namur en 1689.
1687. DE BERLO DE HOZÈMONT-ROUVEROY (comte François Egon).
1699. DE BETTE, MARQUIS DE LÈDE CROY (noble Gérolphe Alphonse Joseph).
1621. DE BILEHÉ DE VIERSSET (noble Ernest), Archidiaque de Campine et des conciles d'Eick, Beringen, Susteren, Wassemberg, Ravenstein et Megen, prévôt de N. D. à Tongres, conseiller privé de S. A. S. E. C.

Messeigneurs.

Années de
réception :

1655. VON BLANCKENHEIM dit MANDERSCHEIT (comte chevalier licencié en droit, (*voyez Mandersheit*)).
1640. DE BLANCKAERT DE CORTEMBACH (François Théodore), grand Archidiacre de Famenne et des Conciles de Chimay, Graide et Rochefort, prévôt de N.-D. à Maestricht.
1600. DE BOCHOLTZ-CORTEMBACH (François), noble écuyer, docteur en droit.
1607. DE BLOCQUERIE (Christophe), grand écolâtre, prévôt de St.-Pierre, archidiacre de Famenne, et des conciles de Chimay, Graide et Rochefort, grand chancelier de S. A. S. E. C. et président des finances.
1600. DE BOCHOLTZ-CORTEMBACH (noble François).
1615. DE BOCHOLTZ-BOCHOLTZ (noble Jean), prévôt de St.-Croix, conseiller de S. A. S. E. C.
1615. DE BOCHOLTZ-BOCHOLTZ (noble Gilles) grand écolâtre, prévôt de St.-Paul, et grand doyen de la cathédrale.
1620. DE BOCHOLTZ DE GRÆSBEECK D'OREY (chevalier Arnold).
1655. DE BOCHOLTZ DE GRÆSBEECK (baron et comte), Fernand, chanoine de Munster et d'Hildesheim, grand archidiacre de Brabant et des conciles de Hozémont et de Hougarde, prévôt de St.-Pierre.
1651. DE BOCHOLTZ DE GRÆSBEECK D'OREY (baron licencié en théologie, François Guillaume), chanoine de Hildesheim.
1667. DE BOCHOLTZ-VELBRUCHT (baron Jean Arnold).
1614. VON BONGARDE VON HEYDEN EYNATEN (noble Jean Jennericy), grand chantre de Trèves.
1618. DE BOURGOGNE DE BREDAM OYEMBRUGHE (comte Adrien Conrad), grand pénitencier, prévôt de N.-D. à Maestricht.
1606. VON BOXHORNES VON HEYN (chevalier Jean Cunibert).
1601. VON BRAUNSBERGHES-MERXHEIM-WINENBEEG-BILSTEEN (noble Diederick Augustin), chanoine de Trèves, grand chantre de Liège.

Messeigneurs.

Années de
réception.

1671. VON BURCHERODE-BURCHERODE VON RANZAW (baron Henri, Norbert, Albrecht, Rudolphe).
1657. VAN BUREILLE VAN BREILLE-LYMBRICH, VAN EYNATEN NEUBOURG (noble Jean Arnold Willibrodt Corneille).
1679. VAN BURMANS VAN PALLANDT (noble docteur en droit Pierre Wernière Frédéric).
1652. DE BUTRON GOMEZ DE LA TORRE Y MUXICA-PEREZ ARTEAGA (noble Ochoa François d'Asis Evariste Juan), (*non reçu*).

C.

1613. DE CARONDELET DE GRUMZEL (chevalier Philippe).
1694. DE CHARNEUX DE MESSENCAERT (licencié en droit, Pierre Ernest).
1607. DU CHASTELER DE MOULBAIS (chevalier Henri).
1654. DE CELLES DE HUN (baron Théodore).
1620. CHOKIER DE LINZIER (noble Jean), abbé de St.-Hadelin à Visé, protonotaire apostolique, vicaire-général.
1607. VON CHOLINUS (noble licencié en droit, Jean Eberhard Walbodon), chanoine comte de Cologne, grand prévôt de Bonn, grand-archidiacre de Hainaut et des conciles de Statte, Chatelet, Thuin et Florennes.
1680. DE CLERCX (licencier en droit Michel), prévôt de St.-Denis, grand archidiacre de Hesbaye et des conciles de Hasselt, Maestricht, St.-Trond, Waremme, Villers-l'Évêque et Tongres.
1694. DE CLERX DE STEMBIER-WIDEUX (licencié en droit, Mathias).
1695. COLONNA, des ducs DE PALLIANO, SOUNINO, STIGLIANO et BASANELLO (noble Marc François), (*non reçu*).

E.

1601. D'ELDEREN DE GENOELS-ELDEREN RECHOVEN EYNATEN (chevalier Jean) prévôt de St-Barthélémy, grand-archidiacre du

Messeigneurs.

Années de
reception :

Condroz et des conciles de St-Remacle , Ciney et Ouffet , grand-prévôt de Liége.

1607. D'ELDEREN (chevalier et licencié en droit, Guillaume) grand-official.
1636. D'ELDEREN DE GENOELS-ELDEREN (baron Jean Louis) grand-doyen de Liége ; en 1669, grand-chantre ; en 1661, prévôt de St-Barthélémy et de N. D. à Tongres ; en 1688, prince-évêque de Liége, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz et de Hornes.
1656. D'ELDEREN DE GENOELS-ELDEREN (baron Guillaume Herman).
1609. VAN EYNATTEN-GULPEN , HEEMEN , ODENKIRKEN WIDENAW ETZWEILLER-ZU-LEURSCHFELD (baron Jean Eberhard).
1641. VAN EYNATTEN-NEUBOURG , WILDENBOURG-ZU-ALEMBROUCK (baron Jean Sanson Connon), chanoine d'Hildesheim.
1641. VAN ERTWEICHT (noble licencié en droit Denys), prévôt de St-Croix.
1623. ESTERHAZY DE GALANTHA D'ESTORAS, CZEKLES et FORCHTENSTEIN (comte Paul François) (*non reçu*).

F.

1671. FAES-QUISTHOUT (docteur en théologie, Corneille Diederic).
1646. DE FICQUELMONT-JOYEUSE-RAIGECOURT (chevalier et comte Balthazar René Louis) (*non reçu*).
1619. DE FLÉRON DE MELLIN (écuyer licencié en droit, Adrien), prévôt de St-Cunibert, vice-doyen, prévôt de St-Aldegonde à Maubeuge, ancien ambassadeur, conseiller de S. A. S. E. C.
1655. DE FLOYON, COMTE DE BERLAYMONT DE LA CHAPELLE (baron Henry).
1671. DE FOSSÉ DE BEX (licencié en droit, Martin).
1679. DE FRAISNE-MOTMANS (licencié en droit, Hubert Boniface), chanoine de St-Germain et Maurice à Spire.
1655. VON-FRENTZ-VELBRUCHT-ZU-KENDENICHT (noble François).

Messeigneurs.

Années de
reception :

1685. VON FRENTZ VON WERTH (baron licencié en droit, Ferdinand).
1652. DE FUGGER dit WEISSENHORN (comte), *Voyez Weissenhorn des comtes de Kirchberg.*
1649. DE FURSTENBERG-URACH, HEILIGENBERG et DE WERDENBERG, KINZINGERthal, d'HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN (comte Egon Ernest), chanoine-comte de Cologne, abbé de St-Michel, grand-prévôt de Strasbourg et d'Hildesheim.
1652. DE FURSTENBERG et DE WERDENBERG, KINZINGERthal, d'HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN (comte Egon François), chanoine comte grand-doyen de Cologne, prévôt de l'église impériale d'Aix, de St-Servais à Maestricht et de St-Géréon à Cologne, évêque et prince de Strasbourg, grand-maitre de S. M. I. et R. l'empereur d'Allemagne.
1660. DE FURSTENBERG-URACH, HEILIGENBERG et DE WERDENBERG, MÖSSKIRCH, STUHLINGEN et DE GUNDELFINGEN (comte Egon, Guillaume), chanoine d'Hildesheim, de Tresves, comte de Cologne, prévôt de St.-Géréon, abbé de Stavelot et Malmédy, cardinal-archevêque prince de Strasbourg, conseiller de S. A. S. E. C., évêque de Metz, abbé de Gerze, de St.-Évroul, de Laon et de Barbeaux.
1665. DE FURSTENBERG-URACH, HEILIGENBERG et DE WERDENBERG, KERPEN d'ILLINGHEM (baron Guillaume), prévôt de Munster, chanoine de Paderborn et de Tresves.
1667. DE FURSTENBERG WERDENBERG, d'ILLINGHEM (baron Willaume Rudolphe), chanoine d'Halberstadt.

G.

1608. DE GAND-VILAIN d'ISENGHIEN (baron François), aumônier de S. A. S. l'Infante Isabelle, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, prévôt de St.-Waudru à Mons, de St.-Pierre à Lille, évêque de Tournay.

Messeigneurs.

Années de
réception :

1639. DE GAND-VILAIN dit VAN DEN STEEN, baron DE SAIVRES (noble),
(voyez *van-den-Steen de Saivres*).
1644. DE GAND-VILAIN dit VAN DEN STEEN, baron DE SAIVRES (noble),
(voyez *van den Steen de Saivres*).
1659. DE GÉRIN DE ROY (noble licencié en théologie, André Joseph
François.)
1605. DE GLIMES DE FLORENNES (baron Florent).
1628. DE GRACE (licencié en théologie, Thierry), grand théologal du
chapitre suffragant, évêque de Dionizie
1604. DE GROESBEECK (baron ZÉGHES), prévôt de N.-D. à Huy.
1619. DE GROESBEECK DE HOENSBROECK D'IWEN (baron Paul Jean),
abbé de Dinant, archidiacre de Condroz et des conciles de
St.-Rémacle, Ciney et Ouffet, grand prévôt et grand chan-
celier.
1649. DE GROESBEECK DE POICTIERS, vicomte d'AUBLAIN et MALDEN-
BEECK (baron et comte Gérard Jean).
1680. DE GRUMZEL D'EMALE DE LICHTENBOURG D'HEMRICOURT (cheva-
lier Pierre Roland Hubert), (*non reçu*).
1667. DE GRUYSEN DE LIBOTTON (licencié en droit, Henri).
1655. DE GUSCHOVEN D'ELDEREN (licencié en théologie, Guillaume).
1675. DE GYMINICH DE KETTENHEIM VLATTEN (baron Constantin War-
nier).

III.

1612. DE HANSELER DE HERTAL DE SPEYS (noble Warnier Norbert
Joseph).
1618. DE HANSELER DE SHEYS (chevalier Herman).
1609. VON HAUSMAN VON ANDERNACH-METTERNICH-WINNEBOURG (che-
valier Jean Guillaume), chanoine de Tresves, prévôt de
Lindau.
1628. DE HAXHE DE STEWARTZ (licencié en droit, Arnold Jean), grand
archidiacre de Hesbaye et des conciles de Hasselt,

Messeigneurs.

Années de
réception :

- Maestricht , St.-Trond et Waremmé , prévôt de St.-Denis , grand-official du chapitre.
1661. DE HAXE (licencié en droit, Bertrand).
1662. DE HINNISDAL BEECKMAN (licencié en droit, chevalier Bernard Guillaume), grand-archidiacre de Hesbaye et des conciles de Hasselt, Maestricht, St-Trond, WAREMME et Tongres.
1653. DE HESSE-ROTHENBOURG, des princes DE HIRSCHFELD ; des COMTES DE CATZENELBOGEN, DE DIETZ, DE ZIEGENHAYN, DE MIDDÀ, DE SCHAUMBURG et DE FRANKENSTEEN (prince landgrave Frédéric), grand-prieur de l'Ordre de Malthe, général des galères de la religion, évêque de Breslau, cardinal en 1652.
1684. VAN DER HEYDEN dit DE BLIZIA (baron licencié en droit, Lambert).
1687. VAN DER HEYDEN dit DE BLIZIA (baron Laurent).
1636. DE HOENSBROECH-QUADT-MECHELEN, BOCHOLTZ, BERINGEN, D'OSTHAMECAN (baron Arnold), prévôt d'Hildesheim, chanoine de Magdebourg et d'Halberstadt.
1608. DE HOENSBROECH-QUADT-MECHELEN, BOCHOLTZ, BERINGHEN, D'OSTHAMECAN (baron Udalrich), abbé de St-Théodard à Thuin, archidiacre de Hesbaye, grand-trésorier.
1698. VON HOHENFELDT VON KESSELSTATT (baron Damien Louis Gunther Wolfgang).
1616. DE HORION (licencié en droit Arnoud), prévôt de St-Martin.
1626. DE HUSTIN D'OULTREMONT (noble Emile), prévôt de St-Paul et de N. D. à Huy.
1637. DE HUSTIN D'OULTREMONT DE LA MALAISE (noble Jean Emile).

I.

1650. JENTIS (licencié en droit, docteur en théologie, Jean), grand-pénitencier.

Messeigneurs.

Années de
réception :

K.

1615. DE KERKEM DE WIER-BORCHRAVE (noble Ernest), prévôt de St-Servais à Maestricht.
1659. DE KERKEM (noble Arnould).
1681. VON KESSELSTADT VON ORSBEECK (baron Hugon Wolfgang Gerlach Gundacar Rupert).
1685. VON KESSELSTADT VON ORSBEECK (baron Jean Guillaume Gundacar).
1678. DE KOENIGSEGG-AULENDORF, STAUFFEN, SCHERFFENBERG (comte Hugon François Casimir).

L.

1668. DE LAMARGELLE DE BOCHOLTZ. (noble Godefroid Udalrick), évêque de Nicopolis, suffragant de l'archevêque-électeur de Cologne.
1625. VON LEERADT VON ZOFFKERKEN-NEWERBURG (noble Henri Guillaume Gundacar).
1645. VON LEERADT VON ZOFFKERKEN (baron Jean Arnold), grand-archidiacre de Campine et des conciles d'Eick, Beringen, Sisteren et Wassemberg.
1614. DE LIGNE-ARENBERG (prince Eugène), chanoine comte de Cologne, prévôt de St.-Waudru à Mons, grand-archidiacre de Campine et des conciles de Maseyck, Susteren, Wassemberg et Ravenstein.
1646. DE LIVERLO (docteur en droit chevalier Lambert) prévôt de Fosses, grand chancelier de S. A. S. E. C., grand-archidiacre de Hesbaye et des conciles de Hasselt, Maestricht, St.-Trond, Waremme, Villers-l'évêque et Tongres, ambassadeur.
1655. DE LIVERLO DE GOMPAR (chevalier docteur en théologie, Walther), prévôt de St.-Jean, grand official du chapitre.

Messeigneurs.

Années de
réception :

1060. DE LIVERLO DE GOMPAR (chevalier docteur en théologie, Jean François).
1691. DE LIVERLO (chevalier Walthère Hubert).
1695. DE LIVERLO (chevalier Lambert), (*non reçu*).
1681. DE LOË DE WISSEN DE NESSELRADE ERESHOVEN (baron Guillaume Arnold).
1620. DE LORRAINE DE HABSBOURG, ZOEHRING, DE GUISE, D'AUMALE, D'ELBOEUF, HARCOURT. LISLEBONNE, ARMAGNAC, duc DE MERCOEUR, comte DE VAUGEMONT, DE CHALIGNY, DE CERNY, marquis DE MOUY et DE QUEVE (prince duc François), chanoine comte de Cologne, grand doyen de Tresves, de Strasbourg, évêque de Verdun.
1626. DE LORRAINE DE HABSBOURG, ZOEHRING, DE GUISE, D'AUMALE, D'ELBOEUF, HARCOURT, ARMAGNAC, marquis DU PONT, DE ZATTON, DE CHASTEL, comte DE VAUEMONT et DE CLERMONT (prince duc François Nicolas), chanoine comte de Cologne, chanoine de Trèves et de Strasbourg, évêque de Thoul, abbé de St.-Michel, grand-archidiacre de Hainaut et des conciles de Statte, Châtelet, Thuin et Florennes, cardinal.
1662. DE LYNDEN (comte Maximilien François Gobert).
1670. DE LYNDEN (baron Charles Ernest François).
1671. DE LYNDEN (comte Charles Philippe) (*non reçu*).

III.

1655. VON MANDERSCHEIT VON BLANCKENHEIM GEROLSTEIN (comte Rudiger Jean Gérard).
1666. VON MANDERSCHEIT, VON BLANKENHEIM, HEYL, LEUENHAUPT, RADSBOURG, (comte Othon-Louis, chanoine comte de Cologne).
1602. MARKËLI, (docteur en droit Aloys da Gonzaga François de Paule), chanoine de Milan et de Spolète.

Messeigneurs.

Années de
réception :

1659. DE MÉAN (noble docteur en droit Laurent), archidiacre de Hainaut et des conciles de Statte, Chatelet, Thuin et Florennes.
1665. DE MÉAN (noble docteur en droit Philippe).
1668. DE MÉAN (noble Guillaume).
1676. DE MÉAN (noble licencié en droit, Ferdinand Jean).
1682. DE MÉAN (baron Laurent Joseph).
1612. DE MÉRODE comte DE WAROUX (chevalier Frédéric.)
1612. DE MÉRODE baron DE PÉTERSHEM (chevalier Florent).
1619. DE MÉRODE D'OSOIGNE (baron Ferdinand).
1652. DE MÉRODE DE GOSSENCOURT (baron Ferdinand), grand archidiacre d'Ardennes et des conciles de Bastogne et Stavelot.
1666. DE MÉRODE (comte Ferdinand).
1612. DE METTERNICH DE FREYEN-A-DERW (baron Charles), chanoine de Trèves.
1666. DE METTERNICH DE WINNENBOURG BEILSTEIN, DE GRACHT, LIBDER, FLENINGEN STRAUWEIELER (baron Ferdinand Ernest).
1660. MEYS-MEERS (docteur en droit, Nicolas), grand archidiacre de Hesbaye et des conciles de Havelte, Maestricht, St.-Trond, Waremmé, Villers-l'Évêque.
1627. VON MILEN VON STROWEN, (licencié en droit Gaspard).
1608. DE MONTMORENCY, premier baron chrétien (baron François Anne), grand doyen de Cassel.
1644. DE MONTMORENCY DE ROURLERS, LONGNY, AMONGIE, RUFFIGNIES (prince Guillaume François), (*non reçu.*)
1655. DE MONTE DE NAVEA (noble licencié en théologie Henry), abbé de St.-Ode et de St.-Georges à Amay.
1655. MOTMANS DE HESDAEL (docteur en droit Corneil Henry), auditeur de Rode.
1658. MOTMANS (licencié en droit Guillaume Théobald.)
1610. DE LA MOTTE-LAMBERT (écuyer Mathieu), (*non reçu.*)
1669. DE LA MOTTE-FLÉRON (chevalier François Léonard).

Messeigneurs.

Années de
réception :

N.

1695. DE NASSAU, des princes DE WEILBOURG, d'USINGEN et DE SARBRUCK (prince Antoine Chrétien Ferdinand).
1627. DE NAVEA DE HOSDAIN (échyer licencié en droit, Jean Ruppert.)
1692. DE LA HAYE DE COECK (licencié en droit Bertrand Jean), abbé de Cheminon.
1677. VON NESSELRODE VON ERESHOVEN VON HATZFELD (baron Guillaume François Joseph Bertram).
1677. DE NEUF COUR DE SLUZE (licencié en droit, Jean Jénice).
1660. DE NICOLARTZ DE STRAVIUS (noble Laure Pregnier Thierry).

O.

1615. D'ONGNIES DE BEAUREPAIRE (baron Charles Alexandre).
1611. D'ORANUS A CAMPO (chevalier Fernand Pedro, official du chapitre, prévôt de Maseyck.
1687. D'OULTREMOOT DE LOCQUENGHIEM (baron Jean Edmond).
1688. D'OYEMBRUGE DE DURAS DE PROOST et DE GENOELS-ELDEREN (comte Jean Louis).
1657. D'OYEMBRUGE DE DURAS DE PROOST et DE GENOELS-ELDEREN (comte Antoine Jérôme), prévôt de Huy, archidiacre de Hainaut grand chancelier).

P.

1624. DE PALLANT BREDEBANT (noble Antoine Henry).
1659. DE PASQUIER DE LA ROCHE (licencié en théologie Gaspard), prévôt de St-Bathelemy.
1618. DE LA PIERRE DE BOUZIE-WILPEERCK (baron Nicolas), abbé de N. D. à Ciney.
1619. DE POITIERS DE FENFFLE DE BERLO (baron Charles).
1656 DE POITIERS DE FENFLE DE SALE (comte Jean Ferdinand), abbé de Châlons et de St-Michel en Thierache.

Messeigneurs.

Années de
réception :

- 1640 DE POITIERS DE FENFFLE DE BERLO DE WAGNÉE (baron DAMIEN Denis) grand-archidiacre de Hainaut, grand-trésorier, abbé de Thuin, membre du conseil privé de S. A. S. E. C.
1649. DE POITIERS DE WAGNÉE (baron Louis Claude), grand-coste.
1659. DE POITIERS DE SALE (baron Nicolas François Assuère).
1680. DE POITIERS DE SENFFLE DE SALE (baron Nicolas Gérolphe Jean), grand-archidiacre de Famenne.
1687. DE POITIERS DE WAGNÉE (comte Landoald Hubert) (*non reçu*).
1626. PUYTLINCK DE BLOCQUERIE (écuyer licencié en droit Théodore François), prévôt de Maseyck.
1644. POTESTA-MASSILLON (docteur en théologie Denis François).

Q.

1640. VON QUADT-WYKRADT, des comtes VON ISNY VON OLBRUCKSTEEN (baron Othon Didéric) (*non reçu*).

R.

1623. VON RAETZ, VON FRENTZ-WAMBACK (noble JEAN EBERTIN CONNON).
1656. VON RAETZ, VON FRENTZ-WAMBACK IN SCHLENDERHAM (baron Arnould, chanoine de Breslaw).
1624. VAN RANDERAEDT VAN BOESWEILLER, baron VAN ZAUZELEER (noble Jacques Jean Frédéric).
1667. DE RENESSE D'ELDEREN (noble Udalrick Arnold).
1608. DE ROBLES, comte d'ANAPLES (noble Gaspard), prévôt de St-Denys, abbé de Dinant.
1625. DE LA ROCHE CHAPEAU-VILLE (licencié en droit Gaspard).
1621. DE ROSEN CORSÉLIUS (noble licencié en droit PIERRE) prévôt de St-Jean, membre du conseil de S. A. S. E. C., grand-chancelier, grand-archidiacre de Campine et des conciles d'Eyck, Beringen, Susteren, Wasseberg et Ravenstein.

Messeigneurs.

Années de
réception :

1665. DE ROSEN DE SELYS (noble docteur en droit Pierre Jean).
1669. ROSSY PLENEVAUX (docteur en droit Louis Pierre).
1685. DE ROSSIUS DE LIBOY (licencié en droit Pierre François).
1687. DE ROSSIUS DE LIBOURG (chevalier licencié en droit Jean François).
1697. DE ROSSIUS DE LIBOY (chevalier Charles François).

S.

1647. DE SALM-REIFFERSCHEID-DYCK, des princes d'OBER-SALM, KYRBOURG, HORTMAR GRUMBACH, LEYNINGEN AGSBURG (comte Fernand Albert), chanoine comte de Cologne, prévôt de St-Géréon.
1689. DE SALM-REIFFERSCHEID-DYCK, des princes d'OBER-SALM, KYRBOURG, HORTMAR, GRUMBACH, LEYNINGEN AGSBURG (comte Joseph Florent), (*non reçu*).
1659. DE SAVOIE CHABLAIS AOST, génevois, des princes et vicaires perpétuels du St.-Empire, des marquis d'ITALIE, des princes DE PIÉMONT et d'ACHAÏE, DE MORÉE et d'ONEGLIA, des marquis DE SUSE, des comtes d'ASTI, DE TENDE et DE PROMONT (duc et prince Maurice Amedée), lieutenant-général du comté de Nia, cardinal).
1646. DE SAVOIE CHABLAIS AOST, génevois, des princes et vicaires perpétuels du St.-Empire, etc., etc. (duc et prince Eugène Maurice).
1692. DE SAXE-SAXE, des ducs de SAXE-WEIMAR, MEININGEN, ALTENBOURG, HILDBOURGHAUZEN et GOTHA (duc Chrétien Auguste cardinal en 1706).
1682. DE SCHAESBERG (baron Frédéric Sigismond Théodore).
1695. VON SCHELL (noble Favius Épard).
1618. VON SCHENCK VON NIDDEKEN-HEILLEN-RAEDT-LIPPEN-HOEN VON BLIENBECK (noble Othon Willeaume Ruppert).
1655. DE SCLESSIN OBRECHT (docteur en théologie Jacques).

Messeigneurs.

Années de
reception :

1664. DE SCLESSIN (licencié en droit Albert Georges).
1651. DE SELYS DE HOCHT (licencié en théologie Jacques-Arnold),
grand official du chapitre.
1684. DE SELYS DE LIVERLO (noble licencié en droit (Michel Fran-
çois).
1698. DE SÉLYS (noble licencié en droit François Lambert).
1640. DE SIMONIS DE LIVERLO (licencié en droit Gilles), grand official
de Liège, prévôt de St.-Croix.
1676. DE SIMONIS DE LIVERLO (noble docteur en droit Pierre Norbert)
1651. DE SLUZE (noble René François, conseiller de S. A. S. E. C.
abbé de St.-Ode à Amay).
1654. DE SPINOLA-BROUAY ARENBERG (comte Ambroise).
1613. VON SPIESZ VON FRECHEM-RAETZ FRENTZ (noble Guillaume
Frédéric.
1617. VON SPEYS-BOBBELLOM VON RANDERAEDT (noble Jean Herman).
1669. DE SPIRMONT DE ROSEN (licencié en droit Pierre Hubert Jean).
1659. VAN DEN STEEN baron DE SAIVREZ (noble docteur en droit
Amand Jean, chanoine du chapitre impérial et royal d'Aix-
la-Chapelle, conseiller intime de S. A. S. E. C., abbé de
St.-Ode et St.-Georges à Amay, archidiaque de Tiange, la
Neufville, Sarte et Fize.
1644. VAN DEN STEEN baron DE SAIVREZ (noble docteur en théologie,
Lambert Hubert), chanoine, comte et grand prévôt de Co-
logne.
1609. STEWARTZ (docteur en théologie Pierre), vicaire-général de
Liège, prévôt de St.-Dénis.
1645. DE SURLET DE CHOKIER DE NAVEA (noble Gilles), prévôt de
St.-Croix, grand official du chapitre.
1645. DE STOCKHEM (licencié en droit Jean), prévôt de St.-Paul.
1650. DE STOCKHEM (licencié en droit Herman), prévôt de St.-Mar-
tin, grand archidiaque de Condroz et des conciles de St.-
Rémacle, Ciney, Oufflet.

Messeigneurs.

Années de
réception :

1655. DE STOKHEM (noble Nicolas), grand-archidiacre de Brabant et des conciles de Hozémont, Hougarde.
1690. DE STOCKHEM DE HEPSÉE (chevalier, Jean Herman) grand-archidiacre de Brabant et des conciles de Hozémont et Hougarde.
1690. DE STOCKHEM DE HEPSÉE (chevalier, Gaspard.)
1618. DE STRYCKHIUS (docteur en Théologie Étienne) évêque (in partibus) suffragant de S. A. S. E. C.
1659. DE SURLET DE CHOKIER (chevalier, Gilles François) grand-archidiacre d'Ardenne et des Conciles de Bastogne et Stavelot, prévôt de St.-Barthelmy.
1645. DE SURLET DE CHOCKIER DE NAVEA (baron, Jean-Ernest), Abbé de St.-Hadelin à Visé, grand-archidiacre d'Ardenne et du concile de Bastogne.
1646. DE SURLET DE CHOCKIER (baron, Erasme.)
1650. DE SURLET DE CHOCKIER (baron Ernest François) (*non reçu*).
1682. DE SURLET DE CHOCKIER, des vicomtes DE MONTENACKEN, (baron, François Jean Ernest).

T.

1604. TABOLET (écuyer Robert Arthur).
1655. TABOLET (écuyer Jean-Arthur Patrick), conseiller privé de S. A. S. E. C, prévôt des Fosses, grand-archidiacre de Hesbaye.
1640. TABOLET-ORAMUS (écuyer docteur en droit Lambert Edmond).
1640. TABOLET-ORAMUS (écuyer docteur en droit Jean François), grand archidiacre de Hesbaye et des conciles de Hasselt, Maestricht et St.-Trond.
1695. TABOLET DE MAROTTE (écuyer Natalis).
1664. DE LA TOUR D'Auvergne d'Albret, Berg-op-Zoom, Lauraguais, Turenne, Sedan, Gueldre (duc prince Emmanuel-Marie Théodose, grand prévôt de Liège, grand aumônier de France, cardinal.

Messeigneurs.

Années de
réception :

1659. DE TRIXHE (docteur en théologie , Thomas François.
1669. DE TRAMOZO-Y-TRONCOZO, PORTUGAL-CAPECE, GALEOTI MONTE
LEONE VILLA-FLORES (marquis et prince Emmanuel Eugène),
(*non reçu*).
1692. DE TRAPPÉ DE LOZANGE BONDORFF-ARSDORFF (baron Herman
Wathieu), (*non reçu*).
1692. DE T'SERCLAËS-TILLY (comte Thomas).
1696. DE T'SERCLAËS-TILLY (comte Antoine Ignace.

U.

1618. D'URSEL DE GROBBENDONCK , baron DE HOBOCK (comte Phi-
lippe).
1691. URSINI-ORSINI, des princes ORSUS ORSINI DI PETIGLIANO et des
ducs DE GRAVINA (noble Jean Rénier), (*non reçu*).

V.

1626. DE VIVARIO DE HOUSSE et DE FRAITURE (noble docteur en droit
Gilles Ursinus), prévôt de St.-Paul, abbé du chapitre de
St.-Ode et St.-Georges à Amay, archidiaque de Thiauge, la
Neufville, Sarte et Sise, auditeur de S. S. L. P. Urbain
XIII, patriarche de Jérusalem, prévôt d'Hanzinnes, de St.-
Marie à Cologne, abbé de St.-Philippe d'Irsy en Calabre,
chanoine de St.-Pierre à Rome.

W.

1682. DE WACHTENDONCK DE WENDE, (baron Herman Adrien), grand
chantre).
1695. DE WACHTENDONCK DE WEERT et DE HOLTFFELD, (baron Edmond
Théodore), grand chantre.
1679. VON WALDBOURG-TRANN, SONNENBERG, VON TRAUCHBOURG-
SCHEER CAPUSTIGAL (comte Maximilien Louis).

Messeigneurs.

Années de
réception :

1665. VON WALENBURG (baron Adrien), suffragant de l'archevêque électeur de Cologne, évêque (in partibus) d'Adrianople (*non reçu*).
1668. VON WALENBURG (noble Pierre), évêque (in partibus) de Mysie, suffragant de Mayence, (*non reçu*).
1687. DE WANZOULLE DE NEDER-HANNE et BEAUFRAIPONT (noble Berthold).
1690. DE WARNAND DE LA NEUFVILLE et DE WAHA-FRONVILLE (noble François Guillaume).
1650. VON DER WEECKEN (noble licencié en droit Ferdinand Matthias Othon), chanoine d'Hildesheim.
1632. DE Weissenhorn-Fugger, des comtes DE KIRCHBERG (noble Raymond-Jean) (*non reçu*).
1661. DE WIED-ISEMBOURG, ROUNKEL, et DE WIED-NEUWIED ALTENWIED (comte Fernand François), chanoine-comte de Cologne.
1636. DE WISSOCQ DE BOMY DU CHASTELER (chevalier Guilbert), grand-chantre.
1659. DE WOOT (licencié en droit Pierre).
1669. DE WOOT DE MÉAN (noble licencié en droit Arnold Bernard).

X.

1611. DE XHENNEVAL LOWERVAL (écuyer docteur en droit Erasme Jean), grand-chantre.
1620. DE XIMÈNES DE LESDEMA DE SOMBROSO MONTE-MAYOR Y VEGA (chevalier Edouard Salvador Rafaël da Gonzaga).
-

LISTE GÉNÉRALE
DES
LETTRES PATENTES
DE NOBLESSE

enregistrées à la Chambre héraldique des Pays-Bas ,

de 1783 à 1794.

La Chambre héraldique des Pays-Bas a fait imprimer successivement plusieurs listes officielles des *titres de noblesse, chevalerie et autres marques d'honneur*, octroyés par le souverain, et la plupart de ces listes ont été reproduites dans des recueils nobiliaires. Il existe, néanmoins, dans la nomenclature des mercèdes de noblesse une lacune importante. En effet, la dernière publication de ce genre, publication à laquelle a présidé le premier héraut d'armes Beydaels de Zittaert (un vol. in-folio de 27 pages, Bruxelles, chez Emmanuel Flon, devenu fort rare) s'arrête au 2 décembre 1782, et il reste par conséquent jusqu'à la fin de la domination autrichienne, un vide de onze ans dans l'histoire de la noblesse belge. Ce vide, nous venons le combler.

— La liste que nous donnons ici des lettres patentes envoyées de Vienne de 1785 à 1794 est complète : rédigée sur des documents officiels , elle offre toutes les garanties désirables d'authenticité :

1783.

Lettres patentes autorisant Jean-Joseph-Ghislain Van der Linden à porter les titre et armes de baron pendant la vie de son père Joseph-Ignace-Antoine Van der Linden, baron de Hooghvorst, membre de l'État noble de Brabant. — Du 2 février.

Lettres patentes de comte avec concession d'une couronne de marquis en faveur de Jean-Baptiste-Marie-Joseph-François-Ghislain d'Hane , fils cadet de Pierre-Emmanuel-Joseph comte d'Hane , seigneur de Lecuwerghem, Elene et Waterdyck, et de dame Colette Thérèse de la Villette. — Du 18 février.

Lettres patentes de baron en faveur de François-Gabriel de Gross , général d'infanterie au service des États-Généraux des Provinces-Unies et ci-devant commandant de la ville de Namur. Du 10 avril.

Lettres patentes autorisant Joseph comte de Murray, baron de Melgun, chambellan actuel de S. M. l'empereur et roi, chevalier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, conseiller d'État intime et actuel, lieutenant-général, colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie de son nom et général commandant des armées aux Pays-Bas, à porter les armes pleines de sa famille avec les décorations dont les aînés de sa maison jouissent en Écosse. — Du 19 avril.

Lettres patentes de comte sur le nom de Velthem avec concession d'une couronne à cinq fleurons en faveur de Charles-Henri-Ghislain Boot, écuyer, seigneur de Velthem, Sombeke, Ursene, Londerseel et La Motte, fils unique de Gaspar-Joseph Boot, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et de dame Marie-Thérèse Van der Gote, petit-fils de Florent Boot, écuyer, seigneur de Sombeke et de dame Marie-Marguerite-Gasparine Van der Gote. — Du 9 mai.

Lettres patentes autorisant Jean-Joseph-Philippe comte Van der

Noot et de Duras, baron de Carloo, Meldert et Thine, seigneur de Gorssem, Graesem, Wilre, Runckelen, etc., haut-voûé de Couden, pair héréditaire du pays de Liège, membre de l'État noble de Brabant et chambellan de S. M., à sommer l'écu de ses armoiries d'une couronne ducale fermée et à le décorer d'un manteau de gueules fourré d'hermines. — Du 11 juillet.

Lettres patentes de baron en faveur de Jean-Charles-Joseph Borrekens, chevalier héréditaire du St-Empire, demeurant à Anvers, fils d'Engelbert-Marie-Joseph Borrekens, chevalier héréditaire du St-Empire, et de Marie-Catherine Wellens.—Du 11 juillet.

Lettres patentes de chevalerie héréditaire en faveur de Guillaume Joseph Duval, avocat au conseil de Hainaut, et greffier des ville, terre et baronnie de Leuze, fils d'Augustin-Joseph Duval, écuyer, avocat audit conseil et greffier de ladite ville, et de Marie de la Croix. — Du 12 juillet.

Lettres patentes de confirmation de noblesse avec anoblissement pour autant que de besoin en faveur de Lambert-Joseph Wauters, seigneur de Chenedisque, natif de Bruxelles, fils de Laurent Wauters et de Jeanne-Marie Quartier. — Du 15 juillet.

Lettres patentes de comte en faveur de Philippe-Engelbert-Joseph de Romrée, seigneur de Bonheyden et de Berentrotte, fils puîné de Jean-Engelbert comte de Romrée et de dame Jeanne-Isabelle Vecquemans de la Vere. — Du 19 juillet.

Lettres patentes de comte en faveur de Louis-François de Civalart de Haponcourt, colonel du régiment d'Arberg, dragons, fils de Charles-Léopold de Civalart, chevalier, seigneur de Moncel et Haponcourt, et de dame Louise-Françoise de Burtel de Provenchère. — Du 6 août.

Lettres patentes autorisant François-Ferdinand-Joseph Franeau de Hyon, comte de Gomegnies, vicomte de Canteleur, Quesnoy, pair du Cambrésis, seigneur de Blarignies, Arbre, Attre, conseiller intime d'État, chambellan actuel, ci-devant major au service de S. M., à sommer l'écu de ses armoiries d'une couronne ducale

fermée et à le décorer d'un manteau de gueules , fourré d'hermines.
— Du 14 août.

Lettres patentes de baron et vicomte en faveur de Jean-Charles-Antoine de Fraula, seigneur en Gonimanpont, fils de Charles-Joseph baron de Fraula et de dame Marie-Magdelaine le Brum de Miramont. — Du 20 août.

Lettres patentes de confirmation de noblesse avec anoblissement pour autant que de besoin et concession d'une couronne sur le heaume en faveur de Jean-Baptiste Pauwelaert , ancien bourgmestre de Termonde, fils de George Pauwelaert et de Jeanne Legiers. — Du 15 octobre.

Lettres patentes d'anoblissement en faveur de Denis-Jacques Papeleu, seigneur de Poelvoorde et Gotthem , gouverneur de la chambre des pauvres de la ville de Gand et ancien échevin de la justice de St-Bavon en la même ville. — Du 16 octobre.

Lettres patentes d'anoblissement en faveur de Lambert-André-Désiré-Joseph Philippart, avocat au conseil de Namur, fils d'André Joseph Philippart et de Catherine-Françoise-Joseph Bodart. — Du 17 novembre.

1784.

Lettres patentes de marquis en faveur de Jean-Louis-Nicolas-Ghislain baron de Carondelet et de Noyelles , chevalier , vicomte héréditaire de Langle , seigneur de Hermis, Haine St-Pierre, Le Hestre et Briade, avec permission de sommer l'écu de ses armoiries d'une couronne ducal fermée et de le décorer d'un manteau de gueules , fourré d'hermines. Le marquis de Carondelet est fils de Jean-Louis baron de Carondelet et de Noyelles et de dame Marie-Angélique-Bernardine de Rasoir. — Du 30 mars.

Lettres patentes d'anoblissement en faveur de Pierre-Joseph Roelants, natif de Machelen Ste-Gertrude près de Vilvorde, seigneur de Wyneghem , fils de Pierre Roelants et d'Anne de Roover. — Du 1^r avril.

Lettres patentes d'anoblissement en faveur de Guillaume-Emanuel Francolet , seigneur de Raversteyn , fils puiné de Charles-Henri Francolet , seigneur de Raversteyn , Terveynst et Terbiest , grand mayeur héréditaire de la seigneurie de Walcourt-lez-Bruxelles et de Catherine Sirejacops. — Du 1 avril.

Lettres patentes de baron avec décoration et augmentation d'armoiries en faveur de Lambert-Antoine de Fromenteau de Ruyff, fils de Mathieu de Fromenteau et de Marie-Lambertine de Franquinet. — Du 6 avril.

Lettres patentes d'anoblissement avec concession d'une couronne d'or sur le heaume, en faveur de Joseph-François de Bie , natif d'Anvers , conseiller assesseur du mont-de-piété et directeur de la compagnie d'assurance de ladite ville, fils de Thomas-Joseph de Bie et de Jeanne-Marie de Coninck. — Du 5 mai ¹.

Lettres patentes de baron avec anoblissement et décoration d'armoiries en faveur de Frédéric Romberg, seigneur de Machelen Ste-Gertrude, armateur à Bruxelles. — Du 28 juillet.

Lettres patentes d'anoblissement avec décoration d'armoiries en faveur de Jean-Charles-Joseph de Bay, conseiller assesseur du mont-de-piété à Bruxelles, fils de Jean de Bay et de Marie-Ursule Leyniers. — Du 25 octobre.

Lettres patentes autorisant François-Bonaventure-Joseph du Mont, marquis de Gages, chambellan actuel de S. M., membre de l'État noble de Hainaut, seigneur de Gages, Manissart, la

¹ L'anoblissement de Joseph-François de Bie ne doit porter aucune atteinte à l'ancienneté de noblesse de sa famille. Nous avons acquis la certitude que cette famille de Bie, regardée de tous temps comme une des plus honorables d'Anvers, est de très-ancienne noble extraction, et nous osons assurer que sa généalogie, publiée dans la première livraison des annales de l'Académie, a été rédigée sur des preuves irrécusables. Que d'exemples ne trouve-t-on pas de personnes, appartenant à l'ancienne noblesse, qui se sont fait anoblir, soit par indifférence soit par erreur, soit par défaut de connaissances en blason, soit par perte de preuves, soit par difficultés que leur suscitait la vénalité de hérauts d'armes ou d'autres hommes chargés de la direction des affaires héraldiques ?

Puissance, etc. à sommer l'écu de ses armoiries d'une couronne ducale fermée, et à le décorer d'un manteau de gueules, fourré d'hermines. — Du 2 novembre.

1785.

Lettres patentes de comte en faveur de Gustave-Victor-Jean-Xavier-Agathe de Proli, natif de Vienne, capitaine-lieutenant au régiment de Murray, fils puiné de Balthazar-Florent-Joseph comte de Proli, seigneur de Wespelaer, Nederassent, etc., et de Marie-Jeanne-Thérèse de Clotz. — Du 24 février.

Lettres patentes autorisant Charles-Amour-Joseph-François-de-Régis-Jean-Népomucène comte de Rodoan et de la Marche, vicomte de Carnoy, baron de Fontaine-l'Évêque, seigneur d'Anderlues, l'Alluet, Forchies-Warmet, etc., chambellan de S. M., et membre de l'État noble de Hainaut, à sommer l'écu de ses armoiries d'une couronne ducale fermée et à le décorer d'un manteau de gueules fourré d'hermines. — Du 25 février.

Lettres patentes d'anoblissement en faveur d'Arnoud-Barthélémy Beerenbroeck, natif d'Anvers, fils de Jean Beerenbroeck, et d'Élisabeth Sledde. — Du 26 avril.

Lettres patentes de baron avec décoration d'armoiries en faveur de Jean de Peellaert, chevalier héréditaire du Saint-Empire, seigneur de Heldershove, ten Poele, échevin de Franc de Bruges, fils de Jean-Louis de Peellaert, chevalier héréditaire du St-Empire, seigneur de Westhove, échevin de Bruges, et de Thérèse de Bie, ainsi qu'en faveur de son cousin germain Maximilien de Peellaert, chevalier héréditaire du St-Empire, seigneur de Steemaere, Cleyhem, Croonvoorde, fils d'Anselme de Peellaert, chevalier héréditaire du St-Empire, seigneur de Steenmaere, Cleyhem, bourguemaître du Franc de Bruges, et de Jeanne Nieulant, dame de Croonvoorde. — Du 8 juillet.

Lettres patentes d'anoblissement en faveur de Marie-Cornélie T' Kint, veuve de Luc-Jean de Roovere et de ses enfants Antoine-Emmanuel-François-Corneille, prêtre, Guillaume-Joseph, Jean-Adolphe, Christine-Henriette et Anne-Thérèse-Henriette de Roovere. — Du 15 juillet.

Lettres patentes de noblesse avec anoblissement pour autant que de besoin en faveur de Théodore-Henri Jernau, fils de Denis Jernau, copropriétaire de Gellich et Eygenbilsen et de Jeanne Schurremans. — Du 16 juillet.

Lettres patentes d'anoblissement en faveur de Jean-François Adrien de Puyseulx, avocat au conseil de Hainaut, fils unique de Jacques-Adrien de Puyseulx et d'Anne-Constance Chevry. — Du 18 août.

Lettres patentes de chevalerie héréditaire en faveur de Charles-Emmanuel-Marie-Joseph-Hyacinthe Veltom, écuyer, seigneur de Remouval, ancien conseiller du roi très-chrétien en la gouvernance de Douay, fils d'André-François Veltom, écuyer, et de Marie-Madelaine Boulé. — Du 7 septembre.

Lettres patentes d'anoblissement en faveur d'Antoine-Marc-Joseph-Hyacinthe Kannekens, fils de Joseph-Pierre-François-Xavier Kannekens, secrétaire d'Eeckeren auduché de Hooghstraeten, et de Marie-Madelaine-Antoinette de Winter. — Du 17 novembre.

Lettres patentes de chevalerie héréditaire en faveur de François-Bernard Vander Renne, greffier du conseil de Gueldre, et de Henri-Gérard Vander Renne, ancien écouteur et chef-justice de Ruremonde, écuyers, fils de Corneille Vander Renne, écuyer, et d'Isabelle van Ryswyck. — Du 27 novembre.

Lettres patentes de marquis en faveur de Charles-Robert-Jean comte de Maelcamp, seigneur de Schoonberghe, Vanden Habeele, Terloven, Litsauw et Walle, fils de Charles-Philippe-Antoine Maelcamp, écuyer, seigneur d'Oordeghem et d'Isabelle-Françoise de Wychuus. — Du 20 décembre.

Lettres patentes de comtesse en faveur de Marie-Christine Van Overstraeten, veuve de Philippe-Joseph-Hubert Helman, des barons de Willebroek, seigneur de Termereen, Cantecroy, Moorsel et Luthagen, et de comte en faveur de son fils unique François-Aurèle-Guidon Helman de Termereen. — Du 27 décembre.

1786.

Lettres patentes d'anoblissement en faveur de Joachim-Joseph Staumont, natif de Mons et propriétaire du fief de Prémont, fils de

Sébastien-André Staumont et de Catherine-Thérèse Marchand. — Du 20 janvier.

Lettres patentes accordées à Constantin-Guillaume-Joseph du Toict, seigneur d'Oyvaersnest et de Genchte, échevin de Courtrai, et à François-Emmanuel-Xavier-Joseph du Toict, seigneur de Triest, frères germains, fils de Guillaume-Jacques-Ignace du Toict, seigneur de Triest, Ackelghem et Beverwaele, premier conseiller pensionnaire de la ville de Courtrai et conseiller-juge des domaines au dit département et de Jeanne-Xavier Le Monnier, par lesquelles Sa Majesté déclare que les lettres d'anoblissement accordées à leur père, ne porteront aucun préjudice à leur ancienne noblesse ni à leur titre de vicomte. — Du 10 février.

Lettres patentes d'anoblissement et concession d'une couronne sur le heaume, en faveur de Simon-Nicolas-Henri de Linguet. — Du 22 mars. — *Ces lettres n'ont pas été enregistrées.*

Lettres patentes de chevalerie héréditaire avec décoration d'armoiries en faveur de George-Jean Pauwelaert, écuyer, ancien échevin d'Alost, fils de Jean-Baptiste Pauwelaert, ancien bourgemestre de Termonde, et de Françoise T'Kint. — Du 25 mars.

Lettres patentes de baron en faveur de Henri-Jacques Van Wyckerslooth de Weerdestein, écuyer, licencié ès-loix, né à Utrecht et domicilié à Haarlem, fils de Corneille Van Wyckerslooth et de Marie-Jeanne-Charlotte de Kuikhoven, héritière de la seigneurie de Grevenmachern au duché de Luxembourg. — Du 25 mars.

Lettres patentes de déclaration et confirmation de noblesse pour autant que de besoin, avec décoration d'armoiries en faveur de Guillaume-Philippe-Joseph de Brou, auditeur de la chambre des comptes à Bruxelles, et de Philippe-Joseph de Brou, lieutenant-colonel et ingénieur au service de S. M., frères, fils de Philippe-Joseph de Brou et d'Isabelle Stevens. — Du 31 mars.

Lettres patentes d'anoblissement en faveur de Pierre-Jacques-François Le Bidart, conseiller au conseil de Namur, fils de Jean-François Le Bidart et de Marie-Catherine-Antoinette Galliot. — Du 3 avril.

Lettres patentes d'anoblissement avec décoration d'armoiries en faveur de Jean-Philippe Mahieu, natif d'Ath, fils de Jean Charles Mahieu, lieutenant au service de France, et de Louise de Laing. — Du 10 avril.

Lettres patentes de chevalerie avec décoration d'armoiries en faveur de Guillaume-Ignace de Labeville, écuyer, licencié ès-loix, avocat au conseil souverain de Luxembourg et échevin royal de la haute cour, ville et ban de Marche, fils de Pierre de Labeville, écuyer, ancien officier de cavalerie au service de France, et de Marie-Thérèse du Mont, dame du Rœux. — Du 6 mai.

Lettres patentes de vicomte avec décoration d'armoiries en faveur d'Adrien-Ange de Walckiers de Tronchiennes, chevalier de l'ordre royal de St-Étienne, conseiller d'État et grand bailli de Termonde, et en faveur de son fils aîné Edouard-Sébastien-Joseph Walckiers, conseiller et receveur général des domaines et finances aux Pays-Bas. — Du 22 mai.

Lettres patentes qui autorisent Jean-Claude Bernardin marquis de la Valette-Chabriol, originaire de Vivarais, époux de Marie-Catherine-Théodore baronne de Kettenis, à affecter sur les terres qu'il possède ou pourra posséder dans la suite sous la domination de S. M. aux Pays-Bas, tous les titres qui lui compétent. — Du 1^{er} juin.

Lettres patentes qui autorisent Charles-Joseph-Antoine Rodriguez d'Evora et Vega, marquis de Rodes, pannetier héréditaire de Flandre, baron de Berleghem, seigneur de Terweeden, Sereke, Copharide, Tersaelen, etc., gentilhomme héréditaire de la maison du roi d'Espagne, fils aîné d'Emmanuel-Joseph-Antoine de Rodriguez d'Evora y Vega, marquis de Rodes, chambellan de S. M., et d'Isabelle Catherine Rose Maelcamp, — à sommer d'une couronne ducale fermée l'écu de ses armoiries et à le décorer d'un manteau de gueules, fourré d'hermines. — Du 6 juin.

Lettres patentes de baron avec décoration d'armoiries en faveur de François-Joseph, noble de Dietterich de Schönhoffen, chevalier

du St-Empire et chef-directeur des postes impériales à Ratisbonne, tant pour lui que pour ses frères, Charles-Joseph-Ignace, chanoine de la cathédrale de Gand, Frédéric-Marie, administrateur actuel et directeur de survivance des postes à Tournay, et Georges-François, gentilhomme de la cour du prince de la Tour et Taxis; le titre de baron est transmissible à tous leurs descendants. — Du 10 juin.

Lettres patentes de confirmation de noblesse avec anoblissement pour autant que de besoin et de chevalerie héréditaire en faveur de Jean-Charles de Nelis, seigneur de Swydegem et Terbeeck, avocat au grand conseil de Malines, fils de N... Nelis et de N.. de Slatbeeck, et frère germain de l'évêque d'Anvers et du professeur primaire de droit civil à Louvain. — Du 27 août.

Lettres patentes de chevalerie héréditaire, avec décoration d'armoiries, en faveur de Jean-Marie-Xavier Le Boulanger de Montigny, écuyer, seigneur de Montigny, d'Oostaerde, Pipercourt et Choisy, originaire de France, fils de Nicolas-Xavier-Joseph-Urbain Le Boulanger, écuyer, seigneur de Mauprimorte, bailli de la ville de Lille, et de Marie-Jeanne-Petronelle Wouts. — Du 14 octobre.

Lettres patentes de chevalerie héréditaire avec décoration d'armoiries en faveur de Charles-Antoine-Joseph Paternostre, écuyer, substitut avocat fiscal au conseil de Hainaut et juge des domaines au département de Mons. — Du 31 octobre.

Lettres patentes qui autorisent Joseph-Marie-Edouard-Bandri marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de Mouveron, d'Hust et du Saint Empire romain, baron de Heule et de la Berlière, membre de l'état noble de Hainaut, seigneur des terres de Mouveron, Luigne, Delval, etc., fils de Frédéric-Engelbert-Maximilien-Joseph marquis d'Ennetières et des Mottes, et de Jeanne-Ernestine Albertine comtesse de Ste-Aldegonde-Noircarmes, — à sommer d'une couronne ducale l'écu de ses armoiries et à le décorer d'un manteau de gueules fourré d'hermines. — Du 3 novembre.

Lettres patentes de baron sur le nom de Oem de Moesenbroeck, en faveur de Jacques-Godeschalek Roest d'Alekemade, dit Oem de

Moesenbroeck, écuyer, natif de Dort, fils puiné de Jacques-Théodore Roest d'Alckemade et d'Élisabeth-Marie-Cornélie Oem de Moesenbroeck. — Du 1 décembre.

1787.

Lettres patentes de baron et de vicomte avec augmentation d'armoiries en faveur de Jacques-Jean Vanden Abeele, écuyer, licencié ès-loix, seigneur de Waetervliet, Lichtervelde, Swevezeele, Zedelghem, Bourgoignie, Walpré, etc., fils d'Adolphe Vanden Abeele, avocat au conseil de Flandre, conseiller de S. M. I. et Cath. et greffier de l'audience militaire de ladite province, et de Françoise de Haveskercke, avec faculté d'appliquer ces titres sur les terres et seigneuries de Waetervliet et de Lichtervelde, et de les transmettre à son neveu et, au défaut de descendants de celui-ci, à sa nièce. — Du 24 janvier.

Lettres patentes de comte avec concession d'une couronne de marquis et décoration d'armoiries en faveur de Joseph-Justin-Florent de Norman, fils aîné de Charles-Emmanuel baron de Norman, chambellan de S. M., seigneur d'Oxelaere, Ste-Aldegonde et Walle, et de Polixène-Rose-Josèphe de Croix, sœur germaine du comte de Clerfayt et de Calonne, chambellan actuel de S. M. et feld-maréchal-lieutenant de ses armées. — Du 20 février.

Lettres patentes de comte avec érection de la terre et seigneurie de Hollenfelt en comté, en faveur de Jean-Frédéric-Joseph de Brias, seigneur de Hollenfelt, etc., membre de l'État noble de Luxembourg et lieutenant-colonel au service de S. M., fils de Jean-Baptiste-Dominique de Brias, seigneur de Hollenfelt, La Rochette, etc., et d'Anne de Bayer. — Du 21 février.

Lettres patentes de baron avec décoration d'armoiries en faveur de Charles-François de Le Duc, écuyer, jurisconsulte et avocat, conseiller du prince-évêque de Liège dans sa souveraine cour allodiale, son conseiller mayeur dans la cour féodale, bourgmestre de la noble cité de Liège, fils d'Arnould de Le Duc, écuyer, échevin

de la dite noble cité, et de Marie-Catherine de Mische. — Du 13 mars.

Lettres patentes de comte en faveur de Christophe-Bernard-Frédéric de Buren, chevalier du Saint-Empire romain et major du régiment d'Arberg, dragons. — Du 15 mars.

Lettres patentes de baron en faveur d'Antoine-Joseph Eeremans, écuyer, originaire de Louvain, prévôt général des camps et armées, lieutenant-colonel de cavalerie au service de France, chevalier de St-Louis. — Du 4 avril.

Lettres patentes de baron avec changement de décoration d'armoiries en faveur de Pierre-Ignace-Joseph de Royer, écuyer, premier conseiller pensionnaire de la ville de Mons et, en cette qualité, député aux États de Hainaut, fils de Jean-François de Royer, licencié ès-loix, avocat au conseil de Hainaut, maire et greffier de police de la ville de Soignies, et de Marie-Madelaine Blondeau, ainsi qu'en faveur de son second fils Jean-Jacques-Joseph. — Du 5 avril.

Lettres patentes qui autorisent Charles-Robert-Jean marquis de Maelcamp, seigneur de Schoonberghe, Van den Habeele, Terleven, Litzauw et Walle, à sonner l'écu de ses armoiries d'une couronne ducale fermée et à le décorer d'un manteau de gueules fourré d'hermines. Le fils unique du marquis de Maelcamp est, en même temps, autorisé à porter le titre et les armoiries ainsi décorées, du vivant de son père. — Du 22 novembre.

Lettres patentes de baron avec la couronne de vicomte et décoration d'armoiries en faveur de François-François-de-Paule-Henri-Joseph d'Anéthan, écuyer, seigneur de Dentborn, haut forestier du duché de Luxembourg, fils de François-Antoine-Oswald d'Anéthan, écuyer, et de Marie-Béatrice-Henriette-Josèphe de Mareschal. — Du 1^{er} décembre.

Lettres patentes de comte en faveur d'Alphonse de Solares de la Ballera, lieutenant-colonel au régiment de Clerfayt, fils de François Manuel Solares-y-Jove et de Catherine-Norbertine Van Assche. — Du 12 décembre.

1788.

Lettres patentes de baron en faveur de Philippe-Maximilien-Ignace-Nicolas-Joseph de Ville de Maugremont, écuyer, fils de Henri de Ville, écuyer, et de dame Marie-Jeanne-Ignace baronne de la Barre. — Du 17 janvier.

Lettres patentes d'anoblissement en faveur de Philippe-Albert-Joseph Duquesne, natif de Binche, licencié ès-loix et avocat au grand conseil de Malines, fils de Pierre-Joseph Duquesne et de Marguerite-Thérèse Evrard. — Du 23 janvier.

Lettres patentes d'anoblissement en faveur de Michel-Ignace-Joseph Stevens, natif d'Anvers, fils de Jean-François-Dominique Stevens et d'Aldegonde-Catherine-Thérèse Clouwet. — Du 24 mai.

Lettres patentes de baron avec décoration d'armoiries en faveur d'Albert-Pierre Stier, écuyer, seigneur d'Orp-le-grand, Orp-le-petit et de S^{te}-Adile, fils d'Albert-Jean Stier et d'Isabelle-Hélène de la Bistraete de Laer et de Neerwende. — Du 16 juin.

(La suite à la prochaine livraison).



A Messieurs les membres du comité de rédaction de l'Académie d'Archéologie
de Belgique.

Messieurs ,

Il peut n'être pas sans quelque utilité , soit pour les familles belges, soit même pour l'histoire nationale , de consigner, dans un recueil comme celui que vous publiez, les noms des personnes qui ont occupé chez nous, les emplois supprimés par le nouvel ordre des choses. Je retrouve en rangeant mes papiers de famille , une liste chronologique des gouverneurs-prévôts du district de Binche en Hainaut , lequel se composait de la ville et de 28 villages. Cette liste remonte à la fin du seizième siècle ; on y voit :

1	Messire de Cherin	nommé le	5 mars . . .	1597
2	Messire de Croy.	»	10 avril . . .	1606
3	Messire d'Avrech	»	26 mai. . . .	1606
4	Ch. de Lorraine, duc d'Aumale	»	5 janvier. .	1612
5	Don Louis de Portugal.	»	3 octobre .	1650
6	Messire Philippe-Albert de Bon- nières	»	19 septembre	1645
7	Messire Rasse de Gavre, mar- quis d'Ayseaux.	»	16 mars. . .	1655
8	Messire Jean-Claude de la Verne	»	12 mai . . .	1655
9	Messire Jean-François de Jau- che, comte de Mastaing, géné- ral des armées de S. M. C. . .	»	27 novembre	1654
10	Le comte de Vignery.	»	3 juillet . .	1668
11	Le duc de Villa Hermosa. . . .	»	4 septemb ^r .	1675
12	Le comte de Jenet	»	10 juillet . .	1679
13	Le comte de Berwick.		— —	
14	Messire Sébastien de Croix- Drumez, comte de Clerfayt. . .	»	29 décemb .	1712

C'était le père du feld-maréchal autrichien, né le 14 octobre 1755, et mort à Vienne le 18 juillet 1798 ¹.

15 Messire Emmanuel de Gougnies, nommé le 2 janvier . 1739

16 Messire Charles de Tonnois,
gendre du précédent » 5 avril . . 1763

17 Messire François-Gabriel-Joseph
marquis du Chasteler. » 29 novemb. 1769

C'était un homme d'une instruction remarquable, un des membres les plus distingués de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Son fils, le célèbre général autrichien, né le 22 janvier 1765 à Mons, mourut gouverneur de Vénise, le 10 mars 1825.

N.-B. A la mort du marquis du Chasteler, pendant la révolution dite brabançonne, en 1790, le chevalier de Bousies fut nommé gouverneur et prévôt de Binche, mais le gouvernement autrichien ne confirma point cette nomination ; il fit choix de

18 Messire François-Joseph baron de Stassart, chevalier, créé baron par diplôme de l'empereur François II, en date du 15 avril 1792, second fils de messire Jacques-Joseph baron de Stassart, conseiller d'état et président du conseil de Namur nommé le 16 avril 1791.

Les armoiries de ces gouverneurs-prévôts de Binche, placées dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, furent arrachées et brûlées par les républicains français, le 11 novembre 1792.

Je désire que cette notice vous soit agréable. Recevez, messieurs, les nouvelles assurances de ma haute considération et de mes sentiments affectueux,

Le baron DE STASSART.

¹ Notre savant confrère M. le baron de Stassart, qui n'est étranger à aucun genre de littérature, a fourni aux *Belges Illustres*, publiés par MM. Charles Hen et Jamar, une notice pleine d'intérêt sur le feld-maréchal comte de Clerfayt, et sur le général baron de Beaulieu. (Note de la rédaction).

NOTICE

SUR

UN VOYAGE EN BELGIQUE ET AUTRES PAYS DE L'EUROPE,

entrepris en 1465 et 1466, par LÉON, seigneur de Rozmital en Bohême,

PAR

AUGUSTE SCHELER,

*docteur en philosophie, bibliothécaire-adjoint du Roi,
membre correspondant de l'Académie.*



Voyage du seigneur Léon de Rozmital dans les pays occidentaux de l'Europe pendant les années 1465, 1466 et 1467.

Si la littérature du moyen âge abonde en chroniques et en livres de gestes, les voyages n'y jouent qu'un rôle fort secondaire. Les causes en sont : la rareté de voyages lointains, (nous ne parlons que de ceux entrepris par des individus) ; l'ignorance de ceux qui les faisaient, et leur incapacité de les décrire. Le goût du voyage, dépourvu de son caractère exclusif de pèlerinage religieux, n'était généralement pas celui des bourgeois, s'ils n'étaient des négociants spéculateurs ; ni des chevaliers ou hommes d'armes, s'ils ne recherchaient la gloire ou le butin ; ni des clercs, s'il ne s'agissait de quelque hérésie à combattre, ou de quelque récompense à

briguer près du Saint-Père ; ni des moines enfin , si ce n'était pour mendier, ou pour chercher des reliques ou des fables en Orient. La tendance à se transporter de lieux en lieux dans l'unique but de voir, d'examiner, de raisonner sur les conditions matérielles, sur la vie sociale et politique des peuples étrangers, est une conséquence des derniers grands pas, qu'a faits la civilisation générale ; et n'oublions pas que le début de l'histoire moderne est aussi bien signalé par de grands voyages, que par les grandes innovations religieuses, politiques et industrielles du 15^e siècle.

Les impulsions qui de nos jours poussent au voyage, sont d'une double nature. D'un côté, c'est l'ardeur noble et élevée d'un esprit actif et vigoureux, dont les observations vont refluer salutairement sur un cercle plus ou moins étendu. D'un autre côté, c'est le désappointement de l'amour propre froissé, de l'orgueil humilié, des illusions dissipées, le besoin de raviver l'âme blasée par de fortes impressions, sans cesse renouvelées, de fuir le malaise d'une existence sans but, d'une activité sans centre, en un mot ce malaise que les Anglais, touristes par excellence, ont caractérisé par le mot *spleen*.

Si les voyages au moyen âge, auquel nous rattachons encore le quinzième siècle, étaient rares, du moins cette dernière impulsion ne les provoquait pas. Ce qui brillait dans le regard du jeune chevalier, qui s'arrache au repos énervant d'une vie monotone, qui quitte le foyer domestique pour courir le monde, c'est l'enthousiasme religieux, que lui inspire une dévotion, fervente plutôt que véritable ; c'est la fougue chevaleresque qui le mène au devant des dangers multipliés, que présentent et la nature et les hommes ; la soif enfin de faire resplendir son nom par quelque fait éclatant. Tels étaient aussi les sentiments qui animèrent en 1465 un puissant seigneur de Bohême, sur le point de parcourir les principaux pays de l'Europe civilisée, afin d'y puiser diverses connaissances, avec une mesure non moins grande d'honneurs et de distinction ; peut-être même, on ose le supposer, pour servir quelque projet inconnu en faveur de celui auquel sa sœur avait donné la main, le roi *George Podiebrad*.

C'est sur le voyage de ce gentilhomme, que nous allons fixer l'attention de l'Académie, en lui présentant d'abord un aperçu succinct de la route suivie, et ensuite la traduction des portions qui, dans la relation dont nous allons nous occuper, concernent la Belgique.] Nous nous sommes mis à cette tâche avec d'autant plus d'empressement, que nous n'avons pas oublié l'observation, faite naguère par un historien belge d'une juste réputation, que, antérieurement au 17^e siècle, il n'existait à sa connaissance que deux relations de voyage, qui comprennent dans leur cadre les provinces méridionales des Pays-Bas, savoir la lettre du célèbre Pétrarque, et le voyage d'Ortelius et Vivianus, fait en 1585 ¹. M. Schayes, auquel nous faisons allusion, ne pouvait pas plus que bien d'autres bibliophiles, avoir connaissance des relations qui ont été faites du voyage de Léon de Rozmital et de Blatna pendant la seconde moitié du 15.^e siècle en Allemagne, Belgique, Angleterre, France, Castille, Portugal, Aragon et dans l'Italie septentrionale.

De ces relations qui existaient sans doute en plus grand nombre, deux seulement nous ont été transmises. Elles proviennent toutes deux de compagnons de voyage du seigneur Léon.

L'une, celle de Schaschek, (devenue fort rare) ne nous est parvenue que dans la traduction latine, qu'en a publiée en 1577 le chanoine Stanislas Pawlowsky à Olmütz ². L'original bohémien paraît être perdu. L'autre a pour auteur un patricien de Nuremberg, nommé Tetzl, et n'a été retirée qu'en 1857 de l'obscurité, où jusqu'alors elle se trouvait ensevelie.

La société des bibliophiles de Stuttgart, ayant apprécié justement la valeur historique de ces relations, si fortement empreintes du

¹ Trésor national, décembre 1845, p. 169, au sujet du voyage intéressant de Jean-Ernest duc de Saxe.

² Cette traduction a servi de base au travail allemand intitulé à peu près comme suit : *Les mémoires du seigneur bohémien, Léon de Rozmital et de Blatna, et ses voyages en Allemagne, etc., tableau historique du 15.^e siècle*, par Jos. EDM. HORKY, Brünn, 1824, 2 vol. in-8.^o

caractère de l'époque, et touchant de si près la vie aristocratique, les usages politiques et religieux, les coutumes et la nature des principaux pays occidentaux de l'Europe, vient de les faire imprimer dans le 7.^e volume de ses intéressantes publications.

Léon de Rozmítal, beau-frère du roi George Podiebrad, de Bohême, ¹ et grand juge de ce royaume, part de Prague le 26 novembre 1465, avec une suite de 40 personnes et de 52 chevaux, muni de lettres de recommandation, servant de passeport, de la part de la reine Jeanne, sa sœur, et de l'empereur Frédéric III ², » *Majoris experientiæ gratia*, est-il dit dans la lettre impériale, et dans toutes celles que le voyageur recueillit aux diverses cours visitées, « *et ut ex moribus diversorum regnorum meliorem vitæ frugem probatiorumque militarem normam sibi comparare valeat, ad diversa Imperii sacri loca et Regna proficisci conatur.* »

En passant par Töplitz, Baireuth et Gräfenberg, nos voyageurs arrivent dans la grande et riche cité de Nuremberg, où les nombreuses reliques, entr'autres la crèche dans laquelle naquit le Seigneur, et l'épée de Charlemagne, don immédiat de Dieu, ainsi que les canons, les bombes et autres instruments de guerre, qui alors faisaient la gloire de la ville impériale, fixèrent principalement leur attention. *Ansbach*, résidence du margrave Albert, surnommé Achille de Brandebourg, leur fournit l'occasion de faire un pas d'armes avec les gens de la cour. A *Heidelberg*, l'électeur palatin du Rhin, Frédéric-le-Victorieux, ³ leur fit dire poliment qu'il ne se trouvait pas chez lui, mais délivra cependant comme les autres princes, un sauf-conduit, ou si l'on veut un passeport.

Francfort leur donna une hospitalité digne de son opulence

¹ 1458-1471.

² Père de Maximilien, et beau-père de Marie de Bourgogne.

³ Ce fut cependant lui, qui conjointement avec l'archevêque Diether, de Mayence, avait formé le projet de destituer Frédéric III, du trône impérial, et d'y placer George de Bohême, beau-frère de Rozmítal.

pendant les fêtes de Noël; mais à *Mayence*, l'archevêque électeur, Adolphe de Nassau, (successeur de Diether destitué par Pie I, en 1461) ne daigna point les admettre à son audience.

La visite de *Cologne* avec ses nombreuses reliques, ses magnifiques monuments, et les cérémonies qui signalent la célébration de la fête des Trois Rois; de plus l'accueil bienveillant, que leur fit l'électeur, Rupers (le protégé de Charles-le-Téméraire), les joûtes, les danses, les attraites des belles Coloniaises, que l'archevêque avait eu la délicatesse de convoquer en leur honneur, — les dédommagèrent richement de l'échec qu'ils avaient essuyé à *Mayence*. Car les nobles Bohémiens, quelque dévots et superstitieux qu'ils fussent, étaient assez sensibles aux plaisirs que procurait la présence du beau sexe. *Aix* les intéressa par le nombre et la valeur des reliques; *Neuss*, par la beauté des religieuses, sur lesquelles Tetzal porte le naïf témoignage qu'elles étaient d'une figure ravissante, d'une mise élégante; qu'elles dansaient à merveille, et que, dans la retraite du cloître, il leur avait été laissé la faculté de tenir chacune leur valet.

Le duché de *Gueldre* leur fait voir de superbes chevaux et un prince d'une petite stature, guerroyant contre le duc Philippe de Bourgogne; cette dernière circonstance leur suscita quelques difficultés pour passer en Belgique. *Bois-le-Duc*, *Turnhout*, *Lierre*, *Malines* se trouvent sur leur route, pour arriver à *Bruxelles*, la capitale du Brabant (janvier 1466). Par des joûtes exécutées à leur manière, ils rehaussèrent l'éclat des fêtes, qui eurent alors lieu en cette ville en l'honneur du comte de Charolais, qui venait de soumettre les Liégeois.

Ils passent par *Termonde* et *Gand*, dont la grandeur les frappe, et ils s'arrêtent à *Bruges*, pour y célébrer le carnaval (bachanal) sous la protection du bâtard de Bourgogne. De là par *Dunkerque*, *Gravelines*, ils arrivent à *Calais*, le seul reste de la domination anglaise sur le territoire des Gaules. C'est dans ce port de mer qu'ils s'embarquent pour l'Angleterre.

Après un trajet pénible, ils visitent avant tout le siège du

primat de l'Angleterre, la ville de *Canterbury* avec ses précieux monuments, qui rappellent le martyr de St-Thomas et dont les deux relations donnent une description détaillée. *Londres*, la grande, puissante et magnifique ville, où S. M. Edouard IV leur fit un accueil distingué, les retint pendant deux semaines, par ses merveilles en tout genre. Ils eurent l'avantage d'assister aux cérémonies fort intéressantes qui eurent lieu à l'occasion des relevailles de la reine, Elisabeth Woodwill ou Wydewill, seconde femme d'Edouard ¹. Après avoir été décoré de l'ordre du roi (*symbolo vel societate, quam vocant aurea ipsi attributa*), Léon prend congé de S. M. et se rend par *Windsor*, où se trouvaient alors les chevaliers de St.-George, *Reading*, *Andower* à *Salisbury*, où ils admirent les belles châsses et les beautés artistiques de l'abbaye. En compagnie de Gorges, duc de Clarence, frère du roi, ils assistent, le jour des Rameaux, à une brillante procession des fidèles.

Ils s'embarquent à *Pool* pour la Bretagne; mais un ouragan les fait tomber dans le pouvoir de deux navires anglais, desquels ils ne s'affranchissent que sur la présentation du passeport signé par le roi. Ils sont forcés de relâcher à *Guernesey*, et d'y passer, dans le plus grand dénuement, douze journées entières. Ayant de nouveau mis à voile, de nouvelles tempêtes et autres calamités les surprennent, avant d'aborder à *St.-Malo*, d'où ils se dirigent sur *Nantes*, résidence du dernier des ducs de Bretagne, François I^r.

René d'Anjou, roi titulaire de Sicile, tenait alors sa cour dans les environs de *Saumur*. Il leur étala ses richesses et les conduisit à *Angers*, où le château, les bons morceaux de la table royale, et la ménagerie de René, font le sujet de leur admiration.

A *Orléans*, qu'ils atteignent par *Tours*, *Blois* et *Beaugency*, ils

¹ On sait quelles désastreuses suites cette liaison a eues pour le sort d'Edouard IV et celui de sa maison d'York en général. Elisabeth était la veuve de John Gray.

présentent leurs hommages à la duchesse d'Orléans, ¹ mère de Louis XII, alors âgé de cinq ans. Louis XI se trouvait avec sa famille dans une petite ville, nommée par Tetzcl *Kandis*, « à trois journées de Tours » et par Schascheck *Madinum* « Bogentia duo milliaria distans. » Il reçut les chevaliers de Bohême avec une courtoisie remarquable, et les invita à venir le rejoindre à Paris, et même d'y passer toute une année.

Tours, la sépulture de St-Martin, leur rappelle la magnifique ambassade que neuf ans auparavant, Ladislas le posthume, roi de Bohême et de Hongrie, avait envoyée en France, lorsqu'il demandait la main de Madelaine, sœur de Louis XI ². C'est à Tours, que cette infortunée princesse vivait dans le douloureux souvenir de la mort soudaine de son premier fiancé. Aussi refusa-t-elle de recevoir à sa cour le beau-frère du successeur de Ladislas. Depuis lors cependant, elle s'était fiancée au vicomte de Castelbon, fils du comte de Foix.

Comme le roi Louis le leur avait conseillé ³, ils se rendent (6 juin 1466) à *Chatelleraud* auprès du comte Charles d'Anjou, frère du roi de Sicile ⁴, auquel selon nos auteurs, était attribuée la cause de la défaite de Louis XI, essuyée de près de Paris par le duc de Bourgogne ⁵. En suivant la route de *Poitiers*, *Melle*, *Pons*, *Mirambeau*, ils arrivent à *Blaye*, aux embouchures de la Garonne. Schascheck rapporte, ce qui suit sur cette ville : *Hanc urbem reges Angliæ quondam centum et quinquaginta annos obtinuerunt. Sed ea per fæminam quamdam fatidicam, quæ totum etiam Galliæ regnum ab Anglis receperat, recuperata est. Illa mulier, pastore quodam nata tantis a Deo virtutibus ornata fuit, ut quodcumque aggrederetur, ad*

¹ Marie de Clèves, veuve depuis un an du duc d'Orléans, fils de celui qui fut tué par Jean-Sans-Peur duc de Bourgogne.

² Voy. DE BARANTE, Hist. des ducs de Bourg., Bruxelles, 1856. vol. VI, p. 208.

³ Ce qui est assez étonnant, vu la disgrâce que Charles d'Anjou avait encourue, depuis la désastreuse bataille de Montlhéry.

⁴ Gouverneur de Languedoc et de Guienne.

⁵ Il s'agit de la bataille de Montlhéry, 16 juillet 1465.

exitum perduceret. In novissimo autem prælio a Rege Angliæ capta et in Angliam perducta, postquam jussu ejusdem ibi equo aeneo imposita, et par urbem Londinensem traducta esset; flammarum violentia enecata atque demum in cineres, qui in mare postea dissipati sunt, redacta fuit. »

Voilà donc à quoi se réduisait en 1466 l'histoire de Jeanne d'Arc. Blaye est remarquable encore par les tombeaux de S^c-Apollonie, de St-Romain, de Roland « fils du roi Salomon, » de la sœur de celui-ci, S^c-Belande, et de son compagnon « St-Olivernus ». Leurs stations ultérieures sont *Bordeaux*, (*Belinum*, *Erfetum*, *Farina*, *Dax* (bains chauds), (*Bayonne* ab ea urbe quatuor milliaribus adhuc Gallia usque ad fines patet). *Santiandelusium*, *Fonterabia*, *Ernanium*, *Toloseta*, d'où par petites marches ils traversent la Biscaye et atteignent la ville de *Burgos* en Castille. En route, l'aspect des Pyrénées, la riche végétation du sol ibérique, l'impiété et le caractère farouche des habitants, les coutumes et les monuments religieux, font alternativement le sujet de leurs naïves observations. Ce qui les frappe surtout, c'est la coexistence de plusieurs cultes dans le même endroit, et souvent ils sont tentés de préférer les païens infidèles aux chrétiens démoralisés.

A *Burgos* se présente pour la première fois le spectacle d'un combat de taureaux ; outre cela, un miraculeux crucifix fait le sujet d'un assez long exposé historique sur son origine et ses effets.

Deux frères, fils de Jean II, se disputaient alors le trône de Castille, Henri IV, l'ainé, et Alphonse. Le premier, s'étant rendu indigne du pouvoir, devait, d'après les prétentions d'une faction considérable, céder le trône à son frère. La destitution de Henri avait été consommée *en effigie* par l'archevêque de Tolède, un an seulement avant l'arrivée de Léon. Malgré cela, Henri ne céda point, et nos voyageurs, témoins de ces dissensions politiques, ne manquèrent pas de lui présenter leurs hommages, lorsque leur chemin les eut conduits à *Ségovie* et à *Ilmedo*, où le roi tenait sa cour d'une manière plutôt digne des païens dont il affectait les

mœurs, que de sa qualité de roi chrétien. A *Ségovie* les couvents et les palais, à *Ilmedo* les concours de luttés qui s'y font entre les étrangers de Bohême et les Espagnols, leur procurent une agréable distraction. Mais voulant se présenter au jeune roi Alphonse, celui-ci, justement blessé de leur visite préalable auprès de son frère, ne daigna pas les recevoir sur son domaine et force leur fut de prendre la route de Portugal. A peu de distance de *Canta la Piedra*, Léon de Rozmital se fit conduire près d'un hermite, que la rumeur publique faisait passer pour un roi de Pologne. Un polonais, qui faisait partie de sa suite, prétendit le reconnaître infailliblement aux six doigts de son pied et se mit à genoux, en disant : *Tu es hæres noster et rex, qui bello ab Ethnicis superatus es*. Le jour de St-Jacques (25 juillet) fut passé gaiement à Salamanque, la docte cité, où leur fut donné une seconde fois le spectacle d'un combat de taureaux.

Après avoir vu *Rodrigo*, ville riche en couvents et siège épiscopal, où la réception faite par les habitants aux étrangers de Bohême, surpasse toutes les autres en éclat, ils franchissent le Duero, et se trouvent en Portugal. Les routes sont mauvaises, le pays est pauvre et négligé, et ce n'est qu'après beaucoup de privations, qu'ils gagnent *Braga*, capitale de Bragance, et résidence du primat du royaume. C'est ici que Léon eut l'occasion de remettre au roi de Portugal Alphonse V, les lettres dont l'avait chargé la sœur de ce roi, l'impératrice des Romains. Le roi les reçut en conformité avec cette haute protection, et mit gracieusement à la disposition de l'illustre visiteur tout ce qui lui plairait. Léon ne demanda modestement que deux Maures, au grand étonnement du frère du roi, qui lui fit comprendre, quelle bagatelle il avait demandée, et qui se réserva, à lui, de lui faire cadeau de ces Maures, et d'y joindre un singe, objet rare en Bohême. Un des faits qui frappèrent particulièrement nos Germains, en Portugal, ce fut le trafic des hommes, dégradés en viles marchandises. Le bon vivant Tetzal n'oublie pas la circonstance qu'à Braga leur cuisinier s'était égaré, à leur grand désappointement ; car il ne les rejoignit qu'à St-Jacques de Compostelle.

La route de St-Jacques, en Galicie, les conduit à *Padron*, lieu célèbre par une foule de vestiges (imaginaires) de l'activité de St-Jacques, entr'autres par une grotte, qui lui aurait servi de refuge. Ce fut le mardi qui précédait le jour de l'Assomption, qu'ils firent leur entrée dans la fameuse *Compostelle* (Santiago), lieu d'adoration et de pieux recueillement des chrétiens de toutes les nations. Mais, grand effroi ! le bruit des armes résonnait dans le sanctuaire : le temple ne servait plus à la sanctification de l'âme, mais à l'assouvissement de coupables passions. Les bourgeois de Santiago, sous la conduite d'un grand de Galicie¹, ont mis le siège devant la célèbre cathédrale qui renferme le chapitre, le frère et la mère de l'archevêque. Ce dernier, était lui-même emprisonné dans le château. Ce qui augmentait la démoralisation et le désordre, c'était l'interdit dont l'église avait frappé tous les environs du saint lieu. Les voyageurs, surpris de cet état de choses, obtiennent cependant du seigneur assiégeant, la permission de pénétrer dans l'église. Les assiégés leur sont moins favorables au premier abord ; car à leurs yeux ils se trouvent également frappés de l'interdit. Toutefois l'espérance d'une riche récompense fait disparaître tous les obstacles. Certaines cérémonies les purifient de la souillure de l'interdit, et les nombreuses et précieuses curiosités du temple leur sont étalées avec empressement.

Après avoir satisfait la vanité, d'avoir prié Dieu à Compostelle, nos Bohémiens vont se placer entre le ciel et les eaux sur l'extrémité du cap *Finisterra*, dont une prononciation vicieuse avait fini par faire pour les Allemands, une *étoile obscure* (finstre stern). En route, ils aperçoivent un vaisseau avec tout son appareil, passé à l'état de pétrification : c'était, disait-on, le vaisseau sur lequel le Sauveur et sa mère étaient arrivés en Espagne.

Ici aux dernières limites du continent, Schaschek² raconte au

¹ Peut-être le comte de Trastamare.

² Tetzl s'écarte un peu de la relation de son compagnon.

long l'histoire d'une expédition organisée par un certain roi de Portugal, ayant eu pour but l'exploration des pays qui étaient supposés comme existant au-delà de l'Océan. L'expression dont il se sert : *in annalibus eorum memoriæ proditum est*, et les détails du récit ne permettent aucunement de voir dans cette exploration maritime les navigations récentes du célèbre Henri, surnommé *le Navigateur*, frère d'Edouard I, et oncle du roi Alphonse V, alors régnant. Ce prince n'était mort que quelques années avant l'arrivée de Rozmital. N'oublions pas que nous nous trouvons encore à une distance de 50 ans de l'apparition de Colomb.

De retour à Braga, le noble voyageur va faire sa cour au comte Ferdinand, fils aîné du duc de Bragance, qui réside non loin de là, à *Guimaraeus*. Celui-ci leur procura le plaisir de voir des danses, exécutées à la manière des Sarrasins.

A *Oporto* leur attention est absorbée par la vente des noirs, qui s'y fait sur une grande échelle.

Coimbra, sur le Mondego, n'est vue que du dehors; la peste les empêche d'y entrer. En passant par *Alvayazere*, *Thomar*, où ils sont témoins de singulières installations sacerdotales, *Punhete*, situé au confluent du Zezere et du Tage, ils arrivent à *Evora*, seconde ville du royaume, où résidait alors Sa Majesté, par suite de la peste, qui ravageait Lisbonne. L'accueil du roi, ainsi que de son frère, Don Fernando, était digne des recommandations de l'impératrice, leur sœur. Pendant ce séjour, les relations fréquentes du Portugal avec les possessions africaines (auxquelles Alphonse V, surnommé l'*Africain*, venait d'ajouter *Alcazar-es-Seghir*)¹ les intéressaient beaucoup, comme en général l'aspect varié, et le mélange singulier des habitants, des cultes religieux et des mœurs.

Après avoir pris congé du roi de Portugal, ils gagnent près d'*Elvas* les frontières de Castille, mais il fallut un serment, pour oser les franchir, car ils entraient sur le territoire du jeune roi,

¹ *Ceuta* fut conquis en 1415, *Tanger* en 1471.

qui ne leur était point favorable, comme nous avons vu plus haut. En remontant le Guadiana, ils visitent *Badajoz* (Pax Augusta), *Merida* (Augusta Emerita) ¹, *Medelin*, d'où ils se dirigent au nord vers *Guadeloupe*, bourg situé au milieu des montagnes les plus élevées, et remarquable par un magnifique convent, qui sert de sépulture aux parents du roi Alphonse V de Portugal, et dont les revenus ne montent qu'à la somme de 40,524 doubloons ou ducats de Hongrie. Ce monastère est dirigé par un Allemand ; quelques-uns de la compagnie, qui y étaient tombés malades, ne purent pas assez vanter plus tard la bienveillance et les soins dont ils y avaient été l'objet. *Tolède*, fameuse par ses richesses ecclésiastiques (on évaluait les revenus journaliers de l'archevêque à 1000 couronnes), *Madrid*, alors sans aucune importance, *Alcala de Henares*, *Guadalaxara*, *Hita*, *Siguenza*, *Medina Celi*, sont les points d'arrêt de leur voyage castillan. Encore *Montreal*, *Calatayud* (l'ancienne Bilbilis), *Almunia*, et ils se trouvent à *Saragosse*, la capitale de l'Aragon, sur les bords de l'Ebro.

Ainsi que la Castille, le royaume d'Aragon était divisé par deux puissantes sections, qui se disputaient la collation du sceptre royal. L'une défendait les droits de Jean II, frère du fameux Alphonse V, et père de ce Ferdinand, qui par son mariage avec Isabelle de Castille, (1469) réunit ce royaume à l'héritage paternel. L'autre, représentée principalement par la principauté de Catalogne, proclamait et défendait d'abord comme prétendant à la couronne l'infant Don Carlos, fils de Jean II, et après son décès (1461), Don Pedro de Portugal, auquel, étant mort en 1466, les Barcelonais substituèrent René d'Anjou qui, par sa mère, avait des droits à la dignité royale, mais qui, désabusé des grandeurs terrestres, renonça en faveur de son fils, Jean, duc de Calabre.

¹ Cette ville est remarquable par les restes d'antiquités romaines qui s'y trouvent. Le narrateur allemand raconte une légende des plus attrayantes, comme quoi Mérida fut détruite par Rome et Rome par Mérida. Nous ne savons à quel fait historique le rapporter.

C'est avec ces révolutions dynastiques que coïncida l'arrivée des chevaliers bohémiens. Néanmoins ils furent reçus avec distinction par le roi Jean II, et la ville de Saragosse eut assez d'attraits pour les retenir pendant cinq jours.

Le voyage de *Barcelone*, par *Traja* et *Lerida*, leur coûta beaucoup de peine, par suite des attaques des corsaires et des habitants en général ; « *Catalonii enim sunt homines perfidi et scelerati, christianæ quidem professionis, verum quibusvis Ethnicis deteriores.* » La ville de Barcelone, la rivale de Venise, au caractère fier et remuant, aux richesses immenses, était digne de l'attention des voyageurs allemands. « Les *Deputates del general del principat de Cathalonya* » leur délivrèrent un sauf-conduit, nécessaire dans un pays aussi rempli de brigands que la Catalogne.

La route de *Perpignan* les conduisit par *Gerona* et *Figueras*. Le Roussillon était alors engagé par le roi de France au roi d'Angleterre pour 500,000 couronnes. *Siga*, à 7 milles de Perpignan, rapportait par ses salines six mille couronnes ou ducats de Hongrie, au roi de France. *Narbonne*, *Montpellier*, *Nîmes*, *Avignon*, *Carpentras*, *Tallard*, *Ambrun* (*Eburodunum*) sur la Durance, et aux frontières du Dauphiné, *Briançon*, *Lusanna* (?), *Clausæ*¹, *Susa*, première ville de Piémont, *Rivoli*, *Turin*, sont les noms et localités dont il est fait une mention plus ou moins longue, dans le parcours de la France méridionale et de l'Italie savoyarde ou piémontaise. A *Vercellæ*, ils rencontrent le marquis de Montferrat, Guillaume, dont ils traversent les états pour arriver à *Novare*, et de là dans la belle capitale du duché de *Milan*. Le duc, *Galcazzs Maria*, fils de *Francesco Sforza*, ainsi que sa mère, *Blanche*, et son frère, *Felippo-Maria*, reçurent avec une distinction toute particulière le seigneur de *Rozmital* et ses compagnons. La vaste cité de *St-Ambroise* demanda huit jours entiers, pour y contempler ses

¹ *Eae clausæ tam sunt firmæ, ut si omnes Christiani Reges eam regionem oppugnatam venirent, ab iis nihil periculi pertimescant, semper enim validissimi præsidii permunitæ.*

admirables monuments. De Milan ils prennent la direction du Vénitien, et passent par *Brescia*, *Vérone*, qui leur rappelle les histoires de Thierry, *Vicence*, *Padoue* et *Trevise* ; pour arriver dans la puissante *Venise*.

Le beau-frère du roi de Bohême y fut reçu par le doge Christophe Moro (1462-1471) avec tous les honneurs dûs à son rang. Les curiosités de la glorieuse cité, surtout les célèbres églises avec les trésors qu'elles renferment, l'arsenal maritime, le magnifique palais d'un simple négociant, objet de jalousie et d'étonnement pour leurs esprits aristocratiques, ensuite quelques coutumes et cérémonies politiques sont assez longuement décrites par le narrateur bohémien. Le patricien de Nuremberg ne s'y arrête guère, mais en revanche, il n'oublie pas la circonstance, que ses démarches tendant à fournir la caisse de voyage, qui enfin s'épuisait, n'avaient point été couronnées de succès. Après un séjour de huit jours la société quitte les lagunes, pour prendre le chemin de l'Allemagne.

Celui-ci conduit par le comté de *Frioul* (Forum Julii) la *Carinthie*, appartenant alors à l'évêque de Bamberg (*Villach*, *Klagenfurt*), à *Grätz*, capitale du duché de Styrie, située sur le Mur. Là se tenait avec quelques princes de l'empire, Frédéric III, empereur romain, qui fit célébrer le retour du seigneur Rozmital, par des joutes et quelques nominations de chevaliers. L'empereur, remarque Tetzl, leur donna du vin, du froment, etc., mais aucun subside pécuniaire, qu'il remplaça par ce que l'on nomme aujourd'hui de l'eau bénite de cour.

De *Grätz* ils se rendent à *Neustadt*, où résidait l'impératrice. Léon lui remet des lettres de son frère, le roi de Portugal, lui communique ses impressions sur son séjour dans ce pays, et la réjouit par l'aspect du singe et des Maures, qu'il en avait emportés. Il fallut le secours d'un juif usurier, pour oser poursuivre leur route. Car leur pèlerinage se serait étendu jusqu'en Orient, si Matthias Corvinus, auquel le royaume de Hongrie était échut par la mort de Ladislas-le-Posthume, (1457), ne leur avait refusé le passage, et par là même coupé le moyen d'atteindre le but

proposé. Ils se décident à retourner en Bohême, et gagnent, non sans quelque danger de la part des ennemis de Podiebrad, la ville de Prague dont ils étaient sortis environ quinze mois auparavant. Avec une grande pompe, que relevait encore l'apparition solennelle du fameux hussite, l'archevêque Rokyczana, le beau-frère du roi et ses nombreux cavaliers font leur entrée dans cette ville, et terminent ainsi brillamment leur voyage à travers la plus grande partie de l'Europe civilisée, voyage, qui d'après les idées de l'époque et en vue des dangers qu'il présentait, était équivalent au fait d'armes le plus éclatant.

Après ce rapide résumé, nous allons transcrire en français, ce que les deux auteurs rapportent sur la Belgique.

Schasehek :

Au delà de la ville de *Grave* commence la province de Brabant, appartenant au duc de Bourgogne : *Bois-le-Duc* est une grande ville, située dans une plaine, entourée de grands marécages provenant de la mer, accessible de deux côtés seulement. Car ces marais ont d'un côté une étendue de deux milles (*milliaria*) et de l'autre encore davantage. Du côté où il n'y pas d'eau, la route est sablonneuse pendant plusieurs milles. Autour de la ville on remarque beaucoup de moulins, tournés par le vent.

De là nous vinmes au bourg de *Beck*, presque une ville d'après sa grandeur, et de là à *Turnouth*. Ce bourg est grand et pavé à l'instar d'une ville. Il est gouverné par deux juges. Les maisons y sont bien faites, et toutes couvertes de tuiles de pierres (ardoises ?) ; il possède cinq églises. Le duc de Bourgogne y vient souvent, pour se livrer au plaisir de la chasse ; car des forêts vastes entourent cet endroit, remplies de différentes sortes de gibier.

Ensuite, nous passâmes la nuit dans un autre bourg, également grand, nommé *Niclashaim* ; de là nous arrivâmes à *Lierre*, ville entourée de digues assez élevées, pour la mettre à l'abri d'un bombardement ; car à peine les sommets des maisons sont-ils visibles. Située dans la plaine, elle est arrosée par un golfe de la mer (!)

Malines est une ville grande et fortifiée , placée dans la plaine , également arrosée par la mer. Pendant six heures, les eaux coulent et pendant six autres heures elles laissent la ville sèche, suivant le flux et le reflux de la mer.

De cette ville nous nous rendîmes à Bruxelles, éloignée seulement de quatre milles. Elle est la capitale du Brabant. Nous y trouvâmes le duc de Bourgogne. Le lendemain de notre arrivée, on nous conduisit à l'hôtel-de-ville, où nous examinâmes toutes les chambres. Dans un vestibule nous vîmes des tableaux d'une beauté remarquable. Nous montâmes la tour et contemplâmes de ce point de vue toute la contrée. Cette tour est d'une structure élégante et s'élève à une hauteur extraordinaire dans les airs ; l'hôtel-de-ville se trouve au centre de la ville. Celle-ci s'appuie d'un côté contre une colline, et s'étend d'un autre, dans la vallée. Nous y restâmes pendant plusieurs jours.

Le fils du duc assiégeait alors la ville de Liège, et l'on disait qu'il avait 150,000 hommes sous les drapeaux. Monseigneur lui envoya le héraut du prince son père, pour lui annoncer qu'il avait entrepris ce voyage tant pour faire la connaissance des princes, que dans le désir de s'exercer dans les armes. Ayant donc entendu qu'il était un prince courageux, couronné de victoire, plein de bonté envers les hommes de bien, et en ce moment occupé à poursuivre ses ennemis, il lui expédiait ce héraut pour lui faire signifier, que s'il était appelé d'après les usages militaires, il était prêt à se rendre auprès de lui, avec toute sa suite et à ses propres dépens.

Le duc reçut avec une haute faveur cette proposition, et lui fit faire la réponse suivante : Que l'offre du seigneur de Rozmital lui était fort agréable, et lui démontrait, que ledit seigneur était un homme excellent, d'un grand savoir militaire ; qu'il lui présentait les remerciements les plus empressés ; mais que cependant, son assistance n'était plus nécessaire, vu que ses ennemis étaient vaincus et rentrés dans son pouvoir. Il le fit prier de vouloir bien lui faire l'honneur de différer son départ (de Bruxelles) jusqu'à ce

qu'il y conduise son armée, étant fort désireux de faire la connaissance du dit seigneur et de sa suite. Par ces raisons monseigneur l'attend pendant dix-huit jours, à Bruxelles, qui est la résidence de son père.

Ce ne fut que le huitième jour, qu'il fut introduit auprès de celui-ci. Il l'avait fait inviter par des conseillers, qui dès son arrivée, s'étaient rendus à son hôtel, et l'avaient complimenté au nom du duc. Monseigneur fut conduit par eux au château, et admis à la table des ducs de Clèves et de Gueldres, ainsi que de trois fils bâtards du duc de Bourgogne, et de quelques comtes. Toutefois monseigneur eut une place supérieure à ces hauts personnages de même qu'à une table séparée, sa suite fut servie de préférence à celle du duc de Bourgogne. Après le repas, monseigneur fut conduit chez le duc, lequel, étant venu à sa rencontre jusqu'à la troisième salle, et l'ayant saisi par la main, le mena dans son propre cabinet, où ils s'entretenirent pendant quelque temps. En le congédiant, il l'engagea à rester à Bruxelles jusqu'au retour de son fils, qui devait retourner sous peu de sa glorieuse expédition contre les Liégeois : ce à quoi monseigneur consentit aussitôt, se remettant en tout à la disposition du duc. Celui-ci ajouta. Après le retour de notre fils, nous tâcherons d'arranger quelques jeux équestres, suivant la coutume de notre pays; à quoi monseigneur répliqua, que, si le duc en témoignait le désir, il était prêt de faire un pas avec ses cavaliers d'après la coutume de son pays. Le duc en fut content, et manifesta sa grande envie de connaître la manière de combattre, particulière aux Bohémiens.

Trois jours après cet entretien, le duc lit demander à monseigneur, s'il ne voulait aller au-devant de son fils, que l'on disait se trouver à deux milles de la ville. Alors monseigneur ordonna aux siens de se mettre en la plus brillante tenue, et alla jusqu'à deux milles à la rencontre du vainqueur : là nous rencontrâmes ses légions, et eûmes l'occasion d'examiner leurs chariots, leurs armes et autres appareils de guerre. A notre demande où se trouvait le prince, on répondit qu'il était, à quelque distance, retenu par

la chasse aux faucons. Déjà à notre approche, on avait annoncé au duc, que le chevalier qui lui avait offert ses services, était là; sur quoi, laissant la chasse et tout autre préoccupation, il se mit aussitôt en route au-devant de monseigneur. Dès que celui-ci l'aperçut, il se mit en position de descendre du cheval, quoiqu'il fut entouré de chevaliers. Le duc ayant remarqué cela, arriva à franc-étrier avec sa suite et des trompettes, l'en empêche, et lui ayant tendu la main, il le fait chevaucher à part à son côté, jusqu'aux portes de la ville. La nuit approchait, et une foule immense s'était répandue jusqu'à une assez grande distance de la ville, avec de torches allumées, pour recevoir le jeune duc, et une suite non interrompue de lumières jetait la plus vive clarté sur la route qui conduisait au château. Des réjouissances publiques avaient lieu à notre entrée; et je ne dépasse par la vérité, si j'affirme qu'il y avait plusieurs milliers de lampions allumés.

Arrivé au château, où se trouvait le vieux duc, le jeune duc descendait de cheval, et ayant également fait descendre monseigneur, il le prit par la main et le conduisit chez son père. Celui-ci siégeait dans une salle sur un trône, autour duquel étaient étendus des tapis, tissus avec de l'or, comme il convient à la cour d'un duc. A quelque distance, ils fléchirent les genoux. Le duc ayant fait semblant de ne pas le voir, ils le firent une seconde et une troisième fois, avant qu'il ne tendit la main d'abord à son fils, et ensuite à monseigneur. Tenant la main de l'un et l'autre, il les mena dans son cabinet, à travers neuf autres salles devant lesquelles se trouvait environ une centaine de gardes armées: je ne sais, au juste, si ce nombre est toujours le même; cependant l'on m'a affirmé qu'il ne diminuait jamais, ni la nuit ni le jour. Si cela est vrai, j'oserais bien affirmer, qu'aucun roi chrétien ne tient une cour aussi brillante et magnifique que le duc de Bourgogne.

Le lendemain, le jeune duc fit proclamer les jeux équestres, afin que ceux qui désiraient y participer, fussent présents au lieu assigné.

(Suit ici la description de divers combats exécutés par les

Bohémiens entr'eux ou avec les courtisans du duc. Les Bohémiens en retirèrent une gloire très-flatteuse, particulièrement un nommé *Joannes Zehroviensis*, que l'on supposait : *non esse ex eo genere hominum, quod nunc in terris degeret prognatum, sed ex progenie antiquorum illorum gigantum*. Toutes ces joûtes eurent lieu en présence des duchesses de Bourgogne, de Clèves et de Gueldre).

Ceci terminé, le duc envoya chercher monseigneur en son hôtel, et le fit conduire dans la chambre du trésor, et étaler ses pierres précieuses, de différents noms, ainsi que ses vêtements ornés de perles et de pierreries. Il chargea ses gens de prier monseigneur de vouloir bien se réserver, en l'honneur du duc, celui des bijoux qui lui conviendrait le plus. Mais monseigneur s'y refusa, en faisant grandement remercier le duc : « Dieu me garde, disait-il d'accepter le moindre cadeau ; je ne suis point venu ici avec ma suite, pour recevoir des présents, mais pour exercer mes forces militaires, et je compte réaliser ce but, avec l'aide de Dieu : l'argent et les richesses s'acquièrent facilement, mais la bonne renommée doit durer à perpétuité. C'est le désir de la conquérir, dont j'ai sans cesse été animé, et que j'emporterai, Dieu voulant, dans mon tombeau. » Le dix-huitième jour monseigneur fit au duc sa visite d'adieu, lui présenta des remerciements pour les honneurs dont on l'avait comblé, et le pria de vouloir bien lui assigner un héraut afin qu'il pût parcourir avec plus de sûreté ses provinces. Le prince lui répondit. « Ce que vous me demandez, est bien peu de chose ; demandez des choses plus précieuses, et vous les obtiendrez. Cependant nous sommes prêts à vous accorder la demande présentée. Nous avons un héraut qui a vécu chez tous les rois de la chrétienté, et qui connaît dix-sept langues ; il vous conduira jusque dans votre patrie, et, ce devoir accompli, il sera digne de notre bienveillance spéciale. » En notre présence, il donna au héraut les mêmes instructions et lui fit les mêmes assurances. Ce héraut nous a accompagné pendant tout notre pèlerinage jusqu'en Bohême. Le même jour que monseigneur prit congé du duc, nous fûmes témoins d'un spectacle admirable. Près du château de Bruxelles se trouve un

parc, et dans ce parc un étang dont la surface était alors couverte de glace. Le duc ordonna à quelques-uns de ses chambellans de s'y rendre, et de faire sur la glace quelques assauts. Ceux-ci, au nombre de 28, combattirent à pied avec une agilité, que je puis assurer de n'avoir rencontré nulle part. Un d'eux se fit particulièrement remarquer, et eut très-souvent une vingtaine de combattants à la fois contre lui. Leur vélocité dans la course et dans les volte-faces surpassait celle des chevaux. J'étais curieux de savoir ce qu'ils portaient à la plante des pieds, pour pouvoir se mouvoir et se tourner si facilement sur la glace; sur terre une pareille vitesse aurait réellement tenu du prodige; mais je n'osai quitter monseigneur qui avec le duc assistait à ce spectacle, d'une fenêtre du château. Nous vîmes également différentes routes de gibier dans ce parc. Après cela nous primes congé du duc de Bourgogne et de son fils.

Il se trouvait à cette époque à Bruxelles trois bâtards « *qui in nostra regione spurii appellantur* ». Ils ne sont dans ces contrées nullement un objet d'opprobre, comme chez nous. On leur offre la même nourriture et la même boisson, qu'au fils légitime du duc. Les rois et les princes ont l'habitude d'entretenir quelques concubines dans le château, et d'assigner à leurs enfants, quel qu'en soit le nombre, des apanages viagers. A la mort du père, les fils légitimes ne les en privent pas. S'il s'élève une querelle entre un prince et un bâtard et qu'il en résulte un combat, le prince ne pourrait décliner ce combat, en alléguant l'état de bâtard de son adversaire, et sa propre naissance honorable. Il faut qu'il accepte, car dans ces contrées on ne s'en fait aucun scrupule, et on ne se déchire pas d'injures, comme chez nous.

(Suivent trois lettres de sauf-conduit, deux du duc Philippe, et une du comte de Charolais. Nous les transcrivons à la fin, comme pièces remarquables et d'un intérêt historique tout particulier).

De Bruxelles nous marchâmes sur *Termonde*, qui en est éloigné de cinq milles, et appartient aux états du duc de Bourgogne. Le chemin qui y conduit est marécageux. De là nous allâmes à *Gand*, où nous passâmes la nuit.

Cette ville, située à cinq milles de Termonde, entourée également de marais, est la plus grande et la plus puissante des États de Bourgogne. L'on prétend qu'en cas de besoin, elle pouvait fournir au duc un contingent de 50,000 hommes d'armes, et plus encore. Elle est d'une étendue immense, ayant un mille en longueur, et un peu moins en largeur. On dit qu'elle s'est révoltée trois fois contre le duc de Bourgogne.

Autour de la ville, nous vîmes une multitude de moulins à vent, chose entièrement nouvelle pour nous. Je crois qu'il y en a plus de 500.

Au château de Gand nous vîmes l'épouse du duc de Bourgogne ¹. Gand est encore située sur le territoire de Brabant, dans une plaine. A quatre milles de là se trouve un bourg, qui sépare le Brabant de la Flandre.

Pendant notre voyage en Brabant il nous arriva souvent de manquer de bois et d'autres combustibles, pour préparer nos repas. Nous étions donc obligés de nous servir du fumier de bœufs, ou d'une espèce de morceaux d'herbes, que l'on fait sécher, en grands tas, tout comme le bois.

L'on a également dans cette contrée une espèce de terre, qui produit une flamme, comme les charbons dont se servent les forgerons. Car les pays que nous traversions, manquent de bois et de forêts, d'où s'explique l'usage de ce combustible. De Gand nous arrivâmes à *Bruges* dans les Flandres.

Cette route, longue de huit milles, est marécageuse et sablonneuse jusqu'aux murs de la ville. Celle-ci est également grande, belle et opulente par son commerce. L'accès y est ouvert par terre et par mer, de toutes les contrées du monde chrétien. Là les négociants possèdent de magnifiques maisons, dont beaucoup de chambres sont voûtées. Elles sont bâties le long des marais (canaux ?), qui se répandent à travers toute la ville. Les eaux y sont en

¹ Isabelle de Portugal.

grande abondance, et l'on a porté le chiffre des ponts à environ 525 ; je ne veux du reste pas le garantir, car je ne l'ai point vérifié moi-même. Nous arrivâmes à Bruges huit jours avant le carnaval (bacchanalia) que nous y célébrâmes à notre grand divertissement. Dans ce pays, surtout à Bruges, il existe la coutume, que les premiers jours du carnaval les hommes de distinction se masquent et se déguisent, en rivalisant entr'eux pour la richesse du costume. La couleur du maître est suivie par tous ses gens. Les masques les empêchent d'être connus, et ils se rendent partout où il y a bal ou autres ébattements, au grand bruit des trompettes et des tymbales. Si quelqu'un rencontre la belle qu'il poursuit, il lui fait connaître son nom par un billet, mais sans lui parler. L'ayant lu, elle sait qui elle a devant elle, et elle le sait seule. Ils dansent ensemble, et après ils se divertissent par différentes sortes de jeux, risquant jusqu'à la perte de quelques pièces d'or, suivant les moyens de chacun. Un couple est ainsi suivi d'un second, et c'est là le seul travail de ces derniers jours.

Une autre coutume des Flandres, est que les nobles et les personnes de haute naissance ne demeurent pas à la campagne, mais en ville. De cette manière ils se procurent un grand nombre de plaisirs.

Notre station suivante fut *Dunkerque*, ville soumise au duc de Bourgogne. C'est là que nous vîmes pour la première fois la mer, car elle est située sur la côte. Elle surpasse, sous le rapport de ses fortifications, toutes les villes des quatorze provinces du duc ; car à deux milles, elle peut être entourée des eaux de la mer. Plus de 100 bateaux pêcheurs en sortent, si le vent est favorable, et rapportent de fortes cargaisons de poissons. Nulle part nous vîmes une plus grande abondance de lièvres qu'ici. Le lendemain, nous ne vîmes comme on prend les poissons par une amorce jetée sur la plage. Cela se fait ainsi : lorsque pendant le reflux les eaux de la mer se retirent à un ou deux milles de la côte, les pêcheurs répandent l'amorce, et à la marée haute, ces places se reconvoient d'eau, les poissons y arrivent, pour s'emparer de l'amorce.

Vis-à-vis de la côte se trouve une terre, nommée *Friesland*, appartenant au duc de Bourgogne. A ce qu'on dit, elle pourrait fournir au duc, en cas de besoin, plus de 100,000 hommes d'armes; car ce monarque peut lutter en richesses et en puissance avec tout autre prince chrétien. Il possède de grands trésors et beaucoup d'argent, et a sous sa suzeraineté quarante-quatre ducs et un grand nombre de comtes. Un seul fils sera l'héritier universel de tous ces biens. En outre le duc a trois bâtards.

Les murs de la ville susdite sont arrosés par la mer. De là nous arrivâmes à *Gravelines*, située à trois milles de Dunkerque, dans un pays marécageux près de la côte. De là nous gagnâmes, après trois milles de route, la ville de *Calais*, soumise au gouvernement du roi d'Angleterre et située à une demi-mille de la frontière du comté de Flandre....

Tetzel, le narrateur allemand, raconte ce qui suit; nous nous proposons d'imiter aussi littéralement que possible le récit original.

De *Neuss* nous chevauchâmes dans les états du duc de Gueldre. Nous le trouvâmes dans une ville nommée *Graffe* (Grave.) Le duc vint lui-même dans l'hôtel de monseigneur, et fut très-bienveillant envers lui, et il n'est pas de grand corps, une petite personne. Mais ordinairement les personnes ordinaires en Gueldre sont des gens droits et d'une espèce infidèle et boivent beaucoup (?!).

Ensuite nous vîmes dans les pays du duc de Bourgogne, dans une ville nommée *Mechel* (Malines.) Là on présenta à mon maître le vin et on lui fit beaucoup d'honneurs. C'est une très-belle et grande ville, et bien construite, et on y fait grand commerce et surtout en draps. Là nous vîmes pour la première fois les *bruckische bad* (bains minéraux.)

De là nous voyageâmes dans une ville très-grande nommée *Bruysel* (Bruxelles). Nous y trouvâmes le duc de Bourgogne. Le duc envoya son maître d'hôtel, pour recevoir mon maître, et lui fit grand honneur. Mon maître devait envoyer chercher tous les jours du vin à la cour. Le maître d'hôtel avait signifié, que celui à qui l'on donnait le vin, serait aussi délivré de l'auberge (c'est-à-dire

serait dispensé des frais de séjour). On cherchait donc tous les jours du vin dans de grandes cannes en or, renfermant chacune dix mesures, du vin rouge et blanc ; nous restâmes là trois semaines. Le dixième jour le duc nous permit d'aller le voir. Il était entouré d'un grand nombre de princes, comtes, chevaliers et serviteurs; il vint au-devant de mon maître, lui donna la main, ainsi qu'à ses nobles compagnons. Mon maître lui fit connaître le but de son voyage par l'intermédiaire du margrave *Rottel de Bade*. Le duc promit de lui être utile, selon ses moyens. On apporta le vin dans beaucoup de coupes précieuses, et de la pâtisserie dans une grande assiette. Mon maître et toute sa suite dut boire avec le duc. Plus tard le duc l'invita en son palais, et lui fit donner et à sa suite le repas le plus exquis que j'aie jamais goûté. Les mêmes honneurs de table, qui furent rendus au duc, furent rendus à mon maître. Celui-ci, et ses compagnons étaient seuls dans la salle du duc. Il y avait une vaisselle magnifique et abondante, qu'il n'est pas possible de décrire. Il y avait trente-deux mets, dont on présentait toujours huit à la fois; il y avait aussi de tous les vins imaginables une suffisante quantité. Après le repas, les chevaliers conduisirent de nouveau mon maître auprès du duc. Celui-ci lui fit montrer son magnifique parc, rempli de fontaines, d'étangs, et d'une multitude de bêtes et de volaille. Ensuite il lui fit voir son trésor, et ses bijoux, dont la valeur et la magnificence doit surpasser celui de Venise. Nulle part on ne trouve des trésors aussi entassés ; ayant vu 100,000 paniers (?) d'or battu et de vaisselle d'argent d'or, nous en fûmes tellement rassasiés, que nous n'y prîmes plus attention. J'ai noté les pièces principales que j'ai vues.

(Suit la description de plusieurs pièces, avec indication de la valeur ; la valeur collective de ces bijoux énumérés, et ce ne sont que la minime partie de tous ceux qui existaient, se monte à 820,000 couronnes.)

Le duc de Clèves donna à mon maître, ainsi qu'à Jean Scorby Kollibrat (nommé Joannes Zehroïensis dans la relation latine), ainsi qu'à Achatz Frodner et Gabriel Tetzal (c'est le nom de l'auteur), « sa société » (son ordre).

A la même époque arriva Zarlos (Charles), le fils du duc, après avoir vaincu à Paris et à Liège. Mon maître alla à sa rencontre, nous y vîmes son armée, estimée alors à 60,000 chevaux et 40,000 hommes d'infanterie. Tous les métiers allèrent au-devant de lui, avec des cierges brûlants, et revêtus chacun d'une couleur différente. De la même manière les citoyens magistrats chevauchèrent à sa rencontre, et partout sur les rues on célébrait des jeux magnifiques. Avant d'avoir tout vu, la nuit était survenue, et ce fut nuit complète lorsqu'il arriva dans le palais du vieux. Celui-ci l'avait fait complimenter par les premiers de son conseil, qui le conduisirent dans le palais avec un certain nombre de personnes, parmi lesquelles monseigneur Léon et ses chevaliers. Ainsi monseigneur Charles descendit au palais, et avec lui neuf princes, et mon maître et sa suite. Le père vint au-devant de lui ; à la vue de son père, le fils se mit à genoux, jusqu'à ce que le père le releva, l'embrassa tendrement et le conduisit dans son cabinet. Alors tout le monde se sépara. Le lendemain, mon maître fut conduit auprès de la sœur du duc, celle de Bourbon. ¹ Là nous vîmes mainte fière dame et demoiselle. Elle fit grand honneur à mon maître, et celui-ci admira hautement ses chevenx. Il fut tellement touché, qu'il fit un pas d'armes avec le chevalier Jan Serobky Kollibrat, ainsi que le fit Achatz Frotner avec Gabriel Tetzcl, dans le palais du duc devant ladite duchesse de Bourbon et le duc. Tout le monde s'émerveilla de cette joute. Le vieux duc dit alors, qu'il l'avait encore mieux vu à Regensburg (Ratisbonne) ²; il fit ordonner pour le bon plaisir de mon maître une joute d'après leur usage national *avec la haie*.

Beaucoup de princes, de ducs et de comtes avec des harnais, excessivement riches, en or et en argent, et avec d'autres

¹ Ce doit être Agnès, épouse du duc de Bourbon, et mère d'Isabelle de Bourbon, épouse du comte de Charolais, morte en 1465.

² Voy. DE BARANTE, Histoire des ducs de Bourg, Ed. BRUX. 1856, tom. VI. p. 51 et suiv.

ornements, y prirent part. Ensuite mon maître invita en son hôtel bon nombre de puissants seigneurs et de belles dames et leur donna à manger à la Bohémienne, ce qui les étonna grandement. Ensuite bal magnifique. Et comme mon maître le désirait, il voulut inviter les dames les plus nobles toutes seules ; on les lui abandonna et elles se divertirent avec mon maître : (nous ne comprenons pas trop cette phrase.) Aussi nous vîmes dans ce pays les *brückische bad* dont on pourrait écrire des merveilles.

De cette manière mon maître menait une vie excessivement joyeuse, et dépensait un argent immense, mais le duc le soutint en toutes choses. Mon maître fit cadeau au duc Charles d'un beau cheval, espérant obtenir en retour quelque chose de plus précieux. Monseigneur Charles donna au palefrenier une dringeld de 30 couronnes, et à Achatz Frofner un magnifique cheval blanc, d'un plus grand prix que celui qu'il avait reçu lui-même de mon maître.

Ayant pris congé, nous chevauchâmes dans une grande et puissante ville, également soumise au duc de Bourgogne, nommée *Gand*. Elle a un mille allemand de long et renferme une prodigieuse quantité de peuple, et il y a beaucoup de commerce ; beaucoup de belles femmes. Quelques-uns ne voulaient la prendre pour une ville, vu que d'un côté il n'y a qu'un fleuve et pas de mur.

De là nous prîmes la route de *Bruck* (Bruges) : nous y restâmes pendant le carnaval, et jouîmes en pleine mesure des *brückischen bad*, et nous aurions bien voulu rompre une lance avec les bourgeois, mais ils s'y refusèrent. Au carnaval, le *pastor* (bâtard) de Bourgogne invita mon maître et sa compagnie dans son hôtel, où il avait réuni les plus gracieuses femmes de Bruges ; il donna un repas excellent et avait dressé une argenterie que l'on estimait à très-grand prix ; ensuite on se reposa, et nous prenions un train de vie très-amusant et charnel.

De là nous allâmes à *Callis* (Calais).....

L'époque dans laquelle tombent l'arrivée et le séjour du sire de Rozmital à Bruxelles, est trop bien explorée ; la valeur

et le degré de crédibilité des faits rapportés est trop facile à fixer; les exagérations et les inexactitudes sont trop saisissables, pour que nous ne puissions nous dispenser de tout commentaire critique ou explicatif. Nous n'oserions du reste, nous, étranger, encore si peu versé dans les détails de l'histoire belge, anticiper sur le propre jugement des savants nationaux dont se compose l'Académie. Nous nous bornons à faire remarquer que le retour solennel du comte de Charolais, dont il s'agit dans les deux relations, et qui doit, d'après la date des lettres du duc Philippe et du comte Charles, son fils, avoir eu lieu du 21 janvier au 10 février 1466, est évidemment celui dont il est vaguement fait mention dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, édition de Bruxelles, 1836, tom. VI, p. 376. L'*Histoire de Bruxelles*, par MM. Henne et Wouters, ne renferme aucune allusion à l'événement dont il s'agit, quoique la guerre des Liégeois et la bataille de Montenaken (21 octobre 1465) ne soit point passée sous silence, et que même une autre entrée solennelle, que fait le duc Philippe à Bruxelles, le 2 octobre de la même année, après la destruction de Dinant, soit mentionnée.

LITERÆ PHILIPPI DUCIS BURGUNDIÆ.

Philippus, Dei gratia dux Burgundiæ, Lotharingiæ, Brabantiæ et Limburgiæ, comes Flandriæ, Arthesii, Burgundiæ, Palatinus, Hannoniæ, Hollandiæ, Zelandiæ et Namurci, Marchio Sacri Imperii, Dominus Phrisiæ, Salinarum et Mechliniæ;

Universis et singulis nostris locum tenentibus, mareschallis, Admiraldis, Capitaneis et Conductoribus gentium, armorum, balistariorum et sagittariorum, et aliis guerras frequentantibus, Gubernatoribus, Seneschallis, Bailliois, Præpositis, Amptmannis; Majoribus, Scultetis, Rectoribus, Capitaneis et loca tenentibus principatum, patriarum terrarum jurisdictionum que nostrarum; nec non civitatum, oppidarum, castrorum, fortalicioium, passatoriorum, pontium, portuum, pedagiorum, districtuum et locorum

quorumcunque custodibus, scabinis, juratis, cæterisque justiciariis, officariis, vasallis, servitoribus, atque subditis, amicis, confæderatis ac benevolis nostris, et aliis quibusvis, ubilibet constitutis, quibus præsentis nostræ ostensæ fuerint literæ, salutem et dilectionem!

Quia illustris atque inclytus princeps, dominus Leo de Rosenthal, dominus de Fryenbergh et comes de Platten, consanguineus noster sincere dilectus, hodie nobis exponi fecit et declarari, qualiter ipse causa devotionis, terram promissionis et specialiter sanctum Sepulchrum Dominicum Hierosolytanum, et tam illa, quæ Domini Salvatoris nostri Jesu Christi sacro sanguine conspersa sunt ¹, quam alia plurima, citra et ultra Maria, in diversis mundi regionibus constituta, pia loca peregre visitare proponat et intendat, uniceque peroptet etiam nostram videre personam, et nostras visitare patrias, quarum oras jam attigerat, securum a nobis pro se suisque comitibus ac famulis transitum sive conductum postulando : Hinc est quod nos pium nobilemque animum dicti nostri Consanguinei in Domino commendantes ac suæ petitioni liberaliter annuentes, eidem Domino Leoni, consanguineo nostro, tam pro sua persona, quam pro quadraginta aliis personis, de familia et comitiva sua, cujuscunque gradus, statuo, ordinis aut conditionis existant : — dummodo tamen nostri aut patriarum nostrarum inimici publici diffidati non fuerint et pro totidem equis et quibusvis eorum bonis plenum, validum et securum, harum nostrarum serie literarum dabimus et concedimus salvum conductum, hinc ad unum annum integrum, a Data ipsarum proxime sequente duraturum. Quapropter vobis nostris loca tenentibus, officariis, servitoribus, vasallis ac subditis et cuilibet vestrum districte præcipimus et mandamus : alios vero

¹ L'edition de Panlowski donne comme appendice un traité, intitulé : *Visitatio Totius Terræ Sanctæ*, que les éditeurs de Stuttgart ont reproduit, p. 136-142. Il faut en conclure, ainsi que de la relation de Tetzl, p. 158, que ce projet de visiter la Terre-Sainte a été réalisé plus tard.

requirimus et rogamus : quatenus prædictum Dominum Leonem consanguineum nostrum, cum ex causa supradicta penes vos, vel aliquem vestrum applicuerit, sum nobilitatis tumque charitatis intuitu recommissum suscipiatis, ac favorabiliter etiam nostri amore et contemplatione tractetis, ipsumque una cum dictis aliis quadraginta personis, de comitiva seu familia sua, totidem equis aut inferius, in et per provincias, patrias, terras, dominia, jurisdictiones, passus districtus et loca, tam nostra quam vestra et vobis commissa die noctuque per mare, per aquam dulcem et terram, equestres, pedestres, aut navigio, curribus et aliis vehiculis sive vecturis, ire, pertransire, stare, pernoctare, morari, ac inde reverti, et redire, ubi, quando, prout, et quotiens sibi placuerit, una cum equis eorum, literis, vestibus, valisiis, bulgiis, fardellis, auro, argento, jocalibus, vecturis, et aliis rebus suis quibuscumque libere, tute, secure, pacifice pariter et quiete, faciatis, ac permittatis, et quilibet vestrum faciat ac permittat, sine disturbio vel impedimento quocumque in corporibus aut in bonis eorum faciendo vel procurando, et absque alicujus Telonii, Dacii, Pedagogii, Gabellæ, fundinavis, sive alterius debiti seu tributi plutioxe vel exactione. Quin imo de securo conductu, guidis, victualibus, et similibus aliis rebus necessariis, eis provideatis, seu faciatis per alios provideri, rationalibus eorum sumptibus, et expensis, proviso tamen, quod dictus Dominus Leo Consanguineus noster, vel illi de comitiva seu familia sua pendentes termino supradicto rem non faciant vel procurent nobis nostrisve patriis, ditionibus vel subditis fidelibus præjudiciabilem.

Et si forte per aliquem de prædicta comitiva seu familia sub numero hujusmodi comprehensum, contrarium fieri, et præsentem nostrum salvum conductum transgredi aut violari contigerit, infractis illa violatoribus dumtaxat præjudiciari debet. In præmissis igitur tantum facientes vos locum tenentes, officarii, vasalli, servitores ac suditi nostri, quatenus de bona et prompta obedientia veniatis merito penes nos commendandi, et non de negligentia vel contemptu puniendi. Vos vero alii quantum pro vobis ac vestris

cuperetis in simili casu nos esse facturos, quod animo perlibenti faceremus, Præsentibus, usque ad unum annum, ut præfertur, a data ipsarum computando dumtaxat, et non amplius, in suo robore permansuris. Datum in oppido nostro Bruxellensi die XXI mensis Januarii. Anno Domini Millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto. *Per Dominum ducentem*

MEENBERCH, *manu propria.*

LITERÆ PHILIPPI DUCIS EJUSDEM.

Philippus Dei gratia dux Burgundiæ, etc.

Universis et singulis, Dominis regibus paratum et obsequiosum animum: Ducibus, Marchionibus, Comitibus et aliis principibus charitatem sinceram; Baronibus vero, militibus, scutiferis, et aliis nobiles, communitatibus, nec non patriarum, terrarum, et locorum dominis benevolentium nostram: connestabulariis, marechallis, admiraldis, capitaneis gentium, armorum, et aliis guerram in terra vel mari frequentantibus, Seneschallis, Baillivis, Præpositis, Scultetis, Majoribus, Scabinis, Gubernatoribus, Rectoribus, Capitaneis, et loca tenentibus oppidorum, villarum, civitatum, castrorum, fortaticiorum, pontium, portuum, districtuum, et locorum custodibus, justiciariis, officariis, subditis, amicis, confæderatis ac benevolis Domini mei regis, atque nostris ubilibet constitutis ac cæteris omnibus, quibus nostræ præsentis ostensæ fuerint literæ, Dilectionem et salutem!

Quia illustris et magnificus dominus Leo, dominus de Rosmital, alias de Blathna et Frynpergh de regno Bohemiæ, pridem apud nos descendens, nobis exposuit, quod tum devotionis et peregrinationis causa, tumque ut illustrium nobiliumque virorum, nobilitates, proprietates, conditiones ac mores diversorum regnorum, provinciarum, patriarum, principatum, dominorum et locorum scrutetur et cognoscat, imo verius animum suum in actibus

virtuosis amplius exerceat, ad diversas tam remotas, quam propinquas mundi regiones, ac partes transferre se disponit, postulans etiam per patentes apices nostros commendari, cujus tam favorabili petitioni nobilitatis intuiti duximus non abnuendum: ea propter nos, qui commendaticia tum imperialis majestatis, quam aliorum germanicæ nationis principum scripta, sui favore suscepimus, tum aspectu personæ, tumque multiplicium suarum experimento virtutum comprobata, vos excellentissimos Dominos Reges obsecramus, Duces vero, Marchiones, Comites aliosque Principes rogamus, cæterosque omnes alios et singulos hortamur et requirimus; nostris tamen vasallis, servitoribus ac subditis, districtius præcipientes pariter et mandantes:

Quatenus præfatum dominum Leonem, dum penes vos declinaverit, tum nobilitatis intuitu, tumque meritorum suorum probatissimorum consideratione, ac nostri contemplatione ac favore, recommissum suscipere et habere, favorabiliterque tractare, nec non ipsum una cum xl personis proceribus et nobilibus, aliisque familiaribus suis et de comitiva sua et totidem equis, aut inferius, et cum eorum equis literis, auro, argento, batisiis, bulgiis fardellis, rebus et bonis quibusvis ad eos pertinentibus, in et per regna vestra, per provinciasque, patrias, ditiones, jurisdictiones, civitates, districtus, passus et loca, tam vestra quam nostra, et alia etiam vobis credita et commissa, utilibet secure pertransire, stare, pernoctare et inde abire, reverti, et redire, permittere velitis salvos, tutos, pacificos, liberos et quietos, in corporibus, rebus et bonis suis hujusmodi quibuscunque, nocte dieque, in terra marique, vel fluvio, totiens quotiens, ac ubi, quo et prout eis accomodum fuerit, vel vidëbitur expedire, cessantibus disturbio et impedimento quibuscunque et absque alicujus telonii etc., solutione vel exactione. Quinimo de securo et salvo conductu, guidis, victualibus, et aliis rebus eis necessariis, sibi provideatis et faciatis per alios quorum inter erit provideri. In præmissis fascientes vos Domini Reges, principes et alii supra dicti, quod pro vobis et pro vestris, in simili vel majori casu fieri per nos cuperetis.

quod animo utique libenti faceremus. Vos vero nostri servitoris ac subditi, quatenus de bona et prompta penes nos obedientia veniatis commendandi et non de inobedientia puniendi, præsentibus usque ad unum annum a die datæ ipsarum computando duntaxat et non amplius, in suo robore permansuris. Datum in oppido nostro Bruxellensi, die nona mensis februarii, anno Domini millesimo quadringentesimo, sexagesimo sexto.

Per Dominum ducem

MEENBERCH, *manu propria.*

LITERÆ CAROLI DE BURGUNDIA COMITIS
CADRALESII.

Carolus de Burgundia Comes Cadralesii, Castribæ, etc., ac Bethinnæ Dominus.

Universis et singulis etc. etc.

Cette lettre ne diffère de la précédente que par l'addition de *mutuendissimi Domini genitoris mei* après *Domini mei regis*, dans l'introduction, et par la fin : Datum in oppido Bruxellensi : die x februar. Anno MCCCCLXVI.

Per Dominum comitem.

SCHALEBOM, *manu propria.*

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE DE L'ACADEMIE.

S. M. le roi des Belges et plusieurs souverains étrangers remercient l'Académie, dans les termes les plus flatteurs, de l'hommage qu'elle leur a fait de la quatrième livraison de ses annales.

L'Université impériale de Moscou exprime, par l'organe de son recteur, à notre président, la satisfaction que les premiers travaux de l'Académie lui ont fait éprouver.

La société royale des antiquaires de France informe l'Académie qu'elle a arrêté qu'il y aura des relations entre les deux sociétés et qu'elles s'enverront réciproquement leurs publications.

Lettres de remerciements de M. d'Olfers, directeur-général des musées du Roi de Prusse, et de plusieurs membres de la société des antiquaires de la Morinie, admis au nombre des membres correspondants de l'Académie, et qui seront portés à la suite au tableau général des membres.

Un membre de l'Académie donne communication d'une notice qu'il a rédigée sur l'ordre de la toison d'or, qu'il voudrait voir rétabli en Belgique. Ses réflexions, qui sont fort justes et bien exposées, mériteraient toute l'attention du gouvernement.

Parmi les envois que l'Académie a reçus depuis l'impression de la 4^e livraison de ses annales, nous mentionnerons les suivants :

1. De M. de Wal, substitut du procureur du roi à Leyde, membre de plusieurs sociétés savantes, son intéressant traité sur l'histoire et les antiquités de la province de Drenthe, intitulé : *Bydragen tot de geschiedenis en oudheden van Drenthe*; in-8°, 1842, Groningue, imprimerie de Wolters.

2. De M. Carmoly, docteur de la loi, membre de la société Asiatique de Paris, etc. l'ouvrage intitulé : *Tour du monde, ou voyages du Rabbïn Péthachia*, etc. 1 vol. in-8°; Paris, 1851. imprimerie royale.

3. De M. l'abbé Cochet, aumônier du collège royal de Rouen,

membre correspondant de l'Académie, son *Mémoire sur la culture de la vigne*. in-8°, 1844, Rouen, imprimerie d'Alfred Peron.

4. De M. Van der Meersch, conservateur des archives de la Flandre orientale, la continuation de son ouvrage : *Recherches sur la vie et les travaux de quelques imprimeurs belges, établis à l'étranger, pendant les XV^e et XVI^e siècles*. 1844, Gand, imprimerie de Hebbelynck.

5. De M. Fuss, professeur de l'Université de Liège, membre correspondant de l'Académie, sa traduction allemande de *Lucrece de Ponsard*, in-8°, 1844, Duren, imprimerie de Knoll.

6. De M. le chevalier Hody, membre honoraire de l'Académie, *Rapport des commissaires chargés de la direction de la prison de Pentonville*, in-8°, 1844, Bruxelles, imprimerie du Moniteur belge.

7. De M. le vicomte du Bus de Gisignies, membre honoraire de l'Académie, deux traités in-8°, dont l'un intitulé : *Staat van nederlandsche Indië, by het einde van 1828 en het begin van 1829*, et dont l'autre porte pour titre : *Algemeen verslag wegens den staat van den Landbouw, over het jaer 1828*.

8. De M. Van Weleveld, membre correspondant de l'Académie, le *Recueil d'emblèmes, devises, médailles et figures hiéroglyphiques*, etc. ; par Verrien 1724, Paris chez Claude Jombert.

9. Du même, plusieurs nouvelles livraisons de son *Manuel de la noblesse des Pays-Bas — Handboek van den nederlandschen adel*. — C'est un des ouvrages les plus importants qui aient paru sur la noblesse, puisqu'il est rédigé sur les documents authentiques qui reposent au conseil suprême de noblesse des Pays-Bas, auquel M. Van Weleveld est employé.

Dans ces livraisons nous avons remarqué les noms de plusieurs familles appartenant à la Belgique, tels que M. *Philippe-Jacques de Bellefroid*, anobli, par le roi Guillaume I^r, le 21 avril 1829; M. *Charles-Antoine* baron de Bieberstein Rogalla Zawadsky, admis à l'ordre équestre du duché de Limbourg. Ce baron de Bieberstein, membre des États du Limbourg hollandais, chevalier de l'ordre du lion Belgique, commandeur de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse

des quatre Empereurs, issa d'une très-ancienne et illustre maison, naquit à Tongres de M. *André-Ignace-Luc* baron de Bieberstein Rogalla Zawadsky et de dame Van der Meere, il épousa, en 1820, à Utrecht, mademoiselle *Henriette* Bosch de Draekestein, dont trois fils et une fille. Nous avons aussi remarqué dans ces livraisons les noms de M. *André-Jean-Louis* baron Van den Bogaerde, natif de Bruges; de M. *François* comte de Borchgrave d'Altena, commandeur de l'ordre du Lion Belgique, issu de l'une de nos plus anciennes et de nos plus illustres maisons, s'écrivant indistinctement *Borchgrave* et *Borggreeff*, dignement encore représentée aujourd'hui. M. *Balthazar-Marie-Ghislain* Borluut d'Hoogstraete, appartenant à l'une des plus nobles et des plus anciennes familles de Flandre, admis à l'ordre équestre du Limbourg hollandais. M. *Adolph-François-Antoine-Godefroid* baron de Bounam de Ryckholt, d'une noble et ancienne famille du pays de Liège, admis à l'ordre équestre du Limbourg hollandais. MM. *Guillaume-Louis-Dominic-Joseph*, et *Guillaume-Maurice-Frédéric-Xavier-Théodore* barons de Crassier, admis à l'ordre équestre du Limbourg hollandais, issus d'une ancienne famille du pays de Liège, qui doit aux sciences et aux lettres une noblesse et une illustration dont elle peut être fière à juste titre. M. *Jacques-Pierre-Yvo* Diert, anobli, par le roi Guillaume I^r, le 21 août 1815. M. *Henri-Pierre* Everts, anobli, par le roi Guillaume I^r, le 12 février 1821. M. *Joseph-Jacques* Van Geen, général au service des Pays-Bas, anobli avec concession du titre de baron, par le roi Guillaume I^r, le 22 mars 1851. MM. *Théodore-Marie-Constantin-Charles* comte de Geloës d'Elsloo et *Théophile-Charles-Désiré-Marie-Constantin-Maure* comte de Geloës d'Eysden, admis à l'ordre équestre du Limbourg hollandais, issus d'une noble et ancienne famille, qui jadis a eu beaucoup d'illustration au pays de Liège.

40. De M. Willems, membre correspondant de l'Académie, la seconde livraison de son recueil périodique : *Belgisch Museum* (Gand, imprimerie de Gyselynck), que nous avons déjà signalé à l'attention de nos lecteurs, et que le nom seul de l'auteur, l'un des

hommes les plus érudits de Belgique, recommande si puissamment.

11. De M. Perichon, la collection du *Moniteur de la librairie encyclopédique*, ou catalogue général des publications belges et étrangères. — Paraît à des époques indéterminées, rue de la Montagne, n° 26, à Bruxelles. L'utilité de cette publication est reconnue et appréciée par tous les hommes de lettres.

12. De MM. les docteurs Van Meerbeeck et Van Swygenhoven, plusieurs numéros de la *Gazette médicale belge* (de l'imprimerie de Parent, Montagne de Sion, 17, à Bruxelles.) Ce journal contient une grande variété de matières et souvent des anecdotes spirituelles et piquantes.

13. De la rédaction de la *Revue de Liège*, la collection des livraisons qui ont paru de ce recueil, paraissant par cahiers mensuels chez Félix Oudart, imprimeur-éditeur à Liège. Nous pouvons dire en toute sûreté de conscience que ce recueil honore infiniment le talent de ses rédacteurs, et tient un des premiers rangs parmi les nombreux ouvrages de ce genre qui se publient de nos jours.

14. De M. Cuypers, membre correspondant de l'Académie, une urne sépulcrale et d'autres objets d'antiquités, trouvés près de Casterlé, dans la Campine. M. Cuypers accompagne cet envoi d'une notice, qui sera imprimée.

15. De M. Van den Broeck, membre effectif de l'Académie, une brochure intitulée : *De la nécessité et des moyens d'organiser l'enseignement et l'exercice de la médecine légale en Belgique*, in-8°, 1844.

16. M. Du Mont, vice-président, qui a déjà enrichi les Annales, d'une manière si honorable, par ses travaux, fait hommage à l'Académie d'une notice manuscrite qu'il a composée sur le peintre Bonaventure Peeters. Plusieurs productions d'un mérite incontestable, parmi lesquelles on distingue surtout un ouvrage sur l'*Histoire de Belgique*, recommandent M. Du Mont à l'estime de ses concitoyens. Sa notice sur Bonaventure Peeters est sous tous les rapports digne de ses autres écrits. Elle pourra être publiée plus tard.

17. La rédaction du *Messenger des sciences historiques en Belgique*,

adresse à l'Académie la 5^e livraison de son recueil (année 1844) ; Gand, imprimerie de Hebbelynck. — Cette livraison contient une *notice historique sur le village d'Heusden* (Flandre orientale), par M. Blommaert ; *coup-d'œil sur l'Histoire monétaire du pays de Liège*, par M. Henaux ; *un chapitre sur l'Histoire de la sorcellerie en Belgique, etc.*, par M. Van de Walle ; etc.

18. M. le baron Ferdinand de Roisin, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de son excellente traduction de l'ouvrage allemand de Schmidt : *Les Romains en prose des cycles de la Table Ronde et de Charlemagne*. — Les notes dont notre savant confrère a enrichi l'ouvrage du professeur berlinois, en augmente beaucoup l'intérêt.

19. L'Académie reçoit de M. Bogaerts, secrétaire-perpétuel, sa notice (1844, Aavers, imprimerie de Buschmann) sur le magnifique tableau de M. N. De Keyser : *La bataille de Nieuport*. Ce tableau, qui a été commandé par le roi Guillaume II des Pays-Bas, se trouve déjà à la galerie royale de La Haye. Tous les connaisseurs qui l'ont vu, s'accordent à le regarder comme la plus belle et la plus admirable composition de la peinture moderne. M. Bogaerts, après avoir donné une description de la bataille de Nieuport et de la manière dont M. De Keyser a représenté cette scène de carnage, indique les principaux tableaux, exécutés par notre grand artiste depuis le retour de son voyage d'Italie en 1840.

20. M. Poncin-Casaquy, docteur en droit et en philosophie, membre correspondant de l'institut de France, fait hommage à l'Académie de son intéressante *Notice historique sur les monuments romains du Luxembourg*, servant d'instruction à son *Histoire civile et politique* de cette province, in-8°. M. le président fait un rapport-verbal des plus favorables sur les titres scientifiques de ce savant archéologue.

21. M. le comte de Kerckhove d'Exaerde, conseiller de l'Académie, présente un *poëme* en honneur des chevaliers de Malte, et une *Biographie manuscrite de Constant Van Hoobrouck, baron*

d'Asper, feld-maréchal d'Autriche, avec cette épigraphe : « *Les rangs, la noblesse, les grandeurs n'ont de prix aux yeux de l'homme vertueux et sensé qu'autant qu'un mérite réel les ont acquis et justifiés.* » Personne n'est plus pénétré de la vérité de cette maxime que M. d'Exaerde, aussi connu par d'honorables services que par ses nobles sentiments, consacrés dans ses écrits. La biographie qu'il a rédigée du feld-maréchal d'Asper, qui était son parent et son ami, est un hommage rendu au modèle des braves et à un des plus beaux noms de Belgique.

22. M. Hart, membre correspondant, fait présent à l'Académie de plusieurs médailles qu'il a frappées, et qui le placent au rang des meilleurs graveurs de l'époque actuelle.

23. M. le docteur Van Camp, membre effectif, offre à l'Académie deux brochures sur quelques opérations fort importantes, que cet habile praticien a faites.

24. L'Académie reçoit de M. le docteur Van Swygenhoven, de Bruxelles, membre de plusieurs sociétés savantes, différentes productions dont il est auteur, qui dénotent des connaissances très-variées et très-étendues, non-seulement en médecine, mais aussi en archéologie et en littérature. M. Broeckx, archiviste et membre du conseil d'administration de l'Académie, fait un rapport très-favorable sur les travaux de M. Van Swygenhoven.

25. M. le docteur Van Meerbeeck, d'Anvers, membre de plusieurs sociétés savantes, adresse à l'Académie son traité intitulé : *Parallèle entre l'enseignement médical des universités de Paris, de Berlin et de la Hollande, et celui des universités de la Belgique*, in-8°, 1842, Bruxelles, imprimerie de la Société Encyclographique des Sciences médicales. Cet ouvrage a partout obtenu des suffrages flatteurs et bien mérités. M. Broeckx fait un rapport très-favorable sur les titres scientifiques de M. Van Meerbeeck.

26. L'Académie reçoit également de la part de M. Van Meerbeeck son ouvrage si connu sous le titre de *Recherches historiques et critiques sur la vie et les ouvrages de Remberth Dodoens (Dodonæus)*, 1 vol. in-8°, 1841, Malines, imprimerie de Hanicq. M. Van Meerbeeck

prouve par ses écrits qu'on peut être à la fois savant médecin et bon littérateur : il ne se borne pas à donner une biographie complète et pleine de détails curieux d'un homme que la Belgique revendique avec orgueil comme un de ses enfants ; mais il analyse, commente et juge avec beaucoup de talent les ouvrages de l'illustre médecin malinois.

Le célèbre *Rembert Dodoens*, né à Malines le 29 juin 1517, descend d'une ancienne famille noble de Frise, ayant pour armes : *d'azur à deux étoiles d'argent en chef et un croissant de même en pointe*. Son bisaïeul paternel, *Jarick Van Joenkema* ou *Joenkens*¹, était bourgmestre de Leuwaerden ; son aïeul, *Rembert Van Joenkema* ou *Joenkens*, était sénateur de la même ville, et eut un fils, du prénom de *Dénis*, et une fille, du prénom de *Tidea*, alliée à *Feico van Piersma*, bourgmestre de Sneek, et qui était la grand-mère de *Joachim Hopper*, chevalier, seigneur de Dalem, secrétaire du roi Philippe II. *Denis Van Joenkema* ou *Jonckens*, père du botaniste, s'établit à Malines, quitta le nom de ses ancêtres, et prit celui de *Dodoen* ; de sorte que son fils *Rembert* latinisa le nom de *Dodoens* en celui de *Dodonæus*.

A peine parvenu à l'âge de 18 ans, *Rembert Dodoens* fut reçu

¹ La lettre S placée à la fin du nom indique le génitif et tient lieu de l'article *van* ou *de*. C'est ce qui se faisait surtout observer autrefois dans les familles nobles des Pays-Bas ; par exemple, on trouve écrit indistinctement *Absolons* et *d'Absolon* ; *Bets* et *de Bette* ; *Blanckaerts* et *de Blanckaert* ou *Blanchart* ; *Bonaerts* et *de Bonaert* ; *Bongaerts* et *de* ou *Van den Bongaerde* ; *Boodts* et *de Boodt* ; *Bormans* et *de Borman* ; *Clarissens* et *de Clarisse* , *Clarys* ou *Clary* ; *Cuyppers* et *de Cuyppere* ; *Donkers* et *de Donkere* ; *Fierlants* et *de Fierlant* ; [¶]*Happaerts* et *de Happaert* ; *Heems* et *de Heem* ; *Heers* et *de Heer* ; *Hoens* et *de Hoen* ; *Hollants* et *de Hollande* ; *Kerekhoffs* et *de* ou *Van den Kerekhove* ; *Kethuls* et *Van de* ou *de la Kethulle* ; *Laureyns* et *de Laurin* ; *Mantels* et *de Mantelle* ; *Meynaerts* et *de Meynaert* ; *Peussins* et *de Peusin* ; *Piermans* et *de Pierman* ; *Scholiers* et *de Scholier* ; *Schuller* ou *Schulier* ; *Roelofs* et *de Roelof* ; *Rootaerts* et *de Rootaert* ; *Smaeckers* et *de Smaeckere* ; *Timmermans* et *de Timmerman* ; *Willemers* et *de Willemare* ; etc. Notre savant confrère M. le baron de Westreenen de Tiellandt, conseiller d'état et conseiller du collège suprême de noblesse des Pays-Bas, nous a cité d'autres illustres familles dans lesquelles existe cet usage d'orthographier leurs noms. (Note de la rédaction).

licencié en médecine à l'Université de Louvain, et après avoir voyagé, pendant plusieurs années, pour étendre son instruction, après avoir visité les universités et les écoles de médecine de France, d'Italie et d'Allemagne, il se fixa à Malines, où il pratiqua la médecine jusqu'en 1574; alors il fut successivement nommé médecin et conseiller aulique des empereurs Maximilien II et Rodolphe II. Au bout de quelques années de séjour à Vienne, il quitta la cour impériale, et revint bientôt en Belgique. Ensuite, il accepta une chaire de professeur à l'université de Leyde, en 1582; époque vers laquelle cette même université appela dans son sein plusieurs autres savants de Belgique, tels que Juste-Lipse, d'Yssche, Van Ravelingen, de Lannoy et Charles de l'Écluse. Le 10 mars 1585, il mourut à Leyde, et fut enterré à l'église de St-Pierre de cette ville, où son fils lui fit ériger un monument, existant encore aujourd'hui, et sur lequel se trouvent ses armes et son épitaphe, indiquant son lieu de naissance, ses titres scientifiques, et la date de son décès. On sait que l'église de St-Pierre de Leyde était le lieu de sépulture des membres du corps académique. Les amis des sciences y vont encore visiter avec vénération les monuments funèbres érigés à la mémoire de Charles de l'Écluse, de Scaliger, de Boerhaave, d'Albinus, etc.

Le célèbre *Rembert Dodoens* avait épousé dame *Catherine Le Bruyne*, dont *Rembert*, médecin du roi de Rome, décédé à Vienne en 1605, et qui, de son épouse dame *Marie Von Saerine*, eut *Jeanne Dodoens*, mariée en premières noces avec *Michel Von Herelich*, gentilhomme, décédé en 1601, et en secondes noces avec *Ernest Von Kainhoffer*, gentilhomme viennois.

27. M. Le Grand, membre effectif, qui, par son concours, s'est déjà rendu très-utile à l'Académie, lui fait présent d'un manuscrit intéressant, ayant pour titre : *Recueil des biens concernant l'état ecclésiastique durant les états de 1560* bref *Recueil de l'assemblée de Poissy en 1561* instruction à Monsieur de Guise et de *Montmorency* envoyez à l'assemblée de Poissy en 1561 pour le paiement de 15 millions, etc.

28. Don extraordinaire.

Notre honorable confrère M. de Kerckhove d'Exaerde vient de faire cadeau à la bibliothèque d'une masse de bons ouvrages, parmi lesquels se trouvent des éditions de Plantin. Cet exemple de générosité sera sans doute suivi par d'autres membres. L'Académie vote des remerciements à M. d'Exaerde.

Suite au Tableau général des Membres

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE.

(Voir les livraisons précédentes).

Membres correspondants.

MM.

BERRIAT S'PRIX, président de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Paris.

FAVEROT, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, principal du collège de Saint-Omer, etc.

MAURY (ALFRED), secrétaire de la Société royale des antiquaires de France, bibliothécaire adjoint de l'institut, etc. à Paris

OLFERS (D'), directeur-général des musées du Roi de Prusse, etc. à Berlin.

OUIN, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, etc. à St-Omer.

QUENSON, président du tribunal civil de St-Omer, conseiller honoraire de la cour royale de Douai, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, etc.

SAPLANE (HENRI DE), membre de la société des antiquaires de la Morinie, etc. à St-Omer.

Membre honoraire :

M.

SAPLANE (EDOUARD DE), de l'institut de France, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, etc.

Depuis la fondation de l'Académie, les démissionnaires sont : MM. les docteurs J. J. Jaques et François-Jean Matheyssens-Van Lamoën, portés parmi les membres effectifs. Leurs noms doivent être regardés comme effacés du tableau-général.

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 16 NOVEMBRE 1844.

Président : M. le vicomte DE KERCKHOVE ;

Secrétaire : M. Félix BOGAERTS.

Le Président ouvre la séance par le discours suivant :

MESSIEURS ,

La séance générale à laquelle vous êtes convoqués aujourd'hui , est la quatrième, depuis la fondation de notre Académie. En l'ouvrant , j'aime à vous répéter que je voudrais avoir de justes droits aux suffrages dont vous avez daigné m'honorer, en me confiant les fonctions de Président ; fonctions qui me flattent d'autant plus que j'avais si peu de titres pour y prétendre. Vous avez compté sur mon dévouement ; et moi, je compte, Messieurs, sur votre indulgence. C'est ainsi que j'ai compris et accepté l'honneur que vous m'avez fait. Plein de reconnaissance, plein d'un sentiment de vive satisfaction, je viens vous dire que l'Académie,

depuis la dernière assemblée générale, n'a fait que prospérer : les efforts et le concours des hommes instruits qui la composent, ne pouvaient manquer d'affermir son existence. Une société, comme la nôtre, créée dans un siècle qui se signale par un amour des lettres si prononcé, par un esprit d'investigation si extraordinaire, une telle société devait naturellement avoir des succès marquants, surtout lorsque ses membres sont comme vous, Messieurs, animés de l'amour du bien public, et fidèles aux obligations qu'ils ont contractées. Votre zèle et vos sacrifices ont obtenu un beau résultat, malgré le peu de temps que l'Académie existe. On ne saurait le contester, il n'y a presque pas d'exemple, même parmi les Académies, entretenues à grands frais par les gouvernements, qu'une société consacrée aux sciences ou aux lettres ait eu, dans un aussi court espace de temps, autant de succès que la nôtre.

Les travaux de l'Académie, aussi favorablement accueillis à l'étranger qu'en Belgique, sont devenus de jour en jour plus importants. Un des premiers soins du conseil d'administration a été d'établir notre association sur des bases durables ; le conseil, jaloux comme vous, Messieurs, de l'honneur de l'Académie, a rempli avec dévouement la tâche que vous lui avez confiée ; il a satisfait exactement aux devoirs qui lui sont imposés ; il n'a rien négligé pour étendre et pour perfectionner le mode d'existence de cette institution, appelée à rendre de grands services à l'histoire et aux sciences.

Nous pouvons le dire avec un juste sentiment de fierté, l'Académie, quoique ne subsistant que de ses propres ressources, a marqué d'un pas ferme son entrée dans une carrière brillante, remplie de succès et ouverte à une noble émulation. Aussi, les savants dont la Belgique s'enorgueillit, applaudissent à la fondation d'un corps scientifique, si éminemment national, et à l'impulsion qu'il a donnée à ses travaux.

On sait que les institutions les plus utiles ne sont pas toujours respectées, qu'il est même dans la nature de l'homme méchant

de les déprécier et de les calomnier. Ainsi, serait-il étonnant que notre Académie eût rencontré des adversaires ; mais si l'envie, partage de la médiocrité, a répandu son venin sur elle, nous ne nous en sommes point aperçus : notre société n'a pas cessé de jouir de l'estime publique, qui est le but de son ambition. Nos efforts, Messieurs, sont appréciés par tous les hommes honorables de la Belgique ; ils sont récompensés par les suffrages des principales compagnies savantes, dont plusieurs sont venues s'associer avec nous ; par les suffrages d'un grand nombre d'illustrations scientifiques, dont plusieurs nous ont témoigné le désir de faire partie de notre Académie ; enfin, par les suffrages de quelques souverains dont les noms sont chers aux lettres, et qui nous ont donné des marques flatteuses de leur bienveillance. Et quand même, une partie du public n'apprécierait pas nos efforts, ne nous suffit-il pas que la partie éclairée, que les gens de mérite et de bien, comprennent notre mission, et nous rendent justice ? Les écrivains distingués que l'Académie compte parmi ses membres, le bon accueil qu'on daigne accorder partout à nos travaux, les éloges et les encouragements que nous recevons des sociétés savantes et des véritables hommes de lettres, voilà les compensations que nous aurions à opposer aux envieux, impuissants à nous nuire et à nous décourager.

Continuons donc, Messieurs, à travailler et à suivre la route que nous nous sommes tracée. Nos réunions, dont la vanité et l'esprit de désordre sont bannis, forment, je pense, ce qu'elles doivent être, et quelque modestes qu'elles paraissent, elles sont peut-être plus profitables aux sciences que la plupart des assemblées académiques où règnent le faste et l'ostentation, où l'on parle beaucoup pour ne rien dire, où l'on discute pour ne rien décider, et où souvent de vaniteuses prétentions font oublier ce que l'on se doit mutuellement. L'essentiel d'une société savante est de publier des travaux utiles. Notre Académie se montre convaincue de la vérité de cette maxime ; elle ne reculera devant aucune difficulté : nul obstacle ne l'empêchera d'accomplir, dans toute sa plénitude,

le vœu de sa fondation : fidèle à ses devoirs, elle saura les remplir ; et ses membres, étrangers à des passions qui ne peuvent entrer dans le cœur d'hommes chargés d'une mission aussi noble que la nôtre, seront toujours prêts à écouter les critiques sages et éclairées.

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

Messieurs,

Organe du conseil d'administration, j'ai la satisfaction de pouvoir vous dire que depuis notre dernière séance générale, l'Académie a marché avec le succès le plus encourageant.

Comme nous avons soin de publier dans nos annales, tout ce qui peut intéresser les membres de notre Société, j'ai cru devoir réduire à quelques lignes le rapport que je suis chargé d'avoir l'honneur de vous faire, afin de ne pas vous entretenir de choses que vous connaissiez déjà.

Ce que je ne puis cependant passer sous silence, c'est que les séances de votre conseil, au lieu d'être des séances d'apparat, ne sont que des réunions d'amis, où chacun apporte son tribut avec confiance, où chacun trouve dans les procédés de ses confrères, le prix de son zèle et de ses travaux. — Vous avez adopté ce mode dès le commencement de notre institution, et vous avez eu la sagesse de n'y point déroger jusqu'à ce jour : vous devez vous en féliciter vivement, messieurs ; chercher à faire de l'éclat, n'est pas toujours la preuve d'un désir sincère de travailler aux progrès de la science. La séance générale d'aujourd'hui n'est encore qu'une réunion de famille.

Les matériaux pour la publication de nos annales continuent de

nous arriver de tous côtés : le conseil doit, dans quelques jours, choisir et coordonner ceux qui composeront la 6^{me} livraison.

Ainsi que vous avez pu le voir par nos annales, notre bibliothèque s'enrichit chaque jour de livres, de médailles et autres objets archéologiques.

L'état de nos finances ne peut manquer de devenir favorable, prospère même, par le succès de nos publications : l'Académie n'a pas la moindre dette. M. le Président a même proposé au conseil d'affranchir de la cotisation annuelle, tous les membres effectifs actuels, ou du moins de la réduire à la moitié de la somme, fixée pour l'abonnement aux annales. Quelques membres ont objecté que cette proposition, étant contraire à l'art. 12 du règlement, doit être envoyée à la séance générale prochaine, conformément à l'art. 48 du même règlement.

Aucun changement n'est survenu dans le personnel de l'Académie, sauf la mutation, faite sur sa demande, de M. H. Leys, conseiller, dans la classe des membres correspondants.

Plusieurs candidats ont été présentés pour faire partie de l'Académie : le conseil, après avoir examiné leurs titres et entendu les divers rapports qu'il avait fait faire sur les ouvrages que ces candidats nous avait adressés, a l'honneur de vous proposer l'adoption des savants suivants : il est persuadé que leur concours nous sera d'une très-grande utilité.

Comme *membre effectif* : M. Poncin Casaqui (Ferdinand Joseph), docteur en droit et en philosophie et lettres ; membre de l'Institut de France et de plusieurs autres Sociétés savantes ; avocat à la cour de Bruxelles.

Comme *membres correspondants* : M. Gautier, antiquaire et généalogiste à Bruxelles, qui offre à l'Académie une collection considérable de documents historiques du plus haut intérêt.

M. De Waal, substitut-procureur du roi à Leide, auteur d'un excellent travail sur les antiquités de la province de Drenthe.

M. le docteur Ed. Herberger, chevalier de la couronne de

Bavière, président de la Société pharmaco-technologique du Palatinat, Recteur de l'école polytechnique de Kaiserslautern.

M. Seoane, président de l'Académie royale des sciences naturelles de Madrid, etc.

M. Lorente, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des sciences naturelles de Madrid, etc.

MM. les docteurs Van Meerbeeck, d'Anvers, et Van Swygenhoven, de Bruxelles, tous deux membres de plusieurs sociétés savantes.

Le conseil propose encore à votre sanction, conformément à l'art. 6 du règlement, la nomination comme membre honoraire, de M. Malou, gouverneur de la province d'Anvers.

Les Académies de médecine de Madrid, et des sciences, belles-lettres et arts de Dijon, ont chargé notre Président, membre de ces Académies, d'exprimer à la nôtre la satisfaction qu'elles éprouvent d'établir des relations avec elle, en nous offrant de nous envoyer leurs travaux. Le conseil, désirant cimenter cette association avec ces deux compagnies savantes, vous propose de conférer le titre de membre correspondant à M. le docteur Serapio Escolar, secrétaire-perpétuel de l'Académie de Madrid ; à MM. les docteurs Delgras, Salazar, Escalado et Pourquet, membres effectifs de la même Académie ; à M. Rossignol de Volenay, secrétaire-perpétuel de l'Académie de Dijon ; à M. Frantin, auteur des *Annales du moyen âge*, et à M. de Saint-Mémin, conservateur du musée de Dijon, tous deux membres de la même Académie ¹.

¹ Les différentes propositions du conseil d'administration ont été sanctionnées.



ESSAI

SUR L'ÉGLISE

NOTRE-DAME DE HUY,

PROVINCE DE LIÈGE ;

PAR

P. H. J. JENICOT,

Avocat à la cour d'Appel de Liège, secrétaire adjoint de la Société libre d'émulation pour l'encouragement des lettres, des Sciences et des arts, membre effectif de l'Académie d'Archéologie de Belgique, correspondant du ministre de l'Instruction publique de France pour les travaux historiques, etc.



INTRODUCTION.

Oh ! je voudrais qu'enfin, se mettant en campagne,
La Belgique allât faire un tour en Allemagne.
Elle apprendrait là-bas, comme on sait conserver,
Acheter au besoin et toujours réparer,
Tous ces vieux monuments, l'honneur de la patrie.

MOYFORD. *Hallonnade*, Poème.

Liège 1844, par l'auteur d'*Alfred Nicolas*.

J'assistais au mois d'août 1856, à Liège, à la première session du congrès scientifique de Belgique. Un écrivain qui se signe quelquefois *gggg*, disait qu'on avait trouvé 1240 médailles romaines dans le champ appelé *la Terre à la Tour*, faisant partie d'un village de Condros. Il avait vu des enfants jouer au petit palet avec un superbe Néron, et, dans un village de Hesbaye, une ménagère se servir d'un vieux sabre gaulois pour attiser son feu.

Cet écrivain proposa d'établir un musée local, dans chaque province ou commune pour recueillir tous les objets anciens qu'on découvrirait. Il appuyait cette proposition de motifs qui me paraissent ne devoir souffrir aucune réplique.

Ce vœu fut consigné dans la *Revue Belge*, avec ses développements ¹. Il vient de reparaitre dans la *Revue de Liège* ².

On doit à cet écrivain un livre qui, comme l'a dit un critique ³, est étincelant d'esprit et de gaieté, est écrit sous l'inspiration d'une pensée noble et grande, publiée dans un but éminemment utile et moral et auquel on ne peut refuser le mérite de l'originalité. Cet ouvrage est intitulé: *Voyages et aventures d'Alfred Nicolas au royaume de Belgique*, 2 vol. Bruxelles, 1855.

Cet académicien ⁴ est encore auteur d'une satire intitulée la *littérature monstre*, ⁵ et de trois poèmes qu'il appelle *Wallonnades*, consacrées, la première ⁶ à la Meuse, la deuxième à Embourg, ⁷ et la troisième aux ruines du château de Montfort ⁸ dans la province de Liège.

L'auteur des *Promenades historiques dans le pays de Liège* ⁹ nous

¹ 6, p. 207. Liège 1857.

² 2, p. 615.

³ *Revue Belge*.

⁴ M. GRANDGAGNAGE, conseiller à la cour d'appel de Liège, membre de l'Académie des sciences et belles lettres de Bruxelles, chevalier de l'ordre de Léopold, auteur d'un mémoire sur l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas pendant le 16^e et le 17^e siècles; qui a été couronné par l'Académie; V. le vol. 8 des Mémoires.

⁵ *Revue Belge*, 2-418.

⁶ *Revue Belge*, 8-558.

⁷ *Revue de Liège*, 2-548.

⁸ *Revue de Liège*, 2-579.

⁹ Jean Pierre Paul Boyv, né à Liège, le 20 octobre 1779, chirurgien de la citadelle de Liège en 1791, du régiment national, du régiment des chasseurs à cheval de Rohan, docteur en médecine et en chirurgie, chirurgien en chef des hospices civils de Liège, membre de la commission médicale provinciale, de la commission de surveillance du conservatoire royal de musique, décédé à Liège le 26 août 1841.

a donné l'histoire et la description d'une quantité innombrable de localités, parmi lesquelles plus de cinquante castels occupent des places distinguées.

Ces messieurs professent le plus ardent amour, le plus profond respect pour les œuvres de nos aïeux.

Je n'oublierai probablement jamais le plaisir que j'ai éprouvé en visitant, à plusieurs reprises avec eux, cette église de St-Jacques, à Liège, pour laquelle des amateurs ont déclaré incomplet le vocabulaire des épithètes ¹. Je forme des vœux depuis longtemps, pour qu'à leur exemple il soit dressé un inventaire historique des édifices religieux, érigés sur notre sol par le moyen âge.

Ce travail exécuté par des mains habiles, serait de la plus haute importance.

Il servirait l'histoire; ferait connaître nos richesses architecturales,

¹ A. Si les Liégeois n'aiment pas leur citadelle, ce n'est pas à dire pour cela qu'ils soient ennemis des merveilles de l'architecture. Ils sont, au contraire, passionnés pour les monuments gothiques, et ce n'est pas là ce qu'on peut appeler une passion malheureuse, car ils possèdent l'église de St.-Jacques, qui est bien l'église la plus ravissante, la plus gracieuse, la plus charmante, la plus étourdissante, (voir Madame DE SÉVIGNÉ, pour la demi douzaine d'épithètes que j'ometts) que jamais ait procurée ce spirituel créateur qu'on appelle le moyen âge.... Tout cela est d'une exquise délicatesse, d'un fini, d'une élégance parfaite; tout cela est adorable... A ceux qui n'ont pas vu St.-Jacques, notre description ne donnerait qu'une idée incomplète de ce bijou de pierre, que vous jureriez ciselé par la main d'une fée mystérieuse; aux autres elle n'apprendrait rien. Contentons-nous de constater un fait: A Liège est l'église de St.-Jacques: cette église est une merveille. Voilà tout.

(Souvenirs d'un Voyage en Belgique; Feuilleton du *Courrier français* du 7 octobre 1840).

B. Il faut voir St.-Jacques, on ne saurait le décrire; à nous aussi, les mots manquent pour rendre l'impression que produit l'aspect de toutes ces merveilles.

(POLAIN. Liège pittoresque. Bruxelles, 1842, p. 172).

C. L'église de St.-Jacques peut passer pour un des monuments les plus élégants de style ogival tertiaire qui existent dans toute l'Europe.

(SCHAYES. Mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique, p. 156).

aiderait nos artistes; éclairerait les administrateurs sur la destination des fonds qu'ils allouent.

Les châteaux sont ordinairement dans des mains des particuliers; on interroge parfois leurs ruines pour jeter quelque lumière sur un fait historique obscur, mais rarement sur une question d'art.

Un édifice religieux est encore aujourd'hui essentiel au culte, il intéresse l'histoire politique, civile ou des arts.

L'ancienne cathédrale de Liège, n'a-t-elle pas été bâtie par St-Hubert à l'endroit même où St-Lambert a subi le martyre?

L'église de St-Jacques n'est-elle pas due au regret de Baldric II, d'avoir perdu la bataille de Hougaerde contre le comte de Louvain? N'est-ce pas par là que l'on conservait les chartes et privilèges de la cité? Que le peuple conduisait les bourgmestres pour leur faire jurer le maintien de ses franchises?

La construction de St-Martin n'est-elle pas due à une vision que le prince Éracle à eue à Tours, lorsqu'il allait consulter St-Martin? N'est-ce pas dans cette église que Ste-Julienne, née à Pretinne, près de Liège, a érigé la Fête-Dieu, qui s'est répandue ensuite dans toute la chrétienté?

Notre cathédrale actuelle n'a-t-elle pas été bâtie à l'emplacement prédit et tracé par une pluie de neige, tombée au mois de juillet?

L'ancienne collégiale de St-Barthélemy n'a-t-elle pas compté parmi ses chanoines, ce Mathieu Laensbergh, dont les almanachs sont connus dans l'Europe? Cette église ne recelle-t-elle pas encore en ce moment, ces fonds baptismaux de la chapelle de Notre-Dame, où la population liégeoise a reçu le baptême pendant une demi-douzaine de siècles?

On trouve dans les petites localités des édifices de mérite.

L'église de Limbourg, à laquelle se rattachent tant de souvenirs historiques, est composée de cinq nefs, du style ogival. Un incendie l'a dévastée en 1854. On l'a réparée ou plutôt mutilée, décomposée. Les pierres tumulaires, dont l'église était pavée, ont été jetées au vent; elles gissent aujourd'hui sur la voie publique,

en attendant, probablement, qu'on les emploie pour servir de radier, de moellon, etc.

Faire un pareil usage de ces respectables monuments, c'est nous paraît-il, violer les engagements les plus sacrés ; c'est étouffer les enseignements de l'histoire.

Les pierres sépulchrales ont été confectionnées, placées aux frais des héritiers. Ils ont compté sur la foi des administrations de l'église, pour que le nom du défunt restât sur sa tombe. Un engagement les lie donc les uns aux autres ; la volonté commune seule peut le rompre.

Une inscription sur une pierre tombale se lie ordinairement à un fait historique relatif aux personnes, à l'église ou à tout autre événement.

Les ornements, leur facture attestent l'état de l'art à telle ou telle époque.

Les archéologues, les autorités ecclésiastiques se soulèvent contre cette profanation.

« On ne peut plus espérer, disait naguères un des plus érudits » archéologues de France ¹ voir se reformer ce pavé à la fois his-
» torique, moral et religieux, et les hypogées chrétiens dont les
» siècles passés les avaient dotés.

« Ah ! du moins respectons ce qui reste encore !

« Ne détruisons pas le petit nombre des monuments ou des pier-
» res tumulaires échappées jusqu'ici à la destruction. Ne les dépla-
» çons même pas. N'imaginons point de les incruster dans les
» murailles, sous prétexte qu'ils gênent l'ajustement d'un pavé
» neuf, ou qu'ils obstruent une chapelle que la fabrique voudrait
» louer à son profit. Quiconque a parcouru l'ancien Museum des

¹ SCHMIT, ci-devant chef de division du culte catholique au ministère de la justice en France ; inspecteur des cathédrales et autres monuments religieux ; maître des requêtes au conseil d'État, membre effectif résidant du comité historique des arts et monuments au ministère de l'instruction publique. *Les églises gothiques*, Paris 1857, page 117.

» petits Augustins , où l'on avait accumulé une quantité de
» monuments tirés des anciennes églises , et a visité ensuite
» un ancien ossuaire, peut dire si ses sensations étaient les
» mêmes.

« Un tombeau a perdu tout intérêt moral, s'il n'est plus qu'un
» objet de vaine décoration ou de simple curiosité; s'il ne recèle
» ou ne couvre les restes de celui dont il conserve le nom; c'est à
» cette condition seulement, qu'il sera un objet de respect. Si
» vous le déplacez aujourd'hui, qui vous garantit qu'on ne le
» déplacera pas encore demain, et qu'ainsi promené de place en
» place, il ne finira bientôt par être jeté au moellon ? Il n'est pas
» décent de jouer ainsi avec les tombeaux, et c'est manquer à ce
» qu'on doit aux morts, que de les priver de la pierre qui les
» recommandait aux prières des fidèles. »

Monseigneur Dieulin, vicaire général de Nancy, recommande aussi ¹ de garder avec une religieuse vénération, les pavés tumulaires, ces précieuses parcelles d'antiquité, qui ont échappé à l'action des siècles, aux ravages des temps.

Dans une lettre pastorale récente, monseigneur l'archevêque de Cambrai, prie messieurs les curés de veiller avec le plus grand soin à la conservation des pierres sépulchrales, tombeaux, cénotaphes, sarcophages, et autres monuments funèbres qui pourraient se trouver dans les cimetières ou dans les églises, et de lui adresser une copie des dates, inscriptions, emblèmes, écussons qu'ils pourraient découvrir sur les dits monuments.

Non loin de Limbourg, à Goé, il existe une petite église dans le style ogival, qui a conservé ses pierres tumulaires.

Au ci-devant duché du même Limbourg, haut ban de Herve, aujourd'hui commune de Charneux, arrondissement administratif de Verviers, province de Liège, a succombé sous les coups redoublés de la pioche, en l'an 40 du siècle des lumières, l'église du Val-Dieu, élevée au 15^e siècle, par le comte de Dalhem et le

¹ Guide des curés dans l'administration temporelle des paroisses, p. 105.

duc de Limbourg. . . . On apercevait encore en 1842 quelques débris des fenêtres du chœur, qui annonçaient le style ogival tertiaire dans tout son luxe. . . .

Il existe au sud-ouest, à trois kilomètres de Liège, une jolie petite église romaine, qui doit dater du onzième siècle. Elle provient du prieuré de St-Nicolas, dont l'abbaye de St-Laurent est restée en possession jusqu'en 1794. Cologne, Bonn et autres villes du Rhin possèdent encore des églises romanes pures, homogènes. En Belgique on n'en trouve presque plus. L'église de St-Nicolas est donc très-précieuse; sa dimension exigue, rendrait sa restauration peu coûteuse, car il paraît que sa plus grande hauteur est de 15 mètres.

Cependant elle périlcite; des fragments de la couverture cèdent au gré du vent.....

Le *Revue belge* ¹ a consacré quelques pages à cet édifice remarquable.

L'auteur de l'article annonçait que le propriétaire avait l'intention de le faire réparer.....

En attendant on l'a décoré du nom de ruines.....

L'église paroissiale et cantonnale de Visé, à 15 kilomètres de Liège, dédiée à St-Martin, ci-devant l'une des collégiales de la principauté de Liège, est ornée d'un chœur ogival. Cette charmante construction pourrait être rendue à sa pureté originelle, en la purifiant, avec soin, de quelques additions du 18^e siècle. Il reste encore des meneaux à la fenêtre du fond.

L'église Notre-Dame de Huy ², est un édifice du style ogival qui brillerait dans une capitale. L'opposition qu'elle a rencontrée pour sa restauration m'a inspiré l'idée de lui consacrer quelques lignes, que je diviserai en deux parties, l'une pour l'histoire, l'autre pour l'architecture.

Sur la demande de la fabrique, la députation du Conseil

¹ (14, p. 91) Liège, 1840.

² Ville à 50 kilomètres de Liège et de Namur, d'une population de 8000 âmes.

provincial avait proposé un secours de 2500 francs, sur le crédit global du budget destiné aux grosses réparations des édifices communaux, plus un crédit spécial de 5000 francs.

La commission du Conseil provincial avait réduit ce dernier chiffre à 1000 francs.

Un député de Huy, demanda le maintien de la proposition de la députation, en soutenant que l'église était un monument remarquable, qui devait être conservé dans l'intérêt de l'art.

Cette proposition, appuyée, amendée par un autre député de Huy, pour que l'on déclarât que le crédit spécial était attaché au caractère monumental, souleva une discussion assez vive.

Un député de Liège signala les inconvénients que l'admission de cette proposition pourrait entraîner, et déclara que l'avis de la commission royale des monuments était insuffisant pour prendre une décision en connaissance de cause.

M. le gouverneur appuya l'allocation d'un subside convenable et spécial.

A la suite d'observations présentées par plusieurs autres conseillers provinciaux, l'amendement a passé à une majorité de quatre voix 22 ont reconnu un caractère historique et artistique dans l'église Notre-Dame, 18 l'ont nié

Tous les députés de Huy ont plaidé la cause de l'art ¹.

Pourquoi cette opposition?

Parce que l'église n'est pas assez connue; qu'elle se trouve dans une petite localité.

Cependant tous les historiens et les archéologues n'ont pas hésité de l'indiquer dans leurs ouvrages.

Nous pouvons citer Melart, ² Fisen, ³ Foullon, ⁴ Bouille, ⁵

¹ Mémorial administratif de la province de Liège, supplément au n° 631, pages 95, 105.

² Histoire de Huy, pages 4 et 5.

³ Historia ecclesie leod., p. 195.

⁴ Hist. pop. leod., p. 257.

⁵ Histoire du pays de Liège, p. 105.

Saumery ¹, Victor Hugo ², Van Hasselt ³, Th. Hope, auteur anglais ⁴, a indiqué et fait dessiner la rose de l'église Notre Dame de Huy, comme la plus jolie qu'il ait rencontrée dans les voyages faits et répétés en Europe. Voir aussi Delvaux ⁵.

On peut ajouter à toutes ces autorités, celles de M. de Caumont, fondateur de la science archéologique monumentale ⁶; de M. le vicomte Héricart de Thury ⁷, membre de l'institut; de M. le baron Taylor, inspecteur général des établissements des beaux-arts ⁸.

On pourrait encore consulter au besoin les *Délices des Pays-Bas*, t. III. pag. 146.

L'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles avait mis au concours la question de savoir vers quel temps l'architecture ogivale avait fait son apparition en Belgique et quels étaient les monuments les plus remarquables qu'elle y avait élevés.

M. Schayes, correspondant de l'académie, a obtenu la médaille. Il considère l'église de Huy ⁹ comme un des plus admirables monuments d'architecture ogivale que possède la Belgique. Il ajoute qu'elle est construite dans les proportions les plus nobles, les plus pures du style ogival secondaire; qu'elle est le seul édifice religieux de cette époque en Belgique, où l'on observe trois tours

¹ Délices du pays de Liège, t. II, p. 54-58.

² Le Rhin, 7^e lettre 4 août 1839.

³ Revue de Bruxelles 1840, t. II. Article intitulé : Sur l'architecture ancienne en Belgique.

⁴ Histoire de l'Architecture, traduite de l'anglais par BARON, Bruxelles, 1859, t. II, planche 82, n^o 5.

⁵ Dictionnaire géographique et statistique de la province de Liège, V. Huy.

⁶ Bulletin monumental de la Société française, pour la conservation et la description des monuments historiques, t. III, p. 536.

⁷ Bulletin archéologique du comité historique des arts et monuments, t. II, p. 291.

⁸ L. cit.

⁹ Mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique, p. 96, t. XIV des mémoires de l'Académie

placées, deux aux côtés latéraux du chœur, et l'autre à la partie occidentale, au centre des trois nefs.

Il serait difficile, nous semble-t-il, de ne pas succomber sous le poids de ces imposantes autorités.

Dans l'histoire de Huy, d'après Melart, qu'il a continuée jusqu'en 1842, M. Gorissen a consacré un chapitre aux monuments de Huy, dans lequel nous avons puisé beaucoup ¹.

M. le professeur Gorissen est du petit nombre de ceux qui apprécient nos monuments historiques à leur juste valeur; il sent vivement, il se met en colère contre les mutilations, il fait des vœux aussi. . . des efforts les plus louables pour les véritables restaurations historiques.

1^{re} PARTIE. — HISTOIRE.

La ville de Huy remonte à la plus haute antiquité. On prétend qu'elle existait déjà 60 ans avant N.-S. J.-C. et que sa population se composait d'une colonie romaine, à laquelle les Condrusiens vinrent se joindre, après la défaite d'Ambiorix.

La juridiction de l'ancien comté s'étendait sur un territoire de plus de cinq lieues ou 30 kilomètres, au-delà de ses murailles.

Du côté du sud, elle avait des murs d'une demi-lieue et dix portes; au nord on comptait trois portes et six faubourgs dont plusieurs avaient une étendue d'une demi-lieue.

On y comptait quatorze paroisses, une abbaye, seize monastères, cinq chapelles, six béguinages, douze refuges, maisons de malades, des hôpitaux dont un pour les pèlerins qui se rendaient à St-Jacques de Compostelle, capitale de la Galice en Espagne.

¹ Histoire de la ville et du château de Huy, d'après Laurent MELART; continuée jusqu'à nos jours par F. Gorissen, docteur en philosophie et ès-lettres, professeur d'histoire et de géographie au collège communal de Huy, p. 489.

C'est dans le lieu appelé *Clair-lieu* que siégeait le général de l'ordre des Croisiers, établi au commencement du 13^e siècle, par le baron Théodore de Celles, sous le patronage de Ste-Odile, une des 11000 Vierges. On sait que les ossements de cette Vierge, découverts dans un jardin près de St-Géréon à Cologne, ont été transférés à Huy, à la suite d'une triple vision arrivée au général Jean Rykins, à Cusa.

C'est aussi aux portes de Huy que Pierre-l'Hermitte, à son retour des croisades, a dédié une église au St-Sépulchre, en y ajoutant une abbaye selon les règles de St-Augustin. Cet homme célèbre est décédé et a été enterré à Neumostier. L'église n'est plus..... On dit que les ossements sont à Namur ¹.

St-Materne disciple de St-Pierre, un des Apôtres de Trèves et de Cologne, fondateur de l'église de Tongres, se rendit à Huy dans le 1^{er} siècle et bâtit une église sur la rive droite de la Meuse, qui formait alors un faubourg. Il l'a dédiée à la Ste-Vierge, mère de Dieu.

L'église fut enveloppée dans le pillage de la ville, exercé au milieu du cinquième siècle par Attila, roi des Huns. Elle a été reconstruite le siècle suivant, par les soins des habitants, qui mirent en commun le tiers de leurs biens, pour la rendre, comme disent les auteurs, plus belle et plus brillante.

Charlemagne érigea la ville de Huy en comté, en faveur d'un de ses écuyers, Basin, neveu de la célèbre Alpaïde d'Avroy, maîtresse de Pépin de Herstal.

Il fonda en même temps quinze prébendes de chanoines dans l'église de Notre-Dame.

Aufroi 15^e comte de Huy et son épouse Hilsuinde, fille du marquis de Franchimont, n'ayant point de descendants donnèrent,

¹ Ceux qui désireraient avoir plus de détails sur la vie, l'église, l'abbaye, la sépulture monumentale de Pierre-l'Hermitte, peuvent consulter l'Histoire de la ville et du château de Huy, par GORISSE. Ils liront le chapitre 7 avec beaucoup de plaisir.

leur domaine à l'église de St-Lambert, gouvernée alors par le prince Notger.

Une tempête ayant renversé l'église en 1012, Baldric II, 47^e évêque, avait commencé à la reconstruire. Il ne put l'achever, la mort l'enleva en 1018.

Les règnes des évêques princes Wolbodon, Durand, Reginard, Nithard, Wazon, furent probablement trop courts pour leur permettre de réaliser le projet de Baldric II.

Cette tâche était réservée à Théoduin de Bavière, 53^e évêque prince de Liège, qui régna de 1049 à 1075.

Il paraît que l'église a été reconstruite entièrement, consacrée et dédiée à la Ste.-Vierge et à St-Domitien, en 1066.

Théoduin porta le nombre des prébandes à trente. Il expira bientôt après.

Après l'avoir fait inhumer dans l'église devant le maître-autel, avec la solennité due à son souverain, le chapitre fit élever sur la tombe de Théoduin, un mausolée en marbre, soutenu par six colonnes d'airain, recouvertes de lames d'or, sur lequel on lisait l'inscription suivante :

« Cæpit, complevit, ditavit et ipse dotavit gemmis, argento, picturis, vestibus, auro hoc Theoduinum opus. »

Il paraît que la tombe a ensuite été placée dans le sanctuaire, à côté de l'évangile et qu'on a substitué à l'ancienne, l'inscription suivante :

« Hic jacet Theoduinus à Bavaria, episcopus et princeps leodicensis ex nobiliori regum familia oriundus, in Dei matrem, unice pius, hujus ecclesie reparator et quindecim præbendarum anctor. Obiit anno MLXXV. Non. Kalend. Julii. »

Le successeur de Théoduin, Henri dit le Pacifique, fils du comte de Mons, mort le 2 Novembre 1091, a été enterré dans l'église Notre-Dame, devant l'autel de St.-Jean-Baptiste.

Une inscription, conservée par M. Gorissen, qui décorait une pierre tumulaire détruite vers 1745, lorsqu'on a fait un pavé neuf, annonce que l'église a été restaurée aussi par un nommé Jean de

Sayve, doyen de la collégiale, qui y a fondé deux messes septimanales.

Voici cette inscription :

« Ex legato venerabilis domini et magistri Johannis de Sayve,
» quondam hujus ecclesie decani, fundatoris duarum missarum
» septimanarum, hoc opus instauratum est qui obiit anno 1097
» die d^e May cujus anima requiescat in pace. »

En 1576, l'église était dans un état de délabrement tel qu'on a dû cesser les offices et commencer les réparations.

Le 24 août de l'année suivante, jour de St-Barthelemi, Jean V, 77^e évêque prince de Liège, fils du seigneur d'Arkel, bénit le nouveau chœur.

Les voûtes qui semblent avoir été commencées en 1516 ne furent terminées que dix ans après. Ainsi la reconstruction aurait duré 150 ans.

Un terrible ouragan arrivé au commencement du 17^e siècle, emporta une des quatre tourelles de la flèche, et suggéra ce chronogramme oMnIA CaDUNT, un siècle après.

Le baron de Bouille, doyen, fit supprimer l'ambou, élevé à l'entrée du chœur, pour le remplacer par un jubé au fond de l'église, qui altère l'effet de lumière que la belle rose projette.

Plus tard, un pavé neuf a pris la place des pierres tumulaires, dont plusieurs remontaient aux 12^e et 13^e siècle.

Les revenus de la collégiale s'élevaient :

Pour l'église à.	18,000
Pour les chanoines	76,800
Pour les bénéficiers.	16,800
	<hr/>
Total en francs.	111,600

24 chapelles entouraient l'église ; 84 stalles ornaient le chœur. Le mobilier se composait entre autres des objets suivants :

1. Ornaments pontificiaux de Theodun de Bavière, du 11^e siècle.

2. Chasse d'argent doré, avec figures gothiques, comprenant les reliques de la Sainte-Vierge.

3. Une chasse ayant le corps de St-Domitien.

4. Une chasse d'argent renfermant le corps de St-Mengold.

5. Une chasse d'argent contenant une partie du corps de St-Marc.

6. Un buste en vermeil de St-Charles-Borromée.

7. Une figure de la Vierge en argent, d'environ 74 centimètres.

Le chapitre se composait au 1^{er} janvier 1794, d'un prévôt, ¹ de 29 chanoines et de 52 bénéficiers dont voici la liste :

Prévôt.

Monseigneur le comte Charles-Alexandre d'Arberg de Vallengin, du St-Empire romain, chanoine de Tournay, Tréfoncier du chapitre de la cathédrale de St-Lambert à Liège en 1765, conseiller intime de Son Altesse Sérénissime, Em. C. le prince de Liège, évêque d'Amyzon, suffragant en 1775, évêque d'Ypres en Flandre en 1785, démissionnaire en 1801, maréchal héréditaire du duché et pays de Limbourg, seigneur de la Rochette, voué héréditaire de

¹ Chaque collégiale avait à sa tête un des chanoines Tréfonciers de ce chapitre de St-Lambert à Liège, un des plus célèbres du monde, qui comptait des fils de rois, des princes, des ducs, etc., qui a donné à la chrétienté 99 évêques de Liège, cinq papes, plus de vingt cardinaux, de 25 archevêques, etc. Voici les noms des prévôts des huit collégiales de Liège :

1 Gbïsels, (Charles-Bernard de) Ste-Croix.

2 Harlez, (Guillaume-Joseph de) St-Jean.

3 Harlez, (Guillaume-Joseph de) Grand chantre, St-Denis.

4 Jenicot, (comte de Preston) St-Paul.

5 Mean, François-Antoine comte de prince du St-Empire, qui a été prince de Liège, archevêque de Malines, St-Martin.

6 Mean, César-Constantin-Marie comte de) St-Jacques.

7 Nassau Corroy (Alexandre-Constantin-Joseph comte de) St-Pierre.

8 Rougrave, (Marie-Philippe-Alexandre-Charles-Hyacinthe comte de)

Fléron, décédé à son château de la Rochette, près de Claudfontaine, le 10 mars 1809.

Chanoines.

1. d'Autrebande, d'Anhée Jean-Dominique.
2. Baret, Henri-Joseph.
3. Closon, Pierre-Joseph-Célestin.
4. De Resteau de Corbaumont, Jean-Théodore-Eustache.
5. Desmanet du Four, Jean-Alexandre, chantre.
6. Devaux, Antoine-Joseph, official.
7. De Cartier de Marcienne, Charles-Joseph-Louis-Ghislain.
8. Dinon, Lambert-Nicolas.
9. D'Everlange de Vitry, Jean-Théodore (baron).
10. De Farey, Nicolas-Gabriel.
14. De Freron, Maximilien-Joseph.
12. Grégoire, Lambert-Joseph.
15. Hallet, Joseph.
14. Hannotte, Jean-Lambert-Michel, abbé d'Imbersenets.
15. Jamar de Maillen, Joseph-Gilles-Dieudonné, prévôt de Beverlooz, Qual-Mekelen, doyen.
16. Legros, Guillaume-Joseph.
17. De Louvrex, Grégoire-Thomas, écolâtre.
18. Leroy, Charles.
19. De Maringh, Simon-Henri.
20. Meldeman de Boure, Charles-Floribert-Eugène.
21. De Montpellier d'Anvoie, François-Adrien.
22. Malherbe, Jean-Grégoire.
25. Natalis, Barthélemi-Guillaume.
24. De Pierrepont, Ambroise-François-Joseph.
25. Pirlot, Guillaume-Adrien-Joseph.
26. Soiron, Léonard-Joseph.
27. De Speeman, Nicolas-Guibert.
28. De Warnotte, Grégoire-Joseph-Marie.

29. De Woelmont, Philippe-Charles, (baron).

Bénéficiers.

1. Alberty, Jean-Baptiste.
2. Arnotte, Arnold-François.
3. Barroy, Barthelèmi-Joseph.
4. Beyar, Jean-François.
5. Bilmus, Toussaint-Pléban, curé de St. Denis.
6. Chaudoir, Roland-Joseph.
7. Decamps, Roland.
8. De Diffuy, Charles-Théodore
9. Dumont, Jean-Toussaint, curé de Seraing-sur-Meuse.
10. De Farey, Nicolas-Gabriel, chanoine.
11. Forneville, Guillaume-Joseph.
12. Francotte, Lambert-François.
13. Goffin, Jean-Joseph, recteur de la chapelle du Sart.
14. Hankart, Louis, maître de Musique.
15. Hardy, Chrétien-François.
16. Henricourt de Wir, Jean-Charles-Albert, (baron de).
17. Henrard, Jean-Anselme, curé de St-Martin, à Liège.
18. Henrion, Jean-Joseph.
19. Lahaye, François-Joseph.
20. Leclerx, Nicolas.
21. Lepage, Jean-Baptiste, custos chori.
22. Lesuisse, Jean-Joseph.
23. Nicolet, Pierre-Jacques.
24. Prendhomme, Pierre.
25. Prendhomme, Lambert.
26. Ramet, Henri-Joseph.
27. Rochefort, Jean-Louis-Nicolas.
28. Scilbert, Gilles-Joseph.
29. Thomas, Pierre-Joseph.

30. Viatour, Toussaint.

31. Wathour, Gaspar, chanoine de St-Denis, à Liège.

32. Wery, Joseph-Théodore.

Le règne de la terreur, issu de la révolution de 1789, succéda pendant quelque temps à la principauté de Liège. L'église Notre-Dame fut dédiée à la Raison. La ville de Huy fut réunie à la France, dont elle partagea le sort.

L'ordre rétabli par le gouvernement consulaire, Napoléon Bonaparte pourvut d'abord au plus urgent des besoins : le rétablissement du culte. Il s'empessa d'ouvrir des négociations avec la cour de Rome et un concordat fut publié le 18 germinal an 10 ou 8 avril 1802 ¹. Il portait entre autres, qu'il serait fait une nouvelle circonscription des diocèses et des curés. Que toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seraient remises à la disposition des évêques, par arrêtés du préfet du département.

L'église Notre-Dame fut portée sur l'état d'organisation du département de l'Ourte, pour cure de première classe, canton de Huy.

M. Fousuy, nommé curé, prêta serment le dimanche 16 vendémiaire an 12 ou 9 octobre 1805 à la cathédrale à Liège, après l'évangile de l'office chanté par monseigneur Jean-Evangéliste Zaepffel, évêque du diocèse de Liège.

Cette cérémonie eut lieu en présence du préfet Desmousseaux, du secrétaire général de la préfecture, du conseil de préfecture, du maire de Liège, de l'autorité judiciaire, du général de division, du général commandant le département, des états-majors de la division et de la place et des chefs des administrations ².

Quoique rendue à sa destination originelle l'église Notre-Dame a subi le jong de l'époque. Le chœur, les 24 chapelles ont été

¹ Bulletin officiel des lois nos 172, 175 et 218.

² Mémorial administratif du département de l'Ourte n° 147.

détruits, les 84 stalles ont été vendues, d'autres modifications contraires au style de l'édifice ont été commises sous le nom de réparations.

Dans la deuxième partie nous essayerons de décrire ce beau monument. Nous hasarderons ensuite quelques idées sur sa restauration.



NOTE

SUR UNE FOUILLE ,

faite durant le mois d'août 1844, à Casterlé, province d'Anvers;

PAR

M. PROSPER CUYPERS ,

membre correspondant de l'Académie; de la Société royale des Antiquaires du Nord;
de celle des Antiquaires de la Morinie; etc.

— —

Faisant une excursion dans la Campine, j'appris qu'on avait trouvé en 1841, à Casterlé (Province d'Anvers), une statuette en bronze, et qu'elle était encore entre les mains de M. le chanoine de Ram. — M. Van Genechten, président du tribunal de Turnhout, eut la bonté de me communiquer la note que ce savant avait publiée à ce sujet. La lithographie qui l'accompagne me rappela une de ces statuettes que j'avais vues quelques fois en Allemagne, à Blankenheim et Strasbourg, où généralement elles sont regardées comme représentant le *Dieu de la force*. On en

trouva aussi à Vienne. Klemm, (*Handbuch der germanische alterthumskunde* p. 357) décrit la même idole, qu'il représente p. 20-21. Il regarde la petite draperie qui couvre une partie du bas-ventre comme un poignard à courte lame. Wagener (*Handbuch der vorzuglichster in Deutschland entdeckten alterthümer aus hüdnischer zeit*) en décrit plusieurs d'une ressemblance parfaite avec celle trouvée à Casterlé, tandis que d'autres sont représentées à genoux, portant une massue, ou appuyées sur un bouclier. Désireux de voir la place où le monument avait été découvert, je me rendis à Casterlé. Les renseignements que j'y reçus, ne furent néanmoins pas de nature à me tranquilliser sur son origine; j'appris d'un témoin oculaire qu'il y a vingt ans, cette statuette, dont il ignorait la valeur, avait servi de joujou, et plus tard, jusqu'au moment de la découverte, avait servi comme régulateur d'une balance. Quelle que soit son origine, l'opinion émise par le savant chanoine m'est un sûr garant de son antiquité. Toutefois, je crois que sa religion a été surprise sous les rapports du temps et du lieu de la découverte, ce qui prouve combien il est urgent que les fouilles soient faites par des personnes expérimentées dans ces sortes d'explorations archéologiques.

Ma course néanmoins ne fut point inutile: j'acquis la certitude qu'on y avait découvert en 1829, une urne dont les fragments se trouvaient encore à la maison communale. M'y étant rendu, M. l'échevin Benoit Musser eut la bonté de me la faire voir ainsi que le procès-verbal qui en avait été dressé. Quoique à peu près en pièces, je la reconnus immédiatement pour une de ces urnes que l'on regarde généralement comme étant d'origine germanique; elle était d'une assez jolie forme, d'une terre assez fine et d'un bon travail, portant sur un seul fragment les lignes dont j'ai fait mention dans ma notice sur une fouille faite à Alphen, dans le Brabant septentrional en 1845; fragment que j'ai eu l'honneur d'offrir à l'Académie. — A-peu-près certain d'y découvrir d'autres urnes, je me rendis dans la bruyère, que M. l'échevin m'indiqua, et, accompagné par lui, je vis bientôt que dans une partie du *Rulheide*,

contre les limites de la commune de Lichtaert, à une distance d'environ 30 à 40 mètres du ruisseau nommé le *Rullouf*, la bruyère est couverte d'un grand nombre de *tumuli*.

Le peu de temps dont je pouvais disposer, me fit borner ma besogne à ouvrir trois de ces monticules. J'ai l'honneur de rendre à l'Académie un compte exact de cette opération, m'estimant heureux de pouvoir lui indiquer une place où, sans aucun doute, une riche moisson d'antiquités germaines pourrait être faite, et ces découvertes contribueraient éminemment à nous faire mieux connaître les mœurs et les usages de nos ancêtres.

TUMULUS 1.

Dans ce monticule, haut environ 50 centimètres, et éloigné de 54 mètres du Rullouf, je découvris à une profondeur de 20 à 30 centimètres, du charbon de terre et des ossements. Bientôt une plus grande quantité de charbons se montra, parmi lesquels j'en trouvai d'une grosseur peu commune, et que l'on pouvait reconnaître comme provenant indubitablement de bois de chêne. Au milieu de ces charbons de bois et une grande quantité d'ossements, en partie calcinés, je trouvai à environ 50 centimètres sous terre, une petite urne d'un diamètre de 40 centimètres, et d'une forme assez ordinaire. Elle se trouvait placée sur le côté avec l'ouverture tournée vers le sud-est, et a été légèrement endommagée par un des ouvriers. Cette découverte me paraît mériter quelque attention, vu qu'elle détruit tout doute à l'égard de l'emploi des petites urnes, que l'on avait cru jusqu'ici assez généralement, ne contenir que des cendres et des ossements d'enfants, tandis que les ossements trouvés ici proviennent indubitablement d'un homme dans la force de l'âge.

TUMULUS 2.

Dans le monticule d'une hauteur de 50 centimètres, dans une direction vers le nord-est, à 11 mètres du Tum. n° 1, je trouvai

à une profondeur de 40 à 45 centimètres une grande quantité de charbons de terre et d'ossements, parmi lesquels une dent ; mais point d'urne.

TUMULUS 5.

A environ 8 mètres du Tum. n° 2, dans la même direction, à une profondeur de 50 à 55 centimètres, je trouvai une grande quantité de charbons de terre et d'ossements, parmi lesquels un objet en bronze, ayant probablement servi comme ornement de tête, et ressemblant parfaitement à celui trouvé à Alphen (Prov. du Brab. septentrional) dont la description se trouve dans la notice sur cette fouille, publiée en 1845.

Je profite de la même occasion pour offrir à l'Académie d'Archéologie de Belgique, les différents objets que j'ai eu le bonheur de trouver.

Rulheide.

Chemin de Ghielen.

Casterlé.

489.

Comm. Lichtuert.

487.

Rullouf.

03.

02.

01.

480.

Chemin de Lichtuert.

Oude

Rullouf.

SUITE A LA LISTE GÉNÉRALE

DES

LETTRES PATENTES

DE NOBLESSE

enregistrées à la Chambre héraldique des Pays-Bas,

de 1783 à 1791.

(Voir, t. II, 1^{re} livraison, p. 89 à 101).

1789.

Lettres-patentes d'anoblissement en faveur de Charles-Ferdinand du Rieux, capitaine au service de S. M., fils de N. du Rieux, lieutenant-colonel agrégé au régiment de Ligne dragons, sergent-major, commandant de la ville de Charleroy et de N...., avec déclaration de non préjudice aux preuves qui pourraient se retrouver dans la suite de son ancienne extraction noble. — Du 5 janvier.

Lettres-patentes de vicomte, en faveur de Charles-Adrien-Hubert baron Le Bailly, seigneur de Marlop, premier de Gand, fils de Joseph-Adrien Le Bailly, écuyer, bourgemaitre du Franc de Bruges et receveur-général dudit Franc et de Marie-Charlotte de Schietere, dame de Tillegem, sa première femme. — Du 18 février.

Lettres-patentes de chevalerie héréditaire avec décoration

d'armoiries en faveur de Pierre-Jean-François Hynderick, écuyer, seigneur de Theulegoet, licencié en droit, ancien échevin de la salle et châtellenie d'Ypres, fils de Jean-François Hynderick, licencié en droit, premier conseiller pensionnaire et greffier criminel de ladite salle et châtellenie, et de Pétronille-Victoire-Constance Plumyoen. — Du 3 mars.

Lettres-patentes d'anoblissement avec concession d'une couronne sur le heaume en faveur de François-Dominique d'Hoop, conseiller pensionnaire actuaire des États de Flandre, fils d'Antoine d'Hoop et de Thérèse Rapalier. — Du 3 mars.

Lettres-patentes de marquis avec décoration d'armoiries en faveur d'Albert-François-Dieudonné de Maillen, membre de l'État noble de la province et comté de Namur, seigneur d'Ohéy, Sorée, Ry, Maibes, etc., fils de Claude-Walthère de Maillen, seigneur de Peroz, Millier, Ohéy et de la vicomté de Noirmont, officier héréditaire de Hamoir, membre de l'État noble de la dite province de Namur et de dame Elisabeth de Brant-de-Brabant. — Du 9 mars.

Lettres-patentes de baron avec augmentation d'armoiries en faveur de Ferdinand-Charles de Beeckman de Schore, premier bourgmestre de la ville de Louvain, fils de Charles-Ghislain baron de Beeckman, seigneur de Corroy-le-grand, Viensart, Nensart, etc. et de Marie-Thérèse Van der Meere de Voorde, sœur du comte Van der Meere de Cruyshautem, membre de l'État noble de Brabant. — Du 20 mars.

Lettres-patentes d'anoblissement avec concession d'une couronne sur le heaume en faveur de Jean-François Van Grootven, conseiller pensionnaire du pays et territoire de Termonde, fils de Daniel Van Grootven et de Anne-Marie Hermans. — Du 8 juin.

Lettres-patentes permettant à François-Antoine de Crombrugge, écuyer, seigneur de Loringhe, Ballin, Piequendaele, Boonpome, Houssoeys, Sarrenbove, Beaupré, Tentorre, etc., fils d'Antoine-Hyacinthe-Jean de Crombrugge, écuyer, seigneur desdits lieux, premier échevin de la ville et du territoire de Furnes, et d'Anne-

Josèphe-Monique Anchemant, de continuer à décorer l'écu de ses armoiries de deux banderolles. — Du 28 juillet ¹.

Lettres-patentes d'anoblissement en faveur de Josse Clemmen, ancien échevin de la Keure de Gand, seigneur du village d'Acrene-St-Géréon, et de la terre et seigneurie de Peteghem, fils de Pierre Clemmen, ci-devant échevin et bourgmestre de la paroisse de Welden et d'Anne Van Poecke. — Du 31 juillet.

Lettres-patentes de baronnie en faveur d'Augustin Nicoll, écuyer, seigneur d'Aumme-court, premier lieutenant au régiment de Ligne infanterie, au service de S. M., fils de Jean-Guillaume Nicoll, écuyer, seigneur d'Aumme-court et de Maximilienne-Josèphe Claude Camerlander. — Du 16 septembre.

Lettres-patentes de marquis en faveur de Jean-Marie-Stanislas, vicomte Desandrouin, chambellan de S. M., seigneur de Heppignies, Lodelinsart, Castillon, Longbois, Haveluy, Fontenelle, Trassy, etc.; membre de l'État noble de Namur, bailli de la ville de Charleroy, fils de Jean-Jacques vicomte Desandrouin, seigneur des dits lieux et membre dudit État noble, et de Jourdainne-Madelaine-Julie de Tirant, avec reversibilité du titre de marquis, à défaut de postérité, à son frère germain Pierre-Benoît vicomte Desandrouin de Villers-sur-Lesse. — Du 27 septembre.

Lettres-patentes de confirmation de noblesse pour autant que de besoin en faveur de Charles-François Penneman, seigneur de Bosscheyde, Terbeke, Savari et Bengezele, échevin de la vicomté de Gand, fils de Charles Maximilien Penneman, licencié en droit et avocat au conseil de Flandre, et d'Anne-Catherine Stalins. — Du 20 octobre.

¹ Un membre de cette famille, M. Pierre-Joseph-Félix van Crombrugge van Looringhe, ci-devant ministre plénipotentiaire des Pays-Bas près la cour de Suède, aujourd'hui conseiller d'état en service extraordinaire et pensionné en Hollande, a obtenu du Roi Guillaume I^{er} le titre de baron, transmissible à ses descendants par droit de primogéniture.

Lettres-patentes de chevalerie héréditaire avec décoration d'armoiries en faveur de Charles-François-Humbert Clément de Cléty, écuyer, ancien capitaine de cavalerie, ci-devant commandant d'un escadron au régiment de Saxe-Cobourg dragons, au service de S. M.; de Jean-Joseph-Nicolas Clément de Cléty, écuyer, avocat au conseil de Brabant et d'Eugène-Nicolas Clément de Cléty, écuyer, chef-officier de justice de la ville de Genappe, frères et fils d'Alexandre-Théodore Clément de Cléty, écuyer, en son vivant chef-officier de la dite ville de Genappe, et de Petronille Olivet. — Du 25 novembre.

1790.

Il n'a pas été accordé de lettres-patentes de noblesse cette année.

1791.

Lettres-patentes de baron en faveur d'Alexandre-Joseph-Ghislain Le Blasier, écuyer, fils d'Anselme-François-Joseph Le Blasier, écuyer, et de Marie-Jeanne Demadre. — Du 7 février.

Lettres-patentes de noblesse en faveur de Joseph-Marie-Aloïs Florisone, natif d'Ypres, fils de François-Jacques Florisone, conseiller pensionnaire de la salle et châtellenie d'Ypres et de Marie-Thérèse de Gheus. — Du 8 février.

Lettres-patentes de baron en faveur de Jacques-Henri de Lunden, colonel du régiment de Clerfayt, pour lui et toute sa postérité. — Du 29 mai.

Lettres-patentes autorisant Jean-Marie-Stanislas Marquis de Desandrouin et Pierre-Benoît vicomte de Desandrouin de Villers-sur-Lesse, frères, à sommer d'une couronne à cinq fleurons l'écu de leurs armoiries et à le décorer d'un manteau de gueules fourré d'hermine. — Du 15 novembre.

Lettres-patentes de baron en faveur de Josse Clemmen, seigneur d'Acrene St.-Géréon, et de Peteghem, ancien échevin du magistrat

de la Keure de Gand, fils de Pierre Clemmen et d'Anne van Poecke. — Du 18 novembre.

Lettres-patentes de baron avec décoration d'armoiries en faveur de Jacques-Joseph de Stassart, conseiller d'État et ancien président du conseil provincial de Namur. — Du 7 décembre.

Lettres-patentes de chevalerie héréditaire en faveur de Gisbert-Josse van Cazele, fils de Gisbert van Cazele, écuyer, et de Catherine-Thérèse Courtens. — Du 9 décembre.

Lettres-patentes de baron avec décoration d'armoiries en faveur de Charles-François-Hyacinthe-Ghislain de Vischer de Celles, trésorier de la ville de Bruxelles, fils de Ferdinand-Philippe-Ignace de Vischer, baron de Celles, seigneur de la haute-ville et franchise de Traulez, de Pottes, Schiplaeken, Rollegem, et de Constance Honorée-Thérèse vicomtesse van der Haeghen. — Du 17 décembre.

Lettres-patentes de chevalerie héréditaire en faveur de Guillaume-Melchior-Bernard de Naeyer, écuyer, seigneur de Meulebeke et Gortshem, et d'Elisabeth-Catherine Remy. — Du 20 décembre.

1792.

Lettres-patentes de baronnie de son nom et de la seigneurie de Herderssem en faveur de Pierre-Livin-Louis du Bois dit van den Bossche, écuyer, seigneur de Herderssem, du pays de Rotzelaer, de Wulfsberghe, Meere et autres lieux, fils de Guillaume-Dominique du Bois dit van den Bossche, baron de Herderssem, et de Marie-Louise-Colette-Scholastique Vanderhaegen. — Du 6 janvier.

Lettres-patentes de baron avec décoration d'armoiries en faveur de Constant-Fidèle-Joseph du Val, chevalier héréditaire, seigneur de Beaulieu, membre du conseil de la ville de Mons, et député de ce corps aux états de Hainaut, fils de Guillaume-Joseph du Val, chevalier, et d'Iolende-Thérèse-Claire Hubert, pour lui et toute sa postérité. — Du 23 janvier.

Lettres-patentes de baron en faveur d'André-Charles-Joseph-Ghislain de Brouhoven, fils de Nicolas-Joseph de Brouhoven, comte de Bergeyck, et de Marie-Charlotte de Vischer, des barons de Celles, et érection de la terre de Ghoyek, en Brabant, en baronnie. — Du 29 janvier.

Lettres-patentes de baron en faveur de François-Joseph de Stassart, major des armées de S. M., conseiller receveur général des domaines du département de Binche et prévôt des ville, terre et prévôté dudit Binche, fils puiné de Jacques-Joseph baron de Stassart. — Du 15 avril.

Lettres-patentes de baron avec décoration d'armoiries en faveur de Philippe-Clériarde-Joseph Huys, écuyer, seigneur de Thy Hattain et de Bois-S^t-Jean, fils de Jean-Joseph Huys, écuyer, et de Marie-Thérèse Duchesne, avec clause de réversibilité de ce titre, à défaut d'enfants, à son frère Jean-Joseph Huys. — Du 25 mai.

Lettres-patentes de chevalier héréditaire en faveur de Henri-Joseph Schoutheet, écuyer, ancien échevin de la ville de Termonde, et receveur général de la dite ville, fils de Jean-Louis Schoutheet écuyer, et d'Isabelle-Marie Van Steenlant. — Du 14 mai.

Lettres-patentes de noblesse en faveur de Jacques-Antoine-Joseph Crombez, natif de Lenze, fils d'Antoine Crombez et de Marie-Joseph Basselet, et en faveur de son cousin germain Georges-Benoît Crombez, licencié en droit, fils de Philippe-Joseph Crombez et de Marie-Philippe Cantineau. — Du 1^r juillet.

Lettres-patentes de chevalerie héréditaire en faveur de Jacques-Bernard Van de Vivere, écuyer, avocat au conseil de Flandre, demeurant à Gand, fils de François-Corneille Van de Vivere, écuyer, conseiller pensionnaire du magistrat de la Keure de Gand, et de Françoise-Catherine de Jonghe. — Du 1^r juillet.

Lettres-patentes de chevalerie héréditaire en faveur de Jean-Lambert Wouters, écuyer, seigneur d'Oplinter et Boukhout, secrétaire du magistrat de Tirlemont. — Du 26 août.

Lettres-patentes autorisant Jean-Marie-Joseph Van den Vyvere,

écuyer, licencié en droit, haut échevin du pays de Tirlemont, fils de Jean-Joseph-Emmanuel Van den Vyvere, écuyer, lieutenant grand bailli, puis haut échevin du dit pays, et de Marie-Marguerite-Cornélie Van Migro, à faire supporter l'écu de ses armoiries par deux lévriers d'argent accolés d'or. — Du 29 août.

Lettres-patentes de chevalerie héréditaire en faveur de Livin-Jacques, Josse-Charles, François-Amand et Pierre-François Clemmen, frères, fils de Josse baron Clemmen. — Du 12 septembre.

Lettres-patentes de baron en faveur de Pierre Joseph de Bemmél, écuyer, ancien capitaine commandant d'escadron au régiment de St-Ignon, natif de Bruxelles, fils de Martin-Philippe de Bemmél, écuyer, et d'Élisabeth de Belvaux, et époux de Jeanne-Josine-Colette Van Hoobronck. — Du 4 octobre.

1793.

Lettres-patentes d'érection de la terre et seigneurie d'Arquennes en Brabant, en baronnie, en faveur de Charles-Joseph-Ghislain comte de Lalaing et Tildonck, vicomte d'Audenaerde, fils de Maximilien comte de Lalaing et Tildonck, baron de Wanhin, seigneur de Santberge, etc., chambellan de S. M., membre de l'État noble de Brabant, grand bailli de la ville et chatellenie de Courtray, et de dame Anne-Marie-Philippine baronne de Draeck, dame de l'ordre de la Croix étoilée, et dame du palais de S. A. R. Madame Parchiduchesse Marie-Christine. — Du 15 juin.

Lettres-patentes de noblesse avec décoration d'armoiries en faveur de Jean-Baptiste Anthoine, secrétaire aulique de la chancellerie des Pays-Bas, et de son frère Charles Anthoine, official à l'ambassade impériale en Russie. — Du 25 août.

Lettres-patentes de noblesse en faveur de François-Jean Iweins, natif d'Ypres, fils de François-Jérôme Iweins et de Marie-Dorothee d'Allaëys. — Du 1^r septembre.

Lettres-patentes de noblesse en faveur d'Élisabeth de Doncker,

filie de Christophe de Doncker et d'Anne-Marie Dyns, demeurant à Bruxelles. — Du 20 septembre.

Lettres-patentes de noblesse en faveur de Jacques-Joseph-Charles van Pruyssen, lieutenant de la Chambre des tonlieux de la ville d'Anvers, fils de Ferdinand-Herman-Joseph van Pruyssen et de Marie-Anne de Wilde. — Du 29 septembre.

Lettres-patentes de noblesse avec décoration d'armoiries en faveur de Cajetan Clady, secrétaire aulique à la chancellerie des Pays-Bas. — Du 1^r novembre.

Lettres-patentes de noblesse avec décoration d'armoiries en faveur de François-Philippe Weber, secrétaire aulique et official second à la chancellerie des Pays-Bas, fils de..... Weber, conseiller intime et directeur du conseil des domaines et finances à Manheim. — Du 1^r novembre.

Lettres-patentes de vicomte avec décoration d'armoiries en faveur de Henri-Joseph de Villers, chevalier, maître de requêtes et conseiller au grand conseil de Malines, et de ses frères Servais-Augustin de Villers, maréchal de camp au service d'Espagne, Ursmain baron de Villers, major du régiment de Brentano et Théodore de Villers, chanoine de la cathédrale de Tournay, fils de Servais-Augustin de Villers et de Marie-Elisabeth de Rorive, avec autorisation de joindre au nom de Villers ceux de Waroux, Awans, Bouillet et Bovenistier ensemble ou chacun d'eux en particulier. — Du 10 décembre.

1791.

Lettres-patentes de noblesse en faveur de Henri-Jacques Legrelle, natif d'Anvers, licencié en droit, ancien échevin de la dite ville, fils de Gérard Legrelle et de Catherine Oliva ¹. — Du 29 janvier,

¹ Henri-Jacques Legrelle, anobli le 29 janvier 1794, était l'oncle de notre estimable confrère M. Gérard-Joseph-A. Legrelle, bourgmestre d'Anvers. (Note de la rédaction).

Lettres-patentes autorisant Pierre-Dominique-Antoine Van Velde, conseiller d'État et d'épée, et lieutenant de la cour féodale de Brabant, à porter le titre de baron du vivant de son frère aîné non marié. — Du 12 mars.

Lettres-patentes de confirmation de noblesse en faveur de Adrien-Jacques Goethals, ancien échevin de la Keure de la ville de Gand, et conseiller du mont-de-piété de la dite ville, et de ses frères Guillaume-Josse-François, Josse-Laurent et Adrien-Jacques, fils de Josse Goethals, gouverneur de la Chambre des pauvres et conseiller du mont-de-piété de la dite ville de Gand, et de Thérèse-Michel Le Febure. — Du 29 mars.

LISTE DES TITRES

DE

DUK, PRINCE, MARQUIS, COMTE, VICOMTE ET BARON,

appliqués à des seigneuries ou des noms de famille, et relevés à la cour féodale

de Brabant ;

laquelle a été présentée à la Chambre des Comptes, le 28 décembre 1784.

ASSCHE, marquisat créé par diplôme du 22 août 1663, et dernièrement relevé par dame Catherine-Lonise de Cottereau, marquise douairière de Wemmel.

AISEAU, marquisat érigé le 25 avril 1625, et relevé le 18 mars 1774, par messire François-Joseph-Rasse, prince de Gavre, par le trépas de son père.

AVERNAS LE GRAS, baronnie érigée le 5 janvier 1676 et relevée le 21 août 1778, par Rebea Teixeira, junior, par le décès de son père.

BOUSEVAL, seigneurie sur laquelle est appliqué le titre de comte érigé sur le nom de Van der Stegen par diplôme du 30 janvier 1698. Le titre a été relevé le 5 mars 1744 par Messire Jean Baptiste-Joseph-Christian, comte Van der Stegen, par le trépas de son père.

BYGAERDEN, marquisat érigé le 11 novembre 1741, relevé le 10 avril 1779, par dame Marie-Josephe-Claire-Wernère, comtesse donataire de Zierotin de Liegenau, née comtesse de Koenigssegg Erps, par le trépas de son père.

BAUTERSEM, baronnie érigée par diplôme du 29 mai 1745, relevée le 16 juillet 1745, par messire Philippe-Norbert, comte Van der Meere.

BRUXELLES. Le vicomté de Bruxelles érigé d'ancienneté, relevé le 16 février 1769, par messire Philippe-Joseph de Varick, comte de Sart, par le trépas de son père.

BOUCHOUT, baronnie érigée le 10 mars 1640, relevée le 6 mars 1761, par messire Pierre-Charles-Jean-Alexandre-Joseph, comte de Roose et de Baisy.

BLAESVELD, baronnie, érigée le 1^r avril 1647, relevée en 1770 par Maximilienne-Thérèse d'Ognies, duchesse donataire de Croy.

BAISY avec **LOUPOIGNE**, comté érigé le 7 juillet 1770, relevé par messire Pierre-Jean-Alexandre-Joseph, comte de Roose et de Baisy.

CARLOO, seigneurie érigée en baronnie le 12 septembre 1678 ; le titre a été relevé le 10 décembre 1765, par messire Jean-Joseph-Philippe Van der Noot, comte de Duras, par le trépas de son père.

CELLES SUR LE PIÉTON, baronnie érigée le 1^r septembre 1688, relevée le 28 mars 1782 par messire Antoine-Philippe de Vischer, baron de Celles.

CLOOTS, nom de famille érigé en titre de baron, appliqué sur la seigneurie de Schilde par diplôme du 26 octobre 1768, relevé par messire Gilles-Joseph Cloots.

COLLINS, nom de famille érigé en titre de comte par diplôme du 15 mars 1709, relevé le 22 octobre 1715 par messire Alexandre-Gaspar-Melchior-Balthazar, comte de Collins, par le trépas de son père.

CORROY, seigneurie érigée en comté le 5 février 1695 ; le titre

a été relevé le 31 octobre 1775, par messire Charles-Florent-Maurice, comte de Nassau, par transport de son frère.

CORSWAREM-LOOZ, nom de famille érigé en duché et appliqué sur les seigneuries de Wavre, de la Pière, de la Gheyte, de Grandlez, Ste-Marie et Nantiment, par diplôme du 24 décembre 1754; le titre a été relevé, le 16 février 1758, par messire Joseph-Philippe-Hyacinthe duc de Corswarem-Looz.

CUMPTICH, baronnie érigée le 17 août 1661, relevée le 29 avril 1765, par messire François-Joseph-Constantin Ghislain de Vicq, par le trépas de son père.

DIEGHEM, baronnie érigée le 28 septembre 1757 et relevée le 28 avril 1765 à titre d'érection, par dame Françoise Charlotte, baronne de Pieremans.

DILBEKE, comté érigé par diplôme du 30 mars 1690, et relevé le 2 décembre 1778, par dame Brigitte-Josèphe Schockaert, comtesse de Tirimont, baronne de Gaesbeke, douairière de Templeuve, par le trépas de son frère.

DION LE MONT, comté érigé le 16 décembre 1665, relevé le 21 mai 1768 par dame Philippine-Caroline, comtesse douairière d'Arberg, née comtesse de Limminghe.

DONGELBERGE, ville et seigneurie érigée en comté le 25 octobre 1692. Le relief du titre a été fait le 23 mars 1771 par messire Joseph, comte d'Argenteau-Dongelberge, par le trépas de son frère.

DU MONT, nom de famille érigé en titre de baron le 27 juin 1690, relevé le 5 février 1721, par messire Claude-Henry, baron du Mont, par le trépas de son père.

ELISSEM, baronnie érigée par diplôme du 20 mai 1695 et en comté par diplôme du 5 janvier 1722; le titre de comte a été relevé le 2 avril 1722 par messire Guillaume-Claude-Joseph de Ruyschen.

ERPS avec **QUERPS**, seigneuries séparées de la baronnie de Saventhem et érigées en comté par diplôme du 31 décembre 1644; le titre a été relevé par la comtesse de Koenigsegg-Erps, par la mort de son père.

EVERBERGE, principauté érigée le 1^r mai 1686, et relevée le 26 septembre 1761 par dame Marie-Catherine, comtesse de Mérode, née princesse de Rubempré, par le trépas de son père.

EYNATTEN, nom de famille érigé en titre de baron par diplôme du 25 octobre 1712, relevé le 14 septembre 1720 par messire Jacques-Théodore d'Eynatten, par le trépas de son père.

FONSECA, nom de famille érigé en titre de baron par diplôme du 1^r octobre 1715, relevé par messire Marc de Fonseca le 23 octobre 1714.

GENTINES, baronnie érigée par diplôme du 4 mai 1716, et relevée le 24 octobre 1752 par messire Robert d'Udekem, seigneur de Limelette, par le trépas de son père.

GOTTIGNIES, nom de famille érigé en titre de baron par diplôme du 26 mai 1725, relevé par messire Lancelot, baron de Gottignies, le 2 octobre 1725.

GRIMBERGHEN, seigneurie érigée, le 6 janvier 1777, en principauté, dont le relief a été fait, le 18 février de la même année, par messire Henry, comte de Mastaing.

HERENT, baronnie érigée par diplôme du 17 août 1658, et relevée le 21 février 1750 par messire Corneille, comte de Spangen, par la mort de son père.

HERZELLES, nom de famille, érigé en marquisat. Le titre de marquis appliqué, en vertu du diplôme du 6 octobre 1689, sur la seigneurie de Facuwez, a été relevé le 29 janvier 1761, par madame la donataire marquise d'Herzelles.

HINNISDAEL, nom de famille érigé en comté par diplôme du 10 février 1725. Le titre a été relevé le 30 septembre 1724 par messire Joseph d'Hinnisdael, par la mort de son père.

HOBOKEN, seigneurie érigée en duché par diplôme du 24 avril 1717. Le relief du titre a été fait par messire Wolfgang, duc d'Urzel et d'Hoboken, par la mort de son père.

HOENSBROECK, seigneurie érigée en marquisat par diplôme

du 30 décembre 1675. Le relief des titres a été fait en 1776 par...., marquis d'Hoensbroeck, par la mort de son père.

HOMBEKE, seigneurie érigée en comté par diplôme du 22 septembre 1722. Le relief du titre a été fait le 5 avril 1775, par messire Ignace Van der Linden baron d'Hooghorst, par la mort de son frère.

HOOGHSTRAETEN, seigneurie érigée en comté le 9 septembre 1518 et en duché le 6 janvier 1740. Le titre de duc a été relevé le 5 novembre 1770, par messire Maximilien-Frédéric, duc d'Hoogstraeten.

HOOGHORST, seigneurie érigée en baronnie par diplôme du 27 septembre 1665. Le relief du titre a été fait le 21 novembre 1772, par messire Ignace Van der Linden, baron d'Hooghorst, par le décès de son père.

HORNES, nom de famille érigé en principauté par diplôme du 19 octobre 1677. Ce titre, appliqué sur la terre d'Overysse, a été relevé le 7 juin 1764 par dame Marie-Thérèse, princesse de Hornes, femme du prince Philippe de Salm.

HOVORST, seigneurie érigée en baronnie le 15 janvier 1675. Le relief en a été fait par messire Jean de Villegas par la mort de son père.

HOVE SAINT-LAURENT, seigneurie érigée en baronnie par diplôme du 10 mai 1675. Le relief du titre a été fait le 1 avril 1773 par dame Thérèse de Paule, baronne de Bronhoven et d'Hove, par le trépas de son père.

HULDENBERGHE, seigneurie sur laquelle a été appliqué, le 15 juin 1766, le titre de baron du nom de Baudequin en vertu du diplôme du 2 mars de la même année. — Le titre a été relevé le 17 juin 1766 par messire Idesbalde de Baudequin, par cession et anticipation d'hoirie de son père.

HUMBEECK, seigneurie érigée en comté par diplôme du 24 novembre 1694, et relevée le 8 avril 1765, par dame Marie Le Cocq,

compagne de messire Eustache d'Assignies, marquis d'Oisy, par le trépas de son grand-père.

INCOURT, seigneurie érigée en baronnie par diplôme du 23 juillet 1776 et relevée le 27 septembre de la même année, par messire François, marquis du Chasteler et de Courcelles.

JODOIGNE, ville et seigneurie érigée en comté par diplôme du 12 juin 1728, relevée par messire Philippe, comte de Romrée, le 4 septembre 1755, par le décès de son père.

KIESEGEM, baronnie érigée par diplôme du 4 août 1675, relevée le 15 décembre 1765 par dame Marie le Roi de Valangart, par la mort de son frère.

LEEFDAEL, baronnie érigée par diplôme du 15 juin 1679, relevée le 29 avril 1771, par dame Catherine de Paul-Ghislaine de Brouhoven, comtesse de Bergeyck, par le trépas de son père.

LEEuw-Sr.-PIERRE, seigneurie érigée en baronnie par diplôme du 20 décembre 1690, relevée le 25 décembre 1762, par Jean, comte de Coloma, par la mort de sa mère.

LIBERCHIES, comté érigé par diplôme du 12 juillet 1684, relevé par Chrétien, comte de Lannoy, le 17 février 1759, par le décès de sa grand-mère.

LICHTAERT, baronnie érigée par diplôme du 17 novembre 1767, relevée par messire Charles Van de Werve, le 26 octobre 1768, par cession et anticipation d'hoirie consentie par son père.

LILLO et titre de **DYCKGRAEFSCHAP** avec toutes ses appartenances d'ancienneté, relevé le, par dona Thomassa Mas-sien van Dale.

LIMALE, baronnie érigée par diplôme du 12 juin 1655 et relevée le ..., par Eugène, marquis de la Puente, par le décès de son père.

LIMELETTE, baronnie créée par diplôme du 1^r septembre 1775, et relevée le 22 janvier 1776, par messire Philippe van den Berghe de Limminge.

LOMBEECK-SAINTE-MARIE, seigneurie éclissée de l'ancienne baronnie de Gaesbeck, et érigée en baronnie par diplôme du

1^r mars 1768. Le relief du titre a été fait le 14 février 1785, par messire Jean van Volden de Santbergen, par cession et anticipation d'hoirie, consentie par son frère le chanoine.

MEERBEKE, baronnie érigée par diplôme du 11 juin 1687, relevée en octobre 1758, par Libert Christyn, baron de Meerbeke, vicomte de Vueren, par le décès de son frère.

MOLENBAIS, baronnie érigée par diplôme du 25 juillet 1766, relevée le 2 avril 1776 par Jean, comte de Quarré.

MORCHOVEN, comté érigé par diplôme du 6 mai 1684, et relevé par dame Maximilienne d'Oignies, comtesse de Coupigny, duchesse donataire de Croy, le 15 mai 1770.

MORIENSART, baronnie érigée par diplôme du 30 juillet 1657, relevée le 15 janvier 1770 par messire Pierre Coloma, par le trépas de son père.

NEERYSSCHE, baronnie créée par diplôme du 30 août 1691, relevée le 11 mars 1771, par messire Jean-Albert d'Overschie.

NOIRMONT, baronnie créée par diplôme du 2 mai 1658, relevée le 21 mai 1768, par dame Philippine, comtesse douairière d'Arberg de Vallengin, par le décès de son mari.

OPPUERS, baronnie créée par diplôme du 22 mars 1664, relevée le 6 septembre 1777, par François marquis et comte d'Hanguart, baron d'Avelin, par le décès de son père.

OTTIGNIES, seigneurie sur laquelle est appliqué le titre de vicomte en vertu du diplôme du 6 mars 1757, relevée, le 29 octobre 1740, par messire Alexandre Bertout de Carillo, seigneur de Couwenbourg, par le décès de son père.

OVERHEEMBEKE et NEERHEMBEKE, baronnie érigée par diplôme du 20 avril 1706, relevée le 18 octobre 1730 par messire Jacques Van Uffels, par le décès de son père.

PASCALÉ, nom de famille érigé en titre de marquis par diplôme du 6 janvier 1709, et relevé le 21 août 1715 par Pierre, marquis de Pascale, par le décès de son père.

PELLENBERGH, baronnie érigée par diplôme du 2 juin 1655 et relevée le 9 août 1762 par Jean de Villegas, baron d'Hovorst.

PERCK et **ELEWYT**, baronnie érigée par diplôme du 5 mai 1659 et confirmée dans la lignée de messire Louis de Steelant par lettres du 22 mai 1728, relevée le 25 juillet 1775, par dame Anne de Steelant, par le décès de sa sœur.

PIETREBAIS, seigneurie sur laquelle est appliqué le titre de de baron érigé sur le nom de van Eck en vertu du diplôme du 17 janvier 1722, relevée le 12 mai 1750 par Jean, baron d'Eck, bourgmestre de la ville de Wageningen.

POEDERLÉ, baronnie créée par diplôme du 24 mars 1653, et relevée le 18 avril 1781, par messire Eugène d'Olmen, par le décès de son père.

PUTTE, baronnie créée par diplôme du 14 avril 1664, relevée le 27 juillet 1744, par messire Philippe Van der Stegen, par le décès de sa grand'mère.

RESVES, baronnie créée par diplôme du 2 septembre 1657, relevée le 10 octobre 1749, par messire N..... de Montmorency, marquis de Morbecq.

ROOSBEKE et **NEDERBUTSELE**, baronnie érigée par diplôme du 5 mars 1737, relevée le 21 janvier 1777, par Jean, baron de Loen.

RUMPSDORP, seigneurie sur laquelle est appliqué le titre de baron créé sur le nom de Tulden, par diplôme du 10 mai 1721 ; le titre a été relevé le 18 avril 1754 par messire Emmanuel Corten, dit de Brialmont.

RUYSBROECK, comté érigé par diplôme du 20 septembre 1752, relevé le 3 septembre 1751 par Ferdinand, comte d'Yves, par le décès de son père.

SAINTE AGHTENRODE, comté créé par diplôme du 11 mars 1651, relevé le 9 janvier 1762, par messire Eugène, marquis de la Puente.

SAINT-LAMBERT et **LIBERSART**, baronnie créée par diplôme du 25 octobre 1695 et confirmée par lettres du 14 juillet 1717, relevée le 10 septembre 1754 par messire Charles de Varick, vicomte de Bruxelles, par le décès de son père.

SAINT-REMY-GEEST, comté créé par diplôme du 13 novembre 1662 et confirmé par lettres du 20 septembre 1688, relevé le

24 août 1774, par messire Ferdinand d'Olmen, par le décès de son père.

SCHILDE, seigneurie sur laquelle est appliqué le titre de baron en vertu du diplôme du 31 août 1768, relevée le 26 octobre 1768, par Philippe baron Van de Werve.

SCHOONHOVE, comté créé par diplôme du 16 mai 1716, relevé le 7 mars 1765 par Jean, comte Van der Noot, par le décès de son père.

SENEFFE, seigneurie sur laquelle est appliqué le titre de comte accordé par diplôme du 28 mars 1768 à messire... de Pestre; le titre a été relevé le 15 novembre 1774, par messire Joseph de Pestre, comte de Turnhout, par le décès de son père.

STALLE, seigneurie sur laquelle a été appliqué le titre de baron créé sur le nom de van Hamme, par diplôme du 27 mars 1688, et confirmé par lettres du 25 juillet 1759, et plus tard le titre de vicomte, créé sur le nom de Roest, par diplôme du 19 août 1779. — L'application a été faite le 26 octobre 1779, par messire Jérôme de Roest d'Alkemade, vicomte de Stalle.

STEENUFFEL, comté érigé par diplôme du 25 avril 1685, relevé le 27 janvier 1750, par Charles, comte de Maldeghem et de Steenuffel, par le décès de son père.

TEMATH, WAMBEKE, SAINTE-CATHERINE-LOMBEKE, seigneuries érigées en comté sous le nom de Cruyckenbourg, par diplôme du 25 octobre 1662. Le relief du titre a été fait le 2 décembre 1724, par messire Henri de Fourneau, comte de Cruyckenbourg, par le décès de son père.

TERVUEREN, vicomté d'ancienneté, relevé le 20 avril 1718, par messire Libert Christyn, fils cadet du baron de Meerbeke, par le décès du conseiller Christyn, son grand oncle.

THILDONCK, comté créé par diplôme du 10 septembre 1699, relevé le 5 novembre 1770, par Maximilien, comte de Lalaing et de Thildonck, vicomte d'Audenarde, par le décès de son père.

TRASIGNIES, marquisat créé le 8 février 1614, relevé le 10 juin 1775, par Jean-Népomucène, marquis de Traisignies, par le décès de son père.

T'SERCLAES, nom de famille érigé en titre de baron par diplôme du 31 août 1628 pour les hoirs et successeurs mâles et femelles en ligne directe, relevé le 7 février 1776 par messire Augustin baron T'Serclaes, par le décès de son père.

VAN DEN BERGHE, nom de famille érigé en titre de comte par diplôme du 7 juillet 1694, relevé le 24 mars 1775 par dame Philippine, comtesse douairière d'Arberg de Vallengin et du Saint-Empire par le décès de son père.

VAN WEERDEN, nom de famille érigé en titre de baron par diplôme du 12 février 1686, relevé le 12 juillet 1756, par Hyacinthe, baron Van Weerden.

VILLERS, nom de famille érigé en titre de baron par diplôme du 6 janvier 1709, relevé le 10 février 1759, par Philippe, baron de Villers, par le décès de son père.

VORSSELAER, comté créé le 24 août 1768, relevé le 4 mars 1774 par Charles, comte Van de Werve et de Vorsselaer, baron de Lichtaert, par le décès de son père.

VREMDE, baronnie créée par diplôme du 25 août 1660, relevée le 26 avril 1758 par messire Bernard Van der Graecht, baron de Vremde, par cession et anticipation d'hoirie consentie par son père.

WEMMELE, marquisat créé par diplôme du 15 mars 1686, relevé le 8 mai 1761, par messire Amour-Joseph-Philippe-Charles Taye, par cession et anticipation de son père.

WRANGEL, nom de famille érigé en titre de comte par diplôme du 6 janvier 1709, relevé le 6 août 1710, par messire Fabien de Wrangel, lieutenant-général.

NOTICE

SUR LA

MAISON DES TEMPLIERS

A DOUAI,

et sur le lieu où l'on a découvert la pierre tumulaire du commandeur Simon de Thiennes ;

COMMUNIQUÉE PAR

M. le comte de Thiennes de Rumbecke ,

Membre honoraire de l'Académie d'Archéologie ; de la Société des antiquaires de la Morinie ; etc.

Non nobis, Domine, non nobis,
sed nomini tuo da gloriam ¹

« Ils vivent (disait S^t-Bernard) sans avoir rien en propre, pas même leur volonté. Vêtus simplement et couverts de poussière, ils ont le visage brûlé des ardeurs du soleil, le regard fier et sévère à l'approche du combat, ils s'arment de foi au dedans et de fer au dehors ; leurs armes sont leur unique parure ; ils s'en servent avec courage dans les plus grands périls, sans craindre ni le nombre ni la force des barbares.... »

¹ Cette inscription se lisait sur le Beauséant : on sait qu'on nommait ainsi l'étendard de l'ordre du temple.

Le vieux temple, bâti au pied de notre rempart du nord, par Thierry d'Alsace, a vu disparaître, en 1853, tout ce qu'il offrait encore d'intéressant ; c'est une page de plus effacée de l'histoire du moyen âge. Ses arcades en ogive, ses élégantes colonnettes, ses belles fleurs de lys d'or, que le temps avait épargnées, n'ont pas trouvé grâce devant le spéculateur qui s'est rendu adjudicataire des grés de l'antique chapelle des Templiers. A peine si un archéologue a pu arracher, au marteau destructeur, quelques fragments des décorations de ce curieux monument. Il ne reste debout maintenant du manoir des chevaliers, que la porte extérieure, dont on a renversé depuis dix-huit mois les tourelles, et près du rempart, qu'une ou deux chambres, avec leur hautes cheminées en pierre, adossées à la tour principale... La brosse du badigeonneur a recouvert de blanc et d'ocre les vieilles murailles et la belle teinte grise ardoisée des pierres.

C'est ainsi que nous autres hommes civilisés, avec nos prétentions au savoir, traitons nos monuments historiques, à peu près comme font les Turcs, de ceux de l'Orient : nous les jetons à terre, les cachons par d'informes masures ou les couvrons de sales couleurs.

Pauvre peuple, si sensible au mot *gloire*, si jaloux de la sienne et si peu soigneux de celle de ses ancêtres !

Les deux maisons de l'ordre du temple qui ont existé à Douai, sont sans illustration particulière ; fondées comme établissement hospitalier, et dans un but unique d'humanité, leur histoire ne doit offrir qu'un faible intérêt ; sans doute, la chronique de ces maisons pouvait en présenter un véritable ; car elle devait raconter les *faits* et *gestes* des vieux chevaliers, qu'à cause de leurs blessures ou de leurs infirmités, on renvoyait des lieux saints, prendre leur retraite dans ces demeures hospitalières ; — mais les féroces persécuteurs de cet ordre illustre, ont détruit avec lui tous les écrits qui s'y rattachaient, et ce n'est que par les manuscrits isolés d'hommes qui avaient eu des relations avec les chevaliers, après l'abolition de l'ordre, qu'on est parvenu à rassembler les détails que nous allons donner.

Sous le nom de *maison Notre-Dame*, Thierry d'Alsace comte de Flandre, fonda au mois d'octobre 1155, l'établissement connu de nos jours, sous le nom du Temple. C'était un lieu couvert d'eau et de roseaux ; et dont cependant, dans peu d'années, les chevaliers surent rendre le séjour assez agréable. — Ce prince la dota d'une charrue de terre, située à Sin-le-Noble, village de son domaine, et de beaucoup de rentes foncières sur les courtils du marais douaisien. Philippe d'Alsace, son fils et son successeur, à la demande de Baudouin de Gand, son neveu, commandeur de la Baillie des maisons du Temple en Flandre, lui donna tous les reliefs du château de Douai, le dixième de la vente des terres à Bourges, et le dixième de la dime du Forest.

Les Templiers accrurent encore leurs revenus de quelques donations, mais sans jamais les mendier ; de nombreuses preuves de cette vérité ont été recueillies dans les archives de la ville de Douai.

Quelques années après l'établissement des Templiers à Douai, des contestations s'élevèrent entre eux et la commune de Douai — toujours fière de ses anciens privilèges. Pour y mettre fin, une transaction intervint entre les échevins et les chevaliers de la Sainte Milice. Nous en transcrivons ici quelques fragments :

« Premièrement, notre seigneur le comte de Flandre, et
» nous échevins de Douai, et autres justiciers de la dite ville, sous
» le même comte, et nos successeurs, auront la justice haute et
» basse, le domaine et la juridiction dans tous les lieux susdits à
» perpétuité, comme dans tous les endroits de l'échevinage, les
» dits frères renonçant pour eux et leurs successeurs à leur droit
» de possession, de propriété, de justice, de juridiction de do-
» maine qu'ils transportent entre les mains de monseigneur le comte
» et de nous échevins, excepté que la maison du temple de Douai,
» où il y a maintenant une chapelle et les frères du Temple qui y de-
» meurent, telle qu'elle se comprend en long et en large, bâtie ou non
» bâtie, contenant en totalité depuis les fossés qui l'entourent, six
» *rasières une coupe et demie*, non compris les dits fossés, dans les
» quels les dits religieux pourront pêcher, restera libre et indépen-
» dante à perpétuité. Les dits frères y auront justice haute et basse,

» généralement tout ce qui appartient à seigneurie, sauf les droits
» de domaine souverain, de garde et de ressort qui resteront à
» monseigneur le comte de Flandre, en sorte que si quelque affaire
» dévolue au domaine du comte, se présente, nous échevins de
» Douai devront en avoir la connaissance et la juger. Nous voulons
» aussi que tous sachent que notre dit seigneur le comte et les
» échevins, communauté et autres justiciers de Douai avons toute
» justice directe haute et basse sur les fossés de la dite maison,
» comme sur les autres lieux de l'échevinage de Douai, sauf la
» pêche et le droit d'y pêcher comme il est dit ci-dessus, et s'il
» arrive que quelqu'un soit trouvé pêchant contre le gré des
» frères, ils pourront le prendre et le livrer au bailli, et à nous
» échevins qui en ferons justice. — N'entendons pas comprendre
» dans cette exception les fossés de l'intérieur de la maison, sur
» lesquels toute justice reste aux frères. Ils ne pourront en leur
» enclos établir de fourches patibulaires, exécuter à mort, faire
» couper un membre, ou répandre le sang; et quand il sera ques-
» tion d'un jugement de cette espèce, il ne pourra être mis à
» exécution si ce n'est sur les terres du Temple hors de l'échevinage.
» Aucun bourgeois ou autre ne pourra être arrêté dans la maison
» du Temple pour quelque cause que ce soit, à moins que les frères
» le prennent en flagrant délit. »

Cette transaction fut ratifiée au mois de janvier 1291, par Guy, comte de Flandre et de Namur.

La maison de Notre-Dame ne jouissait pas des droits d'asile et de refuge, et il ne paraît pas que les Templiers l'aient jamais réclamé; toutefois leur chapelle avait de grands privilèges, et il fallait pour la mettre en interdit, un ordre exprès des hautes puissances ecclésiastiques; de même que lorsqu'elles croyaient avoir à se plaindre du comte de Flandre ou du corps échevinal de Douai, comme il arriva en 1250, que l'un et l'autre furent excommuniés par le Concile de Soissons pour avoir établi un impôt sur le chapitre de St-Amé.

L'abus de ce foudre ecclésiastique en avait déjà amorti l'effet; car on ne voit pas que les échevins de Douai se soient plus émus de

cette excommunication que ne le feraient les conseillers municipaux de nos jours s'ils encouraient la colère d'un concile pour avoir voulu astreindre les hommes d'Église au droit commun.

En 1282, une bataille eut lieu dans l'enclos de la maison du Temple entre monseigneur Pierre de Douai, chevalier, Jean de Wattines et leurs adhérents d'une part, et les frères de la Sainte Milice de l'autre. La cause n'en fut jamais bien connue, quoique cette affaire ait donné lieu à une information faite par les échevins Jean de France, Richard du Market et Jacques Pain Mouillé, comme il conste des actes de l'échevinage. Jean de Wattines fut tué par le frère Raoult qui combattait, à son corps défendant; plusieurs des adversaires des chevaliers furent blessés.

Messire Pierre de Douai, ayant poursuivi l'épée au poing un chevalier désarmé et qui n'était point au nombre des combattants, fut condamné à dix livres d'amende.

Les chevaliers étaient entourés de beaucoup d'égards par MM. du Conseil, mais aussi ils leur en témoignaient en tout temps leur reconnaissance. Ils protégeaient nos bourgeois voyageant en *terre-sainte*, les assistaient, recevaient leurs dernières volontés et les exécutaient avec la plus scrupuleuse exactitude. — Ils leur servaient de banquiers et de changeurs; car Jean le Gros, dit le Croisé, bourgeois de Douai, étant mort outre-mer, après avoir testé et fait dépôt entre les mains des chevaliers, frère Jean du Temple de Douai, délivra cet argent aux légataires, en présence des échevins qui en donnèrent acte ¹.

Peu après l'époque de la fondation du Temple, une grande partie du marais Douaisien avait été entourée de batis, depuis cette maison sur la ligne des fossés qui baignent le pied du rempart jusqu'à une grosse tour d'où partait le canal qui coule derrière la rue St.-Jean, et ce marais avait pris le nom de la *Neuve Ville*. — Les échevins ayant résolu de remplacer cette clôture par des murs

¹ Reg. aux bans. et édit. fol. 35.

et de supprimer la porte du Temple, placée entre les fossés de cette maison, ainsi que celle de Rieulay, sur l'emplacement de laquelle est aujourd'hui construite la tour servant de magasin à poudre à la porte *Morel*, pour n'en faire qu'une, achetèrent tous les terrains intermédiaires et prolongèrent la grande rue St.-Jacques jusqu'à la nouvelle porte; mais pour y arriver il fallut que les Templiers consentissent à céder à la ville les rentes qu'ils avaient sur ces propriétés, ce qu'ils firent avec un grand désintéressement ¹.

A peu de temps de là, les chevaliers du Temple furent arrêtés et l'ordre fut supprimé, par suite de l'infâme et barbare traité que Philippe-le-Bel avait fait avec Clément V. —

Nous parlerons plus tard de cette odieuse machination. Par la suppression de l'ordre du Temple, la maison de Notre-Dame passa à celui de S'.-Jean de Jérusalem, dit de Malte.

On voyait encore à la fin de 1841, l'écusson de cet ordre sur la porte extérieure de la maison du Temple. Cet établissement continua à rester affecté à l'entretien des vieux chevaliers, selon sa première destination, mais vers le commencement du siècle dernier, les chevaliers de Malte cessèrent de l'habiter; — cependant on continua à y dire la messe jusqu'en 1762. Les biens de l'ordre de Malte, ayant été aliénés par la loi du 19 septembre 1792, cette maison fut alors vendue comme propriété nationale. Elle sert maintenant d'habitation à un cultivateur, qui ne se doute pas qu'il couche sous le toit qui a abrité les chevaliers des ordres les plus puissants et les plus dignes d'être honorés de toute l'Europe. C'est lors des travaux qui ont été exécutés en 1853, que la pierre tumulaire de Simon de Thiennes a été mise à jour. Elle était couverte de deux ou trois pieds de gravois, sur lequel on avait posé une couche de plâtre battu pour en faire une aire de grange; car la chapelle gothique, aux élégantes ogives, avait alors pour destination de renfermer les gerbes récoltées par

¹ La première pierre de la porte Morel, qu'on appela aussi, pendant plusieurs années, Porte Neuve du Temple, fut posée le lundi 9 août 1559. La ville y employa 240 L. 2 S. 9 D.

le fermier suzerain. Informé de cette découverte, nous nous empressâmes de revendiquer cette pierre. Elle nous fut cédée par l'entrepreneur des démolitions moyennant un prix honnête, et elle fut transportée au Musée de Douai, où elle se trouve convenablement placée et désormais à l'abri de tout acte de vandalisme. Ce mausolée est en belle pierre bleue dite de Tournay, de la forme d'un carré long. Il a de hauteur deux mètres, 88 centimètres, et de largeur un mètre, 52 centimètres. L'épaisseur de la pierre est de 18 centimètres. Sur cette pierre est incisée une sorte de portique de basilique, au milieu duquel se trouve la représentation de Simon de Thiennes, ayant la robe de l'ordre et la croix de commandeur sur le côté gauche ; à l'entour on lit cette inscription :

- « Chi gist frère Simon de Thiennes
- » religieux de l'hospital St-Jean de Jerusalem
- » en son temps commandeur de *Ville-Dieu*
- » en la montagne, et receveur de la responcion
- » du prioré de France qui trespassa, l'an
- » mil et jour du mois d'avril.

Priez pour son ame.

La Ville-Dieu est un lieu de l'ancienne marche près de Guéret, département de la Creuse, et situé dans la montagne. Il y avait à la Ville-Dieu une commanderie de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, qui ressortissait de la langue d'Auvergne.

Le receveur des Responcions était un des trésoriers de l'ordre. La responcion était une redevance annuelle que chaque chevalier de St-Jean devait rendre à l'ordre pour le secours de la Terre-Sainte.

TROISIÈME LISTE
DES
FAMILLES NOBLES
DE BELGIQUE,

Titrées sous les anciens souverains des Pays-Bas,
et reconnues par le roi Guillaume 1.^{er} ;

RÉDIGÉE PAR

M. VAN WELEVELD,

membre correspondant de l'Académie ¹.

ARGENTEAU (COMTE D'). Cette famille a été reçue à l'état noble de Liège avec le titre de comte, le 18 janvier 1755 et le 27 avril 1765; titre qui se transmet à tous les descendants ².

¹ Cette liste est destinée à compléter celles qui sont imprimées dans le 1^{er} volume des *Annales*. La première de ces listes a été rédigée par M. Van Weleveld, et la deuxième par un membre du conseil d'administration de l'Académie.

(Note de la Rédaction).

² De cette ancienne et illustre maison est issu M. le comte de Mercy-Argenteau, membre honoraire de l'Académie d'Archéologie, ministre plénipotentiaire et chambellan de l'empereur Napoléon, ci-devant grand-chambellan du roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas, et ancien président de la Société d'émulation des sciences de Liège, et qui, par son mérite personnel, fait honneur à sa haute naissance.

(Note de la Rédaction).

- ASPREMONT DE LYNDEN** (COMTE D'). Le titre de comte a été conféré à cette famille par l'empereur Léopold, en date du 16 mars 1676, et acquis pour tous les descendants.
- BENOIST DE GENTISSART** (BARON DE). Baron par diplôme de l'impératrice et Reine Marie-Thérèse, comme souveraine des Pays-Bas, en date du 16 septembre 1778. Ce titre est transmissible à tous les descendants par ordre de primogéniture.
- VAN DEN BERGHE DE BINCKUM** (CHEVALIER). Chevalier du St.-Empire par diplôme de l'empereur Charles VI, en date du 20 octobre 1715. Ce titre est transmissible à tous les descendants mâles.
- BERLAERE** (CHEVALIER DE). Chevalier par diplôme de l'Empereur Charles VI, en date du 4 octobre 1717. Ce titre est transmissible à tous les descendants mâles.
- BERLAIMONT** (COMTE DE). La terre, baronnie et pairie de Berlaimont a été érigée en comté par Philippe II, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, le 5 août 1575, en faveur de Charles de Berlaimont. Le titre de comte est acquis à tous les descendants mâles et femelles.
- BEUGHEM** (VICOMTE DE). Vicomte par diplôme de l'impératrice Marie-Thérèse, en date du 4 septembre 1756. Ce titre, conféré par droit de primogéniture, est applicable sur une terre à volonté.
- BLAVIER DE LA ROCQ** (BARON). Le titre de baron a été concédé par diplôme de l'empereur Léopold II, le 7 février 1791. Il est transmissible à tous les descendants.
- DE BLOIS D'ARONDEAU** (VICOMTE). Une famille issue de la maison de Blois posséda la seigneurie d'Arondeau, située dans la chancellerie de Tournay. Cette terre fut érigée en vicomté par Louis XIV, roi de France, comme souverain de cette partie des Pays-Bas, par diplôme donné à Versailles en octobre 1675. Ce titre de vicomte est transmissible par droit de primogéniture.
- BORREKENS** (CHEVALIER BARON DE). Le titre de chevalier du

St.-Empire-Romain est concédé par diplôme de l'empereur Charles VI en 1716, et acquis à tous les descendants mâles; et le titre de baron, accordé par diplôme de l'empereur Joseph II en 1785, se transmet par droit de primogéniture.

BRIAS-BRIAS (COMTE DE). Comte du St.-Empire pour tous les descendants des deux sexes, par diplôme de Philippe IV, roi d'Espagne, comme souverain des Pays-Bas.

BROICH (BARON DE). Le titre de baron existe dans cette famille d'un temps immémorial, et a été reconnu par le gouvernement autrichien.

CALF DE NOIDANS (COMTE). Le titre de baron est attaché à la seigneurie de Noidans, située en Franche-Comté, et qui a été érigée en comté par le roi de France en 1787, pour passer au possesseur de cette terre.

CHESTRET D'HANEFFE (BARON DE). Le titre de baron d'Haneffe se portait par les possesseurs nobles de chaque partie de cette terre. Les membres de la famille de Chestret non possesseurs d'Haneffe prenaient le titre de chevalier, en vertu d'un diplôme de M. le comte de Zeyl, en date du 5 mai 1755.

COCQUIEL (CHEVALIER DE). Créé chevalier en 1521, par diplôme du roi de Danemarck Chrétien VI, et confirmé pour tous les descendants mâles par diplôme de l'empereur Charles V, comme souverain des Pays-Bas en 1559.

COPPENS (BARON DE). Le titre de baron a été concédé par diplôme de l'impératrice et reine Marie-Thérèse, en date du 50 novembre 1766, comme souveraine des Pays-Bas. Il est transmissible par ordre de primogéniture, avec érection en comté de la terre de Brias.

COPPIETERS (CHEVALIER). Charles-Henri Coppieters de Cruyshille fut créé chevalier par lettres-patentes de l'empereur Charles VI, en date du 11 décembre 1751. Ce titre est transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

COULLEMONT (BARON DE). Le titre de baron est accordé, selon l'ordre de primogéniture, par l'impératrice et reine Marie-Thérèse, par diplôme du 17 novembre 1756.

CRASSIER (BARON DE). Cette famille a obtenu le titre de baron par diplôme de l'empereur Léopold, en date du 5 juillet 1703. Ce titre est transmissible à tous les descendants mâles et femelles.

CUVELIER DE CHAMPION (BARON DE). Le titre de baron est accordé par l'impératrice et reine Marie-Thérèse, sous la date du 8 mars 1758, et se transmet par ordre de primogéniture.

D'ENNETIÈRES ET DES MOTTES (MARQUIS) COMTE DE MOUSCRON, D'HUST, BARON DE HEULE ET DE LA BERLIÈRE. Cette famille est une des plus anciennes et de plus honorables du Hainaut ; elle est connue noble depuis 1150. Messire Philippe-François d'Ennetières, baron de la Berlière, etc., fut créé marquis par lettres-patentes de Charles II, roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas, en date du 16 septembre 1680. Plus tard l'empereur Joseph II, par diplôme du 5 novembre 1786, permit à Messire Joseph-Marie-Edouard Baudri, marquis d'Ennetières et des Mottes, de faire décorer ses armoiries d'une couronne et d'un manteau ducal, ainsi qu'à tous ses descendants, selon l'ordre de primogéniture, et à l'héritier de ses fiefs.— Ce dernier étant décédé sans enfants, son cousin Germain FRÉDÉRIC-JOSEPH D'ENNETIÈRES lui est succédé dans ce titre. Tous les membres de cette famille portent le titre de comte et comtesse du St.-Empire.

ERREMBAUT DE DUDZEELE (COMTE). Créé comte par diplôme de l'impératrice et reine Marie-Thérèse, comme souveraine des Pays-Bas, en date du..... 1774. Marquis par ordre de primogéniture.

FICQUELMONT DE VYLE (COMTE DE). Le titre de comte avait été confirmé dans cette famille par l'empereur François I^r. en 1745, lors de son avènement au trône; titre que le duc de

Lorraine aurait conféré en 1346. Il est acquis à tous les descendants mâles et femelles.

FLOEN D'ADLERCRONA (BARON DE). Le titre de baron a été concédé par Charles XI, roi de Suède, le 16 décembre 1674 ; immatriculé l'année suivante à Stockholm. Il est transmissible à tous les descendants mâles et femelles.

FOULON DE VILLERS (BARON). Le titre de baron a été conféré par l'empereur Charles VI le 25 janvier 1740, pour tous les descendants mâles et femelles,

FROMENTEAU DE RUYFF (BARON DE). Le titre de baron est concédé par diplôme de l'empereur Joseph II du 16 avril 1784 ; transmissible à tous les descendants du nom de Fromenteau.

SAINT-GÉNOIS (COMTE ET BARON DE). Cette famille a été admise à l'état noble du Hainaut depuis une époque très-reculée. Le titre de baron est concédé par l'empereur Frédéric IV, en 1470, à Simon de St-Génois, chevalier, seigneur de Haudion. La branche aînée porte le titre de comte par droit de primogéniture, et le titre de baron se transmet à tous les descendants mâles et femelles ¹.

GHELLINCK (CHEVALIER DE). Chevalier du St-Empire romain, par l'empereur Charles VI, comme souverain des Pays-Bas, par diplôme de l'an 1755.

GOBART (CHEVALIER). Chevalier par l'empereur Leopold II, comme souverain des Pays-Bas, le 10 novembre 1791, par ordre de primogéniture. Le diplôme de cette création n'a pu être dépêché.

GOËR DE FORET (BARON). Le titre de baron a été décerné par l'empereur Charles VI, en date du 28 février 1719. Il est transmissible à tous les descendants.

¹ A cette noble et ancienne maison appartient notre savant et estimable confrère le baron Jules de Saint-Génois, directeur de la bibliothèque de l'université de Gand, l'un des fondateurs de l'Académie d'Archéologie, et qui présente à la considération publique des titres plus précieux que les parchemins : ce sont ses intéressants travaux littéraires. *(Note de la Rédaction).*

- GOURCY SERINCHAMPS** (COMTE DE). Comte par diplôme de Léopold duc de Lorraine et de Bar, donné à Luneville le 25 avril 1719. Ce titre est transmissible à tous les descendants mâles et femelles.
- GRADY** (CHEVALIER DE). Le titre de chevalier du St.-Empire Romain, conféré par l'empereur Joseph I, le 28 août 1703, est transmissible à tous les descendants mâles.
- HAMAL**, (COMTE D'). Comte du St-Empire par diplôme de l'empereur Rudolphe de l'an 1601, pour tous les descendants mâles et femelles. Messire François-Joseph-Alphonse-Ghislain comte d'Hamal et du St-Empire a été reçu à l'état noble de Liège, avec titre de comte, le 5 juin 1783; son aïeul y a été également admis avec les mêmes titres.
- HAULTEPENNE**, (BARON DE). Il est très-difficile de produire la date du diplôme de baron, qui a toujours été reconnu par tous les souverains des Pays-Bas à cette famille. Le titre de baron se transmet par droit de primogéniture.
- HEMERICOURT** (COMTE D'). Le titre de comte du St-Empire-Romain a été conféré par Maximilien Joseph, électeur de Bavière et vicaire de l'empire, le 10 septembre 1745; transmissible à tous les descendants mâles et femelles.
- HEUSCH DE THISNE**, (BARON DE). Le titre de baron est fort ancien dans cette famille, et se transmet à tous les descendants. Le diplôme est égaré et la date ignorée.
- HYNDERICH** ou **HYNDERICKX** (CHEVALIER). Chevalier par diplôme de l'empereur Joseph, comme souverain des Pays-Bas, en date du 5 mars 1789. Ce titre est transmissible à tous les descendants mâles.
- JACQUIER DE ROSÉE**, (BARON DE). Le titre de baron a été accordé par l'empereur Charles VI, le 16 janvier 1726, avec faculté de le pouvoir appliquer sur les terres de Rosée, Fontaine et Anthée. Il est transmissible par droit de primogéniture.
- JOIGNY DE PAMELE**, (BARON DE). Créé chevalier, d'après l'ordre de

primogéniture, par diplôme de Philippe II, roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas, en date du 9 décembre 1588, et baron par lettres-patentes de l'impératrice et reine, en date du 5 août 1773, transmissible par droit de primogéniture.

KNYFF (CHEVALIER DE). Le titre de chevalier est acquis pour tous les descendants mâles de feu Jacques-Gérard de Knyff, par diplôme de l'empereur Charles VI, en date du 19 septembre 1719.

LABEVILLE (CHEVALIER DE). Le titre de chevalier est concédé, d'après l'ordre de primogéniture, par l'empereur Joseph II.

LANCE (CHEVALIER DE). Créé chevalier en 1788, par l'électeur de Bavière, avec transmissibilité aux descendants mâles.

LANNOY (COMTE DE). Le titre de comte, donné par Philippe IV, roi d'Espagne, en date du 26 mars 1628, a été conféré pour tous les descendants, et attaché au nom de famille et à la terre de la Motterie, érigée en comté par ledit souverain ¹.

LIEDEKERKE (COMTE DE). Le titre de comte a été conféré par Philippe IV, roi d'Espagne, en date du 12 octobre 1627, à messire Ferdinand de Liedekerke, baron de Ruelle, seigneur de Mouscron, pour lui et tous ses descendants, et applicable au nom de famille et à la terre de Mouscron, érigée en comté par le dit souverain ².

¹ De cette ancienne et illustre maison, à laquelle appartenait Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, qui reçut l'épée de François I^{er} à la bataille de Pavie, est issu le prince actuel de Rheina-Volbeck, homme d'un mérite distingué, et que l'Académie s'honore de compter parmi ses membres.

(Note de la rédaction).

² A cette ancienne et illustre maison appartient le vénérable doyen-d'âge de l'Académie d'Archéologie, M. le comte Charles-Alexandre de Liedekerke-Beaufort de Beaufort, président de l'ordre équestre de la province de Liège sous le règne du roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas, et qui, comme gouverneur de cette province, a laissé tant d'honorables souvenirs.

(Note de la rédaction).

LOEN D'ENSCHEDE (BARON DE). Cette famille, originaire de la Westphalie, est très-ancienne. On ne connaît pas l'origine de son titre. Un des cadets de cette famille est venu s'établir en Brabant vers l'an 1642. — Il a continué à porter le titre et le nom de baron de Loen.

LOOZ-CORSWAREM DE MERDORP (COMTE DE). Un diplôme de l'empereur Charles VI, du 24 décembre 1734, reconnaît et déclare COMTES, autant que de besoin, Louis et Joseph comtes de Looz-Corswarem, et les crée ducs. Le dernier titre se transmet par ordre de primogéniture, dans leurs descendances ou dans ceux de leur nom et famille qu'ils choisiront par testament.

MAILLEN D'OHEY (MARQUIS DE). Le titre de marquis est concédé, le 9 mars 1789, par l'empereur Joseph II, avec transmission par ordre de primogéniture.

MEAN (BARON, COMTE ET PRINCE DE). Cette famille a été créée baron par diplôme de l'empereur Léopold, du 5 novembre 1694, et comte par diplôme de Maximilien-Joseph, électeur de Bavière, vicaire de l'empire *sede vacante*, le 10 septembre 1745. Ces deux titres sont attachés au nom de famille, et acquis pour tous les descendants mâles et femelles. — L'empereur François a conféré le titre de prince royal à messire François-Antoine-Marie-Constantin comte de Méan, prince archiduc de Liège, le 16 juillet 1794, en vertu de sa nomination de prince évêque de Liège, duc de Bouillon, etc., par le chapitre cathédral, le 16 août 1792, et confirmé à Rome le 24 septembre de la même année.

MELOTTE D'ENVOZ (CHEVALIER DE). Le diplôme a été conféré par l'empereur Charles VI, le 10 septembre 1735, à Henri Melotte; quoique n'exprimant pas le titre, il est prouvé que la qualité de chevalier héréditaire appartient à cette famille.

MÉRODE, MARQUIS DE WESTERLOO, PRINCE DE RUBEMPRÉ (COMTE DE). Charles roi, duc de Brabant, roi de Castille, a concédé le

titre de prince de Rubempré et d'Eversberghe, par diplôme du 1 mai 1686, au comte Philippe-Antoine de Rubempré de Vertain, etc. Celui-ci, n'ayant eu de son mariage avec Marie-Anne-Scholastique Van den Temple de Brabant qu'une fille, qui se maria en secondes noces avec Philippe-François de Mérode, comte de Montfort, qui, devint par ce mariage, prince de Rubempré et d'Eversberghe, et duquel est né Maximilien-Léopold-Guilain-Léon-Antoine-Joseph, prince de Rubempré et d'Eversberghe, qui laissa deux filles, dont l'aînée, Marie-Catherine-Josèphe comtesse de Mérode, princesse de Rubempré et d'Eversberghe, épousa Philippe-Maximilien-Werner-Matthieu comte de Mérode Westerloo; et c'est ainsi que le titre de prince est venu à la famille de Mérode; titre qui se transmet par droit de primogéniture, ainsi que celui de marquis. — Tous les autres descendants portent le titre de comte et comtesse, suivant le diplôme de l'impératrice Marie-Thérèse, en date du 6 janvier 1777. ¹

FONTBARÉ DE FUSMAL MINCÉ (BARON DU). Le titre de baron est conféré par l'empereur Léopold en 1791, et se transmet par droit de primogéniture.

MOERMAN D'HARLEBEKE (VICOMTE). Vicomte par diplôme de l'impératrice Marie-Thérèse, comme souveraine des Pays-Bas, en date du 31 mars 1762; titre qui est transmissible par droit de primogéniture.

MOFFAERT (BARON DE). Le titre de baron du St.-Empire Romain a été conféré, (avec transmissibilité à tous les descendants mâles et femelles) à Guillaume-Gérard Moffaert, par diplôme de l'électeur de Bavière, vicaire de l'empire *sede vacante*, en date du 10 septembre 1745.

¹ Notre digne confrère, M. le comte Félix de Mérode, membre honoraire de l'Académie d'Archéologie, aussi distingué par son mérite que par sa haute naissance, appartient à cette maison, dont le nom rappelle tant de vertus et de services, et qui depuis un grand nombre de siècles ne cesse de tenir un des premiers rangs dans la noblesse de Belgique. (Note de la rédaction.)

MOREAU DE BIOUL (CHEVALIER). Chevalier par lettres-patentes du 9 juin 1731, avec confirmation de noblesse. Le titre de chevalier est acquis pour tous les descendants mâles.

NELIS (CHEVALIER DE). Le titre de chevalier a été concédé par l'empereur Joseph II, comme souverain des Pays-Bas, le 27 avril 1786. Il est transmissible à tous les descendants mâles.

OUTREMONT-WÉGIMONT (COMTE D'). Comte du St.-Empire Romain par diplôme de l'empereur Charles VI, en date du 25 février 1731; titre qui a été accordé à messire François-Paul-Emile d'Oultremont de Warfnsé, baron de Han-sur-Lisse, lequel avait épousé Marie-Isabelle de Bavière-Schagen. Il est transmissible à tous les descendants mâles et femelles.

Quant aux armoiries des familles mentionnées dans la liste qui précède, nous renvoyons à l'*Armorial de Belgique*, publié par notre honorable confrère le baron de Stein d'Altenstein; recueil qui, comme on sait, est rédigé sur les documents authentiques.

NOTICE

SUR

L'ORDRE CHAPITRAL

DE

SAINT-HUBERT DE LORRAINE ET DU BARROIS.

Après la chute de Napoléon, l'ancienne noblesse française a repris ses titres et ses décorations. Sous la restauration, on a vu reparaitre dans cette noblesse plusieurs ordres que la révolution avait abolis, tels que ceux de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, ceux d'ancienne noblesse des quatre empereurs; de Saint-Jean et du Saint-Sépulcre de Jérusalem; de Saint-Georges de Bourgogne, et de Saint-Hubert de Lorraine et du Barrois.

Quelques personnes qui ont des titres à l'estime de l'Académie, lui ont exprimé le désir d'avoir des renseignements sur l'ordre noble de Saint-Hubert de Lorraine et du Barrois, que l'on a cherché récemment, paraît-il, à établir en Belgique, où le droit d'association est consacré par la constitution du royaume, et où rien ne s'oppose à porter les insignes de toute confrérie qui

n'est pas contraire aux lois existantes. C'est le désir de ces personnes qui nous détermine à donner les renseignements suivants, que nous croyons exacts.

Cet ordre, ou plutôt cette association, date de 1416. Sa fondation est due à quelques seigneurs du duché de Bar, qui se réunirent pour faire cesser les hostilités qui avaient lieu entre eux, et pour pouvoir employer leurs troupes à la défense de leur souverain. Cette confrérie, qui ne devait durer que cinq ans, reçut dans le principe le nom d'*Ordre de la Fidélité*. Un chapitre, tenu en 1423, arrêta qu'il serait maintenu sous l'invocation de Saint-Hubert, et que personne n'y serait admis sans avoir fait ses preuves de noblesse. Il paraît que Louis XIV, Louis XV et Louis XVI ont protégé cet ordre, et lui ont accordé quelques privilèges. Après avoir été supprimé par la révolution, il fut réorganisé en 1815, et reconnu en 1816, par le roi Louis XVIII; reconnaissance qui a été retirée en 1824, sous l'influence de certains individus qui s'étaient emparés momentanément de l'esprit de ce prince, qui avait le cœur d'un honnête homme et la tête d'un philosophe. Au reste ce souverain était dans son droit, puisqu'en France aucune association quelconque ne peut se former ou exister sans autorisation du gouvernement.

Suivant sa réorganisation, basée sur ses statuts, cette association avait pour but l'exercice de la bienfaisance et la pratique des vertus sociales. Elle imposait à ses membres le devoir de secourir les infortunés, de défendre la cause de la religion et les intérêts du souverain légitime.

L'ordre était administré par un conseil ou chapitre sous la direction d'un grand-maître. Il se divisait en trois classes, en grand'croix, commandeurs et chevaliers. La croix de cet ordre était portée par les chevaliers, à la boutonnière; par les commandeurs à un ruban plus large au cou; et par les grand'croix à un ruban plus large encore, en écharpe de droite à gauche. La croix de commandeur était d'un tiers plus grande que celle de chevalier, et la grande croix de deux tiers plus grande. Les grands-croix et commandeurs

avaient en outre la plaque sur le côté gauche de l'habit. Le collier de l'ordre se portait en grande cérémonie ⁴.

Les membres payaient, lors de leur admission, un droit de passage assez élevé. Ils faisaient serment de rester fidèles au culte catholique et à leur souverain légitime, et de prendre les armes sous le commandement du grand-maître, lorsque le souverain l'ordonnerait.

Serment du grand-maître de l'ordre : « Je jure devant Dieu et » entre vos mains, chers et honorables chevaliers, de vivre et de » mourir dans le sein de l'église catholique, apostolique et ro- » maine, de maintenir et d'augmenter de tout mon pouvoir l'illus- » tration de l'ordre, d'observer et de faire observer pleinement et » exactement les statuts et règlements du dit ordre selon leur » forme et teneur, d'être soumis et loyal sujet, fidèle au roi, et de » me placer à votre tête toutes les fois que Sa Majesté ordonnera de » prendre les armes pour soutenir et défendre ses intérêts. »

Serment des membres : « Je jure devant Dieu et entre vos mains, » très-illustre grand-maître, de vivre et de mourir dans le sein de » l'église catholique, apostolique et romaine, d'être bon et loyal » sujet, fidèle au roi, et de prendre les armes sous votre comman- » dement, toutes les fois que Sa Majesté l'ordonnera, d'observer » et de faire soigneusement observer en sage et loyal chevalier les » statuts et règlements de l'ordre. Je le jure sur ma foi et mon hon- » neur. »

Voici la liste des membres de l'ordre qui existaient en France lorsque le roi Louis XVIII l'a reconnu. (N. B. Dans cette liste ne sont pas compris les étrangers).

Grand-Maître de l'ordre :

Le duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant-général de ses armées, commandant de la 14^e division militaire, grand 'croix de l'ordre de S^t.-Louis, etc.

⁴ Voyez, pour les insignes, l'ouvrage de Perrot : *Collection historique des ordres de chevalerie civils et militaires*, page 12.

Administrateur général de l'ordre :

Le comte de la Morre, prince du Saint-Empire, commandeur de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre Empereurs et de plusieurs autres ordres, etc. Il a longtemps rempli les fonctions de grand-maître.

Garde des sceaux de l'ordre :

Le vicomte François Le Prieur de Rocquemont de Saupret, maréchal des camps et armées du roi, capitaine-conservateur des chasses de S. A. R. Monsieur, frère du roi, chevalier des ordres de Saint-Louis, de l'Aigle Blanc de Pologne, etc.

Commandeurs de l'ordre :

Le comte de Garden de Saint-Ange, secrétaire général et perpétuel de l'ordre, chambellan du roi de Bavière, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

Le comte Joseph-Claude de Schonendall d'Arumont, des premiers ducs et comtes souverains de Logne et de Spanheim, ancien capitaine au corps des grenadiers de France, grand'croix des ordres d'ancienne noblesse des quatre Empereurs et du lion de Holstein-Limbourg, et décoré de plusieurs autres ordres, etc.

Le baron René-Louis Nottret de Saint-Lys, maire de Buzancy, chevalier de plusieurs ordres, etc.

Le marquis de Saint-Croix, général d'infanterie, chevalier de plusieurs ordres, chancelier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, adjoint au grand prieur d'Auvergne, etc.

Le marquis de Pange, maréchal de camp de cavalerie, pair de France, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

Le duc de Montmorency-Laval, ministre secrétaire d'état du roi, pair de France, maréchal des camps et armées, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

Le vicomte Louis d'Ourches, colonel d'infanterie, chevalier des ordres de Saint-Louis, de Saint-Waladémir de Russie, de Saint-Jean de Jérusalem, etc.

Le baron Jean-Baptiste Nottret de Saint-Lys, officier supérieur,

membre des académies de Rome et de France, chevalier des ordres de Saint-Louis, du Saint-Sépulcre de Jérusalem, de Malte, du lion de Holstein-Limbourg, de la légion d'honneur, etc.

Le comte Charles de Saint-Priest, maréchal des camps et armées, pair de France, ancien aide-de-camp de l'empereur de Russie, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.

Le comte de Gourey, capitaine de la Louveterie dans la 2^{de} division militaire, chevalier des ordres de la légion d'honneur et de la réunion, etc.

Le marquis de Clermont-Tonnère, colonel d'état-major, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, officier de la légion d'honneur, etc.

Le baron Jules-François d'Auberville, officier supérieur dans la garde royale, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe, de la légion d'honneur, etc.

Le chevalier de Saint-Allais, directeur des archives de la noblesse de France, décoré de l'ordre noble du Phénix, chevalier des ordres de Malte, du Saint-Sépulcre de Jérusalem, du lion de Holstein-Limbourg, de la légion d'honneur, etc.

Le baron de la Morre, officier supérieur, chevalier de plusieurs ordres, etc.

Le vicomte de Mornay, lieutenant-colonel dans la garde royale, chevalier des ordres de Saint-Louis, de Malte, de la légion d'honneur, etc.

Chevaliers de l'ordre :

Le vicomte de Chamissot, conseiller d'état honoraire, garde des sceaux de l'ordre de mérite du lion de Holstein-Limbourg, grand'croix de l'ordre d'ancienne noblesse des quatre Empereurs, commandeur et chevalier de plusieurs autres ordres, etc.

Le comte Louis de Schonendall d'Arumont, capitaine-brigadier dans les gardes du corps du roi, chevalier des ordres de St.-Louis, d'ancienne noblesse des quatre Empereurs, du lion de Holstein-Limbourg, du Saint-Sépulcre de Jérusalem, etc.

Le baron de Sainte-Marguerite, secrétaire du grand-maitre de l'ordre, chevalier de plusieurs ordres, auditeur au conseil d'état, gentilhomme de la chambre du roi de France, etc.

Le chevalier de Courcelles, directeur survivancier des bureaux de la noblesse de France, chevalier des ordres du Phénix, du mérite civil de la couronne de Bavière, du lion de Holstein-Limbourg du Saint-Sépulcre de Jérusalem, etc.

Le marquis Louis-Jules de Pres-le-d'Ion, garde des sceaux de l'ordre d'ancienne noblesse des quatre Empereurs, chevalier de plusieurs ordres, ancien capitaine de la marine royale.

Le comte Hubert-François de Herbemont de Charmois, officier de cavalerie dans la garde royale, membre du conseil général du département de la Meuse, chevalier des ordres d'ancienne noblesse des quatre Empereurs, de Malte, du Saint-Sépulcre de Jérusalem, etc.

Le chevalier de Préfontaine, intendant des domaines du prince de Condé, chevalier des ordres de la légion d'honneur et de Saint-Jean de Jérusalem.

Le marquis de Dolomieu, membre du conseil d'état, chevalier des ordres de la légion d'honneur et du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Le comte de Saint-André, ancien colonel de cavalerie, chevalier des ordres de Saint-Louis, du Saint-Sépulcre de Jérusalem et de la légion d'honneur.

Le chevalier de Muquenem, ancien secrétaire-général de la préfecture du département des Ardennes, chevalier de la légion d'honneur.

Le chevalier Amable de Jussieu, membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de la légion d'honneur.

Le vicomte Louis d'Ambrejac, chef de division à la direction des ponts et chaussées, membre de la société royale des antiquaires de France, chevalier des ordres de Saint-Michel et de la légion d'honneur.

Le comte François de Lassale, ancien préfet du département des Ardennes, chevalier des ordres de Saint-Louis et du Saint-Sépulcre de Jérusalem, officier de la légion d'honneur.

Le baron de Montaigu, conseiller d'état en service extraordinaire, officier de la légion d'honneur.

Le chevalier Alexis de Wacquant, ancien officier dans la garde royale, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Le chevalier Isidore-Adrien de Montaignac, capitaine de cavalerie, chevalier des ordres de la légion d'honneur et de Sainte-Anne de Russie.

Le chevalier Pierre-Augustin de Boieldieu, ancien avocat au Parlement, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Le vicomte Gabriel de Montesquiou, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandeur de la légion d'honneur, chevalier des ordres de la couronne de fer et de Saint-Jean de Jérusalem.

Le baron d'Hauterive, maître des requêtes au conseil d'état, chevalier de l'ordre noble du Phénix et de la légion d'honneur.

Le vicomte Hippolite de Polignac, ancien officier supérieur, chevalier des ordres de Saint-Waladémir, de Sainte-Anne de Russie, de Maximilien-Joseph de Bavière, etc.

Le chevalier Simon de Wacquant, ancien officier dans la garde royale, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre noble du Phénix, etc.

Le vicomte Joseph de Castillanne, auditeur au conseil d'état, sous-préfet, chevalier des ordres des quatre Empereurs, de la légion d'honneur et du lion de Holstein-Limbourg.

Le marquis Athanase de la Roche-Foucault Liancourt, ancien préfet, maître des requêtes, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de l'ordre noble du Phénix, officier de la légion d'honneur.

Le comte de Marillac, officier supérieur d'infanterie, chevalier des ordres de Saint-Louis, de Saint-Jean de Jérusalem et de la légion d'honneur.

Le chevalier Antoine de Saint-Chamans, secrétaire-général de la préfecture du département du Doubs, chevalier des ordres de la légion d'honneur et du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Le baron de Saint-Genies, colonel de cavalerie, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, etc.

Le comte de Saint-Maurys, maréchal des camps et armées du roi, pair de France, commandant des gardes du corps du roi, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Le chevalier Alphonse de Chavannes, maire du Montreuil, membre du conseil général du département, chevalier des ordres de Saint-Ferdinand et de Charles III d'Espagne.

Le chevalier Jules-Louis de Bretheuil, maire de Mouzon, chevalier des ordres de Sainte-Anne de Russie et de l'Aigle Rouge de Prusse.

Le chevalier Henri d'Aubigny, membre du conseil général du département, chevalier des ordres de la légion d'honneur et de Charles III.

Le chevalier Henri de Guys, consul de France en Terre Sainte, chevalier des ordres de la légion d'honneur et du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Le vicomte Achille de Saint-Hilaire, membre du conseil général du département, membre de la Chambre des Députés, chevalier des ordres de la légion d'honneur et du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Le chevalier de Taillepiéd de la Garenne, secrétaire-général de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chevalier de plusieurs ordres.

Le chevalier Thierrée de Garancière, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Le chevalier de Demeaux d'Armonville, ancien capitaine de l'armée de Condé, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Léopold d'Autriche, juge de paix du canton de Signy-le-Grand.

Le chevalier Antoine le Gentil de Mericourt, chef d'escadron dans la garde royale, chevalier de l'ordre noble du Phénix et de la légion d'honneur.

Le vicomte de Lusignan, capitaine dans la garde royale, chevalier de l'ordre noble du Phénix et des ordres de Saint-Jean de Jérusalem et de la légion d'honneur.

Le comte Louis de Brenil, chef de bataillon dans la garde royale, chevalier de l'ordre noble de Saint-Étienne de Toscane, des ordres

d'ancienne noblesse des quatre Empereurs, de la légion d'honneur, etc.

Le vicomte Jules de Choiseuil, colonel de cavalerie, officier de la légion d'honneur, chevalier des ordres d'ancienne noblesse des quatre Empereurs, de Saint-Waladémir, de Saint-Jean de Jérusalem, etc.

Le marquis de Hermosa, consul général en France, chevalier de plusieurs ordres.

Le chevalier Darodes de Faily, maire de Faily, membre du conseil général du département, chevalier de plusieurs ordres.

Le baron de Dermoncourt, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de la légion d'honneur, chevalier des ordres de Saint-Louis, du mérite militaire de Pologne, de Saint-Ferdinand, etc.

Le baron de Wignacourt, ancien officier supérieur, chevalier de plusieurs ordres, etc.

EXTRAIT

DE LA

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

S. M. le roi des Belges et d'autres souverains remercient l'Académie de l'hommage qu'elle leur a fait de la dernière livraison de ses annales.

L'Académie impériale de Médecine de Saint-Petersbourg, l'Académie royale de Médecine de France, la Société impériale des Scrutateurs de la nature de Moscou, l'Académie royale des sciences d'Erfurt, l'Académie royale d'histoire de Madrid, l'Académie impériale de Médecine de Rio-Janeiro, l'Académie royale des sciences et arts de Marseille, etc., chargent notre président, membre de ces Académies, de témoigner à l'Académie d'Archéologie leurs remerciements et leur satisfaction pour l'envoi qu'elle leur a fait de ses annales.

L'Académie impériale des beaux-arts de Vienne informe le conseil d'administration de l'Académie d'Archéologie, qu'il y aura des relations entre les deux sociétés.

La Société provinciale des arts et sciences du Brabant septentrional adresse toutes ses publications à l'Académie et lui exprime le désir d'entrer en correspondance avec elle.

Son excellence le conseiller privé actuel d'Ouvaroff, ministre de l'instruction publique en Russie, membre honoraire de l'Académie d'Archéologie, écrit à notre président une lettre très-flatteuse au sujet de l'accueil distingué que nos annales reçoivent en Russie.

Le savant M. de Givenchy, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie, membre honoraire de l'Académie, communique à notre président un projet qui est en commencement d'exécution, et qui ne peut manquer d'être accueilli avec

satisfaction par tous les archéologues. Voici un extrait de sa lettre :

« Vous connaissez sans doute l'existence de la société organisée il
» y a dix ans par M. de Caumont, pour faire une enquête archéolo-
» gique sur l'architecture et les arts qui y appartiennent dans toute
» la Gaule, pour les époques *Romane, Ogivale* et de la *Renaissance*.
» Pour arriver à ce but important, M. de Caumont se transporte
» deux fois l'an, à ses frais, avec quelques membres du comité
» central, résidant à Caen, dans les principales villes de France. En
» 1844 les deux congrès ont eu lieu à *Beauvais*, en avril; et à *Saintes*
» au mois de juin. En 1845, le premier congrès archéologique doit
» avoir lieu à *Lille*, dans les premiers jours de juin. Une commis-
» sion d'organisation a été provisoirement formée par le comité
» central, et comme son intention est de ne pas borner ses investi-
» gations aux départements du nord et du Pas-de-Calais, mais de
» les étendre aux anciennes provinces du *nord de la Gaule*, dont
» les provinces belgiques faisaient parties, le comité central a
» nommé une commission mixte, moitié française, moitié belge. Elle
» est composée ainsi qu'il suit : M. le comte de Mérode, président ;
» M. d'Anstaing, de Tournay ; M. de Contencin, secrétaire-général
» du département du Nord ; M. Seglais, inspecteur divisionnaire
» des monuments de la première division archéologique, dont le
» chef-lieu est Lille, enfin de moi comme secrétaire...

« Nous nous sommes occupés jusqu'ici, de la partie du ques-
» tionnaire à présenter au congrès, qui concerne les questions
» relatives à la partie française et dans le mois de février, ou dans
» les premiers jours de mars, j'irai à Bruxelles pour m'entendre
» avec M. le comte de Mérode pour ce qui concerne la Belgique...
» Vous connaissez sans nul doute la belle et surtout intéressante
» collection du bulletin monumental rédigé par M. de Caumont,
» qui est déjà à son 9^e volume ; c'est pour y faire suite, en ce qui
» concerne nos provinces du Nord de la Gaule, que le congrès de
» Lille est convoqué...

« Je vous prie d'être assez bon pour me dire ce que votre
» société et vous en pensez... »

MM. le docteur Eichwald, conseiller d'état de l'empereur de Russie ; le docteur chevalier de Jonge, de Middelbourg ; Gautier de Hoedden, de Bruxelles ; le docteur Herberger, de Keyzerslautern ; Villemain, ministre de l'instruction publique en France ; les docteurs vicomte de Simoni, de Rio-Janeiro et Escolar, de Madrid ; Fevret de Saint-Mémin, conservateur du musée de Dijon ; Jules Malou, gouverneur de la province d'Anvers ; de Wal, de Leyde ; les docteurs Van Meerbeeck, d'Anvers, et Van Swygenhoven, de Bruxelles ; etc., adressent leurs remerciements à l'Académie d'Archéologie pour les avoir admis au nombre de ses membres.

L'Académie a reçu, depuis l'impression de la dernière livraison de ses annales, les envois suivants :

1. De M. Hart, membre correspondant de l'Académie, la magnifique médaille qu'il a frappée à l'occasion du premier anniversaire de l'ouverture du chemin de fer d'Anvers à Cologne. Elle est d'une exécution admirable, et offre une nouvelle preuve du beau talent de cet artiste.

2. De M. le docteur Escolar, membre correspondant de l'Académie, son *Bulletin de médecine, chirurgie, etc.*, et sa traduction du *Mémoire* de M. le docteur Cunier, *sur les lésions de la cornée*.

3. De M. le docteur Jans, *Note pratique et historique sur l'opération de la pupille artificielle, etc.* In-8°, 1844, Bruxelles, Muquardt.

4. De M. Willems, membre correspondant de l'Académie, trois nouvelles livraisons de son recueil intitulé : *Belgisch Museum*, dont nous avons déjà signalé l'importance à l'attention de nos lecteurs.

5. De la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain, ses *statuts*. Louvain, 1859, imprimerie de Van Linthout et Van den Zande.

6. De la même, *ses rapports sur les années 1841, 1842 et 1845*. In-8° ; Louvain, 1844, imprimerie de Van Linthout et Van den Zande.

7. De la même, *deux volumes d'actes et mémoires*. In-8° ; Louvain, 1841 et 1842, imprimerie de Van Linthout et Van den Zande. Nous nous faisons un véritable plaisir de recommander les travaux de cette société, qui débute sous des auspices favorables.

8. De la rédaction du *Messenger des sciences historiques de Belgique*, la 4^e livraison de 1844, dans laquelle on remarque surtout une notice de M. Jules de Saint-Genois, intitulée : *Liber floridus Lamberti canonici*, manuscrit du XII^e siècle, et le commencement d'un travail archéologique de M. Ed. Joly, sur les *Antiquités Celto-Germaniques et Gallo-Romaines*, trouvées sur le territoire de Renaix et dans les communes environnantes.

9. M. le docteur Pierquin de Gembloux, inspecteur de l'université de France, fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Histoire de Quarrée-Les-Tombes chez les Éduens fédérés*. In-8^o ; 1845, Bourges, imprimerie de Manceron.

10. Il est offert par le même une brochure ayant pour titre : *Le Christ et les Langues*. In-8^o ; 1844, Paris.

11. Par le même, une lettre imprimée sur une inscription grecque du Musée de Vienne.

12. Par le même, une brochure intitulée : *Attila sous le rapport iconographique*. In-8^o ; 1845, Paris, chez Colomb de Batines.

13. Par le même, une lettre imprimée et adressée à M. Stoclet, avocat à la cour d'appel de Bruxelles. In-8^o ; 1845, Paris, Colomb de Batines.

Les écrits de M. Pierquin dénotent un antiquaire de mérite et un écrivain élégant.

14. M. Wasse, professeur de mathématiques et de langue française à Bruxelles, fait hommage à l'Académie de vingt-cinq planches lithographiées de son ouvrage intitulé : *La province de Namur pittoresque* ou vues des châteaux anciens et modernes, des sites pittoresques et des monuments de la province, dessinés d'après nature; lithographiés par Lanters et imprimés par De Gobert, suivis de l'Histoire de la province, par le même auteur. In-4^o; Namur, Doux, fils, 1844.

15. M. le président de l'Académie fait hommage de la seconde édition de son *Mémoire sur la noblesse et les moyens de la relever*. in-8^o ; 1844, Anvers, imprimerie de L.-J. De Cort.

16. Il est offert une notice imprimée, extraite d'un ouvrage

historique, sur M. Léonard-Pierre-Joseph vicomte du Bus de Gisignies, membre honoraire de l'Académie, qui a laissé beaucoup d'honorables souvenirs comme gouverneur dans la province d'Anvers ; issu d'une ancienne famille noble, originaire de l'Artois, dont le comte de Saint-Génois (*Monuments anciens*) cite un membre qui vivait en 1495. Le vicomte du Bus naquit le 1 mars 1780, au château de Dottignies (Flandre-occidentale), propriété de son aïeul maternel, de messire Pierre-Ignace-Joseph et de dame Marie-Thérèse-Barbe Vnylsteke de Gisignies, dont il était enfant unique et par conséquent seul héritier. Nous nous plaisons à ajouter que dans les différentes fonctions que notre illustre confrère, M. du Bus de Gisignies, a remplies à Tournay, à Courtray, à la seconde Chambre des États-Généraux, dont il fut président, à la tête de l'administration des provinces d'Anvers et de Bruxelles, et dans le poste éminent de gouverneur-général des Indes-orientales des Pays-Bas, il s'est montré constamment homme d'un mérite supérieur, d'une grande habilité administrative, et d'une sévère probité.

17. M. le vice-président offre à l'Académie son *Almanach historique belge* pour l'année 1845. Anvers, imprimerie de Ratinckx.

18. M. le secrétaire-perpétuel offre à l'Académie son ouvrage intitulé : *De Goede oude tyd in België*, etc. In-8° ; 1845, Anvers, imprimerie de J.-E. Buschmann.

19. M. Broeckx, bibliothécaire-archiviste de l'Académie, offre sa *Notice sur Pierre Coudenberg*, savant pharmacien d'Anvers au 16^e siècle. In-8° ; 1845, Anvers, imprimerie de L.-J. De Cort.

20. M. Broeckx offre également à l'Académie une brochure intitulée : *Éloge de Michel Boudewyns*, docteur en médecine et en philosophie, etc. In-8° ; 1845, Anvers imprimerie de J.-E. Buschmann. Le docteur Boudewyns était un médecin praticien, très-célèbre à Anvers au 17^e siècle. Il appartenait à une ancienne famille noble, qui a donné plusieurs hommes de mérite.

21. Le docteur de Simoni, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Gemidos poeticos sobre os tumulos*, etc. 1 vol. in-8° ; 1842, Rio-Janeiro.

22. Le même écrivain fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Ramalhete poetico do parnaso italiano*. Dédié à LL. MM. l'empereur et l'impératrice du Brésil. 1 vol. in-8°; 1845, Rio-de-Janeiro.

23. M. Buschmann, professeur d'histoire à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, conseiller de l'Académie d'Archéologie, fait hommage de son ouvrage intitulé : *Rameaux*. 1 vol. in-8°; 1859, Anvers, imprimerie de L.-J. De Cort.

24. M. le chanoine de Ram, recteur de l'Université catholique de Louvain, conseiller de l'Académie, fait hommage d'un exemplaire de *l'Annuaire de l'Université catholique de Louvain* (1845; neuvième année). 1 vol. in-8°; Louvain, imprimerie de Van Linthout et Van den Zande.

25. M. A. Perreau, agent du trésor à Tongres, offre à l'Académie ses *Recherches sur les comtes de Looz et sur leurs monnaies*. In-8°; 1845, Bruxelles, imprimerie de Van Dale. Cette intéressante notice, que les généalogistes et les numismates liront avec plaisir, est accompagnée de trois planches, représentant les différentes monnaies qui ont été frappées sous le règne des anciens comtes de Looz.

26. La société provinciale des arts et sciences du Brabant septentrional, adresse à l'Académie son Règlement, son catalogue et ses actes et mémoires. Plusieurs volumes in-8°, écrits en hollandais, imprimés à Bois-le-Duc, chez H. Pallier et fils. Cette compagnie savante remplit dignement le but de son institution. On doit regretter que ses travaux, qui présentent un si haut intérêt, soient publiés dans une langue trop peu connue.

27. M. Hermans, conservateur des archives de Bois-le-Duc, fait hommage à l'Académie de son important ouvrage intitulé : *Analytische opgave der gedrukte charters, diploma's, handvesten, plakaten, keuren, ordonnantien, reglementen en andere staatstukken, betrekkelyk de provincie Noord-Braband, van het jaer 704 tot en met het jaer 1648*. 1 vol. de 356 pages in-8°; 1844, Bois-le-Duc, imprimerie de H. Pallier et fils.

28. M. Barnstedt, conseiller aulique de S. A. R. le grand duc d'Oldenbourg, grand-bailli d'Oberstein, offre à l'Académie un ouvrage plein de détails curieux sous le titre de *Versuch einer Kurzen Statistisch-Topographischen Beschreibung der Grossherzoglich Oldenburgischen Fürstenthums Birkenfeld*. 2 vol. in-8°; 1852, Birkenfeld, imprimerie de Kittsteiner.

29. M. Fevret de Saint-Mémin, membre correspondant de l'Académie, lui offre son *Rapport imprimé, fait à la commission des antiquités du département de la Côte d'Or, sur les restes des monuments de la chartreuse de Dijon*. Cet excellent rapport a d'autant plus intéressé l'Académie qu'il traite d'un établissement religieux fondé par le duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, et consacrant le souvenir d'une des œuvres de la piété et de la magnificence de l'époux de Marguerite comtesse de Flandre.

30. M. Alexandre Schaepkens, peintre de paysages et professeur de peinture à Maestricht, fait hommage à l'Académie de la première livraison de son recueil intitulé : *Vues dans le Limbourg aux bords de la Meuse*. Ce recueil se composera de quatre livraisons. Chaque livraison contiendra cinq planches lithographiées. Celles que nous avons sous les yeux sont d'une exécution parfaite, et font le plus grand honneur au talent de M. Schaepkens. Nous nous plaisons à recommander ce bel ouvrage à tous les amis des beaux arts.

31. M. Alexandre Schaepkens transmet également à l'Académie une notice manuscrite sur *l'église de Saint-Servais de Maestricht, ses ornements d'architecture et autres décorations*. Cette notice, composée par MM. Alexandre Schaepkens et son frère, M. Amant Schaepkens, graveur, a beaucoup intéressé le conseil d'administration de l'Académie. Elle sera publiée dans une des prochaines livraisons des annales.

32. M. Ferdinand Henaux, membre effectif de l'Académie, fait hommage de sa brochure intitulée : *Les croix de Verviers à propos du Tonlieu de Liège*. In-8°; 1845, Liège, imprimerie de F. Oudart.

33. M. Henaux adresse également à l'Académie une *Notice* imprimée, sur Mathieu Laensberg. In-8°; 1844, Liège, imprimerie de Desoer.

Dons extraordinaires.

54. M. F. Van den Wyngaert, membre effectif de l'Académie, a fait cadeau à la bibliothèque de l'*Atlas universel de géographie physique, politique, statistique et minéralogique*, etc., dressé par Philippe Van der Maelen, et lithographié par H. Ode; Bruxelles, établissement géographique. 6 vol. in-fol. atl., parfaitement reliés. L'Académie a reçu avec beaucoup de reconnaissance ce magnifique cadeau. Il prouve de la part de notre honorable confrère tout son dévouement pour une institution à laquelle il a rendu, en outre, le service d'avoir coopéré à l'établir.

55. M. Ernest Buschmann, conseiller de l'Académie, vient d'enrichir la bibliothèque de plusieurs ouvrages sortis de ses presses, et qui sont d'une grande beauté et d'une exécution typographique vraiment remarquable. Aussi pouvons-nous le dire sans crainte d'être démenti, M. Buschmann s'est placé au rang des meilleurs imprimeurs de notre époque. Parmi les ouvrages offerts par notre honorable confrère à l'Académie, dont il est un des fondateurs, nous avons distingué ceux de l'habile écrivain flamand, M. Henri Conscience, l'un intitulé : de *Geschiedenis van België*, et l'autre : *Geschiedenis van graef Hugo van Craenhove*, enz. Ces ouvrages sont ornés d'un grand nombre de planches supérieurement gravées. L'Académie vote des remerciements à M. Buschmann.

SUITE AU TABLEAU GÉNÉRAL DES MEMBRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE ¹.

(Voir les livraisons précédentes.)

Membre effectif.

M.

PONCIN-CASAQUY (FERDINAND-JOSEPH), docteur en droit et en philosophie et lettres, membre correspondant de l'Institut de France et de plusieurs autres sociétés savantes, etc. Au château de Rang-Doux sur l'Ourte les-Houffalize.

Membres correspondants.

MM.

DELGRAS (le docteur), secrétaire de la Junte suprême de santé d'Espagne, ancien député de la province de Guadałoxara, membre de l'Académie royale de médecine de Madrid et de plusieurs autres sociétés savantes, etc. à Madrid.

ESCALADA (le docteur), membre de l'Académie de médecine de Madrid et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

¹ L'Académie ne reconnaît pour membres que les personnes dont les noms sont portés dans son tableau.


MM.

- ESCOLAR (le docteur SEBASTIÀ), secrétaire-perpétuel de l'Académie de médecine de Madrid ; membre de l'Académie des sciences naturelles de la même ville ; des Académies de Palma, Barcelone , Corogne, Cadix , Séville, Murcie, Valence, Grenade, Saragosse, Alicante, Mexique, etc.
- FOURQUET (le docteur), membre de plusieurs Académies, à Madrid, etc.
- FRANTIN, membre de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes, etc. à Dijon.
- GAUTIER DE HOELEDEN (J.), antiquaire, au château de Hoeleden, près de Tirlemont.
- HERBERGER (le docteur Ep.), directeur de la Société royale pharmaco-technologique du Palatinat, recteur de l'école polytechnique de Kayserslautern, décoré de l'ordre royal de la couronne de Bavière, etc.
- JONGE (le chevalier B. DE), docteur et professeur en médecine, membre de l'ordre équestre et des États de Zélande, président de la commission médicale de la même province, membre de l'Académie zélandaise des sciences, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Middelbourg.
- LAUTARD (Le chevalier J.-B.), docteur en médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Marseille, membre correspondant de l'Institut de France, des Académies royales des sciences de Turin, de Stockholm, etc.
- LEYS (HENRI), peintre, membre de plusieurs Académies des Beaux-Arts, etc., à Anvers.
- LORENTE (DON), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des sciences naturelles de Madrid, membre de plusieurs autres Académies, etc.
- ROSSIGNOL DE VOLENAY, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, archiviste du département de la Côte d'Or et de l'ancienne Bourgogne, membre de la commission archéologique du même département, et d'un grand nombre d'Académies et Sociétés savantes, etc.
- SABAN (Don Pédro), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale d'histoire de Madrid, etc.
- SALAZAR, (le docteur), membre de plusieurs Académies, etc., à Madrid.

MM.

- SAINT-MÉMIN (FEYRET DE), conservateur du musée de Dijon, membre de l'Académie de la même ville, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.
- SEAONE (DOX), président de l'Académie royale des sciences naturelles de Madrid, etc.
- SIMONI (LE DOCTEUR DE), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale de médecine du Brésil, etc.
- VAN MEERBEECK (le docteur PH.-J.), membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Anvers,
- VAN SWYGENHOVEN (le docteur CH.), membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Bruxelles.
- WAL (J. DE), docteur en droit, premier substitut-procureur du Roi à Leyde, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

Membres honoraires.

- MM. MALOU (JULES), gouverneur de la province d'Anvers, membre de la chambre des Représentants, etc.
- VILLEMAIN, pair de France, ministre de l'instruction publique, etc.
- 

NOTICE

sur

L'ÉGLISE DE SAINT-SERVAIS

à MAESTRICHT.

ses ornements d'architecture et autres décorations :

par

MM. ALEXANDRE SCHAEPKENS,

peintre de paysage, membre correspondant de l'Académie.

et

ARNAUT SCHAEPKENS.

Maestricht, malgré sa haute antiquité, ne présente plus dans l'ensemble de ses constructions, cet aspect d'une vieille ville que le 16^e et le 17^e siècles ont encore laissé à d'autres cités ses voisines. On n'y trouve plus ces rues étroites, formées par de vieilles maisons à pignons élancés, ni ces sombres demeures en bois que le temps, en les noircissant, a rendues si originales. Mais si ses constructions particulières et ses édifices civils ne rappellent plus l'histoire de ses bourgeois d'autrefois, il lui reste sa vieille enceinte, ses portes, et surtout deux monuments religieux qui, par leur antiquité et leur architecture, inspirent le plus grand

intérêt à l'archéologie. Un de ces monuments sacrés, si dignes de l'étude de l'antiquaire et de l'artiste, nous occupera sous le rapport de son architecture et de sa décoration.

St.-Servais ¹ l'illustre évêque, si justement célèbre dans les annales



des premiers temps du christianisme, a son tombeau dans l'enceinte de l'église dont nous essayons de faire une description. Un monument qui rappelle si vivement ce grand saint, est une page importante de l'histoire du pays, dans cette époque reculée et obscure; et ces souvenirs à part, le temple est un monument d'art où l'architecte et le sculpteur découvrent une suite de styles caractérisant différentes époques successives.

Nous estimons trop la savante description historique de cette église qui a paru en 1828, pour étudier notre sujet du même point de vue; notre but est différent, et nous tâcherons seulement de mieux faire comprendre les savantes dissertations que présente cette notice, en mêlant quelques dessins à une description de l'édifice. Certes dans les Pays-Bas et en Belgique, l'église de St-Servais est ce qui nous reste de plus beau de l'architecture qui précéda le gothique, tandis que son ensemble

¹ Saint-Servais vécut au quatrième siècle, et décéda, d'après un calcul qui précise le mieux la date de sa mort, l'année 584.

nous offre une affiliation du style latin au roman et de celui-ci au gothique, donnant même par le mélange de ces deux derniers styles un modèle d'architecture transitoire d'une beauté rare.

Nous ne voulons pas disserter sur l'origine de l'édifice, ceci pouvant nous entraîner trop loin du but que nous nous sommes proposé. Son architecture est le roman ¹ pur et date de la première époque de ce style de construction.



Vue de l'église de Saint-Servais.

L'ensemble du temple à l'extérieur est d'un effet sévère et original. Là le caractère de son architecture sans application d'un style postérieur se montre franchement, et à ses formes sérieuses, une couleur bistrée produite par le temps vient ajouter un aspect très-pittoresque. Les formes sévères du roman produisent une sensation toute nouvelle sur celui qui n'est habitué qu'à voir les lignes élancées et sveltes du gothique, ornées par mille sculptures variées

¹ Nous rappelons ici que le style latin est le style primitif des chrétiens et succéda immédiatement aux constructions payennes. A l'architecture latine succéda le Roman et puis le Gothique. Dans l'orient le Roman est appelé Byzantin, au Nord de l'Italie-Lombarde et en Angleterre, Normand et Saxon.

et délicates. Un heureux contraste, produit par l'église de Saint-Jean qui s'élève à proximité de St-Servais, donne une comparaison à faire entre les formes si différentes par lesquelles l'architecte exprime sa pensée, tandis que le groupe formé par ces deux édifices offre au spectateur un tableau superbe. Dans son antique splendeur, entourée de la vénération publique, cette vieille basilique devait encore plus commander le respect, lorsque la place qui la précède, avait pour clôture plusieurs couvents avec églises, des maisons claustrales habitées par les chanoines, et des signes de juridiction tels que l'échafaud en pierre, et le perron de Liège dans son voisinage. Cet ensemble si religieux et si sévère, auquel l'église chapitrale présidait, et la proximité de la vieille enceinte de la ville devait rappeler les abbayes du neuvième siècle entourées de murailles fortes, précédées de fossés et offrant l'appareil d'une place de guerre. Sa construction nous rappelle, par son appareil qui est très-massif et par ses formes sévères où de grandes ouvertures sont ménagées, les temps où les monastères étaient constamment en butte aux attaques des peuples barbares qui ont détruit tant de monuments. Une certaine analogie semble exister entre l'architecture de la mosquée de Ste-Sophie à Constantinople et l'église qui nous occupe, et rien ne nous empêche de croire que l'ensemble primitif de l'église, abstraction faite des changements qu'on lui a fait subir, n'ait été modelé sur les formes de ce type de l'architecture bysantine. La partie occidentale surtout, constituant pour ainsi dire le péristyle de l'édifice, offre extérieurement et intérieurement beaucoup de ressemblance avec une partie semblable formant la façade de ce temple, bâti sous Justinien au sixième siècle ¹.

La façade de l'église de St-Servais se compose d'un rond-point qui est l'abside du chœur, flanqué de deux tours carrées assez

¹ Une personne, qui a fait tout récemment le voyage de Constantinople, a été frappée de la ressemblance de la partie occidentale (nouvellement restaurée et rendue à l'église,) avec l'architecture de Ste-Sophie.

élançées. De ce point part en ligne perpendiculaire la grande nef et ses collatéraux qui sont arrêtés à l'occident par un bâtiment en forme de parallélogramme (la chapelle dite de Charlemagne), présentant en ligne horizontale son côté le plus long aux trois nefs. Ce corps de bâtiment, qui s'élève fortement au-dessus de l'église, dont il dépasse les trois nefs y compris les chapelles gothiques latérales, fait pour ainsi dire la répétition des transepts, qui séparent les nefs du chœur. De chaque côté du chœur et en arrière des tours carrées, se trouve une chapelle, adossée au mur oriental des transepts, qui, convertis en portails, servent maintenant d'entrée à l'église ¹.

Attenantes à celles-ci, deux constructions à façade en pointe (anciennement terminées par un fronton triangulaire) terminaient les angles de la façade orientale de l'église, et formaient ainsi avec le rond-point du chœur un ensemble symétrique, que la démolition d'une d'elles a malheureusement tronqué. L'architecture gothique se montre sur les côtés de l'édifice, et les chapelles latérales, construites au quinzième siècle, cachent par leurs formes gothiques les murailles des collatéraux. Avançant sur ces chapelles (qui avant leur construction en style gothique auront constitué une doublure aux bas-côtés, dans le style général,) se présente un portail ou narthex à la partie sud-ouest de l'église. Construite dans un style transitoire ou d'un mélange de roman et de gothique, cette entrée est un monument à part des plus curieux. Au nord la partie latérale de l'église est cachée par les allées gothiques du cloître, qui contournent une place carrée, ayant servi de cimetière, que les chapelles gothiques semblent fermer.

Des arcades d'une maçonnerie très-forte, ressemblant pour la forme à des aqueducs romains, lient la partie occidentale de l'église à l'ancienne demeure du prévôt du chapitre. Barrant la rue qu'elles traversent, elles donnent à ce côté du bâtiment un aspect

¹ Celle à droite était sous le nom de notre dame d'Aix-la-Chapelle, et sou pendant était connu sous le nom de S^t Jean.

plus militaire que religieux, et les rares exemples qu'on rencontre de ce genre de construction nous laissent dans le doute sur leur portée et le but qu'ils avaient à remplir ¹.

Les deux extrémités de l'église, savoir le chœur et la chapelle de Charlemagne, supportant les trois tours, sont les plus ornées. L'abside du chœur, décrivant un demi-cercle, est décoré de deux rangs de portiques en plein cintre. Le premier rang s'élevant de la base, se compose de sept arcades figurées, décorées de colonnes rondes à chapiteaux historiés, mais dont les futs rongés par les siècles ont disparu, ne laissant maintenant que quelques fragments de chapiteaux. Une moulure d'un beau profil couronne ses portiques et les sépare du deuxième rang, qui se compose d'un même nombre de portiques moins élancés, mais dont les décorations existent encore en grande partie ². Trois fenêtres sont percées dans ce deuxième rang, une au milieu, séparée par un portique figuré de chaque côté de ces deux autres. Une corniche et une galerie espacée à arcades cintrées, reposant sur des colonnettes rondes qui, de trois en trois, alternent avec un faisceau de



Chapiteaux de la chapelle de Charlemagne.

¹ A l'église de St. Lambert à Liège une semblable construction liait cette église à l'évêché. On trouve encore des exemples en Lombardie, où des châteaux forts, entourés de murailles et de fossés, se trouvent dans la ville, tandis que des arcades de ce genre lient le bâtiment principal à l'enceinte servant de défense.

² Sur un de ces chapiteaux, qui sont d'un caractère très-pur, nous avons remarqué un centaure, et sur un autre deux oiseaux buvant dans un vase. Il est

trois colonnettes accouplées, couronnent cet ouvrage, qu'un toit conique termine.

Les deux tours carrées qui y sont attenante, sont chaque face ornée de deux rangs d'arcades figurées reposant sur des pilastres très-longs. Les inférieurs semblent correspondre avec le premier rang du chœur, mais le rang superposé dépasse de beaucoup celui du chœur. Une moulure sépare leur maçonnerie, dont la partie supérieure est en retraite sur l'inférieure. Des ouvertures en cintre et géminées, décorent cette partie supérieure qu'une galerie presque entièrement murée et du même style termine ¹. Les chapelles converties en portails sont décorées d'une grande arcade en plein cintre, des arcades figurées suivent la corniche à palmettes, qui s'arrête brusquement en touchant les tours. Les transepts sont pour ainsi dire sans ornements, excepté ceux au nord, dont la façade est reconstruite en gothique ; leurs arcs-boutans ainsi que ceux de l'église sont modernisés. Les fenêtres de la grande nef, qui ont subi des changements par une décoration gothique, sont inscrites dans des arcades en plein cintre figurées. L'ancien couronnement de ces arcades et le final de la grande nef, qui doit avoir été plus élevée, ne laisse plus de traces ². Tous ces ornements sont dans un état de ruine.

La chapelle de Charlemagne, qui forme la partie occidentale de l'église, a beaucoup souffert dans sa décoration extérieure. Le climat et les siècles ont détérioré les pierres, dont l'appareil est remarquable. Les pierres dures ont encore conservé leurs angles et sont en saillie sur les autres avec lesquelles elles

bien à regretter que ces sculptures si originales soient tellement détériorées par les intempéries de notre climat.

¹ Des toits modernes ne laissent plus rien de l'ancien couronnement de ces ouvrages. Des créneaux les auront probablement terminés.

² L'exhaussement et la corniche en pierres tendres sont de la date de la construction des voûtes gothiques. Une partie du bâtiment supportant les tours et immédiatement au-dessus du toit de la grande nef, étant vierge d'ornements, nous confirme dans l'idée que la nef fut jadis plus élevée.

alternent. Anciennement deux tours carrées terminant à plat, formaient avec le milieu qui couvre le dôme de la chapelle (dont il sera question à la description de l'intérieur) l'ensemble primitif de cet édifice. Cette forme caractéristique du roman devait imposer en laissant à cette belle masse un couronnement en créneaux qui terminait dignement ces contours sévères ¹.

Trois rangs de portiques figuré superposés, décorent la face orientale des deux tours, et deux rangs, les parties latérales et occidentales. Dans les parties supérieures des arcades, qui ont de longs supports, sont inscrits des portiques de petite dimension supportés par des colonnettes rondes, dont les unes sont ouvertes et d'autres fermées. Chaque rang des grands portiques figurés, est séparé par un cordon du rang supérieur et compte deux arcades, tandis que les faces latérales en ont trois pour chaque rang.

Une construction avancée contourne les bases des tours sur les faces au nord, à l'ouest et au midi. Ce péristyle du temple, maintenant obstrué en partie par des bâtiments y attenants, rappelle comme nous avons dit, l'ancien type des constructions chrétiennes dont Ste-Sophie offre un exemple marquant. Les ouvertures donnant le jour à l'intérieur de la chapelle sont très-élevées, et trois moulures divisent ses faces en autant de parties. De la base de l'édifice, qui est enterrée par le pavé, s'élève un rang de grands portiques à archivoltes posant sur des impostes d'un profil très-caractérisé. Trois ouvertures de petite dimension sont percées dans les trois arcades du milieu et ont anciennement constitué des portes à cette partie de l'église, tandis qu'intérieurement un portail, masqué par le buffet des orgues, vient corroborer ce que nous avançons. La décoration des deux zones supérieures se compose d'arcades plus petites, trois lucarnes rondes étant percées dans la partie occidentale et trois portiques à colonnettes sur les deux latérales.

¹ Nous supposons que le premier changement qu'on ait fait subir aux tours, date du 15^{me} siècle. Les trois tours en bois, qui terminent l'édifice actuellement, sont construites au 18^{me} siècle, et ont remplacé des flèches gothiques.

L'intérieur de l'église ne présente pas cette pureté de formes que son aspect extérieur avait fait pressentir. Une restauration ancienne a presque totalement changé sa vieille construction. La charpente ou plancher droit qui couvrait les nefs a fait place à une voûte gothique, et c'est à cette époque que la décoration gothique a envahi toutes les formes primitives de l'édifice à l'intérieur ¹.

La forme de son plan est une croix latine, (à part la partie occidentale supportant les tours) terminée à l'orient par l'abside en demi-cercle formant le chœur. Des arcades en plein cintre reposant sur seize piliers assez rapprochés, la divisent en trois nefs, séparées du chœur par les transepts qui sont très-larges. Une crypte ou chapelle souterraine occupait l'espace entre la nef, les deux transepts et le chœur sous lequel elle avançait. Cette partie si intéressante, et qui caractérise si bien les anciennes églises romanes, fut détruite lorsque le temple fut rendu au culte, au commencement de ce siècle. Ce curieux monument si digne du respect public par la destination qu'il avait reçue ², rappelait sous ses voûtes si sombres les catacombes des premiers chrétiens, en caractérisait le sanctuaire du temple qui s'élevait sous ses voûtes et dominait le reste de l'église. De même que le chœur ancien, la partie occidentale de l'église s'élève encore de plusieurs marches au-dessus des nefs, et cette chapelle dépassant par sa dimension les nefs et même les chapelles gothiques latérales, peut être considérée comme une doublure de la croisée réelle de l'église. Les chapelles latérales gothiques sont également plus élevées que le pavé des nefs, et nous portent à croire qu'une construction romane, formant une doublure aux collatéraux, aura existé avant les chapelles gothiques actuelles, étant alors peut-être en rapport avec la chapelle de Charlemagne.

¹ Cette restauration date du 15^{ème} siècle; elle est rapportée par un écrivain contemporain, recteur des écoles latines, nommé Herbenus.

² On prétend avec beaucoup de justesse que dans ce souterrain se trouvait l'ancien tombeau du saint patron de l'église. Plusieurs tombes très-antiques et des personnages les plus éminents furent trouvés sous les voûtes de cette crypte.

Deux chapelles adossées aux deux transepts, communiquaient avec celles-ci par une grande arcade en plein cintre, dans laquelle la porte d'entrée est pratiquée maintenant ¹.

Malgré le peu d'harmonie que produisent ces détails gothiques, cachant les formes primitives, nous devons dire que le style du gothique est d'une bonne époque, et nous avons remarqué plusieurs



Médailon de la voûte.

détails de sculpture d'une grande finesse d'exécution dans les nervures qui se croisent contre les voûtes.

En passant sous silence plusieurs jolis culs de lampe,



Cul de lampe gothique.

¹ Ces chapelles sont citées dans la description de l'extérieur de l'église sous le nom de N. D. d'Aix-la-Chapelle, et de St. Jean.

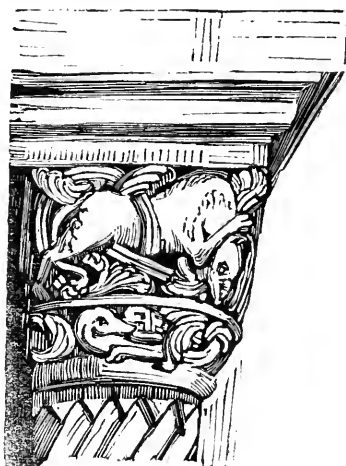
portant les retombées des nervures et de charmants médaillons, nous citons encore une arcade gothique qui, avant les restaurations de la chapelle de Charlemagne, supportait le buffet des orgues. Un de ses supports que nous reproduisons ici, peut donner une idée de sa décoration.



Considérant que le style gothique, dont de beaux monuments existent encore en grand nombre, n'offre rien d'extraordinaire ici, nous passons d'abord à la partie occidentale de l'église, comme étant la partie la plus noble de tout l'édifice et ayant gardé ses formes primitives, respectées par les architectes gothiques qui ont décoré les nefs et les transepts de l'église. Cependant malgré la noblesse de son ordonnance, nous devons prévenir le spectateur que telle qu'on la voit maintenant, cette imposante architecture manque de son définitif, dont la vue nous est dérobée par les voûtes construites à une date postérieure. Un troisième rang de portiques et une magnifique coupole terminent la chapelle que nous allons décrire.

Une grande arcade en plein cintre, largement profilée et d'une dimension telle, qu'elle embrasse toute l'ouverture de la grande nef, est soutenue par quatre colonnes du plus beau roman superposées deux à deux de chaque côté. Les colonnes supérieures plus petites que celles qui les supportent, sont cannelées en câble et ont des chapiteaux d'une richesse de sculpture admirable. Leurs supports, plus élancés, sont ronds, unis, et rivalisent

de forme avec les antiques, tandis que leurs chapiteaux, représentant des animaux et des feuillages entrelacés, excitent l'admiration pour les artistes qui les exécutèrent. Ce bel encadrement, formant l'avenue de la chapelle, est encore surmonté d'une arcade plus petite, également en plein cintre, mais reposant



Chapiteau de la chapelle de Charlemagne.

sur des piliers carrés, ornés simplement d'impostes. Cette arcade correspond avec le troisième rang de portiques.

Le plan de l'édifice, comme nous l'avons dit, est un parallélogramme décoré par trois rangs de portiques superposés, le côté en ligne horizontale sur l'axe de la nef étant libre et décoré par la grande arcade que nous venons de citer. Le premier rang, s'élevant du pavé, est le plus simple et se compose de quatre arcades, dont deux en face, qui ont dans leur milieu le portail (qui a dû servir d'entrée à la chapelle et que nous avons déjà cité,) les deux autres dans les côtés latéraux.

Les arcades qui se répètent figurées sur les parois intérieurs, n'ont que des impostes pour ornements, exceptées les deux latérales, qui n'ont pas la moindre décoration. Ces portiques encore élevés de plusieurs marches au-dessus du pavé de la chapelle,

sont intérieurement décorés de niches, et ont des voûtes d'arête. Une belle et large moulure termine l'entablement de ce premier rang. Le deuxième rang est plus orné et se compose en face d'un dôme de niche à pendentifs, soutenu par de charmantes colonnettes rondes engagées. Celles-ci sont supportées par deux colonnes rondes isolées à chapiteaux historiés. Ces mêmes colonnes supportent la retombée de l'arcade suivante, qui de l'autre côté vient poser sur une colonne engagée dans un des piliers supports de l'édifice. Les deux portiques flauquant ceci, n'ont que des impostes pour ornements.

Dans chaque côté latéral une colonne isolée ronde, décorée comme les autres, reçoit les retombées de deux arcades, dont l'autre retombée vient poser sur l'imposte des piliers supports. De grandes arcades s'élevant du pavé circonscrivent ces détails. Les routes de cette galerie sont également d'arête et viennent poser sur des colonnes rondes, mais engagées d'un côté dans les piliers et de l'autre dans les murailles de l'enceinte. Toutes ces colonnes ont des chapiteaux où la richesse de l'imagination de l'artiste brille du plus vif éclat.



Chapiteau développé en frise de la chapelle de Charlemagne.

Nous voudrions donner tous ces beaux chapiteaux qui rivalisent entre eux pour la beauté des formes et le symbolique de leurs représentations. Nous devons nous borner à quelques-uns, et nous donnons ici développé en frise, un chapiteau de colonne engagée, supportant une retombée de voûte à côté de la rosace en face qui éclaire le portique.

Tous ces chapiteaux sont variés selon les sujets qu'ils représen-

tent, ainsi que selon le règne de la nature où l'artiste les a puisés.



Bas-relief d'un chapiteau à l'intérieur de la chapelle de Charlemagne.

Ceux-ci montrent des oiseaux et des feuilles de plantes orientales, ceux-là des chimères ou animaux fantastiques, d'autres des em-



Chapiteau de la chapelle de Charlemagne.

blèmes de chasse, des figures humaines qui combattent. Un sens mystique a inspiré la plupart de ces scènes.

Varié ingénieusement leurs ornements, les romans architectes et sculpteurs à la fois, donnaient même à chaque face d'un seul chapiteau une représentation différente, que l'on pourrait expliquer comme un tableau à différents panneaux, qui se rapportent entre eux par une liaison symbolique.



Partie d'un chapiteau

Dans ces belles galeries décorées avec tant de variété, une fenêtre en trèfle et deux autres en plein-cintre de petite dimension viennent jeter un jour mystérieux, que deux fenêtres de la même forme dans chaque latéral n'augmentent que faiblement.

Supprimant par la pensée les voûtes actuelles ¹ du milieu

¹ Les voûtes actuelles sont d'une date postérieure à la construction générale.

Premièrement elles diffèrent du caractère des voûtes de cette époque (l'époque de l'édifice), comme le prouvent les voûtes du troisième rang, et puis elles semblent presser tout ce bel ensemble qui s'annonce si grandement par la grande arcade donnant accès à la chapelle; ensuite les supports qui reçoivent les retombées de ces voûtes, ne brisent-elles pas les tailloirs des colonnes et des impostes? Monté au premier étage, dont le pavé cache la partie de l'édifice que nous décrivons, le premier coup d'œil fait mieux comprendre l'impossibilité de l'existence de ces voûtes. En présence de ce dôme d'un diamètre si étendu, on sent naturellement le motif de sa construction, qui est de couronner la chapelle; car toute cette architecture dont alors on se trouve si près, est écrasée par ces masses énormes, faites pour être vues d'une certaine distance, savoir du pavé inférieur de la chapelle.

milieu de la chapelle, nous décrirons le troisième rang de portiques avec le beau dôme qui couronne l'espace intermédiaire. Ici l'architecture est d'une simplicité qui rappelle le premier rang de portiques que nous avons décrit. Les piliers supports des tours et qui s'élèvent du pavé continuent à travers les voûtes et forment le troisième rang de portiques, ayant un dôme à quatre pendentifs dans leur milieu. Trois grandes arcades soutiennent le dôme. Trois arcades, posant sur des piliers à tailloirs, sont inscrites dans la grande arcade en face, tandis que les deux autres sont vides.

La quatrième, que nous avons déjà citée, se trouve au-dessus de la grande arcade à quatre colonnes. Les côtés latéraux au dôme et constituant les deux tours n'ont plus de couronnement. Trois lucarnes éclairent les portiques sur la grande ligne et de petites fenêtres géminées éclairent les côtés latéraux. Toute cette construction supérieure, faite pour terminer la chapelle, est vierge de plâtre et montre l'appareil de sa construction, qui correspond avec l'aspect extérieur. Toute cette partie est sans décorations de sculpture, de même que la base de la chapelle ou le premier rang de portiques, tandis que le rang intermédiaire est richement orné de colonnes à chapiteaux sculptés.

Inspirés par les formes nobles des beaux temples chrétiens de l'orient, les artistes qui ont créé le monument qui nous occupe, auront également imité la riche décoration en mosaïque et en peinture, qui rend les formes sévères du roman si élégantes en les parsemant d'une infinité de détails. Des couleurs telles que le bleu céleste rehaussé de figures en or et encadrés d'arabesques de feuilles et de fleurs, sur ces grandes murailles, ces colonnes à chapiteaux dorés et dont les fûts étaient peints de couleurs variant pour chaque colonne, tout cela devait donner à ces masses une vie que le plâtre blanc leur ôte maintenant entièrement. L'église de S^t Marc à Venise peut être encore citée comme un modèle de ce genre de décors ; et pour donner une idée de

la manière de décorer de cette époque nous citons les reliquaires, conservés au trésor de l'église, qui, ciselés en métal, sont émaillés de plusieurs dessins en couleurs. Se rapprochant de l'époque de l'architecture de l'église, ils donnent une haute idée de la variété des talents de ces artistes qui excellaient à la fois en tant de genres différents de l'art.



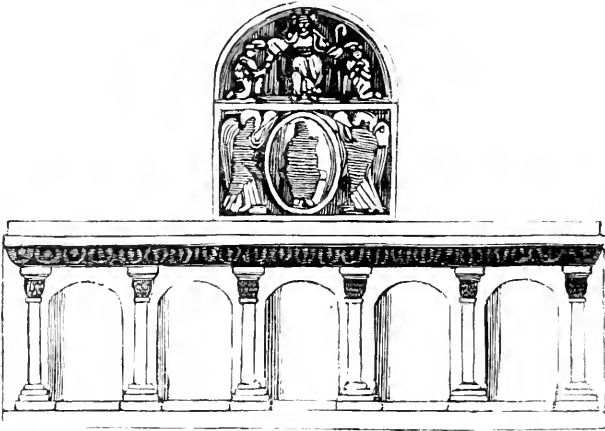
Reliquaire.

Pour compléter la description de la chapelle et de sa décoration, nous devons mettre à sa place primitive un monument remarquable, qui se trouve maintenant dans le transept méridional sous la grande fenêtre gothique.

Au milieu de l'escalier qui de l'église donne accès à la chapelle, s'élevait ce précieux monument en style roman, dont nous donnons le dessin.

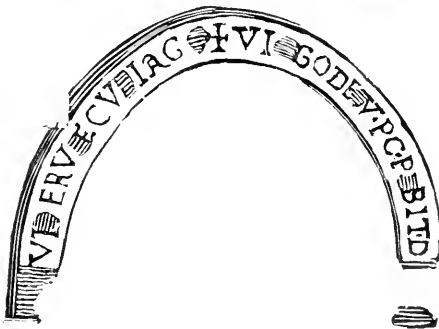
Comme l'indique la gravure, sur une base carrée s'élèvent six colonnettes rondes, séparées par cinq niches en plein cintre, et supportant un entablement. Les chapiteaux de ces colonnettes sont décorés de feuillages, et leurs futs taillés d'une espèce de marbre noir. La corniche qui pose sur les tailloirs des colonnettes est une moulure d'un large profil, également décorée de feuilles. Au-dessus de cet entablement se trouvent

deux bas-reliefs, l'inférieur dans une forme de parallélogramme et la représentation qui surmonte celui-ci dans un plein cintre.



Monument roman placé à l'entrée de la Chapelle ¹

Le sujet de la pierre inférieure est celui-ci : La Sainte-Vierge assise sur un siège d'architecture romane, clairement indiqué par les détails de sa forme, tient sur ses genoux l'enfant Jésus. Une bande ovale encadre sa figure, et l'inscription



¹ Le monument est de 5 mètres 60 centimètres de largeur pris à sa base, et de 4 mètres 22 centimètres de hauteur depuis le pavé de l'église jusqu'au sommet de la pierre demi-circulaire. Nous avons supprimé les panneaux de côté comme étant d'une époque plus récente que le monument.

que nous donnons ci-jointe, se trouve gravée sur la partie supérieure, dont le reste est détruit. Deux génies ailés, vêtus de longues tuniques à plis très-fins et se suivant parallèlement, soutiennent le cadre, le tout étant compris dans une moulure de forme de parallélogramme. Ces figures très-mutilées ¹ ont été restaurées assez habilement. Le demi-cintre représente le Sauveur dans sa gloire, assis sur son trône, posant des couronnes sur la tête de St.-Pierre agenouillé à sa droite, et sur la tête de St.-Servais dans une pose analogue à sa gauche. La figure du Seigneur, qui est la principale, est d'une belle ordonnance. Une majesté divine le distingue des deux saints qui l'adorent. Une tunique à manches, qui est serrée à la taille par une large ceinture ornée, et sur celle-ci un manteau, forme son costume. Un nimbe orné d'une croix encadre sa tête, qui est ceinte d'un bandeau en forme de diadème. La figure de St.-Pierre, vêtue d'une tunique et d'un manteau plus simples, tient de la main droite les clefs du paradis, et de l'autre il semble présenter à son divin maître un objet carré qu'on est tenté de prendre pour un livre. St.-Servais tient de la main droite sa crosse, et de l'autre la clef qu'il reçut à Rome. Son



Bas-relief du monument roman.

¹ En 1804, pour poser un banc de confrérie.

costume est épiscopal. Nous remarquons ici que les coiffures que le Seigneur pose sur la tête des deux saints, sont des couronnes, parce que nous avons trouvé sur des reliquaires ciselés, des couronnes de la même forme qu'une main du ciel apporte également à un évêque de cette église. Les ornements des couronnes et des habits sont dans le même genre que ceux de ces reliquaires dont nous avons donné un croquis plus haut. Un alpha et un omega de chaque côté de la tête du Christ caractérisent sa figure, tandis que le nom de St-Pierre et de St-Servais se trouvent en toutes lettres au-dessus de chaque saint. Sur la platte bande de la moulure qui encadre ces trois personnages ont lit l'inscription suivante :

× VERA SALVS. I OM NI OPRC SE CORTNONA. PASSI
POST. CARNIS. FINEM VITE AR ST VRHONOREM.

En terminant la description de cette partie de l'église, nous devons rappeler que cette chapelle, qu'une tradition ancienne dit devoir son origine à la munificence de l'empereur Charlemagne, était dédiée à la Ste-Vierge. Le premier oratoire qui fut bâti par St-Materne sur le tombeau de St-Servais, fut en bois et était dédié au Sauveur et à St-Pierre. Son successeur St-Monulpe consacra à St-Servais le temple dont il fut l'architecte. Ces saints, patrons successifs de l'église, sont représentés sur ces deux bas-reliefs, sans que nous puissions préciser la destination de ce monument. Un autel a pu être adapté contre le côté opposé, regardant l'intérieur de la chapelle.

Malgré les formes gothiques qui occupent la place de la décoration romane dans les trois nefs et les transepts de l'église, nous devons mentionner cependant les restes de décors romans qui ont survécu au goût dominant du quinzième siècle. La niche du chœur ne laisse plus de traces du roman que les trois fenêtres de son abside, (qui ont été agrandies au dépens de l'architecture extérieure) sa voûte et deux fenêtres latérales en trèfle. Les deux grandes fenêtres des transepts sont entièrement gothiques, et nous remarquons ici que celle qui éclaire le transept nord est moins grande que son

pendant , laissant ainsi le pan du mur qui se trouve en-dessous plus grand que celui qui se trouve sur l'autre fenêtre ¹. L'intérieur des chapelles de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle et de St-Jean sont

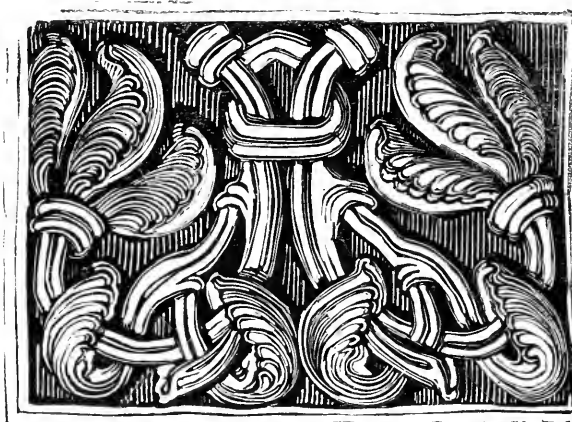


Détail d'un chapiteau romain

¹ Une construction romane est adossée extérieurement à cette muraille, ce qui ne permettait pas de percer la fenêtre aussi bas que celle qui lui est opposée. Nous parlons plus loin de ce reste d'architecture romane.

d'une ornementation fort simple, quatre arcades figurées à contours doublés formant toute la décoration des quatre parois.

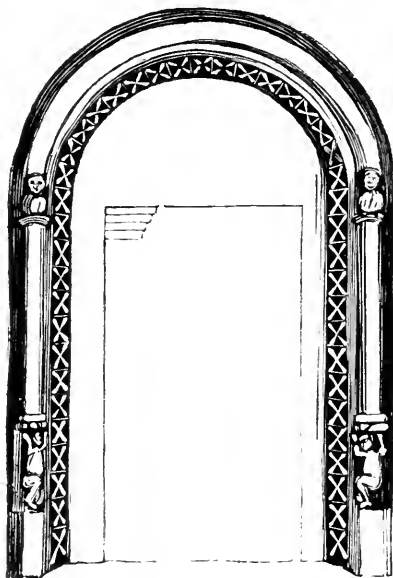
En examinant les colonnes en pierre dure qui, engagées dans les piliers des nefs, supportent les retombées des nervures gothiques de la voûte, on s'aperçoit que la forme de ces supports a été évidemment romane. Quelques-unes de ces colonnes façonnées à la gothique ont encore conservé leurs chapiteaux romans, et nous donnons ici des détails de leurs chapiteaux développés en frise.



Détail d'ornement d'un chapiteau roman.

Au bas de la nef latérale méridionale et au-dessus de la porte qui donne accès au beau portail en style de transition dont il sera parlé plus tard, se trouvent des figures romanes dans des niches en plein cintre. Ces deux saints de petite dimension, assis sur des sièges, pourraient représenter St-Monulphe et St-Gondulphe, que l'on regarde comme les fondateurs de l'église, si l'on se rappelle que les Romains plaçaient ordinairement les saints tutélaires de leurs temples à côté des entrées. La mutilation de ces figures, qui n'ont plus de têtes, et une épaisse couche de plâtre, nous empêchent de

bien distinguer leurs formes. Sous chaque niche un fragment de moulure romane se montre, tandis qu'un peu plus loin on aperçoit encore un bout d'arcade plein-cintre figurée, ce qui se répète du côté opposé. La porte du portail ornée de ces deux figures,



Porte romane.

aura en une forme romane, en faisant le pendant de la porte qui lui est opposée en ligne droite, et qui constitue l'entrée de l'église par l'allée du cloître gothique. Nous donnons ici le dessin de cette dernière en faisant remarquer que ses formes sont extrêmement frustes, et que son tympan vide aura contenu un bas-relief. Les supports de son archivolte, ornée de feuillages, représentent des oiseaux, et les piédestaux des colonnes, dont ces oiseaux forment les chapiteaux, sont décorés de figures humaines. Une fenêtre en plein cintre bouchée se montre intérieurement au-dessus de cette porte, à côté de laquelle on a placé en dehors ou dans l'allée gothique

une statue de St.-Pierre. Sur la même ligne, en montant vers la partie



Statue de St. Pierre.

orientale du bas-côté, on trouve une répétition de cette porte, à l'entrée de l'aile gothique du cloître, servant maintenant de sacristie. Celle-ci a conservé le bas-relief de son tympan, tandis que les autres formes qui constituent la porte, ont été mutilées en grande partie, par une construction faite à propos des chapelles gothiques qui se trouvent entre ces deux anciennes entrées de l'église.

Toute la composition de ce bas-relief, ainsi que chaque figure à part, portent fortement le caractère de l'époque romane. Le Sauveur, assis sur un trône, tient sur son genou un livre ouvert sur lequel les dix commandements sont figurés par le nombre en chiffres. Il tient la main droite levée pour bénir. Sa figure est encadrée dans une plate-bande approchant de l'ovale et figurant le ciel. Un génie ailé et trois animaux symboliques représentent les quatre évangélistes. Le génie vêtu d'une tunique, quatre ailes, ainsi que les trois animaux qui ont la tête nimbée comme des figures humaines. Tous

les quatre portent un livre. Sur l'encadrement en demi-cintre on lit l'inscription suivante :

Hæc domus orandi, domus est peccata lavandi
Hoc subeas limen purgare volens homo crimen
Intus peccatis lavacrum, dat fons pietatis.



Bas-relief au-dessus d'une porte romane.

Il est très-probable que vis-à-vis de la porte dont nous venons de parler, une entrée pareille aura existé à l'endroit occupé maintenant par la première chapelle gothique du bas-côté méridional. Cette dernière aura ainsi complété le nombre pair de quatre entrées latérales, dont les églises romanes offrent des exemples très-fréquents.

En jetant un coup d'œil sur le pavé de l'église, qui a été renouvelé dans les trois nefs et les transepts au 17^{me} siècle, nous remarquons encore des pierres sépulchrales d'un grand intérêt. Nous nous arrêtons surtout aux belles dalles tumulaires qui se trouvent dans les chapelles latérales gothiques. Plusieurs de celles-ci représentent des dignitaires du chapitre, et les unes sont travaillées en relief, d'autres gravées en creux. Nous ne doutons pas que ces belles lignes gravées n'aient été remplies d'un mastic colorié, et nous laissons l'imagination se faire une idée de l'effet que cette belle mosaïque devait produire. Les parties fortement creuses dénotent l'absence d'un métal qui remplissait ces vides. Les ornements encadrant ces figures romanes, gothiques et renaissance, sont d'une pureté de goût admirable. Remarquables sous le rapport du style monumental dont ils sont empreints, ces beaux restes de l'art ancien sont encore curieux pour le costume de l'époque et pour l'histoire de l'église, par leurs dates et inscriptions. Pour leur conservation nous émettons l'idée de les enchasser dans les murailles du cloître gothique, où elles seraient parfaitement à leur place sous les arcades de ce *campo sancto*, qui deviendraient un musée d'art et un digne champ de repos pour maint illustre personnage qu'elles représentent.

Une construction en saillie sur les chapelles gothiques se trouve à la partie sud-ouest de l'église. A part un bâtiment moderne et la chapelle servant de baptistaire actuel, ce bel édifice forme un avant-corps ou le narthex de l'église. Son architecture, beau roman de la fin du 12^{me} siècle, fait pressentir la naissance du gothique. Le mélange de la forme ogivale et du plein cintre nous fait même penser à un style transitoire, qui s'annonce par la grande ogive

encadrant un ensemble, où tous les détails sont du style roman, avivé à sa plus haute splendeur.

La façade à laquelle on a fait subir des changements, se compose d'une grande ogive à large base, dont les moulures sont sans ornements. Le tympan ¹ de l'ogive, qui ne consiste qu'en une maçonnerie unie, percée de trois fenêtres, a pour base une architrave décorée d'une suite d'arcades couvertes de très-jolies sculptures presque sans relief. Des faisceaux de colonnes rondes et de piliers carrés à chapiteaux romans, soutiennent les retombées de l'ogive, tandis que quatre colonnes rondes à chapiteaux historiés soutiennent le milieu de l'architrave. Deux de ces colonnes se présentent à la façade et leurs doubles à l'intérieur, de même que les colonnes en faisceaux, soutenant l'ogive extérieurement, se répètent à l'intérieur. Privées de leurs stylobates, qui sont enterrés par l'élévation du pavé, ces belles colonnes se trouvent tronquées, ce qui fait perdre à la façade de son élégance. Deux contreforts, dont la largeur accuse l'épaisseur des anciennes parois latérales, flanquent l'ogive, qui est couronnée par une maçonnerie chantournée, ² et celle-ci est décorée de trois arcades géminées du plus joli effet. Nous nous y arrêtons un instant avec plaisir, leur forme gracieuse méritant de l'attention. Des moulures constituent intérieurement l'archivolte posant sur deux colonnettes, rondes, dont les chapiteaux rappellent le galbe corinthien. Une troisième au milieu supporte deux cintres d'une dimension des plus réduites. Une bande à dents de loup sépare ces arcades de l'ogive.

L'intérieur se présente sous un aspect à la fois noble, riche et religieux. L'enfoncement de ce fastueux vestibule, si défavorable pour la façade, ajoute à l'impression qu'on éprouve

¹ Tout porte à croire qu'un grand bas-relief a décoré ce tympan, si nu maintenant.

² Ceci nous rappelle une réparation moderne; car évidemment un tympan à corniche aura terminé la façade, sa forme ayant suivi le contour du toit en pignon, ce qui caractérise ordinairement les édifices de cette époque.

ordinairement en entrant dans les anciennes églises ¹. Une profusion de belles sculptures décore tous ces grands pans de muraille, et cette richesse de sculpture s'alliant aux lignes nobles de l'architecture, produisent un grand effet. Les anciens écrits sur l'histoire de l'église ne disent rien de l'usage de ce porche, si ce n'est que nous savons que les processions solennelles y entraient ou en sortaient, et que c'est par cette partie de l'église que les souverains faisaient leur entrée quand ils allaient jurer protection au chapitre. Peut-être une construction plus ancienne a existé avant celle-ci, et les parois latérales pourraient en être des restes. A la plupart des églises romanes, un abord séparé servait à recevoir les néophytes, qui sous le nom de Catéchumènes, devaient premièrement subir la purification du baptême, avant d'être reçus, avec les fidèles dans l'enceinte sacrée du temple. Cet endroit appelé Narthex, ne servait plus à cet usage, dans le temps où l'on construisit ce portail, puisqu'il n'y avait plus de payens à convertir dans nos environs. Mais l'usage de ces vestibules se sera conservé dans la construction des églises ². Le plan de son pavé présente un parallélogramme peu prononcé dont les quatre angles sont brisés, premièrement en face par la suite des colonnes qui se suivent vers l'enfoncement où se

¹ On y descend par plusieurs marches, dont le nombre pourrait être réduit. Nous verrions avec le plus grand plaisir déterrer ce beau monument, sans doute unique dans son genre, dans les deux royaumes. La chose ne présente aucune difficulté. En baissant le sol de la rue au sommet de la hauteur, et qui se trouve en ligne horizontale à celle qui longe la façade du portail, et qui est perpendiculaire, on ferait reparaître la base de la façade occidentale de l'église, entre les arcades, où également, comme nous avons dit, le socle des murailles n'est plus visible. Quelques marches seraient encore nécessaires pour la descente des piétons de cette rue dans celle qui descend entre l'église de St-Jean et de St-Servais pour parvenir à découvrir les stylobates des colonnes du portail. Un pavé qui traverse en biais la place, plantée d'arbres, peut suffisamment servir pour les voitures. Qu'on réfléchisse que la pression du pavé et l'humidité de la terre doivent ronger la base de cet édifice.

² Nous remarquons qu'une porte dans le mur latéral droit communique avec la chapelle gothique où se trouvent les fonds baptismaux. La décoration de cette porte est la même dans cette chapelle que dans l'intérieur du portail.

trouve la porte, et du côté de la façade par les colonnes soutenant l'ogive que nous avons citée. Ces magnifiques faisceaux de colonnes rondes et de piliers carés tous différents de forme, sont accouplés de la manière la plus heureuse. Leurs chapiteaux, qui présentent dans leurs détails infinis une richesse d'imagination et une finesse d'exécution admirables, produisent une frise couronnée par les tailloirs des colonnes. Rien de plus délicat que ces feuilles, ces petites figures d'hommes, ces chiens, ces poissons entremêlés de monstres chimériques, tandis que les piédestaux des colonnes offrent encore des détails d'ornements curieux, tels que de minces colonnettes tournées en cable et enchassées dans les angles. Sur quatre de ces colonnes, de chaque côté de la porte, se trouvent huit figures de grandeur plus que nature, qui représentent, la première à gauche de la porte, Abraham prêt à sacrifier son enfant, qu'il tient debout devant lui, tandis qu'un génie arrête le glaive dont il veut se servir. Un agneau sert de support à cette figure. La deuxième représente Moïse tenant les tables de la loi, posant sur un cul-de-lampe orné de deux oiseaux chimériques. La troisième est David avec sa harpe; deux combattans formant le cul-de-lampe. La quatrième figure à gauche est S^t.-Jean avec l'agneau, prédécesseur du Christ, tenant les jambes croisées, et la console est décorée de deux figures, dont une à longue barbe, pose la main sur l'épaule de l'autre. A droite de la porte on aperçoit d'abord S^t.-Joseph avec l'enfant Jésus; une figure de jeune homme fait son support. La deuxième figure est encore une fois S^t.-Jean tenant le Christ debout devant lui; sur la console sont sculptées des vagues dans lesquelles nagent des poissons, emblème du Jourdain. ¹

La troisième est S^t.-Jean l'Évangéliste ayant pour emblème

¹ Cette figure a les jambes couvertes d'une braie (pantalon.) Celle-ci tombe en plis le long de la jambe et n'est pas liée près du pied, comme le sont ordinairement ces vêtements de nos ancêtres.

l'aigle sculpté sur son support, tandis que la quatrième figure représente S^t.-Servais terrassant un dragon avec sa crosse, expression symbolique pour désigner l'hérésie que vainquit ce grand saint.

Sur ces belles colonnes ornées avec tant de richesse, viennent poser les retombées des voussures, dont quatre sont ornées d'un grand nombre de figures assises représentées au séjour des bienheureux ; tandis que les bandes et les moulures qui séparent ces rangs de personnages, sont ornées de feuillages, etc. Le tympan en ogive au-dessus de la porte, qui a un encadrement sans ornements, est divisé en trois compartiments. Le premier à gauche, immédiatement au-dessus de la porte, représente la mort de la mère de Dieu. Elle est couchée sur son lit de mort, les docteurs de la loi l'entourent et la consolent. Une colonnette sépare ce bas-relief du suivant, qui a pour sujet l'assomption de la Vierge représentée d'après la manière primitive. Des anges aident Marie à sortir de son tombeau. Dans le tympan ou partie supérieure de l'ogive, se trouve la sainte Mère assise à côté de son fils. Des anges encensent ces deux personnages avec des vases très-curieux par leurs formes. Les quatre voussures dont la première encadre le tympan de la porte, et la dernière la plus développée touchant à la voûte, contiennent de petites figures assises, encadrées par des branches de feuillages, ce qui indique le ciel. Elles tiennent toutes des emblèmes qui les caractérisent et représentent des saints pères, des docteurs, des dignitaires et des princes bienfaiteurs de l'église. La voussure contenant ces derniers, est la dernière près de la voûte, et le sceptre et le globe que portent tous ces personnages indiquent clairement leur caractère. Ces petites figures sont bien plus recommandables sous le rapport de l'art que les huit grandes qui sont adossées aux colonnes. Tous ces détails, si nombreux et si variés, couvrant cette face du portail, forment comme un immense bas-relief dans leur ensemble, qui se lie aux côtés latéraux, avec lesquels ils font un tout.

Ces deux parois latérales sont décorées de deux rangs de portiques figurés en plein-cintre, l'un au-dessus de l'autre. Les arcades à moulures rondes posent sur de charmantes colonnettes rondes ayant des chapiteaux de feuillages au galbe corinthien. Le premier rang de plein-pied pose sur un stylobate formant lambris de la hauteur des piédestaux des grandes colonnes supportant les voussures. Des panneaux anciennement décorés de peintures avec des inscriptions tumulaires, remplissent ces arcades. Au-dessus de ce premier rang règne une bande plate en retraite figurant une frise sans ornements, terminée par une corniche dont la partie ornée de feuillages correspond avec la frise des chapiteaux des colonnes, dont elle fait la continuation, tandis que le couronnement est la prolongation du tailloir des chapiteaux des colonnes précitées. Immédiatement sur ce tailloir posent les colonnettes supportant le deuxième rang de portiques. Ce rang est conforme au premier, avec cette différence que les colonnettes n'ont point de piédestaux, et que contre les panneaux sont adossées des figures au nombre de douze pour les deux côtés. Ces douze figures debout, sont plus grandes que les autres assises dans les voussures. Malheureusement très-mutilées, elles ont perdu pour la plupart leurs signes caractéristiques. La première à gauche en entrant dans le portail porte un livre et semble représenter une femme, qui sera une bienfaitrice de l'église, comme le prouvent de semblables représentations dans d'autres anciens monuments. Celles qui suivent ont eu des linteaux à la main d'après ce que leurs formes laissent encore deviner. Au-dessus de chaque figure est sculpté un buste de génie, sur un socle de nuages, et chaque nombre de trois portiques est encadré par une ogive touchant la voûte. Celle-ci est d'arrête, les nervures ont des tores, dont les retombées viennent poser en faisceau au milieu de la frise du premier rang de portiques, qu'elle sépare en deux. Un cul-de-lampe formé de trois colonnettes ramassées, qui posent sur une tête de taureau, les reçoivent. Dans

tous ces détails de moulures, sculptures, les chapiteaux des grandes colonnes sont les plus remarquables. Ceux-ci contrastent fortement pour le ciseau, avec les représentations des figures humaines qu'on rencontre dans cette riche décoration. Fouillés très-profondément, ces rinceaux si délicats prouvent beaucoup pour l'art de la sculpture de cette époque. Le pavé entièrement à grandes dalles a été sans doute une place d'honneur pour les dignitaires du chapitre. Il nous paraît être l'original et bien en harmonie avec ce lieu qui forme plutôt un oratoire réel qu'il ne constitue l'avenue de l'église. Malheureusement badigeonné à la chaux, ce bijou de l'architecture du moyen âge, manque de la couleur originale propre à la pierre ou au marbre dont il est construit. Nous formons le vœu qu'il soit lavé sans qu'on ait besoin de restaurer ces sculptures; car la valeur artistique de ce monument est trop grande pour que nous croyions que les moyens existent de le rendre à son état original. Des peintures, des émaux, des dorures ont jadis couvert ces belles masses de sculpture; des pierreries enchassées ont fait l'ornement de ces statues si nombreuses, et des inscriptions en lettres d'or ont jadis donné une explication plus facile à cette mystique représentation.

Attenants à l'église du côté nord, se trouvent les cloîtres rappelant encore la vie commune des chanoines, du temps de leur cohabitation. Bâties au quinzième siècle, dans le style de l'époque, ces belles allées ogivales auraient remplacé des constructions en bois, d'après le récit de Herbenus, écrivain du 15^{me} siècle, qui a écrit sur les antiquités de cette ancienne collégiale. Ne pouvant plus vérifier à quel point le récit de ce savant est exact, nous sommes cependant portés à croire que des allées en pierre auront existé et dans le style général de l'édifice. En effet des restes de construction du style roman sont encore en contact avec ces allées claustrales, et proviennent de l'ancien ensemble qui formait jadis la

demeure avec les dépendances des habitants de ce grand chapitre¹. Un grand espace vide changé en jardin et qui fut nommé le paradis, est clôturé par trois corridors d'architecture gothique, le côté latéral de l'église formant la quatrième face. L'entrée principale de ces allées, qui est celle située au nord, est décorée d'une façade. Une porte gothique à tympan en ogive, est encadrée par des voussures vides, couronnées par un sommet en triangle. Deux contreforts flanquent le tout. Le tympan de la porte a eu anciennement trois figures, comme l'indiquent les culs-de-lampe qui en sont les seuls restes. Cette entrée connue sous la dénomination de la Clef, est à proximité de la brasserie du chapitre, et la place qui précédait cette entrée, était décorée d'un poteau terminé par une clef dorée, en signe de juridiction du collége chapitral.

¹ Une de ces constructions est une allée dont l'entrée se trouve vis-à-vis de l'ancienne prévôté du chapitre, près des arcades, et qui donne dans l'allée gothique près de la porte de l'église dont nous avons donné un dessin. Son caractère est entièrement roman, seulement sa façade du côté de la rue est gothique, constituant un petit portail qui précède la première arcade. Celle-ci est en plein-cintre; son archivolte décoré d'une moulure, est soutenu par deux colonnes à chapiteaux historiés. Les arcades qui suivent sont soutenues par des piliers à impostes, servant d'arcades doubleaux à la voûte qui est d'arête. Sur les deux parois sont figurées des arcades également plein-cintre reposant sur des piliers. Les bases des colonnes et des piliers sont enterrées par un exhaussement du pavé, qui, à cause de l'élévation de la rue, est en pente vers l'allée gothique. La route suit la pente du pavé. Les chapiteaux des colonnes soutenant la première arcade, offrent beaucoup d'analogie avec ceux de la chapelle dite de Charlemagne. Ils représentent des animaux entrelacés de feuillages. Cette allée a été respectée par les gothiques, quoiqu'elle se trouve au beau milieu des constructions de cette époque.

L'autre construction se trouve dans l'allée gothique parallèle à celle qui contient le petit corridor en pente que nous venons de citer. C'est un caveau voûté en cintre sans ornements. On y descend par deux marches; le pavé se compose de grandes dalles tumulaires, les plus anciennes de l'église. A ce caveau correspond celui qui a pour abord une petite porte pratiquée sous la fenêtre du transept nord. La même voûte et le même pavé qui se trouve plus bas que celui de l'église, le prouvent. D'autres constructions dans le même style et conduisant à la maison du doyen, ont du rapport avec celles-ci.

L'intérieur est décoré d'une suite d'arcades en ogives figurées, sur les parois des trois allées, tandis qu'un nombre pareil de fenêtres à dessins très-variés, ornent les côtés opposés longeant le jardin.

Les voûtes sont d'arête et les retombées de leurs nervures viennent poser sur de frêles colonnettes qui séparent les fenêtres d'un côté, et de l'autre les arcades figurées sur les murs. La partie occidentale est doublée d'une grande chapelle, ayant servi de réfectoire, dont les voûtes sont encore ornées de riches dessins gothiques, dans le genre de S^t.-Jacques à Liège. L'allée septentrionale a également une grande salle qui servait jadis de salle capitulaire. Les fenêtres de ces allées méritent l'attention de l'artiste. Encadrées de moulures qui viennent poser sur des stylobates à facettes, leurs tympan offrent une grande variété de dessin. Des meneaux montent vers le tympan, où ils s'arrêtent en ligne droite; des formes très-heureuses remplissent ce dernier et les armes de la ville, la croix de Bourgogne et d'autres armoiries s'y trouvent figurées. Une fenêtre surtout est remarquable par le moyen original dont le sculpteur a lié ses meneaux à la rosace du tympan. Une corde d'un naturel surprenant est sculptée à l'entour de ces formes. Deux bas-reliefs charmants décorent la muraille de l'allée septentrionale. Ces allées qui servent maintenant de corridors à l'église, préparent insensiblement le fidèle qui les traverse pour se rendre au temple, par l'impression claustrale de ces voûtes en ogive ayant vue sur un cimetière. Rappellant un Campo Sancto de l'Italie, le son de l'orgue mêlé au chant grégorien, qui de l'église envoie ses faibles sons dans cet abord poétique, fait toujours naître une grande émotion.

Leur destination primitive rappelle l'époque où ces vastes chapitres ou abbayes (nom qu'on leur donnait souvent) couvraient avec les bâtiments dépendants, un grand terrain, servant aux différents dignitaires du chapitre et au nombreux personnel qui y était attaché. Ces grandes communautés exerçant juridiction

avec droit de seigneurie, jouissait d'une autorité réelle et d'une considération prouvée par les diplômes que les plus grands souverains leur accordèrent. Ces monuments de l'histoire et de l'art devraient inspirer le plus grand respect et se recommander à la nation comme un fleuron de la couronne de l'ancienne gloire du pays.



LETTRE

adressée à M. le président de l'Académie, sous la date du
6 avril 1843,

PAR M. LE CHEVALIER GRIFI,

*membre correspondant de l'Académie, conseiller, secrétaire général de
la commission des Antiquités et des Beaux-Arts de Rome, et de
l'Académie pontificale d'Archéologie, etc.*

(Traduite littéralement de l'italien par M. Van den Wyngaert,
membre effectif de l'Académie).

Eccellentissimo Sig^{re} Visconte Presidente,

Non sarà discaro a V. E. che in questa lettera le dia contezza di alcuni mosaici, e di varie epigrafi, che non ha guari sono state dissotterrate appo le vie Latina e Appia. I mosaici sono due pavimenti di camere antiche; il primo, che è intero, è quadrato, avendo in ogni lato diciotto palmi di lunghezza, e con minute pietre colorite vi sono condotte le piu vaghe e leggiadre fregiature con arabeschi e intrecciamenti di nastri in su campo bianco, in mezzo del quale si scorge un quadro ove in fondo bianco medesimamente è ritratto a colori Achille, che avendo legato al carro il corpo di Ettore, eccita i cavalli al corso onde il trascinino sulla terra. Il secondo pavimento è guasto per oltre la metà, ma vi si scorgono fregi e ornati siccome nel primo, sebbene il disegno ne

sia differente, e nel mezzo evvi un cavallo corridore, che viene tenuto per le redini da un palafreniere. Il lavoro è ben fatto e in particolare i cavalli mostrano la speditezza del correre. L'edificio entro cui sono stati rinvenuti al loro posto i due pavimenti, quantunque sia diroccato, pure dalle vestigie sue può bene argomentarsi che fosse una casa. Ora le spedirò la copia delle epigrafi tratte dal colombajo rinvenuto di canto alla via Appia un miglio all' incirca fuori della Porta. È notabile come vicino a questo monumento siasi trovato un brano di sufficiente grandezza di un lenzuolo di amianto in cui involgeansi i cadaveri perchè dopo l'arsione se ne serbassero le ceneri. Le epigrafi sono le seguenti. (*Voir la planche ci-jointe et les notes qui suivent*).

Notes.

N° 1. Si noti che la villania scritta a Timele di Annio Pollione vi è stata aggiunta di altro carattere, ma antico.

N° 2. È notabile l'appellazione d'INSULARIUS, che indica il custode di molte case congiunte insieme, quantunque il Marini Arval. pag. 299 dica essere stati custodi e curatori delle case. V. Muratori Inscr. pag. 945. II-

N° 3. Plumarius significa ricamatore. V. Muratori Inscr. pag. 907.

N° 4. Codesta Methe era la serva pedissequa della sua padrona.

N° 5. DEC. interpreto DECVRIO *familiaris decurio* il capo dei servi che più da vicino servivano alla persona del padrone.

N° 6. Questa epigrafe è notabile pel consolato di Cajo Giulio Cesare figlio di Augusto per adozione, e L. Emilio Paolo. II che intervenne nell' anno di Roma 754, e primo di N. S.

In questo Colombajo stavano pure non piccioli rottami di deschi di stucco lavorati con bellissimo ornati e gruppi di figure. La vigna ove si scava è del Sig^{re} De Rosa.

Le Iscrizioni dissotterrate in prossimità della via Latina non lontano dalla porta per gli scavi operati dall'egregio Sig^{re} Arduini nella vigna Gremaschi, sono in primo luogo il cippo di marmo alto circa sei palmi con un basso-rilievo nel di sopra rappresentante Bacco nel mezzo di Fauni e Satiri che versano vino ne' loro vasi, sotto cui è scritto. (*Voir la Pierre N. 7.*)

N° 7. Questa iscrizione è rara poichè ne fornisce un mercadante di vino e di vettovaglie, che avesse la sua osteria nel velabro all' insegna de' cinque pesci appellati *seurus* (SKAROS) dagli antichi. Il cippo è stato rinvenuto lungo la via fuori del colombajo.

N° 8. Deesi notare che in tutte queste lapidi ove è sculto il nome di Mecenate, s'avvenga sempre di leggerlo col dittongo æ nella prima sillaba. V. Fabretti Insc. pag. 225.

N° 9. *Genium* la divinità tutelare di ciascun uomo in genere, e qui di Clodio, secondo ne favellano Plutarco de Fato servio lib. VI aenid. V. Fabretti e Reinesio Iser.

N° 10. Nel Reinesio pag. 185 e nel Muratori Isc. pag. 77 trovansi altre epigrafi dedicate al Genio di qualche persona.

N° 11. *Servus Decurio*, a cui erà soggetta la decuria degli altri servi.

N° 12. Questa epigrafe sembra che abbia alcun legame coll' altra N° 1.

N° 13. Qui sono sculti due angeli e questa lapide è cristiana non trovata nel Colombajo.

N° 14. È notabile il modo di scrivere il B.

N° 15. Questa iscrizione è rarissima e mi sembra che si per qualche ufficio che Letia tenesse in Campidoglio, si pel modo con cui è composta non ne abbia uguali. Potrebbe per avventura essere codesta Lezia o la moglie di alcuno di quelli che abitavano nel campidoglio per celebrarvi i giuochi secondo la istituzione di M. Junio Camillo, ovvero potrebbe ella aver tenuto la sua dimora in questo monte, imperocchè sulla fede di Lampridio in Iliog. cap. 50, e di Properzio IV. 9. 5., si può asserire che vi fossero private abitazioni.

Gradisca Chiarissimo e Onorando Sig^{re} Visconte Presidente
questa debole prova che le invio onde mostrarle quanto io tenga in
pregio di essere con profondissima stima e vero ossequio.

Di V. E. Ch^{ma},

Roma li 6 Aprile 1845.

U^{mo} De^{umo} Servo,
CAV^e LUIGI GRIFI.

(TRADUCTION).

Monsieur le Président,

Je pense vous être agréable en vous rendant compte, par la présente, de quelques mosaïques et de diverses épigraphes, qui, depuis peu, ont été déterrées près des voies Latine et d'Appia. Les mosaïques sont deux pavements de chambres antiques; le premier,

qui est entier, est carré, ayant de chaque côté dix-huit palmes de longueur, et, par de petites pierres colorées, s'y trouvent dessinées les plus agréables et les plus jolies frises (bordures) avec des arabesques et des nœuds entrelacés sur champ (fond) blanc, au milieu duquel, également sur fond blanc, est peint en couleurs, Achille qui, ayant lié à son char le corps d'Hector, excite les chevaux pour qu'ils le traînent sur la voie. Le second pavement est endommagé de plus de la moitié, mais on y découvre des bordures et ornements comme au premier, quoique le dessin en soit différent, et au milieu se trouve un cheval courant qu'un palefrenier retient par les rênes. — Le travail est bien fait, et en particulier dans les chevaux se remarque l'ardeur de la course. — L'édifice dans lequel ont été trouvés ces deux pavements, quoiqu'il soit demantelé, permet, à en juger par ses vestiges, de croire que c'était anciennement une maison. — Maintenant je vous donnerai la copie des épigraphes tirées du *Colombajo* découvert du côté de la voie Appia à un mille environ hors de la porte. — Il est remarquable que près de ce monument on ait trouvé un lambeau assez ample d'un linceul d'amiante dans lequel on enveloppait les cadavres afin qu'après leur combustion on en conservât les cendres.

Les épigraphes sont les suivantes : (*Voir la planche et les notes qui suivent*).

Notes.

N° 1. On remarque que la vilénie écrite contre Annio Pollione y est ajoutée en autres caractères, quoiqu'antiques.

N° 2. Le titre d'*Insularius* est remarquable; il signifie gardien de plusieurs maisons agglomérées, quoique MARINI ARVAL, pag. 299, dise que ce sont les gardiens et créateurs des maisons. (Voir MURATORI *Insc.* page 945. II.)

N° 3. Plumarius signifie *Brodeur*. (Voir MURATORI, pag. 907.)

N° 4. Cette Methe était servante à pied de sa maîtresse.

N° 5. DEC — j'interprète DECURIO — familiaris Decurio, le chef des serviteurs qui servaient de plus près la personne du maître.

N° 6. Cette épigraphe est remarquable pour le Consulat de Caius Julius Cesar fils d'Auguste par adoption et L. Emirlio Paolo. Celui qui intervint en l'an de Rome 754, la première de N. S.

Dans le même *Colombajo* se trouvaient de notables fragments de tables en stuc, ornées de très-beaux groupes de figures. — Le vignoble où se font les excavations, est de M. De Rosa. —

En tête des inscriptions trouvées dans le voisinage de la voie latine, non loin de la porte, par les fouilles opérées par M. Arduini dans la vigne Gremaschi, se place en premier lieu la pierre de marbre, haute d'environ 6 palmes, surmontée d'un bas-relief représentant Bacchus entouré de faunes et de satyres versant du vin dans des vases. — Au-dessous se lit : (*Voir la Pierre N° 7*). — Observations du chevalier Grifi :

N° 7. Cette inscription est rare, puisqu'elle nous indique un marchand de vin et de vivres qui avait son hôtel dans le *Vetabre*, à l'enseigne des 3 Poissons, appelés *scarus* (*SKAROS*) par les anciens. — La pierre a été trouvée au long de la voie, hors du *Colombajo*.

N° 8. On doit observer que sur toutes ces pierres où se trouve sculpté le nom de *Mecenate*, on le doit toujours lire avec la diphthongue *ae* dans la première syllabe. V. FABRETTI *INSCR.* pag. 225.

N° 9. *Genium* Divinité tutélaire de tout homme quelconque, et ici de Clodio, ainsi qu'en parlent Plutarque de Fato Servo Liv. VI Aerid. Voir FABRETTI et REINESIO *INSCR.*

N° 10. Dans REINESIO page 185 et dans MERCATORI *INSCR.* page 77, se trouvent trois épigraphes dédiées au génie de quelques personnes.

N° 11. *Servus decurio* : à qui était sujette la décurie des autres serviteurs.

N° 12. Cette épigraphe semble avoir quelque rapport avec celle marquée N° 1.

N° 15. Ici sont sculptés deux anges et cette pierre est chrétienne, non trouvée dans le *Colombajo*.

N° 14. La manière d'écrire le B est remarquable.

N° 13. Cette inscription est très-rare ; il me semble, tant pour l'office quelconque que Létia ait pu tenir au Capitole, que pour la manière dont elle (l'inscription) est composée, qu'elle est sans pareille. — Cette Létia serait-elle par hasard la femme de quelqu'un habitant le Capitole pour y célébrer les jeux d'après l'institution de M. Favio Camillo, ou aurait-elle tenu sa demeure sur cette montagne, puisque sur la foi de Lampridio in *Heliog.* cap. 50 et de *Propertio* IV. 9. 5., on peut assurer qu'il y avait là des habitations privées.

J'espère que M. le vicomte agréera cette faible preuve que je lui envoie, pour lui témoigner ma plus profonde estime et ma véritable affection.

MAECENAS
L. ELENCHVS

CHVS
LYRI-L.

D. M.
-ENIVM 9
ODI ROMANI
ERMES SER. FEC.

E
TRIS

CIRTVS PINITI
CAESARIS L. II ET
IRVO DECVRIONI

D M
ROMVLI ALVMM
A. III. M. II D. XV.
FECIT NARCISS

D M
Q VOLVSIO
FALLETIANUS

IS
ONTI
MO

CORDIA FELICVLA
HIC SITA EST TATVS
SYMMAE FRVGALI
VIXIT ANNOS XXIX

THYMELE ANNI
POLLIONIS LAEN
VIX. AN. XXVI 1

D M
P. SERGIO
EVHODO
Q. V. A. XX. M. III. D. VIII
P. SERGIVS.

CLAVVS

PRIMVS
MANLIO

CASTOR
PLYMAR 3
VIXIT ANN L

HILARVS
FABER

ANNIA
APICVLA
VIX ANN. XXXIII

DACVS
INSVLARVS 2

FVMANTES ITERVM CINERES QVID AESPICIS HOSPEIS
SVB DEXTRA FRATRES OCCIDERVNT MISERI
IVCVDVM QVAESO CORPVS NE FLETE PARENTES
COMPOSITVM FATO SOLLICITARE CAPVT
LIBERALIS.

MALBIVS
M. L.
FAVSTVS

C. ANNIVS
C. L. FAMILIARIS 5
DEC. V. A. XXX

METHE
PEDISEQ 4

MAECENATIA
HYGIA
VIX ANN. XVIII

ZETES ET CALAIS
DVO FRATRES
CEMELLI OBIERVNT
AMANTES

C. ANNIVS C. L. 6
LEPOS VIXIT AN. XXVIII
OBIIT VII. IDVS. APRIL. C. CAESARE
L. PAVLLO COS HIC SIVS ADQVIESCIT

SCEPIVS
V. A. XIX

C. CLODIVS C. L. EYPHEMVS
NEGOTIATOR PENORIS
ET VINORVM
DEVELABRO A IIII SCARIS
ARAM POSVIT SIBI
CONSECRAVIT
DEDICAVITQVE
LIBERISQVE SVIS
POSTERISQVE EORVM

MAECENATIA HYMELIS
VIXIT ANNIS XXXXV

DIS MANIBVS.
C. MAECENATI
VERECVNDO

MAECENATIA
SVCCESSA

EMAECENAS
LACO

C. MAECENATI
PHOEDO

C. MAECENAS SATVRNINVS
ONIRI
LIB. PARIS VIX. AN. XXXV

DEVTER
C. IVLI LYRI

C. MAECENAS AMOENA
LYRIET
JOTERIDIS

MAECENATIA C. MAECENAS
MYRINE MEMOR

IVLIA C. L.
TERTVLLA
PIA VIX. A. XXI

IVLIA HILARAE STROMBICHI
SCEPTI L. MATER

ALBANVS EITTYCHE
VERNAE FELICIS

SEIVS
ISOCHRYSVS

C. MAECENAS
C. L. ELENCHVS

C. MAECENATI
PHOEDO

EMAECENAS
LACO 8

EPITYCHVS
C. IVLI LYRI L.

D. M.
GENIVM 9
CLODIO ROMANI
HERMES SER. FEC.

GENIO
ONESIMI 10
HERMES
FRATRI PIENTISSI

ANTHEAE ET HYGIAE
SORORVM
C. IVLI PYRRHICHI
MATERTERAE ET MATRIS

SCIRTVS PINITI
CAESARIS L. 11
SERVO DECVRIONI

IVLIA TERTVLLA ET FILIA
BACCHI EORVM

IVLI FAVSTI
STROMBICET
DIOMYSI L

D M
ROMVLI ALVMNI
V. A. III. M. II. D. XVIII
FECIT NARCISSVS

DIS MAN
AEMILIAES
VITALIS

CLODIO ROMANO
CLODIVS EYPHEMIANVS
PATRONVS FECIT

D M
Q VOLVSSIO
CALLISTIANO
FECIT MATER
IVLIA VRBICA
FILIO PISSIMO
VIX. AN.
IIII MEN. IIII.

D ONESIMO
HERMES
FRATRI PIENTISSIM
Q. V. A. XVII MENS I

PLOTIA NICOPOLIS
L. PLOTIO XENOPHONTI
FILIO DVLCISSIMO

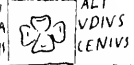
IVLIVS
XYSTVS

AMOENA
C. IVLI LYRI L.

PRIMIGEN A PHOEBI
VIC

CLYTIVS LPHILECLYTI
HIC CLYTIVS CARVS CVNCTIS IVSTVSQ PIVSQ
EST SITVS ET SVBITO TEMPORE RAPTVS ABIT.
QVEM FLET AMISSVM AETerno TEMPORE CONIVX

D M
IVLIA ENEREIF
CLAVDIAE MEK
CVRI
TIGLA
PRIMI
CONINGI. BEN. DE SE ME.
RITAE CVM QVA V. A. XXII. M. VII
DIES V



ANTHEA TI. CLAVDI
AVG L. AVG TI
SOROR CHLOES ET
HYGIAE 12

AVRELIVS AV
GVSTALIS TIARRE
LIO CARISSIMO
FECIT

C. IVL ANTHVS C. C. IVL
IVLI THAMNI. L.
VIX AN. XXVII.

D. M.
LANNIVS ESYCHVS
SVELLIAE CRATICONV
GI B. N. M.

LAETVS
ATHENAIS
LAETIA
DE CAPITOLIO
VITA BONA VIT. MORIS. EXITV
HONESTO

D M.
I CALLONIO PRIMIGENIO
FAELIA ATTICA VIRO SVVO
BENEMERENTI FECIT

D. M. B O
LBAEBIO C. LEGORIO
LBAEBI HELPIDEFORNI
FILIO 13

ORIO IVLI
LYRI L.

ADVENAE
C. IMPIPTTHONIS
ANCILLAI

NOTICE

SUR LES TOURNOIS,

par un membre de l'Académie.

Les tournois, les joutes et les combats de la table ronde ont joué un grand rôle dans l'histoire de la noblesse. On sait que le tournoi était un combat d'honneur où les gentilhommes entraient en lice pour prouver leur valeur, leur force et leur adresse. Il se faisait en troupes; et son nom, croit-on, provient du mot *tourner*, parce qu'on y exécutait des courses en rond, et que ses exercices forçaient à tourner souvent. Pour que les combattants ne pussent s'entre-blesser, les lances et les épées dont ils se servaient, avaient la pointe émoussée et le taillant rabattu, ce qui faisait donner à leurs armes le nom *d'armes courtoises*. Ceux qui se livraient à ces jeux militaires étaient encouragés par la présence des dames qui y assistaient en spectatrices; elles couronnaient les vainqueurs

en leur remettant avec grande pompe les prix qu'ils remportaient. Cependant ces exercices militaires n'ont pas été toujours d'une nature pacifique ; car l'histoire fournit des exemples de tournois où l'on combattait avec des armes offensives, que l'on appelait *tournois à outrance*, et qui ne se terminaient pas sans effusion de sang, ou par la mort de quelques-uns des combattants ¹. En 1414, Jean duc de Bourbon choisit seize chevaliers et écuyers pour l'accompagner à un de ces tournois à outrance, et défia un pareil nombre de chevaliers et écuyers d'Angleterre. On connaît l'histoire de Jean Astley, écuyer anglais, qui, en 1450, combattit à Londres contre Philippe Boyle, chevalier aragonnais, en présence de Henri IV, qui créa Astley chevalier. C'est du même Astley dont, pour le dire en passant, descend, en ligne directe, le plus célèbre chirurgien que la Grande-Bretagne ait vu naître dans nos temps modernes.

Les joutes étaient des combats particuliers à l'épée ou à la lance, et qui se faisaient souvent après ceux des tournois, ou bien dans d'autres occasions où des chevaliers s'offraient à combattre d'homme à homme dans certains lieux qu'ils indiquaient, et aux conditions portées dans leur défi. Aux joutes appartient aussi le combat anciennement appelé *pas d'armes*, qui se faisait à des fêtes publiques, par un ou plusieurs chevaliers qui choisissaient un lieu qu'ils proposaient de défendre contre tous venants, comme un passage que l'on ne pouvait traverser sans combattre ceux qui le gardaient. *La table ronde* était une espèce de joute, que l'on désignait sous ce nom, parce que les chevaliers qui y avaient combattu, allaient, en se retirant, souper à une table ronde chez celui qui les avait invités à la joute.

On ne saurait déterminer d'une manière exacte l'origine des exercices militaires dont nous venons de parler. Les historiens sont peu d'accord à cet égard. Après avoir compulsé les chartes, les anciens manuscrits et les livres qui ont traité ce sujet, on doit, si l'on est de bonne foi, avouer qu'on ne sait

¹ DU CANGE, *Dissertation septième sur l'histoire de Saint-Louis*.

rien de positif. Aussi Limmæus, auteur d'ouvrages si remarquables sur le droit public et sur les états de l'empire germanique, ¹ etc., fait observer avec raison combien il est difficile de découvrir l'origine des tournois; il est d'opinion qu'il faut glisser là-dessus, d'autant plus qu'il importe fort peu de rechercher avec ardeur et de connaître l'institution primitive de ces exercices militaires, puisqu'il suffit, ajoute ce célèbre juriconsulte et historien, de savoir qu'ils ont été introduits chez les Germains par Henri-l'Oiseleur.

Sans vouloir nous jeter dans des conjectures, il nous semble, que l'on peut dire sans crainte de trahir la vérité, que l'origine des tournois se perd dans la nuit des temps. Ils ont été, selon toute probabilité et selon l'opinion généralement reçue, institués primitivement pour apprendre uniquement le métier des armes; de sorte qu'il est même permis de supposer qu'ils doivent être presque aussi anciens, si nous pouvons nous exprimer ainsi, que le désir de se rendre habile à tuer les hommes à la guerre. Dès leur naissance, ils ont dû naturellement donner l'idée de s'en servir, à certaines fêtes, comme de jeux et d'amusements. Nous pensons néanmoins qu'il est peu raisonnable d'attribuer l'invention des tournois, des joutes et des combats de la table ronde, comme on l'a fait, à Arthus, à ce roi fabuleux des Bretons, qui, prétend-on, vainquit les Saxons, soumit l'Écosse et l'Irlande, défit Lucius, général des Romains en Allemagne sous le règne de l'empereur Claude, et ravagea la plus grande partie des Gaules. Nous ne pouvons nous empêcher de citer François Modius, chanoine d'Aire, écrivain très-érudit du 16^e siècle, que les guerres des Pays-Bas forcèrent de passer une grande partie de sa vie en Allemagne; d'après lui les tournois seraient plus anciens chez la nation germanique que partout ailleurs ². Nous partageons

¹ *Notitia Regni francie; jus publicum imperii Romano-Germanici; Dissertatio apologetica de Statibus imperii Romano-Germanici; Capitulationes imperatorum et Regum; etc.*

² *Pandectæ triumphales, sive pomparum, festorum, ac solennium apparatusum, conviviorum, spectaculorum, etc.*

assez cette opinion, quoique d'après d'autres écrivains, parmi lesquels se trouvent Du Cange et Mathieu Paris, l'invention de ces sortes de combats serait due aux Français. Nithart, abbé de Saint-Riquier au 9^e siècle, qui suivit Charles-le-Chauve, durant les guerres civiles, rapporte que, dans l'entrevue de ce roi de France et de son frère Louis, roi d'Allemagne, entrevue qui eut lieu à Strasbourg, les gentilhommes de la suite des deux princes firent des combats à cheval pour prouver leur adresse ¹; ce qui ne laisse aucun doute que déjà à cette époque, les tournois étaient en usage chez les Français et chez les Allemands. Peut-on donc admettre avec quelques historiens que les tournois ont été introduits chez les Germains par l'empereur Henri-l'Oiseleur? Ne faudrait-il pas admettre plutôt que ce prince les a seulement perfectionnés et entourés d'un plus grand éclat? C'est lui qui donna le diplôme et les statuts des tournois qu'il organisa en 950 et en 957 ², mentionnés plus loin. Le fameux historien Wittekinde, Bénédictin de l'abbaye de Corvey, qui vécut au 10^e siècle, et dont Meibomius a publié les *Annales de gestis Ottonum* et d'autres écrits, dit que Henri-l'Oiseleur était tellement adroit dans ces jeux équestres (*ludi equestres*) que non-seulement il surpassait ceux qui osaient se mesurer avec lui, mais qu'il inspirait de la terreur à ses adversaires, par son extrême dextérité.

Ce qui est bien certain, c'est que les tournois existèrent chez les Allemands et chez les Français longtemps avant d'être connus des autres nations. Il est évident que ces jeux militaires, auxquels la noblesse tenait tant à honneur d'être admise, dans lesquels les rois mêmes combattaient avec les chevaliers, avec lesquels ils étaient confondus, il est évident, disons-nous, que ces jeux militaires ne furent connus des Anglais que beaucoup plus tard : il paraît qu'ils n'ont été établis chez cette nation que vers la fin du 12^e siècle, par le roi Richard I, dit *l'Orgueilleux* ou *Cœur-de-lion*, qui, après son

¹ *Li bri quatuor, de discordia filiorum Ludovici pii, etc.*

² *Goldast, constit. imper.*

couronnement se croisa avec Philippe-Auguste en 1191, et revint en 1192, après avoir conquis l'île de Chypre et défait Saladin. Dans l'empire d'Orient, les tournois eurent lieu, pour la première fois, en 1326, lors du mariage de Jeanne de Savoie, fille d'Amé IV, comte de Savoie, avec l'empereur Andronic Paléologue *Le jeune*, ainsi que nous l'apprend Jean Cantacuzène. Ce ministre, favori d'Andronic Paléologue, qui, après s'être fait reconnaître empereur, fut forcé de quitter les ornements impériaux, se retira dans un monastère, où comme moine il composa plusieurs écrits, entre autres une histoire en quatre livres, de ce qui s'était passé sous le règne d'Andronic et sous le sien; histoire qui, soit dit en passant, est citée et reconnue comme un des plus importants ouvrages qui nous restent des Grecs modernes.

On n'admettait au tournoi que la *noblesse de race*, la *noblesse chevaleresque*, pour nous servir d'une ancienne expression héraldique, et cette noblesse devait être constatée du côté paternel et du côté maternel. L'âge requis était de vingt ans, parce que le poids des armes et les exercices exigeaient une certaine force physique. Il n'y avait nulle exception, pas même pour les têtes couronnées. On déployait la plus grande magnificence à ces sortes de réunions équestres. Lorsqu'un souverain se rendait à un tournoi, il était accompagné de l'élite de la noblesse de sa maison et de ses états, ce qui formait ordinairement une suite nombreuse et brillante.

L'examen des preuves de noblesse et de chevalerie, celui de l'aptitude à participer au tournoi, était confié au bailli ou chef du tournoi (appelé par les Allemands *Turniervoigte*), qui n'était ni le souverain, ni l'auteur du tournoi, mais le chef institué auquel tous ceux qui voulaient y être admis devaient s'adresser ¹. Ce chef était assisté dans ses hautes fonctions d'un

¹ C'était la première dignité du tournoi, qui fut, pendant longues années, remplie en Allemagne par des comtes Palatins du Rhin, par des ducs de Souabe, de Bavière et de Franconie. Voyez *Turnier Buch*, fol. 85.

roi d'armes, de plusieurs juges choisis parmi les chevaliers, et de quelques hérauts d'armes.

On était exclu du tournoi pour avoir calomnié, trompé, flétri ou cherché à déshonorer une femme; pour trahison, infidélité à son souverain légitime; pour violation de sa parole, parjure, faux témoignage, abus de confiance, assassinat, vol, escroquerie, fourberie, usure, hérésie, blasphème; pour avoir nui volontairement à son prochain, enfin pour tous les vices qui dégradent l'homme aux yeux de son semblable; on était également exclu du tournoi pour mésalliance, pour avoir fomenté des troubles ou participé à des révolutions ou autres bouleversements politiques; pour s'être échappé frauduleusement ou en violant sa foi, étant prisonnier de guerre; ceux qui portaient des armes cachées ou autres objets capables de blesser hostilement, étaient aussi exclus ou expulsés du tournoi. On dit que toutes les précautions étaient prises pour prévenir les accidents, et que même les chevaliers étaient fouillés et soigneusement visités avant d'aller combattre.

Néanmoins on trouve dans les ouvrages qui parlent des tournois, qu'il y arrivait souvent de grands accidents, dûs à la chaleur du combat, ou bien à la haine des combattants, dont quelques-uns saisissaient ces occasions pour se venger de leurs ennemis. Henri Knighton, chanoine de Leicester, auteur d'une chronique assez estimée de l'histoire d'Angleterre depuis 950 jusqu'à l'an 1395, parle du tournoi qui eut lieu en 1274 à Châlons, où le roi Edouard avec les Anglais combattit contre le comte de Châlons et les Bourguignons, il rapporte que plusieurs hommes y restèrent sur le carreau, ce qui fit appeler ce tournoi *la petite guerre de Châlons*. L'histoire a consacré aussi dans ses annales que Robert comte de Guines fut tué au tournoi; que Robert de Jérusalem, comte d'Essex, essuya le même sort en 1216; que Florent comte de Hainaut, et Philippe comte de Bologne et de Clermont, perdirent la vie au tournoi de Corbie en 1225; que le comte de Hollande fut tué au tournoi de Nimègue en 1234. Jean Marekgrave de Brandenbourg, Louis, fils du comte palatin

du Rhin, et Jean duc de Brabant, furent également tués à ces exercices militaires, le premier en 1269, le second en 1289 et le troisième en 1294. Le roi Henri II reçut au tournoi de Paris en 1559, par un éclat de la lance du comte de Montgomery, une blessure à l'œil, de laquelle il mourut quelques jours après. L'histoire fourmille d'autres exemples d'accidents arrivés dans ces sortes de combats. Il n'est donc pas étonnant que les papes aient défendu les tournois, en excommuniant ceux qui s'y rendraient. Innocent II, vers le milieu du 12^e siècle, et Eugène III, au concile de Latran, en 1179, lancèrent les foudres de l'église contre les tournois. Innocent IV, prévoyant qu'il ne pourrait les faire cesser entièrement, les défendit seulement pour trois ans au concile tenu à Lyon en 1245. Nicolas IV et Clément V renouvelèrent l'excommunication contre ceux qui se trouveraient aux tournois.

Les tournois avaient leurs statuts, leurs coutumes et leurs manières de combattre, qui variaient selon les circonstances. Nous ne nous arrêterons pas à la description des armes dont se servait la jeune noblesse des anciens Germains pour combattre, ni à ce que les historiens rapportent de ses exercices militaires, qui avaient beaucoup d'analogie avec les tournois qui eurent lieu plus tard; nous ne nous arrêterons pas non plus à la forme des armes ni aux exercices militaires des Allemands plus civilisés sous les ducs de Franconie; mais nous ne pouvons passer sous silence, puisque cela peut intéresser les généalogistes, que déjà à cette époque, les nobles de la Germanie, en combattant, portaient l'écusson des armoiries de leurs familles; de sorte que l'adoption des armoiries propres à chaque maison noble, doit dater en Allemagne au moins de plusieurs siècles avant les croisades, malgré les assertions contraires de quelques généalogistes français, qui prétendent que les armoiries ne sont devenues stables dans les familles que depuis les expéditions de la terre sainte; mais on ne saurait contester que les armoiries dans plusieurs anciennes familles nobles ont changé ou subi des

modifications par les croisades, par les guerres, par la marche des siècles, et par une foule d'autres circonstances.

Sous les premiers empereurs allemands, et principalement sous l'empereur Henri-l'Oiseleur, le gentilhomme admis au tournoi combattait à cheval; il était coiffé de son casque, cuirassé des pieds à la tête, armé de la lance et de l'épée, dont, comme nous l'avons déjà dit, la pointe était émoussée et le taillant rabattu; son écusson était porté par son écuyer, comme un témoignage de sa noble extraction et du relief de sa famille.

Les prix décernés au tournoi contenaient souvent certains emblèmes, que le vainqueur adoptait dans son écusson ou faisait figurer sur son casque, et que ses descendants ont continué à porter. La matière et la couleur de ces prix, celles du vêtement de la dame qui les distribuait, les paroles qu'elle prononçait, ainsi que les incidents extraordinaires qui survenaient pendant les exercices militaires dont nous nous occupons, tout cela était susceptible de donner lieu à l'adoption dans les armoiries de telle ou telle couleur et de tel ou tel emblème.

Lorsque la distribution des prix était terminée, les personnes qui avaient assisté au tournoi, se réunissaient à un banquet splendide, disposé de manière à lui donner le plus haut degré d'éclat, et auquel, dit-on, une musique *délicieuse* se faisait entendre. Après le banquet, on se livrait à des danses.

On cite parmi les principaux tournois tenus en France, celui qui se fit à Compiègne en 1258 ¹, et celui de Cambrai en 1385, auquel combattit Charles VI, roi de France; celui qui eut lieu en 1520 près d'Ardres, lors de l'entrevue de François I^{er} et Henri VIII, roi d'Angleterre, au *camp du drap d'or*. Dans ce dernier tournoi, le roi de France fut au nombre des combattants. En 1510,

¹ A ce tournoi assista messire Simon de Lalaing, auteur de la famille de ce nom qui, depuis le 12^e siècle, n'a cessé d'avoir un grand éclat, et qui est encore aujourd'hui dignement représentée dans la noblesse du royaume.

(Note de la rédaction.)

il y eut un tournoi fort brillant près de Mons ¹. Nous pourrions parler d'autres tournois, également brillants, tenus chez plusieurs nations; mais comme il paraît incontestable que ces exercices militaires n'ont été nulle part aussi remarquables qu'en Allemagne, nous nous bornerons à indiquer les principaux tournois qui se firent dans ce dernier pays. L'empereur Henri-l'Oiseleur en donna un à Magdebourg en 930, et un autre dans la même ville en 957. Conrad, duc de Franconie, en donna un en 947 à Rotenbourg sur le Tauber. Louis duc de Souabe donna un tournoi en 948 à Constance. Ridacus, marckgrave de Meissen, tint un tournoi en 969 à Meissen. Ludolphe, marckgrave de Saxe, en tint un en 996 à Brunswick. Conrad, empereur et duc de Franconie, en fit un en 1019 à Trèves. L'empereur Henri III, en fit un en 1042 à Halle, en Saxe. Herman, duc de Souabe, fit un tournoi

¹ A ce tournoi assista Fastré baron de Ligne, seigneur de Montreuil, Florines, Maulde, Ollignies, Tumaide, etc., fils de messire Jean baron de Ligne, chevalier, et de dame Marie de Streyn (fille de Guillaume, seigneur de Streyn et de Zevenbergh), petit-fils de messire Wautier baron de Ligne, chevalier, et de dame Alix d'Aspremont, arrière-petit-fils de Wautier baron de Ligne et de dame Mahaud de Mons. Voy: *Généalogie de la maison de Ligne*. De messire Fastré baron de Ligne sont provenus les princes de Ligne et les ducs d'Arenberg, dont les noms rappellent tant d'illustration, et qui, depuis plusieurs siècles, tiennent rang parmi les premières maisons de l'Europe.

Au même tournoi près de Mons, assista messire Jean Van den Kerckhove dit Van der Varent, seigneur de Wes, etc., portant *d'argent à la bande fuselée de sable*, gentilhomme de Guillaume comte de Flandre, qu'il accompagna dans la guerre contre le sultan Meledin, et qui, à son retour de la terre sainte, épousa à Venise la fille d'un sénateur vénitien, avec laquelle il eut une fille unique, qui épousa son parent Jean de Kerckhove dit Van der Varent, seigneur de Kerckhove, etc., gentilhomme et écuyer panetier de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, fils de messire Jean, chevalier, seigneur de Kerckhove, Ter-Varent, Houven, etc., et de dame Isabeau (*aliis* Elisabeth) de Gand-Villain, fille de messire Gautier, seigneur de Saint-Jean-Steen, et de dame d'Averoete. Voy: *Généalogie de la famille de Kerckhove-Varent*, dressée sur preuves, insérée aux *Annales de l'Académie d'Archéologie*, T. I. Du mariage de Jean de Kerckhove-Varent avec sa parente, fille de Jean, qui se trouva au tournoi de Mons, s'est formée la famille de ce nom, portant *d'argent à la bande fuselée de sable*, représentée dans la noblesse du royaume.

(Note de la Rédaction.)

en 1080 à Augsbourg. Ludolphe, duc de Saxe, en donna un en 1119 à Gottingen. Guelfe, duc de Bavière, fut l'auteur du tournoi tenu en 1165 à Zurich. Florent, duc de Hollande et de Zélande, fut l'auteur de celui qui eut lieu en 1179 à Cologne. Henri VI, empereur d'Allemagne et roi de Naples, duc de Souabe, donna un tournoi en 1198 à Nuremberg. La chevalerie rhénane eut un tournoi en 1209 à Worms. Waldman de Setelstadt organisa un tournoi pour la chevalerie germanique en 1226 à Mersbourg. La chevalerie de Franconie donna un tournoi en 1255 à Wurtzbourg. Celle de Bavière en donna un en 1284 à Ratisbonne. Celle de Souabe en donna un en 1511 à Ravensberg. La chevalerie rhénane en tint un en 1557 à Ingelheim. Celle de Franconie en tint un en 1562 à Bamberg. Celle de Souabe en tint un en 1574 à Eslingen, et un autre en 1592 à Schaffhouse. Celle de Bavière en fit un en 1596 à Ratisbonne. La chevalerie rhénane en donna un en 1405 à Heidelberg. Celle de Souabe en donna un en 1405 à Heilbron. Frédéric IV fut l'auteur d'un tournoi tenu à Constance en 1415. Louis comte palatin, dit le Riche, tint un tournoi en 1459 à Landshut. La noblesse de Franconie donna un tournoi en 1474 à Wurtzbourg. La noblesse rhénane en donna un en 1480 à Mayence. Plusieurs autres tournois eurent successivement lieu à Heidelberg en 1481 ; à Stuttgart et à Ingolstadt en 1484 ; à Anspach en 1485 ; à Bamberg en 1486 ; à Ratisbonne en 1487. L'empereur Charles V donna un tournoi des plus brillants à Worms en 1521. Celui-ci paraît être le dernier qui ait été tenu en Allemagne, si nous exceptons quelques tournois privés de peu d'importance.

Dans les listes authentiques des gentilshommes qui, après avoir fourni les preuves de chevalerie, exigées par les statuts, ont combattu aux tournois d'Allemagne que nous venons de citer, on remarque une quantité de familles établies en Belgique ¹, dont nous ne mentionnerons que celles qui sont reconnues et représentées aujourd'hui dans la noblesse du royaume, telles sont les suivantes : **VON APPERMONT** ou **ASPERMONT** — **D'ASPREMONT**, ayant pour armes : *de gueules à la croix d'or.*

¹ Confirmé par l'ouvrage : *Proben des hohen teütschen Reichs Adels.*

- VON ANDELAU, ANDELAU OU ANDELO, — D'ANDELOT, ayant pour armes : *échiqueté d'argent et d'azur, à l'ombre du lion de gueules.*
- VON BIBERSTEIN — DE BIBERSTEIN, ayant pour armes : *parti de gueules et d'argent, à la corne de cerf d'argent et à la corne de buffle de gueules.*
- VON FRONAU OU FRANAU — DE FRANEAU, ayant pour armes : *de gueules au rhinocéros d'argent.*
- VON HEUSS OU HÜSCH — DE HEUSCH, ayant pour armes : *d'or à la flèche de gueules posée en bande.*
- VON KIRCHHOFEN, KIRCHOFF OU KIRCKHOFF — DE KERCKHOVE, ayant pour armes : *d'argent à la bande fuselée de sable.*
- VON LIMPURG, LIMBURG, LIMBOURG OU LYMBURG — DE LIMBOURG, ayant pour armes : *d'argent au lion de gueules.*
- VON DER LINDEN OU LYNDEN — VAN DER LINDEN, ayant pour armes : *de gueules au chef d'argent à trois maillets de sable, placés en fasce.*
- VON LINZ — DE LENS, ayant pour armes : *écartelé d'or et de sable.*
- VON NAMEN OU NAMUR — DE NAMUR, ayant pour armes : *d'or au lion de sable.*
- VON NASSAU OU NASSAW — DE NASSAU, ayant pour armes : *d'azur au lion d'or, parsemé de billets de même.*
- VON REIFFENBERGH, RYFENBERGH, RIEFENBERCH OU REIFFENBERG — DE REIFFENBERG, ayant pour armes : *bandé d'argent et de gueules.*
- VON RIEDESEL OU RYDESEL — DE RIEDESEL, ayant pour armes : *d'or à la tête d'âne arrachée au naturel.*
- VON ROMARSCHWEIL OU ROMERSCHWAL — (VAN DER GRACHT) DE ROMERSWAEL, ayant pour armes : *de gueules à deux épées d'or en sautoir. VAN DER GRACHT — d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.*
- VON STEIN VON ALTENSTEIN — DE STEIN D'ALTENSTEIN, ayant pour armes : *de gueules à trois marteaux d'or.*
- VON DER STEIN — VAN DEN STEEN, ayant pour armes : *de sable au chef d'argent à trois maillets de sable, placés en fasce.*
- VON WEICHS OU WYCHS — DE WEICHS, ayant pour armes : *d'argent mantelé de sable.*

NOTICE

SUR

LE CARROUSEL,

PAR

un membre de l'Académie.

Après avoir parlé du tournoi, nous ne pouvons nous dispenser de donner un exposé rapide du carrousel, parce qu'on a quelquefois confondu à tort ces deux espèces de jeux militaires. Le carrousel présente une suite d'emblèmes, formant une allégorie, ayant pour objet de servir à des réjouissances publiques : c'est une course accompagnée de chars, de couronnes, d'images, de statues rendues mobiles, de toutes sortes d'autres machines ingénieuses; de musique, d'exercices à cheval, exécutés par divers quadrilles magnifiquement vêtus et équipés, entremêlés de représentations, tirées de la fable ou de l'histoire, appropriées à la circonstance, et se distinguant par la forme des habits et la diversité de leurs couleurs. Un véritable carrousel

exige au moins quatre quadrilles, et le plus fort est de douze. Anciennement ces sortes de fêtes offraient un appareil des plus imposants. On choisissait pour les carrousels les places les plus vastes, que l'on disposait d'après le sujet des représentations que l'on voulait y faire.

Ces spectacles pompeux se donnaient dans des occasions solennelles, telles que le couronnement des rois, la naissance des princes, leurs mariages, les victoires éclatantes, etc. Pour être admis à y prendre une part active, il n'était pas nécessaire de faire des preuves de chevalerie, comme aux tournois, auxquels l'ancienne noblesse seule avait le droit d'assister.

Dans les carrousels, on ne visait qu'à remporter une victoire pacifique, en déployant la force et l'adresse. On s'y livrait à différents exercices, savoir au combat des lances, dans lequel deux cavaliers armés de toutes pièces, partaient à toute bride en même temps, pour se rencontrer au milieu des deux extrémités de la lice, où ils se poussaient avec tant de force de leurs lances, qui étaient émoussées, que l'un ou l'autre devait vider les arçons, et être jeté à terre; mais à cause des accidents qui résultaient de ce genre de combat, malgré toutes les précautions que l'on prenait, on l'a employé le plus rarement. D'autres exercices du carrousel, beaucoup plus aisés, moins dangereux et plus fréquents, étaient ceux auxquels on a donné les noms de *quintane*, de *course au faquin*, de *courre les bagues*, de *courre les têtes*.

La quintane, dont on attribue l'invention à Quintus, consistait à rompre la lance en courant contre un tronc d'arbre ou un pilier, tandis que dans la course au faquin, on se servait d'un homme de bois armé de toutes pièces, planté sur un pivot, afin de le rendre mobile. Cette figure d'homme restait ferme quand on la touchait à la face et à la poitrine; mais quand on lui portait des coups de lance dans d'autres parties du corps, elle se tournait avec rapidité, et donnait au cavalier, lorsqu'il n'était pas très-adroit, un coup de sabre de bois ou un sac rempli de sable sur le corps, ce qui ne manquait pas d'exciter fortement l'hilarité des spectateurs.

La course de la bague est celle où l'on s'exerçait à enlever à la pointe de la lance ou de l'épée, une suite d'anneaux suspendus; et quand au lieu d'anneaux, on plaçait des têtes de carton, représentant ordinairement des Maures ou des Turcs, on appelait cet exercice la *course des têtes*. Celle-ci, introduite seulement en France du temps de Louis XIV, est très-ancienne chez les Allemands, qui l'ont vraisemblablement adoptée lors de leurs guerres contre les Turcs.

De tous les exercices employés au carrousel, la course des têtes était le plus en usage en Allemagne. Plusieurs têtes de Turcs et de Maures confectionnées en bois ou en carton, étaient placées dans le même lieu et à certaines distances, de manière que d'une course on lançait le dard à l'une, on tirait le pistolet contre une autre, on fendait la troisième avec une hache ou on la rompait avec une massue, et on enlevait la dernière soit avec la lance, soit avec l'épée.

Il y avait encore d'autres exercices aux carrousels, tels que de combattre à cheval l'épée à la main, et de faire la *foule*. Le combat à l'épée s'exécutait par des cavaliers armés de toutes pièces, qui s'abordaient par trois voltes, et cherchaient à se porter à chaque fois des coups d'épée sur le casque. La *foule* était la course générale de tous ceux qui assistaient au carrousel, et par laquelle il se terminait. Dans la soirée de la fête on tirait de brillants feux d'artifice.

Un écrivain moderne prétend que les carrousels, qui, d'après lui, ont pris naissance chez les Italiens, doivent être regardés comme une dégénération des tournois, et qu'on ne doit pas s'arrêter à l'opinion de quelques auteurs qui font remonter les carrousels à la plus haute antiquité, et qui désignent sous ce nom les fêtes des Grecs et des Romains, et surtout les jeux du cirque. Malgré l'estime que nous professons pour l'érudition de cet écrivain, nous ne pouvons partager son opinion; nous dirons plutôt avec un écrivain du dernier siècle: « l'antiquité n'a eu rien de » plus noble, ni de plus ingénieux, ni de plus solennel que » l'usage des carousels. Pendant que le peuple s'amusait à

» regarder ces exercices comme des divertissements, les prêtres
» idolâtres en faisaient des actes de religion ; les soldats prou-
» vaient leur habileté au maniement des armes, et les savants en
» profitaient pour faire des études agréables et instructives. »
S'il fallait en croire Tertullien ¹, on attribuerait les honneurs de
l'invention des carrousels à Circé, qu'on disait être fille du soleil
et grande magicienne. D'après cet auteur, qui vécut sous le règne
de l'empereur Sévère et sous celui d'Antonin Caracalla, Circé
institua le cirque et les courses en honneur de son père. En
parlant du cirque, endroit où le peuple se plaçait en rond pour
voir les spectacles, nous croyons qu'il doit son origine à la Grèce,
et qu'il a commencé par les jeux olympiques ; et quant aux car-
rousels, sans faire remonter leur naissance à Circé, on ne peut se
refuser, en lisant les livres qui en traitent, d'admettre qu'ils
doivent être beaucoup plus anciens que les tournois, qu'ils exis-
taient déjà chez les Grecs et les Romains, mais que, par la
marche du temps, les autres nations ont cherché à embellir ces
jeux et les ont modifiés suivant leurs goûts et leurs mœurs. C'est
ainsi que les Goths et les Allemands s'y montrèrent avec des
cimiers, par lesquels ils cherchaient sans doute à se rendre plus
terribles et plus imposants, en plaçant sur leurs têtes des emblèmes
de toute espèce, tels que des serpents, des griffons, des
harpies, des cornes ; des mufles de lion, de léopard, de tigre, de
sanglier, de taureau, d'ours ; des plumes, des ailes, etc. ; cimiers
qui, comme les emblèmes des tournois, ont passé dans les armoi-
ries de famille.

Les carrousels chez les Italiens se faisaient remarquer principa-
lement par une foule de machines qui montraient de l'esprit et de
la sagacité ; ils se distinguaient de même par la musique et par
les récits.

¹ *Livre sur les spectacles*, traduction du jésuite Caubère, publiée en 1755, le même qui a traduit les traités de Tertullien sur *les ornements des femmes*, sur *le baptême*, sur *la patience*, et *la lettre aux martyrs*.

Les Français employèrent beaucoup aux carrousels les cottes d'armes et les devises. Chez cette nation, les carrouselis ne sont pas aussi anciens qu'en Allemagne et en Italie. Cette espèce de divertissement ne semble pas aller en France au-delà du règne de Henri IV. En 1606, on fit à Paris dans la cour du château du Louvre, le carrousel des quatre éléments, représentés par quatre quadrilles de cavaliers, qui sortirent de l'hôtel de Bourbon. Il y eut des carrousels fort brillants sous Louis XIII.

On a vu souvent aux carrousels les plus remarquables, les princes figurer comme les chefs des quadrilles. Dans le premier carrousel donné sous le règne de Louis XIV, ce roi fut le chef de la quadrille des Romains; Monsieur, son frère, fut à la tête de celle des Persans; Monsieur le prince commanda celle des Turcs; Monsieur le duc, celle des Moscovites, et le duc de Guise fut le chef de la quadrille des Maures. On sait que Louis XIV donna deux carrousels très-célèbres en l'honneur de mademoiselle de la Vallière, l'un à Paris en 1662, et l'autre à Versailles en 1664; carrousels auxquels les seigneurs de la cour étalèrent le plus grand luxe, et cherchèrent à s'effacer mutuellement par la magnificence de leurs costumes antiques et chevaleresques. La place actuelle du *Carrousel* devant les Tuileries tire son nom de la première de ces fêtes qui y eut lieu.

Le dernier carrousel remarquable de nos temps modernes, se fit à Berlin en 1750, et l'on cite, comme s'y étant particulièrement distingué, le prince Henri, frère du grand Frédéric.

Il nous reste encore à ajouter à ce qui précède, que dans la pompe du carrousel se trouvait ordinairement comme au tournoi, un chef ou commandant, appelé par les Français *Mestre de camp*: il était chargé de régler la marche, d'introduire dans la lice et de diriger tout ce qui concernait la fête; il avait auprès de lui plusieurs aides, placés dans les mêmes attributions que les aides-de-camp de généraux d'armées. Il y avait en outre les tenants, les assaillants, les chefs de quadrilles, les hérants d'armes, les pages, les trompettes, les valets, les estafiers, les personnes des récits et

des machines, les musiciens, les parrains et les juges. Les tenants ouvraient le carrousel et faisaient les défis par les cartels, que les hérauts publiaient. Les assaillants étaient ceux qui répondaient aux cartels. Les pages portaient les boucliers et les armes de leurs maîtres. Les valets et les estafiers conduisaient les chevaux et faisaient les commissions. Les juges étaient choisis parmi de vieux cavaliers, expérimentés dans ces sortes de divertissement. Ces juges présidaient aux courses et décernaient les prix à ceux qui les remportaient.



FRAGMENT GÉNÉALOGIQUE

CONCERNANT LA FAMILLE DE

BERNARD DE FAUCONVAL.

Très-ancienne famille noble, originaire du pays de Liège, ayant pour armes : *de sable à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de même.*

Jacques de Bernard, écuyer, épousa *Anne* de Bernard, sa cousine germaine, dont *Charles-Jacques* de Bernard, écuyer, seigneur de Deukem et de Fauconval, né à Tourinne-les-Ourdons en 1700, et décéda, le 10 octobre 1776, ainsi que le prouve son épitaphe à l'église de Tourinne-les-Ourdons. Il avait épousé *Isabelle* de Martin de Beaumont, née en 1710, et décédée le 15 janvier 1779, ce qui conste par la même épitaphe.

De l'union de *Charles-Jacques* de Bernard avec dame *Isabelle* de Martin de Beaumont, sont issus *Anne* de Bernard, alliée à *Lambert* de Burllet ¹, et *Herman Joseph* de Bernard, seigneur de Fauconval et de Deukem, né à Tourinne-les-Ourdons, le 27 novembre 1734,

¹ Ancienne famille noble du Brabant-Wallon, à laquelle appartient M. Ch. L. W. de Burllet du Boley, propriétaire à Malines, et G. de Burllet, ancien officier de cavalerie au service d'Autriche (régiment des dragons de

et décédé le 7 mai 1827, conformément à son épitaphe qui se trouve à l'église de Strombeek. Il épousa à Malines, le 1^{er} décembre 1764, *Marie-Thérèse* de Burlet, née à Bruxelles en 1735, et enterrée à l'église de Strombeek.

Herman-Joseph de Bernard eut de dame *Marie-Thérèse* de Burlet 1^o *Augustin* de Bernard, seigneur de Deukem, né en 1764 à Malines, mort célibataire, le 11 novembre 1851, à Strombeek; 2^o *Isabelle* de Bernard de Fauconval, née à Malines en 1766, morte célibataire, le 30 janvier 1859, à Bruxelles; 3^o *Thérèse-Marie* de Bernard de Fauconval, née à Malines en 1767, qui épousa, le 9 mai 1805, *Louis* de Burtin, conseiller à la cour supérieure de justice de Bruxelles, fils du savant docteur de ce nom; 4^o *Hya-cinthe* de Bernard de Fauconval, né à Strombeek, le 17 juillet 1770, mort célibataire le 5 février 1805; 5^o *Charles-François-Joseph-Antoine-Marie* baron de Bernard, seigneur de Fauconval, né à Strombeek le 8 octobre 1775, vivant encore propriétaire à Bruxelles, reconnu, par arrêté royal, dans la noblesse de Belgique. Il épousa, le 21 janvier 1802, *Olympe-Françoise-Josephine-Ghisline* baronne de Cuvelier de Champion, née à Namur, le 17 octobre 1774, fille d'*Albert-Ignace* baron de Cuvelier, colonel au service d'Espagne, seigneur de Champion, de la Montagne, de Cognelée et de Jette-Fau, et de dame *Marie-Isabelle-Josephine* de Maillen, fille du marquis de Maillen, seigneur d'Ohey, de Chaltin, etc.

Du mariage de *Charles-François-Joseph-Antoine-Marie* baron de Bernard de Fauconval avec dame *Olympe-Françoise-Josèphe-Marie-Ghisline* baronne de Cuvelier de Champion, est issu M. *Charles-Edouard-Marie-Joseph-Gillain* baron de Bernard de Fauconval, membre effectif de l'Académie d'Archéologie de Belgique, etc., né à Walhain St-Paul, le 16 février 1806.

Latour), dont la fille a épousé notre estimable confrère le chevalier A. Hody, membre honoraire de l'Académie d'Archéologie, administrateur des prisons et de la sûreté publique du royaume, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, reconnu, par arrêté royal, dans la noblesse du royaume.

(Note de la Rédaction).

Titres de noblesse de la famille de Bernard.

« Nous héros roy et officiers d'armes ordonnés de sa Majesté
» soussignés dans ce pays de Bourgogne, déclarons par cette, que
» les huit quartiers ci-dessus dépeints ¹ ; à savoir de Bernard, de
» Bayenne, de Glimes, de Boyens, de Fontigny, de Smeyers, de
» Velpen et de Menten, sont bien et fidèlement dressés sur bonnes
» et suffisantes preuves, consistantes tant en sépultures, épitaphes,
» testaments, commentaires, titres, etc., par lesquels, nous trouvons
» que ceux issus légitimement de cette famille de Bernard, sont
» réputés et estimés pour nobles et comme tels communément
» tenus de temps immémorial, prenant ladite famille de Bernard
» son origine des pays de Liège, et résidant depuis longues années
» dans le wallon-Brabant, portant cette famille de Bernard pour
» armoiries un écu de sable à la croix potencée d'or, accompagnée
» de quatre croisettes de même, surmonté le dit écu d'un heulme
» d'argent grillé d'or, hachements, lambrequins et bourlet d'or et
» de sable, surmonté d'une couronne d'or, et pour cimier une
» roue rompue d'or, et pour supports deux léopards d'or, armés et
» lampassés de gueules. Ayant ladite famille de Bernard aussi fait
» de nobles alliances notamment aux familles de Glimes, Bauthem,
» Bahnau, du Mont, Charlez, Grimont, Pinchart et autres, tant
» au pays de Brabant, comté de Namur et pays de Liège ; lesquels
» dits huit quartiers représentent les quatre bisayeux paternels et
» les quatre bisayeux maternels des dits sieurs Jean de Bernard,
» allié à damoiselle Jeanne Van Es ; Gilles de Bernard, allié à da-
» moiselle Catherine Van Es, sœur de ladite Jeanne Van Es ; et
» Philippe de Bernard, bailly de la terre du comté de Walhain,
» allié à damoiselle Catherine Doyen, dont il a procréé un fils et
» quatre filles, savoir : le sieur Charles de Bernard, et demoiselles
» Madeleine, Catherine, Isabelle et Anne de Bernard, à la
» réquisition des dits avons signé cette présente pour eux en servir

¹ Nous supprimons les armoiries de ces quartiers.

» en tous lieux qu'ils trouveront convenir et pour le corroborer
» de plus avons scellé la présente de nos sceaux dont nous sommes
» accoutumés d'user en notre noble office d'armes.

» Fait à Bruxelles le 4 octobre 1670.

» (*Signé*) DANDELLOT, *roy d'armes de Brabant.*

J. HACCHIO, *officier d'armes ordinaire de sa majesté.* »

« Vu et examiné par nous CHARLES NICOLAS DE BERCKEL,
» chevalier de l'ordre militaire du Christ, seigneur d'Erembo-
» deghem, généalogiste de sa majesté impériale et catholique et
» son premier roy d'armes provincial dans les Pays-Bas à titre de
» provinces et duché de Lothier et de Brabant, marquisat de
» St-Empire et des pays en dépendants, la déduction généalogique
» et quartiers ci-dessus représentés, certifions et déclarons de n'y
» avoir trouvé matière de contradiction et comme il est juste et
» raisonnable de donner témoignage de la vérité à la requisition
» de ceux qui y ont de l'intérêt et le demandent; nous à celle de
» sieur JACQUES DE BERNARD et de demoiselle ANNE DE BERNARD
» conjoints père et mère de JACQUES CHARLES DE BERNARD, avons
» donné ce présent sous notre signature et le sceau dont nous
» sommes accoutumés d'user et dépêcher de notre dit office pour
» leur servir et valoir où il appartiendra ce qui de raison.

» Fait à Bruxelles en l'office d'armes de Brabant, le dou-
» zième jour du mois d'août l'an 1716.

(*Signé*), DE BERCKEL dit Brabant. »

EXTRAIT DE LA GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE DE FIERLANT,

(d'après une pièce manuscrite communiquée).

Porte pour amoiries : *mi-partie d'argent et de gueules, à une quinte feuille boutonnée de l'un à l'autre.*

Au seizième siècle, on trouve que certaine demoiselle Van Straelen, fille d'un certain Van Straelen, seigneur de Milhèze, Millieze ou Malhaise, contracta mariage avec un de Fierlant.

De ce mariage naquit entr'autres Simon de Fierlant, conseiller-receveur-général au quartier de Bois-le-Duc, nommé à cette dignité par diplôme du 2 juin 1595.

Simon de Fierlant ne jouit que trois ans de cette charge, et décéda le 8 avril 1601.

Il avait épousé Théodora de Wolff ou Wolfs, laquelle décéda longtemps après lui, le 21 décembre 1621.

Ils furent enterrés dans l'église dite Kruys-kerk, à Bois-le-Duc.

De ce mariage était né entr'autres Martin de Fierlant, qui succéda à son père dans la charge de receveur-général au quartier de Bois-le-Duc, à laquelle il fut promu par diplôme du 4 juillet 1596.

Un diplôme du 11 mars 1629, délivré à Théodore de Fierlant, frère de Martin, reconnaît la noblesse de la famille.

Martin de Fierlant décéda le 16 février 1655.

Il avait épousé Catherine Van Eyck, fille de Godefroid et d'Edwige Baekx, décédée le 15 février 1622.

Comme leurs parents, ils furent enterrés dans l'église de la Croix de Bois-le-duc, où se lisait leur épitaphe. (Voir le dernier supplément au Nobiliaire des Pays-Bas, page 69).

De ce mariage était né Simon de Fierlant, chevalier, seigneur de Bodeghem, conseiller maître de requêtes au grand conseil de Malines, par diplôme du 25 avril 1657. — Le 15 novembre même année nommé à la chambre mi-partie. — Conseiller d'état au conseil suprême de Madrid, pour les affaires des Pays-Bas et Bourgogne, par diplôme du 12 mai 1665. — Par diplôme du 20 juin 1668 chancelier de Brabant; — et par diplôme du 10 juillet 1668 conseiller d'état aux Pays-Bas.

Notons ici que par suite de difficultés survenues entre ses descendants et le seigneur de Gaesbeek, la seigneurie de Bodeghem fut cédée plus tard à ce dernier par transaction.

Le 16 novembre 1664, Simon de Fierlant obtint augmentation d'armoiries d'un casque d'or, couronné de même, et de deux Indiens de carnation, ornés à la tête, au nombril, aux bras et aux jambes de plumes d'argent et de gueules à droite, et à gauche d'argent à trois pals retraits de sable mouvants, du chef des armes de sa mère.

La distinction du casque d'or ci-dessus mentionné, est fort extraordinaire au témoignage de l'auteur de la *Jurisprudentia Heroïca* (Christyn), page 567. Aussi elle fut disputée à Simon, à l'instigation des chevaliers de la Toison d'or, qui seuls prétendaient avoir droit au port d'un casque d'or; mais un rescrit du 11 mai 1665 rejeta cette prétention, *ibid.* p. 568.

Simon de Fierlant mourut dans un âge avancé le 15 août 1686. Il avait écrit plusieurs ouvrages historiques, politiques, littéraires et religieux, voir FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*, t. II., p. 1099.

Le 1^{er} décembre 1642, Simon de Fierlant épousa Anne-Marie Van Reynegom, née à Malines le 1^{er} février 1625 de Thierry, seigneur d'Escheloo, ministre du prince évêque de Liège à la cour de Bruxelles, et de Claire Mechelman, dame de Buzeij.

De ce mariage naquit le 6 décembre 1645 Philippe-Ignace de Fierlant, seigneur de Bodeghem et d'Escheloo, échevin de la ville de Bruxelles; — ensuite, par diplôme du 30 juin 1678 conseiller au conseil de Brabant; décédé presque subitement au dit conseil en 1717.

Son frère François-Ignace, adjoint-Amman ou Ambtman de la ville de Bruxelles, fut créé baron par diplôme du 6 septembre 1688, avec transmissibilité de ce titre à ses héritiers. (Voir BUTKENS; *Théâtre de la noblesse de Brabant; supplément, page 148*).

La terre d'Escheloo, transportée dans la famille de Fierlant par son alliance avec celle des Van Reynegom, y a toujours existé jusqu'à ce jour, étant encore possédée par un de ses membres.

Philippe-Ignace de Fierlant épousa Marie-Anne Vekemans ou Vequemans, d'Anvers, fille de Jean et d'Anne de Puttere, dont il eut Guillaume-Antoine-Nicolas de Fierlant, seigneur de Bodeghem et d'Escheloo, né à Bruxelles le 9 septembre 1696, chef-écoutète de la ville et du quartier de Turnhout, y décédé le 14 juillet 1773; — époux de Anne-Charlotte Van den Broeck, née le 2 août 1704, fille d'Hubert-Jacques Van den Broeck, seigneur de Muijzenbergh, chef-écoutète de la ville et du quartier de Turnhout, et de Catherine-Florence Ryckewaert ou Rycquewaert de Tyberchamps.

Guillaume-Antoine-Nicolas de Fierlant eut de sa femme Charlotte Van den Broeck entr'autres Jean-Charles de Fierlant, né à Turnhout le 7 du mois de décembre 1757, chef-écoutète de la ville et du quartier de Turnhout.

Il eut encore de la dite Charlotte Van den Broeck Goswin-Anne-Marie-Félix de Fierlant, conseiller au conseil privé à Bruxelles, et successivement président du grand conseil de Malines, par dépêche du 16 décembre 1775; — puis conseiller d'état et chef Président du conseil privé, chevalier de l'ordre de St-Etienne, qui fut chargé

d'un projet de révision de la législation pénale. Ayant épousé Marie-Thérèse de Neny, fille de feu Patrice de Neny et d'Albertine Wynants, ils n'eurent qu'un fils unique du nom d'Antonin, lequel mourut célibataire à Vienne en Autriche, le 1^r mars 1850.

Un autre frère de Jean-Charles de Fierlant fut Jean-François, baron de Fierlant, échevin et trésorier de la ville de Bruxelles, conseiller au conseil de Brabant et à la Chambre des comptes, décédé à Turnhout sans postérité mâle, en l'année 1822.

Jean-Charles de Fierlant épousa, le 30 octobre 1761, Marie-Anne Sanen, fille de Guillaume et de Marie-Madeleine Claessens. Il eut d'elle Guillaume-Antoine-Marie-Gabriel de Fierlant, né à Turnhout en 1763, et y décédé le 22 juin 1816.

Guillaume-Antoine-Marie-Gabriel de Fierlant fut échevin de la ville de Bruxelles; mais sa carrière fut de bonne heure interrompue par suite des événements politiques de l'époque.

Il épousa Albertine-Catherine-Marie Jacobs, fille de Henri-Théodore-Jean, conseiller au grand conseil de Malines, et de Antoinette-Pétronille-Jacqueline Van den Corput, née au château de Sempst, près de Malines, le 23 janvier 1764, décédée à Turnhout le 30 janvier 1823.

Son frère Goswin, commandant du régiment des chevaux-légers Vincent, (les anciens dragons de la Tour), est mort en Styrie en 1812.

Guillaume-Antoine-Marie-Gabriel eut entr'autres enfants de sa femme Albertine Jacobs, François-Antoine-Marie de Fierlant, né à Turnhout le 22 juin 1800. Il y commença sa carrière publique en 1824; il y exerça successivement plusieurs fonctions administratives et judiciaires; devint juge au tribunal de Malines, puis de Louvain; bientôt il fut appelé par le vœu de ses concitoyens au conseil provincial de Brabant, enfin nommé conseiller à la cour d'appel de Bruxelles et, en récompense de ses services déjà anciens, décoré de l'ordre de Léopold. C'est entre lui et M. Dubus que les voix ont été partagées aux dernières élections de Turnhout pour la représentation nationale.

François de Fierlant a épousé, le 8 août 1827, Anne-Marie-Françoise-Ghislaine de Viron, fille d'Anne Caluy et de Jean-Bernard baron de Viron de Dieval, ancien conseiller au conseil de Brabant et à la Chambre des comptes jusqu'à l'époque où elle fut transférée à Utrecht, et ancien membre de la commission administrative qui fut instituée en Belgique en 1814.

La mort de François-Ignace de Fierlant, sans postérité, avait laissé vacant le titre de baron. Par arrêté royal du 5 septembre 1820, rendu en conformité de celui du 28 décembre 1816, il fut dévolu à Guillaume-Antoine-Marie-Gabriel de Fierlant, et après sa mort à Antonin de Fierlant, prénommés. Celui-ci n'ayant non plus laissé de postérité, ainsi que nous l'avons dit, le titre de baron fut dévolu à François de Fierlant, comme étant l'aîné et le chef de la famille, ainsi que le reconnaît un arrêté royal du 14 juin 1858, Bull. Off. n° 587.

M. le conseiller baron de Fierlant est père de trois enfants, deux fils et une fille. Magistrat distingué, dévoué aux devoirs de sa charge, il passe les loisirs qu'elle lui laisse et l'époque des vacances de la cour dans sa terre de Sterrebeeck, lez Tervueren, entre Bruxelles et Louvain.

FAMILLES

formant le

CORPS DE LA NOBLESSE

ou

ROYAUME DE BELGIQUE,

reconnues ou anoblies ¹ par le roi Guillaume et par le roi Léopold, et dont les armoiries sont consignées dans l'Armorial publié par M. le baron de Stein d'Altenstein, membre correspondant de l'Académie d'Archéologie.

A.

Van der Aa de RANDEBODE. — d'AFFAYTADY de GHISTELLES. — d'ALCANTARA. — d'ALDIN. — d'ALEGAMBE. — d'ANCION de VILLE. — d'ANDELOT. — d'ANETHAN. — ARAZOLA de ONATE de MELBERT. — ARCONATI VISCONTI. — d'ARDENBOURG de GIBIECQ. — ARENTS de BEERTEGHEM. — d'ARGENTEAU d'OCHAIN. — de MERCY ARGENTEAU. — d'ARSCHOT SCHOONHOVEN. — d'ASPREMONT de LYNDEN. — VAN ASTEN. — d'ASTIER. — d'AUBREMÉ. — d'AUXY. —

¹ Dans ce tableau sont portés pêle-mêle les anciens nobles reconnus et les nouveaux nobles, parce que nous nous proposons de publier plus tard les anoblissements qui ont été accordés aux familles belges par le roi Guillaume I^{er} et par le roi Léopold.

Note de la Rédaction.

B.

de BAGENRIEUX. — de BAILLET LA TOUR. — de BAILLET. — de BAILLY de MARLOP. — le BAILLY de TILLEGHEM. — de BARÉ de COMOGNE. — BARNABA. — de BARRÉ d'ERQUELINNES. — de BARRÉ de FLANDRE. — de BAUDEQUIN. — BAUDIER. — BAUT de RASMON. — BAUWENS. — de BEAUFFORT. — de BEAUFORT-SPONTIN. — de BEECKMAN. — de BEECKMAN de VIEUSART. — de BEHAULT. — de BEHAULT de WARELLES. — de BEHAULT d'ORDON. — van der BEKEN PASTEEL. — de BELLEFROID d'OUDOUMONT. — de BEMMEL. — de BENOIST de GENTISSART. — van den BERGHE de BINCKUM. — de BERLAERE. — de BERLAYMONT. — de BERNARD de FAUCONVAL. — BERNIER d'HONGERSWAEI. — de BETHUNE d'HESDIGNEUL. — de BEUGHEN. — de BIEBERSTEIN ROGALLA ZAWADSKY. — de BIE de WESTVOORDE. — de BIE, d'ANVERS. — de BILLEHÉ de VALENSART. — de BIOLLEY. — de BISEAU de HAUTEVILLE. — de BISEAU de BOUGNIES. — de BLANCKART. — BLAVIER de LA ROCQ. — de BLOIS d'ARONDEAU. — de BLOIS de FEIGNIES. — BLOMMAERT de SNOY. — BLONDEL. — BLONDEL de BEAUREGARD. — BLONDEL de CORLOY. — BLONDEL de SCHIERS et DESKIN. — van den BOGAERDE VAN DER BRUGGHEN. — du BOIS dit VAN DEN BOSSCHE. — du BOIS d'IXELLES. — du BOIS, d'ANVERS. — du BOIS de NEVELE. — de BONAERT. — de BOOT de VELTHEM. — de BORCHGRAVE. — BOREEL. — BORLUUT. — de BORMAN. — de la BORRE de MAISNIL. — de BORREKENS. — BOSCHAERT. — BOULENGÉ de la HAINIÈRE. — de BOUNAM de RYCKHOLT. — de BOUNDER de MELS BROECK. — de BOUSSIES. — de BOUSSIES de ROUVEROY. — van den BRANDEN. — de BRIAS. — de BRIEY. — de BROICH. — de BRONCKAERT. — de BROU. — de BROU de la WASTINNE. van den BROUCKE de TERBECQ. — de BROUCKERE. — de BROUKMANS. — de BRUGES de GERPINNES. — le BRUM de MIRAUMONB. — de BRUNEAU de CASTEAU. — de BRYAS-BRYAS. — de BRYE. — de BURBURE. — van der BURCH. — du BUS de GISIGNIES.

C.

CALF de NOIDANS. — van CALOEN. — de CALWAERT. — CAMBERLYN

d'AMOUGIES.—de CAMRRY de BAUDIMONT.—de CAMBRY de SIRACOURT.—CAMUSEL.—de CARNIN de STADEN.—CARPENTIER.—de CARTIER.—de CARTIER d'YVES.—CARTON de WINNEZEELE.—de CASSAL.—van CAUBERGH.—de CÉCIL.—CHARLÉ.—CHARLÉ de TYBERCHAMPS.—du CHASTEL de la HOVARDRIE.—du CHASTELER de MOULBAIS.—de CHESTRET d'HANEFFE.—de CHRISTYN de RIBACOURT.—CLEMENT de TAITIGNIES.—CLEMENT de CLETY.—CLEMENT de SAINT-MARCO.—CLEMMEN.—de CLERCQUE de WISSOCQ.—CLERCX de WAROUX.—de COCQUEAU des MOTTES.—de COCQUIEL de TERHERLEIR.—de CODT.—COGELS.—COGHEN.—de COLINS de HAM.—de CONINCK.—de COPIS.—de COPPENS.—COPPIETERS.—COPPIETERS STOCKHOVE.—COPPIETERS t' WALLANT.—de COPPIN de FALAEN.—de COPPIN de CONJOUX.—CORBISIER de MÉAULTSART.—CORDIER de ROUCOURT.—CORNELISSEN de SCHOOTEN.—de CORNET de GREZ.—de CORNET de WAYS-RUARE.—CORNET d'ELSIUS.—du CORRON de l'ESCLATIERRE.—COSSÉE.—COSSÉE de MAULDE.—de la COSTE.—COULLEMONT de WATERLEET.—de COUNE.—de COX VAN HOMMELN.—de CRAMPAGNA.—de CRASSIER.—de CREEFT.—de CROESER.—de CROESER de BERGES.—de la CROIX.—de CROMBEEN.—van CROMBRUGGHE de PIEKENDAELE.—van CROMBRUGGHE de BALIN.—van CROMBRUGGHE de LOORINGHE.—van CROMBRUGGHE CUSTIS de BEAUPRÉ.—van CROMBRUGGHE de WEVER.—de CUVELIER.—de CUVELIER de CHAMPION.—CUYLEN.

D.

DAELMAN.—DAMINET.—DANNEELS.—DEHULTS.—DELEBECQUE.—van DELFT.—DEMAN d'HOBRUGE.—DEMESUREUR.—DEMESNIL de VOLKRANGE.—DESCANTONS de MONTBLANC.—DESMANET.—DESMANET de BIESME.—DESMANET de BOUTONVILLE.—DESMANET de GRIGNART.—DESMANET de SAINES.—DEUDON d'HEYSBROECH.—DIERICX.—DIERT de KERKWERVE.—DIEUDONNÉ de CORBEECK-LOO.—van der DILFT de BORGVLIET.—DOUGLAS dit SCHOTT.—de DRAECK.—van DUERNE de DAMAS.—DUMONCEAU.—DUPONT d'AHÉRÉE.—DUPUIS.—van der DUSSEN de KESTERGAT.—DUTRIEU de TERDONCKT.—DUVAL de BEAULIEU.—DUVAL de BLAREGNIES.—DUVIVIER.

E.

VAN EERSEL. — des ENFANS de GHISSIGNIES. — des ENFANS du Ponthois. — d'ENNETIERRES d'HUST. — d'ENNETIERRES et des MOTTES. — d'ERREMBAUT de DUDZEELE et d'ONoir. — d'ERREMBAUT du CONTRE et du MAISNIL. — VAN ERTBORN. --- d'ESPIENNES. --- VAN ESTRIX de TERBECK. --- EVERTS. --- EYL.

F.

de FABRY-BECKERS. — della FAILLE. — della FAILLE-LEVERGHEM. --- della FAILLE d'ASSENEDE. — della FAILLE d'HUYSE. — du FAING d'AIGREMONT. — de FLASSIGNIES. — de FAVEREAU. — de FELLER. — de FELTZ. — FESTRAETS. --- de FICQUELMONT. — de FIERLANT. — de FLOEN ALDERCRONA. — de FLORISONE. — de FONTAINE. --- FONTAINE de FROMENTEL. --- FONTAINE de GHELIN. --- FORMANOIR d'ARCHIMONT. — de FORMANOIR de la CAZERIE. — van der FOSSE. — van der FOSSE d'ESPIERRES. — de FOURNEAU de CRUYCKENBOURG de VICHTE. — de FRANEAU de GOMMEGNIES. — FRANTZEN. --- de FRAULA de BROECHEM.

G.

de GAIFFIER d'HESTROY. — de GAIFFIER d'EMMEVILLE. — GEELHAND. --- VAN GEEN. — de GELOES. — de Saint-GENOIS. — de Saint-GENOIS de GRANDBREUCQ. — de Saint-GENOIS des MOTTES. — GERADON. --- de GERLACHE. — de GHELCKE. — de GHELDERE. — de GHELLINCK. — de GHELLINCK de NOCKEREN. — de GHELLINCK d'ELZEGHEMS. — GILLÈS. --- GILLON de GOEMARINGHE. — de GLYMES. — de GLYMES de HOLLEBECK. — de GOBART. --- GOBLET d'ALVIELLA. --- de GOER de FORET — de GOER de HERVE. — de GOESWIN. — GOETHALS. -- GOETS-BLOETS. --- de GOLSTEIN. — de GOLSTEIN de HOECKENBURG. — GOUBAU. GOUBAU de BERGEYCK. --- GOUBAU de CORBEEK-DYLE. --- GOUPY de QUABECK. -- GOUPY de BEAUVOLERS. -- de GOURCY. — de GOURCY de SERAINCHAMPS. — de GOUY d'ANSEROEUL. — van der GRACHT. — van der GRACHT de ROMMERSWAEL et de VREMDE. — de GRADY de la NEUFVILLE. —

de GRADY de CRONENDAEL. — de GRADY de HORISY. — de GRAND-RY.
— van GRAVE. — le GRELLE. — de GUAITA. — de GUCHTENEERE. —
GUYOT de CRUYNINGHEM.

III.

van der HAEGHEN de MUSSAIN. — del HALLE. — de la HAMAIDE. —
d'HAMAL. — d'HAMAL de FOCAN. — de HANE de STEENHUYSE. —
d'HANINS de MOERKERCKE. — HANOT d'ARVENG. — de HARCHIES de
VLAMERTINGHE. — d'HAULTEPENNE. — van HAYRE. — van den
HECKE. — de HELMAN de GRIMBERGHE. — d'HEMERICOURT. — d'HEM-
ERICOURT de GRUNE. — de HERISSEM. — de HEUSCH de la ZANGRYE. —
de HEUSCH de BOMBROUCK. — de HEUSCH de THISNES. — de HEUSCH
de HANNESCHE. — van der HEYDEN a HAUZEUR. — HEYNDERYCX. —
HODY. — d'HOFFSCHMIDT. — d'HOFFSCHMIDT de RESTEINGNE. — HOL-
VOET. — de HONTHEIM. — van HOOBROUCK. — van HOOBROUCK de
MOOREGHEM. — de HOOGHE de la GAUGUERIE. — HORION. — HOUZEAU
de MILLEVILLE. — HOUZEAU de LEHAIE. — d'HUART. — de HULDEN-
BERGHE van der BORCH de FLAWINNES. — HUGHE de PEUTEVIN. —
HUYS de THY. — HUYSMAN d'ANNECROIX. — HUYTTENS. — HYNDE-
RICKX.

I.

IMBERT des MOTELETTES.

J.

de JACQUIERS de ROSÉE. — de JAMBLINNE de MEUX. — de JOBARD. —
de JOIGNY de PAMELE. — de JONGHE. — JOOS de TERBEERST. —

K.

KEINGIAERT de GHELUVELT. — de KEMMETER. — de KERCHOVE de

DENTERGHEM. — de KERCKHOVE OU KIRCKHOFF dit van der VARENT. — de KERCKHOVE de la DEUZE et d'EXAERDE. — de KERCKHOVE d'OUSSELGHEM. — KERVYN de HEFRE. — KERVYN d'ODMOOREGHEM. — KERVYN de VOLKAERSBEKE. — de KESSEL. — de la KETHULLE. — de KNYFF. —

L.

de LABEVILLE. — de LAITRES. — de LALAING. — de LAMBERTS. — de LAMOCK. — de LANNOY. — de LANNOY de CLERVAUX. — de LANTREMANGE. — de LATRE de RESSAY. — de LATRE de CAPPELBRUGGE. — de LATRE de la HUTTE. — de LEBIDART de THUMAIDE. — LEFEBURE, d'Audenarde. — LEFEBURE, d'Alost. — LEFEBURE, de Bruxelles. — LEFEBURE, de TOURDAY. — LEFEBURE de SARDANS. — LE HON. — LEHOY. — LEHOY de la POTTE. — LEMAIRE. — de LENARTS d'INGENOP. — de LENS. — de LEUZE. — LEVIEUX de DROOSBEKE. — de LIBOTTON. — de LICHTERVELDE. — de LIEDEKERCKE. — de LIEDEKERCKE BEAUFORT. de LIEM. — de LIERNEUX de PRESLES. — de LIGNE. — de LIMBURG STIRUM. — de LIMINGHE. — de LIMANDER de NIEUWENHOVE. — de LIMON. — van der LINDEN d'HOOGVORST. — LINOTTE de POUPEHAN. — de LOEN d'ENSCHEDÉ. — de LOETS de TRIXHE. — de LONGRÉÉ. — de LOOZ-CORSWALEM. — de LOPEZ SUASSO DIAZ de FONSECA. — de LOSSY. — LOUVREX,

M.

de MACAR. — de MACORS. — MAELCAMP de BALSBERGHE. — van der MAESEN. — de MAILLEN d'OHEY. — van MALE de GHORAIN. — de MALEINGREAU d'HEMBISE. — de MALEINGREAU de QUENOST. — des MARBAIS du GRATY. — des MARBAIS de la PANNETRIE. — de MARCHAND d'ANSEMBOURG. — de MARCHES. — de MARENZI. — de MARNIX. — MARTINI. — de MARTINY. — de MATHELIN. — de MAURISSENS. — de MAZEMAN de GOUTHOVE. — de MÉAN. — de MECHEL dit van MECHELEN. — de MEESTER. — de MEESTER de RAVENSTEIN. — de MEUS. — de MELDERT. — van MELGAR de BREYDELAERE de SPORKINSHOVE. — de MELOTTE d'ENVOZ. — de MELOTTE de LAVAUX. — de MELOTTE

de la MALLE. — de MENTEN. — de MENTEN de HORNE. — de MERGHELYNCK. — de MÉRODE. — MERTENS. --- de MESDACH de TERKIEL. --- de MESSEMAEKERS. — de MEULENAERE. --- de MINCÉ de FONTBARÉ de FUMAL. — MISSON. --- MODAVE de MASOGNE. --- de MOERMAN d'HARLEBEKE. --- de MOFFAERT. --- MOLS. --- de MONTIGNY. --- de MOREAU de BIOL. --- MOREL. --- MORETUS. --- de la MOTTE de BARAFFE. --- MOYARD. — de MUELENAERE. --- de MULLE de TERSCHUEREN. --- de MURAT.

N.

de NAMUR. — de NASSAU. — de NEGRI. — de NELIS. — de NEUCHATEL. — de NEUF. — de NEUF de BURCHT. — de NEUFFORGE. — de NEUNHEUSER. — de NEVE. — de NÈVE de RODE. — de NEVERLÉE de la FORTELLE. — de NEVERLÉE de BEAULET. — de NIEULANDT. — de NONANCOURT. — van der NOOT. — de NORMAN. — de NORMAN d'OUDENHOVEN.

O.

OBERT de QUEVY. — OBERT de THIEUSIES. — van OCKERHOUT. — OKELY de GALWAY. — d'OLDENNEEL. — OLISLAGERS de SIPERNAU. — OLME de POEDERLÉ. — d'OLNE. — d'ONYN de CHASTRE. — d'ORJO de MARCHOVELETTE. — O'SULLIVAN de GRASS. — OTHÉE de LIMONT. — d'OTREPPE de BOUVETTE. — d'OULTREMONT. --- van OUTHEUSDEN. — van OUTRYVE d'YDEWALLE. — d'OVERSCHIE de NEERYSCHE. — OVERSCHIE WISBECQ, — OSY de SEGWAERD.

P.

de PANGAERT. — PARTION de VON. — PARTIZ de COURTRAI. — de PASQUET d'ACOS. — de PATERNOSTRE de MAIRIEU. — de PATIN. — de PATOUL. — de PATTIN. — de PAUL de BARCHIFONTAINE. — de PAUL MAIBE. — de PAUWELAERT. — PECSTEEN de ZWEVEZEELE. — PECSTEEN de MALDEGHEM. — de PEELLAERT. — de PEERS. — de PELICHY. — de PENARANDA. — de PENNEMAN. — PEPIN. — PERCY. — PESTRE. — PIERS de RAVERSCHOOT. — PINS. --

PINTO. — de PITTEURS de BUDIGEN. — de PLETINCX de BOIS de CHIÈNE.
— PLUNKETT de RATHMORE. — POLLARD de CANNIVRIS. --- de PONTY.
— POPELAIRE de TERLOO. — de POSSON. — de POTESTA de WALEFFE.
--- de POTTELSBERGHE. — de POTTER. — VAN POUPEZ de KETTENIS de
HOLLAEKEN. --- VAN PRAET. — du PRÉL. — de PREL—de PRELLE.—de
PRESIN du HENNOQ. --- de PRESTON. — de PRET de CALESBERG. — de
PREUD'HOMME d'HAILLY de NIEUPORT. --- de PREZ d'AYE. — PRISSE. ---
PUISSANT d'AGIMONT d'HEER et de HERLETTE.-- de PUISIEULX.—PYCKE.
— PYCKE de TENAERDE.

R.

de RADIGUEZ de CHENEVIÈRES. — RAPAERT de GRASS. — de RASSE. ---
de REIFFENBERG. — de RENESSE BREIDBACH. — de RENESSE de WILP
et KAMPERROECK. — de RENETTE. — VAN DER RENNE. — RENOU. —
VAN REYNEGOM de BUZET. — de RICHTERICH de NIEL. — de REIDSEEL
d'EISENBACH. — de RIQUET, PRINCE de CHIMAY. --- de RIVECOURT. —
de ROBAULX. — de ROBAULX de SOUMOY. — ROBERT de SAINT-
SYMPHORIEN. — de ROBERSART. — de ROBANO. — ROBYNS. — de
ROCHELÉE. — de ROCHE MARCHIENNES. — de ROCKOLFING de NAZARETH.
de RODRIGUEZ d'EVORA Y VEGA.—de ROEST d'ALKEMADE.—de ROISIN.--
de ROMRÉE.—VAN ROODE de SCHELLEBOUCK. — de ROOVERE de ROO-
SEMEERSCH d'OSTENDAEL. — de ROSEN de BORGHAREN. — de ROSEN
VAN DER MAESEN. — de ROSSIUS. — de ROTHE. — de ROUILLÉ. —
de ROUVROY.— de ROYER de DOUR. — de ROY de BLICQUY. — de ROYE
de WICHEN. — de RUDDERE de TELOKEREN. — de RUESCAS. --- de
RUZETTE. — de RYCKEL. — de RYCKMAN.

S.

de SAINT-CHARLES. — de SANDROUIN de HEPPIGNIES. — de SARO-
LEA de CHERATTE de FEXHE. — de SAROLEA de CHERATTE de SAINT-
REMY. — de SARTORIUS. — de SAUVAGE. — de SAUVAGE-VERCOUR. —
de SCHIERVEL. — de SCHIETERE de LOPHEM. — de SCHIETERE de CA-
PRYCKE. — de SCHINKELE. — de SCHOUTHEETE de TERYARENT. — de

SCHRYNMAKERS de DORMAEL. — de SEBILLE. — de SECUS. — de SEJOURNET de RAMEGNIES. — de SELLIERS de MORANVILLE. — de SENZEILLE. — de la SERNA. — de SIMONIS. — de SNELLINCK. — de SNELLINCK de BETECKUM. — de SNOY. — de SNOY d'OPPUERS. — SOENENS. — SOUDAIN de NIEDERWERTH. — de SOURDEAU de RAMEGNIES-CHIN. — de SPANGEN. — de SPIRLET. — de SPOELBERGH. — STALINS. — de STAPPERS. — de STASSART. — van den STEEN de JEHAY. — de STEENHAULT de WAERBECK. — van der STEGEN. — de STEIN d'ALTENSTEIN. — de STEENBIER de WIDEUX. — van der STICHEL. — van der STICHELE de MAUBUS. — STIER d'AERTSELAER. — de STOCKHEM. — de STOCKHEM de HEERS. — STOCKHOVE de BUYTSWALLE. — van der STRATEN-PONTHOZ. — van der STRATEN-WALLY. — SURMONT. — SURMONT de VOLKSBERGHE.

T.

TAHON de la MOTTE. — de THEUX de MEYLANDT. — de THIBAUT de BOESINGHE. — de THIENNES de LEINBOURG et de RUMBEKE. — de THIER. — de THIERRY. — de THIRIART de MUTZHAGEN. — de THOMAS de STAVE. — de THOMAS de BOSSIÈRE. — de THYSEBAERT. — de TIECKEN de TERHOVEN. — van TIEGHEM de TENBERGHE et de TERHOVE. — du TOICT. — de TONS d'INCOURT-TORNACO. — de TRAZEGNIES d'ITRE. — de TRIEST. — de TROOSTEMBERGH. — de TROUSSET. — de T'SERCLAES-TILLY d'HERLAER. — de T'SERCLAES de WOMMERSON. — de TURCK de KERSBEEK. —

U.

d'UDEKEM. — ULLENS. — d'URSEL.

V.

de Saint VAAST. — de VAERNEWYCK. — de VALENZI. — van der STRAETEN. — de VAULX de CHAMPION. — de VAULX de BLEID. — de VAUTHIER de BAILLEMONT. — van den VENNE d'OPHEM et MONTENAEKEN. — VERANNEMAN. — VERMOELEN. — VERSEYDEN de VARICK. —

VILAIN XIV. — de VILLEGAS. — de VILLEGAS de PELLENBERGH. — de VILLEGAS de CLERCAMP. — de VILLENFAGNE d'INGIHOUL. — de VILLENFAGNE de SORINE. — de VILLENFAGNE de LOEN. — de VILLENFAGNE de VOGELSANG. — de VILLERS. — de VILLERS de PITÉ. — de VILLERS MASBOURG. — de VINCK de WESTWEZEL. — de VINCK des DEUX ORP. — de VIRON. --- de VISART de BURY et de BOCARMÉ. --- de VISSCHER. --- de VIVARIO DE RAMEZÉE. --- du VIVIER. --- de VOLDEN de LOMBEEK. --- VRANX. --- de VRIÈRE.

W.

de WAEL.--- de WAHA.--- de WAL.--- van de WALLE.--- de WAPPE-
NAERT.---de WARGNY.---de WARZÉE d'HERMALLE.--- de WAUTIER.--- de
WEICHS. --- de WELLENS de ten MEULENBURG. --- WERBROUCK. --- de
WILMET d'YVOIR. --- de WOELMONT. — van de WOESTYNE de BERCE-
LAERE. — van de WOESTYNE d'HANSBEKE. — de WOLF. — de WOOT
de TRIXHE. — de WOUTERS d'OPLINTER. — de WOUTERS de JAUCHE. ---
de WYCKERSLOOT de WEERDESTEIN. — WYNCKELMAN. --- WYNS.

X.

de XAVIER de LANNE. — de XIENEMONT.

Y.

d'YSEBRANT de LENDONCK. --- YSEBRANT de DIFQUE. --- YSEMBART de
WREICHEM. — d'YVE de JODOIGNE.

Z.

de ZANTIS de VRYMERSON. — de ZUALART. — van ZUYLEN VAN
NYEVELT.

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉTAT ACTUEL DE L'ARCHÉOLOGIE

ET DE

SON ENSEIGNEMENT¹,

DISCOURS

prononcé à la séance générale de l'Académie, le 7 juin 1845, par M.
EUGÈNE DE KERCKHOVE, docteur en droit, secrétaire de l'ambassade
du Roi à Paris, membre correspondant, etc.

Messieurs,

En prenant la parole dans cette assemblée où votre bienveillance a daigné m'accorder une place, je voudrais pouvoir faire parler devant vous mon admiration pour la science qui fait l'objet de vos travaux, et présenter, en termes dignes du sujet, l'apologie de ces belles et nobles études, qui ont et méritent si bien toute votre prédilection ; mais je craindrais d'encourir le reproche de

¹ L'impression de la présente livraison était sur le point d'être terminée, lorsque l'Académie, voulant donner à M. EUGÈNE DE KERCKHOVE une marque spéciale de l'intérêt qui lui avait fait éprouver ce discours, a décidé à l'unanimité qu'il serait inséré immédiatement dans les annales de l'Académie.

(Note du secrétaire perpétuel.)

présomption, si j'essayais de fournir quelque motif nouveau à votre dévouement, à vos affections pour elles. Au moins, devrais-je peut-être apporter ici quelque question non résolue par la science, et m'efforcer par son examen de m'élever à la hauteur de votre intérêt ; mais, je vous l'avouerai, Messieurs, j'ai pensé qu'il y aurait de la témérité à moi, modeste aspirant, qui n'ai que mon zèle, d'entreprendre une pareille tâche devant des juges aussi éclairés.

Je ne profiterai donc de la permission qui m'est accordée, que pour vous soumettre quelques réflexions bien générales sur l'archéologie, son enseignement et l'influence que cet enseignement pourrait, à certaines conditions, exercer sur l'éducation, et de là sur toute la vie de l'homme.

J'ose réclamer, Messieurs, votre indulgence pour des observations rassemblées à la hâte, et qui, je le crains, n'étaient pas dignes de vous être présentées : aussi n'aurais-je pas sollicité cette faveur, si je n'avais considéré comme un devoir de saisir la première occasion qui s'offrait à moi, pour vous témoigner ma reconnaissance de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'associant à vos travaux, pour vous assurer de mon vif désir de devenir, avec le temps et par des efforts assidus, un collaborateur utile de votre savante association.



L'archéologie, ou *la science des choses anciennes*, a pour objet *l'étude du passé*. Sœur et alliée de l'histoire, qui raconte des faits, elle nous présente une suite de tableaux tour-à-tour effrayants ou gracieux, mais toujours instructifs ; elle décrit et interprète les phases diverses par où l'humanité a passé dans sa marche ascendante vers le perfectionnement.

Science la plus philosophique à la fois et la plus poétique, elle est pour ses initiés, tantôt la source des méditations les plus sérieuses, tantôt la cause des aspirations les plus douces, les plus pieusement mélancoliques, vers cet infini dans le passé et dans

l'avenir, où l'esprit aime à s'égarer quelquefois, sur les ailes de l'espérance, pour oublier un peu les misères d'ici-bas.

Vaste musée ouvert à toutes les intelligences, où chaque siècle en passant déposa son souvenir, l'archéologie offre aux autres branches de l'activité humaine les monuments les plus précieux, les enseignements les plus variés.

Ce que font pour la science naturelle le géologue et l'adepte de cette autre science créée par l'admirable génie de Cuvier, et qui, au moyen de quelques débris sans valeur aux yeux du vulgaire, reconstruit des êtres ensevelis dans la ruine du monde primitif, l'archéologue le fait pour la science historique et pour la philosophie: il établit et analyse les époques de la vie de l'humanité, il fouille les couches diverses de civilisation déposées par les races successives qui ont passé sur la terre, et remet debout, pour les interroger, les peuples et les cités, avec leurs lois, leurs usages, leurs institutions, bonnes ou mauvaises.

Les études archéologiques trop longtemps négligées, commencent partout aujourd'hui à se relever de l'espèce de proscription qui pesait sur elles. L'utilité de cette belle science est reconnue. Aucune voix sérieuse ne s'élève plus contre elle, et, si elle a encore quelque ennemi, ce ne peut être que parmi ces esprits malfaits auxquels a été refusée l'intelligence des grandes choses, et qui n'estiment rien de ce qui dépasse le cercle étroit de leur intérêt personnel. Ce retour vers le passé ne doit pas nous étonner: le sol sur lequel s'agite la société moderne, a été profondément labouré par des révolutions; notre siècle rompant violemment l'antique tradition des temps, n'a plus voulu relever que de lui seul; mais, après de longs et douloureux efforts, nous en sommes arrivés à ne plus savoir où nous sommes, où nous allons; suspendus entre le passé et l'avenir, sans racines dans l'un, sans espoir dans l'autre, nous vivons au jour le jour, irrésolus, incertains, nous raccrochant au premier système venu, à la première idée qui passe. Il faut sortir cependant, et sortir à tout prix, de cet état de halte fatigante et pénible, et l'instinct de l'humanité nous dit à tous que nous ne le pourrons

qu'à la condition de renouer la grande chaîne des croyances et des institutions que nous avons brisée.

Voilà, Messieurs, la cause première du mouvement qui se fait autour de nous, de ce besoin de remonter dans le passé qui éclate partout aujourd'hui, et qui, aux yeux de bien des gens, n'est qu'un caprice de la mode, auquel on se hâte d'obéir, sans trop savoir pourquoi.

Nous commençons, depuis quelques années, à retourner à la *sagesse de nos pères*, parce que nous commençons à comprendre, enfants prodiges que nous sommes, que le progrès ne consiste pas à toujours courir en avant, en détruisant derrière soi, sans savoir comment l'on remplacera ce qu'on détruit, mais bien à améliorer, à perfectionner les institutions qu'on a reçues de ses ancêtres, à enrichir l'héritage de la famille, et à mûrir les œuvres de la jeunesse par les *conseils des vieillards*.

De là est né un grand et salutaire entraînement vers les études historiques et archéologiques, mouvement très-rationnel sans doute, et auquel nous devons applaudir de toutes nos forces, mais qui, me paraît-il, aurait besoin d'être réglé, organisé, dirigé vers un but bien déterminé et réellement profitable à la science et à l'ordre social. Ce serait une mission bien belle, pour une association comme la vôtre, Messieurs, une mission profondément *humanitaire*, de se mettre à la tête de ce mouvement réparateur, afin de lui faire produire tout le bien qu'il porte en lui.

Pour apprécier la nature un peu vague et déjetée du mouvement dont nous parlons, voyons ce qui se passe aujourd'hui dans le monde archéologique. Deux grands partis sont en présence : les admirateurs du moyen-âge et les fidèles de l'antiquité grecque et romaine. Cette dernière, avouons-le, commence singulièrement à vieillir et à s'éloigner de nous. Déjà à la fin du siècle dernier, elle passait un peu de mode, et je ne sais où elle en serait aujourd'hui, si elle n'avait alors trouvé le moyen de s'affubler de certaines formes politiques, qui au fond ne lui allaient pas trop,

mais qui avaient le mérite de la vogue. Ainsi parée pour la circonstance, elle rentra subitement en triomphe dans la société, par la brèche qu'y avait faite la révolution française en sapant les institutions féodales. Le nouveau règne commença bien. L'enthousiasme était extrême; tout courait au-devant d'elle : arts, sciences, littérature, mœurs, costumes, tout subissait sa loi suprême. La religion même faillit y passer, et l'Olympe tressaillit de joie, croyant voir arriver la fin de son douloureux exil. Mais bientôt le vieux génie germanique qui sommeillait, se redressa de toute sa hauteur contre ces Romains qu'il avait toujours détestés; la poésie chrétienne, longtemps voilée, fit entendre d'éloquents protestations du fond de ses augustes basiliques; une réaction aussi légitime que naturelle commença de toutes parts; le joug d'admiration que *la belle forme antique* faisait peser sur les idées et sur les hommes fut brisé, et l'on se jeta avec ardeur dans l'étude du moyen âge.

Rien de plus légitime, je le répète, rien de plus rationnel que le principe de cette réaction; mais malheureusement, comme toute réaction, celle-là aussi, je crois, est allée trop loin. Après avoir célébré sur tous les tons, après avoir adoré, encensé les Grecs et les Romains, on se mit à les traiter avec un sans-façon aussi injuste en lui-même que dangereux pour l'avenir. Dangereux, disons-nous, pour l'avenir, parce que, dans le domaine de la pensée comme dans le monde des faits, les excès ne valent jamais rien, même quand ils répondent à des excès. En tout temps et en toutes choses, la vérité a toujours eu à souffrir de ces oscillations violentes qui substituent les passions, l'entraînement, le fanatisme, à la froide et sévère impartialité de la raison.

A part ce danger des réactions, il y a d'ailleurs dans le culte actuel du moyen âge, comme il y avait dans le culte détrôné des Grecs et des Romains, un autre danger bien plus grave et qu'on ne saurait assez signaler : ces préoccupations exclusives, n'importe pour quelle époque, pour quelles formes littéraires, artistiques ou même politiques, aboutissent à supprimer toute personnalité,

à effacer des œuvres des individus et des nations tout caractère original. Et pourtant dans l'objet que se proposent en général ces études du passé, dans la pensée qui les dirige, nous ne retrouvons que trop souvent cette tendance fâcheuse, que dis-je ? déplorable pour la science. En effet, voyez les classiques, quel est leur but ? A quoi tendent leurs efforts ? A établir et à prouver certaines règles d'imitation immuables, ou pour mieux dire, immobiles. Mais ces règles, justes peut-être et rationnelles pour certains peuples et à certaines époques, devaient finir par n'être que des entraves tyranniques pour le génie et par éclater sous la pression croissante des idées.

Dans le monde politique, pour le dire en passant, comme dans le monde artistique et littéraire, la même loi se manifeste à nos yeux : l'esprit humain en marchant brise ce qu'il ne peut élargir. Ces moules rapportés d'un autre âge, où quelques théoriciens myopes voudraient jeter les nouvelles générations, ne vont pas aux hommes de notre temps. Nous parlions de la révolution française ; hé bien ! voyez-la, elle si puissante, si énergique, si terrible dans sa force, elle est morte à la peine, quand, dans son enthousiasme antique, elle a voulu appliquer le progrès sur un lit de Procuste. Aussi, malgré leur sauvage grandeur, ses Brutus et ses Gracques ne seraient peut-être aujourd'hui que ridicules, s'ils n'étaient trop sanglants.

Les théories d'emprunt ne sont donc jamais et nulle part heureuses. Mais en général, dans la vie des peuples comme dans la vie des individus, la moindre idée *pratique*, sortie des entrailles de l'expérience et appropriée au siècle, mesurée à ses besoins, à son état de civilisation, vaut cent fois mieux que les plus savants systèmes élaborés dans la solitude du cabinet.

Après avoir signalé les prétentions si absolues et si intolérantes de l'école gréco-romaine, passons à l'école opposée. Là éclate de toutes parts un bruyant enthousiasme pour les formes gothiques, une passion délirante pour l'ogive, pour les boiseries

fouillées, les dentelles de pierre, les vieux parchemins — les parchemins surtout --- enfin pour tout ce qui est ou paraît moyen âge. L'enthousiasme est une grande et belle chose, bien précieuse sans doute à notre époque; en définitive cependant, toute cette ardeur a-t-elle jusqu'ici produit des résultats, je ne dirai pas intéressants, mais remarquables par leur utilité? Je ne le crois pas.

Le moyen âge, a-t-on souvent répété, est une mine d'or. — Je ne dis pas non; mais pourquoi cette foule d'ouvriers si empressés dans cette mine? Est-ce bien pour en rapporter les produits à la société, pour enrichir la science? Ne serait-ce pas peut-être pour s'enrichir un peu soi-même? pour se faire, aux dépens de ces bons chroniqueurs si bien trépassés, une réputation facile? pour se parer des emprunts faits aux manuscrits des abbayes et des monastères? pour habiller une imaginative pauvre et stérile, des richesses puisées dans les trésors des bibliothèques? N'est-ce pas là malheureusement, chez beaucoup de ces adeptes du moyen âge, tout le secret du beau zèle dont ils paraissent consumés pour la science? — Chez quelques autres, il n'y a qu'un intérêt de curiosité ou une fantaisie de la mode à satisfaire; mais là encore, la science n'a rien à attendre, la société rien à gagner. En général donc, dans les travaux de cette école, comme dans ceux de l'école gréco-romaine, il n'y a pas assez de ce que j'appellerai *esprit pratique*.

Celui qui veut étudier le passé avec quelque fruit, non pour lui seulement, mais aussi pour les autres, doit apporter à cette étude un grand discernement, un coup-d'œil sûr, pour découvrir les matériaux qui méritent d'être relevés et mis en lumière, pour apprécier ce qui est réellement *utile*. Ensuite, pour être à même de démêler l'enseignement que porte avec soi chaque découverte, il faut savoir rendre à la raison son entière liberté, et se dépouiller de toute prévention en faveur de n'importe quelle époque, quels hommes.

Le savant véritable doit, comme l'orateur de Cicéron, posséder bien des qualités, dont quelques-unes hélas! sont très-rares.

Tout entier aux intérêts de la vérité, tout dévoué aux progrès de la science, il doit puiser dans sa conscience, dans son zèle, la force de s'élever au-dessus de ses convictions les plus chères, lorsqu'il rencontre un fait qui les combat, bien loin de chercher, comme cela n'est que trop fréquent, à le dénaturer, à le défigurer pour l'enrôler bon gré mal gré sous sa bannière. Combien de détails lui passeront sous les yeux, et qui en réalité bien insignifiants, pourraient cependant, s'ils étaient présentés avec un certain art, habillés d'une façon piquante, suffire à lui élever une réputation *d'habile et spirituel investigateur, d'écrivain laborieux*, etc. ! Quel courage ne lui faudra-t-il pas pour résister à ces promesses séduisantes de la vanité, qui ont une si déplorable puissance même sur les esprits les plus distingués !

Ce n'est pas tout d'avoir trouvé et extrait le minéral précieux, il faut savoir le préparer, le mettre en œuvre, et lui imprimer une forme appropriée aux besoins de la science et de l'époque. — Mais dira-t-on, toute découverte n'est pas susceptible d'une application immédiate. La vérité n'a pas coutume de se montrer ainsi toute d'une pièce; elle ne fait d'abord que poindre, puis elle grandit lentement et comme à regret, et le plus souvent elle n'éclaire que la tombe de celui qui la devina. — Nous ne le contestons pas; nous savons que l'histoire des sciences est pleine des longs et pénibles efforts que fait l'homme chaque siècle pour se rapprocher de cette lumière qu'il poursuit, pour saisir un nouvel anneau de cette chaîne qui semble toujours lui échapper, et dont, comme l'a dit Bossuet, il faut se contenter le plus souvent de ne tenir que les deux bouts. Mais, en fait d'archéologie, nous sommes franchement *utilitaires* : nous voudrions que l'étude du *passé* servit surtout à éclairer, à améliorer le *présent*; et c'est vers ce but que devraient, à notre avis, tendre tous les efforts des savants qui s'occupent de cette étude.

Pour parvenir à imprimer à la science un caractère d'unité, et l'animer de l'esprit philosophique et pratique que nous lui souhaitons, il faudrait agir surtout par l'enseignement, et sur les

génération nouvelles. De ce point de vue, l'enseignement de l'archéologie devrait subir quelques modifications qui ne pourraient manquer, je crois, d'exercer sur l'éducation l'influence la plus heureuse. Veuillez me permettre, Messieurs, de m'arrêter un instant à cette question.

On a beaucoup écrit sur l'enseignement : les doctrines les plus opposées, les méthodes les plus bizarres ont été tour-à-tour mises en avant et suivies avec plus ou moins de succès. Mon intention n'est pas de discuter ici le mérite relatif de telle ou telle théorie, ni d'examiner les arguments dirigés contre notre système actuel ; je ne veux qu'indiquer le fait général, matériel pour ainsi dire, et constitutif de ce système ; fait appréciable pour tous, parce que tous nous l'avons subi.

Quel est ce fait ? Quel est le caractère dominant de l'enseignement moderne ? sa préoccupation constante ? N'est-ce pas d'apprendre à la jeunesse le plus de choses dans le moins de temps possible ? Que dis-je, apprendre ! de parcourir aussi rapidement que possible la superficie de toutes les sciences. — Autrefois on allait trop lentement ; aujourd'hui on veut aller à la vapeur. De la sorte, on va certes fort vite, plus vite même que la raison et la nature ; on voit beaucoup de choses, beaucoup de pays ; mais on ne les voit qu'en passant. C'est là, dit-on, une nécessité de notre époque. Je le veux bien ; mais il est une autre nécessité qui est de toutes les époques, et dont la nôtre ne s'inquiète que médiocrement dans l'éducation, c'est de développer dans la jeunesse des habitudes réfléchies et raisonnées, de l'accoutumer à exprimer convenablement ses pensées, à défendre ses convictions, à faire valoir ce qu'elle sait, en d'autres termes, de lui apprendre à *raisonner* et à *parler*. Et puisqu'on invoque une nécessité de l'époque, je ferai observer que ce ne sont pas là des qualités indifférentes, aujourd'hui que tout le monde est ou veut être un peu *souverain*. Je n'insisterai pas davantage sur ce point pour le moment. Il convient avant tout de bien déterminer les conséquences du système existant.

Qu'arrive-t-il de cette espèce de course au clocher vers la science? On entasse texte sur texte, leçon sur leçon, auteur sur auteur; on accable ces jeunes intelligences, et, sous prétexte de les nourrir de science, on les bourre de pédantisme; on étouffe leur activité, et on les convertit en *tables de matières*. Il est bien entendu que, dans tout cela, on ne saurait leur laisser le temps de réfléchir, d'avoir une pensée propre, une pensée à eux, une conception originale. Il en résulte, conséquence bien naturelle, qu'au lieu de donner à la société des hommes graves, sérieux, réfléchis, des *hommes* enfin, on ne lui rend que des *enfants*, chamarrés, il est vrai, de lambeaux de toute forme et de toute couleur empruntés à toutes les sciences, mais complètement ignorants du monde où ils sont destinés à vivre. Et puis, ce qui prouve mieux que tous les raisonnements l'inanité de cette éducation, c'est que, à bien peu d'exceptions près, tous ces génies de collège et d'université ne sont plus tard, dans la vie, que des hommes fort médiocres. Un des plus grands torts de ce système, c'est de trop perdre de vue le côté pratique, le but réel et définitif vers lequel tout doit tendre dans l'enseignement. Il ne suffit pas d'*éclairer* l'esprit, d'y jeter quelques fleurs brillantes peut-être, mais bientôt fanées; il faut surtout semer pour la raison; il faut que dans les détails même les plus frivoles en apparence, la raison et le cœur puissent trouver un aliment pour le présent, un conseil, une force pour l'avenir. Sont-ce bien là les préoccupations qui dominent dans le système actuel? — Non, dans l'éducation, comme en toute chose aujourd'hui, il y a du pêle-mêle, du *laissez faire*, *laissez passer*, beaucoup de hasard, pas de suite, pas d'unité, enfin rien de *positif*; et cependant, chose étrange! nous vivons dans un siècle qui a la prétention d'être positif avant tout. Positif, pourquoi? parce que tout se mesure et s'estime en argent? parce que l'argent règne et gouverne? positif, parce que l'on parle, en tout lieu, chiffres, actions de chemin de fer, fonds publics? — positive votre éducation! serait-ce peut-être parce que vous saturez l'enfance de mathématiques, sous prétexte de rectifier son jugement? Non, cent fois non, ce n'est pas là du positif. — Le positif dans l'éducation,

comme dans toute la vie, consiste à suivre, sans s'en départir, certains principes fixes, rationnels et en harmonie avec le but qu'on doit atteindre. L'enseignement ne sera positif que, lorsque s'élevant à la hauteur de la dignité humaine, il rapportera tous ses efforts à ce but à la fois moral et religieux : apprendre à la jeunesse, à mettre le devoir au-dessus des affections et des intérêts ; à s'appuyer dans la vie, non pas sur les hommes et leurs passions, mais sur cette force sainte qu'aucune puissance de ce monde ne peut ni donner ni ravir, la conscience ; à se conduire, en toute situation, non par les préjugés qui passent, mais par la vérité qui reste ; à oser partout et toujours regarder cette vérité en face, pour apprécier librement, avec calme, justice et modération, ce qui est beau, bon, rationnel et utile, pour repousser ce qui est mensonge, abus, exagération ou charlatanisme. Voilà ce que, par toutes ses voix, l'enseignement devrait apprendre à la jeunesse ; car voilà ce qui fait l'homme, voilà surtout ce qui constitue cette vertu d'indépendance dont tant se vantent et que si peu possèdent ; vertu si excellente et si rare, parce que la plupart des hommes — n'importe du reste leur position qui n'y fait rien, — sont esclaves ou de leur vanité, ou de leurs ressentiments, ou de leurs amis, ou de leurs journaux ou de moins que tout cela.

Je ne poursuivrai pas des développements qui m'entraîneraient trop loin. J'ai indiqué la base sur laquelle, d'après moi, devrait s'appuyer l'enseignement ; je vais tâcher de déterminer le rôle que doit occuper, dans l'enseignement ainsi organisé, *l'étude du passé*.

D'abord, je crois qu'en général on s'attache trop aux langues anciennes — ou du moins à deux de ces langues — et pas assez aux institutions, aux mœurs, à la vie des peuples anciens. On nous apprend, au bout de plusieurs années, à bégayer quelques phrases de langues qu'on avoue *mortes*, mais qu'on proclame néanmoins indispensables pour *former le cœur et l'esprit*. Quant à moi — tout en reconnaissant l'utilité, je dirai même la nécessité de ces langues pour une ou deux carrières spéciales — je pense qu'il serait bien plus simple et surtout bien moins long et moins ennuyeux pour l'enfance, que l'on voulût se contenter modestement de former son esprit et

son cœur dans la langue vulgaire, au lieu de la condamner à pâlir, je ne sais combien de temps, sur des auteurs admirables sans doute, mais que malheureusement elle ne comprendra qu'à la fin des études, c'est-à-dire lorsqu'il lui faudra les abandonner. On pourrait ainsi faire une part plus large dans l'enseignement à l'étude de *l'état de l'antiquité* — antiquité proprement dite et moyen âge. — On enseigne bien par-ci par-là comment les anciens Grecs et Romains s'habillaient, se mariaient, s'enterraient; quel vin ils buvaient, quel légume ils affectionnaient, etc.; mais je vous le demande, Messieurs, quelle instruction réelle, sérieuse, ya-t-il au fond de tout cela? — Je ne conteste pas que l'étude de certains faits, de certains détails, frivoles en apparence, ne puisse devenir intéressante et utile; mais c'est à la condition qu'on recherchera l'idée philosophique qu'ils recouvrent, le lien rationnel qui les unit, l'esprit des mœurs, des croyances, des institutions. Quoi, dira-t-on sans doute, des idées philosophiques à des enfants! — eh, oui! à des enfants: l'esprit philosophique bien entendu est de tous les âges. Nous ne voulons rien exagérer; mais croyez-le, Messieurs, c'est là une immense erreur dans notre éducation, on traite trop les enfants en enfants, on oublie trop qu'ils doivent devenir des hommes.

Dans l'enseignement de l'archéologie, il faudrait donc, me semble-t-il, s'attacher, selon la mesure des intelligences auxquelles on s'adresse, à rendre sensible le développement graduel de la civilisation chez les différents peuples; à faire ressortir, par le secours de l'histoire, les causes intérieures ou étrangères qui ont hâté ou contrarié ce développement; puis envisageant les nations dans leur ensemble, et s'élevant à la synthèse de l'humanité, suivre la marche générale des lumières, depuis le berceau du monde jusqu'aux temps modernes, à travers les grandes transformations religieuses, philosophiques et politiques. Il y aurait là une suite de rapports intéressants à établir entre les usages et les lois des siècles passés et les nôtres, des rapprochements curieux et utiles, des leçons précieuses pour toutes les carrières, pour toutes les positions sociales; car, n'en déplaise à notre amour propre, il faut

avouer qu'en bien des choses, les hommes du *bon vieux temps* ont été plus sages que nous. Les tempêtes politiques ont englouti des institutions qu'on ne sait comment remplacer aujourd'hui, et qu'on se prend souvent à regretter, à la vue du malaise qui se révèle dans l'ordre économique et industriel.

L'humanité, comme l'a dit un grand écrivain, ne suit pas, dans sa marche, une ligne droite; elle revient souvent sur elle-même; elle monte toujours, sans s'arrêter, mais en décrivant une spirale. Vouloir donc nous renfermer exclusivement dans notre époque, sans avancer ni reculer, comme le prétendent certains esprits *conservateurs*, ou se précipiter étourdiment vers l'avenir sans daigner regarder derrière soi, comme le voudraient quelques théoriciens par trop *libéraux*, c'est procéder à l'égard du passé, comme ces nations qui se disent fort sérieusement, en laissant tomber un regard de profonde pitié sur leurs voisins: il n'y a de l'esprit, du génie, de la civilisation que *chez nous*; les autres peuples sont des barbares, des sauvages ou de *vils imitateurs*. Et puis, dédaigner ce qu'ont fait nos pères, mépriser ce passé d'où nous sommes sortis, mais c'est donner à nos enfants le droit de nous traiter de même. Aussi, voyez comme tout se tient ici-bas: il y a un fait certain, incontestable, qui éclate partout et qu'on ne saurait assez déplorer, parce qu'il réagit sur l'ordre social de la manière la plus funeste, c'est l'affaiblissement du respect dû à l'autorité paternelle. Eh bien! Messieurs, il n'y a rien là qui doive nous étonner; nous avons depuis quelques années tant célébré nos progrès, nos lumières, et tant persécuté les *perruques* — pardonnez-moi de rappeler cette expression — qu'il n'est pas bien extraordinaire que, la vanité et l'indépendance propres à la jeunesse s'en mêlant, la génération nouvelle ne se croie, à son tour, le droit de repousser avec mépris les conseils des *vieux*.

D'ailleurs, je vous le demande, pourquoi la famille serait-elle épargnée? Dans le monde moral, comme dans le monde physique, un principe étant posé, il faut en subir toutes les conséquences. — C'est du fatalisme, dira-t-on; non, Messieurs, c'est de l'histoire. —

Ici, le principe posé, c'est le divorce de la liberté d'avec l'élément religieux, son contre-poids providentiel, c'est l'avènement du principe révolutionnaire. Sorti des flancs de la Réforme, ce principe est descendu sur le monde comme une immense tempête, et a enveloppé successivement religion, philosophie, politique, littérature, enfin toute la société. Le foyer domestique a été quelque temps un asyle contre la tourmente; mais il devait, à son tour, subir la douloureuse épreuve: le principe révolutionnaire devait pénétrer partout, c'était sa destinée.

Mais, dans la vie de l'humanité, comme dans l'existence de l'individu, rien ne se fait en vain: les malheurs, les fautes mêmes ont leur utilité. Tout entre dans ce trésor d'expérience qui, pour les nations et pour les familles, s'enrichit chaque jour et se transmet de génération en génération. C'est surtout dans ce trésor, confié à la garde de l'histoire, que l'archéologue puisera les utiles vérités et les sévères avertissements qu'il est chargé de faire entendre aux hommes de son temps. Représentant du passé parmi nous, il n'oubliera jamais qu'il est placé sur la route de la société, non pas comme ces *insulteurs* de l'ancienne Rome sur la route du vainqueur, pour rabaisser ce qui est grand et beau, mais pour éclairer et modérer. Sa parole ne sera empreinte ni de passion ni d'amertume; elle sera toujours, comme la science, grave, calme et digne.

Voilà donc la mission de l'archéologue: exposer devant le siècle les grandes choses qu'ont accomplies, dans les arts et dans les sciences, la foi si vive, le patriotisme si désintéressé de nos pères; présenter à son admiration les monuments en tous genres qu'ils nous ont légués, et rappeler aussi ce que notre fureur patriote en a détruit; comparer ce qu'ils ont fait avec ce que nous faisons nous-mêmes; rechercher de quel côté est la supériorité, et rechercher surtout la cause de cette supériorité dans l'état moral et politique de la société ancienne ou moderne: signaler ce qu'il y avait de sage ou de blâmable, de vérité ou d'erreur, dans certaines institutions qui ne sont plus; c'est-à-dire, mettre successivement la société actuelle en regard des sociétés qui l'ont précédée,

pour étudier, avec la plus rigoureuse impartialité, leurs détails et leurs principes, leur esprit et leur corps, pour apprécier chaque peuple, chaque époque, non pas avec nos idées et à notre point de vue, mais au point de vue de ce peuple, de cette époque; et effacer ainsi ces préjugés et ces haines qui, légués par la mauvaise foi et entretenus par l'ignorance, obscurcissent souvent les meilleurs esprits : voilà, Messieurs, si je ne me trompe, le rôle assigné aujourd'hui à la science archéologique, rôle plus large, plus élevé, plus philosophique, plus conforme enfin aux besoins de la société dans laquelle vous vivons. Comprise ainsi, l'archéologie exercera toute la noble et salutaire influence qui lui revient, et atteindra le double but intellectuel et moral auquel toute science doit tendre pour être complète, sociale, je dirai même providentielle.

Instruit par elle, l'homme, en contemplant les ruines du passé, comprendra mieux et le présent où il vit et les autres hommes qui y vivent avec lui. S'élevant au-dessus des systèmes qui passent et des individus qui meurent, il ne considérera, dans les faits qui s'accomplissent autour de lui sur la terre, que Dieu, la société et son devoir. Ordonnée selon ces trois grands principes, sa vie ne sera plus, à ses yeux, que l'accomplissement d'une mission d'en haut, dans ce travail continuel de perfectionnement qui nous entraîne tous vers le terme sublime et mystérieux où la Providence nous appelle : LA RÉGÉNÉRATION DE L'HUMANITÉ.

EXTRAIT

DE LA

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

Les souverains auxquels les derniers travaux de l'Académie ont été envoyés, chargent notre président, M. le vicomte de Kerekhove-Varent, de la remercier de l'hommage qu'elle leur a fait, et d'exprimer à l'Académie toute la satisfaction qu'ils en ont éprouvée; tels sont S. A. R. le grand-duc souverain de Hesse, le roi de Bavière, l'empereur du Brésil, S. A. R. le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, le roi de Wurtemberg, le roi des Pays-Bas, etc.

L'Académie nationale de peinture de New-York fait parvenir à l'Académie toutes ses publications, et a arrêté d'entretenir des relations actives avec elle.

L'Académie pontificale d'archéologie de Rome vient de s'associer également avec notre Académie.

La Société royale des antiquaires de Londres félicite l'Académie de ses travaux et de ses succès, et lui témoigne la plus grande sympathie.

La Société des antiquaires de Picardie charge notre président, l'un de ses membres honoraires, d'informer l'Académie qu'il y aura des relations entre les deux Sociétés. Notre président, au nom des Académies royales de Valence, de Galice et d'Asturies, de l'Académie royale pontianane de Naples et de l'Académie pontificale tibérienne des sciences et belles-lettres de Rome, propose en même temps l'association de ces Académies, dont il est membre, avec notre Académie d'Archéologie.

MM. Van der Meersch, conservateur des archives de la Flandre Orientale; Alfred Maury, secrétaire-perpétuel de la Société royale

des antiquaires de France ; le chevalier Lautard, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Marseille ; Hubaud, trésorier de la même Académie ; le docteur de Escalada, président de l'Académie royale de médecine de Madrid, ainsi que les autres membres de cette Académie, et ceux de l'Académie royale des sciences naturelles de Madrid et de l'Académie royale de la Corogne, etc., nommés membres correspondants de l'Académie, adressent des lettres de remerciements pour leur admission. S. E. le ministre Ernesto Ferreira França, de Rio-Janeiro, admis dans le temps comme membre honoraire, adresse également ses remerciements à l'Académie.

M. le comte Félix de Mérode, président du congrès archéologique qui aura lieu le 5 juin prochain à Lille, invite spécialement l'Académie à envoyer une députation à ce congrès. L'Académie a désigné, pour se faire représenter à cette réunion, MM. Smolderen, membre du conseil provincial d'Anvers ; le sculpteur Jean Baptiste de Kuyper ; le chevalier J. de Witte, de l'institut de France ; le baron Jules de Saint-Genois ; le comte de Thiennes de Rumberg et le chevalier de Lebidart de Thumaide, tous membres de l'Académie d'Archéologie.

L'Académie a reçu, depuis la publication de la dernière livraison de ses annales, les envois suivants :

1. *American journal of fine arts*. Journal plein d'intérêt, paraissant par livraisons mensuelles, in-4°. Il est consacré à la peinture, sculpture, architecture, musique, etc. et publié par M. Paterson, chez l'imprimeur Taylor, à New-Yorck.

2. *Plusieurs Notices généalogiques*.

3. M. Van der Meersch, membre correspondant, transmet à l'Académie la 3^e livraison de son ouvrage intitulé : *Recherches sur la vie et les travaux de quelques imprimeurs belges établis à l'étranger pendant les XV^e et XVI^e siècles*. In-8° ; 1844, Gand, imprimerie de Hebbelynck.

4. Le même offre une *Notice sur le prix des livres en Belgique*, et une autre *sur les marques de quelques imprimeurs*.

5. Il est fait hommage par M. Wolters, ingénieur en chef des

ponts et chaussées, membre effectif, de son *Mémoire sur les marées et sur le moyen de diminuer les inondations de l'Escaut, de la Lys et de la Durme*, avec carte. In-fol.; 1844, imprimerie d'Em. De Vroye et C^e.

6. Par le même, de l'immense *Carte hydrographique* qu'il a dressée de la *Flandre Orientale*; publiée par ordre du ministre des travaux publics. 45 cartes in-fol. atl.

7. Par le même, de la *Carte routière* qu'il a dressée de la *Flandre Orientale*. Depuis long-temps, M. Wolters est connu comme un de nos plus habiles ingénieurs. Ses ouvrages sont honorablement appréciés par les juges compétents, non-seulement en Belgique, mais également à l'étranger : ils n'ont pas besoin de nos éloges. Nous nous bornerons à enregistrer le beau cadeau dont notre savant confrère a bien voulu enrichir la bibliothèque de l'Académie.

8. M. le docteur Leemans, directeur du musée de Leyde, membre correspondant, fait hommage d'une brochure intitulée : *Baksteenen met verheren beeldwerk*, in-8^o.

9. M. le chevalier Hody, membre honoraire, fait cadeau à la bibliothèque de l'Académie d'un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Report of the surveyor-general of prisons on the construction, ventilation, and details of Pentonville prison*. 4 vol. in-8^o, avec planches; 1844, Londres, imprimerie de W. Clowes et fils.

10. M. le docteur Broeckx, archiviste et bibliothécaire de l'Académie, fait hommage de son éloge de P. J. Van Baveghem, chirurgien-major des armées impériales, docteur en médecine, etc. In-8^o, 1845, Anvers, imprimerie de Van Dieren.

11. M. le docteur de Meyer, président de la commission médicale de la Flandre Occidentale, etc., fait hommage à l'Académie d'une *Notice sur Corneille Van Baersdorp*, médecin de l'empereur Charles-Quint. In-8^o, 1845, Bruges, imprimerie de Félix De Pachtere. (Accompagnée du portrait et des armoiries de Corneille de Baersdorp).

M. de Meyer, médecin savant, connu par des écrits estimés, paraît ne pas être plus étranger à l'art héraldique qu'à l'art de

guérir. Sa notice sur Corneille de Baersdorp, issu de l'illustre maison de Borsselen, est un travail généalogique et biographique très-intéressant. Nous allons en faire quelques extraits.

« En 858, l'empereur d'Allemagne Louis envoya dans la Zélande Lippold, duc de Souabe, fils de François et petit-fils de Lippold duc de Souabe, qui avait épousé Elisabeth fille de Marot, roi de Hongrie. Lippold avait pour mission de garantir ces provinces contre les invasions des peuples du Nord, et il accomplit si bien les instructions que son souverain lui avait données, qu'il reçut, en récompense, des propriétés remarquables dans l'île de Beveland. Ce fut lui qui, le premier, jeta les fondements de la ville de Borsselen, dont lui et ses descendants prirent le titre par la suite.

« Son fils, François, seigneur de Borsselen, lui succéda comme tenancier de l'île de Beveland et probablement aussi dans ses fonctions de protecteur du pays contre les invasions des pirates danois et normands. Le fils de ce dernier jouit, après la mort de son père, des fiefs dévolus à sa famille, et dut remplir les obligations que la féodalité imposait aux feudataires ; il succomba avec Arnould comte de Hollande, dans la bataille de Winkel que ce prince livra aux Frisons en 995.

« Cette famille se maintint dans cette contrée. Wolfard VI, seigneur de Borsselen, se croisa en 1099 et partit pour la Palestine. Les actes de 1088 font mention de Stéphi van Borsselen, frère du précédent. Vers la fin du 15^e siècle cette lignée était devenue tellement nombreuse qu'on la trouve à cette époque, et depuis lors, subdivisée en plusieurs branches, qui, pour se distinguer les unes des autres, avaient pris les titres et les noms des seigneuries qui leur étaient échues en partage. C'est ainsi que l'on trouve : Borsselen van der Vere ; Borsselen van Brigdamme ; Borsselen van St. Maertensdyk en Cortgeue ; Borsselen van Sandyk ; Borsselen van der Hoghe ; Borsselen van Baersdorp.

« Le village et la seigneurie de Baersdorp, où existait autrefois un fort beau château féodal, est situé dans l'île de Sud-Beveland et se trouve aujourd'hui dans la dépendance de Ter Goes. Wolfard IX,

baron et seigneur de Borselen, très-renommé en 1205, transmitt à son fils Wolfard la seigneurie de Baersdorp, et voulut qu'il portât le premier le titre de baron de Borselen de Baersdorp.

« Corneille de Baersdorp, qui fait le sujet de cette Notice, descendait de cette branche illustre, dont l'origine remonte à un souverain de Hongrie ¹. »

D'après les preuves rapportées par M. de Meyer, le père de Corneille était Messire Jean de Baersdorp, qui avait épousé dame Catherine de Maelstede ², et qui vint s'établir à Bruges, où il mourut en 1488. Corneille de Baersdorp se vena à l'étude de la médecine, et après avoir été gradué, il vint pratiquer dans sa ville natale. Il ne tarda pas à acquérir une grande célébrité par ses vastes connaissances et surtout par la publication de son ouvrage : *Methodus universæ artis medici*, etc. Il fut appelé à la dignité de médecin, de conseiller et de chambellan de l'empereur Charles-Quint. Il se lia intimement, à la cour de ce prince, avec Louis de Flandre, seigneur de Praet, gouverneur de Flandre et chef des finances aux Pays-Bas, et avec Guillaume van Maele, gentilhomme, comme lui, de la chambre de l'empereur.

Corneille de Baersdorp ne fut pas plus que d'autres, à l'abri de l'injustice et de la méchanceté des hommes; son mérite ne pouvait manquer d'exciter la jalousie et faire naître des ennemis implacables, qui employèrent le ridicule, la calomnie, les moyens les plus bas et les plus odieux pour le ravalier et lui faire du tort.

Corneille de Baersdorp épousa, à Bruges, en premières noces, dame Elisabeth de Damhonder, et en secondes noces, dame Anne

¹ Voyez, pour l'ascendance généalogique de Corneille de Baersdorp, la généalogie de sa branche, p. 8 de la Notice de M. de Meyer.

² *Maelstede*, très-ancienne et noble famille de Flandre, portant d'*hermines à la fasce d'azur*, à l'ombre du sautoir de gueules; alliée aux anciennes et nobles familles de Leeuwerghem, Gand-Vilain, Hallewyn, Van der Gracht, Ghistelles, Van Hulle, Raveshoot, etc.

de Mouscron, toutes deux appartenant à d'illustres maisons ¹. Il mourut à Bruges, le 24 novembre 1565, et fut enterré, avec grande pompe, à l'église cathédrale de S.-Donas, où un monument funèbre consacra ses titres et la date de son décès. Il laissa de son second mariage plusieurs enfants, parmi lesquels l'aînée, Cornélie de Baersdorp, épousa George Harlebont, médecin distingué et gentilhomme, ainsi que le rapporte SANDERUS (*Flandria illustrata*, t. II, page 494). Le deuxième des enfants de Corneille, Philippe de Baersdorp, seigneur de Schellebrouck, conseiller et échevin de Bruges en 1576, et bourgmestre de la commune en 1578, se maria avec dame Amelbergue de Boisrond, dont Jean de Baersdorp, seigneur de Heule et Schellebrouck, échevin de la Keure à Gand en 1610, et qui avait épousé dame Anne van Huerne, fille de Christophe et de Dame Anne de Bave.

M. de Meyer rapporte un document fort curieux dont il est en possession. Ce document, portant la signature authentique de Charles V et celle d'Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, est daté de Bruxelles le 2 mai 1556, et écrit sur une immense feuille de parchemin. Ce sont les lettres-patentes par lesquelles l'empereur Charles V, après avoir reconnu l'ancienne noblesse de la famille de Corneille de Baersdorp, et renouvelé en faveur de ce dernier et de son frère Guillaume de Baersdorp, les titres de noblesse dont leurs ancêtres ont été honorés, il le nomme conseiller de l'empire et lui confère le titre de comte palatin.

12. M. le baron Ferdinand de Roisin, membre correspondant de

¹ *Damhouder*, très-ancienne et noble famille de Flandre, portant *échiqueté d'or et de guules*; alliée aux anciennes familles nobles de Chantraines, Montmorency, Cuvelleire, Schietere, Damman, Kethulle, Walbroeck, de Block, Wadripont, Van der Meere, Massiet, Houtte, Zuntpeene, Utenhove, etc.

Mouscron, très-ancienne et noble famille de Flandre, portant *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même*; alliée aux anciennes familles nobles de Mesdagh, Gruutere, Crombrughe, Van der Meere, Van der Zype, Van der Saeren, Woestyne, Coolbrant, Kerckhove-Varent, Dennetières, Braem, Wael, Gramex, Calomnes, etc.

l'Académie, fait hommage de sa *Notice archéologique sur la cathédrale de Cologne*. In-8.°, 1845; Amiens, imprimerie de Duval et Herment. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant quelques extraits de cet excellent écrit.

« La cathédrale de Cologne fut entreprise vers le milieu du grand siècle ogival. Le 14 août 1248, l'archevêque Conrad de Hochsteten posa la première pierre. Le 27 septembre 1522, Heinrich de Virneburg consacra le chœur parvenu à son achèvement.

» Depuis lors les travaux tour à tour abandonnés et repris, grâce aux fréquents démêlés des Colonnais et de leurs archevêques, semblent être définitivement arrêtés au commencement du XVI^e siècle, après le placement des verrières aux bas-côtés du nord; car on y lit les dates de 1507 et de 1509, et il faut en conclure que déjà l'on avait protégé les nefs inachevées par ces charpentes, voûtes elliptiques dont la retombée s'opère aux piliers de la nef centrale. Ces dernières, comme le témoignent les assises supérieures, auront été exposées, pendant longues années, à l'intempérie de l'atmosphère. . . .

» Le moyen âge avait mené à fin une resplendissante création : le chœur. Le reste semblait un défi porté à l'impuissance. Nulle partie complète, quelques-unes simplement ébauchées; ainsi, à part un fragment de pilier de 15 pieds de haut (portail nord), nul vestige de portails latéraux et une fondation partielle; les bas-côtés du nord, coiffés de sept capes de voûtes sur dix, enfin là où le grand portail devait proclamer à l'avance les splendeurs architecturales du temple, en s'étayant de deux tours jumelles de 500 pieds; l'une atteignait environ le tiers de sa hauteur, l'autre sortait à peine de terre. . . .

» Trois siècles passant sur ce monument en rongèrent l'ornementation; mais le XVIII^e, dans son amour aveugle de renaissance, brisa un magnifique tabernacle, clôtura à sa guise le rond-point du sanctuaire, badigeonna la peinture murale, éteignit, tant au triforium transparent qu'aux chapelles latérales du chœur, d'éclatantes verrières, et y substitua le ver blanc. . . .

» Lors de l'invasion des armées de la république française, la cathédrale de Cologne fut transformée en magasin à fourrage. Sous la domination de l'empereur Napoléon, elle paraissait devoir passer à l'état de ruine; mais après les grands événements de 1815, qui assuraient la paix européenne, le roi de Prusse donna l'ordre à M. Schinkel, conseiller supérieur d'architecture, de constater l'état du monument. Schinkel prescrivit de procéder sur-le-champ aux réparations. . . . Les réparations se poursuivirent sous la direction de l'architecte Ahlert. . . . On atteignit ainsi l'année 1829. . . .

» En 1833, l'architecte Ahlert mourut, et M. le conseiller Ernst Zwirner fut appelé à le remplacer. . . . Il arriva à Cologne, ne connaissant la cathédrale que par les dessins de S. Boisserée, et bien loin de soupçonner la désolation qui régnait dans ce sanctuaire. . . . Plusieurs changements et modifications furent proposés. . . . Cette époque coïncida avec l'avènement du roi Frédéric IV, et le 12 janvier 1842, un ordre du cabinet prescrivit la construction des portails latéraux, l'achèvement des bas-côtés sans contrefort; mais il était enjoint d'établir les devis de ces derniers. S. M. allouait une subvention annuelle de 50,000 th.

» L'exemple donné par la munificence royale fut une étincelle électrique; l'institution des comités régularisa l'élan des populations. . . . »

Aujourd'hui tout annonce que ce monument chrétien s'achèvera d'une manière digne de son institution.

A propos du mémoire de M. de Roisin, nous reproduisons avec plaisir le rapport du comité succursal établi à Anvers pour l'achèvement de la cathédrale de Cologne.

« Lorsque la ville de Cologne conçut, il y a quelques années, le projet d'achever sa magnifique cathédrale, elle s'adressa avec une confiance entière à tous les peuples de la Chrétienté, persuadée qu'elle était, que ce projet exciterait chez tous la plus vive sympathie. Elle ne fut point trompée dans cet espoir si bien fondé; bientôt, en effet, on vit un grand nombre de villes s'empresser de répondre à l'appel qui leur était fait, et instituer dans leur sein, des

commissions succursales, chargées de recueillir les dons des habitants. Il n'était pas possible qu'Anvers restât indifférente à cet élan général : Anvers, la cité classique des arts ; Anvers, qui possède, comme Cologne, l'un des plus beaux temples que le moyen âge ait élevé à la divinité ; Anvers devenue, pour ainsi dire, la sœur de la ville natale de Rubens, comme l'une et l'autre de ces deux villes se sont pluës à l'exprimer par des emblèmes ingénieux sur les médailles frappées à l'occasion des fêtes auxquelles elles se sont mutuellement conviées ; Anvers, disons-nous, ne pouvait manquer de donner l'exemple aux autres villes de notre pays. Et puis, la cathédrale de Cologne n'est-elle pas un de ces monuments grandioses, une de ces créations sublimes du génie religieux, qui appartiennent au monde chrétien tout entier ? — Il n'était pas besoin d'autres considérations pour stimuler la générosité de nos concitoyens ; toutefois il en était une autre encore qui a dû puissamment contribuer à leur empressement ; c'est le souvenir de la libéralité dont Cologne avait fait preuve en faveur de notre cathédrale ¹. Les Anversois saisirent donc avec joie l'occasion qui leur permettait de s'acquitter enfin d'une dette de reconnaissance contractée par leurs pères du 15^{me} siècle. — En conséquence un comité provisoire fut établi dans le but de *coopérer, par des apports d'argent ou de toute autre manière, à l'achèvement du dôme de Cologne* : (art. 1 et 26 *rég. gén.*). Ce comité se mit aussitôt en relation avec la direction centrale de Cologne, et lui présenta un projet d'organisation qu'il avait arrêté dans une de ses séances. Ce plan ayant été approuvé, le comité s'est réuni le 29 avril dernier à l'effet de se constituer définitivement, et de désigner les membres qui composeront désormais sa direction.

» Ont été nommés *Président* : M. FÉLIX BOGAERTS, secrétaire-perpétuel de l'Académie d'Archéologie ; *Vice-Président* : M. FUCUS,

¹ On sait que Cologne fit exécuter à ses frais l'un des plus beaux vitraux de cette église.

consul général d'Oldenbourg; *Secrétaires* : MM. REYNWIT et F. VAN DEN WYNGAERT, négociants; *Trésorier* : M. GÉRARD LE GRELLE, bourgmestre d'Anvers. »

13. M. Mathieu, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de son charmant poëme : *La bataille des éperons*; adressé à N. de Keyser. In-8.°, 1843, Mons, imprimerie d'Emm. Hoyois.

14. La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut adresse à l'Académie les deux dernières livraisons de ses *Mémoires et publications*. — T. 4.°, 3^e livraison; t. 5.°, 1.° livraison. — In-8°, Mons, imprimerie d'Emm. Hoyois.

15. M. le docteur Serapio Escolar, médecin de l'hôpital général de Madrid, membre correspondant, fait parvenir à l'Académie une *Notice sur l'ophthalmie qui règne fréquemment dans la Rivera*. — In-8.°; 1845, Bruxelles, imprimerie de Grégoir.

16. Il est offert par le même son intéressant *Mémoire sur la morve du cheval*, etc. In-8.°; 1845, Bruxelles, imprimerie de J.-B. Tircher.

17. M. Gautier de Hoeleden, membre correspondant, offre à l'Académie plusieurs lithographies de la vie et des miracles de S.-Rombaut, patron de la ville de Malines.

18. L'Académie reçoit de M. le docteur Lutens jeune, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, un mémoire qu'il a composé sur *la Ténonomie*, qui a obtenu un accueil distingué et les suffrages des principaux chirurgiens.

19. M. van Weleveld, membre correspondant, offre à l'Académie un ancien manuscrit, contenant les noms des grands bannerets et nobles admis aux états de Brabant; choisis dans le conseil de l'an 1540; etc.

20. Le même fait également parvenir à l'Académie une brochure qu'il vient de publier sous le titre de *Beknopte genealogische aanteekeningen betrekkelyk de hollandsche edelen welke by de instelling der ridderorde van S.-Jacobsbroederschap door graaf Floris V tot ridders zyn geslagen*. In-8.°; 1845, Leide, imprimerie de van den Henvel.

Les gentilshommes créés chevaliers à l'occasion de l'installation de l'ordre de la confrérie de Saint-Jacques, étaient les suivants :

I. Dirk comte de Clèves, le 9.° comte de ce nom, qui servit

l'empereur dans plusieurs guerres en Allemagne, et fut stadhouder de Nimègue, Deventer et autres villes, et qui confirma à la ville de Wesel, en 1277, différents privilèges accordés par ses ancêtres.

II. Lancelot comte de Hamilton, envoyé du roi d'Écosse.

III. Godevart seigneur de Boucholt, envoyé de Westphalie.

IV. Henri comte de Hennenberg, envoyé de Cologne.

V. Dirck seigneur de Brederode, de la famille de ce nom que l'on dit issue des comtes de Hollande. Il épousa Marie van de Leck, et son fils Guillaume se maria avec Elisabeth de Luxembourg, nièce de l'empereur Henri VII, et devint le chef de la maison de Brederode.

VI. Jean seigneur de Heusden, que l'on croit issu des comtes de Clèves. Il fut en 1288 à la bataille de Woeringen.

VII. Jean IX seigneur d'Arkel, le même qui reçut plusieurs privilèges du duc de Brabant en récompense des services qu'il lui rendit pour gagner le duché de Limbourg.

VIII. Dirk seigneur de Linden, de la famille de *Lynden*, *Linden* ou *Lienden*, issue de l'illustre maison d'Aspremont, dont plusieurs membres assistèrent aux tournois d'Allemagne. Il avait épousé Agnès de Herlaer, dame d'honneur à la cour du roi romain Guillaume, père du comte Floris. Il combattit avec ce dernier, en 1272, contre les Frisons.

IX. Otto seigneur d'Asperen, issu d'une branche cadette de la maison de Heukelom.

X. Jacques seigneur de Wassenaer, mentionné comme un partisan fidèle du comte Floris V, qu'il accompagna, en 1272, dans son expédition contre les Frisons.

XI. Gysbrecht seigneur d'Amstel, allié à Badeloch de Woerden, que l'histoire désigne comme complice de l'assassinat du comte Floris V.

XII. Hugues seigneur de Vianen, issu d'une branche cadette de la maison de Boesighem. Il accompagna le comte Floris V à la joyeuse entrée de Guillaume d'Avesnes, en 1292, à Cambrai. Il fut tué à la bataille de Courtray en 1302.

21. La Société des antiquaires de Picardie adresse à l'Académie ses *Statuts et Règlement*. In-8°. 1840, Amiens, imprimerie d'Alfred Caron.

22. M. de Witte, membre effectif, fait hommage à l'Académie de son mémoire si plein d'intérêt sous le titre de *Médailles de Postume*. In-8°, 1845, Paris, librairie de Leleux.

23. Il est fait hommage à l'Académie d'un mémoire manuscrit intitulé : *Aperçu sur la Noblesse, ses privilèges, et la manière dont elle s'obtenait anciennement, et dont elle s'acquiert aujourd'hui, etc.* Le comité de rédaction, quoique pénétré des vérités contenues dans cet écrit, a jugé convenable de ne pas le publier en entier, mais d'en donner quelques extraits.

« La noblesse, bien organisée, est assurément le mobile le plus puissant et le plus économique dont un souverain éclairé puisse se servir pour faire naître les vertus et les talents, pour récompenser les belles actions, les services rendus à l'état et à l'humanité. Mais elle ne doit point avoir des privilèges exclusifs, elle ne doit être qu'un simple titre à la considération publique; et pour qu'elle attire cette considération, le souverain ne doit la conférer qu'au mérite seul, et sans avoir égard à la fortune : alors, et alors seulement elle forme une institution des plus honorables et des plus utiles, à laquelle ses plus grands adversaires ne peuvent refuser leur estime; tandis qu'étant prostituée à l'or, à l'intrigue, aux *menées électorales*, à la bassesse, elle devient méprisable, excite la haine publique et fait des ennemis au prince qui l'octroie.

« Comme il est dans la nature de l'homme d'abuser de tout, et même des choses les plus sacrées, il n'est pas étonnant que la noblesse ait donné naissance à tant d'abus criants, que les progrès de la civilisation n'ont cessé de combattre avec raison.

« Jetons un coup-d'œil sur la noblesse et sur la manière dont elle s'acquerrait en France avant la révolution de 1789. Elle s'obtenait par lettres d'anoblissement, qu'il n'était pas rare de voir accorder à des hommes de *bas aloi*, à des hommes pervers qui rendaient au roi les services les plus ignobles, qui faisaient auprès de lui le

métier le plus vil. ¹ Elle s'obtenait par lettres de chevalerie, ainsi que par la possession d'un office anoblissant : elle était inhérente à la charge de membre du conseil du roi ; aux fonctions d'officiers de la maison royale, tels que le secrétaire intime, les médecins et les chirurgiens du roi, les secrétaires et les officiers des grandes et petites chancelleries.

» Elle était héréditaire. Le roi pouvait seul accorder des lettres de noblesse. La possession des fiefs n'anoblissait point. Les nobles étrangers n'étaient admis, en France, à jouir des privilèges de la noblesse, que lorsqu'ils avaient obtenu du roi des lettres de la reconnaissance de leurs titres. Les fils naturels des princes étaient nobles ; ceux des nobles étaient roturiers, à moins d'être légitimés par mariage subséquent.

» En France, les principaux privilèges des nobles étaient de tenir comme ordre, le second rang dans l'état, d'avoir rang immédiatement après le clergé ; d'être seuls aptes à être admis dans certains ordres militaires, et autres, et dans certains chapitres, bénéfices et offices, tant ecclésiastiques que séculiers. Ils étaient personnellement exempts de la taille et de toutes les impositions accessoires ; des banalités, corvées et autres servitudes. Ils étaient seuls capables de posséder des fiefs ; le roturier ne pouvait le faire que par dispenses. Ils étaient exempts de la milice et des logements militaires. Ils pouvaient porter leurs causes directement aux baillis et sénéchaux ; leurs veuves jouissaient du même privilège ; mais ils étaient sujets à la juridiction seigneuriale. Ils n'étaient sujets dans aucun cas à la juridiction des prévôts, ni des juges présidiaux, en dernier ressort. En matière criminelle, lorsque leur procès était pendant à la tournelle, ils pouvaient demander, en tout état de

¹ Dans ce temps-là, la noblesse jouissait de grands privilèges, et ces privilèges la sauvaient du mépris qui s'attache à la noblesse obtenue par la corruption. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Dans les dispositions de l'esprit actuel de l'ordre social, rien ne peut la sauver, rien ne peut la relever que d'en faire une récompense exclusive pour le mérite et la vertu.

cause, d'être jugés, la grande chambre assemblée, pourvu que l'instruction ne fût pas commencée.

» En France, la noblesse se perdait par le crime ou par la dérogeance; mais on pouvait recevoir des lettres de réhabilitation, excepté en cas de crime de lèse-majesté. Les enfants nés avant la dérogeance du père n'avaient pas besoin d'être réhabilités pour conserver leur état de noble. La femme d'extraction noble épousant un roturier perdait sa qualité; mais après la mort de son mari, elle rentrait dans son droit de noblesse.

» La constitution française décrétée par l'assemblée constituante, le 3 septembre 1791, abolit la noblesse, établit qu'il n'y a plus ni distinction héréditaire, ni hérédité d'aucun office public, ni distinction d'ordres, ni régime féodal, ni aucun titre ni aucun ordre ou corporation pour lesquels on exigeait des preuves de noblesse. Napoléon, en se faisant couronner empereur des Français, créa une nouvelle noblesse, à laquelle n'était attaché aucun privilège, et qui se composait de Princes, de Ducs, de Comtes, de Barons et de Chevaliers. Le roi Louis XVIII, en montant en 1814 sur le trône de ses ancêtres, reconnut l'ancienne et la nouvelle noblesse, et déclara qu'elles seraient conservées toutes deux; et ce prince, si sage et véritablement libéral, les laissa subsister sans privilège. Depuis que la révolution de 1830 a appelé Louis-Philippe au trône, le même système a été maintenu; et ce n'est que depuis quelques années que, perdant de vue les principes qui l'ont élevé à la royauté, ce prince a commencé à conférer des titres de noblesse, qui sont assez mal accueillis par l'opinion publique: aussi dans cette combinaison *aristocratique*, son habileté ordinaire lui fait faute; car, dans notre siècle où l'argent l'emporte sur tout, la noblesse est devenue en France, comme en Belgique, une chose surannée, une chose qui a perdu son importance, et même à un tel point que l'ancienne noblesse française semble aujourd'hui abandonner aux bourgeois anoblis le plaisir de prendre des titres et des armoiries.»

Nous ajouterons ici quelques réflexions qui nous ont été transmises par un membre honoraire de l'Académie, relativement à la noblesse belge :

» L'article 75 de la constitution belge porte que le *roi peut conférer des titres de noblesse sans pouvoir jamais y attacher aucun privilège.*

» L'article 63 de l'ancienne loi fondamentale des Pays-Bas portait : le roi confère la noblesse.

» Article 63 dit qu'aucun ordre étranger quelqu'il soit ne peut être accepté par un sujet du roi, sans sa permission expresse.

» Article 66. Cette permission est également requise pour l'acceptation de tous titres, dignités ou charges étrangères.

» A l'avenir des lettres de noblesse conférées par un prince étranger, ne peuvent être acceptées par aucun sujet du roi.

» Les prohibitions des articles 65 et 66 ci-dessus n'ayant pas été reprises dans la loi constitutionnelle qui régit le nouveau royaume de Belgique, doivent être considérées comme non avenues aujourd'hui.

» Cependant il paraît que le gouvernement, au lieu d'immatriculer dans la liste de la noblesse nationale les titres que les Belges demandent dans certains cas au roi la permission d'accepter, délivre de nouveaux diplômes, dans lesquels se trouve en quelque sorte ratifiée la concession du souverain étranger.

» C'est là un procédé que rien ne justifie.

» Tout Belge a le droit d'accepter aujourd'hui d'un souverain étranger, soit des lettres de noblesse, soit un titre supérieur.

» Il peut en faire usage en Belgique sans autorisation spéciale, tout comme les Belges anoblis ou décorés d'un titre sous l'ex-gouvernement autrichien, et qui n'ont pas soumis leurs diplômes à la reconnaissance du gouvernement, malgré l'arrêté royal de 1822.

» Si toutefois le Belge qui se trouve dans ce cas désire être immatriculé dans la liste officielle, il doit se faire autoriser par le roi à accepter les titres étrangers, et l'on doit dans ce cas procéder comme lorsqu'il s'agit d'une décoration étrangère.

» *Passons à une autre question :*

» Il paraît que le gouvernement vient d'accorder à un particulier

acquéreur récent d'une ancienne Baronie, le droit d'en ajouter le nom et le titre à son nom patronymique.

» C'est là un grave abus, un précédent fâcheux, une erreur que rien ne peut justifier.

» C'est ressusciter toutes les règles de la propriété féodale.

» Les anciennes seigneuries morcelées et divisées n'existent plus aujourd'hui que dans les in-folio de Leroy, Butkens, etc. Leurs privilèges et les règles de leur transmission ont disparu avec l'ordre social dont elles étaient l'expression.

» La terre n'a plus aujourd'hui d'autre privilège que celui de fournir de bons revenus.

» C'est avilir la noblesse que la concéder à celui qui serait assez riche pour acheter à beaux écus comptants quelque ancienne baronie, et renouveler le scandale des financiers français et des savonnettes à vilain.

» La noblesse, telle qu'on doit la concevoir aujourd'hui, n'est qu'un ordre dans lequel, au lieu de porter une décoration, on porte un titre transmissible à ses enfants, et ce titre ne doit être accordé qu'à ceux qui ont bien mérité de la société. La loi ne le dit pas ; mais le bon sens l'exige, et l'intérêt public l'exige également, à moins que l'on ne veuille ôter à l'art. 75 de la constitution la signification qu'il doit avoir socialement.

» Quoiqu'on dise l'homme a besoin de distinctions et de récompenses honorifiques, et on peut admettre comme nécessité politique et gouvernementale l'existence d'un ordre sans privilèges, destiné à perpétuer dans les familles le souvenir des services rendus au pays, aux sciences, aux lettres, aux arts et au roi. C'est ce qu'ont compris les rédacteurs de la constitution : gardons-nous bien de ne pas les comprendre. »

24. M. Alfred Michiels, membre correspondant, fait parvenir à l'Académie le premier volume de son *Histoire de la peinture flamande et hollandaise*. XII — 414 pages in-8°, 1845, librairie Van Dale. Nous avons déjà annoncé les deux premières livraisons de cet ouvrage.

25. M. le baron de Stein d'Altenstein, membre correspondant, transmet à l'Académie plusieurs nouvelles livraisons de son *Armorial du royaume de Belgique*, dédié au roi. Ces livraisons, parfaitement bien exécutées, complètent cet ouvrage, dont nous avons eu souvent occasion de faire l'éloge.

26. La Rédaction du *Messenger des sciences historiques et archives des arts de Belgique* adresse à l'Académie la première livraison de son recueil pour l'année 1845. Gand, imprimerie de Léonard Hebbelynek.

27. M. le docteur Cunier envoie à l'Académie ses *Annales d'Oculistique*; recueil périodique répandu dans toute l'Europe, honorablement apprécié par tous les hommes de l'art, et qui compte déjà huit années d'existence.

28. Il est offert à l'Académie une *Dissertation sur le Calendrier Liégeois*, par N. A. N. D. — in-8°, Liège, imprimerie de Félix Oudart; 1845.

29. M. Willems, membre correspondant, adresse à l'Académie la première livraison de 1845 de son recueil: *Belgisch Museum*, qui continue à réunir les suffrages les plus honorables. Gand, imprimerie de Gyselynek.

30. M. de Valcourt, membre correspondant de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, ancien membre du conseil d'agriculture près le ministère de l'intérieur de France, fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé: *Mémoires sur l'Agriculture*, etc. Un gros volume in-8°, avec atlas de 57 planches. Paris, 1841, chez le libraire Bouchard-Huzard, rue de l'Éperon.

31 M. Henri Del Vaux de Fouron, auteur du Dictionnaire Géographique de la province de Liège, fait hommage à l'Académie de son *Dictionnaire Biographique de la même province*. 1 vol in-8°; 1845, Liège, imprimerie de Félix Oudart.

32. M. de Lansac, auteur de l'Encyclopédie Biographique du 19^{me} siècle, fait hommage à l'Académie de la première partie du premier volume des *Illustrations Nobiliaires*. In-8° de 260 pages;

Paris, 1845, rue Cassette, n° 8. Cette entreprise, si favorablement connue, ne pouvait être mieux confiée qu'à un écrivain aussi élégant et aussi habile que M. de Lansac. Nous recommandons cette Encyclopédie comme un ouvrage plein d'intérêt et destiné à toutes les classes de lecteurs. On s'y abonne, rue Cassette n° 8 à Paris et chez les principaux libraires.

55. M. Félix Bogaerts, secrétaire-perpétuel de l'Académie, fait cadeau à la Bibliothèque du volume *d'Actes et mémoires de la Société d'Emulation du Département des Deux-Nèthes* — in-8°; an neuf de la république française; Anvers, imprimerie de Vander Hey. Volume devenu fort rare.

54. M. de Wal, avocat général à la haute cour militaire des Pays-Bas, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'une *Notice sur un autel élevé par un Amiénois*. In-8°, 1845, Amiens, imprimerie de Duval et Herment.

55. M. le comte de Kerckhove d'Exaerde, membre conseiller, adresse à l'Académie une Notice manuscrite pour être déposée à la bibliothèque.

56. M. Malou, gouverneur de la province d'Anvers, membre honoraire, fait hommage à l'Académie de l'*Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers* (session de 1845). 1 vol. in-8°, 1845, Anvers, imprimerie de Van Merlen.

57. M. le docteur de Abreu offre à l'Académie une brochure intitulée : *Compte-rendu de la clinique ophthalmologique de M. le docteur Cunier, pendant l'année 1844*. In-8°, Bruxelles, 1845, librairie de C. Muquardt.



Suite au Tableau général des Membres

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE.

(Voir les livraisons précédentes).

—

Conseillers :

MM.

KUYPER (J. B. DE) et SMOLDEREN (Jean G.), nommés en remplacement de MM. Leys et Durlot, inscrits, sur leur demande, parmi les membres correspondants.

Conseiller honoraire :

M.

VAN DEN WYNGAERT (F. J.), l'un des membres fondateurs de l'Académie.

Membre effectif :

M.

HUNIN (ALOUIS), peintre, à Malines.

Membres correspondants :

MM.

BARNSTEDT, conseiller aulique du Grand-Duc d'Oldenbourg, Grand-Bailli d'Oberstein, etc.

CHAPMAN (JOSEPH GADSBY), secrétaire de l'Académie nationale de peinture de New-York, etc.

GARNIER (le professeur), secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, bibliothécaire adjoint de la ville d'Amiens, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, etc.

GARRIDO (le docteur DON FRANCISCO), secrétaire de la correspondance étrangère de l'Académie royale de médecine de Galice et d'Asturies, etc., à la Corogne.

GUÉRARD (le conseiller), vice-président de la Société des antiquaires de Picardie, etc., à Amiens.

HERMANS (C. R.), docteur en philosophie et lettres, archiviste de la ville de Bois-le-duc, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

- HUBAUD, homme de lettres, trésorier de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille . etc.
- JAEGER (le docteur), conseiller aulique, président de la Société des historiens du Palatinat. etc., à Spire.
- KASTNER (le docteur), conseiller aulique, professeur, membre de l'Académie royale des sciences de Munich, etc., à Erlangen.
- MERI (LOUIS), vice-président de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, bibliothécaire adj^t, de la même ville, etc.
- MORSE (SAMUEL), président de l'Académie nationale de peinture de New-York, etc.
- PAN Y BECALDE (le docteur don), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de médecine de Galice et d'Asturies, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.
- PERREAU (A.), agent du trésor à Tongres, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.
- REMY (le chevalier de), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des beaux-arts de Vienne, etc.
- RIGOLLOT (le docteur), ancien président de la Société des antiquaires de Picardie, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Amiens, membre de l'Académie de la même ville, de la Société de numismatique de Londres et de plusieurs autres Sociétés savantes, etc.
- SANCHEZ-NUMEZ (le docteur don LORENZO), vice-président de l'Académie royale de médecine de Galice et d'Austuries, etc., à la Corogne.
- SCHADOW DE GADENHAUS (Frédéric-Guillaume de), directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Dusseldorf, docteur en philosophie, membre correspondant des Académies de France, Berlin, Copenhague, Dresde, et d'un grand nombre d'autres Sociétés savantes, etc.
- SCHAEPKENS (Alexandre), peintre de paysage, professeur de peinture à Maestricht, etc.
- SOCORRO (le marquis del), vice-président de l'Académie royale des sciences naturelles de Madrid, membre de plusieurs académies et Sociétés savantes, etc.
- VAN DER MEERSCH (P. C.), docteur en droit, conservateur des archives de la Flandre orientale, de la Société des antiquaires de la Morinie, de celle des bibliophiles de Flandre, etc., à Gand.
- WIND (SAMUEL DE), docteur en droit, vice-président de la Société des sciences de Zélande et de la cour de justice de la même province, membre de l'institut des Pays-Bas et de plusieurs autres académies et Sociétés savantes, etc., à Middelbourg.

Membres honoraires :

- MM. BETS (le comte de), président de la Société des antiquaires de Picardie, vice-président de la Société des amis des arts du département de la Somme, etc., à Amiens.

- CRASSIER (le baron de), docteur en droit, secrétaire-général du ministère de la justice, ancien procureur du roi, etc., à Bruxelles.
- FERREIRA FRANCA (S. E. Ernesto), ministre de l'empereur du Brésil, grand' croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.
- FÜRSTENBERG STAMENHEIM (le comte François-Egon de), président de la Société d'histoire naturelle de la province rhénane (Prusse), chambellan du roi de Prusse, chevalier de l'ordre de l'aigle rouge, commandeur de l'ordre des Guelphes, etc., au château de Stamenheim près de Mülheim.
- MARTINI DE GEFFEN (le chevalier A.), président de la Société provinciale des arts et sciences du Brabant Septentrional, membre de l'ordre équestre et des États de la même province, etc. à Bois-le-duc.
- ODESCALCHI (le prince), duc de Bracciano, de Ceri et de Syrmie, président de l'Académie pontificale d'Archéologie de Rome, grand' croix de plusieurs ordres, etc.
-

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 7 JUIN 1845.

Président : M. le Vicomte de KERCKHOVE.

Secrétaire : M. Félix BOGAERTS.

M. le président ouvre la séance par un discours improvisé, dans lequel il rappelle l'influence de la culture des lettres sur la moralité et le bonheur de l'homme, et insiste en particulier sur l'utilité des études archéologiques.

Passant en revue les travaux exécutés par l'Académie depuis la dernière séance générale, les développements qu'elle a pris, les succès qu'elle a obtenus, en si peu de temps, et ceux qu'elle est appelée à obtenir en poursuivant ses travaux avec la même persévérance, M. le président remercie les membres qui ont concouru à enrichir les Annales ; il attire l'attention de l'assemblée sur les obligations de chacun des associés ; il les engage à remplir avec zèle leur noble tâche, à continuer la publication de travaux utiles et intéressants, qui est le seul moyen de conserver à l'Académie

les sympathies du public éclairé. « La publicité, dit-il, est une
» des grandes nécessités de notre époque, où la force intellectuelle
» a pénétré partout. Toute compagnie savante qui la néglige, se
» condamne à l'oubli, et doit infailliblement succomber dans le
» mouvement d'impulsion qui agite l'esprit actuel de la société et
» pousse si énergiquement les connaissances humaines dans des
» voies plus ou moins sûres de perfectionnement. Notre mission a
» d'ailleurs quelque chose de si élevé que chacun d'entre nous peut
» être fier de contribuer à atteindre le but de notre association. .
. »

Après le discours de M. le président, le procès-verbal de la dernière séance générale est lu et adopté.

M. le secrétaire-perpétuel, après avoir donné lecture de la correspondance, présente le rapport suivant :

Messieurs,

Les avantages rendus aux sciences, aux lettres et aux arts par l'établissement des associations est un fait incontestable ; le nombre de ceux qui le tirent encore en doute, doit naturellement diminuer de jour en jour, car il est prouvé que les travaux littéraires et scientifiques, et surtout les travaux historiques, exécutés dans l'isolement, ne sauraient avoir cette ardeur et cette persévérance qui seules conduisent à une vaste extension et à des résultats complets. — A ceux donc qui s'obstinent à nier encore l'utilité des associations, il suffit, nous semble-t-il, d'énumérer les sociétés nombreuses qui se sont fondées partout depuis un demi-siècle. — Il n'est pas possible en effet, que la foule de savants qui composent ces associations n'ait été animée que d'un sentiment de vanité, puisé dans la possession des titres académiques. — Il serait extrêmement curieux, croyons-nous, de faire un relevé général de toutes les sociétés savantes qui existent en Europe : on y verrait la marche progressive des diverses sciences que ces sociétés se proposent particulièrement pour objet. — C'est un travail dont nous nous occupons depuis quelque temps, et que nous espérons pouvoir terminer avant la fin de l'année. Nous avons cru, MM., qu'un

court extrait de ce travail, concernant les institutions scientifiques et littéraires établies en Belgique depuis une cinquantaine d'années seulement, pouvait captiver un moment votre attention. Toutefois, ne voulant pas abuser de votre patience, nous nous sommes borné, pour ainsi dire, à une simple énumération.

A la tête des institutions académiques fondées parmi nous depuis la fin du dernier siècle, nous placerons l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Créée dans cette ville, en 1769, par les soins du ministre comte de Cobenzel, elle fut érigée en Académie impériale et royale par Marie-Thérèse, en 1772. — A la seconde entrée des armées de la république française, elle fut obligée de cesser ses travaux. Le roi Guillaume I^{er} la rétablit en 1816, et M. Repelaer Van Driel, ministre de l'instruction publique, la réinstalla le 18 novembre de la même année. Cette académie, vous le savez, MM., consacre ses travaux aux sciences physiques, mathématiques et naturelles, ainsi qu'à l'histoire et aux lettres. — Elle met tous les ans différentes questions au concours. — Depuis sa réorganisation elle a publié plusieurs volumes de mémoires du plus haut intérêt. Elle a actuellement pour directeurs M. le baron de Stassart et M. de Gerlache, et pour secrétaire-perpétuel M. Quetelet, l'un de nos plus laborieux savants, et dont les nombreux travaux sont honorablement appréciés dans toute l'Europe.

Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Fondée en 1822, elle a publié plusieurs volumes fort estimés. M. le docteur Marinus, secrétaire de cette société, et auteur de différents écrits, a le plus contribué à leur succès.

Il existait encore, il y a quelque temps, à Bruxelles une autre société médicale sous le titre de *Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Bruxelles*. Établie sous l'empire, elle compta parmi ses principaux fondateurs, les savants docteurs Van Mons, Van Asbroeck, Fournier et Curtet. — Il est à regretter que cette société ait cessé d'exister. — La capitale possédait encore une *Société littéraire*, qui avait été fondée dans les premières années du

règne de Guillaume I^{er}, ainsi qu'une *Société d'agriculture*, établie à la même époque.

Société royale d'horticulture de Bruxelles. — Elle date de 1826. — L'établissement de cette Société comprend le Jardin botanique. M. Drapier, savant naturaliste, en est le secrétaire depuis l'époque de sa fondation.

Société médicale de Louvain. — Elle fut créée en 1821. — Nous ne pensons pas qu'elle ait jamais rien publié.

C'est surtout parmi les médecins que l'esprit d'association s'est montré avec le plus d'ardeur depuis une vingtaine d'années. Aussi a-t-on vu se fonder dans la plupart des villes secondaires du pays, des sociétés consacrées aux études médicales. Dans le nombre on en compte plusieurs qui ont rendu des services réels à l'art de guérir.

— En 1841, on a institué à Malines une société scientifique, sous le titre de *Société des Sciences médicales et naturelles de Malines.*

— En 1796, on vit s'établir à Anvers une société médicale qui prit le titre : *Genoodschap ter bevordering van genees en heekunde.* — C'est vers la même époque que fut installée la *Société médicale de Gand.*

— En 1801, fut instituée à Anvers la *Société d'émulation.* M. d'Herbouville, l'un des administrateurs les plus distingués que notre ville ait jamais possédés, en fut nommé président; honneur accordé bien plus à son mérite personnel qu'à sa dignité de préfet.

Cette société publia un volume qui renferme plusieurs mémoires très-curieux, un entre-autres sur la peinture, où l'on voit la manière d'apprécier l'art à cette époque. — Comme ce volume est devenu fort rare, nous nous faisons un plaisir de faire hommage à l'Académie d'Archéologie de l'exemplaire que nous en possédons.

La *Société Médico-Chirurgicale de Bruges*, fut instituée en 1815, ou pour mieux dire, on la forma de la réunion de deux sociétés de chirurgie et de médecine qui avaient été fondées, l'une au XIV^e siècle, l'autre en 1664. Par suite des événements politiques, à ce que l'on

suppose, ces sociétés avaient depuis longtemps interrompu leurs travaux. — Le savant docteur de Meyer en est le président actuel.

— En 1859, Bruges s'enrichit de deux associations nouvelles, dont l'une prit le titre de *Société des sciences naturelles* et l'autre celui d'*Histoire et d'Antiquités de la Flandre Occidentale*.

— L'une des compagnies savantes dignes d'être citées avec une distinction toute particulière, est sans contredit celle que possède la ville de Liège et qui s'est intitulée : *Société libre d'Émulation pour les Sciences, les Lettres et les Arts de Liège*.

Elle fut établie en 1779 par l'illustre de Velbruck, prince-évêque de Liège, d'honorable mémoire.

— Dans les derniers temps il s'est encore formé dans cette ville une *Société des sciences naturelles* et une *Société de Médecine*. Toutes deux marchent dignement sur les traces de la société d'Émulation.

— *La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut* fut fondée en 1855. — Cette association mérite une mention spéciale : ses publications obtiennent un succès légitime. Elle me paraît surtout bien mériter de ceux qui se plaisent à rendre à la mémoire des morts la renommée qui leur est due : grâce à cette Société, un grand nombre de noms ont été arrachés à l'oubli injuste où l'ingratitude et l'indifférence les avaient laissé tomber.

— *La Société actuelle de Médecine de Gand*, a été fondée en 1854 ; et c'est, sans contredit, l'une des compagnies médicales de Belgique qui remplit le plus dignement le but de son institution. Elle publie un recueil fort recommandable. Elle est présidée par MM. les docteurs Colson et Guislain. Son secrétaire-perpétuel est M. le docteur De Nobelle.

— Gand possède encore une société *des Beaux-Arts et de Littérature*, et une *Société royale de botanique et d'agriculture*, qui est justement renommée en Europe.

— En 1854, fut installée à Anvers la *Société royale des Sciences, Lettres et Arts*, dont le président actuel de l'Académie d'archéologie fut le principal fondateur. Cette société, établie peut-être sur des

bases trop larges, comptait bientôt parmi ses membres honoraires le roi des Belges, et parmi ses membres correspondants les principales notabilités scientifiques et littéraires des deux mondes. — Après avoir arrêté le plan et rédigé le règlement de cette société, M. le vicomte de Kerckhove communiqua son projet à quelques amis des sciences, qui se réunirent aussitôt à l'Hôtel de Ville, et la Société fut installée. — On sait que c'est grâce à elle que fut élevée la statue de Rubens. Pendant quatre ans elle s'occupa avec un courage héroïque de l'exécution difficile de ce projet, qu'elle eut enfin la satisfaction de voir se réaliser en 1840.

L'année suivante on vit se former à Willebroeck la *Société de Médecine pratique de la province d'Anvers*. Le docteur Van Berchem en est le principal fondateur.

Anvers possède encore une société pour l'encouragement des beaux-arts. C'est elle qui dirige les expositions qui ont lieu tous les trois ans dans notre ville, et qui ouvre des concours de peinture, de sculpture et d'architecture. L'année dernière elle a ouvert un concours de musique, deux de littérature française et deux de littérature flamande. Un grand nombre de concurrents ont répondu à cet appel : c'est là un exemple que l'Académie d'Archéologie ferait bien d'imiter, croyons-nous, lorsque l'état de ses finances le lui permettra.

Il existe encore à Anvers, une société littéraire flamande portant pour titre *de Olyftak*. Cette société s'occupe spécialement de la publication d'une histoire de la ville d'Anvers.

Ce fut aussi en 1854, que fut instituée la *Société de médecine d'Anvers*. Digne émule de celle de Gand, elle publie tous les mois un bulletin, qui est reçu dans le monde médical avec distinction. Nos honorables collègues MM. les docteurs Broeckx et Van Camp en sont les principaux fondateurs.

Récemment on a fondé aussi une *Société Médicale* à Boom, dont notre honorable confrère M. Van Nuffel est un des chefs.

En 1855, on vit encore s'établir dans nos murs la *Société libre des pharmaciens d'Anvers*.

Vient enfin, MM., l'*Académie d'Archéologie de Belgique*. Vous savez de quelle manière cette institution a été établie et quelle a été sa marche de puissante fondation. S'il doit m'être interdit de faire l'éloge de notre Académie, il m'est permis au moins de dire que le succès le plus brillant a toujours répondu à ses efforts incessants et courageux, et le rapport que je suis chargé d'avoir l'honneur de vous faire aujourd'hui sur nos travaux, nos finances et notre vaste correspondance, n'est pour ainsi dire qu'une reproduction de celui qui vous a été fait à la dernière séance générale du mois d'octobre dernier. Croyez, MM., que ce n'est que pour ne point abuser de votre patience que j'ai rendu mon rapport aussi court que possible; car si j'avais écouté le plaisir que j'éprouvais à passer en revue tout ce que l'Académie a fait depuis huit mois, je vous eusse présenté aujourd'hui un compte-rendu d'une étendue considérable.

Voici, MM., quelques points importants que j'ai cru devoir recommander tout spécialement à votre attention. — Nos finances sont dans un état plus prospère que jamais, par suite de quelques nouvelles admissions de membres effectifs, et de plusieurs abonnements à nos Annales. — M. le trésorier aura l'honneur de vous communiquer l'état de la caisse, vérifié par la commission que vous avez nommée dans votre dernière séance générale.

Plusieurs membres nous ont fait parvenir des mémoires du plus haut intérêt; vous en jugerez, MM., par la 5^{me} livraison du 2^e volume qui est sur le point de paraître, et par la 4^{me} livraison qui sera immédiatement mise sous presse. Le succès obtenu dans les pays étrangers par nos publications est un fait que nous pouvons avouer. Je me fais un vrai plaisir de vous en citer une seule preuve; elle nous est fournie par notre estimable confrère M. le baron Xavier Van den Steen de Jehay, qui nous écrit de Rome que notre Académie jouit de la réputation la plus honorable auprès des savants de la métropole du monde catholique. Ceci est si vrai, MM., que M. le chevalier Grifi, l'un des archéologues les plus célèbres d'Italie, nous a fait parvenir, pour être publiée par nous, la copie d'un grand nombre d'inscriptions sépulcrales récemment

découvertes près de Rome. Ces inscriptions et les notes que M. Grifi y a jointes, paraîtront dans la livraison de nos Annales qui est sous presse. — Un autre fait bien flatteur le encore pour notre Académie, et que nous pouvons également avouer, sans crainte d'être accusés d'une vanité mal placée, c'est que plusieurs savants illustres d'Europe nous ont demandé d'être admis au nombre de nos membres correspondants.

Vous savez, MM., qu'un congrès archéologique vient d'avoir lieu à Lille. — Notre Académie a été invitée d'une manière toute spéciale par notre digne confrère M. le comte Félix de Mérode, de s'y faire représenter par une députation. — Nous nous sommes empressés de désigner une députation, dont la composition est mentionnée dans la 5^{me} livraison du 2^{me} volume des Annales de l'Académie.

Si, comme je viens d'avoir la satisfaction de le dire, plusieurs savants célèbres nous ont témoigné le désir d'appartenir à notre Académie, différentes sociétés scientifiques et archéologiques nous ont également exprimé celui d'entrer en relation avec nous : ce sont la Société des Antiquaires de Picardie; l'Académie pontificale d'Archéologie de Rome; les Académies royales de Valence, de la Corogne, etc. Pour cimenter ces liens de confraternité, si utiles pour atteindre le but de notre association, le conseil vous propose de nous agréger quelques-uns des principaux membres de ces compagnies savantes.

Voici, MM., la liste de tous les candidats admis déjà par le conseil, sur lesquels les rapports les plus favorables ont été faits, et dont le conseil propose l'admission définitive à votre sanction.

(Les candidats, admis par l'assemblée générale, sont portés dans le tableau des membres de l'Académie).

M. Du Mont, vice-président de l'Académie, lit un mémoire intitulé : *Voyage artistique et archéologique*, dont suit un fragment :

.....
..... Et certes, en parcourant notre pays, la tablette ou la palette à la main, vous trouverez de quoi vous immortaliser, tout en élevant des monuments à la gloire de la patrie. Permettez-moi de vous indiquer, en courant, pour ainsi dire, quelques sujets qui ne sont pas à dédaigner.

.....
Visitez Baisy, près de Genappe; et le souvenir de Godefroid de Bouillon ne manquera pas de vous inspirer. Tout le cours de la Meuse, depuis Liège jusqu'au-dessus de Dinant, est plein des sites les plus pittoresques. Çà et là de vieux castels en ruine, Crevecœur, Bouvigne et le château de Dinant, suspendu comme l'aire de l'aigle; et cette chaîne de montagnes, qui se termine à la citadelle de Namur, où les Belges, dans les anciens temps, méditaient la ruine des dominateurs du monde. — N'entendez-vous pas l'écho répéter encore les cris d'Ambiorix et de ses braves Éburons, au moment de la victoire, ou les gémissements déchirants de leurs pâles ombres proscrites et égorgées? — Ciney encore plein des souvenirs du moyen-âge, n'offre même plus de débris

Vous arrivez à la Lesse. Cette petite rivière et le souterrain dans lequel elle s'engouffre, qui offrent tant à l'imagination du poète, ne présentent pas moins de ressource au savant naturaliste, qui veut pénétrer dans les mille sinuosités de la montagne. Pour l'emporter sur les merveilles de la Suisse, il ne lui manque qu'une chose, c'est d'être célébrée convenablement.

Vient ensuite Rochefort, dont l'antique castel ruiné offre de bien belles idées à la rêverie. Les habitants vous diront tout bas que ses souterrains ne peuvent être comblés, et que des *esprits* y font leur séjour. — Nassogne, entouré de précipices affreux, où se dessinent les plus beaux paysages, ainsi que dans presque toutes les Ardennes, Nassogne a aussi ses souvenirs. C'était une ville du temps des Romains : et Charlemagne y data des capitulaires. —

Saint-Hubert, presque au milieu des bois, a encore les restes de sa fameuse abbaye, qui viennent d'être transformés en pénitencier. — Vous connaissez sans doute le saint Chasseur qu'on y invoque ; vous savez par cœur la légende de sa conversion. Que de choses à dire de ces forêts magiques, et des apparitions nombreuses dont on vous fera le récit !

A La Roche, vous trouverez encore un siège taillé dans le roc. C'est le tribunal sur lequel venaient s'asseoir les anciens comtes, pour rendre justice à leurs vassaux et à leurs serfs. Tous les alentours, tels que Montaign, Orchimont, sont chargés des débris de châteaux du moyen âge, placés sur des crêtes de montagnes presque inaccessibles. — A Chassepierre, au bord de la Semoi, on vous montrera des masures appelées tour de Brunchault ; à certains temps de l'année, un spectre y vient pousser des gémissements. — La Semoi elle-même ne serait-elle pas ainsi nommée par une colonie troyenne, partie des bords du Simois ? — Plus loin est Neufchâteau, où l'on prétend que Pépin et Charlemagne avaient une maison de chasse. — Et puis toutes ces immenses forêts, encore pleines de génies, de fées, de lutins, tantôt favorables, tantôt nuisibles et funestes : et puis les endroits où séjournaient les quatre Fils-Aimon, poursuivant les bêtes sauvages, et pourfendant les géants : — l'antique abbaye de Clairfontaine et celle d'Orval : — le petit village de Robelmont pour ceux qui veulent saluer le berceau du savant Vernulœus. — A une demi lieue de la frontière, dans le Luxembourg français, on trouve Aviotte, avec une église, bâtie par un comte de Chiny, pour l'expiation d'un forfait. C'est un beau monument gothique, surmonté de deux tours, perdu dans un mauvais village, et menaçant ruine, faute d'entretien.

Tournez ensuite sur Longwy, Arlon et Luxembourg. Cette dernière place est assez curieuse par ses rochers et ses précipices. Le Grundt, le Pfaffenthal, le Haut-pont, le jardin de Mansfeldt offrent de beaux points de vue. En quittant Luxembourg, pour suivre la route de Thionville, vous laissez Rodemacheren à droite, et vous arrivez au bord de la Moselle, au milieu des vignobles, à

un village appelé Ober-kons, vis-à-vis de Rethel, qui est sur le territoire français. En suivant la gauche de la rivière, vous trouvez Nieder-kons, et plus loin Schœngen, petit hameau adossé à une montagne fort élevée, autour de laquelle la Moselle décrit un quart de cercle. C'est dans ce quart de cercle que se trouvent différentes sources d'eau salée, jaillissant du pied de la montagne; ce qui fait présumer que cette énorme masse renferme une mine de sel de roche, qu'il serait, peut-être, avantageux d'exploiter.

En passant la rivière, pour se rendre à Rethel, on arrive, en moins d'un quart d'heure, à Sierek, petite place du Luxembourg français, qui était autrefois fortifiée, et avait un château. Autour de cette ville, sont des ravins profondément creusés, et dont les bords formés de rochers brisés, et composés d'une pierre fort dure, schisteuse, et accompagnés de cristal de roche, taillé plus ou moins régulièrement en facettes, dénotent une catastrophe quelconque, dans un temps dont on ne conserve aucun souvenir. Il semblerait même aux fissures profondes, aux débris calcinés, qu'il a dû y avoir un volcan. Au haut de ces rochers, on m'a fait remarquer des traces de l'usure d'un gros anneau. Les paysans ne manqueront pas de vous dire que c'est à cet anneau que fut accrochée l'arche de Noé, après le déluge. — Mais s'il est permis d'établir des suppositions, d'après des vraisemblances, voici à quoi je me suis arrêté comme très-probable. Près du hameau de Schœngen, la Moselle se resserre entre deux rochers; et à cet endroit la rivière coule également sur un lit formé d'un roc fort dur. J'en ai conclu que dans des siècles très-reculés, l'eau venait se heurter, comme celle de la Lesse, contre une montagne, qui en empêchant son cours, la forçait de s'étendre au large entre les autres montagnes et collines des environs; ce qui en aurait fait un lac assez considérable, sur lequel circulaient les barques, qui venaient jeter l'ancre sur ces hauteurs, et qu'ayant atteint la cime du rocher, elle se précipitait de l'autre côté, en forme de cataracte, en se dirigeant paisiblement vers Remich et Trèves, à travers une plaine qui ne présente plus d'obstacle; que, par la suite des temps, l'eau ayant filtré à travers

les rocs, aidée, peut-être, par la main de l'homme, elle aura baissé successivement son lit, qui sera ainsi devenu ce qu'il est aujourd'hui, et que c'est de là que seront venues les excavations considérables, que l'on rencontre sur la droite de la rivière, depuis Thionville jusqu'au village de Reichstroff.

Voilà quelques matériaux que je vous indique à la hâte, et qui, je pense, ne sont pas à dédaigner. Bien étudiés, ils seraient sans doute propre à fournir aux écrivains et aux peintres de quoi s'exercer. Je pourrais, en m'étendant d'un autre côté, et en partant de Maestricht et de la montagne de St-Pierre, parler de Tongres, de Spa, de Chanfontaine, de Chièvremont, de Jupille, de Franchimont, et de beaucoup d'autres endroits, qui offrent au génie une infinité d'objets à retracer ; mais je me contenterai d'avoir stimulé, tant soit peu, mes compatriotes sous ce rapport. L'amour de leur pays parlera sans doute à leurs cœurs, d'une manière plus entraînant que quelques lignes froides et décolorées, qu'une liste sèche de ce qui peut contribuer à fonder leur gloire, en exerçant leurs talents. — Je finirai cet appel par un morceau extrait de mes souvenirs.

J'avais environ dix-huit ans, lorsque je fis un séjour dans la petite ville de Sierck. J'y fis connaissance avec un jeune homme, qui ne manquait pas d'esprit, mais exagéré en tout, et élevant fort haut ses prétentions aux talents. Romanesque moi-même, en ce temps-là, ce caractère ne me déplaisait pas. Nous fûmes bientôt liés intimement ; et nous passâmes presque toutes nos journées ensemble. Nous courions partout, fouillions partout, raisonnions de tout. Tantôt grim pant sur les rochers dont j'ai parlé plus haut, nous discussions sur la vraisemblance du système de la terre de Buffon ; tantôt descendant le cours de l'eau, sur une barque légère, qui se glissait sur la surface, comme une nymphe de la Moselle, nous fisions de la philosophie à notre aise ; et tout y prêtait, tout, jusqu'au moindre objet que le hasard présentait. A Rethel, nous avions été soupirer sur les ruines du cloître des Chartreux. Le propriétaire avait eu l'obligeance de nous conduire dans tous les

recoins de cette retraite autrefois sacrée, et maintenant aussi profanée qu'elle pouvait l'être. L'église était devenue un magasin. Les cellules servaient à loger des ouvriers. Le petit jardin, cultivé autrefois par les religieux, dans l'intervalle des méditations, était planté négligemment de quelques légumes. La cloche argentine ne faisait plus entendre sa voix mélancolique. Les échos des montagnes voisines ne répétaient plus les chants des frères, dans le silence de la nuit. Mais notre imagination exaltée se figurait les entendre encore. Et ces pierres froides, brisées, qui couvraient une partie du parvis du sanctuaire, et sous lesquelles gisaient, sans doute, encore les restes de quelques religieux, dont le cœur, aujourd'hui réduit en poussière, avait battu, comme les nôtres, pour les vains plaisirs du monde, et qui, nouveaux Abeilard, avaient renfermé toutes les passions dans les murs d'une austère solitude; que de réflexions ne nous feraient-elles pas faire? Les voluptés venaient, ainsi que les flots de la rivière, battre au pied de l'enclos sacré, et leurs efforts expiraient, en grondant inutilement, contre les digues élevées par les mains de la religion.

.

Je n'en finerais pas, si je voulais rappeler toutes les réflexions, tantôt tristes et sombres, tantôt gaies et folâtres que nous inspiraient les lieux que nous visitons. Un jour, (c'était la veille de la St-Jean), nous avons fait des courses philosophiques, qui nous avaient conduits à un vieux manoir, semi-château, semi-ferme, appelé Pelling, situé sur la route de Trèves. Le seigneur de ce lieu, vieux militaire autrichien, célibataire, bon vivant, qui faisait valoir un bien assez considérable, et qui commandait une troupe de domestiques, comme il avait autrefois commandé sa compagnie, toujours aux aguets, pour recueillir les voyageurs qui auraient éprouvé un accident, sur le mauvais chemin qui traversait ses terres, à peu près comme le baron des Voitures-Versées, nous reçut avec une bonté et une grâce que j'étais loin d'attendre d'un vieux soudart. Malgré ma tendance, ce jour-là, à rire et à me moquer de tout, l'hospitalité si franche, si cordiale, si noble, que nous reçûmes du

bon vieillard, me désarma complètement. Nous partîmes sur le soir, enchantés de notre hôte, qui nous serra la main de la manière la plus amicale, sur les frontières de son territoire, où il nous avait reconduits, en nous priant instamment de venir le revoir encore. Retiré et solitaire, il soupirait après la société, et il méritait d'en jouir.

La soirée était magnifique, après un des plus beaux jours de l'année. Nous marchions à pas lents, causant tantôt de la terre, tantôt du ciel, dont l'immensité était si pure. Monsieur l'observateur, me dit mon compagnon, avez-vous déjà vu des feux de Saint-Jean ? Plus d'une fois, j'en ai entendu parler, lui répondis-je ; j'en ai lu plus d'une relation, et puis des dissertations à perte de vue sur leur origine ; mais il ne m'est pas encore arrivé d'être témoin de quelque chose de ce genre, qui méritât d'être remarqué. Eh bien, ajouta-t-il, si le cœur vous en dit, vous pouvez vous donner ce plaisir aujourd'hui. On pense bien que je ne me fis pas prier long-temps.

Nous allâmes, comme Caron et Mercure, nous placer au haut d'un rocher, qui dominait tous les alentours, et qui se trouvait en face de la montagne à laquelle sont adossés Ober- et Nieder-Kons et Schœngen. Le soleil dardait ses derniers rayons sur la Moselle, qui promenait majestueusement et paisiblement ses eaux, au pied de la montagne, qu'elle ceignait si mollement qu'elle semblait craindre de la blesser. En ce moment, la montagne elle-même me parut un lieu enchanté ; et, par inattention sans doute, je ne m'en étais point encore formé une idée réelle. Le bas était couvert de vignes, qui se réfléchissaient dans le clair miroir de l'onde. Le milieu présentait çà et là des éclats de roche, mal recouverts par de larges touffes de buis, qui serpentaient et semblaient vouloir jeter un voile de verdure foncée sur ces débris grisâtres. De distance en distance, s'élevaient des chênes séculaires, qui projetaient leur grande ombre sur les rochers, les buis, les vignobles. Ombre inutile alors ; semblable à ces hommes prétentieux, qui autrefois ont rendu quelques services par vanité, et qui devenus

nuls, par suite des événements, vous promettent encore, par habitude, leur protection. Le sommet, qui domine la cime des arbres même les plus élevés, est recouvert d'un mince gazon, où vont paître les brebis et les chèvres, et qu'il serait dangereux de défricher, parce que les pluies finiraient par entraîner la terre qui couvre le rocher; et les pierres, se détachant successivement, et roulant jusqu'en bas, pourraient obstruer le cours de la rivière.

Tel est l'aspect général de ces lieux: d'autres détails seraient inutiles en ce moment. Le soleil était enfin descendu sous l'horizon; la nuit avait étendu ses voiles sombres dans le ciel; la lueur des étoiles était faible; la lune ne venait point disputer une place aux ténèbres; et nul souffle des vents n'agitait le feuillage. — Bientôt, me dit Eugène, vous serez satisfait. — En effet, vers onze heures, je commence à apercevoir, au haut de la montagne, autant que l'obscurité pouvait le permettre, des spectres d'une hauteur démesurée, comme ces esprits que nous voyons quelquefois dans nos songes. Je voulais que mon ami me dit sur le champ ce que c'était; mais il prétendit que, par intérêt pour mes plaisirs, je devais tout voir, avant d'obtenir la moindre explication. Je m'y résignai. Des cris se firent entendre; c'étaient des cris lointains pour nous. Répercutés dans les montagnes, ils avaient quelque chose d'effrayant et de sinistre.... C'étaient les cris de ces spectres, noirs comme la nuit qui leur prêtait son manteau. De temps en temps, apparaissait une petite lumière, semblable à ces météores, qui sillonnent tout à coup l'air, pour redoubler l'obscurité; ou comme ces lampes magiques, qui traversent subitement, avec un léger sifflement, la route devant le voyageur épouvanté. Par intervalles, le tout disparaissait; et le silence n'était plus interrompu que par les cris des hiboux, effrayés eux-mêmes, et volant hors de leurs retraites, et par les aboiements des chiens des fermes voisines.

J'étais tout yeux et tout oreilles; je respirais à peine. . . . Voilà qu'un des fantômes s'embrace, et puis deux, et puis vingt, et puis cent. La montagne est éclairée de mille feux, qui reflètent au loin leur lumière blafarde. Chacun de ces feux s'élève et s'abaisse

successivement, se meut en tout sens. Une danse commence, et c'étaient les fantômes enflammés qui en faisaient les frais. Les descriptions qu'on nous fait du sabbat ne sont rien en comparaison de ce spectacle. Si jamais les diables de Milton donnent un bal entr'eux, certes il doit ressembler à celui-ci. Ainsi doivent briller leurs prunelles; ainsi doivent s'exhaler, en longues gerbes de feu, les expressions brûlantes de leurs épouvantables plaisirs.

Cette danse infernale avait duré à-peu-près une demi heure, lorsque, tout-à-coup, une obscurité profonde remplace ces lumières qui nous avaient éblouis. Je cherchais à voir Eugène assis à mes côtés; je ne voyais plus ni Eugène, ni rien dans la nature. — Partons, lui dis-je tout ému. — Pas encore, fit-il. — Dix minutes après, une nouvelle flamme nous permet d'apercevoir un nombre considérable de petits hommes rouges, comme l'on nous représente ces lutins, qui viennent tourmenter les hommes, ou qui, se glissant au fond des mines, s'amuse à assister les ouvriers dans leurs travaux. La flamme s'augmente; c'est un globe de feu. Le voilà qui s'avance, avec une rapidité inexprimable, du haut de la montagne; il roule, il se précipite. Ainsi vole, à travers les airs, l'éclair compagnon de la foudre. Je ne doutais point que ce globe enflammé ne parvint jusqu'à la Moselle en peu d'instant. Mais arrivé au milieu du flanc de la montagne, la flamme jette une dernière lueur, qui s'élève à cent pieds du sol. . . . L'obscurité couvre de nouveau la terre. . . . Minuit sonne; et tout rentre dans un silence aussi profond que les ténèbres. . . . C'est l'heure des spectres; et les spectres avaient disparu.

Allons-nous en, dit Eugène. — Et moi, absorbé par ce spectacle que je regardais encore, quoiqu'il n'y eût plus rien à voir, je ne répondais pas. Enfin il me prit par le bras, m'entraîna, et nous regagnâmes à tâtons notre logis. Je crus avoir fait un rêve; et je passai le reste de la nuit, dans des rêves plus bizarres encore que le spectacle lui-même.

Le lendemain, tout me fut expliqué. — Les fantômes noirs et enflammés étaient de longues perches, dont les paysans des environs,

réunis pour la fête, avaient garni le haut d'étoupes goudronnées, et qu'ils brandissaient en chantant. Le globe de feu était une roue également couverte de matières inflammables, et que douze paysans robustes entraînaient vers la rivière, après avoir passé une forte corde dans le moyen. Vers la moitié de la route à parcourir, et dont ils ne peuvent s'écarter, sourd une petite fontaine d'eau salée, qui forme une sorte de marais. La roue, au moment où elle traverse cet endroit, s'éteint dans la fange ; et la cérémonie est finie. On dit que, d'après d'anciennes coutumes, si la roue parvenait embrasée jusqu'à la Moselle, la ville de Sierck devrait aux paysans vingt pièces de vin. Mais de mémoire d'homme, elle n'a jamais franchi le marécage.

C'est ainsi que la veille de la fête de St.-Jean se célèbre dans cette localité. — Rechercher maintenant l'origine de ces feux en général, rentrerait, sans doute, dans l'esprit de notre Académie ; mais tant d'auteurs en ont parlé amplement, que je doute que je puisse à mon tour apporter quelque lumière nouvelle. Cependant j'avoue que je ne suis pas encore satisfait de toutes les explications qui ont été données, et si, plus tard, le temps me permet d'ajouter de nouvelles recherches aux anciennes, j'essaierai, peut-être, une dissertation complète sur ce sujet, que je regarde comme assez intéressant.

M. Eugène de Kerekhove, secrétaire de l'ambassade belge à Paris, membre correspondant de l'Académie, lit un *discours sur l'état actuel de l'archéologie et son enseignement*. L'assemblée arrête que ce travail sera inséré immédiatement dans la 3^e livraison du 2^e volume des annales de l'Académie.

Parmi les diverses propositions qui sont discutées, l'assemblée

accorde une attention toute spéciale à celle de M. Polain, conservateur des archives de la province de Liège, conseiller de l'Académie, ayant pour objet d'instituer des concours, afin d'encourager la publication des travaux historiques et archéologiques sur les principaux monuments du pays, et en particulier sur nos monuments religieux. Cette proposition est appuyée par plusieurs membres et renvoyée au conseil d'administration, qui aura à s'occuper des moyens d'exécution.



RECHERCHES
SUR L'ÉGLISE CATHÉDRALE
DE
NOTRE-DAME
A TONGRES :

PAR

M. PERREAU,

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE, ETC.

Histoire.

La ville de Tongres doit son origine au camp retranché que les Attuatiques établirent dans le pays des Éburons pour arrêter la marche victorieuse de César, et auquel ils donnèrent le nom d'Attuatuca. Plusieurs anciens historiens font remonter plus loin l'origine de cette ville, ils en attribuent la fondation à un certain Tongrus qui vivait d'après leurs calculs huit siècles avant Jésus-Christ et fut la souche d'une longue suite de rois. La critique historique a fait justice de ce conte absurde, depuis que l'on s'est occupé en Belgique de scruter les sources d'où les anciens chroniqueurs avaient tiré leurs récits. Il est prouvé maintenant que lors de l'arrivée de César dans les Gaules, il n'existait aucune ville dans la Belgique ; car l'on ne peut donner ce nom à quelques

enceintes fortifiées où les Gallo-Belges se réunirent et essayèrent de résister aux armes romaines.

Après la conquête, les Romains établirent un camp permanent à Attuatuca et en d'autres lieux de la Belgique, afin d'assurer la soumission de ses peuplades remuantes et avides d'indépendance. César pour repeupler l'Éburonie et les autres parties de la Belgique dont il avait exterminé les habitants, appela plusieurs tribus germaniques qu'il colonisa dans le territoire que l'extermination des Ébrons et des Ambivarites avait laissé désert.

Les Tongrois ou Tongrusiens vinrent à son appel, s'établir entre la Meuse et le Demer et se groupèrent principalement autour du camp retranché d'Attuatuca. Cette agglomération d'habitants ne tarda pas à donner naissance à une bourgade considérable, qui prit le nom d'*Attuatuca Tongrorum* du nouveau peuple qui y avait fixé sa résidence.

Lorsque l'empereur Auguste eut établi l'administration politique des Gaules et les eut partagées en provinces, il ordonna de sillonner ces contrées encore si sauvages, de grands chemins qui permirent aux armées romaines de se rendre avec promptitude sur les bords du Rhin lorsque la défense de l'empire l'exigerait. Une de ces voies ou routes militaires qui allait de Bavai à Cologne, traversait Tongres et contribua beaucoup à augmenter sa population, qu'enrichissait le passage des troupes et des marchands qui se rendaient en Germanie. Tongres devint bientôt une ville considérable et partagea avec Cologne le titre de métropole de la Germanie inférieure.

Au commencement du quatrième siècle, St-Materne se rendit dans la Tongrie pour y prêcher le christianisme; on pense généralement que ce fut en 514 qu'il commença ses travaux apostoliques. Il paraît que sa mission fut couronnée de succès, car la tradition rapporte qu'il convertit un grand nombre de Tongrois, et qu'il détruisit le temple d'Apollon que le peuple vénérât particulièrement. Près des ruines de ce temple, qui se trouvait au Castellum, il fit bâtir une chapelle qu'il dédia à la Vierge. Ce fut d'après

L'opinion générale la première église en deçà des Alpes qui fut dédiée à la mère du Sauveur. *St-Materne*, que les Tongrois modernes révèrent encore comme leur patron, continua son apostolat dans la Tongrie et fut le premier évêque qui résida à Tongres ; il mourut vers 528.

Les successeurs immédiats de *St-Materne* ne sont connus que de nom. Voici ceux que la tradition désigne comme tels : *St-Navite*, *St-Marcel*, *St-Métropole*, *St-Séverin*, *St-Florent*, *St-Martin*, *St-Maximin* et *St-Valentin* ; ces évêques se succédèrent dans un assez court espace, (528 à 545). Ce grand nombre d'évêques se succédant dans un temps si court, ne doit pas étonner quand on réfléchit qu'à cette époque les évêques étaient ordinairement choisis parmi les prêtres les plus âgés et qu'on supposait avoir le plus d'expérience. D'ailleurs les fatigues de l'apostolat parmi des peuplades encore barbares et répandues au milieu de vastes forêts et d'arides bruyères, devaient user bien vite la vie de ces vieillards, quand leur existence ne se terminait point par le martyre ; *St-Navite*, *St-Marcel*, *St-Séverin* et *St-Maximin* entr'autres en reçurent la palme de la part des peuples auxquels ils allaient annoncer l'Évangile.

En 545, *St-Servais* prit possession du siège épiscopal de Tongres. Cet évêque éminent par son savoir et sa piété, fut un des plus ardens antagonistes de l'arianisme. Il défendit avec talent et fermeté l'église orthodoxe au concile de Sardes en 547, au synode de Cologne en 549 et au concile de Rimini en 559. Son savoir et ses vertus le firent choisir par Magnence qui venait de s'emparer de l'empire en 550, pour aller traiter de la paix avec l'empereur Constance ; mission qu'il remplit avec beaucoup de capacité et de prudence.

St-Servais, pendant ses voyages continuels, avait remarqué la faiblesse de l'empire romain, pressé au dehors par une foule de peuples barbares et affaibli au-dedans par les querelles religieuses que l'arianisme avait fait naître ; il prévint que les Gaules et surtout la Belgique ne tarderaient point à être la proie des barbares, d'autant plus que les empereurs avaient entièrement dégarnis ces contrées de troupes, afin de pouvoir opposer de grandes forces aux

Goths qui serraient de près l'empire d'Orient. Il prévint aussi que les premiers efforts des barbares seraient employés à s'emparer des villes opulentes et presque désarmées. Ces motifs l'engagèrent à solliciter son peuple d'émigrer à Maestricht avec ses richesses, afin d'y trouver un asile assuré pendant l'invasion, qu'il jugeait imminente. Ses conseils furent méprisés, et la tradition rapporte même qu'à la suite d'une sédition, les Tongrois chassèrent leur évêque. St.-Servais se retira et transféra en 574 le siège épiscopal à Maestricht, bourgade fortifiée, qu'une bonne garnison et surtout la pauvreté de ses habitants devaient défendre contre les barbares.

St.-Servais mourut dans cette ville en 584, après avoir eu la douleur de voir accomplir ses prévisions ; car Tongres fut entièrement dévasté et pillé par les peuplades germaniques qui, en 575, firent irruption dans les Gaules, pendant que l'empereur Gratien marchait au secours de l'empire d'Orient.

La chapelle construite par St.-Materne près des ruines du temple d'Apollon, ne fut probablement qu'un informe bâtiment de bois qui tomba bientôt de vétusté. La tradition nous rapporte que St.-Servais fit bâtir à sa place une nouvelle église dédiée à la Vierge, près du Castellum qui défendait la ville de Tongres. Cette église souffrit beaucoup de l'invasion des barbares en 575 ; mais son état de dégradation et l'abandon où la laissèrent les évêques, qui alors se contentèrent de bâtir des églises dans leur nouvelle résidence, n'empêchèrent point le clergé de Tongres de continuer d'y célébrer le service divin et d'y soutenir la dignité du siège épiscopal que cette église avait reçue de St.-Materne, et qui n'avait pu être ébranlée avec les murs en ruines de Notre-Dame. ¹

Cette église resta dans ce triste état jusqu'à la fin du VIII^e siècle ; il fallut l'impulsion puissante de Charlemagne pour la faire relever, ainsi que les autres ruines qui couvraient notre patrie, et que les déplorables règnes des souverains mérovingiens ne firent

¹ BOUILLE, *Histoire de Liège*. Tome I, page 15.

qu'amonceler autour des villes où s'écoulaient leurs tristes existences.

Un vieux manuscrit qui se trouve dans la bibliothèque de M. Van Muysen, bourgmestre de Tongres, attribue la reconstruction de l'église de Tongres à un miracle, et relate de la manière suivante cet événement : Ogier comte de Looz eut à cette époque une vision, pendant laquelle la Vierge Marie lui apparut et lui ordonna de faire rebâtir son temple à Tongres. Ogier confia cette vision miraculeuse à Walcand, évêque de Liège, qui lui conseilla d'obéir aux ordres de la Vierge. Ogier se hâta de réunir les matériaux et les ouvriers nécessaires pour l'érection de cet édifice, et fit activement commencer les travaux. Le comte de Looz assista en 804 à la consécration solennelle de l'église du dôme à Aix-la-Chapelle, que Charlemagne venait de faire construire avec tant de magnificence. Cette consécration avait été faite par le pape Leon III, assisté de tous les évêques de l'empire d'Occident. Ogier apprit pendant son séjour à Aix-la-Chapelle, que les travaux de l'église de Tongres étaient terminés; il supplia le pape de consacrer aussi ce nouveau bâtiment. Le pape se rendit à ses vœux, et vint à Tongres, accompagné de l'empereur et de tout le clergé réuni à Aix-la-Chapelle, et la consécration de la nouvelle église eut lieu avec la plus grande pompe le 9 mai 804. Le comte Ogier dota largement sa nouvelle construction et attacha à cette église vingt chanoines. Ce fut l'origine du chapitre de Tongres, auquel l'évêque de Liège Richaire accorda en 958 une des dignités abbatiales de son évêché, et qui fut peu de temps après convertie en prévôté.

La cathédrale de Tongres souffrit peu des invasions que les Normands firent en 882 et en 895 dans nos contrées : il se contentèrent d'en piller les ornements et de la convertir en écurie pour leurs chevaux, après leur défaite totale près de Louvain en 892. Ces dégâts furent aisément réparés.

En 1178, Gérard comte de Looz, étant en guerre avec Raoul de Zeringen, évêque de Liège, vint surprendre pendant la nuit la ville de Tongres qui ne s'attendait point à cette attaque. Après avoir

pénétré dans la ville, il livra aux flammes le palais épiscopal et une partie de la cité. L'incendie se communiqua à l'église collégiale et y causa de notables dommages. Ce fut pour expier ces ravages sacrilèges que Gérard fonda en 1182 l'abbaye de Herkenrode près de Hasselt.

La guerre qui éclata en 1212 entre Henri I, duc de Brabant, et Hugues III, évêque de Liège, au sujet de la succession de Moha, amena de nouvelles calamités à la ville de Tongres et à son église.

En 1215, le duc de Brabant s'empara de Tongres et ordonna le pillage et la destruction de cette ville. Les habitants qui voyaient leurs maisons livrées aux flammes se réfugièrent dans la grande église. Le duc essaya d'en faire forcer les portes, mais ses troupes furent repoussées avec perte. Il marcha ensuite sur Montenaken, où les Tongrois qui marchaient sous la bannière liégeoise firent durement expier aux Brabançons, dans les plaines de Steppes, l'incendie de leur ville.

L'incendie de 1178 et les tentatives faites par le duc de Brabant en 1215 pour forcer l'église, avaient occasionné de si grandes détériorations à cet édifice qu'on dut renoncer à l'espoir de le restaurer; l'on se contenta d'y faire de légères réparations; mais bientôt après l'église menaça ruine et le chapitre résolut de la rebâtir entièrement. Le cloître qui se trouvait adossé à l'église, et dont on admire encore les élégants portiques, fut conservé; mais toutes les autres parties furent démolies. On commença les travaux dans les premiers jours de juin de l'an 1240. En démolissant l'ancien Cancellum, on trouva à la profondeur de vingt-deux pieds les fondements de l'ancienne église dont la tradition attribuait la construction à St.-Servais. Ces anciens travaux servirent à asseoir les fondements de la nouvelle construction. ¹

¹ *Anno Dni 1240 pradie calendas Junii inceptum est novum opus ecclesia Tongrensis et destructum est vetus Cancellum a fundamentis et profunditate 22 pedum Casu inventum est fundamentum antiquæ ecclesiæ quæ creditur fuisse tempore beati Servatii et novum fundamentum est locatum super illud.* (Extrait d'un manuscrit qui se trouve à la fabrique de la Cathédrale de Tongres).

On ignore le nom de l'architecte qui dirigea les travaux de reconstruction de l'église; mais tout fait présumer qu'on doit ce bel édifice à une de ces corporations de francs-maçons qui nous ont laissés de si magnifiques monuments de leur savoir faire et de leur patience.

La tradition populaire prétend que cent ouvriers étaient occupés à la bâtisse, et que chaque samedi quatre-vingt dix-neuf venaient chercher leur salaire, mais que le centième manquait toujours à l'appel. Nos naïfs ayeux conclurent de là qu'un être céleste avait aidé à reconstruire leur cathédrale. Il était pourtant plus naturel de penser que ce centième ouvrier était un pénitent condamné à participer gratis à la réédification de l'église en expiation de ses péchés. Cette espèce de pénitence était souvent imposée pendant le moyen âge, surtout à ceux qui avaient endommagé un édifice religieux. Nous trouvons même dans l'histoire de notre patrie que Godefroid, duc de Lorraine, se soumit à cette pénitence, en servant commémancœuvre lors de la reconstruction de l'église de Verdun, qui avait été brûlée par ses ordres en 1046.

Les travaux furent souvent entravés, surtout au début de l'ouvrage, par les démêlés que le chapitre de Tongres eut avec l'évêque de Liège. Ces démêlés ne furent terminés que par la bulle que le chapitre obtint en 1254 du pape Innocent IV, qui exempta ce chapitre de la juridiction épiscopale, et déclara qu'il relevait directement du saint siège. Ces exemptions de la juridiction épiscopale furent introduites par le pape Grégoire VII qui, voulant créer une monarchie absolue dans l'Église, minait par ces mesures l'influence féodale des évêques sur leur clergé, et augmentait à leurs dépens la puissance papale. Les troubles qui ne cessèrent d'agiter le pays de Liège, pendant plusieurs siècles, portèrent également obstacle à l'achèvement de la collégiale : aussi les travaux s'exécutèrent si lentement que ce ne fut que le neuf mai 1440 que l'on commença la construction de la tour ¹. Cette tour ne fut achevée qu'en 1502.

¹ Cette date est constatée par l'inscription suivante qui se trouve sur la Tour :

† *Anno Domini MCCCXXL nona mai opus constructionis hujus turis inceptum est.*

Les troubles religieux des Pays-Bas et la fureur des Iconoclastes modernes occasionnèrent de nombreuses dégradations à la cathédrale de Tongres ; mais le plus grand danger que courut cet édifice, élevé avec tant de peines et de dépenses, ce fut en 1677. Le comte Calvo, commandant la garnison française de Maestricht, avait frappé une contribution de guerre sur la ville de Tongres. Les habitants épuisés par les fournitures de toute espèce, mirent quelque retard à s'acquitter, et attirèrent ainsi sur leur ville une horrible catastrophe.

Le 28 août de cette année, vers minuit, les troupes françaises se rendirent à Tongres pour punir cette ville par une exécution militaire ; après avoir pillé les habitants, ces troupes mirent le feu à la ville, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, que l'on parvint à sauver des flammes, la grande église, dont la tour fut brûlée en partie.

Cet événement est le dernier épisode de l'histoire de la cathédrale de Tongres. Dans la deuxième partie de cette notice, je m'occuperai de la description de ce beau monument et des objets remarquables qu'il renferme.



NOTICE

HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LES SEIGNEURS

D'ITTRE ET DE THIBERMONT ,

PAR

M. l'abbé CORNEILLE STROOBANT ,

membre effectif de l'Académie.



ITTRE.

Ayant pour armes : *de sinople au lion d'argent, couronné, langué et onglé d'or, l'écu surmonté d'une couronne à cinq fleurs d'or.*

ITTRE, anciennement ITTERNE. Cette seigneurie ne devrait-elle pas son nom à Itte, femme de Pépin I, duc de Brabant, mère de Ste.-Gertrude et de Ste.-Begge? N'est-ce pas comme si l'on disait *Terre d'Itte*? Je laisse la solution à de plus savants que moi.

Le village, ou pour parler avec les anciennes chartres, la ville d'Ittre, était une des plus anciennes et des plus étendues du Roman Pays de Brabant, au quartier de Nivelles. Une histoire abrégée de Notre-Dame d'Ittre rapporte que l'église fut fondée par Sigebert,

roi d'Anstrasie, vers 640. Plus tard son territoire fut divisé en Haut-Ittre, qui était du comté de Hainaut, et en Bas-Ittre, ou simplement Ittre, qui était du duché de Brabant.

Plusieurs seigneuries étaient enclavées dans la terre d'Ittre, entre autres Faucuwez, Baudemont, Thibermont, Samme, le Sart, la Marlière, la Motte, etc., etc. La seigneurie d'Ittre consistait en trois pleins fiefs relevant de la cour féodale de Brabant : 1.^o le marquisat d'Ittre; 2.^o la haute justice du village d'Ittre et du hameau de Thibermont; 3.^o la moyenne et la basse justice du dit Ittre. Elle relevait quelques arrière-fiefs des seigneurs d'Oostkurché, Faucuwez, de la princesse de Nivelles, etc. Plus de trois cents arrière-fiefs dépendaient des seigneurs d'Ittre, qui étaient si puissants et si riches qu'ils relevaient bannière, comme on le voit par Renier d'Ittre, qui se trouva en 1144 à la bataille de Grimberge, décrite par le seigneur de Kastergate.

La château d'Ittre, situé près de l'église paroissiale, et accommodé de basse-cour, fossés, fontaines, prairies, parc, jardin et d'une chapelle castrale, privilégiée par plusieurs Souverains Pontifes et Evêques, appartient à très-haut, très-noble et très-illustre seigneur, messire Charles-Maximilien-Philippe-Eugène, Marquis de Trazegnies-d'Ittre, ancien Officier aux gardes du corps de S. M. catholique, Colonel au 4.^e régiment d'infanterie néerlandaise, etc., etc. à qui je présente mes remerciements respectueux pour l'affabilité avec laquelle il m'a ouvert ses archives et communiqué tout ce qu'il avait sur les seigneurs d'Ittre. Je dois aussi des remerciements à messieurs L.-A. Pierart, bourgmestre, et F. Ferier, secrétaire, pour la communication des archives de la commune.

Le village d'Ittre fut dévasté par les Normands; par le comte de Flandres, en 1556, par le duc de Saxe, en 1481; par les Huguenots, en 1580; par le duc Casimir, en 1588, et par les Français en 1674, 75, et 76.

L'église paroissiale, dédiée à St.-Remi, est célèbre par une image miraculeuse de Notre-Dame, qui y a été transportée de Bois-Seigneur-Isaac en l'an 1556, par permission de Guillaume d'Avesne,

évêque de Cambrai, et qui y attire encore tous les ans un grand nombre de pèlerins, principalement pendant l'octave de l'Assomption. La procession, instituée par le cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, en 1415, était anciennement accompagnée par le serment des Arbalétriers de Nivelles, par les Archers de Notre-Dame d'Ittre et par ceux de Fancuwez. Pendant la peste de 1668, le magistrat de Bruxelles y envoya un cierge, décoré des armes de la ville. L'archiduc Léopold, tourmenté de la pierre, y envoya en 1684 son chapelain-major, monseigneur de Robles, évêque d'Ypres, afin d'y faire une neuvaine en son nom.

Les dames de l'abbaye d'Aywières, supprimée en 1796, s'étant retirées à Ittre au nombre de 50, ont fait don à l'église d'une chasse magnifique en argent, contenant les restes mortels de Sainte-Lutgarde, qui y sont particulièrement honorés le 16 juin, jour anniversaire de sa mort, arrivée en 1276.

THIBERMONT.

THIBERMONT, anciennement THIEBAUDMONT. Le fief de Thibermont a de toute ancienneté été tenu par les seigneurs d'Ittre, comme une partie nécessaire de leur juridiction. Ils le relevaient de la princesse de Nivelles, avec la seigneurie foncière, mayeur et juges, droit de bâtard et de morte-main, et plusieurs arrière-fiefs qui en dépendaient. Aujourd'hui peu de personnes à Ittre connaissent encore le nom de Thibermont: ce nom historique a été remplacé par le nom bizarre et insignifiant de *Trou d'enfer*.

§ 1. SEIGNEURS D'ITTRE.

S'il faut en croire certains historiens, la terre d'Ittre fut autrefois un comté, un vicomté et enfin une seigneurie. Le plus ancien seigneur que l'on connaisse, fut Isaac d'Ittre, qui se rendit très-fameux dans ce pays et qui fit la guerre sainte sous Godefroid de Bouillon. Le fragment de généalogie, qui se trouve au château de

la famille d'Ittre, et qui est approuvé par Brydaels de Zittaert, roi d'armes, n'en parle pas, mais il commence par Renier I, d'Ittre,

Ayant pour armes: *de sinople au lion d'argent, couronné, langué, et onglé d'or; timbré d'un heaume, orné de ses lambrequins d'argent et de sinople, et au-dessus en cimier un lion naissant d'argent, couronné, langué et onglé d'or.*

I. RENIER I D'ITTRE, SEIGNEUR D'ITTRE, MONTIGNI, THIBERMONT, etc. Ce seigneur assista en 1144 à la bataille de Grimberghe, selon la *Chronique de Brabant*, par le seigneur de Kastergate, qui dit à la page 196: « Lors vint aussi en la bataille le Seigneur d'Ittre, sa bannière fut comme son écu de sinople et un lion dedans de fin or. »

Il épousa Berthe de Valenciennes.

De ce mariage :

II. RENIER II D'ITTRE, SEIGNEUR D'ITTRE, THIBERMONT, Braine-le-Château, etc. Il vivait l'an 1182. Il épousa Jolente, fille d'Eustache de Rœulx.

De ce mariage :

III. RENIER III D'ITTRE, SEIGNEUR D'ITTRE, THIBERMONT, etc. Ce seigneur signa plusieurs chartres avec Baudouin de Rœulx, entre autres en 1196, où il est qualifié *Miles*. Il épousa Marie, fille d'Étienne d'Artre.

De ce mariage :

1. Renier d'Ittre qui suit IV.

2. Étienne d'Ittre, Seigneur de Faucuwez, qui épousa Marie, fille de Baudouin, seigneur de Famillereux.

IV. RENIER IV, D'ITTRE, SEIGNEUR D'ITTRE, THIBERMONT, etc. Il épousa Marie de Jauche.

De ce mariage :

Alix d'Ittre, Dame d'Ittre, Thibermont, etc., qui épousa Arnould de Grimberghe, qui suit V.

D'or à la face d'azur, au sautoir de gueules brochant sur le tout.

V. ARNOULD DE GRIMBERGHE, Seigneur de Capelle, ITTRE, THIBERMONT, etc. Je crois que Le Mire dans ses remarques sur la généalogie des Berthold, au liv. 1. des Dipl. Belg. chap. 99, confond cet Arnould avec un de ses ancêtres.

Il épousa, comme il est dit, Alix d'Ittre.

De ce mariage :

Alix de Grimberghe, dame de Capelle, Ittre, Thibermont, Samme, Neufville, Sart, Baudeumont, Marcq, Boulant, Mannuy-St.-Pierre, Nicot, Breethout, Avoueresse d'Hal, qui épousa son cousin Étienne d'Ittre, Seigneur de Faucuwez, qui suit VI.

Ayant pour armes: *de sinople au lion d'argent, couronné, langué, et onglé d'or; timbré d'un heaume; orné de ses lambrequins d'argent et de sinople, et au-dessus en cimier un lion naissant d'argent, couronné, langué et onglé d'or.*

VI. ÉTIENNE I, d'ITTRE, SEIGNEUR de Faucuwez, Capelle, ITTRE, THIBERMONT, Samme, Neufville, Sart, Baudeumont, Marcq, Boulant, Mannuy-St.-Pierre, Nicot, Breethout, Avoué de Hal, etc.

Il épousa, comme il est dit, Alix de Grimberghe.

De ce mariage :

1. Arnould d'Ittre, qui suit VII.
2. Étienne d'Ittre, qui suit IX.
3. William d'Ittre, qui épousa Marie de Voorde.

VII. ARNOULD I, d'ITTRE, SEIGNEUR d'ITTRE, FAUCUWEZ, THIBERMONT, Samme, Sart, Baudeumont, Avoué de Hal, etc. Il y a un scél de ce seigneur à certaine charte datée de l'an 1280, avec ceux des sires de Moriawez, Marbais, Resves, etc., dont l'original était autrefois aux archives de l'église de St.-Lambert à Liège.

Il épousa la fille de Gérard de Diest.

De ce mariage :

VIII. ARNOULD II, d'ITTRE, SEIGNEUR d'ITTRE, FAUCUWEZ,

THIBERMONT, Samme, Sart, Baudeumont, Avoué de Hal, etc. Il fut tué à la bataille de Bas-Wilre et laissa toutes ses terres à son oncle.

IX. ÉTIENNE II, D'ITTRE, SEIGNEUR D'ITTRE, Capelle, Faucuwez, THIBERMONT, Samme, Sart, Baudeumont, etc. A la bataille de Woeringhen en 1288, Étienne d'Ittre, vaillant chevalier, conduisait la bannière de Wauthier d'Enghien, qui ne s'y était pu trouver en personne.

Jean Van Heelu, dans sa relation de la bataille de Woeringen, fait son éloge, en ces termes :

- « Woutere van Adeghem bleef
- » Selve te lande, ende dede geven
- » Eenen riddere, hiet her Steven
- » Van Utre, in syn geleide
- » Syn liede en syn baniere beide,
- » Om dat hi se met vueren soude
- » Daer die hertoghe varen woude.
- » Heer Steven was daer toe bereet
- » Ende voer mede daer men street,
- » Daer hi die baniere vuerde
- » Van Adeghem, alsoe langhe als duerde
- » Den stryt daer oppenbaere,
- » Soe eerlijk dat niet gheware
- » En worden die viande,
- » Aen die baniere, dat te lande
- » Die heere van Adeghem was bleven;
- » Want onder sijn baniere dreven
- » Her Steven ende sijn conroet
- » Soe stouten geweren, ende soe groet,
- » Dat men daer geens heeren
- » En ghemeste; want met eeren
- » Wart daer die baniere zeere
- » (Van Adeghem sonder den heere),
- » Verboegt, ende oec gedraghen
- » Soe coenlike, dat mens sal ghewagen
- » Ewelije te her Stevens eeren.

Ce seigneur est regardé comme le fondateur de la table des pauvres dans la paroisse d'Ittre.

Il épousa Ide, fille de Gilles de Trazegnies, Seigneur de Trazegnies et de Silly.

De ce mariage :

1. Jean d'Ittre, mort avant son père, qui épousa Marie, Dame de Helmont, fille de Guillaume, dit Thierry Loef, Seigneur de Cranendonck.

De ce mariage :

a. Étienne d'Ittre, qui suit X.

b. Gilles d'Ittre, qui suit XI.

c. Henri d'Ittre, chevalier, seigneur de Helmont.

d. Thierry d'Ittre, chanoine de Cologne, puis évêque de Paderborn, comte du St-Empire. Vers cette époque vécurent aussi Pierre d'Ittre, cardinal du titre des Quatre Saints Couronnés, et évêque d'Albe, et Pierre d'Ittre, évêque de Sarlat.

2. Gilles d'Ittre, qui épousa Félicité, fille de Hugues de Mortagne, châtelain de Tournay. Il est le chef de la branche dite Gilliard.

3. Marie d'Ittre, qui épousa Jean de Teylingen, chevalier.

X. ÉTIENNE III, D'ITTRE, SEIGNEUR D'ITTRE, FAUCUWEZ, THIBERMONT, Samme, Sart, Baudenmont, etc. Il érigea avec son frère Gilles la chapellenie de St-Étienne, dans l'église d'Ittre, de laquelle je communique ici l'approbation.

« Universis presentes litteras inspecturis, Capitulum Ecclesie
» Cameracensis, Sede Vacante, Salutem in Domino sempiternam.
» In divini nominis gloria juxta devotionis debitum exultamus, et
» multiplici gaudiorum affluentia delectamur cum subditos nostros
» videmus offerre Domino vota sua, in humilitatis et devotionis
» spiritu, quod Nos intimis considerationibus advertentes, tanto ad
» eorum devotionem salubrem facilius intendimus, quanto eredinus
» et speramus Altissimum gloriari. Sane Nobilis Vir, Dominus Ste-
» phanus, quondam Miles, Dominus de Ytra Bassa, Cameracensis
» Dioecesis, sana meditatione pereogitans fragilitatis humane con-
» ditionem status certitudinem non habere, sed quod esse videtur
» in ea, tendere potius ad non esse, divina Providentia suadente,
» discreta et discretionem provida consulente, terrena ac transitoria
» pro celestibus, spiritualibus, perpetuis permutare intendens,

» quandam Capellaniam perpetuam in honore Beati Stephani, Pro-
» tomartiris, in mansione Nobilis Viri Egidii, dicti Le Clerc, fratris
» Domini Stephani de Ytra, Militis, nunc Domini de Ytra supradicta,
» in loco qui dicitur au Poul, dicte Cameracensis Diocesis, fundare
» voluit, disposuit et fundavit. Ad eujus Capellanie dotationem de-
» dit, reliquit in perpetuum et concessit fructus et redditus ac pro-
» ventus infrascriptos, videlicet: quindecim modios duri bladi,
» ad mensuram dicti loci recipiendos, percipiendos, et levandos
» annuatim infra Purificationem Beate Marie Virginis, in parte
» contingente prodecima Dominum Stephanum, nunc Dominum
» de Ytra predicta, et Egidium Le Clerc, ejus fratrem, predietos,
» qui siquidem modii bladi valent communi estimatione perpetui
» redditus annuatim quindecim libros turonensium nigrorum, grosso
» antiquo regio computato pro tredecim denariis turonensium par-
» vorum. De quibus bonis et redditibus se competenter devestivit
» coram Dominis temporalibus, a quibus dicta bona tenebantur,
» sunt que dicta bona et redditus competenter admortizati per
» Dominum Stephanum et Egidium, dictum Le Clerc, fratrem ejus,
» Dominos de Bassa Ytra predicta, heredes et successores ipsius
» Domini Stephani avi eorundem fundatorum, ut prefertur, sicut
» premissa omnia et singula in inquisitione, quam supra hoc fieri
» fecimus, diligenter vidimus plenius contineri. Qua propter
» ex parte prefatorum Domini Stephani et Egidii Le Clerc,
» fratrum, Dominorum de Ytra supradicta, fuit Nobis humiliter
» supplicatum, quatenus ad confirmationem dicte Capellanie proce-
» dere curaremus. Nos itaque prefatorum supplicantium devotionem,
» prout à fundatore fuerat ordinatum, in Domino commendantes
» ac volentes ipsos in tam pio et laudabili proposito confovere,
» foundationem et donationem hujusmodi Capellanie, nec non ean-
» dem Capellaniam una cum suis redditibus et bonis superius
» declaratis ratificamus, laudamus approbamus et nostra aucto-
» ritate ordinaria, ex certa scientia, tenore presentium confirma-
» mus. Statuentes ut discretus vir Nicolaus dictus Bruyere,
» Clericus, cui dictus fundator capellaniam predietam prima vice

» conferendam disposuit, et alii capellani, qui fuerint pro tempore
» in dicta Capellania canonice instituti, infra annum ab institu-
» tionis sue tempore se faciant in presbyteros ordinari, et ter
» qualibet ebdomada pro ipsius fundatoris et parentum suorum
» animarum salute celebrare missas necessario sint astricti, nisi
» canonico fuerint impedimento detenti, quo casu per alios ydoneos
» sacerdotes teneantur facere celebrari. In cujus rei testimonium
» Sigillum Nostrum, quo utimur in hac parte, presentibus litteris
» duximus apponendum. Datum Cameraci, die Mercurii post
» Purificationem Beate Marie Virginis, anno Domini millessimo
» trecentesimo tricesimo quinto. »

Sur le pli : LEONARDUS.

Il y avait encore trois autres Chapellenies dans cette église, celles de Notre-Dame d'Ittre, de St.-Thiébaud et de St.-Nicolas, mais je n'ai pu trouver l'époque de leur fondation.

XI. GILLES D'ITTRE, dit Le Clerc, SEIGNEUR D'ITTRE, FAUCUWEZ, THIBERMONT, Samme, Sart, Baudenmont, etc., Grand Bailly de Nivelles et du Roman Pays de Brabant, établi Châtelain et Gouverneur d'Ath, par Marguerite comtesse de Hainaut, l'an 1558. Il avait été d'abord Chanoine de St.-Lambert à Liège, mais il quitta sa prébende pour succéder à son frère.

Il épousa Méhaut de Ligne, fille de Gérard, Grand Bailly de Hainaut.

De ce mariage :

1. Étienne d'Ittre, qui suit XII.
2. Jean d'Ittre, qui suit XIII.
3. Gérard d'Ittre, Seigneur de Baudenmont, qui épousa Marie d'Englien, dame de Bautersbrugge.
4. Renier d'Ittre, Seigneur de Faucuwez, qui épousa Marie Sweerts.
5. Gérard d'Ittre, qui épousa Catherine Sweerts.

XII. ÉTIENNE IV, D'ITTRE, SEIGNEUR D'ITTRE, THIBERMONT, Sart, etc. Il vécut en 1572.

Il épousa Marguerite, fille de Jean de Witthem, et mourut sans enfants.

XIII. JEAN d'ITTRE, chevalier, SEIGNEUR d'ITTRE, THIBERMONT, Sart, etc. Il vivait encore en 1415 ¹.

Il épousa Sainte De Marbais.

De ce mariage :

1. Etienne d'Ittre, qui suit XIV.
2. Sainte d'Ittre, Abbessede Nivelles.
3. Otthon d'Ittre, Seigneur de Boulant, Marcq, etc., qui épousa Éléonore des Clebes.

XIV. ÉTIENNE V, d'ITTRE, Chevalier, SEIGNEUR d'ITTRE, THIBERMONT, Sart, etc. Il vivait en 1445.

Il épousa Jeanne de Vertain, Comtesse de Fauquenbergh, Dame de Famillereux.

De ce mariage :

1. Engelbert d'Ittre, qui suit XV.
2. Anne d'Ittre, qui épousa Jean de Hun, Seigneur de Villers.
3. Isabeau d'Ittre, qui épousa le seigneur de Diegem.

XIV. ENGELBERT d'ITTRE, Chevalier, comte de Fauquenbergh, SEIGNEUR d'ITTRE, THIBERMONT, Bandedumont, Sart, etc. Il mourut dans un âge fort avancé en 1501.

¹ Une branche de la maison d'Ittre s'est formée au 15^e siècle dans le Limbourg, ayant pour auteur Antoine d'Ittre, chevalier, allié à Marie de Harne (Voir Hemricourt, *Miroir des nobles de Hesbaye*). Elle possédait les seigneuries de Steyn et de Beeck. Elle s'est éteinte dans la personne d'Élisabeth d'Ittre, fille de Jean et de Catherine de Man, alliée au chevalier François Van den Kerckhove dit Van der Varent (également connu sous le nom de chevalier de Kirckhoff), et dont Jean François de Kerckhove, qui épousa, en 1747, Cécile Élisabeth baronne de Brunsvelt (fille de Gérard Arnould baron de Brunsvelt, seigneur de Schinveld, et d'Anne Marie Rose comtesse de Schaesberg), et Gertrude Elisabeth de Kerckhove, qui épousa, en 1748, Jean-Charles baron de Harbonnier, seigneur haut-moyen foncier et justicier de Cobreville, d'Assenois, de Sibret, etc., gentilhomme et juge de la salle de sa majesté à Bastogne.

(Note de la Rédaction).

Il épousa Marie Van Ophem, Dame de Releghem, fille d'Henri Van Ophem et de Marguerite de Uyterliemingen.

De ce mariage :

1. Jacques d'Ittre, qui suit XVI.

2. Jeanne d'Ittre, qui épousa Antoine de Namur, Seigneur de Trivières.

3. Marie d'Ittre, qui épousa Godefroid du Bray.

XVI. JACQUES d'ITTRE, Chevalier, Comte de Fauquenbergh, SEIGNEUR d'ITTRE, THIBERMONT, BAUDEUMONT, SART, etc. Il mourut le 15 novembre 1519.

Il épousa Marie de Lucenne, fille de Ferdinand de Lucenne et de Marie de Sotomajor ¹.

De ce mariage :

Anne d'Ittre, Dame d'Ittre, Thibermont, Baudeumont, Sart, etc., née en 1507, qui épousa en 1522 Jean de Baillencourt, qui suit XVII.

Ayant pour armes : *écartelé, aux 1^{re} et 4^e parties émanché d'argent et de gueules de quatre pièces, qui est Baillencourt, aux 2^e et 3^e d'or à trois fasces d'azur. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et liséré d'or, orné de son bourlet et de ses lambrequins d'argent, de gueules, d'or et d'azur.*

¹ On voyait anciennement leur tombe au chapitre du cloître des Carmélites à Malines, avec cette inscription en lettres de cuivre.

Cly gisent noble homme messire Fernando de Lucenne, Docteur es loix et decretz, chlr., Conseiller, Chambellan ordinaire de l'Imperiale Mageste, et de feu de tres digne memoire Don Phle, roy des Espaignes, ayant servi successivement quatre Ducqs en la maison de Bourgoigne, qui trespasa le dernier jour de janvier l'an XVC XII. Et noble Dame donne Marie de Sotomayor, sa femme, qui en bonne paix et amour vesquirent ensemble l'espace de L ans, et trespasa premiere le IX mars de l'an XVC XI. Priez Dieu pour leurs ames.

XVII. JEAN DE BAILLENCOURT, dit *Courcol*, SEIGNEUR D'ITTRE, THIBERMONT, Sart, Hanencamp, etc., Maître d'hôtel de Madame la Marquise d'Aerschodt, etc. Il obtint, en 1540, de Charles-Quint le diplôme suivant pour la confrérie des Archers de Notre-Dame d'Ittre :

« CHARLES, par la divine clémence, Empereur des Romains,
» toujours auguste, Roy de Germanie, de Castille, de Leon,
» d'Arragon, de Navarre, de Naples, de Secille, de Maillorque, de
» Sardaine, des Ysles Indes et Terre ferme de la mer Oceanne,
» Archiduc d'Autriche; Duc de Bourgoigne, de Lothier, de Bra-
» bant, de Lembourg, de Luxembourg et de Geldres; Conte de
» Flandres, d'Artois, de Bourgoigne, Palatin, et de Haynau,
» de Hollande, de Zélande, de Ferrette, de Haquelnault, de Na-
» mur et de Zutphen; Prince de Zwave; Marquis du Saint-Empire;
» seigneur de Frise, de Salins, de Malines, des pays d'Overyssel,
» des Cite, Villes et Pays d'Utrecht et Dominateur en Asie et
» Afrique. A tous ceulx qui ses presentes lettres verront, salut.
» De la part de Nostre Ame et feal escuier JEHAN DE BAILLENCOURT,
» Seigneur d'Ittre, tant pour lui comme pour aucuns compai-
» gnons ses tenans, manans du dit Ittre, exercaus le jeu de l'arc
» a main, soubz tiltre de la Confrarie de Notre-Dame d'Ittre,
» Nous a esté exposé, comme passé cent ans ou plus lesdits d'Ittre
» pour decorer la procession annuelle qui s'y fait à l'honneur de
» Dieu et de Notre-Dame, aussi pour eux recréer audit jeu de l'arc
» a main, ont eslevé entre eulx deux compaignies ou Confraries
» l'une appelée Confrairie des Archiers de Nostre-Dame d'Ittre, et
» l'autre la Confrairie des Archiers de Faulcquez; lesquelles Con-
» fraries jusques ores n'ont esté mises sus par ottroy et concessions
» de feuz Nos predecesseurs Ducs de Brabant, que Dieu absoille,
» et Nous, tellement que par faulte de la ditte concession et usur-
» pacion de fait de ceulx de Faulcquez, la ditte Confrarie de
» Nostre-Dame d'Ittre a aucun long temps cessé comme ledit expo-
» sant presume. Et combien que la ditte Confrarie ne pourrait
» causer que bien et honneur, tant pour la ditte procession de

» Nostre-Dame dessusditte que pour Nostre service en temps de
» guerre, neantmoins ceux dudit Faulequez s'avanchent de travail-
» ler par proces et vexer ledit suppliant en Nostre Conseil de
» Brabant, pour l'empescher deriger et continuer la ditte Confrarie
» en laditte terre et seigneurie d'Ittre, tenu en fief de Nous comme
» Duc de Brabant, ja soit que lesdits de Faulequez n'y ont haul-
» teur et seigneurie au préjudice desdits supplians, lequel proces
» n'est encoire litiscontesté nous requerant instamment, attendu
» que lesdits supplians desirent éviter ultérieures questions, proces
» et debatz, et que le dit Seigneur d'Ittre suppliant nous a pas-
» cidevant bien et loyalement servy, ensemble Nostre tres chiere et
» tres amee seur la Royne de France, tant avant Nostre parte-
» ment de Noz pays de par deca vers Espagne, comme en
» Nostre voyaige d'Espagne et celui de Nostre ditte seur en
» Portugal; il nous plaise a l'honneur de la glorieuse Vierge
» Marie, laquelle y est annuellement fort hon nourée et visitée
» de plusieurs gens de divers quartiers, accorder qu'il puisse
» de nouvel mettre sus et user de la ditte Confrarie et sur ce
» faire expedier noz lettres patentes a ce pertinentes. Pour ce est
» il que ces choses considerees, ausdit supplians, inclinans, a leur
» ditte suplication et requeste, avons ottroyé, consenti et accordé,
» ottroyons, consentons et accordons, en leur donnant congié et
» licence de grace especial par ces presentes, que non obstant la
» ditte litispence estant en Nostre dit Conseil de Brabant, com-
» me dit est, ilz puissent de rechief et de nouvel eslever, mettre
» sus et continuer laditte Confrarie des Archiers de Nostre-Dame
» d'Ittre, es limites de la ditte seigneurie d'Ittre, a l'honneur de Dieu
» et d'icelle Nostre-Dame, et pour décorer la procession annuelle
» de Nostre ditte Dame illec, et pour Nostre service seulement,
» sans pour ce mesprendre envers Nous; pourveu que lesdits
» confreres ne feront, ne attemperont aucune chose au prejudice
» de Nostre haulteur. Et si aucun pretend estre interessé a cause
» de nostre present ottroy, il s'en pourra plaindre et proposer ses
» griefs et arguer celui ottroy de subreption ou obreption en

» Nostre dit Conseil de Brabant, pour parties oyes en ordonner
» ainsi qu'il appartiendra. Si donnons en mandement a nos amez
» et feaulx les Chancelier et Gens de Nostre dit Conseil en Brabant,
» Bailli de Nostre Romant Pays de Brabant, et a tous Nos autres
» Justiciers et Officiers, et ceux de nos Vassaulx, ou Bassains Sei-
» gneurs de Nostre dit Pays de Brabant, cui ce peut toucher et
» regarder, leurs Lieutenants et chacun d'eulx en-droit soy et si
» comme a lui appartiendra que de Nostre presente grace, ottroy
» et accord, selon que dit est, ils facent, seuffrent et laissent les-
» dits suplians plainement et paisiblement joyr et user, sans leur
» faire meetre ou ordonner ne souffrir estre fait, mis ou donné
« aucun destourbier ou empeschement quelconque. Car ainsi Nous
» plaist il. En tesmoing de ce Nous avons fait meetre Nostre scel
» a ces presentes. Donné en Nostre ville de Bruxelles le XIJ jour
» de juing, l'an de grace mil cinq cens et quarante, de Nostre
» empire le XXJ^e et de nos Regnes de Castille et autres le XXV^e. »
Sur le pli. Par l'empereur en son conseil,

DE ZOETE.

Il épousa, comme il est dit, Anne d'Ittre, qui mourut en 1534.
De ce mariage :

1. Jeanne de Baillencourt, Dame d'Ittre, Thibermont, Baudeumont, Sart, etc., née en 1524, qui épousa en 1562 Guillaume de Riffart, fils de Nicolas de Riffart et de Jeanne Bernard. Il suit XVIII.

2. Isabeau de Baillencourt, qui épousa Philippe d'Ailly, Seigneur d'Oostkurche.

3^o Jeanne de Baillencourt, qui épousa Jean de Vaulx, Vicomte de Wippegnnet.

Ayant pour armes : *coupé d'argent et de sinople; l'argent chargé de trois aiglettes de sable, posées en fasce, et le sinople d'une rose d'argent. L'écu timbré d'un casque à grilles, assorti de ses lambrequins d'argent et de sinople : et le cimier en un buste de chevalier naissant, cuirassé d'argent, le casque en tête de même, tenant de la*

main droite sur l'épaule droite une épée nue, et de la gauche un bouclier d'argent.

XVIII. GUILLAUME DE RIFFLART, SEIGNEUR D'ITTRE, Tongre-St-Martin, Rozée, Jeusaine, Esceuvres, THIBERMONT, Baudeumont, Sart, Haut-Justicier de St-Marie, etc., etc. Ce seigneur acheta par acte du 18 février 1557 la Haute-Justice des seigneuries d'Ittre, Thibermont et Baudeumont, pour la somme de 500 livres. (*Voyez son éloge dans le diplôme de l'érection de la Baronnie d'Ittre.*)

Il épousa, comme il est dit, Jeanne de Baillencourt. De ce mariage :

1. Jean de Riffart, mort à marier.

2. Martin de Riffart, qui suit XIX.

3. Philippe de Riffart, qui suit XX.

4. Françoise de Riffart, Dame de Rozée, Jeusaine, Esceuvres, Haute-Justicière de Ste-Marie (par la mort de son frère Martin), qui épousa 1^o Jacques Pletinx, Seigneur de Signieres et Repain, Receveur-Général de Tournay et Tournesis, Flobecq et Lessines. 2^o Henri Goublet, Écuyer, Grand-Bailly de Bouvines au comté de Namur. Elle mourut à Rozée, où elle est enterrée ¹.

5. Anne de Riffart, qui épousa Philippe-Charles de Cotte-reau-Dammartin, Chevalier, Seigneur de Clabecq, Sibly, Luteau-marche, etc., veuf de Barbe de Faucuwez.

6. Marguerite de Riffart, qui épousa en 1575 Guillaume de Herzelles, Seigneur de Monsbroeck.

7. Adrienne de Riffart, qui épousa Jean de Spontin, Seigneur de Snelle.

XIX. MARTIN DE RIFFLART, SEIGNEUR D'ITTRE, Tongre-St-Martin, THIBERMONT, Sart, Rozée, Jeusaine, Esceuvres, Haut-Justicier de Ste-Marie, etc.

Il épousa Catherine de Crehen, et mourut sans enfants vers l'an 1582.

¹ La famille d'Ittre pour conserver un souvenir de la seigneurie de Rozée, donna le nom de Rozémont à la belle ferme qui se trouve près du Château.

Ayant pour armes : *coupé d'argent et de sinople, l'argent chargé de trois aiglettes de sable, posées en fasce; le sinople d'un lion d'argent, couronné, langué et onglé d'or. L'écu timbré, etc.* Comme au n° XVIII.

XX. PHILIPPE DE RIFFLART, SEIGNEUR D'ITTRE, Tongre-St-Martin, THIBEMONT, Sart, etc. (*Voyez son éloge dans le diplôme de l'érection de la Baronnie d'Ittre*).

Il épousa Jeanne Van den Eeckhoute, dite de Grimbergh, fille de Gilles, Seigneur de Pumbeke et de Barbe de Thioulaine.

De ce mariage :

Floris de Riffart, en faveur duquel la Seigneurie d'Ittre fut érigée en Baronnie. Il suit XXI.

§ 2. BARONS D'ITTRE.

ÉRECTION DE LA BARONNIE D'ITTRE.

PHILIPPE, par la grace de Dieu, Roy de Castille, de Léon, d'Arragon, des deux Sicilles, etc., etc. A tous presens et avenir qui ses presentes verront ou lire oyront, salut. Scavoir faisons comme aux princes souverains, desquels tous estats et degrés de noblesse, preeminence et seigneurie procèdent, convient et appartient deslever et decorer d'honneurs, tiltres et prerogatives ceux qui par continuels exercices et experience de notables et vertueux faits et services ils cognoissent l'avoir merité et en estre dignes et capables, afin de tant plus les mouvoir, induire et obliger a y perseverer de bien en mieux, et inciter et attirer d'autres mesmes leurs successeurs a les imiter et en-suivre, et les esguillonner non seulement pour atteindre la bonne renommée et reputation d'iceux, mais aussi a plus hault degré et comble de vertu pour l'avancement du bien publicq. Et pour le bon rapport que fait Nous a esté de Nostre cher et bien amé FLORIS DE RIFFLART, Seigneur d'Ittre et Tongre-St-Martin, et que la famille de laquelle il descend seroit illustre, et que ses predecesseurs auroient, passez trois cens ans, servy a Notre royale couronne, et a Notre tres auguste

maison d'Autriche ; que son ave paternel Nicolas de Riffart auroit esté Grand Argentier de feu l'Empereur Charles cinquiesme ; son autre ave Premier Escuyer de la Royne de Hongrie ; son grand pere GUILLAUME DE RIFFLART, Seigneur d'Ittre, suivant Notre party durant les guerres civiles de Nos Pays-Bas, esté emmené prisonnier en France et seroit mort en la prison, et son chasteau esté bruslé ; son père PHILIPPE DE RIFFLART, Seigneur d'Ittre, auroit esté volontaire aux guerres de France du temps de la ligne de ce royaume, et y perdu diverses fois son bagage ; et que le dit FLORIS DE RIFFLART, Seigneur d'Ittre, Nous auroit aussy servy de Capitaine d'une compagnie de cavalerie ; mesmes que son fils ainé, FRANCOIS DE RIFFLART, auroit perdu la vie en Nostre service actuel au siege du Sas de Gand, en l'an seize cent quarante cinq, en qualité de Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie allemande ; et son second, PHILIPPE-IGNACE DE RIFFLART, ayant esté page de l'Empereur, seroit capitaine d'une compagnie de cavalerie au regiment du Viconte de Wastynen et se seroit signalé au secours de la ville de Cambray, et en la bataille de Lens, en laquelle se trouvant Nostre tres cher et bien ame bon Cousin l'Archiducq Leopold en personne, et son cheval harassé, le dit Philippe-Ignace lui auroit donné le sien pour s'en retirer ; et que son troisieme fils FLORIS DE RIFFLART serviroit aussy de volontaire en la cavallerie de Nostre diet Pays-Bas. Pour ce est-il, que Nous ce que dessus consideré, et ayans favorable esgard a la dicte noble extraction, leaulté, valeur, experience et autres bonnes parties qui concurrent en la personne dudit FLORIS DE RIFFLART, Seigneur d'Ittre et desirant l'eslever et decorer en honneurs, droicts, privileges, prerogatives et preeminences, avons, de Nostre certaine science, grace et liberalite, plaine puissance et autorité souveraine, crée, comme nous creons, par ces presentes ledit FLORIS DE RIFFLART, Baron, et sa terre et seigneurie d'Ittre, située en Nostre pays et duché de Brabant, et tenue en fief immediatement de Nous comme Ducq de Brabant, consistante en haulte, moyenne et basse justice, moulins, brassines, censes, prairies, bois, rentes seigneuriales, mortes-mains, droicts de congés, con-

fiscations et autres droicts seigneuriaux, crée et érigée, comme Nous la creons et erigeons par cestes en dignité, tiltre, nom, cry et preeminence de Baronnie, avecq toutes les appendances et dependances, haulteur, jurisdiction et revenuez cy appartenant au dict FLORIS DE RIFFLART, a la quelle Nous avons uni et incorporé, unissons et incorporons par ceste ladicte terre et seigneurie de Tongre-St-Martin pour la dicte erection en Baronnie avecq le nom et tiltre de Baron, ensemble des droits, honneurs, prerogatives et preeminences y appartenants, jouyr et user par le dit FLORIS DE RIFFLART, ses hoirs et successeurs en ligne directe Barons et Baronesses d'Ittre, a jamais, tout ainsy et en la mesme forme et maniere que font et ont accoustumé de faire les autres Barons de Nos Pays-Bas sans pour ce deroger ou prejudicier au dit FLORIS DE RIFELART, ses hoirs et successeurs, Barons et Baronesses d'Ittre, aux anciens droicts, usances, privileges et autres droicts quelzconques qui luy appartiennent a cause de la dite Seigneurie, maintenant Baronie d'Ittre, appartenances et dependances d'icelle dont il est en possession, et ont ses predecesseurs esté accoustumez d'user par cy devant, le tout soubz les charges, conditions et modifications cy dessoubz declarées. Scavoir est que le dit Baron, ses hoirs et successeurs Barons et Baronesses d'Ittre, jugeront et prometteront de tenir la ditte Baronie de Nous et de Nos successeurs Ducqz et Duchesses de Brabant, en la manière que dessus, et en feront les leautez, hommage et serment de fidelité a cause de la dicte Baronie es mains de Nous et de Nos dits hoirs et successeurs, ou de Nostre Lieutenant de Nos fiefs en Brabant, present ou autre a venir, en Nostre nom, en la forme deue et accoustumée, en payant a chaque fois pour le relief, hergeweide et droict seigneurial, quand il eschera a Nostre proffict ou a celluy de Nos successeurs, en la qualité que dessus, tous tels droictz qu'on at accoustumé de payer jusques ores. Sans que lesdits biens se pourront oncques separer esclisser, ny demembrer pas ledit Baron present, ny ses successeurs Barons et Baronesses dudit lieu par succession, testament ou contract quelconque, soit que les sujets d'icelle Baronie cy consentent,

ou non : item, que le dit Baron, ou ses hoirs, successeurs et portant tiltre a cause de la mesme Baronnie seront obligez a Nous ou a Nostre dite Cour feodale en Brabant en Nostre nom assister d'advis et de conseil, et ayder au faict de l'administration de justice, redressement et esclaireissement de Nos fiefs et autres semblables occurrences en tant que bonnement faire se pourra, lors que requis en seront, et comme aultres Barons en Brabant sont tenuz de faire; comme de mesme le dit Baron et ses hoirs et successeurs; tant et chacune fois que par Nous ils soient requis et mandez se pourra ou pourront trouver a comparoir en toutes assises et assemblées des Estats de Nostre Pays et Duché de Brabant, comme Membre du dit Duché et des Etats d'icelluy, aux honneurs, rang et preeminences y deues et competantes. Si ne seront les subjects, mannans et habitans de la dite Baronnie d'Ittre, en vertu de ceste presente erection plus avant asserviz ou affranchiz qu'ilz ne sont de present, mais demeureront iceux soubz telz juges, jurisdictions et droictures, comme de tout temps et sont accoustumés jusques a present, comme pareillement ilz seront tousiours subjectz et obligez a Nous et a Nos hoirs successeurs Ducqz et Duchesses de Brabant, en tous services, servitudes, payement de rente, et tous aultres droicts, et debvoirs quelzconques soit de contribution, tailles, aydes, subsides, appellations, reformations, ressort et souveraineté, et toutes autres subjections, comme autres Nos fiefs de Brabant, selon qu'ilz ont esté avant ceste presente erection. Bien entendu que ledit Baron d'Ittre et ses successeurs propriétaires de la dite Baronnie, en estant requis et interpelléz, seront tenuz a chasque fois donner nouvelle declaration, denombrement et specification d'icelle Baronnie pour y estre gardé Nostre droict, haulteur et souveraineté comme il appartiendra, a telles et semblables paines que de tout temps Nos fiefs de Brabant ont esté soumis et astraînts. Sera aussy tenu ledit Baron dudeans lan de la date de cestes de presenter icelles en Nostre Chambre des Comptes en Brabant, ensemble en Nostre dite Cour féodale avecque nouveau denombrement qu'il est obligé d'exhiber, comme dit est, pour y estre

interinées et enregistrees respectivement, et y estre conservez Nos droicts comme il conviendra, et avecq ce de bailler ses lettres reversables et promesses d'observer et entretenir toutes les conditions susdite de point en point ainsy qu'elles sont icy couchées sans aucune alteration ou contredit, et en outre a condition expresse que ceste presente erection, octroy et concession ne tournera ores, ny a l'advenir au prejudice de Nons, Nostre dite haulteur, seigneurie, jurisdiction, ressort, souveraineté, autorité, ny preeminences de Nostre dit Pays et Duché de Brabant. Sy ordonnons a Nostre Lieutenant Gouverneur, Capitaine General de Nos Pays Bas et Bourgoigne, et donnons en mandement a Noz trez chers et feaulx, ceulx de Nostre Conseil d'Estat, Chef, Presidents et Gens de Nos Privé et Grand Conseil, Chefz, Tresorier General et Commis de Nos Domaines et Finances, Chancellier et Gens de Nostre Conseil de Brabant, Lieutenant et Pomes de fief de Nostre Cour Feodale audit Brabant, a Nos chers et bien amez les prelats, nobles, Villes et autres representans l'ordre et corps des Trois Estats de Nostre Duché de Brabant, Mayeur de Louvain, Aman de Bruxelles, Escoutette d'Anvers, Maregrave du Pays de Ryen, et tous autres Justiciers, Officiers, ou leurs Lieutenants, et a Nos Vassaulx Bassins seigneurs et subjects et a chacun d'eulx en-droit soy et si comme a luy appartiendra que la dite erection, nom et tiltre de Baron, et des droicts, privileges et prerogatives de baronie, soubz les conditions, debvoirs, charges reserves, et restrictions, ainsy et par la maniere que cy dessus est dict, ils facent, souffrent le dit Messire FLORIS DE RIFFLART, ses hoirs et successeurs, masles et femelles, plainement, paisiblement et perpetuellement jouyr et user sans y faire mettre ou donner a luy ny a eulx aucun destourbier ou empeschement au contraire, en maniere que ce soit, lequel si fait, mis ou donné auroit esté ou estoit a luy ou a eulx, le reparent, remettent ou facent reparer et remettre incontinent et sans dilay a plaine delivrance et au premier et deu estat. Auquel effect mandons en outre a nos chers et feaulx, President et Gens de Nos dits Comptes en Brabant, et a Nostre

Greffier feodate illecq, qu'ils procedent bien et deument, seavoir les dits de nos Comptes a l'interinement, et le dit Greffier a faire registrature de Nos dites presentes lettres patentes d'érection en Baronie, selon les forme et teneur d'icelles; car tel est Nostre plaisir, non obstant quelconques ordonnances, restrictions, mandemens ou deffences au contraire: saulf en aultres choses Nostre droict et l'autruy en toutes, pourveu que dans l'an apres la date de cestes, icelles soient presentées a Nostre premier Roy d'armes ou aultre qu'il appartiendra en Nostre dit Pays-Bas, en conformité et aux fins portez par le quinziésme art. de l'ordonnance decretée par feu Nostre bon Oncle l'Archiducq Albert, le quatorziésme de decembre XVJ.c touchant le port des armoiries, timbres, tiltres et aultres marques d'honneur et de noblesse, a peine de nullité de ceste Nostre presente grace, ordonnant a Nostre dit premier Roy d'armes, ou a celluy qui exercera son estat, en Nostre dit Pays-Bas, ensemble au Royou herault d'armes de la province qu'il appartiendra, de suivre en ce regard ce qui contient le reglement fait pas ceux de Nostre Conseil Privé, le deuxiesme d'octobre XVJe trente sept, au subject de l'enregistrature de Nos lettres patentes touchant les dites marques d'honneur, en tenant par Nos dits Officiers d'armes respectivement notice au doz de cestes. Et afin que ce soit chose ferme et stable a tousiours. Nous avons signé cestes de Nostre main et a icelles faict mettre Nostre grand seel. Donnée en Nostre ville de Madrid, royaume de Castille, le huitiesme jour du mois de janvier, l'an de grace mil six cent cinquante deux et de Nos regnes le trente uniesme.

PHILIPPE.

Sur le pli : Par le roy.

BRECHT.

Ayant les mêmes armoiries qu'au n^o XX; mais *l'écu surmonté d'une couronne de Baron.*

XXI. FLORIS DE RIFFLART, BARON D'ITRE et de Tongre-St-Martin, SEIGNEUR de THIBERMONT, etc. (*Voyez son éloge dans le*

diplôme de l'érection de la Baronnie d'Ittre). Il mourut le 27 janvier 1657.

Il épousa 1^o en 1619, Anne Ursule de Hamal, Chanoinesse de Nivelles, fille de Henri de Hamal, Baron de Vierves et de Charlotte d'Ognies; 2^o en 1659, Jeanne de Bertholf, fille de Corneille de Bertholf, Chevalier, Seigneur de Schilthove, de Steroost, etc.; 3^o en 1642, Jacqueline-Ernestine d'Ive, Chanoinesse de Nivelles.

Du premier mariage :

1. François de Riffart, Capitaine d'une compagnie d'infanterie allemande, tué au Sas de Gand en 1645. (*Voyez le diplôme de l'érection de la Baronnie d'Ittre*).

2. Philippe-Ignace Baron de Riffart, qui suit XXII.

3. Floris de Riffart, Baron de Tongre. St.-Martin, qui épousa Jeanne-Françoise-Antoin, veuve d'Adrien des Quesnes, chevalier, Seigneur des Champs.

4. Robert Alexandre, Baron de Riffart, Protonotaire du Saint Siège Apostolique, Chanoine de l'église collégiale de St.-Pierre à Anderlecht, Chapelain d'honneur de la chapelle royale de Bourgogne et de S. A. S. le prince Don Jean d'Autriche?

5. Philippe-Jean, Baron de Riffart, Page du Grand-Duc de Florence, puis Capucin.

6. François-Hippolite-Dieudonné, Baron de Riffart, Seigneur de Gorghem, Capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne.

Du troisième mariage :

7. Paul-Jean-Charles, Baron de Riffart, né à Ittre le 2 avril 1647, Seigneur de Lekene, Chanoine de l'église collégiale de St.-Pierre à Cassel.

22. PHILIPPE-IGNACE DE RIFFLART, BARON D'ITTRE et de Tongre-St.-Martin, SEIGNEUR de TUBERMONT, etc., etc. élevé Page de l'Empereur, puis Capitaine de cavalerie au régiment de Wastinnes et Maître-de-camp d'infanterie wallonne, Membre et Député des Etats de Brabant. (*Voyez son éloge dans le diplôme de l'érection de*

la *Baronnie d'Ittre*). Il fit rebâti le grand chœur de l'église paroissiale d'Ittre, et mourut en 1675.

Il épousa Cornélie Van Ossewaert, veuve de Thierry de Nobelaer, Seigneur d'Utwyck, morte à Bruxelles le 19 Août 1662.

De ce mariage :

1. Léopold-Ignace-Ferdinand, Baron de Riffart; né à Ittre le 14 août 1659 et tenu sur les fonds par le Comte de Tassis au nom de l'Archiduc Léopold d'Autriche. C'est en sa faveur que la Baronnie d'Ittre fut érigée en Marquisat. Il suit XXIII.

2. Marie-Anne-Cornélie, Baronne de Riffart.

§ 3. MARQUIS D'ITTRE.

ÉRECTION DU MARQUISAT D'ITTRE.

PHILIPPE, par la grace de Dieu, Roy de Castille, de Leon, d'Arragon, des Deux-Sicilles, de Hierusalem, de Navarre, de Grenade, de Toledé, de Valence, de Galice, des Mallorques, de Seville, de Sardaigne, de Cordue, de Corsique, de Murcie, de Jaen, des Algarbes, d'Algerire, de Gibraltar, des Iles de Canaries et des Indes tant Orientales qu'Occidentales, des ille et terre ferme de la mer Oceane; Archiducq d'Austrice; Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gaeldres et de Milan; Comte d'Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tirol, Palatin, d'Hainau et de Namur; Prince de Suabe; Marquis du Saint-Empire de Rome; Seigneur de Salins et de Malines, et Dominateur en Azie et en Afrique. A tous presens et a venir, qui ces presentes verront, Salut. Comme aux roys et princes souverains, desquels tous estats et degrez de noblesse, preeminences et seigneuries procedent, convient et appartient d'eslever et decorer d'honneurs, titres et prerogatives ceux qui pour continuels exercices et expériences des

notables et vertueux faicts et services ils connoissent d'avoir mérité et en estre dignes et capables, afin de tant plus les mouvoir, induire et obliger a y perseverer de bien en mieux; et inciter d'autres mesmes leur successeurs a les imiter, suivre et esguillonner non seulement pour atteindre la bonne renommé et reputation d'iceux, mais aussi a aspirer au plus haut degré et comble de vertus pour l'avancement du bien publicq: Scavoir faisons que Nous ayant esté fait rapport des fidels et signalez services de notre cher et feal Messire LÉOPOLD IGNACE DE RIFFLART, Baron d'Ittre, en diverses charges et emplois tres-considerables, et en particulier egard a la satisfaction avecq laquelle il les continue actuellement en qualité de Député des Estats de Notre Duché de Brabant, et d'Intendant de la ditte Province et de Malines; comme aussy a l'illustre et ancienne extraction de sa famille, voulans en faire la démonstration qu'il convient en la personne dudit Messire LÉOPOLD IGNACE DE RIFFLART, Baron d'Ittre; et l'eslever et decorer en honneurs, droiets, privilèges, prerogatives, et preeminences, avons de Notre certaine science, liberalité, pleine puissance et autorité souveraine, fait et créé, comme Nous le faisons et creons Marquis par ses presentes, consentans et permettans par plus ample grace qu'il puisse et pourra porter le dit titre du nom d'Ittre, et l'appliquer sur quelconque terre seigneuriale que luy ou ses dessendans en apres trouveront convenir, laquelle terre ou seigneurie Nous avons dez maintenant pour lors crée et erigée, comme Nous creons et erigeons par ces presentes, en dignité, titre, nom, cry, et preeminences de Marquisat avec ses appendances, et dependances, luy permettans et a ses successeurs naiz et a naistres en leal mariage. d'y pouvoir adjouter, unir et incorporer en augmentation et pour plus grand lustre d'icelluy Marquisat encor telles autres seigneuries, terres et rentes que bon leur semblera, pour de la dite erection en Marquisat, ensemble des droits, honneurs, prérogatives et preeminences y appartenants jouir par ledit Messire LÉOPOLD IGNACE DE RIFFLART, Baron d'Ittre, ses hoirs et successeurs masles et femelles, naiz et a naistre en leal mariage,

tout ainsy et en la mesme forme et maniere que font et ont accoustumé de faire Nos autres Marquis par toutes Nos terres et seigneuries signament en Nos dits Pays-Bas : le tout aux charges ordinaires et accoustumées, et que le dit Messire LEOPOLD IGNACE DE RIFFART, Baron d'Ittre, ses dits hoirs et successeurs, Marquis et Marquises d'Ittre, seront tenus de faire l'hommage et serment de fidelité a cause dudit titre es mains de Nous, Nos hoirs et successeurs, ou de Nos Lieutenants Gouverneurs et Capitaines generaux de Nos dits Pays-Bas, lesquels en Notre absence avons a ce commis et autorisé, comme Nous commetent et autorisons par ces presentes, et par ledit serment jurer et promettre de tenir ledit titre de Marquis de Nous et de Nos dits successeurs, et faisant le relief en la forme et maniere accoustumée la et ainsy qu'il appartiendra, et en outre que cette presente erection ne tournera ores ny a l'advenir en Notre prejudice, ny de Nos hauteurs, seigneurie, jurisdiction, ressort, souveraineté, autorité et preeminence. Comme aussy que lors qu'ils auront appliqué ledit titre de Marquis sur quelque terre ou seigneurie (comme dit est) les biens, terres ou rentes qui y auront esté unies et incorporées ne se pourront oncques esclisser ny demembrer par testament ny autre contract. Si en chargeons a Notre Vicaire General de Nos dits Pays-Bas, et a Notre Commandant general d'iceux, et donnons en mandement à nos tres chers et feaux ceux de Notre Conseil royal estably en Notre ville de Bruxelles, President et Gens de Notre Grand Conseil a Malines, President et Gens de Notre Conseil Provincial qu'il appartiendra en Nos dits Pays-Bas, President et Gens de Notre Chambre des Comptes, et a tous autres Nos Justiciers, Officiers, Sujets et Vassaux a qui ce peut ou pourra toucher et regarder presents et a venir, et chacun d'eux en droit soit, et si comme a luy appartiendra, qu'ils tiennent, reputent, estiment, nomment et apellent, escrivent, intitulent, honnorent et proclament doresnavant ledit Messire LEOPOLD IGNACE DE RIFFART, Baron d'Ittre, ses hoirs et successeurs, masles et femelles, naiz et a naistre de leal mariage, Marquis et Marquises d'Ittre. Mandons en outre aux dits de Notre

Conseil royal et de Nos Comptes qu'il procedent bien et deument a la verification et interinement de ces dites presentes selon leur forme et teneur, et ce fait, ils lesdits de Nos Consaux, Justiciers, Vassaux et Sujets, et tous autres qui ce regardera et chacun d'eux fassent, souffrent et laissent ledit Messire LEOPOLD IGNACE DE RIFFLART, Baron d'Ittre, ses hoirs et sucesseurs, masles et femelles, naiz et a naistre en leal mariage de cette Notre presente grace, erection et de tout le contenu en ces presentes plainement, paisiblement et perpetuellement jouir et user sans leur faire, mettre ou donner, ny souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble, des-tourbier ou empeschement en maniere que ce soit, lequel si fait, mis ou donné leur aurait esté ou estoit, le reparent et mettent, et facent reparer et mettre incontinent et sans delay a neant. Car tel est Notre bon plaisir, non obstant quelconques ordonnances, restrictions, mandemens ou defences au contraire: sauf en autres choses Notre droit et l'autruy en toutes; pourveu que dans l'an apres la date de cettes, icelles soient presentées a Notre Premier Roy d'armes ou autre qu'il appartiendra en Nos dits Pays-Bas, en conformité et aux fins portez par le 15^e article de l'ordonnance decretée par feu l'Archiducq Albert le 19^e de decembre 1616 touchant le port des armoiries, timbres, titres et autres marques d'honneur et de noblesse, a peine de nullité de cette Notre presente grace; ordonnons a Notre dit Premier Roy d'armes ou a celuy qui exercera son estat en Nos dits Pays-Bas, ensemble au Roy ou heraut d'armes de la province qu'il appartiendra de suivre en ce regard ce que contient le reglement fait par ceux de jadis Notre Conseil Privé le 2^e d'octobre 1637, au sujet de l'enregistrement de Nos lettres patentes touchant lesdites marques d'honneur, en tenant par Nos dits Officiers d'armes respectivement notice au dos de cettes. Et afin de tant plus favoriser ledit Messire LEOPOLD IGNACE, Baron d'Ittre, en consideration de ses merites et services, Nous avons aussy trouvé bon de l'exempter et luy faire grace de tous droicts de despesche, qui Nous appartiennent a cause de la dite mercede. Et pourque ce soit chose ferme et stable a toujours,

Nous avons signé ces presentes de Notre main, et a icelles fait mettre Notre grand seel. Donné en Notre ville de Madrid, royaume de Castille, le 25^e jour du mois de juillet, l'an de grace 1705, et de Nos Regnes le 3^e.

PHILIPPE.

JOSEPH DE LA PUENTE.

Les armoiries comme au n^o XXI. *L'écu surmonté d'une couronne de marquis. Support deux lions au naturel tenant chacun une bannière aux armes d'Ittre, qui sont de sinople au lion d'argent, couronné, langué et onglé d'or.*

XXIII. LÉOPOLD-IGNACE-FERDINAND DE RIFFLART, MARQUIS D'ITTRE, baron de Tongre-St.-Martin, SEIGNEUR de Marche-lez-Écaussines, Baudrin, Siply, L'hostel, Fontenelle, THIBERMONT, Releghem, etc. etc. Chevalier héréditaire du St.-Empire Romain, Capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne, Député des États de Brabant, Intendant du Duché de Brabant et de la Province de Malines, Grand Bailly de Nivelles et du Roman-Pays de Brabant, envoyé à la cour de France après la paix de Ryswyck. Il mourut le 6 janvier 1728.

Il épousa Dorothée-Charlotte de Vooght dite de Gryze, Dame héritière de Marche, Baudrin, Siply, L'hostel, Fontenelle, Releghem, etc.

De ce mariage :

1. Alexandre-Léopold-Joseph, Marquis de Riffart, né à Ittre le 6 mars 1679, Chevalier héréditaire du S. E. R., Licentié es lois, Prevôt de l'église collégiale de St.-Pierre à Thourout.

2. Jean-Hélène, Marquis de Riffart, né à Ittre le 27 mars 1680, qui suit XXIV.

3. Eugène-Lambert, Marquis de Riffart, né à Ittre le 23 octobre 1682, Chevalier héréditaire du S. E. R. Chanoine et Doyen du

chapitre royal de St.-Gommaire à Lierre, mort à Lierre, où il est enterré avec cette épitaphe: ¹

—
D. O. M.
Hic jacet
perillustris
ac
amplissimus
Dominus Eugenius
Lambertus de Riffart,
ex Marchionibus d'Ittre,
J. U. L. hujus ecclesiae
per 12 annos Decanus
Vitam hanc cum aeterna
commutavit
10 maij
1740.
R. I. P.
—

4. Albert-Joseph, Marquis de Riffart, né à Nivelles le 22 septembre 1685, qui suit XXV.

5. Adrien-Léopold-Joseph, Marquis de Riffart, né à Nivelles le 23 décembre 1684; Seigneur de Marche, Chevalier héréditaire du S. E. R., Capitaine des gardes wallonnes au service de S. M. Cath. (50 octobre 1704), Gouverneur de Morella (23 février 1711), Gouverneur de Balaguer (4 septembre 1718), Gouverneur d'Ostalvics (5 mars 1719), Commandant de la place de Rosas (23 décembre 1719), Maréchal de Camp (7 mai 1720), Lieutenant-général des armées d'Espagne (5 février 1754), Gouverneur-Général du royaume de Galice (16 novembre 1757), Capitaine-Général des armées d'Espagne (7 décembre 1754). Il mourut en Espagne le

¹ Je dois cette copie à l'obligeance de M. G. J. Avontroodt, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, ancien secrétaire de Lierre, membre de plusieurs sociétés de littérature flamande, à Lierre.

28 novembre 1755. Il avait épousé à Corogne, le 5 septembre 1745, Joachime-Anne-Grégoire-Gabrielle-Françoise-Xavière de Aguilera Lujan Lopez, de Chaves Enriquez Castillo Portocarrero, née à Salamanque le 18 décembre 1715.

De ce mariage :

a. Alexandre-Léopold-Joseph, Marquis de Riffart, Chevalier héréditaire du S. E. R., mort en bas âge.

b. Marie-Victoire-Dominique-Françoise-Xavière Marquise de Riffart, née à St-Jacques en Galice le 15 mai 1755, Dame héritière du marquisat d'Ittre, de la baronnie de Tongre-St-Martin, des seigneuries de Marche, Baudrin, Sibly, L'Hostel, Fontenelle, Thibermont, Releghem, etc. qui épousa à Ittre, le 7 octobre 1769 Eugène-Gillion-Othon-Alexis-Ghislain, Marquis de Trazegnies, né à Trazegnies le 5 juillet 1759, fils de Philippe-Ignace-Joachim, Marquis de Trazegnies, Prince des francs fiefs de Rognon, etc., etc. te de Marie-Eléonore-Agnès, Baronne de Bode. Il suit XXVI.

6. Ernest-Guillaume, Marquis de Riffart, Chevalier héréditaire du S. E. R., né à Ittre le 6 avril 1686, religieux Bernardin à l'abbaye de Villers.

7. Ignace-Henri, Marquis de Riffart, né à Ittre le 26 avril 1687, Baron de Tongre-St-Martin, Chevalier héréditaire du S. E. R., Brigadier des armées de S. M. Cath., Colonel d'un régiment de dragons, Maréchal de camp de Philippe V. Il mourut à Bruxelles le 29 novembre 1768.

8. Marie-Josèphe, Marquise de Riffart, Dame de Releghem, qui épousa en 1747 Jean-Baptiste de Wasin de la Tour fondue, Lieutenant au régiment royal des dragons, Chevalier héréditaire du S. E. R. et de l'ordre de St-Louis, fils de Gilbert de Wasin, Seigneur de la Tour fondue et de Gabrielle des Ribbes; il mourut le 16 juin 1767, et elle, le 50 novembre 1779.

9. N. N. Marquise de Riffart, religieuse au Bigard.

XXIV. JEAN-HÉLÈNE DE RIFFLART, MARQUIS D'ITTRE, BARON de Tongre-St.-Martin, SEIGNEUR de Marche, Baudrin, Sibly, l'Hostel, Fontenelle, THIBERMONT, Releghem, etc. Chevalier héréditaire du

S. E. R., Colonel d'un régiment de dragons, Brigadier des armées de S. M. Cath. etc. Il mourut le 12 février 1729.

XXV. ALBERT-JOSEPH DE RIFFLART, MARQUIS D'ITTRE, BARON de Tongre-St.-Martin, SEIGNEUR de THIBERMONT, etc., Chevalier héréditaire du S. E. R., Gouverneur et puis Chambellan et Premier Ministre d'État et des Conférences de S. A. Électorale Palatine, etc. Il mourut à Bruxelles, le 24 janvier 1766.

Il épousa, le 28 mai 1729, Isabelle-Catherine, Comtesse de Fourneau-de Cruyckenbourg, fille de Philippe-François de Fourneau, Comte de Cruyckenbourg, Baron de la Chapelle St.-Ulric et du S. E. R. etc. etc. et d'Anne-Angéline-Henriette Albertine de Fourneau de Cruyckenbourg. Ces deux dames fondèrent les prix du catechisme dans la paroisse d'Ittre en 1766.

Ayant pour armes: *écartelé au 1^r et 4^e bandé d'or et d'azur de six pièces à l'ombre de lion de sable, brochant sur le tout, à la bordure engrelée de gueules, qui est Trazegnies: au 2^e et 3^e de gueules à la fasce d'argent, accompagné de 5 losanges d'or, 2 en chef et l'autre en pointe, qui est Wïssocq. L'écu surmonté d'une couronne à cinq fleurons d'or, soutenu de deux lions de même et couvert d'un manteau aux armes ci-dessus, fourré d'hermines. Par concession de Marie-Thérèse du 26 octobre 1777. (Voyez l'Armorial de Belgique, par le baron de Stein d'Altenstein).*

XXVI. EUGÈNE-GILLION-OTHON-ALEXIS-GHISLAIN DE TRAZEGNIÉS, MARQUIS D'ITTRE, Baron de Tongre-S^t.-Martin, SEIGNEUR de Marche, Baudrin, Sibly, l'Hostel, Fontenelle, THIBERMONT, Releghem, Arnemuiden, Oostkurche, Delval, Offembais, etc., Chevalier héréditaire du S. E. R., Chambellan actuel de S. M. I. et R., Membre des États nobles du duché de Brabant et comté de Hainaut, ci-devant Colonel de cavallerie au service de S. M. Catholique, etc. etc. Il mourut le 21 janvier 1805.

Il épousa, comme il est dit, Marie-Victoire-Dominique-Françoise-Xavière de Riffart, morte à Bruxelles, en 1809.

De ce mariage :

1. Marie-Joséph-Robertine-Hyacinthe-Albertine, Marquise de

Trazegnies d'Ittre, née à Ittre le 7 juin 1770, Chanoinesse du chapitre noble et royal de S^{te}-Waudru, à Mons, décédée à Bruxelles, au mois de mars 1824; qui épousa en 1815 Eustache-Maximilien-Adolphe, Marquis d'Aoust, fils d'Eustache-Jean-Marie, Marquis d'Aoust, et de Marie-Bernardine-Adolphine-Amélie de Jambline Dufosteau.

2. Maximilien-Joseph-Adrien-Ghislain, Marquis de Trazegnies d'Ittre, né à Ittre le 11 août 1771, mort en bas âge.

3. Gillion-Charles-Joseph-Henri-Thérèse-Eugène, Marquis de Trazegnies d'Ittre, Comte en Bohême, ancien Officier d'infanterie au service d'Autriche, et de dragons au service de Bavière, Chambellan de LL. MM. de Bavière et des Pays-Bas, né à Nivelles le 15 octobre 1772, qui épousa le 6 janvier 1805 à Francdouaire, commune de Stare, Amélie-Constance-Marie, Comtesse de Nassau-Corroy, fille unique de Charles-Florent-Marie, Comte de Nassau-Corroy, décédée à Corroy-le-Château, le 6 octobre 1852.

De ce mariage :

a. Charles-Constant-Gillion-Joseph, Marquis de Trazegnies d'Ittre.

b. Octavie-Charlotte-Alexandrine, Marquise de Trazegnies d'Ittre.

c. Mélanie-Charlotte-Alexandrine, Marquise de Trazegnies d'Ittre, née à Ittre, le 6, morte le 10 janvier 1807.

d. Anaïde-Isabelle-Alexandrine, Marquise de Trazegnies d'Ittre, née à Ittre le 8 février 1808.

e. Ernest-Joseph-Eugène, Marquis de Trazegnies d'Ittre, né à Ittre le 10, décédé le 23 mai 1810.

f. Euphradie-Élisabeth-Louise, Marquise de Trazegnies d'Ittre, née à Ittre le 7 mars 1812.

4. Charles-Maximilien-Philippe-Eugène, Marquis de Trazegnies d'Ittre, ancien Officier aux gardes du corps de S. M. Cath., Colonel du 4^e régiment d'infanterie néerlandaise, né à Ittre le 14 mars 1774; qui épousa en 1810 Marie-Anne-Charlotte-Louise, Comtesse

d'Argenteau , fille de Joseph-Louis-Eugène, Comte d'Argenteau et de Marie-Joséphine , Comtesse de Limbourg-Styrum , décédée au château d'Ittre le 24 avril 1822.

De ce mariage :

a. Eugénie-Philippine-Marie, Marquise de Trazegnies d'Ittre, née à Ittre le 22 avril 1811.

b. François-Charles-Marie, Marquis de Trazegnies d'Ittre, né à Ittre le 22, décédé le 25 avril 1812.

c. Thérèse-Caroline-Marie, Marquise de Trazegnies d'Ittre, née à Ittre le 9 avril 1815.

d. Mathilde-Caroline-Marie, Marquise de Trazegnies d'Ittre, née à Ittre le 10 juin 1815, décédée le 12 janvier 1820.

e. Louise-Anne-Marie, Marquise de Trazegnies d'Ittre, née à Ittre le 10 novembre 1816.

f. Octave-Charles-Marie, Marquis de Trazegnies d'Ittre, né à Ittre le 5 mars 1818.

g. Eugène-Gillion-Charles-Marie, Marquis de Trazegnies d'Ittre, né à Ittre le 18 avril 1820.

h. Cécile-Félicité-Marie, Marquise de Trazegnies d'Ittre, née à Ittre le 21 mars 1822.

Cette illustre famille a son caveau au grand chœur de l'église paroissiale d'Ittre ; une simple pierre bleue , avec l'inscription suivante, en couvre l'entrée :

Ce chœur
a été restauré
l'an 1821
par la famille de
Trazegnies d'Ittre
dont les ancêtres
dignes de mémoire
reposent dans ce caveau,
Requiescant in pace.

Curés d'Ittre.

1612. PHILLIPPE DANIEL, Bachelier en théologie.

Icy repose le corps de
venerable personne
M^{re} Phle Daniel Bache-
lier en la S. Theologie
en son vivant Pasteur
de ce lieu par l'espace
de 28 ans qui trepassa
le dernier d'octobre
1640 priez Dieu
pour son ame.

—

1640. JEAN MANNOYER, jusqu'en 1656.

1656. GUILLAUME LELEU, jusqu'en 1671.

1671. JEAN ALBERT.

D. O. M.

Cy gist M^r Jean Albert
en son temps Pasteur d'Ittre,
l'espace de 56 ans,
décédé 22 mars 1707
Requiescat
in pace.

—

1707. MAXIMILIEN DELVAULX.

Qui mortem nostram moriendo destruxit
et vitam resurgendo reparavit.

D. O. M.

Les sepultures d'Arnould de
Nuit decédé le 2 de mars 1714 le
quel avoit esponsé en seconde

nopce Françoise Hannouille
decedée le 26 decembre 1722 la
quelle avoit espousé en première
nopce monsieur Charle Delvaux
en son vivant Majeur de Lanne.

Requiescant in pace.

Calcate sal infatuatum non
itaque calcatur ab hominibus
qui patitur persecutionem.

Ici est la sepulture de monsieur
Maximilien Delvaux Pasteur
d'Utre depuis l'an 1707 jusqu'a
l'an 1754 est decedé le 18 du
mois de decembre 1754 age de 80 ans.

Requiescat in pace.

—
1753. HONORÉ LAMBERT.

Cy repose le corps
de Sr. Honoré
Lambert Curé
d'Utre decedé
le 19 juin 1761

Requiescat
in pace.

—
1761. ALBERT GRÉGOIRE.

D. O. M.

Ici repose le
corps de maitre Albert
Gregoire en son temps
Curé de ce lieu
decede le 25 decembre

1772.

Requiescat
in pace. Amen.

1773. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH DERMINE de Namur, jusqu'en 1786, puis curé à Geest-S^{te}-Marie, mort à Namur en septembre 1801.

—

1786. JEAN-JACQUES CHABEAU, de Lillois, décédé le 14 mars 1819.

Ci devant repose Jean Jacques Chabeau tres digne et respectable Curé d'Ittre pendant 29 ans : ces longues années dans le ministère reclament le secourt des charitables prieres de ceux qui passent en ce lieu.

R. C. I. P.

—

1819. FRANÇOIS-THÉOPHILE TRICOT, de Nivelles, Curé actuel.

EPITAPHES A ITTRE.

Heu, data sunt nostris etiam sua fata sepulchris.

A l'église.

D. O. M.

Icy repose le corps de
Jean Joseph Philippe en son
vivant vicaire et beneficié
de Notre-Dame d'Ittre
decedé le deux de decembre
1744 agé de 56 ans.

Requiescat in pace.

Amen.

D. O. M.

Ici git
le corps de M.
Pierre Joseph Montois
en son vivant vicaire
d'Ittre
regretté d'un chacun
par son affabilité vers
tous, sa charité vers les
pauvres et son grand zele a
visiter les malades et a
accomplir les devoirs d'un
fidele ministre de
Jesus Christ
decedé le 18 7bre 1759
agé de 44 ans.

Priez Dieu pour son
ame. Requiescat in pace.

—

Icy repose le corps
d'Alexandre de Haspe.
en son temps clerc
d'Ittre, qui trepassa.
le 19 de 9bre 1646
et de Francoise Vallens
sa femme le 7bre
1664. Requiescant in pace.

—
D. O. M.

Sepulture
de la famille de
Sebastien Diesbecq
Bailly d'Ittre, mambour
de cette église pendant
plusieurs années. De
Marie Lesoil sa premiere,
d'Anne Francoise Pieret
sa seconde, et de Marie
Francoise Latfeur sa
troisieme femme
Requiescant in pace.

—
Icy repose les corps
de Rogier Somillon
en son vivant censier
et eschevin d'Ittre.
decedé le 11 9bre 1706
et de Francoise Quivat
sa femme decedée le 6
d'aonst 1711 et de
leurs enfans.

Icy repose le corps de Jean
Lorifon trepassa l'an 16. .
et proiche gist le corps de
Charlotte du Gailly laquelle
trepassa l'an 1649 le 16 de
mai en la chapelle Nostre-
Dame du Rosaire ou elle
estoit refugiée pour les
soldats : et apres y pourront
reposer les corps de ses
enfants et de leurs enfants.
Priez Dieu pour leurs ames.

Icy est le tombeau de
frère Hubert Lemaire
qui at este hermitte
a Ittre 60 ans decedé
le 11 8bre 1748.

D. O. M.

Ici reposent les corps
de Jacques Pierart et
Francoise le Mercier sa
femme censier à Ittre
ayant vecu ensemble 50
ans, agé de 78 ans decedé
le 31 Xbre 1750 de Francoise
le Mercier agée de 78 ans
decédée le 16 fevrier 1751
Requiescant in pace.
Priez Dieu pour leurs ames.

Icy reposent les corps
de Martin Ballieu en
son temps censier de
Gasbecq a Hittre
decedé le 2 d'aoust 1744
agé de 81 ans et de
Marguerite Taminiau
son epouse decedée le 8
Xbre 1747 agé de 80 ans
Requiescant in pace.

—
D. O. M.

Icy gist le corps
d'Antoine Diesbecq
decede le 5 de février 1704
et ayant ordonné a Francois
Charles Diesbecq son nefveu
et héritier d'i placer cette
pour marque de sa sepulture
et de ses prédécesseurs
comme aussi d'icellui
Francois Charles et
ses successeurs.

—
D. O. M.

Icy repose le corps de Genne
Francoise Bert en son temps
censier al Motte a Balou agée
de 71 ans, decedée le 19 mars
l'an 1770.

et de son mary Francois
Stevent agé de
decedé le
Requiesquat in pace.

Icy reposent les corps de
Louis Anthoine , lequel
trepassa le
et Francoise Despret sa
femme le
avec cinq enfans le
dernier agé d'environ 7
ans, deceda le 12 de 7bre 1662.
Priez Dien pour leurs ames.
Requiescat in pace.

—
Icy reposent les corps
de Jan Descham qui
trepassa le 10
et Isabeau Despret sa
femme qui deceda le 2
de may 1650. Priez Dieu
pour leurs ames.

—
Icy
reposent les
corps de cinq
enfants de Lonis
Despret Bailly de
Fauquez et de Germaine
Joly, le dernier decédé
le 16 octobre 1662.
Priez Dieu pour leurs ames.

Au cimetière.

—
D. O. M.
Ci devant reposent les
corps de Boniface
Dominique Van Lierde

meunier d'Ittre décédé
le 2 mai 1788, de Marie
Catherine Gregoire son
épouse décédée le 5 de
janvier 1782
de Michel Joseph Leto
marguillier et organiste
d'Ittre décédée le 29 mars 1801
et d'Anne Thérèse
Gregoire son épouse
décédée le 1 avril 1801
Requiescant in pace.

—
D. O. M.

En mémoire de Jean Joseph Francois
né à Chièvres le 15 juin 1765
tué a coups d'armes a feu
près la cense de la Tournette
la nuit du 18 au 19 decembre 1795
avait pour père Joachim Dieudonné
et pour mère Jeanne Joseph Dubrenquez
cenciers au Frenois en ce lieu
pour aieuls paternels
Jean François et Marie Claire Labricq
celle-ci fille
d'Albert et de Martine Delelienne
par laquelle il a prouvé
sa généalogie tant pour les bourses
de Debay à Louvain
que pour celles de Rebecq
et de Melin l'Eveque
ainsi que pour celles de Racht
à Chievres
dont il a joui depuis 1781 jusqu'à 1786.

R. I. P.

A la mémoire
de Benoît

Désiré Joseph Godeau ,
né en la commune d'Ittre le 9 avril 1818
il deceda à Oisquercq le 8 mars 1857
et fut inhumé dans le cimetièrè
de cette commune.

Bon fils il faisait le bonheur de
ses parens lorsque la mort l'a brisé
comme une fleur.

Affligés de la perte d'un enfant qui
n'a contristé leur cœur et fait
couler des larmes que le jour où il
leur a été ravi , ils lui ont élevé
cette pierre comme un monument
d'amour et de douleur.

Privé par une mort violente du
secours des sacrements il implore
celui de vos prières.

Inscriptions des Cloches.

Sur la grande Cloche : Marie suis nommée, à Dieu soit mon son donnée; aussy loing qu'on m'aurat sonner, Dieu veuille tous biens garder.

La communauté d'Ittre m'a fait faire l'an MDCXXXVI, par Leger Regnault.

Sur la petite : Je suis faite par la communauté d'Ittre l'an 1764 : mon parrain est messire Albert Joseph de Rifflart, marquis d'Ittre, premier ministre d'état de S. A. Électorale Palatine, etc. et ma marene mademoiselle Marie Victoire de Rifflart, comtesse d'Ittre, sa nièce.

I. N. Chevresson et G. de Forest mon fait.

Inscription de la Chapelle St.-Hubert.

Je fus bâtie à l'honneur de St.-Hubert l'an 1674, rebâtie et agrandie en 1782 par haut et puissant seigneur messire Eugène-Gillion-Otton-Alexis Ghislain, marquis de Trazegnies d'Ittre, baron de Tongre St.-Martin, seigneur de Marche, Baudrin, Sibly, l'Hôtel, Fontenelle, Thibermont, Relleghem, etc. Chambellan actuel de S. M. l'empereur et roi Joseph II, membre des états nobles du duché de Brabant et comté du Hainaut, ci devant colonel de cavalerie au service de sa majesté catholique.

A l'aide des offrandes des paroissiens d'Ittre.



Notice sur l'institution et l'office

DES

HÉRAUTS D'ARMES AUX PAYS-BAS,

par

M. le baron Isidore de STEIN d'ALTENSTEIN,

*membre correspondant de l'Académie d'Archéologie de Belgique; de la
Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, etc.*



L'institution des hérauts d'armes remonte aux premiers temps de cette chevalerie dont elle forme le complément obligé. Réunie à ces trois individualités corrélatives, le chevalier, le page et la dame, longtemps elle personnifia le moyen âge poétique. Les fonctions des hérauts primitivement assez vagues, s'exerçant dans un cercle qui s'élargissait ou se rétrécissait selon les lieux, les circonstances et les hommes, devinrent plus tard des charges d'état. Le premier acte officiel dans lequel elles sont exactement définies, est l'ordonnance du 10 janvier 1429, par laquelle Philippe-le-Bon institua l'ordre de la Toison d'Or. Après avoir déterminé les attributions du cheancelier, du trésorier et du greffier du nouvel ordre, l'ordonnance poursuit en ces termes : « item un aultre officier aura au dict ordre » c'est à scavoir ung Roi d'Armes appelé Thoison d'or, prudent, de » bon renom, habil et suffisant à l'office. — Le dict Roy d'armes

» aura charge de porter les lettres du souverain aux frères de l'ordre. — Il enquerra diligemment des prouesses, haults faits et » honorables comportements du souverain et des chevaliers de » l'ordre pour estre mis en escript comme faire se debvra. »

C'est en vertu de ces dispositions que le héraut de l'ordre eut dès lors la prééminence sur les autres hérauts qui remplissaient les cours des souverains à cette époque. Charles-le-Téméraire en fit le *principal* officier domestique de son hôtel, lui conféra un grand nombre de privilèges, et plaça sous sa direction les autres officiers d'armes, attachés à l'hôtel. Les chroniques du temps nous ont conservé de curieux renseignements sur ceux-ci; ils formaient une véritable corporation ayant ses aspirants, les *poursuivants*, ses compagnons, les *Hérauts*, et ses maîtres, les *Rois*, tous soumis à certaines épreuves et ne pouvant passer d'un grade à un autre sans l'observation de cérémonies particulières. — Charles attachait tant d'importance à ce corps, qu'il voulut que les usages, les règles et les prérogatives conservés par la tradition, fussent réunis dans une sorte de code; il chargea de ce travail quelques-uns de ses familiers les plus instruits, parmi lesquels on cite Messire Olivier de la Marche, chevalier, premier et Grand Maître d'Hôtel; Messire Jean, Seigneur de Trazegnies; Messire Claude de Thoulonjon, Seigneur de la Bastie, et Messire Louis de Wauldrey, capitaine des gardes. Le recueil rédigé par ces personnages dont les noms brillent à différents titres dans l'histoire du temps, nous a été conservé. On y lit¹ :

» Primes aux sacres des Roys, les Hérauts s'y trouvent les premiers: ils y font encor leurs cris et proclamations ordinaires, comme aussi en leurs couronnement; aussy tous les vestemens royaux leur appartenoient comme de même le hanap. — L'esguiere et le bassin d'or ou d'argent doré et, que plus est, les treize pièces d'or qu'ils donnent alors à l'offrande, touchent aux Roys d'armes

¹ Nous pensons que ce fragment est inédit.

qui les precedent. Les Hérauts font le même aux autres Royaumes, et Etats.

» Item aux nopces des Roys et Princes ils y tenaient aussy rang honorable car c'estaient les messagers qui en portaient d'ordinaire les premières paroles ; aussy marchoient-ils les premiers devant les Roys, Roynes, Princes, ou Princesses et leurs manteaux royaux où de mariages leur appartenient.

» Item aux baptesmes des enfans des Roys ils crioient par trois fois *Largesse au peuple*. Ils déployoient leurs cottes d'armes et jettoient or et argent et obtenoient des grands présens et spécialement les pots, esguierre, saliere, hanaps, manteaux, linges, oreillers ou coussins, bassinoires et autres choses servans aux dites cérémonies, après quoy les Parains et Marines des dits enfans leur faisaient aussy des grands présens.

» Item aux convocations ou assemblées des Estats généraux des Royaumes ou Provinces pour la paix ou pour la guerre, pour demander finances, pour soulager les sujets, pour corriger les abus et desordres, les Hérauts d'Armes y assistoient afin d'y garder bon ordre et silence et donner à un chacun son rang : et le Royaume ou la Province où telle assemblée se faisait leur donnoit un Marcq d'or et traitement de bouche.

» Item les villes ou les Hérauts d'Armes publioient la paix leur devait à chacun d'eux un marcq d'or ; et tous les assortemens de draps de soye et de laine du Théâtre leur appartenient, ou pour leur rachapt on les donnoit un autre Marcq d'or et par dessus ce le traitement de bouche.

» Item aux cérémonies joyeuses ou Inaugurations des Roys et Princes, aux prestations des serments des foy et hommages de leurs sujets en leurs Royaumes et Provinces, les Hérauts faisoient les proclamations et distributions des pièces d'or et d'argent en les jettant partout où ils passaient et ceux qui y assistoient étoient vestus aux dépens des dits Royaumes et Provinces et par dessus ce leur donnoit on à chacun d'eux encor un Marcq d'or, outre les draps de soye et de laine du Théâtre et le poisle que les Eschevins

et Jurats des villes portent sur les dits Roys ou Princes ou pour leur rachapt une autre marcq d'or par dessus le traitement de bouche.

» Item à la célébration des Ordres de Chevalerie, les Hérauts en publioient la feste ou solennité et assistoient à la création des Chevaliers revestus de leurs cottes d'armes et des marques de l'Ordre qu'on leur conféroit ; Ils faisoient et justifioient leurs preuves et en donnoient leurs certifications, à raison de quoi on leur devoit une Marcq d'argent et le Chevalier qui joustoit ou entroit en lice ou tournoy pour la premiere fois, leur devoit le rachapt de son nouvel heaume qui portoit aussi un marcq d'argent et pour le prix d'armes qu'il avoit, luy devoit donner une des meilleures pieces d'or forgée en la marche où la joute se faisoit.

» Item tous nouveaux jousteurs, tournoyeurs et escoliers d'armes, soit en liees, champ-clos, bataille, assauts ou en autres faits d'armes doibvent donner au Héraut une demie once d'argent pour le sombre teste et cloux de son heaume.

» Item aux nouvelles erections des Duchez, Marquisats et Comtez, aux actes d'investiture et d'hommage, où le Roy ou Prince se trouvoit ou son Lieutenant ou Régent représentant sa personne, les Hérants étoient aussi revestus de leurs cottes d'armes, lesquels ayans fait leur devoirs ils avoient toutes les dépouilles de la solennité et des riches habits et des présens.

» Item tous les ans aux festes de Pacques, le Roy ou Prince ou son Régent ou Lieutenant qui le représentoit en son Royaume ou Province, leur donnoit un habit nouveau avec la médaille.

» Item aux Processions Générales ordonnancées pour la prospérité des Roys ou Princes et pour l'heureux succès de leurs armes, les Hérauts marchaient devant eux avec la chandelle en main qu'on leur fournissoit.

» Item si étoient-ils toujours comptez par des escrois chez les Roys et Princes et jouissent de tous privilèges de court nuls reservez.

» Item quand ils alloient faire leurs visites et chevauchées, par diverses Provinces desquelles ils portoient le nom, pour s'enquérir des antiquitez des Maisons, dresser leurs généalogies, lignes et quartiers et tenir note des armoiries et titres des Gentilshommes dans leurs registres et cartulaires de Noblesse, iceux leur donnoient un marcq d'argent pour leur droit avec leurs salaires; et quand ils alloient redresser les excès commis contre les ordonnances souveraines au fait des dites armoiries et titres, les Roys ou Princes leur en faisoient donner à charge des transgresseurs d'icelles.

» Finablement aux obsèques et funeraillies des Roys et Princes les Herauts y assistoient et, à raison de ce, leurs chapelles ardentes leur appartenoient avec leurs assortements de draps de soye et de laine, les Blasons d'armoiries et les Cottes d'armes dont ils étoient revestus comme aussy toutes celles qu'ils avoient mises et avoient été déployées en quelques autres solennitez joyeuses ou comme dessus. »

Dès lors, il n'y avoit plus qu'un héraut particulier pour chaque province ou seigneurie, dont le prince étoit propriétaire ou titulaire, et chacun s'étoit accoutumé à porter le nom de la province et de la seigneurie qu'il représentait, usage qui s'est perpétué jusqu'à la suppression de la chambre héraldique. Plusieurs des articles que nous venons de citer furent confirmés au chapitre de la Toison d'Or, tenu par Charles-Quint à Utrecht le 29 décembre 1545, et de nouvelles règles ajoutées à ces premières dispositions constituèrent enfin d'une manière définitive l'office du principal roi d'armes et celui de ses subordonnés. Au héraut de l'ordre, ou *Toison d'or*, fut adjoint un lieutenant auquel on donna le nom de *Fusil*¹. Indépendamment des attributions générales déjà mentionnées, le roi d'armes reçut des pouvoirs spéciaux et acquit certains droits qui augmentèrent notablement son importance. Il fut appelé à exercer un contrôle effectif sur la noblesse: « quand

¹ On sait que le collier de la toison d'or figure des *fusils*, ou briquets d'acier alternant avec des pierres d'où partent des étincelles ardentes.

un homme prend armes (dit l'art. 8 des résolutions arrêtées au chapitre de 1545) de son autorité sans ordonnance et licence de son Prince, le dit Roy d'armes les luy doit oster, pour ce qu'il méprise la noblesse, et luy donne telles armes, comme à lui appartient par commandement du Prince, et si avant comme raison s'y accord, car il les peut prendre d'autre seigneur, et n'y met que ce qu'il luy plaist, et quand le Prince luy voudroit donner armes, icelles doivent premierement estre veuës et ordonnées par les Roys d'armes et enregistrées en leurs registres pour perpetuelle mémoire, et au premier Roy d'armes appartient généralement la correction d'armes, tymbres, et heaumes illicitement portez en tous Royaumes, Pays, et Seigneuries obeyssans, et sujets à son Seigneur, et aux autres Roys d'armes appartient tant seulement icelle autorité dedans leurs Provinces, et avec commission du premier Roy d'armes, et nul des Roys d'armes en la province et marche d'aucun autre, ne doit donner armes à aucunes personnes, si elles ne sont registrées au Registre du premier Roy d'armes dedans six semaines, après qu'elles seront données sur peine, et que armes ne soient données à aucunes viles et deshonestes personnes, mais à ceux qui sont vertueux.»

Lorsque le roi Philippe II céda la souveraineté des Pays-Bas à Albert et Isabelle, il se réserva l'ordre de la Toison d'Or et le héraut de cet ordre cessa par suite de faire partie du corps des officiers d'armes. Les archiducs le remplacèrent dans ses prérogatives par un premier roi d'armes dont l'édit du 14 décembre 1616 détermine l'autorité, en même temps qu'il définit le pouvoir des hérauts de chaque province. Il furent, chacun en particulier, chargé de tenir les registres aux armoiries et à cette fin tous les nobles ou prétendants à la noblesse étaient obligés de leur envoyer un dessin de leur blason. (Art. 15.) Toutes les lettres-patentes en matière de Noblesse devaient être enregistrées et vérifiées par eux (art. 15.) Le soin de veiller à la stricte observation de tout le contenu de l'édits, leur était enfin impérativement imposé, (art. 16.)

De l'ensemble de ces dispositions, on voit que la juridiction des

hérauts placés sous la direction du premier roi d'armes, était d'une nature exceptionnelle. Ces officiers réunis en corps formaient une autorité particulière : agissant en cette qualité ils prenaient le nom de Chambre Héraldique, dénomination empruntée à l'appartement où, depuis 1628, ils se réunissaient au palais à Bruxelles et où se conservaient les marques extérieures de leur dignité, les insignes féodaux de l'état et les registres de l'office. Leurs procédures étaient réglées par des principes spéciaux. Voir les décrets expédiés au conseil privé le 2 octobre 1618 et le 18 février 1631, et le décret donné à Madrid le 1^r février 1650. (*Conf. Christyn, Jurisprudentia heroica, comment. ad. art. 16, p. 86-87*). Le placard du 12 février 1652, la déclaration du 15 septembre 1649, les décrets du 1^r juillet 1655 et du 18 juillet 1654, l'ordonnance du 6 septembre 1659, le décret du 10 février 1662 ¹.

Plus tard cette forme judiciaire fut encore réglée par l'édit de l'impératrice Marie-Thérèse du 11 décembre 1754, qui en confirmant et commentant l'édit perpétuel de 1616, définit plus exactement la juridiction héraldique.

Les hérauts d'armes institués dans un siècle où la bravoure et la loyauté s'unissaient aux sentiments moraux et religieux les plus élevés, ne restèrent pas toujours fidèles à leur antécédents. A mesure que les vertus d'autrefois s'affaiblissaient dans les cœurs des gentilshommes, eux, les auxiliaires naturels de la noblesse, devinrent moins soucieux du dépôt sacré des traditions chevaleresques dont ils étaient les gardiens. Bientôt ce dépôt, ils le violèrent, et le scandale qu'ils donnèrent au monde par leurs complaisances intéressées, leur vénalité, leurs exactions, leur avidité odieuse, leur bassesse et leur servilité devant les grands, leur hauteur et leur sévérité exagérée et impitoyable devant les petits et les faibles, excitèrent l'indignation des honnêtes gens et demandèrent

¹ Ces actes se trouvent imprimés dans le recueil des placards concernant les titres etc., publié en 1785, par J. Ermens.

une sévère répression. Déjà un décret du 17 septembre 1641, leur avait fermé une source illégitime de lucre en leur défendant de donner des attestations de noblesse. Cette défense spécialement notifiée aux conseaux et sièges de justice par décret du 14 septembre 1645, confirmée dans les termes les plus absolus par le placard du 28 février 1652, fut renouvelée par le décret du 18 juillet 1654. (Remarquons ici en passant que malgré des ordres aussi formels, telle était leur âpreté au gain, qu'ils continuèrent jusqu'en 1794, à vendre publiquement à qui les payait bien, des attestations signées et scellées *in formâ*, que beaucoup de personnes sont prêtes aujourd'hui à considérer comme parfaitement régulières, bien qu'elles ne soient d'aucune valeur réelle).

Mais les mesures que nous venons de rapporter ne purent suffire pour arrêter les manœuvres frauduleuses de certains héritiers. Deux hommes tristement célèbres et qui montrèrent dans la carrière du crime des facultés qui, heureusement développées, eussent pu en faire des hommes éminents, continuèrent avec une audace incroyable à dresser des généalogies apocryphes, à fausser des actes, à fabriquer des attestations de noblesse. Pierre Albert de Launay, roi d'armes de Brabant, ne se contenta pas de vendre à beaux deniers comptants des actes et des preuves de noblesse dont l'authenticité était son secret, — mais aussi généreux pour lui-même que pour les autres, il se conféra encore le titre de baron et pour donner du relief à sa lignée, se créa une alliance directe par les femmes avec la maison de Bourgogne, dont le sang est l'un des plus illustres du pays!

C'était combler la mesure et rendre flagrant le système de faux et de supercheries qu'il avait pratiqué impunément jusqu'alors. Le conseil de Brabant s'en émut et une enquête fut ordonnée. Mais si grand était le savoir-faire et l'impudence de cet homme, et si illustres les amitiés qu'il avait eu l'adresse de se concilier à la cour, que les poursuites traînèrent en longueur et qu'il fut relâché après avoir vu supprimer ses titres mensongers et les actes sur lesquels ils étaient basés. Il ne fut pas autrement puni, et chose

étrange, ce faussaire convaincu, cet officier infidèle fut plus tard jugé digne du poste de premier héraut d'armes des Pays-Bas, poste qu'il remplit jusqu'à sa mort arrivée en 1680!

Mais la vindicte publique eut sa victime. Émule et digne élève de son frère, mais moins heureux et moins habile que lui, Jean de Launay, roi d'armes du pays conquis, ne jouit pas aussi longtemps de l'impunité. Audacieux comme son frère, il s'était dépêché à lui-même un diplôme qui le créait Baron de Launay et Vicomte de Zélande, ce qui joint au titre de comtesse dont il affubla sa femme, Marie Broyaert, lui faisait une assez jolie position au milieu de cette noblesse du XVII^e siècle, si fière de son rang et de ses prérogatives. Mais la fraude ne tarda pas à être découverte; une procédure fut instruite et tous ses actes furent généralement supprimés. Après quoi il mourut comme le dit méchamment le caustique Platzaert, dans son *Théâtre de la Noblesse du Brabant*, — *il mourut d'une suffocation*, — c'est-à-dire qu'il fut étranglé, — dans la prison de Tournai le 17 mai 1687.

On comprend que depuis ce moment l'office de héraut dût perdre beaucoup de sa valeur. Il ne fut plus dès lors qu'une sorte de charge d'officier de police héraldique. Le roi d'armes n'eut plus guère d'autres attributions que celles de constater les délits commis en matière nobiliaire, celles de parader dans les cortèges solennels lors des inaugurations d'un nouveau souverain ou des funérailles du prince défunt, de publier les *paix*, d'examiner et de vérifier les requêtes de ceux qui demandaient quelque titre ou mercède, enfin l'obligation d'enregistrer les lettres-patentes des titres et des marques d'honneur accordées à des habitants du pays. Ces dernières attributions étaient de loin les plus prisées, car elles étaient les principales sources des profits attachés à l'office, et comme nous l'avons dit plus haut, les rois d'armes tenaient bien plus au positif qu'aux vains honneurs de leur charge.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les hérauts d'armes passaient au-dessus de leurs habits de ville une *cotte* aux armes de la province

dont ils étaient titulaires. Cette cotte richement brodée d'or sur les deux faces et les épaules, avait la forme d'un petit manteau ouvert sur les côtés et ayant des manches courtes. Nous en donnons le dessin dans les planches qui accompagnent cet article.

La planche 1, figure 2, représente la cotte du premier héraut d'armes dit Toison d'Or, aux armes pleines de l'empereur Charles VI; les planches 2, 3, 4, 5, 6, 7, les cottes des hérauts à titre des duchés de Brabant, de Bourgogne, de Lothier, de Luxembourg, et de Gueldres, du Marquisat du St.-Empire, des comtés de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Namur et de la Seigneurie de Malines.

Ils portaient à la main un sceptre ou caducée en velours rehaussé d'ornements dorés et armorié aux armes des provinces, — ainsi qu'on le voit sur les planches 8 et 9; — et au cou une médaille ou *émail* d'or également ramoriée.— La figure I, planche I, reproduit la face et le revers de l'émail du premier héraut d'armes.

Les cottes et les insignes dont nous donnons le dessin avaient été commandés en 1752 et remplaçaient ceux qu'avait dévoré l'incendie de la nuit du 5 au 4 février 1752; nuit funeste, qui vit détruire en même temps que le palais de Bruxelles, les précieuses collections de la chambre héraldique.

Nous ne pouvons mieux compléter cette notice qu'en mettant pour ainsi dire le sujet de notre article en action et en faisant assister le lecteur à quelques-unes des principales occasions où le héraut d'armes paraissait de la manière la plus digne et la plus avantageuse. Nous verrons le rôle qu'il joua à l'inauguration de l'empereur Charles VI, aux funérailles du même prince et enfin à la publication des traités de 1725.

*Extrait du cérémonial à observer à l'inauguration de Sa
Majesté Impériale et Catholique, le 11 octobre 1717.*

« Les trois États de Brabant iront en cavalcade prendre Son
» Exc. (le Marquis de Prié) précédés du Maréchal héréditaire de
» Brabant, portant la grande épée nue nommée l'Estoc..... il aura
» à sa droite l'Héraut d'armes à titre de la Toison d'or et à sa

» gauche celui à titre de Lothier et devant lui trois autres hérauts
» d'armes à titre de Brabant, de Limbourg et du Marquisat du
» St.-Empire, tous revêtus de leurs cottes, et le caducée à la main.

Les serments ordinaires ayant été prêtés dans l'Église de St.-Gudule à l'issue d'une messe solennelle, le cortège se rend aux bailles de la cour où une estrade est dressée. Tout le monde prend place, après que le premier héraut d'armes eut crié à haute voix *silence, silence, silence*. Les articles de la joyeuse-entrée étant lus et leur observance jurée, « Le premier Roi d'armes criera trois fois » de suite, vive l'Empereur et Roi, Duc de Lothier, de Brabant, » de Limbourg et Marquis de St.-Empire et ce cri sera suivi des » fanfares des trompettes et d'une triple salve d'artillerie.....

Cérémonies qui doivent être observées par le Cons.^r et premier Roi d'armes et les Rois et Hérauts d'armes Provinciaux, ainsi que par le Roi d'armes Introdacteur, aux Funérailles de feu Sa Majesté Charles VI, le 4 janvier 1741.

« Premièrement les Rois et Hérauts d'armes provinciaux suivis du cons.^r et premier Roi d'Armes dit Toison d'Or, tous habillés d'une robe trainante de deuil et revêtus de leurs cottes d'armes et leurs caducées en main, viennent en corps en l'église des S. S. Michel et Gudule. En passant ils font leurs réverences à l'autel, à la représentation et à S. A. S. et ensuite ils se placent selon leur rang aux quatre coins de la représentation et ensuite des deux cotés, le Cons.^r et p^r Roi d'armes se tient au milieu devant le Mausolée.

» La messe étant parvenue à l'offertoire, Mgr. l'Archevêque ou tel autre qui célébrera, se met dans un fauteuil devant le parquet de l'autel. Le Roi d'armes introducteur s'avance jusqu'au côté droit du Mausolée, qui est le côté de l'épître. Là de son caducée qu'il tient à la main, il salue le premier Roi d'armes, et les autres ensuite. Ils doivent faire tous à la représentation une profonde révérence à l'espagnole ou gènesflexion, et marchent des deux cotés de la représentation, les plus jeunes en serment devant, vers

l'autel. Le premier Roi d'Armes prend en passant du côté droit du Mausolée, le grand étendard de la monarchie (et il met son caducée en la place jusqu'à son retour lorsqu'il remet le dit étendard et reprend son dit caducée) et va se poster vis-à-vis de celui qui officie, au milieu des autres Rois d'Armes.

» Celui qui fait les fonctions d'introducteur se retire vers la courtine de S. A. S. laissant le parquet libre aux autres rois d'armes, qui sont rangés en file des deux côtés. Ils font tous ensemble une profonde révérence à l'autel, à la représentation et à S. A. S.; le premier Roi d'armes baisse trois fois gravement et profondément la Bannière qu'il tient; les autres sans sortir de leurs places, s'inclinent à chaque fois, et font avec leurs caducées l'offrande, tant au nom des quatre quartiers de l'Empereur défunt, que de ses Provinces en particulier qu'ils représentent.

» Après cette cérémonie ils font trois révérences comme auparavant et ensuite ils retournent à leurs premières places dans le même ordre qu'ils sont venus.

» La Bannière se remet en repassant dans l'endroit où elle a été prise, et le premier roi d'armes reprend son caducée. Son Excellence le Grand Maître ou telle autre personne que le ministre trouvera convenir, présente ensuite à S. A. S. un cierge de cire blanche où il y a deux souverains d'or attachés, avec lequel sortant de sa courtine, Elle va à l'Offrande.

» La Messe étant finie, Monseigneur l'Archevêque, MM. les Evêques, les Abbés et tous les officians se retirent à la salle du chapitre; ensuite tous les Rois d'Armes précédés de l'introducteur s'approchent une seconde fois de l'autel, observant dans leur marche le même ordre et les mêmes cérémonies qu'auparavant; s'étant retournés vers la représentation, le premier Roi d'armes prononce à haute voix les titres du défunt Empereur et Roi en cette manière : Charles par la grace de Dieu, Empereur des Romains toujours Auguste, Roi d'Allemagne, de Castille, de Léon, d'Arragon, des Deux-Siciles, de Jérusalem, d'Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, de Servie, d'Esclavonie, de Navarre, de

Grenade, de Tolède, de Valence, de Galice, de Majorque, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corse, de Murcie, de Gaën, des Algarbes, d'Algecira, de Gibraltar, des îles de Canarie, des Indes Orientales et Occidentales, des îles et terre ferme de la Mer Océane; Archiduc d'Autriche; duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Guldres, de Milan, de Stirie, de Corinthe, de Carniole, de Wirtemberg, de la Haute et Basse-Silésie, d'Athènes, de Neopatrie; Prince de Suabe; Marquis du St-Empire, de Bourgovie, de Moravie, de la haute et basse Lusace; Comte d'Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tirol, d'Hainau, de Namur, de Barcelone, de Ferrète, de Kybourg, de Gorice, de Roussillon, et de Cerdagne; Grand Maregrave d'Alsace; Marquis d'Oristan et Comte de Gociane; Seigneur de la Marche d'Esclavonie, du Port-Naon, de Biscaye, de Moline, de Salins, de Tripoli et de Malines, etc, onzième chef et souverain de l'insigne ordre de la Toison d'Or. Ayant cessé de parler, il jette son caducée contre terre et d'une voix modérée et lugubre, il crie : *Il est mort* ; à ces paroles, les autres roi d'armes qui sont autour de lui en deux rangs, se prosternant la tête vers le mausolée, le visage appuyé sur la main, ceux qui sont à droite regardant ceux qui sont à gauche; après quelque pause, le premier roi d'armes crie une seconde fois d'un ton plus élevé : *Il est mort*. Après une nouvelle pause, il crie pour la troisième fois : *Il est mort*. Baissant ensuite sa voix il dit un moment après : *Priez Dieu pour son ame* . Achévant ces paroles il se prosterne de la même manière que les autres, le visage tourné vers le côté droit du mausolée; Ils demeurent tous dans cette posture durant un *de Profundis*, qui est chanté par la musique. Ils se relèvent ensuite et s'en retournent à leurs places sans faire aucune révérence et portent leurs caducées renversés la pointe en bas.

» Le premier Roi d'armes, s'arrête vers le milieu du côté droit du mausolée, y monte et prend l'épée nue de souveraineté de dessus son carreau et la porte droite, élevée par la pointe, la poignée en haut, jusques devant l'autel; là il fait trois révérences, après lesquelles il s'approche quelques pas vers la

représentation, ensuite vers S. A. S., et puis monte à l'autel où il dépose l'épée étendue de son long sur la nappe; après quoi descendant de l'autel il fait ses révérences comme auparavant et s'en retourne à sa place.

» Ensuite le Prédicateur monte en chaire et fait l'oraison funèbre.

» Cette oraison finie, Mgr. l'archevêque, MM. les Évêques et les abbés rentrent dans le chœur ou dans la nef, avec des chappes noires et des mitres blanches. Ils se rangent autour du mausolée, ensorte que MM. les Évêques assis sur des tabourets couverts de baie noire, forment une croix de Bourgogne, etc. Les dits Évêques font les absolutions ou absoutes sur le corps l'un après l'autre, selon l'ordre d'ancienneté. Mgr. l'Archevêque officiant les termine par la sienne.

» Les Rois d'Armes précédés par l'introducteur passent pour la dernière fois du côté de l'autel, observant l'ordre et les cérémonies qui ont déjà été marquées. Ils font tous ensemble trois révérences à l'autel, à la représentation, et à S. A. S.; le premier Roi d'Armes reprend l'épée de dessus la nappe de l'autel, et la tenant comme auparavant, il s'avance vers l'extrémité du parquet et la montre à toute l'assemblée en criant à haute voix : *Vive la Reine*; les autres Rois d'Armes rangés en file au pied du mausolée repètent la même chose. Le premier, haussant la voix, crie de nouveau *Vive la reine Marie Thérèse, notre souveraine*, à quoi répondent les fanfares, les trompettes et les timbales, ce qui termine la cérémonie. »

Publication des traités de paix, de navigation et de commerce conclus entre l'Empereur d'Allemagne et S. M. catholique Philippe V, le 30 avril et le 1 mai 1725.

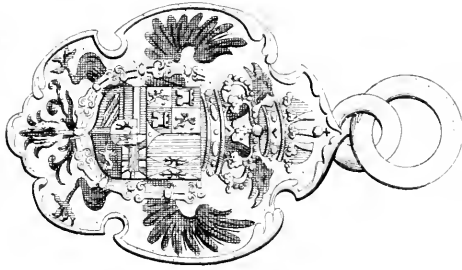
« Cette solennité eut lieu le 19 juillet de la même année à la *Bretèque* de l'hôtel-de-ville à Bruxelles. Elle fut présidée par le Conseiller Lieutenant de l'État de premier Roi d'Armes Joseph Van den Leene, affublé de la cotte aux armes pleines de S. M. et accompagné du

sieur Richard de Grez, héraut d'armes à titre de Brabant, affublé de la cotte de cette province; le magistrat de la ville y assista en corps. A l'issue de la cérémonie, les hérauts se rendirent avec les ambassadeurs, les seigneurs de la cour, les membres des États de Brabant à la collégiale des S. S. Michel et Gudule, où une messe en action de grâce fut célébrée par l'Archevêque de Malines : messires Van den Leene et de Grez étaient placés de deux côtés de Son Exc. le comte de Daun, prince de Thiano, gouverneur capitaine-général *ad intérim.* »

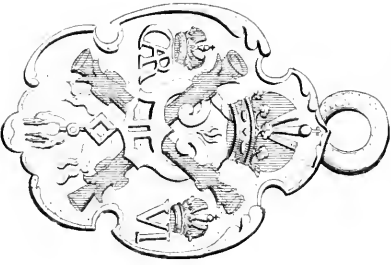
Remarquons que ce fut la dernière fois que ce cérémonial fut observé.

Pour finir nous croyons être agréable à nos lecteurs en donnant la liste du personnel de la chambre héraldique en 1792. Ce corps se composait du conseiller premier roi d'armes Beydaels de Zittaert; des Hérauts Jaerens, à titre de Brabant; Labiniau (dit Labina) de Baussen, de Flandre; O'Kelly, de Hainaut; Brambilla, de Namur; Delaing, de Malines; de Cellier, de Limbourg; de Ringler, de Gueldre; Pins, de Luxembourg.

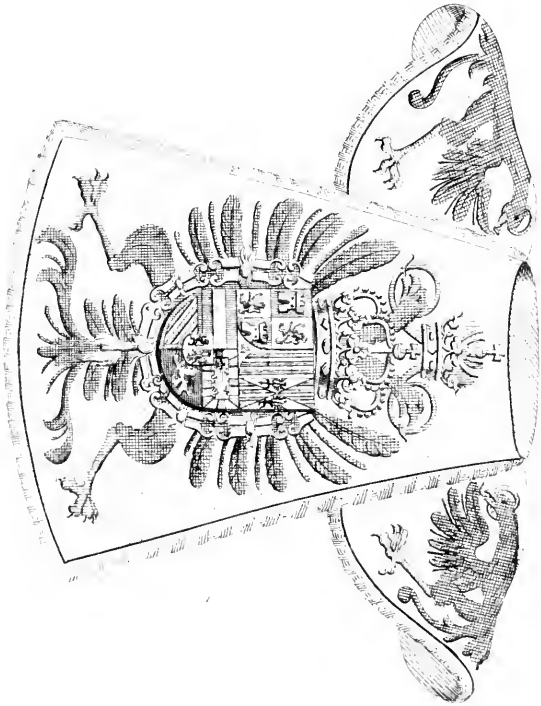
Messire Jean Beydaels, seigneur de Zittaert, Ginderomme, Gaspeldore, Terbiest, chef de la chambre, survécut à ses collègues; il mourut dans les premiers mois de l'année 1811, à Vienne, où il s'était réfugié à la suite des événements de 1794. Il était alors chevalier du St-Empire, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, gentilhomme ordinaire de S. M. Impériale et Apostolique, son conseiller rapporteur de la jointe pour les aspirants à la clef de chambellan et les aspirantes à la croix étoilée, colonel de cavalerie, grand maître des cérémonies de S. A. R. Mgr. l'archiduc Charles-Louis.



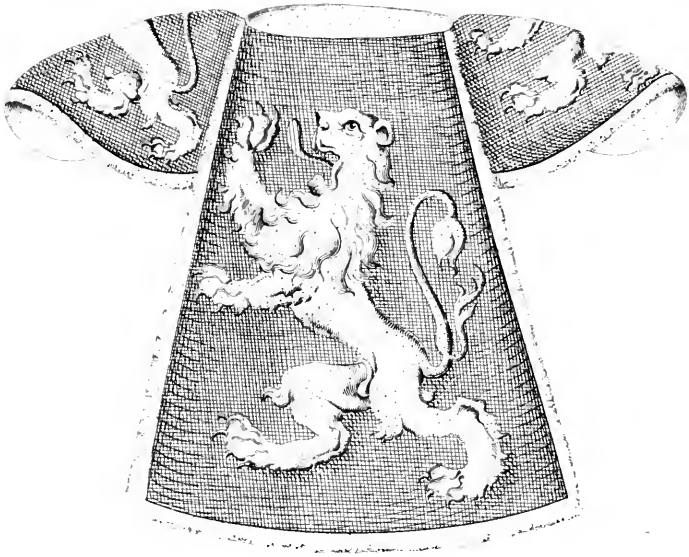
ENAMEL (Face)



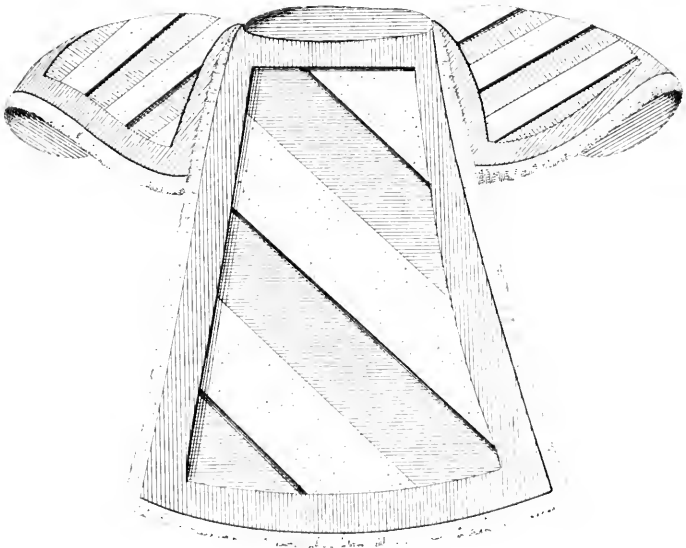
Reverse



*Carte d'honneur pour armer en l'honneur de
 S. M. l'Empereur et Roi de France N. P.*



Cotte d'Armes de la Province et Duché de Brabant



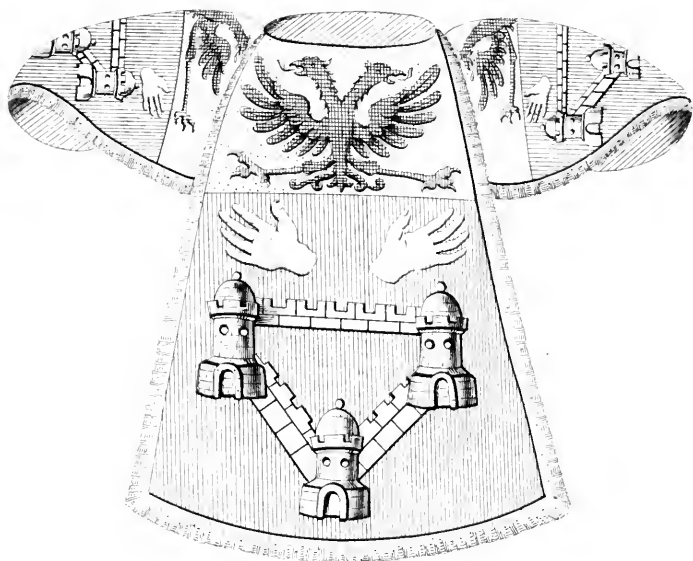
Cotte d'Armes du Duché de Bourgogne



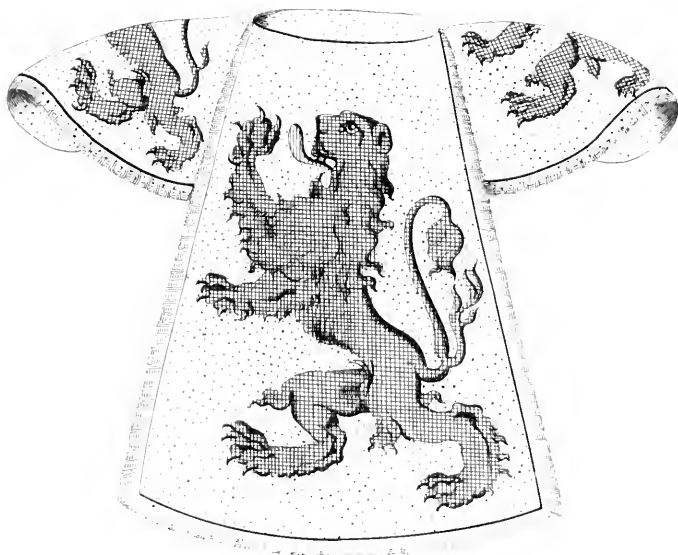
Cette d'armes de la Province et Comté d'Artois



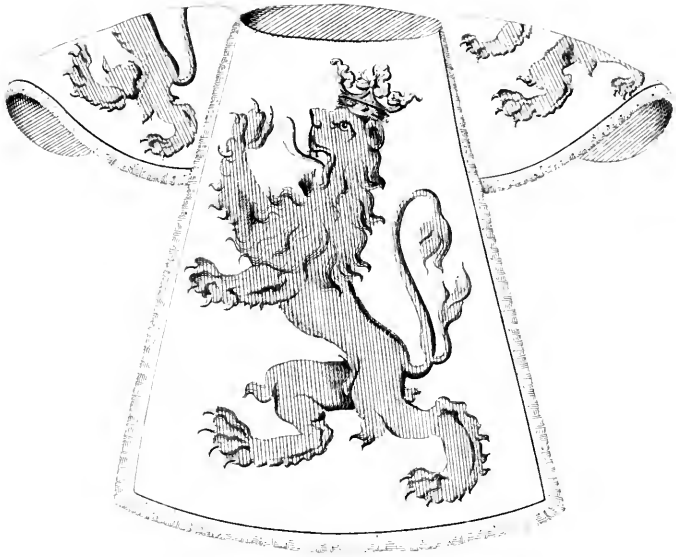
Cette d'armes de la Province et Comté de Flandres



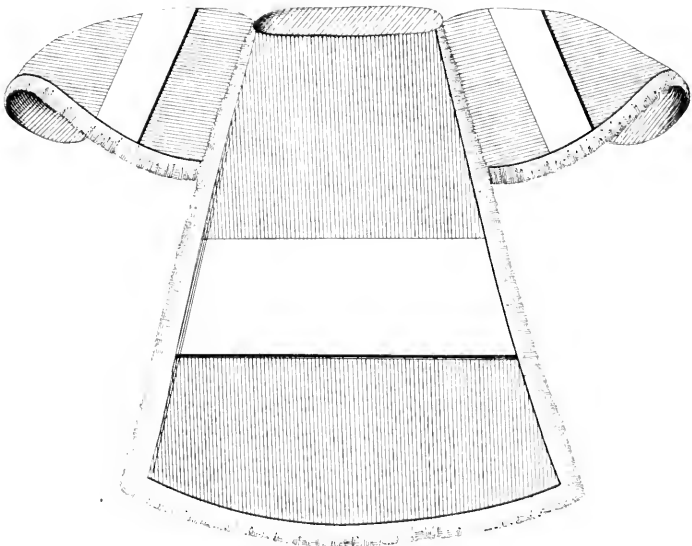
Cotte d'Armes du Marguisat du S^t Empire



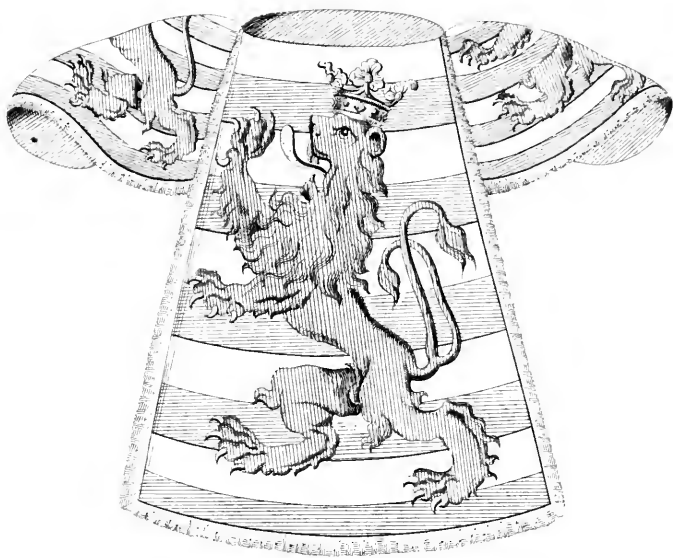
Cotte d'Armes de la Province et Comté de Flandre



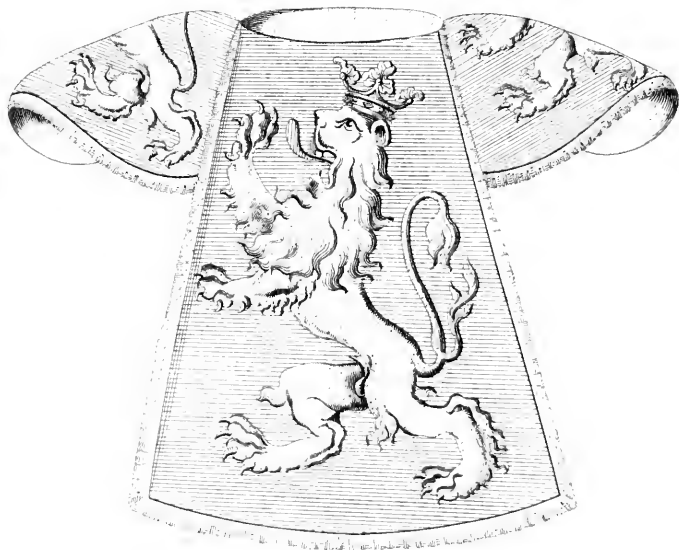
Cette d'Armes de la Province et Duché de Limbourg.



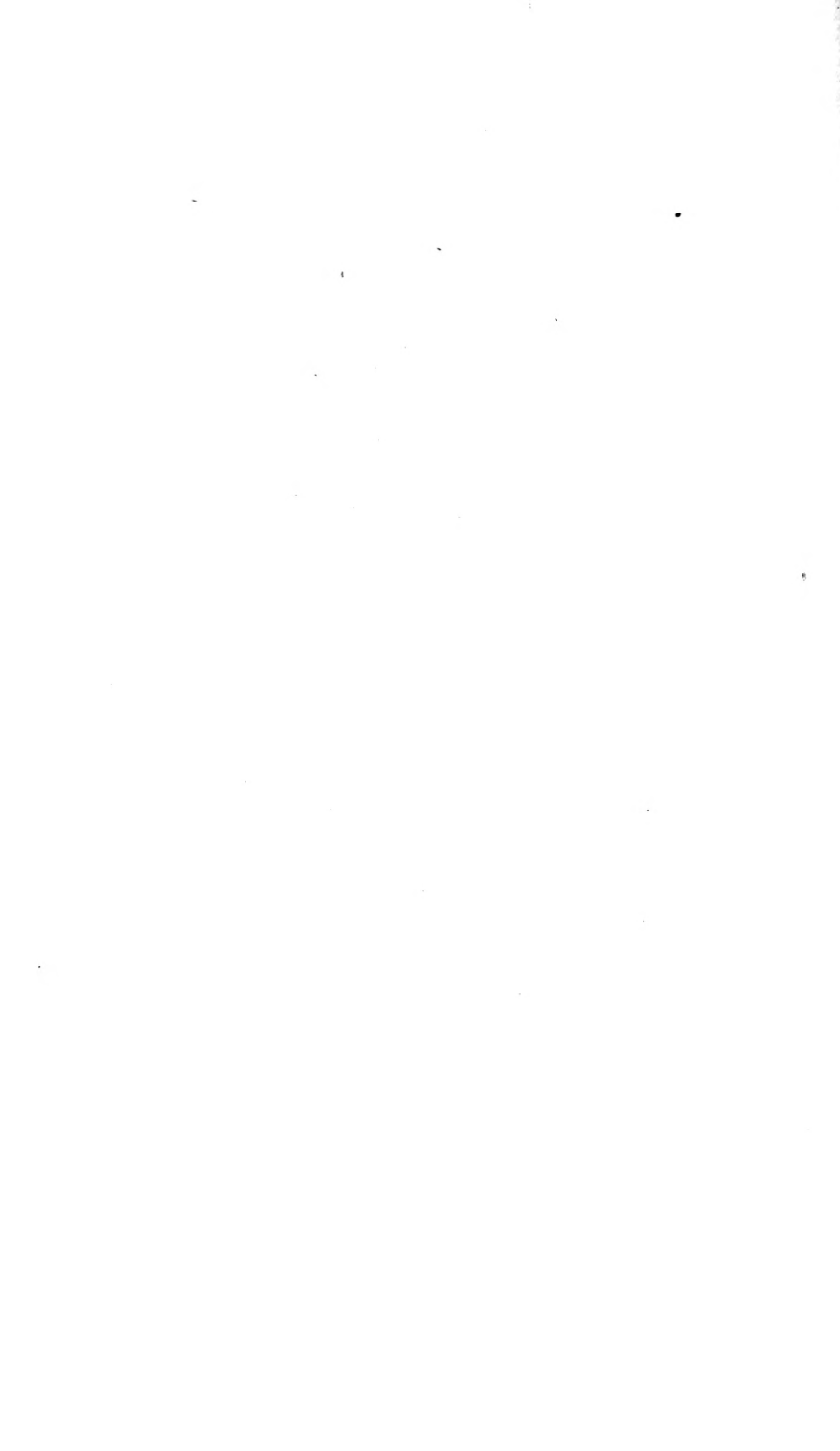
Cette d'Armes du Duché de Lothier.

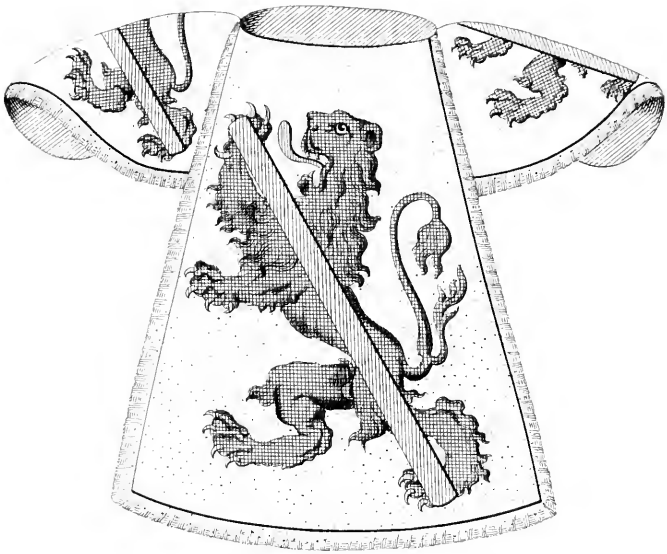


Cette d'Armes de la Province et Duché de Luxembourg

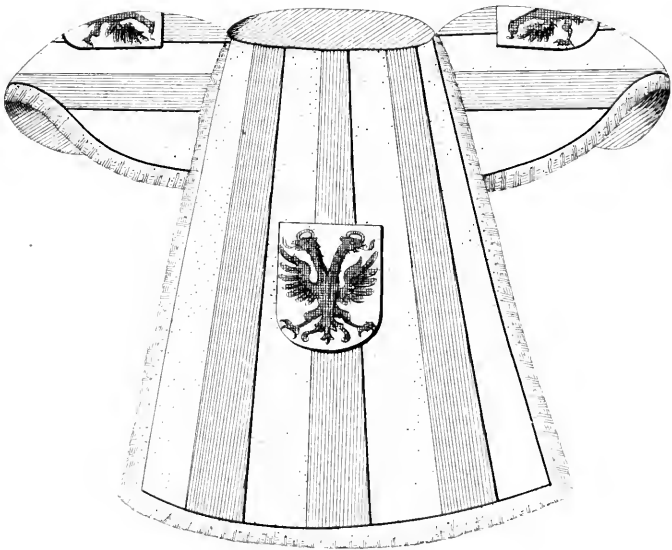


Cette d'Armes de la Province et Duché de Gueldre.

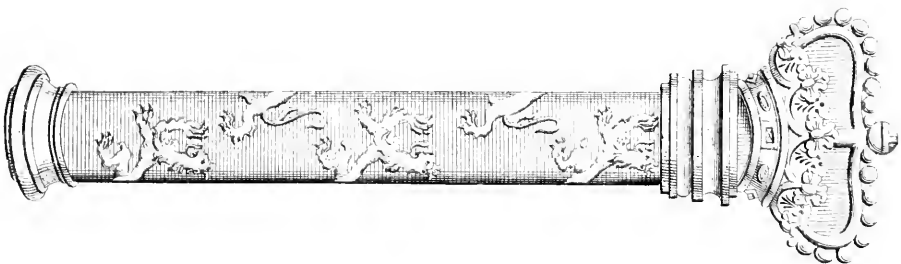
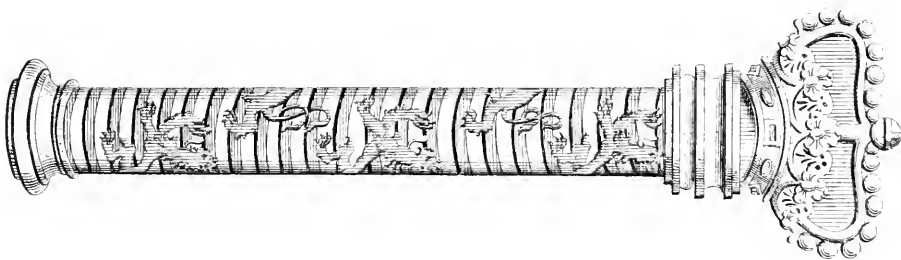
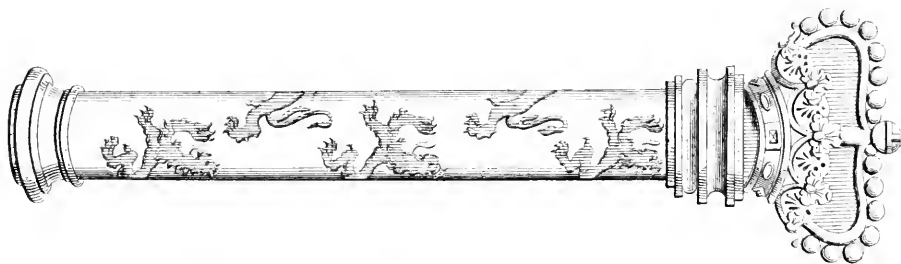
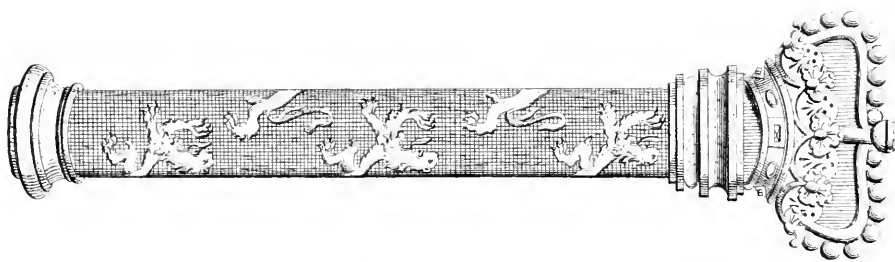


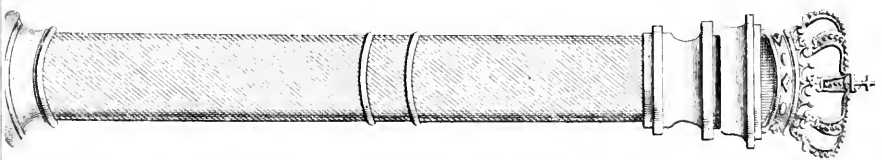
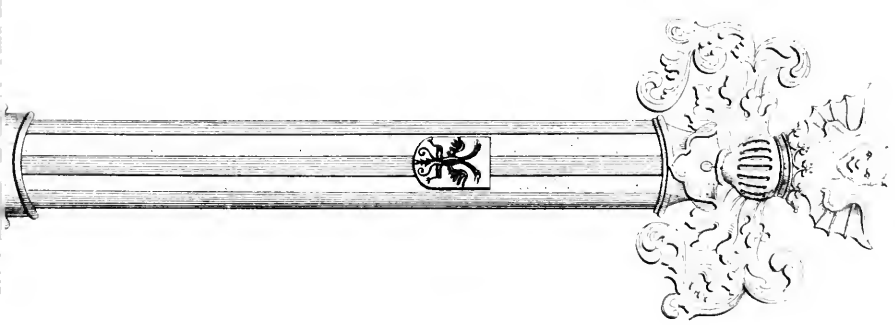
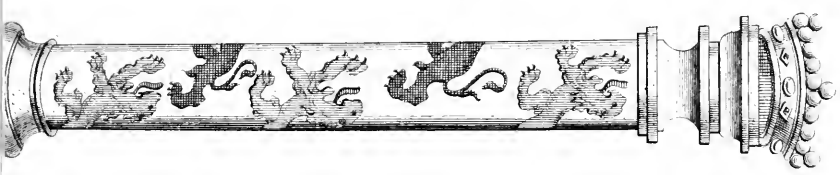
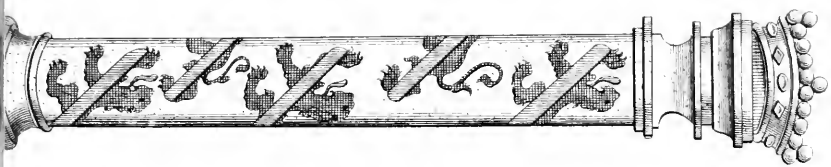


Cotte d'Armes de la Province et Comté de Namur.



Cotte d'Armes de la Province et Seigneurie de Malines.





Fragments généalogiques

DES

FAMILLES NOBLES

DE

BAUDEQUIN, BETTE, DAENSAERT, EERSEL, ERTBORN, JONGH, PARIS,
TENREMONDE, ULLENS et WOELMONT ;

Extraits pour la plupart d'une collection de généalogies manuscrites.

RÉDIGÉES PAR

LE FAMEUX ROI D'ARMES DE GREZ ;

communiquée par un membre de l'Académie.

BAUDEQUIN. Famille originaire de Dijon, ayant pour armes : *d'argent à la hure de sanglier de sable, défendue d'argent* ; elle a pour auteur en Belgique Paul de Baudequin, sommelier de la cave de l'empereur Maximilien, décédé en 1470, enterré à l'église de Caudenberghe à Bruxelles, et qui de son épouse, Jeanne de Cuiry, eut un fils, Denis de Baudequin, sommelier de la cave de l'empereur Charles, allié à Jeanne de Macheco, avec laquelle il eut Philippe de Baudequin, greffier du bureau de la maison de l'empereur Charles-Quint en 1560, décédé vers 1571, qui de son

épouse, Marie de Zomberghe, fille d'Arnou, châtelain de Ruppelmonde, laissa 1° Claude Baudequin, seigneur de La Haye, allié à Marie de la Riviere, fille du Maieur et Rewart de Lille; 2° Charles Baudequin; 3° Catherine Baudequin, alliée à Robert Moens, seigneur de Zeelhem, décédé le 20 avril 1609; 4° Françoise Baudequin. Ces quatre frères et sœurs furent confirmés dans leur noblesse sans finances, par le roi Philippe II, en date du 10 décembre 1589, en considération des services rendus à la maison d'Autriche par leurs ancêtres. A cette famille, appartient le baron Idesbalde-Aybert de Baudequin de Peuthy, propriétaire à Bruxelles, reconnu dans la noblesse de Belgique.

BETTE. Dans la collection mentionnée plus haut, nous avons remarqué la généalogie de Bette comme une pièce *curieuse*, qui, si elle n'inspire pas une entière foi, quant à l'origine de cette famille, est au moins une preuve à ajouter à tant d'autres que les rois d'armes étaient des hommes fort *accommodants*. « Quoy que ceux de la famille Bette a present Marquis de Lede, » dit l'auteur de cette généalogie, prétendent tirer leur origine de » Numa Pompilius second Roy de Romains, qui vivoit neuf siecles » devant l'Empereur Jule Cesar le premier Empereur de Rome, on » se contentera de commencer leur genealogie du tems du dit Jule » Cesar qui fut occis dans le senat de Rome à l'age de 50 ans et 41 » ans avant la naissance de notre seigneur Jesu-Christ.

» Cassius Calphurnius Bestia succeda a Jule Cesar dans la ques- » tuere Romaine et epousa Lelia Neron. » C'est à ce Cassius que l'auteur fait remonter la généalogie de Bette, et il rapporte avec tous les détails possibles toute la descendance de l'union de Cassius avec Lelia Néron. Il dit qu'Attelbertus Calphurnius Bestia fut envoyé de Rome aux Pays-Bas pour succéder à Achardus dans l'évêché de Terrouane, le 10 de juin, l'an 684 ou 685; que son frère Aloysius Calphurnius Bestia vint avec lui aux Pays-Bas, où il fit bâtir au bois de Loo la forteresse de Betteloo, et changea son

nom en celui de *Bette* ; qu'il fut gouverneur de la ville de St.-Omer, où il fut tué sur la brèche en défendant cette ville contre Sebert duc de Vermandois, qui le fit enterrer avec grande solennité dans l'abbaye de St-Bertin en 908. Cet Alloysius Calphumius Bestia, qui avait épousé Hosaco, fille du comte de Montreuil, est l'auteur de l'illustre famille de Bette en Flandres. Il est à remarquer que d'après la généalogie qui nous occupe, les deux frères Attelbertus Calphumius et Aloysius Calphumius Bestia portaient déjà *au VII^e siècle* les mêmes armes (*d'azur à trois T d'or*) que les membres de cette famille ont toujours portées en Belgique.

DANSAERT. Ayant pour armes : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles à cinq raies d'or ; cimier : une étoile de l'écu.* Jacques Dansaert, qualifié écuyer, fils de Jacques, greffier de Beveren au pays de Waes, et de Marie Zaman, épousa à l'église de St.-Michel de Gand, le 25 septembre 1613, Jeanne d'Hane, seconde fille de François d'Hane, avocat au conseil de Flandre, et de Jeanne Van der Heyden dite de la Bruyère, fille de Christophle, écuyer, et d'Isabeau Thibault. De l'union de Jacques Dansaert avec Jeanne d'Hane, naquirent : 1^o Marie Jacqueline Dansaert ; 2^o Remi Dansaert ; 3^o Françoise-Thérèse Dansaert ; 4^o Jean-Baptiste Dansaert ; 5^o Amelberghe Dansaert ; 6^o Gilles Dansaert, qui suit ; 7^o André Dansaert ; 8^o Gaspar-Charles Dansaert.

Gilles Dansaert, le seul qui ait laissé de la postérité, baptisé le 5 août 1625, à St.-Michel de Gand, seigneur de Danckaert, Eecke, etc., décédé le 27 juin 1678, et enterré à St.-Michel, épousa Alexandrine de Briarde (fille de Jacques, chevalier, seigneur de Beauvoorde, grand-bailli des ville et chàtellenie de Furnes, et de dame Alexandrine de Hertoghe) et eut avec elle Pierre-Jacques Dansaert, seigneur de Dankaert, etc., grand-bailli de St.-Bavon, décédé le 1^{er} mai 1714, et enterré à St.-Michel de Gand, et laissa de son épouse, Anne Adrienne de Norman (fille

de Gilles , seigneur d'Oxelaere , de S^{te}-Aldegonde , Walle , Herpelghem , etc. , et d'Anne de Gruutere , fille de Jean , chevalier , seigneur d'Auvaing , etc. , et de Claire de Kerchove) 1^o Marie-Jacqueline Dansaert , morte à marier ; 2^o Marguerite-Alexandrine Dansaert , décédée , le 2 septembre 1750 , comme prieure du couvent de Sion à Audenarde ; 3^o Françoise-Germaine Dansaert , béguine supérieure du petit béguinage de Gand ; 4^o Aldegonde-Philipinne , morte à marier ; 5^o Charlotte-Philippine Dansaert , alliée à Gilles-Guillaume Charles , chevalier , seigneur de Puyenbeke , Nieuwenhove , haut échevin du pays de Waes , et de laquelle naquit Anne-Jeanne-Caroline Charles , Dame de Puyenbeke , Nieuwenhove , etc. , qui épousa , le 21 juillet 1742 , Maximilien-Emanuel de Draeck , écuyer , seigneur de Ronsele , etc ; 6^o Isabelle-Thérèse Dansaert , béguine supérieure au petit béguinage à Gand.

EERSEL (VAN). Famille originaire de Hollande , portant *d'or à trois castors au naturel , deux en chef affrontés , et un en pointe*. Elle a fait de nobles alliances , et elle a tenu un rang distingué. Elle est encore aujourd'hui parentée à plusieurs des premières familles d'Anvers , et reconnue dans la noblesse du royaume. De cette famille était Laurent van Eersel , mort le 23 juin 1725 , qui épousa Cornélie Christiaenssens , issue d'une ancienne famille noble , et qui est décédée le 4 mai 1757 , et enterrée avec son époux au milieu de la grande nef de la cathédrale d'Anvers , sous une tombe de marbre bleue avec épitaphe. De l'alliance de Laurent van Eersel avec Cornélie Christiaenssens sont issus 1^o Jean van Eersel , qui fit son testament , le 20 juin 1777 , devant le notaire J. B. Van Dyck , d'Anvers ; 2^o Laurent van Eersel , allié à Constance Cramer , fille de Conrad-Henri , seigneur de Volenbeek , directeur des monnaies des pays de Gueldre et d'Overyssel , et de Constance-Hélène de Hensbergen ; 3^o Isabelle-Christine van Eersel ; 4^o Govard-Gérard van Eersel , né à Anvers , le 28 décembre 1715 , évêque de Gand. Du mariage de Laurent van

Eersel et de Constance Cramer, naquirent : 1^o Gérard-Henri van Eersel; 2^o Cornélie-Marie-Élisabeth Van Eersel, alliée à Corneille-Jean-Joseph Della Faille, haut échevin du pays de Waes, *ex matre* d'Hane; 3^o Catherine-Marguerite-Arnoldine van Eersel, alliée à Jean-Charles de Schorel; 4^o Isabelle-Christine, alliée à Adrien Honinckx, dont Cornélie-Petronille-Antoinette Honinckx, qui épousa, le 21 avril 1774, au palais épiscopal de Gand (bénédict. par l'évêque) Jean-Joseph Walckiers, seigneur de Gamarage, de Loenhout et Poppendonck, fils de Paul et d'Agnes de Wolf. La descendance généalogique de van Eersel est rapportée ultérieurement au tome 1^{er}, p. 88, *des Annales de l'Académie d'Archéologie*.

ERTBORN (VAN). Il y avait de ce nom deux familles ou branches différentes, l'une portant *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois rejettons de poix de sinople; cimier : un rejetton de l'écu, entre un vol d'or et de gueules*, et l'autre portant *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois écrivisses couchées de sable; cimier : une écrivisse de l'écu, entre un vol d'or*. Les dernières armoiries sont celles d'Edouard-Joseph-Emanuel van Ertborn, membre de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, reconnu dans la noblesse du royaume, et qui de son épouse, Jeanne Vermoelen de Teenwinkel, a laissé un fils, le baron Victor van Ertborn, propriétaire à Anvers, allié à Pauline de Wael, et deux filles, l'une, Clémence van Ertborn, alliée à M. de Crane, bourgmestre actuel d'Aertselaer (province d'Auvers), et l'autre, Caroline van Ertborn, alliée à notre honorable confrère M. Eugène van Praet, membre effectif de l'Académie d'Archéologie. Si, comme le disait l'empereur Joseph, la véritable noblesse ne consiste que dans les sentiments et dans la pratique des vertus, nous devrions faire ici une mention toute spéciale de madame Eugène Van Praet.

Cette famille portait anciennement le nom d'Erbornen. C'est sous ce nom que nous trouvons un de ces membres, Corneille Erbornen,

natif d'Anvers, religieux dominicain, docteur en théologie à Louvain, décédé le 25 avril 1554, cité comme un homme de vaste savoir.

Jean van Ertborn, avocat au grand conseil de Malines, ayant pour armes : *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois écrevisses de sable*, épousa en premières noces Anne Hooft, et en secondes noces Esther Beex, décédée le 25 août 1678, et enterrée à Notre-Dame de Malines, où l'on voit son blason en losange, *parti de Van Ertborn et de Beex*, qui est *d'or à la croix engrelée de gueules*. Du premier lit, François-Joseph van Ertborn, avocat au grand conseil, mort le 25 février 1755, enterré à St.-Rombaut à Malines, et qui de son épouse, Isabelle-Louise Mols, eut François-Emanuel van Ertborn, licencié en droit, directeur de la compagnie royale asiatique de Prusse, d'Emdem, demeurant à Anvers, qui de sa seconde femme, Charlotte-Thérèse de Melyn, fille de Jean-Michel, chevalier, ancien échevin d'Anvers, et d'Isabelle-Claire van Havre, eut François-Joseph van Ertborn, né en 1753, et Emanuel-François van Ertborn, né le 27 juin 1762. Le père, François-Emanuel van Ertborn, fut créé, par l'impératrice Marie-Thérèse, chevalier héréditaire, le 1^{er} août 1767, et obtint des lettres-patentes de baron le 25 septembre 1779. Le titre de baron, transmissible par droit de primogéniture, a passé à M. Victor van Ertborn, mentionné plus haut, et qui est aujourd'hui le seul représentant mâle de cette famille, à laquelle appartenait le baron Joseph-Charles-Emanuel van Ertborn, membre de plusieurs sociétés savantes, membre de la chambre des comptes sous le règne du roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas, chevalier de plusieurs ordres, homme de grand mérite, auteur de quelques bons écrits, parmi lesquels on distingue surtout celui sur l'Académie des beaux-arts d'Anvers. A cette famille appartenait également le chevalier Florent-Joseph van Ertborn, chambellan du roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas, chevalier des ordres du Lion néerlandais, de St.-Jean de Jérusalem, décoré de la croix de mérite de Tessin, etc., et qui, comme bourgmestre d'Anvers et ensuite comme gouverneur de la province d'Utrecht, a laissé tant d'honorables

souvenirs. C'est lui qui a légué à la ville d'Anvers cette belle et si intéressante collection de tableaux anciens, connue sous le nom de Musée van Ertborn.

JONGH (DE). Famille originaire de Hollande, dont une branche s'établit, au commencement du XVII^e siècle, à Louvain et à Malines, ayant pour armes : *d'azur à deux croix d'or, passées en sautoir, accompagnées en pointe d'une rencontre de baruf d'argent, accornée d'or ; cimier : deux plumes d'autruche d'azur ; devise : cruce et labore.* Pierre de Jongh, latinisé Junius, né à Gouda, le 16 juin 1621, licencié en médecine, seigneur de Thielen, décédé à Louvain le 2 décembre 1686, enterré à l'église de Ste-Gertrude, épousa en premières noces, à St-Pierre à Louvain, le 24 septembre 1652, Marie Baltus, fille de Robert et de Marie Van de Werve, et en secondes noces Marie van Berckel. Du premier lit naquirent : 1^o Marie de Jongh, alliée à Jean Herys, docteur en droit et professeur à l'Université de Louvain ; 2^o Edmonde de Jongh, religieuse et prieure de l'abbaye de Vrouwen-Parek, près de Louvain ; 3^o Robert-Thierry de Jongh, seigneur de Thielen, avocat au grand conseil à Malines, allié à Petronille van Kiel, veuve de Jean Eggeriex, et de laquelle est issu Jacques-Robert-François-Joseph de Jongh, seigneur de Daelput, avocat au grand conseil, greffier de la cour féodale de Brabant, qui épousa à St-Pierre à Malines, le 9 février 1753, Anne-Marguerite Estrix (fille de Gilles et de Marguerite de Gorter), dont deux fils, 1^o Gilles-Joseph-Antoine de Jongh, baptisé à St-Pierre à Malines le 6 juillet 1757, seigneur de Daelput, avocat au grand conseil, allié à Marie-Anne-Françoise Persoons, dame de Keerberghen, (enfant unique de Jean-Corneille, seigneur de Keerberghen, et d'Anne-Barbe van Kiel), dont Jean-Baptiste-Antoine de Jongh, baptisé à Hanswyck à Malines le 29 décembre 1763, et Corneille-Jacques de

Jongh, baptisé à la même église le 11 septembre 1767; et 2^o Corneille-Jacques-Joseph de Jongh, baptisé à Hanswyck à Malines le 1^{er} août 1740, licencié en droit.

PARYS (VAN). Famille portant *d'or à trois écureuils assis de gueules, mangeant chacun une noix au naturel.*

Jacques van Parys, créé chevalier par le roi Philippe IV, le 15 septembre 1629, était seigneur de Merxem et de Dambrugge, conseiller et receveur général des états de Brabant au quartier d'Anvers, et plus tard président de la chambre des comptes à Bruxelles.

Philippe van Parys, seigneur de Merxem et Dambrugge près d'Anvers, conseiller et receveur-général des états de Brabant au quartier d'Anvers, créé chevalier par le roi Philippe IV, le 18 juillet 1661, décédé comme trésorier-général des dits états, le 4 octobre 1699, épousa en 1655, Claire-Jeanne Rubens, décédée le 24 mars 1689, fille du célèbre peintre Pierre-Paul Rubens, et de laquelle naquirent : 1^o Jean-Baptiste van Parys, qui suit A.; 2^o Jean-François van Parys, échevin d'Anvers en 1700, allié à N. de Gysperre; 3^o Philippe-Constantin van Parys, qui suit B.; 4^o Isabelle-Philippotte van Parys, qui épousa en premières noces Jean-Frédéric von Neukirche (*de Niekercke en flamand*), créé chevalier par lettres-patentes du 20 mai 1684, et en secondes noces Jean-Baptiste-Aurèle de Walhorn, dit de Deckher, échevin de Bruxelles en 1685, etc., bourgmestre en 1707, etc., fils d'Aurèle-Athanasie et de Marie-Françoise Pontanus.

A. Jean-Baptiste van Parys, seigneur de Vremdyck, etc., mort le 21 mai 1707, conseiller et receveur-général des états de Brabant au quartier d'Anvers, épousa en premières noces Catherine Martens ou Mertens, et en secondes noces Isabelle-Philippote van der Bruggen, fille de Conrad, chevalier, et de Jeanne-Marie de

Facuwez. Du premier mariage est issue Catherine-Philippotte van Parys, dame de Vremdyck, de Willemskereke, de Terschrieck, de Levenspoldere (près de Ter-Neusen) dans Liesel, Maldere et Steenhuffel, morte le 29 août 1741, et qui épousa Alexandre-Joseph Rubens, conseiller et receveur-général des domaines du pays de Malines, depuis le 2 mai 1700, décédé le 17 février 1752.

B. Philippe-Constantin van Parys, décédé le 12 mars 1729, épousa Catherine-Françoise Rubens, sa cousine germaine, décédée le 3 août 1717, fille de François Rubens, échevin d'Anvers, puis conseiller du conseil de Brabant (*ex matre Fourment 2^{de} uxore*), et d'Isabelle-Claire (aliis Susanne-Gratiane) Charles (*ex matre Roelants*). De l'union de Philippe-Constantin van Parys avec Catherine-Françoise Rubens, sont issus : 1^o Alexandre-Jacques van Parys, licencié en droit, prêtre; 2^o Jean-Baptiste-Philippe van Parys, licencié en droit, chanoine de Saint-Jacques à Anvers; 3^o Isabelle-Alexandrine van Parys, dame de Vremdyck, etc., née en 1704 et décédée en 1792, qui épousa, en 1729, François-Frédéric-Charles-Hyacinthe-Joseph de Respani, seigneur de Bruggen, de Rivieren et de Staye, créé comte par l'impératrice-reine, le 50 mars 1757, décédé à Malines, le 15 juillet 1759, fils de Cornille-Hyacinthe de Respani et d'Isabelle-Sara-Josèphe de Bouwens, petit-fils de Nicolas de Respani, seigneur de Schooten, capitaine de cuirassiers, et d'Anne Jossine de Steembot, arrière petit-fils de Nicolas de Respagne ¹, seigneur de Schooten et de Horst, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulchre, et de Cornélie Draeck. Du mariage de François-Frédéric-Charles-Hyacinthe-Joseph de Respani et d'Isabelle-Alexandrine van Parys, sont sortis un fils, Alexandre-Joseph comte de Respani, seigneur de Bruggen, Rivieren, Staye, etc., et une fille, Catherine-Hyacinthe de Respani, qui épousa à Malines, le 2 juillet 1765, Jean-Baptiste van der Fosse, avocat au grand-conseil, fils de Guillaume-François van der Fosse, greffier de la chambre de Furnes.

¹ Ce nom se trouve écrit indistinctement *Respagne*, *Respanie* et *Respani*.

TENREMONDE. Ayant pour armes: *Plumeté d'or et de sable*. Guillaume de Tenremonde fut reçu chevalier dans l'ordre de St.-Jean de Jérusalem à Rhodes, au chapitre général tenu à Paris en 1598. Jacques de Tenremonde, vivant en 1599, épousa N. de Sombeke, d'Anvers, dont 1^o Lothaire de Tenremonde, chanoine régulier à l'abbaye de St.-Gertrude à Louvain, mort en 1451; 2^o Henri de Tenremonde, allié à Jeanne de Berghes, fille du comte de Walhain, dont un fils, décédé sans oirs, et une fille; 4^o Joachim de Tenremonde, seigneur du Sart-Messire-Guillaume et du Sart-lez-Walhain ou Sart-Bomale, drossart de la ville et du pays de Berghop-Zoom, décédé en 1556, ayant laissé de son épouse, Marie (aliter Jeanne) van Neesse dite Lambrechts (morte en 1554 et enterrée auprès de son mari à l'église de Walhain), 1^o Joachim de Tenremonde, seigneur du Sart-Bomale, du Sart-en-Maveline, de Bonsoit et du jardin dans Villers-Perwin, décédé en 1557, enterré au dit Villers avec épitaphe à huit quartiers, qui épousa Marguérite de Hun dite Mathy, dont Thierry de Tenremonde, seigneur du Sart-Bomale, du Jardin, etc., allié en premières noces à Marie de Houtain, et en secondes noces à Charlotte de Thy, fille de Charles, seigneur de Thy et de Bois-St.-Jean, et d'Isabelle de Tynsoul, *ex-matre* d'Oultremont.

ULLENS. Ayant pour armes: *écartelé, au 1^{er} et 4^e d'argent, à l'aigle de sable, armé et lampassé de gueules; au 2^e et 3^e d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois gerbes de joncs de sinople, liées d'or; casque d'argent, grillé et liseré d'or; cimier: une gerbe de jonc de sinople, liée d'or*. Il est dit dans le *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. 2, p. 585, que le roi Charles II anoblit, par lettres-patentes du 7 décembre 1695, François-Godefroid Ullens, prêtre et protonotaire apostolique, ainsi que ses frères, Jean-Baptiste et Henri Ullens. Ces trois frères, François-Godefroid, seigneur de Halle, chanoine de la cathédrale d'Anvers et official de l'évêché; Jean-Baptiste, qui

suit, et Henri étaient fils de Jean-Baptiste Ullens, (né en 1627, et qui épousa, le 7 septembre 1658, Marie Verbiest, fille de François et de Catherine de Cleyn); petit fils de Henri Ullens, qui de Rotterdam vint à Anvers, où il se maria, le 25 mai 1624, avec Marie van den Perre, descendant de Gaspard van den Perre, secrétaire du conseil de Brabant sous Charles-Quint, et par conséquent de la même famille noble que le célèbre Michel van den Perre, décédé en 1658 comme professeur de droit à l'Université de Louvain, et Pierre Van den Perre, chanoine de la cathédrale d'Anvers, décédé comme évêque de Namur en 1695.

Henri Ullens qui est venu de Hollande se fixer à Anvers, était le fils de Henri Ullens, décédé en 1624, et d'Anne Heusch, morte en 1618. La famille d'Ullens faisait partie en Hollande de la classe des familles patriciennes, auxquelles on a accordé dans ce pays, de tous temps, une plus grande considération qu'à la noblesse. Jean-Baptiste Ullens, né le 4 septembre 1665, épousa Anne-Claire du Mont dite de Brialmont, fille de Jacques et d'Anne de Gryspère, sa première femme. De l'union de Jean-Baptiste Ullens et d'Anne-Claire du Mont, naquirent : 1^o Antoine-Joseph Ullens, qui suit A ; 2^o François-Godefroid Ullens, qui suit B ; 3^o Anne-Marie Ullens ; 4^o Isabelle-Josèphe Ullens, allié à Joseph Meyers, dont postérité.

A. Antoine-Joseph Ullens, seigneur de Halle, épousa Marie-Catherine-Antoinette van Delft, fille de Jean-Gisbert et de Marie-Madelaine Schenaerts, et eut avec elle 1^o Jean-Baptiste-Joseph-Ignace Ullens, allié à Jeanne-Françoise-Joséphine van Havre (fille de Jean-François et de Thérèse de Melyn), et dont la postérité est rapportée plus loin AA ; 2^o Joseph-Antoine-François Ullens, allié à Anne-Marie-Caroline Van der Borch (fille de François et d'Anne-Marie-Catherine Bosehaert, et dont la postérité est rapportée plus loin BB ; 3^o Marie-Joséphine Ullens, alliée à Pierre-Joseph-Antoine Coget.

B. François-Godefroid Ullens, né le 22 juillet 1707, décédé le 29 août 1775, épousa Barbe-Françoise-Thérèse de Kieschietere

(fille de Gaspard et de Jeanne-Isabelle de Wael), et eut avec elle Gaspard-Joseph-Michel Ullens, allié à Marie-Thérèse Niele, dont 1^o Joseph Ullens, ancien échevin d'Anvers, directeur actuel de l'octroi de la même ville; 2^o François-Gaspard Ullens, ci-devant membre de la Chambre des Représentants, chevalier de l'ordre de Léopold; 3^o Jean-Baptiste Ullens. De l'alliance de François-Godefroid Ullens et de Barbe-Françoise-Thérèse de Kieschietere, il y eut en outre une fille, Thérèse-Josephine-Marie Ullens, qui épousa, le 11 mars 1784, Joseph-François de Bie, fils de Thomas-Joseph et de Jeanne-Marie-Françoise de Coninck.

A.A. Jean-Baptiste-Joseph-Ignace Ullens, reconnu dans la noblesse du royaume, eut de son épouse Jeanne-Françoise-Joséphine van Havre; 1^o Jeanne-Thérèse-Marie-Josèphe Ullens, qui épousa Charles-Henri Lunden, avec lequel elle eut deux filles; l'une, Charlotte, allié à C. van Honsem, et l'autre, Rosalie, allié à son cousin germain Auguste van Praet, membre effectif de l'Académie d'Archéologie; 2^o Rosalie-Marie-Joséphine Ullens, allié à Philippe-Joseph van Praet, l'une de ces femmes que l'on peut citer comme le modèle des mères et de toutes les vertus: ses enfants sont 1^o Charles-Joseph-Corneille van Praet, allié à Pauline Coget, fille d'Antoine et de Marie-Thérèse-Anne van Lanker; 2^o Philippe-Eugène-Joseph van Praet, allié à Caroline van Ertborn; 3^o Adelaïde-Marie-Henriette van Praet, allié à Gustave Meyers, fils de Ferdinand et d'Isabelle Vermoelen; 4^o Sidonie-Marie-Josèphe van Praet; 5^o Auguste-Marie-Louis van Praet, allié à Rosalie Lunden; 6^o Rosalie-Marie-Caroline van Praet.

Jean-Baptiste-Joseph-Ignace Ullens eut en outre de son mariage avec Jeanne-Françoise-Joséphine van Havre, deux fils, Louis Ullens, allié à sa cousine Henriette Ullens, décédé sans postérité, et Ferdinand-Joseph-Antoine Ullens, allié à Jeannette de Wael, dont un fils unique, Hippolite Ullens, qui épousa Dorothee Coverdeel.

BB. Joseph-Antoine-François Ullens eut de son épouse Anne-Marie-Caroline van der Borcht, N. Ullens de Schooten, allié à

Marie Cornelissen, dont 1^o Joseph-Antoine-François Ullens, membre du conseil provincial et de l'administration des hospices d'Anvers, allié à Angélique-Marie-Françoise van den Cruyce; 2^o François-Pancréas Ullens, allié à Marie van der Aa; 3^o Henriette Ullens, qui épousa son cousin Louis Ullens; 4^o Jean Ullens, allié à Clémence Geelhandt, 5^o Florent-Corneille Ullens, bourgmestre de Schooten (province d'Anvers), allié à Stéphanie de Knyff; 6^o Joséphine Ullens, allié à Eugène van den Berghe, et 7^o Charles-Antoine Ullens. Tous ces frères Ullens sont reconnus dans la noblesse du royaume.

WOELMONT. Ayant pour armes: *d'argent à trois maillets de sable.*
Herman de Woelmont, *ex matre* d'Eynatten, épousa Jocette de Longchamps, dont Jacques de Woelmont, seigneur de Hambraine, de Corti, de Vodon, de Harsée, etc., mort le 18 août 1650, qui épousa, en 1615, Marguerite de Woestenraedt, morte le 8 octobre 1655, fille de Gilles, seigneur de Soiron et de Brehen, et de Catherine de Vervox ou Vervoz, fille de Nicolas, seigneur de Daverdis, et de Marguerite de Lonchin. Jacques de Woelmont et sa femme, Marguerite de Woestenraedt, sont enterrés au chœur de la chapelle de Hambraine, sous une pierre sépulcrale portant les quartiers suivants:

Quartiers paternels: *Woelmont, Longchamp, Eynatten, Paheau.*

Quartiers maternels: *Woestenraedt, Vervos, Rave, Loncin.*

De l'alliance de Jacques de Woelmont et de Marguerite de Woestenraedt, naquirent: 1^o Herman; 2^o Gilles; 3^o Théodore; 4^o Marie; 5^o Catherine; 6^o Nicolas; 7^o Françoise; 8^o Gertrude; 9^o Jacques; 10^o Charles-Alexandre de Woelmont, seigneur de Hambraine, etc., qui épousa Marie-Anne Dauvin (fille de Philippe, et d'Anne de Bermingam), avec laquelle il eut: 1^o Charles-Alexandre de Woelmont, allié à Ermeline de Marbais; 2^o Philippe-François de Woelmont, seigneur de Frocourt, etc., décédé le 5 février 1765, qui épousa, le 17 janvier 1717, Marie-Gertrude de Corioulle (fille de

Jacques, seigneur d'Ivoir, et de Catherine-Françoise de Dave), dont douze enfants, cités plus bas. 3^o Marie-Anne de Woelmont, religieuse ursuline à Namur; 4^o Françoise-Marguerite de Woelmont, morte à Liège, à l'âge de dix-sept ans.

Philippe-François de Woelmont et sa femme, Marie-Gertrude de Corioulle, sont enterrés dans l'église d'Eghesée avec monument incrusté dans la muraille, portant les seize quartiers suivants :

Quartiers paternels : *Woelmont, Longchamp, Woestenraedt, Veroz, Dauvin, Woestenraedt, Bermingam, Soldier.*

Quartiers maternels : *Corioulle, Spontin, Waha, Waret, Dave, du Pont, Souhey, Hallou.*

Leurs enfants sont : 1^o Ermelinde; 2^o Marie-Anne, morte en bas âge; 3^o Marie-Josèphe; 4^o Joseph-François; 5^o Nicolas; 6^o Constance; 7^o Philippe-Charles; 8^o Claire-Antoinette; 9^o Marie-Gertrude-Dorothée; 10^o Léopold-Eugène; 11^o Nicolas-François; 12^o Marie-Marguerite, morte à cinq mois.

A cette famille appartiennent les barons de Woelmont qui sont reconnus dans la noblesse du royaume de Belgique.

EXTRAIT

DE LA

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.



MM. De Wind, vice-président de l'Académie des Sciences de Zélande ; de Barnstedt, grand-bailli d'Oberstein ; le baron de Crassier, secrétaire-général du ministère de la justice ; de Schadow, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Dusseldorf ; Perreau, agent du trésor à Tongres ; Alexandre Schaepkens, professeur de peinture à Maestricht ; Hermans, archiviste de Bois-le-Duc et de la Société des Arts et Sciences du Brabant septentrional ; le chevalier de Martini de Geffen, membre de la première Chambre des États-Généraux en Hollande, président de la Société des Arts et Sciences du Brabant septentrional ; le docteur de Meyer, président de la Société de Médecine de Bruges ; Jean Léonard de Cuyper, sculpteur à Auvers ; le professeur Guérard, secrétaire-perpétuel de la société des antiquaires de Picardie ; le comte de Bets, président de la même société ; le conseiller Garnier, vice-président, le docteur Rigollot, ancien président de la même société ; Bouthors, membre de la même société ; etc., adressent leurs remerciements à l'Académie pour les avoir admis au nombre de ses membres.

MM. Smolderen, de Cuyper et Van den Wyngaert, nommés à la dernière séance générale conseillers de l'Académie, expriment leur gratitude pour cette marque de confiance.

L'Académie a reçu, depuis la publication de la livraison précédente de ses Annales, les envois suivants :

1. De M. le baron de Crassier, membre honoraire de l'Académie, un ouvrage précieux et devenu fort rare, publié par un de ses ancêtres sous le titre de *Descriptio brevis gemmarum quæ in museo Guil. S. R. J. L. Baronis de Crassier, Celsissimi Episcopi at principis Leodiensis in Camera Rationaria consiliarii, etc., Asservantur. Leodii, typis Everardi Kints, Bibliopolæ, nec non suæ Celsitudinis typographi*. In-4°, 1740.

2. De la Société des Antiquaires de Picardie, son bulletin, nos 1, 2, 3, et 4 de l'année 1844, et n° 1 de l'année 1845. In-8°, Amiens, imprimerie de Duval et Herment. Ce Recueil est plein d'intérêt et prouve combien les travaux de cette société sont actifs.

3. De M. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, membre correspondant, son *Mémoire sur les monuments religieux et historiques du département de la Somme*. In-8°, 1859, Amiens, imprimerie de Duval et Herment.

4. Du même, son *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie, pendant l'année 1859-1840*. In-8°, 1840, Amiens, imprimerie d'Alfred Caron.

5. Du même, son *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie, pendant l'année 1840-1841*. In-8°, 1842, Amiens, imprimerie de Duval et Herment.

6. Du même, son *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie, pendant l'année 1841-1842*. In-8°, 1843, Amiens, imprimerie de Duval et Herment.

7. Du même, son *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie, pendant l'année 1842-1845*. In-8° 1845, Amiens, imprimerie de Duval et Herment.

8. Du même, son *Rapport sur les fouilles à entreprendre dans le département de la Somme*, lu à l'assemblée générale de la Société des Antiquaires de Picardie, le 8 juillet 1858. In-8°.

9. Du même, sa *Notice sur l'église de Namps-au-Val* (canton de

Conty, arrondissement d'Amiens). In-8° avec planches, 1842, Amiens, imprimerie de Duval et Herment. Les écrits de notre savant confrère M. Garnier, ont été accueillis avec une vive satisfaction par l'Académie.

10. De M. le docteur de Meyer, membre correspondant de l'Académie, sa *Notice sur Thomas Montanus* (van den Berghe), fondateur et premier président de la Société de Médecine dite de St.-Luc de Bruges, etc. In-8°, 1841, Bruges, imprimerie de Félix de Pachtere. Thomas Montanus (van den Berghe), médecin praticien d'une grande réputation, auteur d'un ouvrage sur la peste qui ravagea Bruges en 1666, naquit à Dixmude en 1615 d'une ancienne famille noble, portant *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même*; il décéda à Bruges en 1685. Il fut enterré dans l'église des Récollets, sous une pierre blanche, avec armories et l'inscription suivante:

Sepulture

Van d'Heer ende meester Thomas Montanus

die overleet den 8 april 1685.

Ende van jonkv. Marie van Sandycke

Overleden den 16 december 1720.

R. I. P.

11. Du même, sa *Notice historique sur la Société Médico-Chirurgicale de Bruges*. In-8°, 1841, Bruges, imprimerie de Van de Castele-Werbrouck. Notre honorable confrère, en parlant de la Société ou corporation de chirurgie, dite des SS. Côme et Damien, érigée à Bruges au XIV^e siècle, rapporte que le sceau de cette corporation, est encore dans la possession de la société actuelle de médecine de cette ville, et que cet antique monument représente SS. Côme et Damien et porte à l'entour la légende : *Sigillum chyrurgiæ Brugensis*.

12. L'Académie a reçu du même correspondant un traité qu'il a composé sur l'*Origine des apothécaires de Bruges*. In-8°, 1842, Bruges, imprimerie de Félix De Pachtere.

13. Du même, ses *Recherches historiques sur la pratique de l'art*

des accouchements à Bruges, depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours, In-8°, 1845, Bruges, imprimerie de Félix De Pachtere.

14. Du même, sa *Notice biographique sur François Rapaert et ses descendants, médecins pensionnés de la ville de Bruges*. In-8°, 1844, Bruges, imprimerie de Félix De Pachtere. Accompagnée du portrait de François Rapaert, d'après le tableau peint par Pourbus, de la collection de M. de Meyer.

François Rapaert naquit à Bruges au commencement du XVI^e siècle, d'une ancienne famille, portant *d'argent à la fasce de gueules, chargée de deux étoiles d'or ; accompagnée en chef de trois crampons de sable, et en pointe d'un lion de même, tenant une banderole de sable en pal*. En 1550, il reçut le grade de docteur en médecine à l'université de Pise. La même année il épousa, à son retour d'Italie, en premières noces, Élisabeth de Busschere, dont Pierre Rapaert, également docteur en médecine, qui épousa, en 1576, Marie de Joncheere. Il se maria en secondes noces, en 1577, avec Marie Reynghers. Revenu à Bruges, sa ville natale, il ne tarda pas à acquérir beaucoup de réputation comme médecin praticien et à être investi de la charge honorable de médecin pensionné de la ville et du franc de Bruges.

» Vers le milieu du XVI^e siècle, dit M. de Meyer, existait à
» Bruges un nommé Pierre Van Bruhesen, docteur en médecine et
» médecin pensionné de la ville, homme d'une origine distinguée ¹,

¹ L'ancienne et noble maison van Bruhesen est issue de la maison de Horne ; elle porte *d'or à trois trompes de gueules, liées d'argent*. De cette famille naquit Pierre van Bruhesen au commencement du XVI^e siècle, à Rythoven, village de la Campine. Son père, Udeман de Bruhesen, fut médecin et conseiller de la reine Éléonore de France et de Marie, reine de Hongrie.

Après la mort de son père, Pierre van Bruhesen devint aussi médecin de la reine Éléonore, et se retira, après la mort de cette princesse à Bruges, où il devint médecin pensionné de la ville. Il y mourut vers 1570, et laissa un fils, Robert van Bruhesen, dont la fille Jeanne épousa Gisbert van Zutphen. De cette union naquit Elisabeth van Zutphen, alliée à Henri van Susteren, qui était le vieux grand-père d'Henri van Susteren, 14^e évêque de Bruges, dont la mémoire sera toujours en vénération parmi les habitants de cette ville.

» et auquel ses connaissances médicales donnèrent une influence
» remarquable tant sur le peuple, que sur le magistrat de la ville,
» et lui firent obtenir une clientèle importante Il publia
» en 1550, un almanach dont le style était à la portée de tout le
» monde et qui indiquait spécialement les jours auxquels il conve-
» nait de se faire saigner, de se faire raser, de prendre des bains,
» de prendre telle ou telle médecine et d'autres inepties semblables.
» François Rappaert, publia à son tour, en
» 1551, un almanach dans lequel il combattit, par une saine logi-
» que et en vrai philosophe, toutes les inepties que renfermait le
» livre de van Bruhesen »

François Rappaert mourut à Bruges le 9 septembre 1587, et fut enterré dans l'église paroissiale de S^{te}-Walburge, où on lisait naguère sur une pierre grise son inscription sépulcrale, avec ses armoiries et celles de ses deux femmes. Sa première femme, Elisabeth de Busschere, fut enterrée dans le caveau de la famille Rapaert, à Eynkewerve, et sa seconde femme, Marie Reyngheers, fut enterrée à S^{te}-Walburge, dans le caveau de son mari.

L'éloge si justement mérité que nous avons fait de M. de Meyer, en annonçant dans la livraison précédente sa *Notice sur Corneille de Baersdorp* peut s'appliquer également aux intéressantes productions dont ce savant et laborieux écrivain vient d'enrichir de nouveau la bibliothèque de l'Académie.

15. M. de Visser, membre effectif, adresse à l'Académie un travail manuscrit sous le titre de *Notice historique et archéologique sur l'ancienne ville de Romerswalle*.

16. M. Willems, membre correspondant, adresse à l'Académie la 2^{de} livraison de son recueil : *Belgisch museum*, pour l'année 1845. In-8°, Gand, imprimerie de Gyselynck.

17. M. N. J. Van der Heyden dit de la Bruyère fait hommage à l'Académie des armes encadrées de Van der Heyden dit de la Bruyère, ancienne famille noble de Flandre.

18. M. le président fait hommage à l'Académie d'un exemplaire

des *Nouveaux Statuts* que le roi des Deux-Siciles a donnés à la Société royale bourbonique, séant à Naples, et dont M. de Kerckhove fait partie (Académie royale des Sciences). Ces statuts rédigés avec beaucoup de sagesse, prouvent que le roi de Naples est un prince éclairé, juste appréciateur des sciences et arts, qui pourrait servir de modèle aux *rois constitutionnels*.

D'après ces statuts, la Société royale bourbonique est placée sous la protection immédiate du roi; le nombre de ses membres effectifs est fixé à soixante, divisés en trois Académies : la première, portant le titre d'*Académie herculanienne d'Archéologie*, se compose de vingt membres; la seconde, portant le titre d'*Académie royale des Sciences*, se compose de trente membres, et la troisième, sous le nom d'*Académie royale des Beaux-arts*, compte dix membres.

Il y a en outre à Naples trois autres institutions scientifiques, qui comptent également M. de Kerckhove parmi leurs membres, ce sont l'Institut royal, l'Académie pontaniane, consacrée aux lettres, et l'Académie de médecine et de chirurgie. Par l'intermédiaire de son président, l'Académie d'Archéologie établira en conséquence des relations avec les principales compagnies savantes du royaume des Deux-Siciles, si important pour les études archéologiques.

19. L'Académie d'Archéologie reçoit de la Société littéraire de l'université catholique de Louvain le 5^e volume de ses *Mémoires*, précédé des rapports sur les travaux de cette société pendant les années 1841-1842, 1842-1843 et 1843-1844. In-8°, de 429 pages; 1845, Louvain, imprimerie de Ickx et Geefs.

20. De la rédaction du *Messenger des Sciences Historiques et archives des arts de Belgique*, la 2^e livraison de l'année 1845. In-8°, Gand, imprimerie de Léonard Hebbelynck.

21. M. le président fait cadeau à la bibliothèque de l'Académie, de la *Généalogie des barons de Blondel de Beauregard de Viane, des barons de Cuinchy et de Drouhot, ainsi que celle de la branche des Blondel de Joigny, barons de Pamele et Bers de Flandre, etc.* In-4°, 1845, Bruxelles, imprimerie de Polack-Duvivier. Cette généalogie

de la noble et ancienne maison de Blondel a pour auteur notre savant confrère M. Goethals, conservateur de l'ancienne bibliothèque publique de Bruxelles. Elle est extraite du *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume* : voilà le meilleur éloge que nous puissions en faire. M. Goethals, écrivain de mérite et de probité, auquel est dû l'excellent ouvrage sous le titre de *l'Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*, possède toutes les connaissances en blason, et peut-être personne ne peut disposer, comme lui, de ressources aussi immenses pour compléter un livre tel que le *Dictionnaire généalogique* qu'il publie dans ce moment, et que nous ne pouvons manquer, à cette occasion, de recommander à toutes les familles nobles et à tous les amateurs de l'art héraldique ¹.

22. M. le capitaine de Reume, au nom de M. Rammelman Elsevier, gentilhomme, fait hommage à l'Académie d'un mémoire généalogique, écrit en hollandais, concernant les *Elseviers*. In-8°, 1845, Utrecht, imprimerie de Van der Monde. L'Académie a reçu cette production avec beaucoup d'intérêt.

¹ On s'y abonne, rue de Sainte-Catherine, n° 6, et chez Polack-Duvivier, imprimeur, grand Sablon, n° 5, à Bruxelles.

Suite au Tableau général des Membres

11

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE.

(Voir les livraisons précédentes).

Membre effectif.

M.

CUYPER, (JEAN-LÉONARD DE), sculpteur à Anvers.

Membres correspondants.

MM.

BOUTHORS, greffier en chef de la cour royale d'Amiens, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie d'Amiens et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

HARDOUIN, docteur en droit, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie d'Amiens et de plusieurs autres sociétés savantes, professeur des cours académiques du droit commercial à Amiens.

LONGPÉRIER (ADREN DE), employé au cabinet des médailles à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, etc

MEYER (LE DOCTEUR DE), président de la Société Médico-Chirurgicale de Bruges et de la commission médicale de la Flandre-Occidentale, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

PAPE (J. D. W.), docteur en philosophie et lettres, secrétaire de la Société des Arts et Sciences du Brabant-Septentrional, etc., substitut, procureur du Roi, à Bois-le-Duc.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans les quatre livraisons qui forment le deuxième volume.

Suite de la notice sur l'ancienne cathédrale de St-Lambert à Liège, par le baron Xavier Van den Steen de Jehay, membre de l'Académie, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société de Numismatique belge, etc.	page	5
Liste contenant les noms, les titres et les années de réception des Tréfonciers qui composèrent, durant le cours du XVII ^e siècle, le chapitre de la très-illustre cathédrale de St-Lambert à Liège	"	70

Liste générale des lettres patentes de noblesse enregistrées à la Chambre héraldique des Pays-Bas, de 1785 à 1794	page 89
Lettre adressée à messieurs les membres du comité de rédaction de l'Académie d'Archéologie de Belgique ; par M. le baron de Stassart	» 102
Notice sur un voyage en Belgique et autres pays de l'Europe, entrepris en 1465 et 1466, par Léon, seigneur de Rozmital en Bohême, par Auguste Scheller, docteur en philosophie, bibliothécaire-adjoint du roi, membre correspondant de l'Académie . . .	» 104
Extrait de la correspondance de l'Académie d'Archéologie de Belgique	» 156
Suite au tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique	» 144
Séance du 16 novembre 1844	» 145
Rapport du Secrétaire-perpétuel	» 148
Essai sur l'église Notre-Dame de Huy, province de Liège ; par P. H. J. Jenicot, avocat à la cour d'Appel de Liège, secrétaire adjoint de la Société libre d'émulation pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, membre effectif de l'Académie d'Archéologie de Belgique, correspondant du ministre de l'instruction publique de France pour les travaux historiques, etc.	» 151
Note sur une fouille, faite durant le mois d'août 1844, à Casterlé, province d'Anvers ; par M. Prosper Cuypers, membre correspondant de l'Académie, de la Société royale des Antiquaires du Nord, de celle des Antiquaires de la Morinie, etc.	» 169
Suite à la liste générale des lettres patentes de noblesse enregistrées à la Chambre héraldique des Pays-Bas, de 1785 à 1791	» 175

Liste des titres de duc, prince, marquis, comte, vicomte et baron, appliqués à des seigneuries ou des noms de famille, et relevés à la cour féodale de Brabant, laquelle a été présentée à la Chambre des comptes, le 28 décembre 1784	page 182
Notice sur la maison des Templiers à Douai, et sur le lieu où l'on a découvert la pierre tumulaire du commandeur Simon de Thiennes, communiquée par M. le comte de Thiennes de Rumbecke, membre honoraire de l'Académie d'Archéologie, de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.	» 192
Troisième liste des familles nobles de Belgique, titrées sous les anciens souverains des Pays-Bas, et reconnues par le roi Guillaume I ^{er} , rédigée par M. Van Weveld, membre correspondant de l'Académie	» 199
Notice sur l'ordre chapitral de St-Hubert de Lorraine et du Barrois	» 200
Extrait de la correspondance de l'Académie d'Archéologie de Belgique	» 218
Suite au tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique	» 226
Notice sur l'église de St-Servais à Maestricht, ses ornements d'architecture et autres décorations; par MM. Alexandre Schaepkens, peintre de paysage, membre correspondant de l'Académie, et Arnaut Schaepkens	» 229
Lettre adressée à M. le président de l'Académie, sous la date du 6 avril 1843, par M. le chevalier Grifi, membre correspondant de l'Académie, conseiller, secrétaire général de la commission des Antiquités et des Beaux-Arts de Rome, et de l'Académie pontificale d'Archéologie, etc. (Traduite littéralement de l'italien par M. Van den Wyngaert, membre effectif de l'Académie)	» 264

Notice sur les Tournois, par un membre de l'Académie	page	269
Notice sur le Carrousel, par un membre de l'Académie	»	280
Fragment généalogique concernant la famille de Bernard de Fauconval	»	286
Extrait de la généalogie de la famille de Fierlant, (d'après une pièce manuscrite communiquée) . .	»	290
Familles formant le corps de la noblesse du royaume de Belgique, reconnues ou annoblies par le roi Guillaume et par le roi Léopold, et dont les armoiries sont consignées dans l' <i>Armorial</i> publié par M. le baron de Stein d'Altenstein, membre correspondant de l'Académie d'Archéologie	»	295
Considérations sur l'état actuel de l'Archéologie et de son enseignement. Discours prononcé à la séance générale de l'Académie, le 7 juin 1845, par M. Eugène de Kerekhove, docteur en droit, secrétaire de l'ambassade du roi à Paris, membre correspondant, etc.	»	505
Extrait de la correspondance de l'Académie . . .	»	520
Suite au tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique	»	558
Séance générale du 7 juin 1845	»	541
Recherches sur l'église cathédrale de Notre-Dame à Tongres, par M. Perreau, membre correspondant de l'Académie, etc.	»	559
Notice historique et généalogique sur les seigneurs d'Ittre et de Thiermont, par M. l'abbé Cornille Stroobant, membre effectif de l'Académie	»	567
Notice sur l'institution et l'office des Hérauts d'armes aux Pays-Bas, par M. le baron Isidore de Stein d'Altenstein, membre correspondant de l'Académie d'Archéologie de Belgique, de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, etc.	»	410

Fragments généalogiques des familles nobles de Baudequin, Bette, Dansaert, Ersle, Ertborn, Jongh, Parys, Tenremonde, Ullens et Woelmont. Extraits pour la plupart d'une collection de généalogie manuscrites, révisées par le fameux roi d'Armes de Grez ; communiquée par un membre de l'Académie . . .	page 425
Extrait de la correspondance de l'Académie	» 459
Suite au tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique	» 446



GETTY CENTER LIBRARY

L



